

**D
E
C
E
M
B
R
E

2
0
1
7**

**RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS
(VOLUME 5)**

Mis en ligne sur le site internet du Conseil Régional le 12 février 2018

www.regionreunion.com

Mis à la disposition du public pour consultation au Service de Documentation
de l'Hôtel de Région Pierre LAGOURGUE – Avenue René Cassin –
Moufia – BP 67190 – 97801 SAINT-DENIS MESSAG CEDEX 9



REGION REUNION

www.regionreunion.com



Sommaire Général

	PAGES
* Commission Permanente	
* Délibérations du 12 décembre 2017 (suite)	1604

SOMMAIRE DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 DECEMBRE 2017 (SUITE)

184 - RAPPORT/ DEECB /N° 103697 DCP2017_1061.....	1604
OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DE L'OBSERVATOIRE RÉUNIONNAIS DE L'AIR (ORA) 2017	
185 - RAPPORT/ DADT /N° 104923 DCP2017_1062.....	1614
OBJET : EXAMEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FEADER - MESURE 7.6.2 « CONNAISSANCE, ENTRETIEN ET PRÉSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER » - ASSOCIATION SARANGHI OCÉAN INDIEN - PDRR 2014-2020	
186 - RAPPORT/ DADT /N° 104957 DCP2017_1063.....	1616
OBJET : EXAMEN DE LA DEMANDE DE CRÉATION D'UN FOND DE GARANTIE DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER 2014-2020	
187 - RAPPORT/ DGADDE /N° 104543 DCP2017_1064.....	1618
OBJET : RAPPORT ÉCRIT DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL RÉGIONAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SODIAC	
188 - RAPPORT/ DGADDE /N° 104544 DCP2017_1065.....	1672
OBJET : RAPPORT ÉCRIT DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL RÉGIONAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEDRE	
189 - RAPPORT/ DGADDE /N° 104545 DCP2017_1066.....	1730
OBJET : RAPPORT ÉCRIT DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL RÉGIONAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEMAC	
190 - RAPPORT/ DGADDE /N° 104546 DCP2017_1067.....	1756
OBJET : RAPPORT ÉCRIT DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL RÉGIONAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SODEGIS	
191 - RAPPORT/ DTD /N° 104922 DCP2017_1068.....	1828
OBJET : ÉTUDE TECHNIQUE, JURIDIQUE ET FINANCIÈRE POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES GARES ROUTIÈRES ET DES PÔLES D'ÉCHANGES	
192 - RAPPORT/ DSI /N° 104919 DCP2017_1069.....	1830
OBJET : MISE EN PLACE DE WEBCAMS TOURISTIQUES	
193 - RAPPORT/ DSI /N° 104514 DCP2017_1070.....	1832
OBJET : MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE RELATIF A L'EXTENSION DU RÉSEAU RÉGIONAL HAUT DÉBIT "GAZELLE" - COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉ	
194 - RAPPORT/ DSI /N° 104916 DCP2017_1071.....	1861
OBJET : MARCHE DE MAINTENANCE DES OUTILS DE RÉSERVATION DE LA PLATE-FORME DE TOURISME NUMÉRIQUE RÉGIONALE, SUR UNE DURÉE DE DEUX ANS.	
195 - RAPPORT/ DIDN /N° 104725 DCP2017_1072.....	1862
OBJET : PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ RÉGIONALE AUX APPELS À PROJETS DU PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS D'AVENIR (PIA3)	
196 - RAPPORT/ DAE /N° 104966 DCP2017_1073.....	1913
OBJET : OCTROI DE MER - ACTIONS D'AMÉLIORATION DU DISPOSITIF D'EXONÉRATION A L'IMPORTATION ET PROPOSITIONS DE MODIFICATION DU RÉGIME DE TAXATION	



Séance du 12 décembre 2017
Délibération N° DCP2017_1061
Rapport / DEECB / N° 103697

**Délibération de la Commission Permanente
du Conseil Régional**

**DEMANDE DE SUBVENTION DE L'OBSERVATOIRE RÉUNIONNAIS DE L'AIR (ORA)
2017**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (**LAURE**) intégrant des mesures visant à gérer localement les problèmes de pollution atmosphérique,

Vu la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2) définissant le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE),

Vu le Schéma Régional Climat Air Energie de La Région (SRCAE), approuvé par arrêté préfectoral N°132500 du 18 décembre 2013,

Vu le budget de l'exercice 2017,

Vu la délibération N°20150039 en date du 18 décembre 2015 donnant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente,

Vu la délibération n°DEE/20150835 de la Commission Permanente du 20 octobre 2015,

Vu le rapport DEECB / 103697 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu le courrier de l'Observatoire Réunionnais de l'Air (ORA) daté du 15 janvier 2017,

Vu le courrier de l'ORA daté du 05 mai 2017.

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable et Énergie du 29 novembre 2017,

Considérant,

- la surveillance de la qualité de l'air est ainsi déléguée par l'État, à des associations agréées pour la surveillance de la qualité de l'air (AASQA),
- l'agrément de l'Observatoire Réunionnais de l'Air (ORA) par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie en AASQA,
- la demande de l'ORA daté du 15 janvier 2017, relative à une demande de report de l'échéance de la convention n°20151563 portant sur une aide de la Région d'un montant de **267 000 €** pour l'acquisition d'un local au titre de l'année 2015,
- la demande de l'ORA daté du 5 mai 2017, relative à une demande en équipement, portant sur une aide régionale de **80 847 €** pour 2017,

La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion
Après en avoir délibéré,

Décide, à l' unanimité,

- d'approuver l'attribution d'une aide financière de **80 847 €** à l'Observatoire Réunionnais de l'Air (ORA) pour la réalisation de son programme d'actions 2017 ;
- d'engager **80 847 €** sur l'Autorisation de Programme « Déchets – cadre de vie (dont Air) » votée au chapitre 907 du budget 2017 ;
- d'approuver le nouveau plan de financement pour l'acquisition du local, et la signature d'un avenant à la convention N°DEE/20151563 ;
- de **désengager 267 000 €** inscrit en l'Autorisation de Programme « Déchets – cadre de vie (dont Air) » liée à la décision de la Commission Permanente du 20 octobre 2015, relative à la participation financière de la Région à l'acquisition du local de l'ORA ;
- de **réengager** ce même montant, soit **267 000 €**, pour la même opération sur l'Autorisation de Programme « Déchets – cadre de vie (dont Air) » votée au chapitre 907 du budget 2017 ;
- d'approuver le projet de la nouvelle convention 2017 relative à l'acquisition du local de l'ORA et d'autoriser sa signature ;
- de demander à l'ORA le remboursement de l'acompte versé le 25/05/2016 soit **213 600 €** ;
- de prélever les crédits de paiement correspondants à hauteur de **347 847 €** sur l'article fonctionnel 907 ;
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président,
Didier ROBERT

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

SLO

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1061-DE



CONVENTION N°DEECB/

Bénéficiaire : OBSERVATOIRE RÉUNIONNAIS DE L'AIR (ORA)

**Objet :
Acquisition de local**

ANNEE : 2017

**REGION
Article fonctionnel : 907.72
Montant : 267 000 Euros**

ENTRE : La Région Réunion

Domiciliée à : Conseil Régional
Avenue René Cassin
B.P. 67190
97801 Saint-Denis Cedex 9

Représentée par : Le Président de la Région Réunion,
Monsieur Didier Robert,

d'une part,

ET : L'Observatoire Réunionnais de l'Air (ORA)

Domiciliée à : Technopôle de La Réunion
5 rue Henri Cornu
97490 SAINTE CLOTILDE

Représenté par : La Présidente de l'ORA
Madame Denise HOARAU, ci-après dénommée le bénéficiaire,

d'autre part,

- VU** La loi N° 72.619 du 05 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des Régions ;
- VU** La loi N° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des Régions ;
- VU** La loi N° 82.1171 du 31 décembre 1982 modifiée portant organisation des Régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de La Réunion ;
- VU** La loi N° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;
- VU** La loi N°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée, complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;
- VU** La loi n°84-747 du 2 août 1984 relative aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et de La Réunion ;
- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** La délibération de l'Assemblée Plénière de la Région en date du 18 décembre 2014 (rapport n°DAF/20150001) ;
- VU** **La Convention N°DEE/20151563 notifiée le 25 février 2016**
- VU** **L'avenant n°1 à la convention cadre « fonctionnement » de 2016 ; soutien des actions et des objectifs de l'observatoire réunionnais de l'air entre l'État et l'ORA , notifié le 17 mai 2017 ;**
- VU** **La demande de financement présentée par l'ORA datant du 15 janvier 2017 ;**
- VU** La délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du (rapport DEECB/2017.....) ;
- VU** Les crédits inscrits au chapitre 907 article fonctionnel 907.72 du Budget 2017 de la Région ;
- SUR** Proposition de Monsieur le Directeur Général des Services ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE :

La Commission Permanente du Conseil Régional en date du a accordé une subvention d'un montant de **267 000 €**, à l'ORA, pour l'**acquisition de son local**.

La présente convention a pour but d'établir les obligations contractuelles à intervenir entre **le bénéficiaire et la Région Réunion**. Cette convention met en place les modalités d'octroi de la subvention au bénéficiaire. Celui-ci s'engage par la signature de la présente convention à en respecter les diverses clauses.

ARTICLE 1 - OBJET

Le bénéficiaire s'engage à réaliser l'opération intitulée « **Acquisition du local de l'ORA** », dans les délais définis à l'article 2.

Le bénéficiaire s'engage à affecter l'aide obtenue à la réalisation exclusive du projet.

ARTICLE 2 - DURÉE ESTIMATIVE DE L'OPÉRATION ET MODALITÉS D'EXÉCUTION

La présente convention prendra effet à compter de sa notification. Les dépenses considérées éligibles sont celles effectuées pour la réalisation de l'opération à compter du **01 août 2016 et celles acquittées jusqu'au 01 juillet 2018**.

Un délai maximum de 3 mois est ouvert pour transmettre les pièces techniques et comptables nécessaires à la clôture financière de la présente convention.

ARTICLE 3 – COÛT DU PROGRAMME D'ACTION ET PLAN DE FINANCEMENT

Le budget prévisionnel de l'ORA pour l'acquisition du local s'élève à **1 408 424 €**, réparti de la manière ci-après :

Dépenses		Recettes	
Outils logiciels et développements	Montant	Financement	Montant
Acquisition de locaux	1 408 424 €	Ministère de l'Environnement	267 000 €
		Conseil Régional	267 000 €
		Fonds propres ORA	116 424 €
		Prêt bancaire	758 000 €
Total	1 408 424 €	Total	0 €

Sur la base de ce budget, le plan de financement est le suivant :

Partenaires	Montant	%
Ministère de l'Environnement	267 000 €	** Expression is faulty **
Conseil Régional	267 000 €	** Expression is faulty **
Fonds propres ORA	116 424 €	** Expression is faulty **

Prêt bancaire	758 000 €	** Expression is faulty **
Total	0 €	100

ARTICLE 4 - MONTANT DE L'AIDE FINANCIÈRE

Le montant maximum de la subvention régionale au titre de cette convention, s'élève à **267 000 € soit 18,96 % du budget présenté par l'ORA.**

Le montant de la participation régionale est un montant prévisionnel maximal, le montant définitif devra être calculé en fonction des dépenses effectivement réalisées, acquittées et justifiées.

ARTICLE 4 - ÉLIGIBILITÉ DES DÉPENSES

Toutes les dépenses sont rendues éligibles. Le bénéficiaire inclura dans l'assiette de subvention uniquement des dépenses réelles enregistrées en comptabilité et affectées au poste de dépenses retenu de l'opération.

Si le projet initial, visé par la présente convention, devait être modifié et si son plan de financement devait être revu à la baisse, le bénéficiaire devra informer la Région **sans délai.**

ARTICLE 5 - MODALITÉS DE PAIEMENT

La Région s'engage à verser dans le cadre de la présente convention une subvention d'un montant maximal prévisionnel de **267 000 €**, imputée au chapitre 907 article fonctionnel 907.72.

Le versement se fera selon la modalité suivante :

- **80 % soit 213 600 €** à la notification de la convention (**ce montant a déjà été versé le 25/05/2016 à la notification de la convention N°DEE/20151563**),

- **le solde dans la limite de 53 400 €** sur présentation à compter de la fin de l'opération soutenue :

- de l'état détaillé des dépenses réalisées (cf. annexe 1), certifié conforme à la comptabilité par le Président de l'Observatoire et l'expert comptable si la structure en est dotée, accompagné des pièces justificatives (**factures acquittées, ...**) **datées et signées par le Président**, précisant la mention « **service fait** » et le mode de paiement : par chèque, par virement, ou tout autre moyen de paiement **à l'exception du paiement en espèces.**

Si les dépenses totales de l'opération prévue, au vu du rapport d'exécution et de la facture acquittée, sont inférieures au montant prévisionnel, la subvention régionale sera recalculée au prorata de ces dépenses.

Les sommes versées au bénéficiaire au titre de la présente convention n'ont pas le caractère de paiements définitifs et ne sont acquises au bénéficiaire que lorsque toutes les obligations de celui-ci soient satisfaites.

Les paiements sont effectués sur le compte suivant ouvert au nom de l'ORA :

Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
19906	00974	80921965001	50

L'ordonnateur est Monsieur le Président du Conseil Régional.
 Le Comptable assignataire est Monsieur le Payeur Régional.

ARTICLE 6 - CONTRÔLE

La Région se réserve le droit de procéder au contrôle de l'utilisation des fonds par toute personne dûment mandatée à cet effet par le Président de la Région Réunion. Le bénéficiaire s'engage à se soumettre à tout contrôle technique, administratif et financier sur pièces et/ou sur place et à présenter aux agents du contrôle tout document et pièces établissant la régularité et l'éligibilité des dépenses encourues. Ce contrôle est effectué aux frais du bénéficiaire lorsqu'il est fait appel à un expert extérieur à l'administration.

ARTICLE 7 - SUIVI ET ENGAGEMENTS

Le bénéficiaire s'engage, dans le cadre de la présente convention, à :

- Réaliser l'opération mentionnée à l'article 1,
- Respecter les délais fixés à l'article 2 lors de la remontée des pièces justificatives mentionnées à l'article 5,
- Informer la Région de tout financement complémentaire obtenu pour la mise en œuvre de l'opération soutenue,
- Informer la Région de tout changement relatif à son statut,
- Fournir à la Région sur sa demande toute information requise dans l'évaluation de l'impact des aides régionales,
- Informer à la demande du Président du Conseil Régional de l'avancement du projet tant dans son aspect technique que financier,
- Informer la Région de toute modification du programme de réalisation et lui communiquer les éléments dans les plus brefs délais.

L'ensemble des pièces exigées par la présente convention (cf. annexe 1) devra être adressé à :

**Monsieur le Président du Conseil Régional
Direction de l'Énergie, de l'Economie circulaire et de la Biodiversité**

**Conseil Régional
Avenue René Cassin
B.P. 67190
97801 Saint-Denis Cedex 9**

ARTICLE 8 - REVERSEMENT ET RÉSILIATION

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier de la non-exécution totale ou partielle des opérations, de la modification du plan de financement ou du programme sans autorisation préalable, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou du refus de se soumettre aux contrôles, le Président du Conseil Régional peut décider de mettre fin à l'aide et exiger le reversement partiel ou total des sommes versées.

Le bénéficiaire qui souhaite abandonner son projet peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à en informer le Président du Conseil Régional pour permettre la clôture de l'opération.

Il s'engage dans les deux cas à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et, au plus tard, dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

ARTICLE 9 - ÉVALUATION DES RETOMBÉES DE L'OPÉRATION

La Région Réunion se réserve le droit de faire procéder à l'évaluation technique et économique du projet dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de demande de versement du solde ou, à défaut, de la date prévue pour la fin des travaux. Cette évaluation sera réalisée à la charge de la Région Réunion. Le Titulaire sera informé du choix de l'expert ou de l'organisme désigné par la Région Réunion. Il ne pourra le récuser que si ce choix conduit à un conflit d'intérêts entre le bénéficiaire et l'expert.

ARTICLE 10 - COMMUNICATION

Le bénéficiaire s'engage à mentionner de manière systématique la participation de la Région dans tous les contacts avec la presse et les interventions publiques et sur tous les supports de communication en respectant la charte de communication fournie par la Région.

Le bénéficiaire s'engage enfin à conserver tous les justificatifs (photographies, coupures de presse, brochures, etc.) attestant du respect des obligations en matière de publicité et les transmettre le cas échéant au Service Instructeur.

ARTICLE 11 - RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Tout différend relatif à l'interprétation et/ou à l'exécution de la présente convention et qui n'aura pas été résolu à l'amiable, sera porté devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de La Réunion.

ARTICLE 12 - EXÉCUTION

La présente convention est établie en trois exemplaires originaux remis aux destinataires suivants :

- un exemplaire pour le bénéficiaire ;
- un exemplaire pour la Région ;
- un exemplaire pour le Payeur Régional.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Région Réunion et Monsieur le Payeur Régional de la Réunion sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente convention :

- Annexe 1 : Annexe technique, administrative et financière,
- Annexe 2 : Modèle d'état récapitulatif détaillé des dépenses éligibles,

Fait à Saint-Denis, le

Le bénéficiaire

(Date, Nom et qualité du signataire

Signature, Cachet)

Le Président

du Conseil Régional,



ANNEXE TECHNIQUE, ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Description synthétique de l'opération

Intitulé : Acquisition du local de l'ORA

Localisation du projet : La Réunion

Responsable du projet : Denise HOARAU, Présidente de l'ORA

2. Présentation du demandeur

Bénéficiaire : Observatoire Réunionnais de l'Air (ORA)

N°SIRET : 3422 969 667 00027

Siège social : Technopôle de La Réunion

5 rue Henri Cornu

97490 SAINTE CLOTILDE

3. Description de l'opération :

Dans le cadre des mises en œuvre :

- de la directive 2008/50/CE concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe,

- du Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) de La Réunion,

l'ORA va devoir s'adapter à ces nouveaux impératifs.

Par conséquent, l'Observatoire doit acquérir un local.

4. Éléments financiers

La Région est sollicitée à hauteur de **267 000 €** dans le cadre du financement de ce projet, ce qui correspond à **18,96 %** du coût global du projet.

5. Pièces techniques et financières nécessaires au versement de la subvention

- Pièces spécifiques pour le versement du **1^{er} acompte de 80 %** :
 - dès notification de la convention
- Pièces spécifiques pour le versement du **solde de 20 % maximum** :
 - après réception et validation par la Région Réunion sur présentation des justificatifs des dépenses réalisées ainsi que des recettes.



ANNEXE 2
Modèle d'état récapitulatif détaillé des dépenses éligibles
 (à joindre dûment rempli aux demandes de versement des acomptes de la subv)

BÉNÉFICIAIRE DE L'AIDE : ORA
PROJET : Acquisition du local de l'ORA
Date de début de l'opération : 01 août 2016
Date de fin de l'opération : 01 juillet 2018

OPERATION PREVISIONNELLE			OPERATION REALISEE						
Nature des investissements	Montant prévisionnel TTC (€)	Dépenses éligibles	Fournisseurs ou prestataires	Date de commande	N° de facture	Date de facture	Montant HT des investissements réalisés et justifiés (€)	TVA	Mo

Visa du bénéficiaire Date et nom et qualité du signataire et cachet	Visa du trésorie Date et nom, qualité du si
---	--

R

Convention n°DEECB/



Séance du 12 décembre 2017
Délibération N° DCP2017_1062
Rapport / DADT / N° 104923

**Délibération de la Commission Permanente
du Conseil Régional**

**EXAMEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FEADER - MESURE 7.6.2
« CONNAISSANCE, ENTRETIEN ET PRÉSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL
ET PAYSAGER » - ASSOCIATION SARANGHI OCÉAN INDIEN - PDRR 2014-2020**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2017,

Vu la délibération n° 20150039 en date du 18 décembre 2015 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente,

Vu le Programme de Développement Rural de La Réunion 2014-2020 adopté par la Commission Européenne le 25 août 2015,

Vu la fiche action 7.6.2,

Vu le rapport de la DADT/104923 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission d'Aménagement, Développement Durable et Énergie du 29 novembre 2017,

Vu l'avis du Comité Local de Suivi du 07 décembre 2017,

Considérant,

- les actions volontaristes de la collectivité régionale en faveur de l'aménagement et du développement des Hauts,
- le rôle de l'association Saranghi Océan Indien, dans la mise en œuvre du Programme de Développement Rural, dans le cadre du FEADER, notamment par la promotion et renforcement de l'attractivité des Hauts de l'île,
- le rapport d'instruction du service instructeur en date du 06 octobre 2017 relatif au projet de Saranghi OI évalué à **91 188,28 €** de dépenses publiques éligibles,

**La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,**

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver le financement du projet de Saranghi Océan Indien et d'attribuer une subvention de **22 797,07 €**, conformément aux principes des Contreparties Nationales du dispositif d'aide 7.6.2 du FEADER 2014/2020 ;

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

SLO

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1062-DE

- d'engager une enveloppe prévisionnelle de **22 797,07 €** sur l'autorisation de programme n° P140-0022.4 « Rénovation des villages dans les zones rurales » votée au chapitre 905 du budget 2017 de la Région ;
- d'imputer les crédits de paiement correspondants sur l'article fonctionnel 905-3 du budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**Le Président,
Didier ROBERT**



Séance du 12 décembre 2017
Délibération N° DCP2017_1063
Rapport / DADT / N° 104957

Délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional

EXAMEN DE LA DEMANDE DE CRÉATION D'UN FOND DE GARANTIE DANS LE CADRE DU PROGRAMME LEADER 2014-2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2017,

Vu la délibération n°124CD/DGAPD/DAEE de l'assemblée plénière du Conseil Départemental du 08 novembre 2017,

Vu la délibération n° 20150039 en date du 18 décembre 2015 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente,

Vu le Programme de Développement Rural de La Réunion 2014-2020 adopté par la Commission Européenne le 25 août 2015,

Vu la délibération de la commission permanente du 18 avril 2017 (n°DCP 2017-0124) concernant le lancement de l'appel à projet pour le fond de garantie,

Vu le rapport DADT/ N°104957 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Aménagement, Développement Durable et Énergie du 29 novembre 2017,

Considérant,

- Les évaluations du précédent programme qui ont mis en lumière les difficultés pour la réalisation des objectifs, en raison de la complexité administrative et financière du FEADER, mais aussi en raison du manque de trésorerie des bénéficiaires de ces aides associés à un manque d'accompagnement des organismes financiers,
- Une des préconisations de ces évaluations consistant à créer un outil financier permettant aux bénéficiaires (associations, entreprises et agriculteurs) d'amorcer et de mener à terme leurs projets dans les délais impartis,
- Le PDRR 2014-2020 qui autorise, pour la mesure LEADER, le versement d'avances sur les subventions FEADER sous réserve « de la constitution d'une garantie bancaire ou d'une garantie équivalente correspondant à 100 % du montant de l'avance », conformément à l'article 63 du règlement européen n°1305/2013,
- Le souhait du partenariat local réuni dans le Comité de Pilotage des Hauts de mettre en place un fonds spécifique de garantie d'un montant de 1 million d'euros,
- La participation du Département à hauteur de 650 000 euros à ce fonds de garantie,
- L'Appel à Manifestation d'Intérêt relatif à la mise en place d'un Outil financier LEADER 2014 – 2020 – période 2017-2022,

- La candidature de la Société de Financement pour le Développement de La Réunion (SOFIDER) suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé en juin 2017,
- Les actions volontaristes de la collectivité régionale en faveur de l'aménagement et du développement des Hauts,

**La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,**

Décide, à l'unanimité,

- de retenir l'offre de la SOFIDER pour la création et gestion du fonds de garantie LEADER 2014-2020 ;
- d'engager une enveloppe prévisionnelle de **350 000,00 €** sur l'autorisation de programme P130-0008 « Fonds de Crédits » votés au chapitre 909 du budget 2017 de la Région ;
- d'imputer les crédits de paiement correspondants sur l'article fonctionnel 909.1 du budget de la Région ;
- de verser sur les livres de la SOFIDER une dotation de **350 000 euros** destinée à la constitution du fond de garantie LEADER 2014-2020 ;
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**Le Président,
Didier ROBERT**



Séance du 12 décembre 2017
Délibération N° DCP2017_1064
Rapport / DGADDE / N° 104543

**Délibération de la Commission Permanente
du Conseil Régional**

**RAPPORT ÉCRIT DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL RÉGIONAL AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA SODIAC**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015 – 991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale la République,

Vu le budget de l'exercice 2017,

Vu la délibération n° 20150039 en date du 18 décembre 2015 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente,

Vu le rapport DGADDE /N°104543 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission des Grands Chantiers, des Transports et Déplacements du 05 décembre 2017,

Considérant,

- la participation de la Région à hauteur de 4,93 % au capital social de la SODIAC, et qu'elle donne lieu à un siège au sein du Conseil d'Administration,
- que Monsieur Dominique FOURNEL a été désigné par l'Assemblée Plénière du 5 janvier 2016 pour représenter les intérêts de la Région Réunion,
- que le projet de comptes annuels et le projet de rapport de gestion de l'exercice 2016 ont été présentés régulièrement au Conseil d'Administration du 13 avril 2017,

**La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,**

Décide, à l'unanimité,

- de prendre acte du rapport écrit du représentant du Conseil Régional au Conseil d'Administration de la SODIAC, pour l'exercice 2016 ;
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**Le Président,
Didier ROBERT**



Correspondant MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis
Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Mondon 97400 Saint-Denis

SODIAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2016



Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

SLO

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1064-DE



Correspondant MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis
Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monsieur Monden 97400 Saint-Denis

SODIAC

Société Anonyme d'Economie Mixte au capital de 25 362 700 Euros
Siège social : 121 boulevard Jean-Jaurès - 97400 SAINT-DENIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **SODIAC**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

... / ...



Correspondant : MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint Denis

Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monsieur Moncion 97400 Saint-Denis

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans les notes :

- « IV – Note sur le bilan », point 4.2 « Immobilisations corporelles en cours » de l'annexe relatif au traitement comptable retenu dans le cadre de l'opération Galerie Leclerc ;
- « IV – Note sur le bilan », point 4.5 « Créances clients » de l'annexe relatif aux créances locataires et notamment au changement de méthode comptable selon le règlement 2015-04 ;
- « IV – Note sur le bilan », point 4.9 « Provision pour risques et charges » de l'annexe relatif à la provision pour gros entretien et notamment au changement de méthode prévu par le règlement 2015-04.;
- « VI – Autres informations », point 6.1 « Instruments de couverture » de l'annexe relatif au traitement comptable des instruments de couverture.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relative à la justification des appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont notamment porté sur le caractère approprié des principes et méthodes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne :

- « III – Règles et méthodes comptables », point 3.5 « Activité promotion (vente de locaux d'activité, de commerces, de bureaux et de parcelles) » de l'annexe relatif à la comptabilisation des contrats long terme à l'avancement. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables appliqués, nous avons analysé les hypothèses retenues par la société pour établir les estimations liées à la comptabilisation des contrats long terme à l'avancement et vérifié le caractère approprié des informations fournies à ce titre dans les notes annexes ;
- « IV – Note sur le bilan », point 4.2 « Immobilisations corporelles en cours » de l'annexe relatif au traitement comptable retenu dans le cadre de l'opération Galerie Leclerc. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables appliqués, nous avons analysé les hypothèses retenues par la société pour établir les estimations liées au programme Galerie Leclerc et vérifié le caractère approprié des informations fournies à ce titre dans les notes annexes ;
- « IV – Note sur le bilan », point 4.5 « Créances clients » de l'annexe relatif aux créances locataires. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables appliqués, nous avons analysé les hypothèses retenues par la société pour établir les estimations liées aux créances locataires et vérifié le caractère approprié des informations fournies à ce titre dans les notes annexes ;
- « IV – Note sur le bilan », point 4.9 « Provision pour risques et charges » de l'annexe relatif à la provision pour gros entretien et notamment au changement de méthode prévu par le règlement 2015-04. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables appliqués, nous avons analysé les hypothèses retenues par la société pour établir les estimations liées au programme: comme précisé dans la note précitée de l'annexe, votre société procède à la comptabilisation de la provision pour gros entretien en l'application du changement de méthode selon le règlement 2015-04 du 04/06/2015. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination de ces provisions et à vérifier le caractère approprié des informations fournies à ce titre dans les notes annexes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

.../...



Correspondant MAZARS

Société de commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Saint-Denis
Société anonyme au capital de 40 000 €
4 rue Monseigneur Moncon 97400 Saint-Denis

III. VÉRIFICATIONS & INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

A Saint-Denis, le 26 avril 2017

Le Commissaire aux Comptes :

EXA
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES


Pierre-Yves TESSIER

SODIAC

BILAN DE L'EXERCICE ACTIF

ACTIF DU BILAN SYNTHETIQUE CUMULE	EXERCICE 2016			EXERCICE 2015 - NET
	BRUT	AMORT/PROV	NET	
Capital souscrit non appelé (O)				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
- Frais d'établissement			0	0
- Frais de recherche et de développement			0	0
- Concessions, brevets & droits similaires	90 614	81 694	8 920	40 996
- Fonds commercial (1)			0	0
- Autres	459 846	459 846	0	898
- Immobilisations incorporelles en cours	3 708	0	3 708	
- Avances et acomptes sur immob. incorp.			0	0
<i>Immobilisations corporelles</i>				
- Terrains	14 374 320		14 374 320	14 415 593
- Constructions	191 918 953	77 505 383	114 413 570	120 036 948
- Installations tech., matériel & outillage Industriels	570	67	503	0
- Autres immobilisations corporelles	1 726 205	1 570 913	155 292	157 004
- Immobilisations corporelles en cours	44 410 029	333 060	44 076 969	52 671 464
- Immobilisations corporelles mises à disposition			0	0
- Avances & acomptes sur immob. corp.			0	0
<i>Immobilisations financières (2)</i>				
- Titres de participations	337 075	50	337 025	336 055
- Créances rattachées à des participations			0	0
- Autres titres immobilisés			0	0
- Prêts	121 934		121 934	105 789
- Autres immobilisations financières	173 011 552		173 011 552	156 520 371
TOTAL I	426 454 806	79 951 013	346 503 793	344 284 918
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et En cours</i>				
- Matières premières & autres approvisionnements			0	0
- En - cours de production de biens -	36 087 647	0	36 087 647	28 060 083
- En - cours de production de services			0	0
- Produits intermédiaires et finis	3 456 760	474 500	2 982 260	109 795
- Marchandises			0	0
- Avances & acomptes versés sur commandes	107 613		107 613	99 040
<i>Créances</i>				
- Clients et comptes rattachés	31 508 584	2 251 012	29 257 572	3 995 369
- Mandats	0		0	526 932
- Autres créances	19 313 376	189 885	19 123 491	11 504 966
- Autres créances - Mandats	546 439		546 439	560 543
- Capital souscrit - appelé, non versé			0	8 850 050
<i>Divers</i>				
- Valeurs mobilières de placement	307 841	5 438	302 403	305 261
- Disponibilités	25 717 515		25 717 515	14 472 339
COMPTES DE REGULARISATION				
- Charges constatées d'avance (3)	276 509		276 509	73 374
TOTAL II	117 322 284	2 920 835	114 401 449	68 557 752
- Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				0
- Primes de remboursement des obligations (IV)				
TOTAL GENERAL (O à IV)	543 777 090	82 871 848	460 905 242	412 842 670

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2016

1/ 4

SODIAC

BILAN DE L'EXERCICE PASSIF

PASSIF DU BILAN SYNTHETIQUE CUMULE	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé : 25 362 700)	25 362 700	25 362 700
Primes d'émission, de fusion, d'apport	0	0
Ecart de réévaluation	0	0
Réserve légale	470 539	449 203
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves règlementées	0	0
Autres réserves	160 312	160 312
Dont réserves activités agréées		
Report à nouveau	-739 364	0
Dont report à nouveau activités agréées	589 046	
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou Perte)	1 618 313	426 723
Dont résultat de l'exercice activités agréées	1 207 193	610 383
Subvention d'investissement	53 617 489	49 329 860
Provisions règlementées	0	0
TOTAL I	80 489 989	75 728 798
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Immobilisations mises à disposition		
TOTAL I BIS	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	40 812	32 590
Provisions pour charges	1 682 666	797 897
TOTAL II	1 723 478	830 487
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	281 743 654	252 452 599
Emprunts et dettes financières divers (3)	4 776 890	3 448 504
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 283 188	5 319 803
Mandat	0	3 032 893
Dettes fiscales et sociales	4 872 571	1 816 130
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 514 042	8 552 582
Autres dettes	1 597 742	4 556 189
Autres dettes - Mandats	4 058 904	413 399
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance (4)	51 044 784	56 891 286
TOTAL III	378 691 775	336 283 385
TOTAL GENERAL (I à III)	460 905 242	412 842 670

(2) dont Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

15 178 544

18 798 774

COMPTES ANNUELS AU 31/12/2016

2/ 4

SODIAC

COMPTES DE RESULTAT DE L'EXERCICE

en liste

COMPTES DE RESULTAT	Toutes activités		Dont activité agréée	
	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
PRODUITS D' EXPLOITATION				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	35 147 368	29 109 572	15 844 505	14 607 023
Production vendue de services	1 410 043	1 398 862	571 706	531 279
CHIFFRE D' AFFAIRES NET	36 557 409	30 508 434	16 416 211	15 138 302
Production stockée	-7 090 803	-3 788 807	715 564	0
Production immobilisée		1 504 411		969 305
Subventions d' exploitation	2 089 426	1 264 981	1 299 861	484 687
Reprises sur prov. (et amort.), transferts de charges	6 866 192	6 040 116	4 987 741	4 902 824
Autres produits	4 350	80 963	4 291	78 154
TOTAL PRODUITS D' EXPLOITATION (I)	38 426 574	35 610 098	23 423 668	21 573 272
CHARGES D' EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0	0		
Variation de stocks de mat. 1eres, autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes (*)	16 648 337	16 682 016	10 209 480	8 798 325
Impôts, taxes et versements assimilés	2 946 661	2 462 510	2 112 151	1 778 445
Salaires et traitements	4 585 670	3 952 808	2 234 365	2 381 562
Charges sociales	2 258 040	1 904 915	1 100 228	1 175 506
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
- Sur immobilisations : Dotations aux amortissements	5 390 819	5 410 886	3 326 134	3 212 874
- Sur immobilisations : Dotations aux dépréciations	228 875			
- Sur actif circulant : Dotations aux dépréciations	2 274 577	1 627 059	1 480 972	1 249 258
Dotations aux provisions	289 522	785 772	211 300	625 514
Autres charges	53 425	60 117	15 185	54 384
TOTAL CHARGES D' EXPLOITATION (II)	34 675 926	32 886 083	20 689 815	19 275 868
RESULTAT D' EXPLOITATION (I-II)	3 750 648	2 724 015	2 733 853	2 297 404
* Y compris :				
- redevances de crédit-bail mobilier		219 831		118 534
- redevances de crédit-bail immobilier		2 183 042		1 414 115
<p>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs. Les conséquences des corrections d'erreurs significatives, calculées après impôts, sont présentées sur une ligne séparée sauf s'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres</p> <p>(1) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs. Les conséquences des corrections d'erreurs significatives, calculées après impôts, sont présentées sur une ligne séparée sauf s'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres</p>				

SODIAC

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE
en liste (suite)

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE CUMULE	Toutes activités		Dont activité agréée	
	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015	EXERCICE 2016	EXERCICE 2015
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun : Bénéfice ou perte transférée III Pertes ou bénéfice transféré IV				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (3)	117 450	195 000	52 742	22 978
Produits valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	766 161	594 139	766 161	594 139
Autres intérêts et produits assimilés (3)	11 097	53 788	4 983	620 179
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets s/ cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	894 708	842 927	823 886	643 158
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 858			
Autres intérêts et charges assimilées (4)	2 929 302	3 108 416	2 273 093	2 526 555
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	2 932 160	3 108 416	2 273 093	2 526 555
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-2 037 452	-2 265 489	-1 449 207	-1 883 397
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	1 713 196	458 526	1 284 646	414 007
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	168 278	534 869	146 353	509 343
Sur opérations en capital	3 839 927	51 459 264	0	51 459 231
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	4 008 205	51 994 133	146 353	51 968 574
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	339 753	525 240	190 833	358 991
Sur opérations en capital	3 458 218	51 259 218	32 973	51 259 218
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	241 477	0	153 989
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	3 797 971	52 025 935	223 806	51 772 198
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	210 234	-31 802	-77 453	196 376
Participation (IX)	0	0	0	0
Impôts sur les sociétés (X)	305 116	0	0	0
TOTAL DES PRODUITS (I+II+V+VII)	43 329 487	88 447 158	24 393 907	74 185 004
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+X)	41 711 173	88 020 434	23 186 714	73 574 621
RÉSULTAT NET (I+II+III-IV+V-VI+VII-VIII)	1 618 314	426 724	1 207 193	610 383
(3) Dont produits concernant les entités liées	883 611	842 927	57 725	643 158
(4) Dont intérêts concernant les entités liées				

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

SLO

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1064-DE

ANNEXES

au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2016, dont le total est de 460 905 242 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un résultat bénéficiaire après impôt de 1 618 315 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Comptable
au 31 décembre 2016
Commissaire aux comptes

FAITS SIGNIFICATIFS, PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

I – PRESENTATION SOMMAIRE DE LA SEML SODIAC

La société anonyme d'économie mixte locale « SODIAC » a été créée le 27 Juillet 1990.

Les principaux actionnaires publics sont :

- Commune de Saint Denis
- CINOR
- Région

Les principaux actionnaires privés sont :

- Caisse des Dépôts et Consignations
- CILR

L'objet social de la SEML SODIAC définit par l'article 2 de ses statuts est le suivant :

« 1) de procéder à l'étude et à tous les actes nécessaires à la réalisation d'opérations d'aménagement, de rénovation urbaine, de restauration immobilière et d'actions sur les quartiers dégradés ;

2) de procéder à l'étude et à la construction d'immeubles à usage de bureaux ou de locaux industriels, destinés à la vente ou à la location ;

3) de procéder à l'étude et à la construction ou à l'aménagement sur tous terrains d'immeubles collectifs ou individuels à usage principal d'habitation pour les trois quarts au moins de leur superficie totale et, principalement, d'immeubles bénéficiant de financements aidés par l'Etat, ainsi que la construction et l'aménagement des équipements d'accompagnement ; de procéder à la location ou à la vente de ces immeubles ; à la gestion, l'entretien et la mise en valeur par tous moyens des immeubles construits.

4) de procéder à l'étude et à la construction ou à l'aménagement, sur tous terrains d'équipements publics ou privés complémentaires des activités visées aux paragraphes 1, 2 et 3 ci-dessus ; de procéder à l'exploitation, la gestion, l'entretien et la mise en valeur par tous moyens des ouvrages et équipements réalisés ; de procéder à toutes opérations de marchands de biens, de négociations et de mandats d'achat, de vente, d'échange et de location ou sous-location.

La Société exercera les activités susvisées, tant pour son propre compte que pour autrui ; elle exercera, en particulier, ces activités dans le cadre de conventions passées avec des collectivités territoriales et, notamment, dans le cadre de conventions de mandat, de prestations de services, d'affermage ou de concession de service public à caractère industriel et commercial.

D'une manière plus générale, la Société pourra accomplir toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières, et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation. »

Opérations financières, commerciales,
industrielles, mobilières, et immobilières
pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou
susceptibles d'en faciliter la réalisation.

II – FAITS MARQUANTS DE 2016

2.1-Les faits marquants

Les faits impactant de manière conséquente les comptes 2016 sont les suivants :

- Application des dispositions du règlement n°2015-04 du 4 juin 2015 relatif aux comptes annuels des organismes de logement social en matière de présentation des comptes annuels
- Changement de méthode pour l'évaluation de la provision pour gros entretien, conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2015-04 du 4 juin 2015 et aux dispositions mentionnées dans sa note de présentation, et ayant conduit à une estimation de la provision pour gros entretien à un montant de 1 652 K€ au 31 décembre 2016 contre 753 K€ au 31 décembre 2015.
- La sortie des contrats de SWAP Crédit Agricole entérinée le 28 décembre 2016 a donné lieu au versement d'une soulte de 6 710 K€. Celle-ci a été comptabilisée selon les orientations spécifiées dans le Règlement ANC n°2015-05 du 2 juillet 2015 dont il est fait application par anticipation, comme cela est autorisé, dans les comptes 2016, soit un étalement sur la durée restant à courir des emprunts « logements » qui avaient été couverts par ces SWAP.

2.2-Les programmes livrés et cessions VEFA

2.2.1-Livraison de 9 opérations de logements représentant 466 logements

➤ Mosaïque	: 42 LLTS, cédée en défiscalisation VEFA
➤ Espérance	: 15 PLS, cédée en VEFA Promoteur externe
➤ Amaryllis	: 18 LLS, cédée en défiscalisation VEFA
➤ Les Mercuriales	: 191 LLS, cédée en VEFA Promoteur externe
➤ Cap Ouest	: 40 LLS, cédée en défiscalisation VEFA
➤ Les Fuschias	: 24 LLTS, cédée en défiscalisation VEFA
➤ Les Fougères	: 52 LLS, cédée en défiscalisation VEFA
➤ I.a Boussole	: 48 LLS, cédée en défiscalisation VEFA
➤ Séquoia	: 36 LLS, cédée en défiscalisation VEFA

2.2.2 -Programmes de logements en cours de réalisation, cédés en VEFA afin de bénéficier du financement en défiscalisation :

Nom opération	Nombre de logts	Montant Invnt	Date prév. livraison
TRIOLET	58 LLS	8 705 k€	30/06/17
LE CENTRE	36 LLS	5 583 k€	30/11/17
PALMYRE	18 LLTS	2 783 k€	30/11/17
PARNASSE	45LLS/25 LLTS	11 353 k€	31/05/18
ILOT C2	21 PLS	3 580 k€	30/04/17

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Toutes les opérations portées par des sociétés de défiscalisation au 31/12/2016 sont reprises dans le tableau ci-dessous :

OPERATION	Nb de logts	Commune	Type	M²	Surf. Moy	Date de Livraison	Coût HT
Triolet	58	Saint Denis	LLS	4 152	71,59	30/06/2017	8 705 507
Le Centre	36	Saint André	LLS	2 578	71,61	30/11/2017	5 582 669
Palmyre	18	Saint Denis	LLTS	1 344	74,67	30/11/2017	2 783 133
Pamasse	45	Saint Denis	LLS	3 141	69,80	31/05/2018	11 352 520
Pamasse	25	Saint Denis	LLTS	1 724	68,96	31/05/2018	
Ilot C2	21	Saint Denis	PLS	1 507	71,76	30/04/2017	3 580 095
Les Fuschias	24	Saint Denis	LLTS	1 892	78,83	12/09/2016	3 634 672
Sakatla	55	Saint Denis	LLS	4 275	77,72	30/06/2017	10 314 689
Les Solandres	45	Saint Denis	LLTS	3 500	77,77	31/03/2017	7 657 765
La Boussole	48	Saint Benoit	LLS	3 899	81,22	30/11/2016	6 808 947
Cap Ouest	40	La Possession	LLS	2 956	73,90	18/07/2016	6 609 693
Les Fougères	52	Saint André	LLS	4 762	91,57	30/11/2016	8 825 575
Amaryllis	18	Saint Denis	LLS	1 395	77,50	01/06/2016	3 262 020
Butte Citronnelle 2	32	Le Port	PLS	2 374	74,19	31/08/2017	4 534 756
Clos Bel air	30	Sainte Suzanne	LLS	2 522	84,06	31/01/2017	4 856 078
Color	65	Saint Denis	LLTS	4 604	70,83	30/09/2017	9 931 440
Sequoia	36	Saint Denis	LLS	1 965	54,53	30/12/2016	4 057 636
Palissandre	50	Saint André	LLS	4 384	87,68	24/11/2015	8 382 795
Cases et Jardins	22	Saint André	LLS	1 898	57,00	12/11/2015	3 819 380
Mercuriales	191	Saint Denis	LLS	14 346	75,10	30/06/2016	32 063 138
L'espérance	15	Le Port	PLS	1 188	66,00	27/01/2016	2 472 169
Bois de cannelle	42	Saint Denis	LLTS	3 356	79,90	04/09/2015	6 598 015
Mosaïque	42	Saint André	LLTS	3 216	76,57	19/02/2016	6 219 864
Le Clotilde	44	Saint Denis	LLTS	3 341	75,93	30/11/2014	7 194 709
Roseau & Cristalline	80	Saint Denis	LLS	5 338	66,72	31/10/2014	12 729 727
Coteau des letchis	61	Saint Denis	LLS	4 583	75,13	01/06/2014	10 057 602
Clos maréchal	18	Saint Denis	LLTS	1 353	75,17	28/02/2013	3 056 972
Terre de mire	69	Saint Denis	LLTS	5 826	84,44	17/06/2013	8 804 959
La poterne	34	Saint Denis	LLS	2 542	74,76	17/12/2012	4 883 086
Bois de Nêfles	75	Saint Denis	LLS	5 603	74,71	21/07/2011	7 739 546
Les sables	10	Saint Denis	LLS	817	61,70	17/12/2010	1 041 489
St François	31	Saint Denis	LLTS	2 313	74,62	17/12/2010	3 245 727
Butte citronnelle 1	49	Le Port	PLS	3 600	73,47	30/11/2009	6 526 821
St Jacques	73	Saint Denis	LLS	4 821	66,04	17/12/2010	8 816 546
TOTAL	1 554			112 763			236 149 740

Le traitement comptable des programmes immobiliers financés au moyen de la défiscalisation est rappelé en paragraphe 3.2.2.3

2.2.3- Opérations de promotion immobilière

➤ **Mise en gestion 2016 de commerces en pieds d'immeuble :**

- Espérance : 1 local commercial : Coût de revient 173 k€
- Fougères : 5 commerces : Coût de revient 366 k€
- Amaryllis : 2 commerces : Coût de revient 322 k€

➤ **Vente de 2016 sur les opérations suivantes :**

- Opération SEQUOIA, à La Bretagne - Saint Denis :
Vente de 4 lots pour un montant total de 3 195k€
- Opération ESPACE LECLERC, au Centre-Ville – Saint Denis :
Vente en VEFA du bâtiment C au CCAS de la Ville de St Denis pour un montant de 4 000 k€.
- Opération Le CHARMOY, à la Bretagne – Saint Denis :
Vente en VEFA d'un lot à l'AURAR pour un montant de 2 673 k€.
- Opération COUR KERVEGUEN, au Chaudron – Saint Denis
Vente en VEFA du bâtiment A à la Ville de Saint Denis pour un montant de 14 470 k€.
- Opération MOULIN DES MASCAREIGNES à la Montagne
Vente de 9 parcelles en lots libres pour la somme de 2 826 k€.

III – REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1- Principes généraux

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés, conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014, et selon les dispositions prévues au règlement ANC n°2015-04 du 4 juin 2015 relatif aux comptes annuels des organismes de logement social.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits est la méthode des coûts historiques.

Le Plan Comptable Général 1999 issu du règlement comptable ANC 2014-03 s'applique de droit aux EPL régies par la loi du 7 juillet 1983 et de Janvier 2002.

Le règlement comptable du 23 Juin 1999 s'applique pour les opérations de concession d'aménagement, et celui du 8 décembre 1993 pour les opérations de gestion locative. L'ensemble des recommandations énoncées par les guides comptables édités par la Fédération des EPL (guides comptables professionnels des SEML activités immobilières et actions, et opérations d'aménagement) a également été respecté.

3.2- Les principales méthodes utilisées

3.2.1 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles constituées pour l'essentiel de logiciels informatiques sont amorties sur 3 ans.

3.2.2 – Immobilisations corporelles

3.2.2.1 - Constructions

a) Le coût des immobilisations

Les immobilisations acquises sont évaluées à leurs coûts d'acquisition et les immobilisations produites à leurs coûts de production selon les dispositions du règlement n°2004-06 (prix d'achat et coût de production augmentés des frais tels que les honoraires, droits de mutation, frais d'actes, frais généraux de production)

Par ailleurs, la SODIAC a fait le choix de l'activation des frais d'acquisition et des coûts d'emprunt dans le processus de valorisation des actifs.

b) Approche par composants et répartition

La valeur brute a été répartie en composant selon la répartition du bilan de l'opérationnel par corps d'état.

c) Les règles d'amortissement

Les amortissements pratiqués suivent les dispositions du règlement 2002-10, chaque composant étant amorti sur une durée d'utilité propre ou sur la durée du bail à construction si celle-ci est d'une durée inférieure.

Structure logements sociaux et pieds d'immeubles	50 ans
Structure logements sociaux sur bail emphytéotique	45 ans
Structure immobilier d'entreprise	40 ans
Structure sur commerces non construits SODIAC	25 ans
Couverture façade	15 ans
Menuiseries extérieures	25 ans
Plomberie sanitaire sur commerces non construits SODIAC	25 ans
Plomberie sur commerces	15 ans
Électricité – climatisation	15 ans
Agencement intérieur et mobilier	15 ans
Étanchéité	15 ans
Installation Générale et Technique	20 ans
Ravalement	15 ans

d) Constructions sur sol d'autrui

Lorsqu'un immeuble est construit sur un terrain faisant l'objet d'un bail emphytéotique ou d'un bail à construction dont la durée est inférieure à celle relative aux règles d'amortissement, la durée d'amortissement est ramenée à la durée du bail lorsque la valeur de retour est nulle voire non significative.

3.2.2.2- Autres immobilisations

a) Les coût des autres immobilisations

Les autres immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations sont inclus dans le coût de production des immobilisations y compris la quote-part d'intérêts courus pendant la période de différé de l'annuité.

b) Les règles d'amortissement

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue.
 Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants : (L = Linéaire, D : Dégressif, E = Exceptionnel).

Immobilisations corporelles	Amortissement pour dépréciation
Installations techniques, mat. Outillage	5 à 10% L
Installations générales, agencements, aménagements	10% L
Matériel de transport	25% L
Matériel de bureau et informatique	25% L
Mobilier	10% L

Comptes analysés en annexe au rapport du commissaire aux Comptes

3.2.2.3 – Les opérations financées au moyen de la défiscalisation en application des articles 199 undecies C et 217 undecies du CGI

La Loi N°2009-594 du 27 mai 2009 pour le Développement Economique des Outre Mer (LODEOM) a confirmé le principe des schémas de défiscalisation reposant sur des structures de « portage ».

Toutefois, la réglementation actuelle ne prévoit pas toutes les spécificités comptables qui peuvent résulter de ces opérations de montage en défiscalisation.

Aussi, la SODIAC a été amenée sur certaines situations à réaliser des options dont certaines pourraient être temporaires.

Ainsi, une méthode de présentation dérogatoire au Plan Comptable Général a été retenue en vertu du principe de la prééminence du fond sur la forme dans le but de donner une meilleure information financière. En effet, il est considéré que les cessions des logements sociaux à la structure de portage présentent un caractère exceptionnel. En l'espèce, le traitement comptable appliqué est celui de la cession d'une immobilisation corporelle avec au préalable, durant la phase de construction, une comptabilisation en

« immobilisations en cours ». Ces cessions ne peuvent pas être intégrées dans le chiffre d'affaires de la SODIAC car elles n'ont aucun fondement économique.

Ces options pourront être réexaminées au vu notamment des évolutions réglementaires et législatives.

a) Traitement comptable des subventions d'investissement

Le calcul de la reprise de la subvention d'investissement au résultat peut distinguer la part relative au terrain et celle relative à la construction si les montants en jeu sont significatifs. Dans le cas contraire, aucune distinction n'est réalisée.

➤ **Subventions d'investissement liées aux terrains**

La reprise de la subvention d'investissement qui finance un terrain est étalée sur 10 ans à défaut de clause d'inaliénabilité aux termes du contrat.

➤ **Subventions d'investissement liées aux constructions**

Les montants repris en résultat sont déterminés en distinguant 2 périodes :

○ Phase de portage

Les subventions comptabilisées dans les comptes de la SODIAC au titre des opérations de défiscalisation réalisées en application des articles 199 undecies C et 217 undecies du CGI sont amorties sur une durée linéaire de 50 ans.

○ Phase de dénouement

La reprise du solde de la subvention s'effectue sur le même rythme que l'amortissement des logements locatifs et pour la durée résiduelle d'utilisation.

b) Les avances financières consenties par l'OLS

Les avances financières consenties à la société de portage sont la représentation de l'investissement par l'OLS, déduction faite de la rétrocession d'une partie de l'avantage fiscal dont bénéficient les investisseurs. Elles sont comptabilisées en « autres immobilisations financières ».

c) Comptabilisation des ventes en défiscalisation

La SODIAC applique, pour la comptabilisation des VEFA, la méthode « à l'avancement » sans constatation de la marge réelle éventuelle dans la mesure où ces montages en défiscalisation partagée sont élaborés avec une marge nulle.

Selon cette méthode, les mouvements suivants sont enregistrés annuellement en compte de résultat :

- Les cessions de ces opérations sont comptabilisées en produit exceptionnel par le biais du compte 775 « Prix de vente des actifs cédés ».
- Le coût de revient des opérations défiscalisées cédées est enregistré, parallèlement, en charge exceptionnelle au compte 675 « prix de revient des actifs cédés ».

Conformément à la méthode à l'avancement, la comptabilisation en résultat exceptionnel est faite en proportion de l'avancement des travaux. Il est entendu par avancement de travaux, le transfert de propriété du sol et des constructions existantes.

Ce choix de comptabilisation en résultat exceptionnel s'inscrit, au-delà de l'objectif d'une meilleure information financière, à travers une réponse de la commission des études comptables :

Cession de biens préalablement donnés en location et financés par voie de crédit-bail – Résultat d'exploitation ou résultat exceptionnel ? – EC 2013-09 bulletin N°166 du mois de juin 2013 – paragraphe N°55 - page 403 à 407.

Cette commission a estimé qu'il revient aux entreprises d'apprécier le caractère normal ou exceptionnel du résultat.

d) Comptabilisation de la construction

Les programmes immobiliers en cours de construction et qui sont destinés à être cédés à terme aux structures de portage sont comptabilisés en « immobilisation en cours ».

La règle de détermination du coût de production est identique à celle évoquée au b) du **paragraphe 2.2.1-constructions**.

➤ Traitement du boni issu des cessions en défiscalisation

En principe, les cessions réalisées dans le cadre de la défiscalisation sont prévues à l'équilibre. Elles ne devraient ainsi pas faire l'objet d'un boni ou d'un mali. Toutefois, lorsque le prix de revicant définitif est constaté, il se dégage des plus ou moins-values.

En 2016, la plus-value dégagée est de 1 189 597 €.

Pour rappel, les plus-values dégagées sur les exercices précédents sont les suivantes :

- 1 014 748 € en 2010 ;
- 295 930 € en 2012 ;
- 242 735 € en 2013 ;
- 382 351 € en 2014 ;
- 627 243 € en 2015.

S'agissant d'opérations ayant pour vocation à revenir dans le patrimoine de la SODIAC, il a été décidé de neutraliser cette plus-value en produits constatés d'avance afin de ne pas fausser le résultat économique de la SODIAC. Cette plus value est étalée sur la durée prévue au contrat initial, soit 11 ans.

➤ Traitement des frais de vente relatif aux cessions en défiscalisation

Sur l'exercice 2010, la SODIAC a procédé aux règlements des frais, à savoir les honoraires du notaire ainsi que les frais de mutation pour un montant de 424 320 €.

La SODIAC a fait le choix de les enregistrer en charge constatée d'avance, et de reprendre annuellement en charge au même rythme que les bonis de cessions, soit sur 11 ans

Comptes annuels immixtes au rapport
du commissaire aux comptes

3.2.2.4 Crédit d'impôt visé par l'article 244 quarter W du CGI

Au titre du programme d'investissement « Butte Citronnelle II », la SODIAC a bénéficié en 2015, d'un crédit d'impôt pour investissement en faveur du logement social outre-mer, tel que visé à l'article 244 quarter W du Code Général des Impôts, d'un montant de 784 284€.

La créance a été constatée en 2015 pour 50% à la phase d'achèvement des fondations.

Elle est constatée à hauteur de 25 % en 2016, pour la mise hors d'eau hors d'air de l'opération précitée.

A défaut de règle ou norme comptable distincte, relative à l'enregistrement de ce crédit d'impôt en faveur du logement social, la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC), a rendu en mars 2016, un avis technique.

Cet avis repose entre autres sur l'avis du Collège de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), dans une note d'information portant sur le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), un parallèle étant fait entre les modes de comptabilisation de ces crédits d'impôts.

Pour autant, la Commission de la CNCC indique que l'avis du Collège de l'Autorité des Normes Comptables dans une note d'information constitue une position de doctrine, et non une règle ou norme comptable.

Il en ressort que la comptabilisation proposée est l'enregistrement d'un produit d'impôt à la date d'achèvement des travaux de construction ou de réhabilitation de l'immeuble.

La SODIAC estime que le crédit d'impôt est une composante du plan de financement d'une opération. A ce titre, elle considère que cette mesure fiscale peut être assimilée à une subvention de l'Etat pour réaliser un investissement, et que le crédit d'impôt doit être constaté comme une subvention d'investissement.

Aussi, en l'absence de norme comptable contraire, le Conseil d'Administration de la SODIAC, par une délibération du 31 mars 2017, a proposé, sous condition d'une « position de place » identique des bailleurs sociaux locaux, que le crédit d'impôt soit enregistré de la façon suivante :

- pendant les phases d'avancement du projet (achèvement de fondation, mise hors d'eau de l'immeuble), en créance sur l'Etat au titre d'« acomptes crédit d'impôt » ;
- à la livraison de l'immeuble, en subvention d'investissement amortie sur la durée de vie des composants du bien financé.

3.3 – Aménagement

Les règles d'évaluation des valeurs d'exploitation appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable Général.

Le montant figurant au bilan sous la rubrique encours des concessions d'aménagement résulte de la différence entre le cumul des dépenses HT (frais financiers et frais exceptionnels compris) et le montant des coûts de revient des éléments cédés, estimés en fin d'exercice de manière globale par application au coût de revient pour le compte rendu financier de la fraction établie comme suit :

- Au numérateur : le montant des produits réalisés depuis le début de l'opération hors participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédant ;
- Au dénominateur : le montant global des produits prévus par le compte rendu financier hors participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédant.

La comptabilité traduit les conventions de concessions d'aménagement sous les rubriques du bilan suivantes :

- Stocks : pour le montant des coûts engagés au cours de l'exercice diminué de celui estimé des éléments cédés ;
- Comptes de régularisation actif ou passif : pour la neutralisation du résultat intermédiaire provisoire d'une opération d'aménagement concédée aux risques et profits de concédant ;
- Compte de provisions pour risques et charges ;

1. pour le montant des charges non encore comptabilisées mais courues à la fin de l'exercice ;
2. pour le montant des risques de pertes à terminaison sur les opérations concédées aux risques du concessionnaire ;
3. pour le montant des coûts de liquidation des opérations achevées.

Dans l'hypothèse où le montant du coût de revient des éléments cédés est supérieur au cumul des charges comptabilisées, il sera constitué une provision pour charges, égale au montant de l'écart constaté.

En conséquence, la valeur du stock relatif à l'opération concernée, inscrite dans les comptes annuels sera nulle.

Le tableau figurant en annexe « annexe relative aux encours des concessions d'aménagement » reprend l'ensemble des informations relatives aux encours des concessions d'aménagement.

3.4 – Mandats

Les comptes annuels reprennent sur les opérations de mandats l'ensemble des comptes ayant été mouvementés au cours de l'exercice.

Le compte mandant, suivi individuellement par convention, reflète la situation du mandat par rapport à la SODIAC.

Au 31/12/16, le cumul des comptes mandants débiteurs s'élève à 546 439 € et le cumul des comptes mandants créditeurs à 4 058 904 €.

3.5 – Activité promotion (vente de locaux d'activité, de commerces, de bureaux et de parcelles)

Les stocks sont évalués au coût de revient. La règle de détermination du coût de production est identique à celle évoquée au b) du paragraphe 3.2.2.1 - **Constructions**

Les cessions sont enregistrées lors de la signature de l'acte, ou lorsque les conditions sont réunies pour constater que la vente est parfaite (levées des clauses suspensives).

Par ailleurs, les ventes à l'état futur d'achèvement sont constatées selon la méthode comptable à l'avancement. La marge est prise à l'avancement.

Comptes annuels approuvés au rapport du commissaire aux comptes

IV – NOTES SUR LE BILAN

NOTES SUR L'ACTIF

4.1 – Immobilisations incorporelles et corporelles

Les annexes 1 et 2 « Etat de l'actif immobilisé » et « Etat des amortissements » montrent les variations d'actifs enregistrées sur l'exercice.

4.2 – Immobilisations corporelles en cours

Les immobilisations corporelles en cours sont principalement composées des productions internes de logement (phase étude et/ou phase travaux) n'ayant pas fait l'objet sur l'exercice (ou sur les exercices antérieurs) d'une cession à une société de portage dans le cadre d'une défiscalisation partagée.

L'annexe 3 présente un état des immobilisations corporelles en cours au 31 décembre 2016 par programme.

Des provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles en cours sont comptabilisées au 31 décembre 2016 pour un montant total de 333 060 €. Le détail de ces dépréciations par projet est présenté à l'annexe 3. La provision la plus conséquente porte sur l'opération « Galeries Leclerc ».

➤ Immobilisations en cours « Galeries Leclerc »

Au 31/12/2016, le montant total des dépenses de l'opération Galerie Leclerc s'élève à 20 998 k€. L'opération a donné lieu à des livraisons par tranches sur 2014 et 2015.

Le coût de revient des parties livrées n'étant toujours pas arrêté et la déclaration d'achèvement non réalisée, celles-ci sont toujours en immobilisations en cours.

Une dépréciation a été constatée dans les comptes. Cette dépréciation est calculée sur la base d'un amortissement linéaire théorique de 50 ans, soit 306 k€, afin de tenir compte du coût d'usage du bâtiment.

Le calcul du coût de revient définitif de cette opération, ainsi que la livraison totale, feront sur 2017.

4.3 – Immobilisations financières

➤ Titres de participations

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.

Le tableau des « filiales et participations » est présenté à l'annexe 11.

En fin d'exercice, ils sont évalués à la valeur d'usage SEML, et une provision pour dépréciation est éventuellement constituée pour matérialiser la différence entre le coût d'acquisition et la valeur estimée.

➤ **Autres immobilisations financières :**

Les autres immobilisations financières se constituent essentiellement :

- De gage-espèces sur contrat de crédit-bail immobilier : 8 926 095 € ;
- De crédit vendeur consenti aux sociétés de portage lors de la signature des VEFA logements : 184 085 457 €.

4.4 – Stocks

Au 31 décembre 2016, les stocks d'une valeur brute de 39 544 407 € se décomposent comme suit :

- En cours de production (activité Promotion) : 22 543 559 € dont 14 opérations Cour Kerveguen (7 M€) ;
- En cours de production (activité Concessions) : 13 544 088 € dont ZAC TECHNOR (8 M€) et ZAC Des Grègues (3 M€) ;
- Produits finis : 3 456 760 €.

➤ **Dépréciation du stock**

Les provisions pour dépréciation de stock d'un total de 474 500 € portent sur les opérations suivantes :

- DOMENJOD : une provision pour dépréciation de 381 k€ constatée en 2010 sur le stock en valeur brute de 439 k€ ;
- THALES : la provision de 75 k€ en 2015 a été réajustée à 53 k€ à fin 2016 suite à une mise en location ;
- BUREAU STYLE : une provision de 25 k€ est enregistrée en 2016 ;
- CLOS BASILE : une provision de 14 k€ est dotée en 2016

4.5 – Créances clients

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale. A la clôture, elles sont évaluées selon les dispositions de l'article R 423-I-5 du code de la construction et de l'habitation.

➤ **Composition des créances**

Le poste « clients » d'un montant de 31 508 584 € au 31/12/2016 comprend principalement :

- les créances locataires (logement et locaux) pour un montant de 3 717 525 €
- les créances activité promotion pour un montant de 26 352 854 €

Il n'intègre pas des « clients compromis de vente ».

➤ **Dépréciation des créances locataires logement**

Les dispositions de l'ANC n°2015-04 du 4 juin relatif aux comptes annuels des organismes de logement social sont appliquées en matière de dépréciation de créances. Les créances sur les locataires partis et sur les créances de plus d'un an sont provisionnées à 100% de leur valeur.

Cette méthode étant utilisée au cours des exercices précédents, aucun changement comptable n'a été nécessaire pour l'établissement de la provision pour dépréciation de l'exercice 2016.

Par ailleurs, des provisions pour dépréciations sont enregistrées selon l'antériorité de la créance

Ancienneté de la créance (en mois)	0 à 3 mois	3 à 6 mois	6 à 12 mois	+ de 12 mois
Taux provision pour dépréciation	0%	25%	50%	100%

➤ Dépréciation des créances locataires locaux d'activité

Les provisions pour dépréciation des créances de l'immobilier d'entreprise dérogent aux règles énoncées précédemment et sont appréciées au cas par cas (existence d'un plan d'apurement, décision de justice...). Les créances sur les locataires sortis ont été intégralement dépréciées.

4.6 – Autres créances

Les autres créances se décomposent ainsi :

- Créances fiscales : 11,2 M€
- Comptes courants des sociétés liées : 1,1 M€
- Soutle de swap à étaler sur la durée résiduelle des emprunts initialement couverts : 6,7 M€.
- Autres créances (mandats, ...) : 0,9 M€.

Concernant la soule de swap, se reporter au paragraphe 6.1 sur les « instruments de couverture ».

NOTES SUR LE PASSIF

4.7 – Capital social et réserves

➤ Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titre au début de l'exercice	Créés durant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice
ACTIONS	275 Euros	92 228 actions			92 228 actions

➤ Réserves et report à nouveau

Conformément à l'ANC 2015-04 du 04 juin 2015 relatif à la présentation des comptes annuels des organismes de logements sociaux, l'affectation du résultat 2015 s'est faite en distinguant le résultat issu de l'activité agréé de celui des autres activités.

Au 31 décembre 2016, les réserves de l'activité agréé se constituent ainsi :

- Autres réserves : 0 € ;
- Report à nouveau (créditeur) : 589 046 €.

4.8 – Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées dès la signature de l'accord (arrêté de subvention) sauf, s'il existe des conditions suspensives. Il s'agit principalement des subventions LBU obtenues pour le financement des opérations de logement social.

Elles sont rapportées au compte de résultat des exercices suivants. Le PCG 82 préconise la comptabilisation de la reprise de subvention en produit exceptionnel au compte « 777 – Quote-part de subvention rapportée au résultat ».

Par dérogation à ce principe, la SODIAC a décidé de comptabiliser la reprise de la quote-part au compte de résultat de subvention d'équipement dans un compte de produit d'exploitation afin de présenter un compte de résultat d'exploitation intégrant en charge la dotation aux amortissements et en produit les quotes-parts de subventions d'équipements virées au compte de résultat.

4.9 – Provision pour risques et charges

L'annexe 5 présente un état détaillé de la variation des provisions pour risques et charges. Ces dernières s'élèvent à 1 723 477 € au 31 décembre 2016 dont une provision pour gros entretien d'un montant de 1 652 000 €.

➤ Provision pour gros entretien

Dans le cadre de l'application des règlements CRC n° 2003-07 du 12 décembre 2003 et 2002-10 du 12 décembre 2002, la SODIAC a opté pour la méthode des provisions pour grosses réparations pour les dépenses de gros entretiens (dépenses de deuxième catégorie).

La provision pour gros entretien a été évaluée selon les directives du règlement ANC n°2015-04 du 04/06/2015, conduisant à un changement de méthode comptable par rapport aux exercices précédents.

La provision pour gros entretien porte sur des opérations dont les dépenses sont prévues dans un programme pluriannuel de gros entretien dont la périodicité récurrente est annuelle d'avance et supérieure à un an.

En conséquence, cette provision a été déterminée sur la base d'un plan de patrimoine évalué en 2016 par le Service Maintenance Exploitation et Logistique, et validé par le Conseil d'administration du 13 avril 2017.

Cette programmation a conduit à une augmentation significative de la provision pour gros entretien, celle-ci passant de 753 K€ à fin 2015 à un montant de 1 652 k€ au 31 décembre 2016.

Si la provision 2015 avait été évaluée selon les nouvelles règles, elle aurait été d'un montant de 1 441 K€.

Aussi, la variation de +899 k€ de provision pour gros entretien a été comptabilisée dans les comptes de la façon suivante :

- Prélèvement sur les réserves et report à nouveau à hauteur de 1 145 K€
- Dotation à la PGE pour 211 K€
- Reprise de PGE pour les montants portant sur des opérations sorties du plan PSP pour 457 K€.

La programmation pluriannuelle est la suivante :

PROGRAMMATION PLURIANNUELLE PAR IMMEUBLE DES TRAVAUX AU 31/12/2016

CP	Nom d'opération	Date préfecture DS Travaux	Travaux estimés (en €)	VMD	MEUBLES EXT	COUVERTURE ET AN	GROS TRAVAUX	PEINTURE	PLUMBERIE	MEUBLES INT	ASCENSEURS	VENTILATION	ELECTRICITE	RETELIEMENT DE SEC
0821	Chaudron Centre	01/10/2017	515	35	380	50		40		30				
0803	Mangliers	01/07/2017	255	55	151	40				10				
0818	Le Square	01/11/2017	348	50	95	30	30	108	20	15				
0829	lot du marché	01/12/2018	135	10	50					50	25			
0828	Bellepierre	01/12/2018	66	20	46									
0819	Clos Tesson 1	01/12/2019	60		60									
0812	Deshassys	01/12/2019	233	25	45		65		35	35	28			
0807	Montgallard	01/12/2020	130	30	50	50								
0810	Trinité	01/12/2020	70		60							10		
0827	Le Guébili	01/12/2021	170	10	105		25					30		
0835	Le Saint André	01/12/2021	145	25	50				40		15		15	
PERIODICITE			2128	10	10	10	20	10	10	10	10	10	10	10

4.10 – Emprunts

Eu égard au caractère spécifique des opérations conduites par la SEML et aux règles fixées par le législateur, les collectivités concédantes mandantes peuvent garantir dans les limites fixées par la loi les emprunts contractés par la SEML.

Au 31 décembre 2016, le montant du capital restant dû des emprunts s'élève à 264 071 k€, et se décompose comme suit :

- montant du capital restant dû garanti : 232 737 k€ ;
- montant du capital restant dû non garanti : 31 334 k€.

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

	Opérations immobilières en location			Opérations en cours				TOTAL
	Logements	Commerces	Bâtiments d'activité	Logements	Structure	Commerces	Concessions	
Commune de Saint Denis	113 594,00	450,00	569,00	23 776,00		6 900,00	*	145 289,00
Commune du Port	10 868,00	-	-	900,00		-	-	11 768,00
Commune de La Possession	3 983,00			-				3 983,00
CINOR	-		2 616,00	9 350,00		-	2 250,00	14 216,00
CIREST	3 220,00			-				3 220,00
TCO	1 830,00			3 100,00				4 930,00
Département de la Réunion	3 348,00			825,00				4 173,00
Région Réunion	766,00			825,00				1 591,00
Commune de Saint Benoît	3 229,00			-				3 229,00
CGLS	1 446,00			-				1 446,00
Commune de Saint André	14 993,00			2 145,00				17 138,00
Commune de Sainte Suzanne	838,00			-				838,00
Caisse d'Epargne	-	97,00		-				97,00
Banque de la Réunion	-			-				-
Caution ou hypothèque	-	8 588,00	6 674,00	557,00		5 000,00		20 819,00
Sans garantie	4 117,00	2 257,00	612,00	1 688,00	6 710,00	8 700,00	7 250,00	31 334,00
TOTAL	162 232,00	11 392,00	10 471,00	49 166,00	6 710,00	20 600,00	9 500,00	264 071,00

4.11 – Dettes d'exploitation

L'état des dettes par catégorie et par antériorité est présenté à l'annexe 5.

Le détail des charges à payer est mentionné à l'annexe 8.

4.12 – Comptes de régularisation – Produits constatés d'avance

Le détail des produits constatés d'avance est indiqué à l'annexe 9.

Il s'agit principalement :

- des cessions en VEFA logement social aux sociétés de portage, en cours de construction : 23 M k€ ;
- des cessions en VEFA sur l'activité de promotion : 18 M€ ;
- des étalements de plus-values de cessions logement social (boni) : 3 M€ ;
- de la neutralisation des boni sur concessions d'aménagements : 6 M€.

V – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1 – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par activité est présenté à l'annexe 10.

5.2 – Transferts de charges d'exploitation

La SODIAC impute une quote-part de ses frais généraux sur les opérations de concessions selon les modalités définies par les conventions de concession (rémunération forfaitaire). Par l'intermédiaire d'un compte de transfert de charge, il a été imputé 589 k€ au titre de l'année 2016.

Le détail du poste transferts de charges figure à l'annexe 13.

5.3 – Subventions d'exploitation

Il s'agit principalement de subventions d'investissement rapportées au compte de résultat.

Le PCG 82 préconise la comptabilisation de la reprise de subvention en produit exceptionnel au compte « 777 – Quote-part de subvention rapportée au résultat ». Par dérogation à ce principe, la société a décidé de comptabiliser la reprise de la quote-part au compte de résultat de subvention d'équipement dans un compte de produit d'exploitation afin de présenter un compte de résultat d'exploitation intégrant en charge la dotation aux amortissements et en produit les quotes-parts de subventions d'investissement virées au compte de résultat. Leur montant s'élève à 1 335 k€ pour l'exercice 2016.

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

5.4 – Impact en compte de résultat des concessions d'aménagement.

L'application du règlement du CRC du 23 juin 1999 entraîne la comptabilisation de l'ensemble des charges des concessions d'aménagement dans un compte 605 et des produits dans les compte 70.

Le détail par nature des comptes de charges pour l'année 2016 est le suivant :

Achats	2 331 k€
Charges financières	k€
Rémunérations de la Société	k€
Charges prévisionnelles	k€
Total des charges	2 331k€

Le détail par nature des comptes de produits pour l'année 2016 est le suivant :

Cessions et autres produits	2 169 k€
Subventions	162 k€
Participations des concédants	k€
Participation estimative	k€
Produits financiers	k€
Total des produits	2 331 k€

5.5 – Détermination du résultat des activités agréées

Un résultat des activités agréées (logement social et commerce en pied d'immeuble) a été déterminé en application du règlement ANC N° 2015-04 du 04 juin 2015 relatif aux comptes annuels des organismes de logement sociaux.

Pour évaluer ce résultat, la SODIAC a procédé de la manière suivante :

- Affectation des charges et produits directs de chacune des activités selon un plan analytique classé par opération et par nature d'activité ;
- Répartition des charges et produits indirects entre les activités au prorata du chiffre d'affaires de chacune des activités (clé de répartition admise par l'administrateur fiscal dès lors que la société ne dispose pas de méthode plus fine de répartition).

5.6 – Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi

La SODIAC suite à l'avis de l'ANC du 28 février 2014 a décidé de comptabiliser l'impact du CICE comme une réduction de charges sociales. En 2016, il a été constaté en diminution des comptes de charges sociales la somme de 24 k€. Ce crédit d'impôt est imputé sur l'impôt dû au titre de 2016.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, la SODIAC a dégagé un crédit d'impôt de 24 k€, affecté principalement à des efforts en matière de formation.

5.7 – Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont détaillés à l'annexe 13.

5.8 – Impôt sur les sociétés

Au titre de l'année 2016, la SODIAC a dégagé un bénéfice fiscal de 999k€ et a comptabilisé un impôt sur les sociétés de 305k€.

VI – AUTRES INFORMATIONS

6.1 – Instruments de couverture

Dans le cadre de la convention d'ouverture de crédits, la SODIAC a souscrit les contrats de couverture de risque sous la forme de contrats de swap de taux.

A la clôture, le différentiel d'intérêts courus sur les SWAP est constaté. Les pertes potentielles sur les instruments financiers ne font pas l'objet de provisions pour risques dans la mesure où ces instruments relèvent d'opération de couverture du Livret A.

Au titre de l'année 2016, les quatre contrats ont générés des différentiels en défaveur de la SODIAC (les taux fixes échangés étant supérieurs aux taux du livret A).

Ainsi le total des charges financières générées par les contrats de SWAP et payées par la SODIAC en 2016 s'est élevé à 1 110k€ soit 122k€ pour les contrats souscrits à la BRED et 988k€ pour les contrats souscrits au Crédit Agricole.

Période	Etablissement émetteur		Notionnel 31/12/2016
Du 19/12/2007 au 19/12/2027	BRED Banque Populaire	Taux fixe 4.20% contre taux fixe cumulatif	2 099 500,00
Du 02/11/2007 au 2/11/2027	BRED Banque Populaire	Taux Euribor 12 mois + 0.2275% contre Taux fixe structuré : 4.00% si IF < 2.00% 4.00% + IF si 2.00% <= IF < 3.00% 7.00% si IF > 3.00%	3 966 250,00

Les instruments de couverture SWAP Crédit Agricole ont été résiliés le 28/12/2016. Ces conventions de sortie ont généré le versement d'une soulte de 6 710 k € inscrite au compte 478, selon les orientations spécifiées dans le Règlement ANC n°2015-05 du 2 juillet 2015 dont il est fait application par anticipation, comme cela est autorisé, dans les comptes 2016, soit un étalement sur la durée restant à courir des emprunts « logements » qui avaient été couverts par ces swap.

Il est envisagé une résiliation des contrats de swap souscrits à la BRED sur l'exercice 2017/2018. Les soultes à régler ont été évalués à 790k€ par la salle des marchés de la BRED.

6.2 – Engagements de crédit-bail

Les engagements de crédit-bail de la SODIAC sont présentés à l'annexe 15.

6.3 – Indemnités de départ à la retraite

La gestion des indemnités de fin de carrière est externalisée depuis 2001. Un contrat a été souscrit le 12/02/2002 auprès d'AGF.

Le montant des primes versées à ce jour est de 82 304 €.

6.4 – Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes au titre du contrôle légal des comptes s'élèvent pour l'exercice 2016 à 46 k€.

6.5 – Evénements post-clôture

- **Rachat de l'ensemble immobilier « La POTERNE », à la SAS La Poterne pour une valeur de 4 011 385 €/HT, conformément aux engagements pris en 2011.**

Afin de réaliser la construction de l'ensemble immobilier « La POTERNE » (34 LLS), dans le cadre d'un financement en défiscalisation partagée, la SODIAC a signé en date du 1^{er} décembre 2011, les actes suivants :

- Une vente en état futur d'achèvement
- Un bail d'une durée de 11 ans et 6 mois, s'achevant au terme du 40^{ème} trimestre civil ;
- Une promesse de vente unilatérale de rachat de bien à la valeur de 4 011 385 €/HT, à l'issue d'une période de location minimum de 5 ans après la date d'achèvement des fondations.

Dans le cadre de ce montage, elle a bénéficié de la rétrocession d'un avantage fiscal d'un montant de 939 539 €.

Par courrier du 09 février 2017, la SAS La Poterne lui a signifié son intention de mettre en œuvre la promesse unilatérale d'achat de ce programme par la SODIAC. L'article 2 de la promesse d'achat stipule la possibilité de racheter le bien au terme d'un délai de 5 ans suivant la date d'achèvement des fondations (fondations achevées en septembre 2011).

Pour information, le Domaine, dans son avis du 08 février 2017, précise qu'aucune observation n'est à faire sur le prix convenu, dans la promesse de vente (4 011 385 €/HT).

SOCIETE DIONYSIENNE D' AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION (SODIAC)

ANNEXE 1 - ETAT DE L' ACTIF IMMOBILISE AU 31 DECEMBRE 2016

IMMOBILISATIONS	Valeur brutes au début exercice	Augmentation par acquisition ou virement de poste à poste	Diminution par virement de poste à poste	Réformés ou cessions	Valeurs brutes en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
- Frais d'établissement	0				0
- Fond commercial	0				0
- Autres Immob. incorporelles	531 820	22 348			554 168
TOTAL 1	531 820	22 348	0		554 168
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
- Terrains	14 415 593	146 887		188 160	14 374 320
- Constructions	132 025 233	957 928	51 070	2 040 088	130 892 003
- Constructions sur sol d'autrui	60 905 382	294 364	139 842	34 954	61 024 950
- ITMOI	0	570			570
- Agencements & installations	825 325	13 008		1 869	836 464
- Matériel de bureau & info.	428 523	47 271	8 822		466 972
- Mobilier de bureau	408 699	15 122	1 053		422 768
- Matériel de transport	0				0
- Immobilisations en cours	52 775 849	243 517 747	251 883 367		44 410 029
TOTAL 2	261 764 404	244 992 897	252 084 154	2 265 071	252 428 076
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
- Titres de participation	336 105	970			337 075
- Autres immobilisations financières	8 455 496	470 600			8 926 096
- Prêts au personnel					
- Autres prêts	105 789	16 145			121 934
- Autres créances immobilisées	148 064 875	33 167 387	15 992 363	1 154 442	164 085 457
TOTAL 3	156 962 265	33 655 102	15 992 363	1 154 442	173 470 562
TOTAL GENERAL	419 278 489	278 670 347	268 076 517	3 419 513	426 452 806

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

SOCIETE DIONYSIENNE D' AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION (SODIAC)

ANNEXE 2 - ETAT DES AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2016

IMMOBILISATIONS	Amortissement au début d'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Amortissements au fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
- Frais d'établissement	0			0
- Autres immob. incorporelles	490 126	51 414	0	541 540
TOTAL 1	490 126,00	51 414,00	0,00	541 540,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
- Terrains	0			0
- Constructions	46 789 082	4 341 992	660 165	50 470 909
- Constructions sur sol d'autrui	26 104 586	929 889	0	27 034 475
- ITMOI	0	67		67
- Agencements & installations	734 600	28 608		763 208
- Matériel de bureau & info.	379 860	31 694	2 087	409 467
- Mobilier de bureau	391 083	7 155		398 238
- Matériel de transport	0			0
TOTAL 2	74 399 210	5 339 405	662 252	79 076 363
TOTAL GENERAL	74 889 336	5 390 819	662 252	79 647 903

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	Début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Fin de l'exercice
Charges a répartir / plusieurs ex.		6 710 000		6 710 000
Primes de remboursement des obligations				0
TOTAL		6 710 000		6 710 000

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

SLO

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1064-DE

SOCIETE DIONYSIENNE D' AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION (SODIAC)

ANNEXE 3 - ETAT DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS EN COURS AU 31/12/2016

Opération	Valeur Brute	Dépréciation				Valeur nette
		Au début de l'exercice	Dotation	Reprise	A la fin de l'exercice	
11 RUE DES SABLES	36 894					36 894
AIGUE MARINE	24 262					24 262
AMENAGEMENT BUREAUX SODIAC IMM DO	1 114 046					1 114 046
ATELIERS GRAND CANAL (EX VILLAGE ENT	620 721					620 721
ATRIA	8 538					8 538
AU COEUR DES BAMBOUS (EX ST FRANCOI	19 513					19 513
BLEU HORIZON	216 721					216 721
BLEU MASCARIN - TERRAIN GHANTY	6 117 737					6 117 737
BOIS DE COULEURS	20 850					20 850
BUTTE CITRONNELLE 2	5 348 931					5 348 931
CENTRE VILLE DE SAINT- ANDRE	112 401					112 401
CHANT DE CANNE	68 362					68 362
CLAIRE DE LUNE	492 763					492 763
CLOS DES ARUMS	905 826					905 826
DESBASSYNS	3 754					3 754
DEVELOPPEMENT FONCIER LANGLAGE	1 067 187					781 127
EMILE HUGOT	18 445					18 445
ESPACE LECLERC	3 203					3 203
GALERIES LECLERC	16 299 016	77 185	228 875		306 060	15 992 955
GESTION LOCATIVE	497 163					497 163
ILOT SAINT-JACQUES	20 215					20 215
JARDIN CENDRILLON	788 194					788 194
KOUR PRIMAT	4 763					4 763
KYOTO	14 739					14 739
LA CANOPEE	3 441 114					3 441 114
LE BAMBOU	6 000					6 000
LE BANIAN	1 655 365					1 655 365
LE CENTRE PSLA	51 251					51 251
LE COEUR DU HAMEAU	297 777					297 777
LE DOHA	15 103					15 103
LE HAUTBOIS	5 517					5 517
LE MAJESTIC	28 791					28 791
LE ZEPHYR	802 755					802 755
LES RESIDENTIALES	1 650 142	27 000			27 000	1 623 142
MASCARINE	2 315					2 315
OCEANEN LLTS	2 365					2 365
OPALE (EX LA SOURCE)	817 847					817 847
PAILLES EN QUEUE	20 580					20 580
PETIT MARCHE	41 170					41 170
PITAYA	1 321 987					1 321 987
REHABILITATION RUISSEAU BLANC	21					21
RUISSEAU BLANC	164 425					164 425
TOBACCO	2 095					2 095
TULIPIER	192 408					192 408
VILLAGE ENTREPRISES	76 761					76 761
TOTAL	44 410 029	104 185	228 875	0	333 060	43 779 909

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

SLO

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1064-DE

ANNEXE 4 - ETAT DES PROVISIONS AU 31 DECEMBRE 2016

RUBRIQUES	DEBIT DE L'EXERCICE	DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE	FIN DE L'EXERCICE
PROVISIONS PERTE A TERMINAISON / OP PROPRES				0
- société : entreprises liquidées / op Butte Citronelle / glacière	0			0
- société : risque / avoir à recevoir opé Tour du belvédère	0			0
- société : risque / entreprises délaissées Tour du belvédère	0			0
PROVISION POUR DEPRECIATION IMMOBILISATIONS	104 185	228 875	0	333 060
- Opé résidentielles	27 000			27 000
- Opé ESPACE LECLERC	77 185	228 875		306 060
- Opé vanille refus sub LBU	0			0
TOTAL PROVISIONS DEPRECIATIONS D'IMMOBILISATIONS	104 185	228 875	0	333 060
PROVISIONS POUR GROSSES REPARATIONS/GROS ENTRETIEN	753 182	1 368 051	457 233	1 652 008
- PGE - Changement de méthode	753 182	211 300	457 233	507 249
- PGE - Changement de méthode (Impact capitaux propres)		1 144 751		1 144 751
PROVISIONS POUR LITIGES	32 590	78 222	70 000	40 812
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	14 050	0	14 050	0
- société : Frais financiers sur mandats	14 050		14 050	0
- société : entreprises liquidées / opé ilot St Jacques	0			0
- société : entreprises liquidées / opé rue Des Sabies	0			0
- société : Litiges divers	0			0
- société : SCP JP Michel	0			0
- société : Assignation CNL	0			0
PROVISIONS POUR CHARGES PREVIS. EN CONCESSION	30 665	0	0	30 665
- Centre de Sainte Clotilde	177			177
- Galeries Leclercs	0			0
- ZAC de la Montagne	0			0
- ZAC du triangle	0			0
- ZAC de la Trinité	0			0
- Lotissement les Camélias	0			0
- Parc de la Trinité	30 488			30 488
- PRU Direction de programme	0			0
- PRU Etudes générales	0			0
- PRU Assistant aux propriétaires privés	0			0
- PRU Ilot Grand Marché	0			0
- PRU Parking Reut	0			0
- PRU Ilot Cathédrale	0			0
- PRU Ilot Océan	0			0
- RHI Mutilistes	0			0
- RHI Saint-Bernard	0			0
- RHI St François le Brulé	0			0
- PRU Parc urbain	0			0
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	830 407	1 434 273	541 283	1 723 477
TITRES DE PARTICIPATIONS & VMP	2 630	2 858		5 488
PROVISIONS DEPREC. STOCKS	456 682	39 935	21 317	474 500
PROVISIONS POUR DEPRECIATION CPTES CLIENTS				
- société :	181 337	36 040	46 358	171 019
- Gestion locative :				
Commerces	29 344	546 983	29 344	546 983
Logement social & immobilier	1 597 714	533 009	1 597 714	1 533 009
PROVISIONS POUR DEPRECIATION CPTES COURANT	71 277			71 277
PROVISIONS POUR DEPRECIATION CREDITEURS DIVERS		118 608		118 608
TOTAL PROVISIONS POUR DEPRECIATION	2 338 184	2 277 433	1 694 733	2 820 884
TOTAL GENERAL	3 120 673	3 711 796	2 236 016	4 644 307

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

Dont dotations et reprises d'exploitation	2 584 097,32	0,00
financières	2 858,00	0,00
exceptionnelles	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

SLO

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1064-DE

SOCIETE DIONYSIENNE D' AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION (SODIAC)

**ANNEXE 5 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES
AU 31 DECEMBRE 2016**

1. CREANCES

LIBELLES	Montant brut	Dont à 1 an au plus	Dont à plus de 1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	121 934	121 934	
Autres immobilisations financières			
Autres créances immob	173 011 552	2 015 759	170 995 793
Clients douteux et litigieux	2 113 556	2 113 556	
Autres créances clients	31 508 584	17 378 584	14 130 000
Personnel et comptes rattachés	14 396	14 396	
Sécurité sociale, organismes sociaux	8 070	8 070	
Impôt sur les bénéfices	0	0	
Etat et autres	11 252 452	11 252 452	
Collectivités publiques : Autres impôts		0	
Divers	0	0	
Fournisseurs débiteurs	107 613	107 613	
Groupe et associés	1 070 798	1 070 798	
Débiteurs divers		0	
Autres créances (dont mandats 546 439)	804 099	804 099	0
Charges constatées d' avance	6 938 515	228 515	6 710 000
TOTAL GENERAL	226 951 569	35 115 776	191 835 793

2. DETTES

LIBELLES	Montant brut	Dont à 1 an au plus	Dont à + de 1 an et à - de 5 ans	Dont à + de 5 ans
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	281 743 654	12 080 752	62 361 360	207 301 542
- Emprunt et dettes financières diverses	4 745 781	4 745 781		
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 283 188	13 787 070	496 118	
- Personnel et cptes rattachés	864 194	864 194		
- Organismes sociaux	770 120	770 120		
- Etat et collectivités	3 038 256	3 038 256		
- Dettes sur immobilisations	16 514 042	14 818 957	1 695 085	
- Groupe et associés	31 109	31 109		
- Autres dettes (dont mandats 4 058 904)	5 656 646	5 656 646		
- Produits constatés d' avance	51 044 785	51 044 785		
TOTAL GENERAL	378 691 775	106 837 670	64 552 583	207 301 542

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

SLO

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1064-DE

SOCIETE DIONYSIENNE D' AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION (SODIAC)
ANNEXE 6 - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	CAPITAL SOCIAL	RESERVE LEGALE	AUTRES RESERVES	REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	RESULTAT	TOTAL
Solde au 31/12/15	25 362 700	449 203	160 312			426 723	26 398 938
Augmentation de capital : Par incorporation de réserves En Numéraire							
Affectation de résultat N-1		21 338	0	589 048	-183 659	-426 723	
Résultat N						1 618 313	1 618 313
Impact Changement de méthode PGE					1 144 751		1 144 751
Solde au 31/12/16	25 362 700	470 539	160 312	589 046	961 092	1 618 313	29 162 002

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

SOCIETE DIONYSIENNE D' AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION (SODIAC)**ANNEXE 7 - DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR
AU 31 DECEMBRE 2016**

RUBRIQUES	MONTANT
CLIENTS-FACTURES A ETABLIR :	
- sur régularisation de charges gestion locative	703 381
- sur opérations propres	539 206
- sur société	381 755
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	1 624 342
DIVERS - PRODUITS A RECEVOIR	202 395
ORGANISMES SOCIAUX - PRODUITS A RECEVOIR	
ETAT - PRODUITS A RECEVOIR	1 714
AUTRES CREANCES	204 109
INTERETS COURUS A RECEVOIR	4 112
TRESORERIE ET DIVERS	4 112
TOTAL GENERAL	1 832 563

Comptes approuvés annexés au rapport
du commissaire aux comptes

SOCIETE DIONYSIENNE D' AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION (SODIAC)**ANNEXE 8 - DETAIL DES CHARGES A PAYER
AU 31 DECEMBRE 2016**

RUBRIQUES	MONTANT
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS SOCIETE	
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS SECTEUR PROPRE	1 081 363
INTERETS COURUS SUR EMPRUNT GESTION LOCATIVE	894 048
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS CONCESSION	8 763
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	1 964 174
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	4 978 032
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	4 978 032
DETTES PROVISIONS POUR CONGES	266 996
DETTES PROVISIONS POUR PRIMES	596 883
ORGANISMES SOCIAUX-CHARGES A PAYER SUR CONGES ET PRIME	471 122
ETAT-CHARGES A PAYER	3 038 256
DETTES FISCALES ET SOCIALES	4 373 257
DIVERS - CHARGES A PAYER	344 773
CLIENTS AVOIR A ETABLIR	435 236
AUTRES DETTES	780 009
INTERETS COURUS A PAYER (POOL DE TRESORERIE)	
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT	0
TOTAL GENERAL	12 095 472

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

SLO

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1064-DE

SOCIETE DIONYSIENNE D' AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION (SODIAC)

ANNEXE 9 - DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE
AU 31 DECEMBRE 2016

RUBRIQUES DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	MONTANT
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :	
- TRAVAUX GL	136 375
- MAINTENANCE	
- ASSURANCES	27 597
- LOCATIONS	
- ABONNEMENTS	
- CHEQUES DEJEUNERS	5 875
- COTISATIONS	8 393
- DIVERS	50 474
MOINS VALUE DEPREC.	
- Iot St Jacques	19 918
- St François 3	9 532
- La Glacière / butte chronelle	12 172
- Rue des sables	9 372
TOTAL GENERAL	278 996

RUBRIQUES DES PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE	MONTANT
AJUSTEMENT PARTICIPATION EN CONCESSION :	
- Cité artisanale	99 289
- Parc du Colorado	
- ZAC du Bas de la Rivière	160 639
- Parc de la Trinité	-99 157
- Centre de Sainte Clotilde	872 206
- ZAC Terrain du Cerf	306
- Lotissement des Camélias	
- Parc Technologique	4 637 208
- RN Saint-Bernard	-2 009
- Zone environnement	365 668
- RN Saint-François le Brûlé	402 783
- Cour de ville Sainte Suzanne	-597
GESTION LOCATIVE	
- Indemnité assurance Personale St Jacques	1 309 147
CESSION EN VEFA	
- Salsola	2 523 193
- Les Solandras	1 294 927
- Butte Chronelle	4 634 768
- Triblet	1 972 134
- Parmesan	7 073 241
- Palmyre	2 047 652
- Iot G2	3 580 095
- Lucileo (CCAS)	200 000
- Charmy (AURAR)	2 091 339
- Cour Keranguen (Ville de St Denis)	14 470 049
- Color	81 244
- Clos Bel Air	15 735
- La Centre	35 035
- VEFA DCRET	817 852
- Société	2 536
PLUS VALUE SUR DEPREC	
- Iot St Jacques	339 755
- St François 3	74 238
- La Glacière / butte chronelle	42 939
- Rue des sables	4 358
- La Poterne	188 319
- Terre de l'île	23 961
- Clos Manichet	106 863
- Bois de Cannelle	189 863
- La Clotilde	194 237
- Cases et Jardins	85 652
- Palissandre	104 488
- La Coléau des Letchis	273 735
- Sequoia	153 990
- Les Fougères	218 852
- Amaryllis	79 854
- La Boussole	142 410
- Cap Ouest	190 084
- Les Fuschias	181 620
- Morality	188 032
TOTAL GENERAL	31 044 784

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

SLO

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1064-DE

SOCIETE DIONYSIENNE D' AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION (SODIAC)

ANNEXE 10 - CA PAR ACTIVITE

Compte de résultat par activité	Exercice 2016				Exercice 2015	Variation en	
	Logement social - Secteur réglementé	RE et promotion	Mandats & aménagement en concession	Total société		variation en valeur	variation en %
Vente de logements / immeubles	0	7 090 439	26 500	7 715 935	1 533 994	8 101 975	293,5%
Vente de terrains aménagés	0	2 526 768	2 567 500	5 383 269	6 638 313	-1 225 024	-22,8%
Loyers	13 859 684	4 936 930	14 610	18 811 142	17 731 849	1 082 292	5,7%
Charges récupérables	1 684 911	1 249 080	0	3 233 996	2 872 487	361 509	11,4%
Autres produits	571 706	6 881	431 671	1 410 043	1 941 820	-531 777	-37,6%
Chiffres d'affaires	16 416 211	16 711 817	3 429 281	36 557 409	30 598 433	6 048 976	16,5%
DONT CHIFFRE D'AFFAIRE A L'EXPORT :				0,00 €			

Comptes approuvés annuels au rapport de l'administrateur aux comptes

ANNEXE 11 - LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital	Nbre actions	Capitaux Propres autres que le capital	Valeur mathématique	Quote Part détenue en pourcentage	Nbre titres détenus	Valeur Comptable des titres détenus		Provision début exercice	à constituer	à reprendre	Provision fin d'exercice	Observations
							Bric	Nette					
RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS													
Filiales détenues à plus de 50 %													
SCI QUAL OUEST	1524	100	153655	1551,79	100,00%	100	1524	1524	0	0,00	0	0	
Sous total	1 524		153 655				1 524	1 524	0	0	0	0	
Participations détenues entre 10 à 50 %													
SCI PARKING RIEUL	1 000	1 000	58 185	50,19	15,00%	150	150	150	0	0,00	0	0	
SCI COUR DE LA MARE	2 200 000	2 200 000	297 891	1,14	10,00%	220 000	220 000	220 000	0	0,00	0	0	
SCI LARDY	874 200	87 420	-537 685	3,85	10,00%	87 420	87 420	87 420	0	0,00	0	0	
SCI CENTRAL FAC LX	200	200	1,00	1,00	25,00%	50	50	0	50	0,00	50	0	
SAS OCEAN AMENAGEMENT	10 000	1 000	0	10,00	49,00%	490	4 900	4 900	0	0,00	0	0	
SAS GRAND CANAL	1 000	1 000	0	1	63,00%	630,00	630	630	0	0,00	0	0	
Sous total							313 150	313 100	50	0	50	0	
RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS													
Sociétés françaises													
SEMADEH	22 997 392				0,01%	2241	2241	2241					
STIE LOCALE D'EPARGNE DE LA REUNION	5 554 020				0,36%	20 160	20 160	20 160					
Sous total							22401	22401				0,00	
TOTAL GENERAL							397 075	397 825	50	0	50	0	

Comptes annuels arrêtés au 31/12/2017 du commissaire aux comptes

ANNEXE 12 RELATIVE AUX EN COURS DES CONCESSIONS D'AMENAGEMENT 2016

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Nom de l'opération	Concessionnaire	Date de signature de la convention	Date d'expiration de la convention	Pris en charge (Médet)	Région (participation concessionnaire)	Participation du concessionnaire	Comité des opérations	Comité des travaux	Doté participation concessionnaire	Evénus 31/12/16	Populations (habitants)	Mécanisation (habitants)	Participation à l'opération
CENTRE DE SAINTE CLOTILDE	VILLE DE SAINT DENIS	05/07/1994	05/05/2016	Concessionnaire	-443 750	443 750	1 854 251	1 754 734	345 057	533	177	0	99 157
PARC DE LOUIS DU COLORADO	VILLE DE SAINT DENIS	04/07/1991	15/04/2011	Concessionnaire	-1 307 351	1 307 351	2 165 677	2 163 646	1 367 391	98 935	0	0	99 289
ZAC DE LA TRINITE	VILLE DE SAINT DENIS	12/05/1992	12/03/2015	Concessionnaire	-180 038	180 038	6 289 318	6 487 940	0	24 681	30 469	0	160 037
ZAC TERRAIN DU CERF	VILLE DE SAINT DENIS	01/09/1993	31/09/2004	Concessionnaire	-589 652	589 652	3 373 033	4 028 369	589 652	73 960	0	0	872 208
ZAC DES CAMELIAS	VILLE DE SAINT DENIS	04/09/1997		Concessionnaire	0	0	71 290	71 698	0	0	0	0	309
PARC TECHNOLOGIQUE	CINOR	29/09/1998	20/01/2020	Concessionnaire	-2 880 000	2 880 000	28 650 098	24 152 499	2 850 000	7 733 271	0	0	4 537 236
RHI SAINT BERNARD	VILLE DE SAINT DENIS	22/10/2001	21/10/2013	Concessionnaire	-3 395 000	3 395 000	12 120 833	12 027 034	3 395 000	92 544	0	0	365 568
ZAC ENVIRONNEMENT	TCO	18/03/2002	31/12/2018	Concessionnaire	-3 982 000	3 982 000	19 167 792	19 182 685	3 982 000	340 753	0	0	402 764
RHI ST FRANCOIS-LE BRULE	VILLE DE SAINT DENIS	28/07/2004	28/07/2018	Concessionnaire	-3 410 000	3 410 000	10 079 975	9 070 101	3 410 000	1 414 176	0	0	0
ZAC DES GREGUES	COMMUNE ST JOSEPH	10/11/2004	02/01/2020	Concessionnaire	0	0	3 660 070	0	0	3 417 281	0	0	0
ZAC CHEMIN NEUF	CINOR	23/03/2004	05/10/2009	Concessionnaire	0	0	10 000	10 000	0	0	0	0	0
CIEUR DE VALLE	SAINTE SUZANNE	06/11/2013	09/05/2019	Concessionnaire	-1 463 308	1 463 308	350 251	2 000	0	347 684	0	0	0
										13 537 600	30 653	5 427 374	102 252

du commissaire aux comptes

SOCIETE DIONYSIENNE D' AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION (SODIAC)

ANNEXE 13 - COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU COMPTE DE R

Comptes annexes annexés au Rapport
 du commissaire aux comptes

Transfert de charges

N° Compte	Intitulé de compte	Montant
7910100	REMBOURSEMENT ASS MRH	125 835
7910310	REMBOURSEMENT SINISTRES	181 644
7910315	REMBOURSEMENT SINISTRES CCES	20 010
7911009	REMBT.TRAITEMENTS ET CHARGES	49 681
7915009	TRANSFERT CHARGES EXPLOITATIONS	78 812
7915032	REM DE LA GL SUR LES LOGEMENTS	2 940 666
7915034	REM DE LA GL SUR LES COMMERCES	640 907
7915100	REM DE GESTION SUR CONCESSION	588 834
7910305	TRANSFERT CHIE&PRDT GL/OP CONCESS° CCES	3 550
TOTAL TRANSFERT DE CHARGES		4 628 839

Produits et charges exceptionnels

N° Compta	Intitulé de compte	Montant
7710009	DIVERS REMBOURSEMENT TAXES	12
7718000	DIVERS PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 714
7718000	RG - CONSTATE EN PRODUIT SUITE LIQUIDATION	39 691
7718000	REMBOURSEMENT DE MOUS PRIS EN COMPTE DANS CR OP CASSE ET JARDONS	81 659
7750000	PRIX DE CESSION	3 839 927
7770000	SUBVENTIONS	1 510
TOTAL PRODUITS		3 973 483

N° Compta	Intitulé de compte	Montant
6710000	DIVERSES PENALITES ET AMENDES	827
6718000	CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERS GL	45 246
6718100	EVALEMENT FRAIS NOTAIRE DEFISC	35 575
6718100	PRIME DO DEFINITIVE SUR OP LIVREES EX. ANTERIEURS	18 720
6718100	FORMATIONS EN PERTE SUITE ABS DE PRISE EN CHARGE	49 044
6718100	RG&MT LITIGE PRUD'HOMAL	67 006
6718100	ANNUL. REM CONSTATE A TORT EN 2015 OP AT GRD CANAL	54 854
6718100	CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERS STRUCTURE	8 140
6750000	SYNEAC	3 455 218
TOTAL CHARGES		3 759 829

Produits et charges exceptionnels sur exercices antérieurs

N° Compte	Intitulé de compte	Montant
7720000	REGULARISATION DIVERS EXERCICES ANTERIEURS	34 712
TOTAL PRODUITS		34 712

N° Compte	Intitulé de compte	Montant
6720000	REGULARISATION DIVERS EXERCICES ANTERIEURS	38 342
TOTAL CHARGES		38 342

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

SLO

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1064-DE

SOCIETE DIONYSIENNE D' AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION (SODIAC)

ANNEXE 14 - TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31-12-2016	
Cadres	41
Agents de maîtrise	35
Employés	13
TOTAL	89
<i>dont Personnel mis à disposition</i>	0
<i>dont Temps Partiel</i>	

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

SOCIETE DIONYSIENNE D' AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION (SODIAC)

ANNEXE 15 - TABLEAU DES RESULTATS
au cours des 5 derniers exercicesComptes annuels annulés du rapport
du commissaire aux comptes

NATURE DES INDICATIONS	1997	2012	2013	2014	2015	2016
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE						
Capital social	1 923 144	4 380 200	4 380 200	4 380 200	25 362 700	25 362 700
Nombre des actions ordinaires existantes:	8 700	15 928	15 928	15 928	92 228	92 228
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	—	—	—	—	—	—
Nombre maximal d'actions futures à créer :	—	—	—	—	—	—
- Par conversion d'obligations	—	—	—	—	—	—
- Par exercice de droits de souscription	—	—	—	—	—	—
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE						
Chiffre d'affaires hors taxes	12 560 416,00	29 167 585,47	25 346 469,00	35 080 917,51	30 508 434,00	36 557 409,00
Impôt sur les bénéfices	3 811,00	0,00	119 768,00	545 351,00	0,00	305 116,00
Prime d'intéressement due au titre de l'exercice	—	32 421,52	0,00	0,00	161 341,00	0,00
Participation des salariés au résultat	—	0,00	85 598,00	85 598,00	—	0,00
Résultat après impôts, prime d'intéressement et dotations aux amortissements et provisions	-327 987,00	110 476,88	-65 954,59	171 980,63	426 123,00	1 618 314,00
Résultat distribué (1)	—	0,00	0,00	0,00	—	—
RESULTAT PAR ACTION						
Résultat après impôts, prime d'intéressement et dotations aux amortissements et provisions	-37,70	6,94	-4,14	10,80	4,62	17,55
Dividende distribué par action (2)	—	0	0	0	—	—
PERSONNEL						
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	29	74	74	74	73	77
Montant de la masse salariale de l'exercice	742 852,00	3 383 183,85	3 564 774,27	3 984 711,10	3 952 808,00	4 585 670,00
Mt des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales,...)	303 842,00	1 808 013,98	1 900 282,96	1 991 621,42	1 904 915,00	2 258 040,00

(1) Montant des bénéfices dont la distribution est proposée par l'AGO

(2) Montant moyen des dividendes par action, dont la distribution est proposée par l'AGO

2. PRODUITS RECUS ET RESTANT A RECEVOIR

N° CRTE	CREDITS VENDEUR	Autre/leur	Individu & capital		CUMUL N	Individu & capital		TOTAL	Restant à percevoir/à décaisser			Valeur rachat à 10 ans	Valeur initiale	Valeur bilan 31/12/2016
			N	N		-1 AN	1 A 5 ANS		+ 5 ANS					
780000	Indivts /credit vendeur SNC Bultis Citronnelle	992 481	146 678	1129 159	87 376	441 679	3 952 403	4 955 986	-	-	4 955 986	4 088 686		
2781001	Capital /credit vendeur SNC Bultis Citronnelle	764 743	144 326	936 239	149 628	3 832 403	-	-	-	-	-	4 088 686		
780000	Gaie espèces non amorti	986 210	180 740	1 187 216	809 480	721 672	600 000	500 000	-	-	-	500 000		
2781002	Depot de garantie droit au bail St Jacques	519 701	113 360	633 061	7 544 388	4 288 178	0	6 007 924	-	-	-	8 184 184		
780000	Capital /credit vendeur SNC TOBAGGO	448 413	106 323	554 736	3 634 620	3 834 620	3 834 620	3 834 620	-	-	-	3 834 620		
2781003	Capital /credit vendeur SNC TOBAGGO	256 456	68 199	324 655	1 737 174	407 203	97 084	3 941 000	-	-	-	4 269 671		
780000	Indivts /credit vendeur SNC BOIS DE NEUFLES	448 413	106 323	554 736	3 634 620	3 834 620	3 834 620	3 834 620	-	-	-	3 834 620		
2781004	Capital /credit vendeur SNC BOIS DE NEUFLES	256 456	68 199	324 655	1 737 174	407 203	97 084	3 941 000	-	-	-	4 269 671		
780000	Indivts /credit vendeur SNC LA POTERIE Vela	233 164	77 728	310 912	3 102 181	2 912 181	3 722 180	3 722 180	-	-	-	3 722 180		
2781005	Capital /credit vendeur SNC LA POTERIE Vela	104 500	36 000	140 500	2 647 013	2 457 013	2 457 013	2 457 013	-	-	-	2 457 013		
780000	Indivts /credit vendeur TERRE DE MIRRE	245 440	98 172	343 612	6 033 120	98 172	352 888	6 096 732	-	-	-	6 096 732		
2781006	Capital /credit vendeur TERRE DE MIRRE	147 634	98 556	246 190	7 856 571	98 556	354 224	8 102 997	-	-	-	8 102 997		
780000	Indivts /credit vendeur Coseau des lechis	45 000	60 000	105 000	5 448 032	60 000	5 148 032	5 148 032	-	-	-	5 148 032		
2781007	Capital /credit vendeur Coseau des lechis	45 000	60 000	105 000	5 448 032	60 000	5 148 032	5 148 032	-	-	-	5 148 032		
780000	Indivts /credit vendeur SAS LATANIER	163 031	138 100	301 131	836 652	136 767	504 702	1 441 359	-	-	-	1 441 359		
2781008	Capital /credit vendeur SAS LATANIER	80 686	81 900	162 586	9 175 269	83 233	375 238	9 258 502	-	-	-	9 258 502		
780000	Indivts /credit vendeur SAS MOLENE	35 163	140 652	175 815	4 892 441	140 652	682 866	5 033 257	-	-	-	5 033 257		
2781010	Capital /credit vendeur SAS MOLENE	35 163	140 652	175 815	4 892 441	140 652	682 866	5 033 257	-	-	-	5 033 257		
780000	Indivts /credit vendeur FRANGIPANIER	85 262	30 009	115 271	3 894 019	3 894 019	3 894 019	3 894 019	-	-	-	3 894 019		
2781011	Capital /credit vendeur FRANGIPANIER	15 000	30 009	45 009	2 796 156	30 000	120 000	2 846 156	-	-	-	2 846 156		
780000	Indivts /credit vendeur CRENAUDIER	15 000	30 009	45 009	2 796 156	30 000	120 000	2 846 156	-	-	-	2 846 156		
2781012	Capital /credit vendeur CRENAUDIER	15 000	30 009	45 009	2 796 156	30 000	120 000	2 846 156	-	-	-	2 846 156		
780000	Indivts /credit vendeur SODIMMO1	15 000	30 009	45 009	2 796 156	30 000	120 000	2 846 156	-	-	-	2 846 156		
2781013	Capital /credit vendeur SODIMMO1	15 000	30 009	45 009	2 796 156	30 000	120 000	2 846 156	-	-	-	2 846 156		
780000	Indivts /credit vendeur ESPERANCE	168 620	182 620	351 240	1 281 546	382 381	1 390 735	1 741 827	-	-	-	1 741 827		
2781014	Capital /credit vendeur ESPERANCE	157 318	157 318	314 636	1 956 401	311 955	1 308 809	2 265 346	-	-	-	2 265 346		
780000	Indivts /credit vendeur MERCURIALES	28 160 753	28 160 753	56 321 506	2 453 306	2 453 306	2 453 306	2 453 306	-	-	-	2 453 306		
2781016	Capital /credit vendeur MERCURIALES	28 160 753	28 160 753	56 321 506	2 453 306	2 453 306	2 453 306	2 453 306	-	-	-	2 453 306		

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

ENGAGEMENT HORS-BILAN CREDIT-BAIL

SODIAC

EXERCICE 2015

768000 2781017	Intérêts /crédit vendeur Capital /crédit vendeur CORDAMONE page espèces			4 723 452	256 000	4 467 452	2 463 306	2 171 306	2 771 306	2 753 274
768000 2781018	Intérêts /crédit vendeur Capital /crédit vendeur AMARYLLIS page espèces	10 000	10 000	1 827 804 405 800	80 000	1 827 804 405 800	4 467 452	4 147 452	4 723 452	4 722 817
768000 2781019	Intérêts /crédit vendeur Capital /crédit vendeur SEQUOIA page espèces			2 294 317 502 400	20 000	1 969 317	4 467 452	4 147 452	4 723 452	4 722 817
768000 2781020	Intérêts /crédit vendeur Capital /crédit vendeur LEDEL page espèces			6 059 467	110 000	5 469 467	2 034 317	1 644 317	2 294 317	2 294 317
768000 2781021	Intérêts /crédit vendeur Capital /crédit vendeur POINSEL IJAS page espèces			6 523 447		5 343 447	2 034 317	1 644 317	2 294 317	2 294 317
768000 2781022	Intérêts /crédit vendeur Capital /crédit vendeur SAKATA page espèces			7 501 748		7 150 882	2 034 317	1 644 317	2 294 317	2 294 317
768000 2781023	Intérêts /crédit vendeur Capital /crédit vendeur APOLLO page espèces			889 883 7 028 858		571 105 7 028 858	7 150 882	6 827 526	7 801 748	7 801 748
768000 2781024	Intérêts /crédit vendeur Capital /crédit vendeur LE HARDI page espèces			3 100 000		3 100 000	7 150 882	6 827 526	7 801 748	7 801 748
768000 2781025	Intérêts /crédit vendeur Capital /crédit vendeur CAP OUEST page espèces			3 799 788 515 000	50 000	3 549 788	7 150 882	6 827 526	7 801 748	7 801 748
768000 2781026	Intérêts /crédit vendeur Capital /crédit vendeur PISTACHE page espèces			2 989 120 429 700		2 829 120	3 549 788	3 288 788	3 799 788	3 799 788
768000 2781027	Intérêts /crédit vendeur Capital /crédit vendeur TURBENT page espèces			6 031 355	50 000	5 561 355	2 989 120	2 598 120	3 219 142	3 219 142
768000 2781028	Intérêts /crédit vendeur Capital /crédit vendeur SAS BELLIER page espèces			3 712 024		3 520 024	6 031 355	5 801 355	6 301 355	6 301 355
768000 2781029	Intérêts /crédit vendeur Capital /crédit vendeur SARIL LE POETE page espèces			504 785 2 438 576		313 154 2 438 576	3 520 024	3 232 024	3 712 024	3 712 024
768000 2781030	Intérêts /crédit vendeur Capital /crédit vendeur SAUL LONIQUE 6 page espèces			342 801 2 014 116		203 023 2 014 116	504 785 2 438 576	2 438 576	2 438 576	2 438 576
768000 2781031	Intérêts /crédit vendeur Capital /crédit vendeur SAS PANNASSE page espèces			1 215 081 6 652 266		701 840 6 652 266	342 801 2 014 116	2 438 576	2 438 576	2 438 576
8126000 8126000	Intérêts /crédit bail FINAMUR DORET Capital FINAMUR DORET page espèces				700 868	8 112 461	1 215 081 6 652 266	8 052 265	8 052 265	8 052 265
TOTAUX INTERETS		2 850 400	165 161	8 853 545	880 800	3 322 876	8 853 545	8 853 545	8 853 545	8 853 545
TOTAUX CAPITAL		2 462 008	1 517 761	160 028 824	2 418 180	145 702 830	160 028 824	145 702 830	174 816 335	164 178 928

SODIAC**EXERCICE 2016**

*Rapport établi conformément
à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Fiche signalétique

Dénomination sociale	Société Anonyme d'Economie Mixte
Date de création	1990
Siret	378-918-510 00025
Code APE	6820 A
Siège social	50 Quai Ouest – BP 710 97474 Saint-Denis Cedex
Téléphone / Fax	0262 90 21 00 / 0262 90 21 21
Mail	sodiac@sodiac.fr
Président Directeur Général	Philippe NAILLET
Nombre de salariés (au 31/12/2016)	89 employés (etp)

Actionnariat

En 2016, la SODIAC a finalisé son opération d'augmentation de capital

Au 31 décembre 2016, le capital social de la SODIAC est de 25 362 700 €

La répartition du capital social au 31/12/2016 est la suivante :

- Ville de Saint Denis-----	40,66 %
- CINOR-----	28,5 %
- CDC-----	19,98 %
- REGION-----	4,93 %
- SOLENDI Réunion-----	2,19 %
- Bailleurs-----	2 %
- SOFIDER-----	1,52 %
- CEPAC-----	0,42 %
- Privé-----	0,06 %

Les missions de la SODIAC

- Aménagement urbain
- Construction et la gestion de logements
- Conduite d'opérations
- Immobilier d'entreprise

Le bilan d'activités

Les faits marquants pour l'exercice 2016 sont :

- Officialisation du pacte d'actionnaires et bouclage de l'opération d'augmentation de capital,
- Résultat net 2016 excédentaire de 1,6 M€ et amélioration de l'autofinancement net généré sur la période.

Depuis 2016, l'ensemble des services de la gestion résidentielle est regroupée sur un même site.

Les missions principales de la SODIAC ont conduit aux réalisations ci-après :

CONSTRUCTION D'HABITAT SOCIAL

Les ouvertures de chantiers pour l'année 2016 ont concerné les projets suivants :

- ilot C2 (21 PLS à Saint-Denis)
- Le Parnasse (45 LLS et 70 LLTS à Saint-Denis)
- Le Palmyre (18 LLTS à Saint-Denis)
- La Canopée (40 PSLA et 60 LLS à Saint André)
- Clos de Bel Air (27 LLS à Sainte-Suzanne)
- Butte Citronnelle II (32 PLS et 12 PSLA au Port)
- Le Centre (36 LLS à Saint-André)

soit au total, la mise en travaux de **225 logements sociaux**.

Livraison et mise en gestion d'opérations de logements sociaux pour l'année 2016 :

- Séquoia à Saint-Denis (36 LLTS)
- La Boussole à Saint-Benoît (48 LLS)
- Les Fougères à Saint-André (52 LLS)
- Le Mercurial à Saint-Denis (191 LLS)
- Les Fushias à Saint-Denis (24 LLTS)
- Cap Ouest à la Possession (40 LLS)
- Amaryllis à La Montagne (18 LLS)
- L'Espérance (VEFA) à Le Port (15 PLS)
- Mosaïque à Saint-André (42 LLTS)

soit un total de **466 logements dont 24 logements en habitat individuel**.

GESTION DU PATRIMOINE HABITAT SOCIAL

Le patrimoine locatif de la SODIAC à la fin 2016, compte **2 945 logements sociaux répartis sur 67 programmes**.

Ce patrimoine se compose de :

- 1882 LLS
- 951 LLTS
- 112 PLS

Les logements livrés sur l'année 2016 (466 logements) :

- **St-André** : Mosaïque (42 LLTS) et les Fougères (52 LLS)
- **St Denis** : Amaryllis (18 LLS), Les Mercuriales (191 LLS), Séquoia (36 LLTS), Les Fuchias (24 LLTS)
- **Saint-Benoît** : La Boussole (48 LLS)
- **La Possession** : Cap Ouest (40 LLS)
- **Le Port** : l'Espérance (15 PLS)

Données 2016 de gestion :

Le taux d'occupation est de 96,71 % à fin 2016.

Le nombre de logements vacants au **31 décembre 2016, est de 115 logements**.

La vacance financière de l'exercice s'évalue à 434 K€ soit 3,29 % du montant des loyers théoriques.

Les loyers logements quittancés de l'exercice (hors charges) se chiffrent à 12 851 K€.

Politiques des loyers :

Le loyer moyen hors charge locatives en vigueur au 31/ 12/ 2016 s'élève à 5,26€ m²/ mois ;

- 6,25€ m²/ mois en moyenne pour les LLS
- 5, 32€/m²/ mois en moyenne pour les LLTS
- 7, 52€ / m²/ mois en moyenne pour les PLS

Les loyers pratiqués sont en moyenne de 17 % inférieurs aux loyers plafonds autorisés (hors PLS)

Rotations des locataires :

Entrés sur l'exercice 2016 est de 653 pour 244 locataires partis.
Le taux de rotation des locataires en passant 2016 est estimé à 8,68 %.

Créances des locataires de logements :

Le taux d'impayés 2016 s'évalue à 2,73 % contre 2,96 % en 2015.
Les créances locataires à fin décembre 2016 représentent la somme de 1,9 M€.

Perspectives 2017 :

10 nouvelles opérations seront mises en gestion, soit 373 logements. La SODIAC possèdera un parc de 3 484 logements en gestion.

GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER D'ENTREPRISE

L'année 2016 a été marquée par une meilleure appropriation et connaissance du patrimoine depuis la mise en place d'une équipe dédiée à la gestion du patrimoine locatif.

Le parc locatif d'Immobilier d'Entreprise (IE) SODIAC est constitué des locaux suivants :

- de 156 Cellules commerciales (dont commerces en pied d'immeubles) représentant une surface totale de 17 958 m²
- d'immeubles de bureaux et de locaux d'activité représentant une surface totale de 17 816 m² (96 lots)
- de 22 ateliers de stockage et locaux de stockage (5 750 m²) et de 3 usines au Port (11 221 m²) pour une surface totale de 16 971 m²
- usines d'une superficie

AMÉNAGEMENT URBAIN ET CONSTRUCTION

• Opération d'aménagement urbain :

- La livraison en totalité (finalisation de l'aménagement paysager) du projet Ecoparc (commune du Port). La SODIAC a vendu ou rétrocédé la totalité du foncier à la fin 2016,

- Début de travaux du projet Kerveguen : démolition et terrassement pour la construction de 2 bâtiments d'une superficie totale de 9 380 m² de bureau avec 360 places de parking (situé face au parc des Expositions de Saint-Denis).

• Opérations de RHI:

- Livraison de l'opération Amarylles dans le lotissement Moulin des Mascarcignes à la Montagne qui clôture le volet social de ce projet.

- Les opérations de RHI de Saint François et sur le site du Brulé se sont poursuivies sur 2016 : raccordement de 31 LLTS sur les réseaux d'eaux usées.

• Mandats d'études en aménagement urbain.

- La commune de Saint Denis a mandaté la SODIAC, dans le but de construire un complexe à thématique sportive, situé Rue du Stade de l'Est.

- La poursuite des études en 2016 sur le quadrilatère Océan (projet d'aménagement ambitieux), a permis de dégager une identité et une signature architecturale fortes.

• Aménagement et commercialisation de sites à vocation économique

- La ZAC des Grègues (Saint Joseph), pôle d'activités économiques : le projet Leclerc a obtenu son arrêté de Permis de construire ainsi que l'autorisation de la Commission Départementale d'aménagement Commercial.

- **Mandats à maîtrise d'ouvrage en phase travaux :**

Pour le compte de maîtres d'ouvrages parapublics :

- Livraison des travaux préalables à la réhabilitation / construction du bâtiment principal.
- Livraison du bâtiment D des « soins critiques » au CHU site de Saint-Denis.
- Lancement des travaux de la structure sanitaire de la base d'accueil pour enfants et adolescents autistes et déficients intellectuels (AFPAR) à Saint-Paul.
- Démarrage des travaux prévu début 2018 pour l'UFR Santé de Saint-Pierre.

Pour le compte de la Région Réunion :

Livraison de l'Hôtel de la Région.

- **Mandats en phase études :**

Pour le compte de maîtres d'ouvrages Parapublics :

Poursuite et achèvement des études pour l'ISIROI, dans le but de bâtir un pôle d'excellence à l'échelle de l'Océan Indien.

Pour le compte de la CINOR :

Opération du Réseau Intégré de Transport moderne : Transport par câble ; 5 lignes sont prévues sur le territoire de la CINOR dont la ligne : Bellepierre / La Montagne.

Pour le compte de la CGMD SYDNE :

Processus de démarrage du projet de Centre de Gestion Multifilières de déchets, visant à réduire au maximum les tonnages des déchets enfouis.

Le bilan financier

RÉSULTATS DE L'ENTREPRISE (SYNTHÈSE)

Le rapport de gestion et les comptes annuels ont été approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire de la SODIAC le 28 avril 2017.

Comptes de résultats	2013	2014	2015	2016
Chiffre d'affaires net	25 436 469,03 €	35 080 917,51 €	30 508 434 €	36 557 409 €
Montant des traitements et salaires (y compris charges sociales)	5 465 057,53 €	5 956 332,52 €	5 857 723 €	6 843 710 €
Total charges d'exploitation	30 329 317,00 €	34 731 203,19 €	32 886 083 €	34 675 926 €
Le résultat d'exploitation	4 191 869,41 €	3 452 573,64 €	2 724 015 €	3 750 648 €
Résultat net	- 65 954,49 €	171 980,63 €	426 724 €	1 618 314 €

Ci-joint en annexe 1 le compte de résultat ainsi que le bilan approuvé par l'Assemblée Générale.

Le représentant du Conseil Régional,



M. Dominique FOURNEL



Séance du 12 décembre 2017
Délibération N° DCP2017_1065
Rapport / DGADDE / N° 104544

**Délibération de la Commission Permanente
du Conseil Régional**

**RAPPORT ÉCRIT DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL RÉGIONAL AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA SEDRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015 – 991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale la République,

Vu la délibération n° 20150039 en date du 18 décembre 2015 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente,

Vu le rapport DGADDE /N°104544 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission des Grands Chantiers, des Transports et Déplacements du 05 décembre 2017,

Considérant,

- la participation de la Région à hauteur de 2,24 % au capital social de la SEDRE, et qu'elle donne lieu à un siège au sein du Conseil d'Administration,
- que Monsieur Dominique FOURNEL a été désigné par l'Assemblée Plénière du 05 janvier 2016 pour représenter les intérêts de la Région Réunion,
- que le projet de comptes annuels et le projet de rapport de gestion de l'exercice 2016 ont été régulièrement présentés au Conseil d'Administration du 08 juin 2017,

**La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,**

Décide, à l'unanimité,

- de prendre acte du rapport écrit du représentant du Conseil Régional au Conseil d'Administration de la SEDRE, pour l'exercice 2016 ;
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**Le Président,
Didier ROBERT**



Conseil et Audit HDM
Membre de BDO International

Société de Commissaires aux Comptes
29, rue Gabriel de Kervéguen
97490 SAINTE-CLOTILDE



Correspondant MAZARS

Société de Commissaires aux Comptes
4, rue Monselgneur Mondon
97400 SAINT-DENIS

**SOCIETE D'EQUIPEMENT
DU DEPARTEMENT DE LA REUNION
(SEDRE)**

**SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE
AU CAPITAL DE 2 400 000 EUROS**

Siège social : 53, rue de Paris 97400 SAINT-DENIS

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 Décembre 2016**



Conseil et Audit HDM
Membre de BDO International

Société de Commissaires aux Comptes



Correspondant MAZARS

Société de Commissaires aux Comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 Décembre 2016

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **SEDRE**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note « *I. Faits marquants de l'exercice, f* » et la note 1 de l'addendum figurant en annexe, relatives au protocole transactionnel de sortie du conventionnement en garantie d'exploitation de logements sociaux signé le 7 décembre 2016 avec la Commune de Saint-Denis ;



Conseil et Audit HDM
Membre de BDO international

Société de Commissaires aux Comptes



Correspondant MAZARS

Société de Commissaires aux Comptes

- la note « VII. Provisions pour risques et charges » et la note 3 de l'addendum, relatives aux modalités de détermination de la provision pour gros entretien, qui précisent les raisons pour lesquelles le règlement ANC n°2015-04 du 4 juin 2015 n'a pas été appliqué pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2016 ;
- la note « VI. Créances clients et comptes rattachés, c) » et la note 2 de l'addendum figurant en annexe, relatives au changement d'estimation comptable opéré en 2016 pour la détermination de la dépréciation des créances sur les locataires du parc social.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment :

- pour ce qui concerne les règles et méthodes comptables :
 - o le traitement comptable retenu pour le protocole transactionnel de sortie du conventionnement en garantie d'exploitation de logements sociaux signé avec la Commune de Saint-Denis, tel que précisé dans le paragraphe « I – Faits marquants de l'exercice » de l'annexe ;
 - o le traitement comptable retenu pour les opérations réalisées dans le cadre des montages faisant appel à la défiscalisation, tel que précisé à la note « XIII. Les opérations de construction de logements sociaux financées au moyen de la défiscalisation en application des articles 199 undecies C et 217 undecies du CGI » et à la note « I. Faits marquants de l'exercice, b) » de l'annexe ;
 - o les modalités de détermination du résultat des activités agréées en application au règlement n°2015-04 du 4 juin 2015, précisées dans la note « VIII. Charges analytiques de l'activité agréée » de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe et avons mis en œuvre des tests pour vérifier par épreuve leur correcte application.

- pour ce qui concerne les estimations significatives :
 - o les modalités d'évaluation de la provision pour gros entretien, exposées dans la note « VII. Provisions pour risques et charges » et la note 3 de l'addendum ;



Conseil et Audit HDM
Membre de BDO International

Société de Commissaires aux Comptes



Correspondant MAZARS

Société de Commissaires aux Comptes

- les modalités d'évaluation du risque de non recouvrement des créances sur les locataires et autres débiteurs, telles qu'exposées dans la note « VI. Créances clients et comptes rattachés, c) » et la note 2 de l'addendum figurant en annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives, nous nous sommes assurés de l'exhaustivité des bases de calcul retenues et de la correcte estimation de ces provisions, et avons vérifié le caractère approprié des informations portées en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Sainte-Clotilde et à Saint-Denis, le 13 juin 2017

Les Commissaires aux Comptes

Conseil et Audit HDM
Membre de BDO International


Didier de LAUNAY,
Associé.

EXA
Correspondant MAZARS


Frédéric ANDRE,
Associé.

9000 SEDRE				
BILAN SYNTHETIQUE CUMULE - ACTIF				
Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016				
Intitulé	Brut	Amortissement, provision	Net Exercice N	Net Exercice N-1
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres	809 114,33	765 189,07	43 944,71	57 845,07
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes	1 928,00		1 928,00	1 928,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	19 598 142,94	4 707 440,18	14 890 702,76	14 463 070,88
Constructions	192 869 463,12	75 923 076,57	116 746 386,55	119 270 732,03
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	1 812 225,33	1 501 901,02	310 624,31	346 807,20
Immobilisations corporelles en cours	1 930 635,55		1 930 635,55	3 165 202,74
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	5 733,27		5 733,27	5 733,27
Créances rattachées à des participations	120 808 343,80	953 494,10	120 034 849,70	86 821 345,11
Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés			0,00	0,00
Prêts	2 486,06		2 486,06	1 679,23
Autres immobilisations financières	4 752,86		4 752,86	4 752,68
ACTIF IMMOBILISE	345 832 823,31	83 880 781,54	261 972 041,77	224 140 901,10
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens	113 731 580,93		113 731 580,93	111 402 283,48
En-cours de productions de services				
Produits intermédiaires et finis	86 035,76	86 035,77	-0,01	0,01
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commande	1 208 173,75		1 208 173,75	1 272 563,64
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	21 479 852,34	1 855 096,33	19 624 754,01	19 879 858,06
Mandants				
Autres créances	72 118 094,77		72 118 094,77	110 969 591,47
Capital souscrit et appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Actions propre				
Autres titres	3 689 463,92		3 659 463,92	8 009 809,66
Instrument de trésorerie				
Disponibilités	8 016 980,77		8 016 980,77	17 152 980,28
Charges constatées d'avance	77 116,31		77 116,31	80 043,88
ACTIF CIRCULANT	220 387 318,55	2 041 134,10	218 346 184,45	268 867 209,46
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Compte de liaison				
TOTAL GENERAL	666 220 141,86	85 901 915,64	480 318 226,22	493 014 110,56

Comptes annulés annexes au rapport
des commissaires aux comptes

9000 SEDRE		
BILAN SYNTHETIQUE CUMULE - PASSIF		
Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016		
Intitulé	Exercice N	Exercice N-1
Capital	2 400 000,00	2 400 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	240 000,00	240 000,00
Réserve statutaire ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	30 481 210,35	28 171 310,88
- Dont réserves des activités agréées	1 781 466,91	
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	685 188,37	2 309 893,37
- Dont résultat des activités agréées	1 443 273,03	1 781 466,91
Subventions d'investissement	53 820 408,04	50 824 840,59
Provision réglementées		
CAPITAUX PROPRES	87 626 807,73	83 946 050,94
Produits des émissions de titres perçus		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	1 184 209,68	1 664 557,76
Provisions pour charges	19 823 011,57	14 691 113,14
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	21 017 221,25	16 355 670,80
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	273 273 183,78	245 475 187,49
Emprunts et dettes financières divers	9 692 924,06	11 417 015,23
Avances et comptes reçus sur commandes en cours	840 830,90	901 111,81
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 151 369,18	9 815 898,34
Mandants		
Dettes fiscales et sociales	4 055 843,08	4 683 618,41
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14 079 617,47	12 741 376,83
Autres dettes	21 835 572,17	24 250 672,17
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance	30 744 056,51	83 427 508,44
DETTES	371 674 197,24	392 712 388,72
Compte de liaison		
TOTAL GENERAL	490 318 226,22	493 014 110,56

BILAN TOUTES ACTIVITES - RESULTAT Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016				
Intitulé	Toutes activités		Donc activités agricoles	
	Exercice N	Exercice N-1	Exercice N	Exercice N-1
Vente de marchandises				
Production vendue de biens	22 248 880,46	22 390 361,00		
Production vendue de services	19 788 658,08	18 397 496,66	18 377 150,13	18 098 988,32
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	42 036 538,54	41 788 448,51	18 377 150,13	18 998 988,32
Production stockée	286 479,07	-1 728 316,84		
Production immobilisée	1 587 548,12	2 534 655,88	1 088 015,74	
Produits nets partiels sur opération à long terme				
Subvention d'exploitation	19 978,37	411 065,41		397 800,00
Rprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	7 189 545,30	8 802 983,70	2 127 112,09	5 737 302,57
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION	61 088 689,40	62 511 891,66	22 079 777,98	23 134 170,89
Achats de marchandises (y compris droit de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (au droit de douane)	22 313 110,47	21 983 351,28		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	9 193 910,77	12 727 444,00	7 611 459,52	11 298 331,05
Impôts, taxes et versements assimilés	2 284 233,14	2 173 375,68	1 940 431,00	1 682 818,00
Sabores et traitements	4 731 495,47	4 818 353,82	1 994 982,12	
Charges sociales	2 017 404,84	1 979 909,55	937 887,33	
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur Immobilisation : dotations aux amortissements	5 819 013,60	5 583 383,27	5 127 110,34	5 224 504,49
Sur Immobilisation : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	912 416,00	464 090,00	912 416,00	454 090,00
Pour risques et charges : dotations aux provisions	6 779 308,23	2 724 549,17	3 794 103,00	2 603 178,00
Autres charges	160 389,69	129 373,28	180 140,50	125 674,00
CHARGES D'EXPLOITATION	64 231 324,20	62 268 981,03	22 488 378,17	21 283 700,15
RESULTAT D'EXPLOITATION	-3 132 634,80	261 800,63	-427 600,21	1 850 470,74
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice ou perte transférée				
Perte ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
Autres valeurs mobilières et créances de fiscalité				
Autres intérêts et produits assimilés	2 599 319,62	3 046 630,00	702 589,16	302 571,01
Impôts sur production et transfert de charges	341 218,68			
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS	2 940 538,30	3 046 630,00	702 589,16	302 571,01
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés	1 449 508,59	1 082 705,34	1 232 506,48	1 045 850,35
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES	1 449 508,59	1 082 705,34	1 232 506,48	1 045 850,35
RESULTAT FINANCIER	1 491 029,71	1 963 924,66	-449 917,32	-082 888,34
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-1 639 874,19	1 874 370,99	-877 587,00	1 167 502,40
Produits exceptionnels sur opération de gestion	7 406 004,82	109 917,05	7 328 963,18	33 013,93
Produits exceptionnels sur opération en capital	48 776 983,09	58 361 647,01	48 197 682,23	58 236 646,98
Rprises sur amortissements et aux provisions				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	56 182 988,91	58 471 484,06	55 526 645,41	58 269 660,91
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	6 078 210,00	493 011,06	5 699 272,01	204 102,61
Charges exceptionnelles sur opération en capital	47 780 604,87	67 542 887,72	47 316 382,87	57 460 852,62
Dotations aux amortissements et aux provisions				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	53 858 814,87	68 035 898,78	53 206 654,88	57 664 955,23
RESULTAT EXCEPTIONNEL	2 324 174,04	-1 561 417,79	2 320 988,53	802 647,17
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
TOTAL DES PRODUITS	110 221 905,01	114 129 806,00	78 379 802,53	81 766 001,24
TOTAL DES CHARGES	109 639 716,61	111 819 793,23	76 936 629,50	79 984 314,93
BENEFICE OU PERTE	660 188,40	2 309 012,77	1 443 173,03	1 781 686,31

Comptes annexes annexes au rapport
des commissaires aux comptes

9000 SEDRE		
FONCTIONNEMENT - RESULTAT		
Exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016		
Intitulé	Exercice N	Exercice N-1
Vente de marchandises		
Production vendue de biens		
Production vendue de services	500 811,39	806 977,45
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	500 811,39	806 977,45
Production stockée		
Production immobilisée	1 032,30	2 534 655,88
Produits nets partiels sur opération à long terme		
Subvention d'exploitation	1 032,48	1 227,39
Reprises sur amortissements et provisions; transfert de charges	2 088 289,98	3 859 135,96
Autres produits		
PRODUITS D'EXPLOITATION	2 689 966,23	7 201 896,68
Achats de marchandises (y compris droit de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droit de douane)		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	1 519 248,94	1 430 231,45
Impôts, taxes et versements assimilés	343 802,14	496 457,00
Salaires et traitements	2 736 533,35	4 618 363,82
Charges sociales	1 079 773,91	1 979 989,55
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Sur immobilisation : dotations aux amortissements	194 037,71	169 621,65
Sur immobilisation : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions	9 000,00	214 850,00
Autres charges	229,03	30,95
CHARGES D'EXPLOITATION	5 882 826,08	8 909 635,10
RESULTAT D'EXPLOITATION	-3 293 659,85	-1 707 638,42
QUOTE-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice ou perte transférée		
Perte ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
En participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de facilité		
Autres intérêts et produits assimilés	1 815 720,36	2 683 559,87
Reprise sur provision et transfert de charges	344 248,08	
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
PRODUITS FINANCIERS	2 169 968,44	2 683 559,87
Dotations aux amortissements et aux provisions		344 248,08
Intérêts et charges assimilés	47 207,43	1 699,79
Différence négative de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	47 207,43	345 947,87
RESULTAT FINANCIER	2 122 761,01	2 337 612,00
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-1 180 897,84	629 973,68
Produits exceptionnels sur opération de gestion	77 601,12	30 032,21
Produits exceptionnels sur opération en capital	50 000,00	400,00
Reprise sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	127 601,12	30 432,21
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	171 644,78	288 978,25
Charges exceptionnelles sur opération en capital	217 597,66	380,73
Dotations aux amortissements et aux provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	389 242,44	289 358,98
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-261 641,32	-258 926,77
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS	4 876 535,79	9 915 980,76
TOTAL DES CHARGES	6 319 074,95	9 644 941,95
BENEFICE OU PERTE	-1 442 539,16	371 046,81

Comptes annuels annexés au rapport
des commissaires aux comptes

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

I - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- a) En 2016, la Société a mis en service 242 logements neufs financés en défiscalisation.

Le parc locatif exploité par la SEDRE est ainsi porté à **3 510 logements** au 31/12/2016.

- b) **1** opération de 27 logements de type LLTS, COULEE 77, commune de SAINTE ROSE, a fait l'objet d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) au cours de l'exercice pour un montant global de **4 275,5 k€ TTC**.

Le montage a été réalisé selon le schéma de défiscalisation basé sur l'article 199 undecies C du code général des impôts (défiscalisation de l'impôt sur le revenu des investisseurs personnes physiques), l'opération étant portée par une structure ad hoc constituée sous forme de SAS.

Comptes annuels annexés au rapport
des commissaires aux comptes

- c) Le plan stratégique du patrimoine (PSP) a été actualisé et validé par le conseil d'administration du 7 novembre 2016. Il fait apparaître un niveau de dépenses prévisionnelles globales (entretien courant, gros entretien, remplacement de composants et travaux d'amélioration) de 63738 k€ HT sur la période décennale 2016-2025, dont 48 340 k€ HT pour le parc conventionné, et 15 398 k€ HT pour le parc non conventionné.
- d) Les échéances de 3 importantes concessions d'aménagement ont fait l'objet en 2016 de prorogations contractuelles de 4 années : la ZAC EPERON (SAINT PAUL), jusqu'au 31/12/2024, le PRU CENTRE VILLE (SAINT PAUL), jusqu'au 25/12/2024 et la ZAC MOULIN JOLI (LA POSSESSION), jusqu'au 27/11/2024. La ZAC EPERON et le PRU ont fait en outre l'objet d'un refinancement lourd en fin d'année auprès de l'AFD, respectivement à hauteur de 10 M€ et de 15 M€, l'emprunt en deux tranches concernant le PRU ayant toutefois été encaissé au mois de février 2017.
- e) Le rapport définitif n° 2015-028 de l'Agence Nationale de Contrôle du Logement Social (ANCOLS), dont les auditeurs sont intervenus à la SEDRE en milieu d'année 2015, a été réceptionné par la Société le 2 juin 2016. Ce rapport a fait l'objet d'une présentation au conseil d'administration du 22 juin 2016, qui a délibéré sur son contenu et les remarques qu'il appelait. Le président du conseil d'administration a communiqué en retour à l'ANCOLS les observations écrites de l'instance le 1^{er} juillet 2016.

- f) Un protocole transactionnel de sortie du conventionnement en garantie d'exploitation de logements sociaux a été signé avec la Ville de SAINT-DENIS le 7 décembre 2016, après décision du conseil municipal du 19 décembre 2016. Le protocole a prévu une indemnisation de la SEDRE à hauteur de 7 321 k€, sur la base du déficit actualisé d'un prévisionnel d'exploitation sur 25 ans. Un versement immédiat de 3 500 k€ a été perçu début 2017, et le versement du solde est subordonné au lancement des premiers travaux, au plus tard au 1^{er} trimestre 2019, sur ce parc de 11 groupes d'habitat représentant 540 logements.

Le protocole oblige en contrepartie la SEDRE à engager un volume minimal de 15 millions d'euros de travaux de réhabilitation sur ce parc entre les années 2019 et 2023.

L'application de ce protocole, qui a conduit à intégrer ces immeubles dans le patrimoine propre de la SEDRE, a concouru à la formation du résultat en 2016 en tenant compte des produits et charges générés sur la totalité de l'année, sans prise en compte d'une période de neutralisation au titre de la garantie d'exploitation, dans la mesure où le calcul de l'indemnité était basé sur des données au 31/12/2015.

Le traitement comptable de sortie a été réalisé en exceptionnel, conformément aux préconisations du cabinet SEMAPHORES (note technique du 24 mars 2017) ainsi :

- l'indemnité de 7 321 k€ prévue au protocole a été intégralement imputée en produit exceptionnel de l'année au crédit du compte 771 avec contrepartie au débit du compte 46.

- la créance sur la collectivité au titre de la garantie d'exploitation, inscrite à hauteur de 5 594 k€ a été abandonnée, et a donné lieu à l'inscription d'une charge exceptionnelle au débit du compte 671 avec contrepartie au crédit du compte 46.

- la ventilation résiduelle de l'indemnité dans les différentes opérations, après solde de dégrèvements des comptes 46, a été réalisée au prorata des travaux prévus au PSP.

- la provision pour gros entretien inscrite à hauteur de 4 651 k€ au 31/12/2015 est conservée par la SEDRE, et abondée par une dotation supplémentaire à la PGE de 1 543 k€ sur l'exercice 2016 pour faire face aux charges de gros entretien prévues au plan de travaux.

- le changement de régime juridique sur les biens immeubles conduit à ne plus amortir les terrains à compter de l'année 2016. En effet, le retour des biens à terminaison, qui était prévu par le conventionnement en garantie d'exploitation, impliquait un amortissement à titre dérogatoire. Aucun texte ne prévoit toutefois une possibilité de reprendre les amortissements déjà pratiqués depuis l'origine.

- g) Deux contentieux ont été introduits auprès du Tribunal de Grande Instance par les entreprises GTOI et LEON GROSSE, réclamant respectivement à la SEDRE 622 k€ et 236 k€ d'indemnisation pour des travaux supplémentaires présumés, qui n'ont pourtant donné lieu à aucune contractualisation, pour la réalisation de la ZAE de l'EPERON. S'agissant en outre de marchés à prix forfaitaires, ce qui rend peu probable une condamnation de la SEDRE, il a été décidé de ne pas passer de provision pour risque sur l'exercice.

II – IMPOT SUR LES SOCIETES DANS LES S.E.M.

Les sociétés d'économie mixte construisant et gérant des logements sociaux bénéficient du même régime fiscal que les organismes d'habitation à loyer modéré, c'est-à-dire d'une exonération d'impôt sur les sociétés, fondé sur le caractère d'intérêt général des activités de ces acteurs et non plus sur leur statut juridique (CGI – Art. 207-1-4° et 207-1-4° quater).

Champ d'application de l'exonération :

- Opération locative sociale
- Opération d'accession sociale

Dans le cadre de la construction de logements sociaux, la Société bénéficie des dispositions prévues à l'article 217 Undecies du Code Général des Impôts au titre de l'aide fiscale à l'investissement productif.

III – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), hors frais d'acquisition des immobilisations.

Amortissements fonctionnement

Les immobilisations incorporelles, constituées de logiciels informatiques, sont amorties sur 3 ans.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon la méthode linéaire pour les biens ci-après :

- Bureaux SEDRE
- Agencement et aménagements des constructions
- Matériel de transport
- Matériel et mobilier de bureau
- Matériel informatique

Comptes annuels annexés au rapport
des commissaires aux comptes

- : 50 ans
- : 10 ans
- : 4 ans
- : 5 ans
- : 3 ans

Amortissement des locaux d'activités et des bureaux

Les biens sont amortis par composants, dès lors que ces composants peuvent être identifiés par la configuration des lots techniques des marchés, selon les valeurs résultant des coûts de revient et selon leur durée d'usage admise par l'administration fiscale :

COMPOSANTS	DUREE AMORTISSEMENT
Gros œuvre et ouvrages assimilés	40 ans
Menuiserie extérieures	20 ans
Climatisation/ventilation	15 ans
Plomberie sanitaires	20 ans
Ascenseur	15 ans
Etanchéité	15 ans
Installations électriques	20 ans

Amortissements Logements Locatifs Sociaux

L'amortissement des composants des logements locatifs sociaux est pratiqué selon la méthode du CSTB définie en 2005, ci-après :

Composants	OPERATIONS REALISEES EN PROPRE		OPERATIONS REALISEES DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION	
	Durée d'amortissement (années)	Décomposition	Durée d'amortissement (années)	Décomposition
Structure et ouvrages assimilés	40	93,50%	35	93,50%
Menuiseries extérieures	25	3,30%	25	3,30%
Etanchéité	15	1,10%	15	1,10%
Ravalement avec amélioration	15	2,10%	15	2,10%

En cas de besoin, les sous-composants du composant « structure et ouvrages assimilés » sont amortis, toujours selon la méthode du CSTB, comme suit :

Sous-Composants	OPERATIONS REALISEES EN PROPRE		OPERATIONS CONVENTIONNEES	
	Durée d'amortissement (années)	Décomposition	Durée d'amortissement (années)	Décomposition
Structure	40	83,70%	35	83,70%
Plomberie/sanitaires	25	4,60%	25	4,60%
Electricité	25	5,20%	25	5,20%

Comptes annuels annexés au rapport des commissaires aux comptes

IV – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

En fin d'exercice, ils sont évalués à leur valeur d'usage et une provision pour dépréciation est éventuellement constituée pour matérialiser la différence entre le coût d'acquisition et la valeur estimée.

Les prêts au personnel ainsi que les dépôts et cautionnement sont comptabilisés à leur valeur nominale.

V – STOCKS

a) Stock d'en-cours de concession d'aménagement

Les règles d'évaluation des en-cours de concession d'aménagement résultent des dispositions de l'avis n° 99-05 du Conseil National de la Comptabilité. Ces règles sont présentées au paragraphe IX- Concessions d'aménagement.

b) Stocks d'encours d'immubles en promotion et/ou accession

Méthodes de comptabilisation

La société, pour les opérations de promotion accession réalisées en propre qui se répartissent au minimum sur 2 exercices, a retenu la méthode comptable suivante :

- Comptabilisation en stock de l'ensemble des coûts directs
- Application de la méthode préférentielle de dégagement de la marge à l'avancement.

La société détermine tous les ans la valeur de réalisation de ses actifs stockés.

Une provision pour dépréciation est constituée pour matérialiser la différence entre le coût de revient de l'actif stocké et la valeur de réalisation.

VI – CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

a) Clients particuliers

Le fait générateur de la créance est constitué par la signature de l'acte authentique de vente.

b) Collectivités locales

Au 31 décembre 2016, le poste clients intègre des demandes de participations à recevoir au cours de l'année 2017 des collectivités locales concédantes, déterminées sur la base des derniers comptes rendus financiers annuels des concessions d'aménagement, pour un montant de 3 889 948 euros.

c) Dépréciation des créances sur les locataires du parc social

Dans le cadre de la gestion des impayés concernant les logements locatifs sociaux, des provisions pour dépréciation des créances clients ont été passées selon la méthode de calcul suivante :

- 40 % des créances comprise entre 3 et 6 mois de loyers et charges,
- 80 % des créances comprises entre 6 et 12 mois de loyers et charges,
- 100 % des créances supérieures à 12 mois de loyers et charges,
- 100% des créances sur les locataires ayant quitté leur logement.

VII – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions constatées concernent essentiellement les Provisions pour Gros Entretien (PGE) des logements locatifs sociaux

Provisions pour gros entretien

Dans le cadre de l'application du règlement CRC N° 2003-07 du 12 décembre 2003 et de l'article 322-3 du PCG, la SEDRE a opté pour la méthode des provisions pour gros entretien pour les dépenses dites de deuxième catégorie.

Ces dépenses correspondent à celles prévues au Plan Stratégique du Patrimoine, validé par le Conseil d'Administration du 7 novembre 2016. La Provision pour Gros Entretien au 31 décembre 2016 représente un montant de 16 065 724 € correspondant à :

- 6 265 254 € pour les logements conventionnés
- 9 800 470 € pour les logements non conventionnés

La programmation quinquennale des travaux, révisée pour la période 2017 à 2021, se présente de la manière suivante :

Comptes annuels annexés au rapport des commissaires aux comptes

	GROS ENTRETIEN 2017	GROS ENTRETIEN 2018	GROS ENTRETIEN 2019	GROS ENTRETIEN 2020	GROS ENTRETIEN 2021	TOTAL GE DE 2017 A 2021	PGE 5 ANS AU 31/12/2015	DOTATION OU REPRISE 2016
LOGEMENTS CONVENTIONNES	1 155 442	1 907 439	1 736 870	735 606	719 897	6 265 254	5 392 799	872 462
LOGEMENTS PATRIMONIAUX	1 757 367	2 173 127	2 949 040	1 569 843	1 357 095	9 800 470	7 895 292	1 905 178
TOTAL	2 922 809	4 080 566	4 685 910	2 299 447	2 076 993	16 065 724	13 288 085	2 777 639

VIII – CHARGES ANALYTIQUES DE L'ACTIVITE AGREEE :

La méthode d'affectation des charges analytiques de gestion est la suivante :

- Il est procédé à la détermination des coûts salariaux directs des différentes activités (comptes 64 et 63 des données salariales individuelles) : pour l'année 2016, le coût salarial direct de l'activité agréée ressort à 2 400,2 k€, rapporté à 6 832,2 k€ de coût salarial total (soit 35,1%).

Nota : les coûts salariaux liés à la construction de logements sociaux sont désormais intégrés dans les charges salariales de l'activité agréée, au prorata des temps passés, tandis que la rémunération sur production immobilisée du compte 722 est enregistrée dans les produits de l'activité agréée.

- **La charge salariale des services supports**, soit 1 607,2 k€ en 2016, est ensuite ventilée entre les différentes activités opérationnelles au prorata des pondérations salariales de ces activités, avec une **contribution de 738,4 k€** pour l'activité agréée (soit 45,9 %).
- **Les frais généraux et autres charges de structure** (comptes 60, 61,62, autres comptes 63 et 64 n'affectant pas les salaires individuels, comptes 658, 66 et 68), pour un total de 2 021,3 k€, font l'objet d'une ventilation, selon les pondérations salariales de ces activités, avec une **contribution de 928,4 k€** pour l'activité agréée (soit également 45,9%).
- La **sommation des charges de gestion** de l'ensemble des activités aboutit à un montant global de 8 853,5 k€, dont **4 067 k€ au titre de l'activité agréée**.
- La SEDRE gère un parc de logements conventionnés avec des collectivités (979 logements), en garantie d'exploitation. Le résultat de cette activité agréée est neutralisé, après imputation des charges de gestion qui sont limitées contractuellement à 8% des loyers quittancés. **La Société n'affecte par conséquent dans les charges de gestion entrant dans la composition du résultat qu'une quote-part des charges du secteur agréé, au prorata du taux des logements en gestion propre.** Au 31/12/2016, la SEDRE exploitait un parc de 2 531 logements en gestion propre sur un parc total de 3 510 logements, le prorata d'affectation des charges de gestion a donc été de 72,1 %, **soit une charge analytique annuelle 2016 imputée dans les comptes de l'activité agréée à hauteur de 2 932,6 k€.**

IX – PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Comptes annuels annexés au rapport des commissaires aux comptes

Les demandes de versement concernant les logements non vendus à la fin de l'exercice ont été enregistrées dans ce compte.

Les résultats intermédiaires bénéficiaires des opérations d'aménagements concédées sont également comptabilisés dans ce compte (règlement du CRC n° 99-5-05 du 23 juin 1999).

X – CONCESSION D'AMENAGEMENT

a) Les règles d'évaluation

Les règles d'évaluation des valeurs d'exploitation appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable Général.

Le montant figurant au bilan sous la rubrique encours des concessions d'aménagement résulte de la différence entre le cumul des dépenses FF (frais financiers et frais exceptionnels compris) et le montant des coûts de revient des éléments cédés, estimés en fin d'exercice de manière globale par application au coût de revient, figurant dans le compte rendu financier au concédant, de la fraction établie comme suit :

- Au numérateur : le montant des produits réalisés depuis le début de l'opération hors participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédante,
- Au dénominateur : le montant global des produits prévus par le compte rendu financier hors participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédante.

La comptabilité traduit les conventions de concessions d'aménagement sous les rubriques du bilan suivantes :

Stocks : pour le montant des coûts engagés au cours de l'exercice diminué de celui estimé des éléments cédés,

Comptes de régularisation actif ou passif : pour la neutralisation du résultat intermédiaire provisoire d'une opération d'aménagement concédée aux risques et profits du concédant,

Compte de provisions pour risques et charges :

Pour le montant des charges non encore comptabilisées mais courues à la fin de l'exercice,

Pour le montant des risques de pertes à terminaison sur les opérations concédées aux risques du concessionnaire,

Pour le montant des coûts de liquidation des opérations achevées

Comptes annuels annexés au rapport des commissaires aux comptes.

Dans l'hypothèse où le montant du coût de revient des éléments cédés est supérieur au cumul des charges comptabilisées, il sera constitué une provision pour charges, égale au montant de l'écart constaté.

En conséquence, la valeur du stock relatif à l'opération concernée, inscrite dans les comptes annuels sera nulle.

b) Rémunération perçue au titre des concessions

La rémunération perçue au titre de notre mission de concessionnaire est comptabilisée mensuellement, par l'intermédiaire d'un compte de transfert de charges, suivant l'état des dépenses payées et des recettes encaissées, conformément aux règles définies dans le cahier des charges de concession.

c) Frais financiers

La société impute sur les concessions d'aménagement des frais et des produits financiers selon les modalités définies par les conventions de concessions.

XI - ENGAGEMENT EN MATIERE DE RETRAITE DES SALARIES

Les indemnités de départ à la retraite des salariés sont estimées à 406 k€ (hors bilan).

XII- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Conformément à l'avis 2004-11 du CNC, les subventions, lorsqu'elles sont affectables, ont été ventilées proportionnellement entre les différents composants, et la quote-part virée au compte de résultat est en adéquation avec la durée de vie du composant.

Néanmoins, les subventions d'investissement relatives aux opérations financées au moyen de la défiscalisation répondent à des règles spécifiques développées à l'article XIII ci-après.

XIII – LES OPERATIONS DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX FINANCEES AU MOYEN DE LA DEFISCALISATION EN APPLICATION DES ARTICLES 199 UNDECIES C ET 217 UNDECIES DU CGI

La Loi N°2009-594 du 27 mai 2009 pour le Développement Economique des Outre Mer (LODEOM) a confirmé le principe des schémas de défiscalisation reposant sur des structures de « portage ».

Toutefois, la réglementation actuelle ne prévoit pas toutes les spécificités comptables qui peuvent résulter de ces opérations de montage en défiscalisation. Aussi, la SEDRE a été amenée à se positionner sur certaines règles et méthodes comptables. Ces options pourraient être réexaminées au regard des évolutions réglementaires et législatives.

a) Les avances financières consenties aux structures de portage

Comptes annuels annexés au rapport des commissaires aux comptes

Ces avances correspondent à des crédits vendeurs, des gages espèces et à des prêts participatifs. Ces avances financières consenties aux sociétés de portage sont la représentation des investissements réalisés par la SEDRE, déduction faite de la rétrocession fiscale.

Elles sont comptabilisées en « Autres immobilisations financières » à compter de la réalisation des appels de fonds qui matérialisent la créance exigible.

Quant aux créances non exigibles, elles sont comptabilisées en « autres créances »

b) Comptabilisation des programmes immobiliers financés au moyen de la défiscalisation

Une méthode de présentation dérogatoire au plan comptable a été retenue en vertu du principe de la prééminence du fond sur la forme dans le but de donner une meilleure information financière.

En effet, il est considéré que les cessions des logements sociaux à la structure de portage présentent un caractère exceptionnel. En l'espèce, le traitement comptable appliqué est celui de la cession d'une immobilisation corporelle avec au préalable, durant la phase de construction, une comptabilisation en « immobilisations en cours ». Ces cessions ne peuvent pas être intégrées dans le chiffre d'affaires de la SEDRE car elles n'ont aucun fondement économique.

Aussi, les règles de comptabilisation se déclinent comme suit :

b-1) Les programmes immobiliers en cours

Les programmes immobiliers en cours de construction et qui sont destinés à être cédés aux structures de portage sont comptabilisés en « immobilisations en cours ».

b-2) Comptabilisation des ventes en défiscalisation

Comptes annuels annexés au rapport des commissaires aux comptes

La SEDRE a choisi, pour la comptabilisation des VEFA, la méthode préférentielle dite « à l'avancement ».

Les cessions de ces opérations sont comptabilisées dans le cycle exceptionnel de la façon suivante :

La vente est enregistrée en produit exceptionnel par le biniis du compte 775 « Prix de vente des actifs cédés ».

Quant au coût de revient, il est enregistré en charge exceptionnelle au débit du compte 675 « prix de revient des actifs cédés ».

Conformément à la méthode à l'avancement, la comptabilisation en résultat exceptionnel est faite en proportion de l'avancement des travaux. Il est entendu par avancement de travaux, le transfert de propriété du sol et des constructions existantes.

Ce choix de comptabilisation en résultat exceptionnel s'inscrit, au-delà de l'objectif d'une meilleure information financière, à travers une réponse de la commission des études comptables :

Cession de biens préalablement donnés en location et financés par voie de crédit-bail - Résultat d'exploitation ou résultat exceptionnel ? - FC 2012-09 bulletin N°166 du mois de juin 2012 - paragraphe N°55 - page 103 à 107.

Cette commission a estimé qu'il revient aux entreprises d'apprécier le caractère normal ou exceptionnel du résultat.

b-3) Comptabilisation des résultats des opérations vendues aux sociétés de portage

Les différences entre les prix des cessions en VEFA, hors taxe et hors frais notariés, basés sur des données prévisionnelles, et les coûts de revient définitif des immeubles peuvent donner lieu à la constatation de malis ou de bonis.

Les malis sont passés directement en charges de l'exercice, conformément aux dispositions du Plan Comptable Général.

En ce qui concerne les bonis, 2 cas sont à envisager :

1. La base éligible n'est pas atteinte : les bonis sont neutralisés en produits constatés d'avance, jusqu'à l'agrément fiscal définitif.

2. La base éligible est atteinte : les bonis feront l'objet d'une comptabilisation en produits constatés d'avance, et seront repris en résultat sur la durée des crédits baux correspondants.

Toutefois, par mesure de simplification, il est admis que des bonis pourront être comptabilisés intégralement en produits de l'exercice, sous réserves qu'ils soient inférieurs à un montant de 250 k€ par opération, et qu'ils soient compensés partiellement ou totalement par des malis issus d'autres opérations défiscalisées.

c) Traitement comptable des subventions d'investissement

Les montants repris en résultat sont déterminés en distinguant 2 périodes :

- Lors de la phase de portage

La reprise est égale à la partie des échéances de crédit-bail correspondant au remboursement en capital, multipliée par le rapport entre la subvention et le coût total de la construction.

Elle se matérialise comme suit : reprise en résultat = remboursement du capital annuel X subvention initiale/coût de l'immeuble

- Lors de la phase de dénouement

La reprise du solde de la subvention s'effectue au même rythme que l'amortissement des logements locatifs et pour la durée résiduelle d'utilisation

Comptes annuels annexés au rapport des commissaires aux comptes

d) Consolidation comptable

La Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes a confirmé, le 22 mars 2012, qu'en application du Règlement CRC n°99-02 relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et entreprises publiques, et à son § 10052- « cas particulier des entités ad hoc », les sociétés de portage, créées pour les besoins des montages en défiscalisation, doivent être considérées comme des entités ad hoc contrôlées par les opérateurs de logements sociaux.

Ces sociétés doivent dès lors être comprises dans le périmètre de consolidation comptable de l'OLS, si celui-ci établit des comptes consolidés, par obligation ou à titre volontaire.

XIV - CREDIT D'IMPOT COMPETITIVITE EMPLOI

Conformément à la préconisation de l'Autorité des Normes Comptables du 28 février 2013, le CICE a été comptabilisé au crédit d'un sous compte du compte 64 « charges de personnel », de préférence à l'autre méthode possible d'imputation en diminution de l'impôt sur les sociétés.

En 2016, le crédit d'impôt compétitivité emploi s'est élevé à 127 800 €.

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

SLO

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1065-DE

La Société n'a pas procédé à des distributions de dividendes, ni augmenté la rémunération de son dirigeant. Par ailleurs, les recrutements de salariés en CDI en 2016 ont représenté une masse salariale brute hors charges de 135 053 €.

XV - HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le budget d'intervention alloué aux commissaires aux comptes dans le cadre de leurs missions légales pour l'exercice 2016 s'élève à **76 902 € HT**.

Comptes annuels annexés au rapport
des commissaires aux comptes

SOCIETE D'EQUIPEMENT
DU DEPARTEMENT DE
LA REUNION-S.E.D.R.E

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE AU 31 DECEMBRE 2016

	Valeurs brutes au début de l'exercice	Acquisitions 2016 nouveaux prêts	Diminution par virement de poste à poste	Réformés ou cessions 2016 + remb. Prêts	Valeurs brutes en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Autres immobilisations incorporelles	779 567,26	29 547,12			809 114,38
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes	1 926,00				1 926,00
TOTAL I	781 493,26	29 547,12	0,00	0,00	811 040,38
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrain	18 970 276,17	627 866,77			19 598 142,94
Constructions	189 949 061,14	3 629 686,53		909 284,55	192 669 463,12
Agencement, installation	811 315,16	24 106,18		1 765,86	831 455,48
Matériel de transport	4 104,05				4 104,05
Matériel de bureau et informatique	584 738,39	13 971,10		1 171,21	597 544,37
Mobilier de bureau	368 905,33	17 321,93		7 165,83	379 121,43
Mobilier logement	0,00				0,00
cours	3 165 202,74	49 450 622,15	3 745 573,30	46 939 616,04	1 930 635,55
Avances et comptes					
TOTAL II	213 853 602,98	53 763 640,75	3 745 573,30	47 861 203,49	216 010 466,94
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations	5 733,27				5 733,27
Créances rattachées part	87 784 839,21	42 879 547,86		1 666 043,27	129 998 343,80
Prêts	1 679,29	3 000,00		2 193,21	2 485,06
Dépôts et Cautionnement	4 752,86				4 752,86
Autres titres immobilisés					
TOTAL III	87 797 004,63	42 882 547,86	0,00	1 668 236,50	129 011 315,99
TOTAL GENERAL	302 432 100,87	96 675 735,73	3 745 573,30	49 529 439,99	345 832 823,31

SOCIETE D'EQUIPEMENT
DU DEPARTEMENT DE
LA REUNION-S.E.D.R.E

ETAT DES AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2016

	Amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Amortissements sur cessions ou réformés	Amortissements en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres immobilisations incorporelles	721 921,59	43 248,08		765 169,67
TOTAL I	721 921,59	43 248,08	0,00	765 169,67
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrain	4 507 199,29	200 240,89		4 707 440,18
Constructions	70 670 329,08	5 483 876,43	231 128,02	75 923 078,57
Agencement, Aménagement, Installation	960 957,61	44 654,87	3 935,88	801 646,42
Mobilier logement de fonction	0,02			0,02
Matériel de transport	1 772,26	807,80		2 579,76
Matériel de bureau et informatique	648 930,61	26 400,18	1 171,21	574 167,59
Mobilier de bureau	310 695,23	19 777,03	7 155,83	323 207,23
TOTAL II	78 599 784,08	5 775 765,51	243 431,02	82 132 117,77
TOTAL GENERAL	77 321 705,67	5 819 013,59	243 431,02	82 897 287,44

Comptes annuels annexés au rapport
des commissaires aux comptes

SOCIETE D'EQUIPEMENT
 DU DEPARTEMENT DE
 LA REUNION-S.E.D.R.E

ETAT DES PROVISIONS AU 31 DECEMBRE 2016

	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant en fin d'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour litiges	245 858,84	9 000,00	135 100,00	119 558,84
Provisions pour gros entretiens	13 288 080,85	3 794 185,00	1 016 526,00	16 065 739,85
Autres provisions pour risques et charges	2 021 822,21	2 976 143,23	966 131,00	4 031 933,56
TOTAL I	16 355 670,90	6 779 308,23	2 117 757,88	21 017 221,26
PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS				
Provisions autres immobilisations financières	963 494,10			963 494,10
Provisions stocks et en cours	86 035,77			86 035,77
Provisions comptes clients	1 490 772,33	912 416,00	454 090,00	1 956 098,33
TOTAL II	2 546 302,20	912 416,00	454 090,00	3 004 628,20
TOTAL GENERAL	18 901 973,10	7 691 724,23	2 571 847,88	24 021 849,46

Comptes annuels annexés au rapport
 des commissaires aux comptes

SOCIÉTÉ D'EQUIPEMENT
DU DÉPARTEMENT DE
LA RÉUNION - S.E.D.R.E

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES AU 31 DECEMBRE 2016

1) CREANCES

	MONTANT BRUT	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Prêts	2 486,06	2 236,06	250,00
ACTIF CIRCULANT			
Créances clients et comptes rattachés	21 479 852,34	21 479 852,34	
Autres créances	72 118 094,77	72 118 094,77	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			
	77 116,31	77 116,31	
TOTAL GENERAL	93 677 549,48	93 677 299,48	250,00

Comptes annulés au rapport
des commissaires-aux-comptes

2) DETTES

	MONTANT BRUT	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et 5 ans au plus	Dont à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	273 273 183,76	23 345 204,55	52 688 322,35	197 239 656,86
Emprunts et dettes financières divers	9 692 924,08	5 540 651,10	2 832 016,00	1 320 256,98
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 151 369,18	7 629 273,12	1 522 096,06	
Dettes fiscales et sociales	4 055 843,09	4 055 843,09		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14 079 617,47	12 004 492,52	2 075 124,95	
Autres dettes	22 676 403,15	22 676 403,15		
Produits constatés d'avance	38 744 856,51	38 744 856,51		
TOTAL GENERAL	371 674 197,24	113 996 724,04	59 117 559,36	198 559 913,84

532-9. MODÈLE DE TABLEAU DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES
1. Tableau de financement en compte

Emplois	Exercice N	Exercice N-1	Ressources	Exercice N	Exercice N-1
Distributions mises en paiement au cours de l'exercice	0	0	Capacité d'autofinancement de l'exercice	10 627 721	6 591 417
Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :			Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé :		
- immobilisations incorporelles	29 547	26 296	Cessions d'immobilisations :		
- immobilisations corporelles	53 018 067	70 162 838	- incorporelles		
- immobilisations financières	42 862 548	41 403 625	- corporelles	47 861 202	58 530 570
Charges à répartir sur plusieurs exercices (a)			Cessions ou réductions d'immobilisations financières	1 668 237	8 285 070
Réduction des capitaux propres (réduction de capital, rattrais)			Augmentation des capitaux propres :		
Remboursements de dettes financières (b)	16 787 243	15 454 064	Augmentation de capital ou apports	3 748 464	10 437 000
			Augmentation des autres capitaux propres	36 334 979	39 671 529
			Augmentation des dettes financières (b) (c)		
Total des emplois	109 727 406	127 046 073	Total des ressources	100 240 634	123 511 655
Variation du fonds de roulement net global (ressource nette)	0	0	Variation du fonds de roulement net global (emploi nette)	9 486 772	3 539 419

(a) Montant brut inscrit au cours de l'exercice.
(b) Seuls concours bancaires courants et soldes créateurs de banques.
(c) Hors primes de remboursement des obligations.



SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT
DU DÉPARTEMENT DE
LA RÉUNION - S.E.D.R.E

Systeme developpe
532-9. MODELE DE TABLEAU DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES
II. Tableau de financement en compte

Variation du fonds de roulement net global	Exercice N		Solde 2-1	Exercice N-1 Solde
	Besoin 1	Dégagement 2		
Variation "Exploitation":				
Variation des écarts d'exploitation :				
Stocks et en-cours	2 329 337			
Avances et acomptes versés sur commandes		64 390		
Créances Clients, Comptes rattachés et autres créances d'exploitation (a)		98 651 303		
Variation des dettes d'exploitation :				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	50 281			
Dettes Fournisseurs, Comptes rattachés et autres dettes d'exploitation (b)	47 051 816			
Totaux	49 441 434	30 915 693		
A. Variation nette "Exploitation" (c)			-10 525 742	8 336 656
Variation "Hors exploitation" :				
Variation des autres débiteurs (d)		4 340 346		
Variation des autres créditeurs (b)	1 462 000			
Totaux	1 462 000	4 340 346		
B. Variation nette "Hors exploitation" (c)			2 878 316	-518 354
Totaux A + B:				
Besoins de l'exercice en fonds de roulement ou			-1 647 426	
Dégagement net de fonds de roulement dans l'exercice			+	+7 812 296
Variation "Trésorerie"				
Variation des disponibilités		8 135 936		
Variation des concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		7 998 198		
Totaux		17 134 134		
C. Variation nette "Trésorerie" (c)			17 134 134	-4 281 877
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL				
(Total A + B + C) :				
Emploi net ou				
Ressource nette			+9 486 772	+3 530 418

(a) Y compris charges constatées d'avance selon leur affectation à l'exploitation ou non.
(b) Y compris produits constatés d'avance selon leur affectation à l'exploitation ou non.
(c) Les montants sont assortis du signe (+) lorsque les dégagements dépassent sur les besoins et du signe (-) dans le cas contraire.
(d) Y compris valeurs mobilières de placement.

Nota. - Cette partie II du tableau peut être adaptée au système de base.
Dans ce cas, les variations portent sur l'ensemble des éléments; aucune distinction n'est faite entre exploitation et hors exploitation.

SOCIETE D'ELEVAGE
DU DEPARTEMENT DE
LA REGION S.E.D.R.F

Immobilisations en cédés-jaill

Postes du bilan	Coût d'origine à date de signature du bail (en €)	Dotations aux amortissements		Valeur nette (en €)
		N	Cumul IV	
(Terminé (cotation livrée))	33 910 138	*	*	13 909 136
(Contrats (cotation livrée))	509 839 837	2 750 945	5 727 361	135 211 920
Transmissions en cours	89 660 967	*	*	80 660 347
TOTAL	235 908 772	2 750 945	5 727 361	229 781 411

NB : les biens sont amortis par composantes selon le mode exposé dans l'annexe

ENGAGEMENTS CREDIT BAL

Désignation	Relevances payées		Reductions restantes à payer		Total	Valeur nette
	N	Cumul N	* Sins	** Sins		
SEDM M12 LE CARRE DE FERON 46 LITS - 9 PIS	136 196,00	542 970,00	146 180,00	570 600,00	686 140,00	5 037 311,00
SEDM M12 LE CORROSSOLE 49 LITS	128 717,18	423 334,97	128 316,77	636 570,31	886 025,51	4 600 983,36
SEDM M11 BOIS DE LAIT SIE 1 23 LITS	5 713,79	126 423,06	58 008,39	294 421,70	342 315,36	1 472 778,40
SEDM M11 BOIS DE LAIT SIE 229 23 LITS	67 600,99	246 942,17	67 335,59	341 763,95	449 790,60	2 221 180,33
SEDM M11 LES COMPTOIRS DU BUIRO 42 LITS	89 660,93	277 234,00	89 098,60	454 890,00	534 386,00	3 615 343,00
SEDM M12 LE CARRE DE FERON 49 LITS	126 442,00	323 984,00	113 442,00	682 210,00	726 442,00	3 825 065,00
SEDM M11 CABRE SAVARD 31 LITS	53 854,00	134 633,00	53 854,00	259 278,00	285 094,00	2 636 947,00
SEDM M11 CABRE FAYARD 39 LITS	170 984,00	423 760,00	130 304,00	651 320,00	1 021 320,00	6 456 403,00
SEDM M12 FLEURS JAUNES 39 LITS	158 749,87	372 355,65	129 593,62	890 572,74	1 349 692,56	4 287 620,44
SEDM M12 FLEURS JAUNES 39 LITS	154 693,83	297 448,72	154 810,03	785 296,50	1 333 644,54	5 642 647,95
SEDM M12 VILANS VILANS 56 LITS - 25 LITS	243 000,00	934 960,00	231 500,00	607 500,00	726 000,00	9 431 661,00
SEDM M12 VILANS VILANS 56 LITS - 25 LITS	121 574,00	121 574,00	121 574,00	697 970,00	972 360,00	1 462 400,00
SEDM M11 VAN TAVAZI LITS	130 918,00	130 918,00	130 218,00	651 590,00	721 262,00	1 827 250,00
CLERVALLES 3015 26 LITS	32 321,78	31 516,73	30 311,78	151 508,90	85 833,17	842 711,45
SEDM M13 RICREK 31 LITS	136 882,32	136 882,32	135 882,32	784 410,00	1 411 936,16	2 482 333,81
SEDM M12 PENITE DE FIRON 20 LITS	65 482,49	66 482,49	62 482,49	649 384,35	497 260,20	3 245 356,45
SEDM M13 BOIS DEMO SEULE 48 LITS	110 921,47	110 921,47	110 921,47	1 357 524,32	962 675,01	4 486 320,12
SEDM M12 JA CAROLINE 1 26 LITS	95 235,57	95 235,57	1 831 931,81	932 489,24	676 746,71	1 726 217,56
SAG LES 45 LES CHANCIERS 149 LITS	89 758,94	89 758,94	183 115,58	916 577,91	633 819,80	3 025 570,05
SEDM M13 PLOU DUCHE 13 LITS	23 790,47	23 790,47	43 037,12	225 288,62	156 297,90	1 190 458,35
SEDM M13 LES MARCIERS 36 LITS	54 774,96	54 774,96	101 170,82	1 159 340,27	872 337,51	4 469 489,74
SEDM M13 PANON 1 400 LITS	0,00	0,00	101 170,82	2 003 426,46	1 902 638,26	6 569 741,50
SEDM M13 GRAND NACOUVA 65 LITS	2 222 726,36	4 077 332,23	54 992,21	2 099 592,44	2 030 896,52	6 033 994,60
					17 315 261,60	39 992 770,56

Comptes annuels annexés au rapport des commissaires aux comptes

SOCIETE D'EQUIPEMENT
DU DEPARTEMENT DE
LA REUNION - S.E.D.R.E

CHARGES A PAYER AU 31 DECEMBRE 2016

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	1 097 777,10
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	474 024,43
DETTES FISCALES ET SOCIALES	1 387 526,98
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	2 713 156,59
AUTRES DETTES	68 423,42
	5 740 908,52

Comptes annuels annexés au rapport
des commissaires aux comptes

SOCIETE D'EQUIPEMENT
DU DEPARTEMENT DE
LA REUNION - S.E.D.R.E

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

AU 31 DECEMBRE 2016

DESIGNATION	MONTANT
LE QUOTIDIEN ABT 2016-2017 LA CAROLINE	140,00
WOLTERSKLUWER ABT 2016-2017 LAMY	319,63
ACIAT SOLUTION FA AS16-06 ABONN 2016-2017	2 067,34
GROUPE MONITEUR ABT 2016-2017 MONITEUR DES TRAVAUX PUBLICS	393,02
ED LEGISLATIVES DP CONSTR. URBANISME ABT 2017	271,05
ED. LEGISLATIVES FC16057349 ELNET CONSTR. + GESTION IMMO	1 386,27
REVUE FIDUCIAIRE ARRETE DES COMPTES 2017 TOME 1 ET 2	203,85
FORMAT FA 16A347 ASSISTANCE DSN	2 718,65
ED FRANCIS LEFEBVRE MEMENTO COMPTABLE 2017	182,14
CEGID FA 7889909 ASSISTANCE ETAFI CVAE 2016-2017	20,11
DALLOZ ABT 2017 ACTUALITE JURIDIQUE DROIT IMMOBILIER	336,30
L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT ABT 2017	450,03
PART PATRONALE CHEQUE DE TABLE 2017	21 600,00
GROUPE MONITEUR ABT 2016-2017 JURIS	862,71
LA POSTE ABT 2017 BP	71,17
GSOI ASSURANCE SCOOTER	452,34
SA ARRG ABT 2017 PARKING AEROPORT	550,00
ENVIRONNEMENT NUMERIQUE FC 161134 LICENCE MEDDI	1 134,59
ARMOS COT 1ER TRIM 2017	9 084,81
JIR ABONN 2017	525,00
ED BERGER LEVRAULT ABT 2017 URBANISME AMENAGEMENT	134,68
BERGER LEVRAULT ABT 2017 URBANISME COLL. LOC	178,12
ED LEFEBVRE MEMENTO FISCAL+SOCIAL 2017	529,53
SOFTREPORT FA 16*12*4051 MAINTENANCE OURIA	890,44
GT COM FA 160392 MAINTENANCE TEL 2017	3 375,94
LOGER 1ER AF 2017 GEORGES BRASSENS ACCESSIONS	34,72
LOGER AF ANNUEL 2017 GEORGES BRASSENS	3,87
LOYER DDPARTEMENT	29 700,00
	77 416,31

Comptes annexés au rapport
des commissaires aux comptes

SOCIETE D'EQUIPEMENT
DU DEPARTEMENT DE
LA REUNION - S.E.D.R.E

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2016

DESIGNATION	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
1- Actions/parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	34 758	2 400 000,00
2- Actions/parts sociales émises pendant l'exercice		
3- Actions/parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4- Actions/parts sociales composant le capital en fin d'exercice	34 758	2 400 000,00

Comptes annuels annexés au rapport des commissaires aux comptes

SOCIETE D'EQUIPEMENT
DU DEPARTEMENT DE
LA REUNION - S.E.D.R.E

EFFECTIF MOYEN EN 2016

DESIGNATION	PERSONNEL SALARIE	PERSONNEL MIS A DISPOSITION DE L'ENTREPRISE
CADRES	34	0
AGENTS DE MAITRISE	36	0
EMPLOYES	28	0
TOTAL	98	0

Comptes annuels annexés au rapport
des commissaires aux comptes

TABLEAU LISTE DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

SOCIETE D'EQUIPEMENT
DU DEPARTEMENT DE
LA REUNION S.E.D.R.E.

Informations financières	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quotient de droits diffusés (en %)	Nombre d'actions	Valeur payable exercées définitives		Montant des avances et avoirs déduits par la société	Chiffre d'affaires hors taxes de détail exercice normal	Résultats (bénéfice ou perte) au dernier exercice clos	Dispositifs mis en place par la société au cours de l'exercice	Observations
					Branche	Nette					
Finances Participations											
1. Filiales détenues à + de 50%											
NET											
2. Participations (autres que + de 50%)											
1.823	1.823	1.823	100%		1.823	1.823					
SOCIETE COLLEGE	1.823	1.823	100%		1.823	1.823					
SOCIETE REUNION VACANCES	0,000	0,000	0%		0,000	0,000					
3. Participations (autres que + de 50%)											
Participations déduites sur exercices clos de la valeur nette comptable de la société au cours de l'exercice											
1.823	1.823	1.823	100%		1.823	1.823					
NET	1.823	1.823	100%		1.823	1.823					

Comptes annexés au rapport
des commissaires aux comptes

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

S I O

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1065-DE

SOCIETE D'EQUIPEMENT
DU DEPARTEMENT DE LA
REUNION - S.E.D.R.E

ETAT DES SOLDES

AU 31 DECEMBRE 2016

N° OP	DESIGNATION	OPERATIONS DEBITRICES	OPERATIONS CREDITRICES
	CONCESSIONS		
1001	ZAC BANK		65 953,55
1004	ZAC SAINT-GILLES		282 284,60
1005	ZAC RENAISSANCE	189 882,80	
1007	Z.I SAINT-LOUIS		10 224,55
1009	ZAC I MOUFIA		845 774,47
1010	ZAC SAINT LAURENT		160 750,86
1013	ZAC PLATEAU GOYAVES	33 829,58	
1014	ZAC BELLEPIERRE	188 854,24	
1017	ZAC II PATATES ADURAND		37 982,54
1019	Z.I BEL AIR		78 684,79
1022	ZAC CASERNES		33 534,56
1025	ZAC II MOUFIA	128 190,76	
1026	ZAC II RENAISSANCE		3 315 704,40
1027	LOT INDUSTRIEL RAMNE AMARQUET		185 284,56
1034	ZRHILE BUTOR	1 759 188,78	
1042	ZAC PPERON	2 961 294,56	
1043	RHI CASERNES	40 651,99	
1045	RHI FI AMROYANTS ST-PAUL		739 287,66
1046	ZAC SANS SOUCI	400 238,11	
1049	RHI GRANDE FONTAINE	336 985,30	
1061	CENTRE VILLE BRAS PANON	140 251,56	
1052	ZAC N°3 RENAISSANCE	63 981,94	
1055	ZAC CAROLINE	76 665,99	
1058	RHI PORTAL	278 864,35	
1059	RHI GRANDE RAMNE		
1060	ZAC SAVANNAH	28 751,10	
1063	RHI MULTI-SITES ST-DENIS		16 046,60
1065	RHI LE VERGER		58 719,53
1067	ZA DES GREGUES	162 791,75	
1068	ZAC LITTORAL TROIS BASSINS	661 705,80	
1070	ZAC CAMBRAI PETITE ILE		64 819,31
1072	I.F. VERGER - 2ème Tranche		74 931,37
1076	RHI PETITE ILE		3 089,88
1077	LOT ACTIVITES SAVANNAH		25 143,02
1078	BIDONVILLES RN 1 SAVANNAH	73 205,89	
1080	ZAC MOULIN-JOLI	18 428 927,06	
1081	ZAC RIVIERE DES GALETS	2 374 888,41	
1083	ZAC du collège - FTANG SALE	8 762 931,40	
1084	RHI BRUNIQUEL	318 853,47	
1085	Terrain Fayard - SAINT ANDRE	1 229 662,03	
1087	ZAC HYPERCENTRE POSSESSION	17 209,56	
1088	RENOUV. URBAIN C.V. ST MARIE	6 583 513,53	
1089	RH II RIVIERE DES GALETS	1 094 312,71	
1090	RHI QUARTIER SANS SOUCI	989 911,34	
1091	RENOUV. URBAIN C.V. ST PAUL	15 879 078,16	
1092	ZAC 3 RENAISSANCE	1 271 509,66	
1093	ZAC CENTRE VILLE STE ROSE	1 917 993,29	
1094	ZAC-FAÇ-TECHNOPORT	829 580,12	
1095	EXTENSION ZA TROIS MARES	281 647,02	
1096	ZA 19ème KM TAMPON	76 989,82	
1097	ZA 23ème KM TAMPON	102 606,39	
1098	RHI MOKA	1 324 632,15	
1099	VILLE EST PORT - CNE DU PORT		345 857,57
	SOUS TOTAL I	66 878 178,81	6 803 602,28

Compte annexé aux comptes
des commissaires aux comptes

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

SLO

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1065-DE

SOCIETE D'EQUIPEMENT
DU DEPARTEMENT DE LA
REUNION - S.E.D.R.E

ETAT DES SOLDES

AU 31 DECEMBRE 2016

N° OP	DESIGNATION	OPERATIONS DEBITRICES	OPERATIONS CREDITRICES
	MANDATS		
2406	IMPRO DU TAMPON		1 814,77
2407	BUANDERIE C.H.D	21 645,48	
2408	C.COMMERCIAL ST ANDRE - SIDR	49 316,13	
2409	C.COMMERCIAL ST ANDRE - COMMUNE	47 370,66	
2412	LOCAUX ARTISANAUX LA MARE	0,02	
2416	EQUIP. PLATEAU TECHNIQUE C. H. D		10 277,55
2417	LOGTS ECO. COLLECT. PAT DURAND		1 071 737,30
2421	10 LTS TREMBLET	9 068,28	
2425	LTS CITRINES MITOR		3 656,94
2429	GROUPE SCOLAIRE - POSSESSION	3 750,80	
2430	C.D 61 A RENAISSANCE	790,82	
2432	VOIE PRIMAIRE BELLEPIERRE		15 821,80
2434	VOIE PRIMAIRE ZAC II MOUFIA		8 464,20
2436	AMEN. PLAGE DE ST GILLES	0,01	
2436	LOC. ARNIS ST BENOIT 2 ^{me} TRANCHE		124 817,59
2437	GROUPE SCOLAIRE DE ST GILLES	0,01	
2438	PONT N° 2 PRIM RAVINE GOYAVES		0,01
2439	PARC DES LOISIRS DE ST GILLES		0,01
2443	BUREAUX E.D.F. MOUFIA		8 801,53
2444	COMPLEXE SPORTIF STE THERESE		4 631,82
2445	VOIE EVITEMENT PL. STE THERESE	533,49	
2446	USINE D'ACCUEIL AGRODIS		38 806,10
2447	USINE D'ACCUEIL SAUPIQUET	64 530,91	
2448	USINE RELAIS CAMBAIE		418 904,02
2449	ECOLE MATERNELLE FLEURIMONT		872,83
2460	12 CLASSES ZAC 2 RENAISSANCE		12 252,72
2461	DSQ TOUR DES ROCHES	355 120,88	
2462	EXT. CHD BLANCHISSERIE ENERGIE		39 071,89
2463	ZI BRAS PANON		3 276,80
2464	AMEN. HYDRAULIQUE RAVINE GF	31 626,40	
2466	DSQ PRIMA	186,56	
2467	EXT. GROUPE SCOL. RAVINE COCOS	404,77	
2468	EXT. GROUPE SCOL. BEAUMONT	250,73	
2469	EXT. GROUPE SCOL. ESPERANCE		1 188,88
2460	AT. ACCUEIL ZAC II RENAISSANCE		28 193,86
2461	ECOLE MATERNELLE BOIS ROUGE	11 416,38	
2462	CHD CHIRURGIE CARDIAQUE		4 633,97
2464	HOTEL DE VILLE CENTRE DE RESSOURCE		29 189,87
2465	FOIRAL PITON SAINT LEU		20 227,16
2466	ZONE DE L'OKIRS	48 549,54	
2467	MOUS LES FLAMBOYANTS		50 588,09
2468	LOTIS ARTISANAL. ZAC II RENAISSANCE		4 165,87
2469	MOUS PORTAL	1 344,61	
2472	ETUDE SOURCES CHAOS	50 123,03	
2474	WF ST GILLES 3 ^{eme} TRANCHE - ASS.		11 468,10
2475	TRX PRIMAIRE RHI PORTAL		18 025,58
2477	MOUS RHI GRANDE RAVINE		8 485,89
2484	ARRETS DU RESEAU ALIZES		21 126,21
2486	EQUIP. CULT. & SPORTIF FLAGOURT		10 182,02
2487	ETUDE IMPACT RESEAU ASSAINS.	43 911,91	
2488	ILOT OCEAN ST DENIS	75 226,09	
2489	AIRE SPORTIVE COUVERTE 3 BASSINS		42 872,23
2490	RESEAU PRIMAIRE RHI LITTORAL 3 B	33 425,42	
2491	PEPINIERES D'ENTREPRISE	23 437,47	
2493	RES. LA COLLINE/HAUTS DE L'ISLE		594,29

Comptes annuels annexes au rapport
des commissaires aux comptes

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

S L O

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1065-DE

SOCIETE D'EQUIPEMENT
DU DEPARTEMENT DE LA
REUNION - S.E.D.R.E

ETAT DES SOLDES

AU 31 DECEMBRE 2016

N° OP	DESIGNATION	OPERATIONS DEBITRICES	OPERATIONS CREDITRICES
MANDATS			
2494	VOIERIE PRIMAIRE ZAC CAMBRAI		7 301,01
2496	COLLEGE PLATEAU GAILLOU		762,28
2498	RHII CAMP OZOUX - SALAZIE	21 656,80	
2499	PLATEAU SPORTIF POSSESSION	60,47	
2500	ENCLUEMENT RAVINE & ABRI PECHE	23 220,35	
2501	MOUS CAMP OZOUX - SALAZIE		6 470,67
2502	ZAC POINTE DES CHATEAUX	8 812,42	
2504	MOUS LOG-POLYVALENT SANS SOUCI	1 222,26	
2505	RESEAU PRIMAIRE E.U. ZAC EPERON	21 211,04	
2506	CASE DU VERGER	76 588,90	
2507	MAISON DE QUARTIER - FLAMBOYANT	29 566,52	
2508	GROUPE SCOLAIRE ZAC STE THERESE	188 170,00	
2509	MOUS TAMAKINS		15 072,81
2511	PLATEAU SPORTIF ECOLE HERMITAGE	0,01	
2512	TOITURE MAIRIE BRAS PANON	1 345,87	
2513	RHI RIVIERE DES GALETS	19 028,48	
2515	ETUDE RHI QUARTIER DOUILLON		87,84
2516	SCHEMA INTERCOMMUNAL POSSESSION	3 138,74	
2517	EQUIP. CAFE MUSIQUE PLATEAU GAILLOU		1/0,43
2518	STADE OLYMPIQUE ST PAUL		33 783,88
2520	ETUDE SAINT PAUL VILLE	75 214,20	
2521	ROUTE DU MAILLO	324 729,11	
2523	ETUDE CAMBAIE ST PAUL	60 034,07	
2525	C.N.R. DE SAINT PAUL		207 954,74
2526	BOUCLAGE CD1 ZAC ST LAURENT	59 091,03	
2528	ETUDE STRUCTURATION CHAUDRON	103,60	
2530	AMENAGEMENT RUE LORION ST PIERRE	1 467,09	
2531	REVITALISATION C.VILLE STE MARIE	7 522,84	
2534	REHABILITATION LYCEE R. GARROS		948 816,10
2538	REHABILITATION LYCEE L. DE LISI F		112 314,79
2539	REHABILITATION LYCEE HORIZON		109 177,10
2540	REHABILITATION LYCEE BONTALUNAY		183 087,22
2541	REHABILITATION DECHARGE CAMBAIE		50 380,94
2542	ETUDE Z.A. ST LAURENT	13 954,85	
2546	G. S. MATERNELLE 8 CLASSES		3 625,40
2547	EXTENSION ECOLE JOLIOT CURIE		104 842,65
2548	CENTRE POLYVALENT ST LAURENT		61,31
2550	MAISON QUART & PL.SPORT. STE THERESE		4 383,28
2552	ASSIST. RHI RIVIERE DES GALETS	25 332,00	
2554	ECOLE MUSIQUE DE STE MARIE		13 854,30
2558	AIRE DE PIQUE NIQUE BEAUMONT HTS		35 019,98
2560	JARDIN Z'ANON	4 930,69	
2561	AMEN. LITTORAL POSSESSION	21 548,95	
2562	PARC SAINT LAURENT		2 787,40
2563	REHABILITATION RN1E	228 681,48	
2564	REHABILITATION ECOLES SAINT LEO	448 737,60	
2566	GESTION EAUX PLUVIALES STE THERESE	141 270,77	
2567	GROUPE SCOLAIRE MOULIN JOLI		450,12
2569	RHI QUARTIER SANS SOUCI	3,93	
2570	COLLEGE LIGNES DES BAMBOUS		283 860,40
2574	ETUDE AMENAG. LIGNE BAMBOUS		242 061,32
2576	RENOV. EGLISE 3BASSINS ND 7 DOULEUR	363,18	
2578	RESTRUC. URBAINE 2 Ilots ST DENIS	887,03	
2579	EXTENSION PORT STE MARIE	405,26	
2581	SOIS CENTRE DE SECOURS		633 621,62
2588	ETUDES URBANISME SHOTIFUR CAPUCINES	1 098,88	
2587	ETUDES CENTRE VILLE ST PAUL		741,08
2588	ETUDES EAUX USEES 3 BASSINS	5 353,70	
2589	MAISON DE L'ENFANCE - POSSESSION		71 417,85
2590	STATION D'EPURATION STE MARIE		167 719,82
2591	AMENAG. TOURIST. LITTORAL 3 BASSINS	150 490,99	
2592	CONSOL. ABRI PECHE & CALE MISE A L'EAU	263,30	
2594	AMENAGEMENT RHI BOIS DE NEFLES	67,01	
2595	AMENAGEMENT VOIES RURALES ST	73 833,26	
2596	ENCLUEMENT RAVINE DU PARC STE MARIE		79 109,86
2598	ESPACE CORMORAN ST PAUL	42 005,17	

Comptes annexés annexés au rapport
des commissaires aux comptes

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

SLO

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1065-DE

SOCIETE D'EQUIPEMENT
DU DEPARTEMENT DE LA
REUNION - S.E.D.R.E

ETAT DES SOLDES
AU 31 DECEMBRE 2016

N° OP	DESIGNATION	OPERATIONS DEBITRICES	OPERATIONS CREDITRICES
MANDATS			
2800	REHAB.ECOLE STE MARIE	11,30	
2801	ETUDE ZAC 3 RENAISSANCE	51 304,84	
2803	ETUDE ZAC SANS SOUCI		171,95
2804	COLLEGE DE SAGATELLE		43 487,38
2806	GROUPE SCOLAIRE H. LAPIERRE ST PIERRE		51 175,64
2807	REFECTION EGLISES ST PAUL		337 128,15
2808	RESEAX HT & BT ZAC FAYARD	342,37	
2809	STATION D'EPURATION CAMBAIE	5 729,87	
2811	REFECTION 6 CUISINES ST PAUL		28 494,10
2813	ECOLE DU CENTRE ST JOSEPH	374,04	
2814	FRICHES INDUSTRIELLES USINE VUE BELLE	60 462,27	
2815	5 DECHETERIES TCO		133 564,83
2816	MEDIATHEQUE 3 BASSINS		641 036,70
2817	ESPACE CULTUREL 3 BASSINS	1 888,31	
2821	CESSION TERRAINS CNE/O.S.T.		12 390,47
2822	GROUPE SCOLAIRE MOULIN JOLI 2		17 652,13
2823	RESTRUCTURATION C.V 3 BASSINS	72 271,60	
2824	GENDARMERIE SAINTE MARIE		145 403,09
2826	AMENAGT. VOIERIES DIVERSES ST PAUL	27 220,40	
2827	ECOLE DE BOIS ROUGE		63 822,60
2828	ECOLE DE CHAMPDEMERLE		115 160,94
2829	ECOLE DE BELLEMENE		110 706,22
2830	ECOLE DE PLATEAU CAILLOU		110 443,70
2831	ECOLE E DAYOT & DU CENTRE	27 561,15	
2832	ETUDES PRE-OP RHI MOKA		1 122,44
2833	ANRU RAMNE BLANCHE		47 040,56
2834	MEDIATHEQUE ST PAUL		19 887,38
2836	ETUDE AMENAGEMENT BEL OMBR	671,62	
2838	MEDICO SOCIAL AFL		136 123,66
2837	CUISINE CENTRALE ST PIERRE		89 187,04
7902	30 LOGTS DE TRANSIT GFST	486,38	
7960	LOGTS PLATEAU GOYAVES	63 162,87	
	TOTAL II	3 267 271,60	7 511 589,51

Comptes annuels annexés au rapport
des commissaires aux comptes

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017



ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1065-DE

SOCIETE D'EQUIPEMENT
DU DEPARTEMENT DE LA
REUNION - S.E.D.R.E

ETAT DES SOLDES

AU 31 DECEMBRE 2016

N° OP	DESIGNATION	OPERATIONS DEBITRICES	OPERATIONS CREDITRICES
LOGEMENTS			
4668	75 LLS LES HARDEAUX	134,14	
4674	40 LLS CŒUR DE VILLE	7 700,64	
4687	51 LLS LES ORANGERS	3 482 609,39	
4690	10 LLS & LC BOURG PITON		1 280 698,30
4699	49 LLS ZAC RENAISSANCE		1 481 473,93
4701	21 LLS LA CAROLINE ST PAUL		1 408 820,75
4703	25 LOGTS PAMPLEMOUSSES	101 765,80	
4707	20 LLS RUE DU COMMERCE	1 388,80	
4708	32 LLS LES CAMPICERS		504 958,34
4709	67 LLS J/HP-ST PAUL	383 044,16	
4711	35 LLS RUE DE LOUIS-ST	1 540,70	
4713	32 LLS BERNARDIN QUIMPER	156 296,67	
4718	35 LLS LA GRANDE GAULETTE		3 653 674,41
4720	40 LLS RUELLÉ DES FLEURS		1 328 488,46
4721	25 LLS RUELLÉ DES FLEURS		735 655,04
4722	25 LLS MAHATMA GANDHI		922 590,85
4723	40 LLS VÉLOUTIER - LE PORT		2 287 084,54
4724	46 LLS GRENADIER - LE PORT		1 527 764,20
4725	60 LLS QUADRANT N-OUEST	2 394,83	
4726	72 LLS SOUS LE VENT POSSESSION	950,42	
4727	25 PSLA SILLAGE DE L'OUEST	755 440,23	
4728	20 LLS CHANTEUR LONTANT		50,00
4729	32 LLS LE CANAL LELIEVRE	164 035,44	
4730	40 LLS LE NAVARRE	209 780,42	
4731	20 LLS LE VIEUX TAMARIN	8 583,21	
4732	32 LLS TI L'ENTREE		476 056,35
4733	60 LLS YUCCAS	176 555,96	
4734	24 LLS L'APIANTATION	93 165,94	
4735	14 LLS RIVIERE DES GALETS	53 536,47	
4736	50 LLS LA CONVENANCE	32 297,99	
4737	6 PSLA JULES JORON	5 102,73	
4738	20 LLS VILLAGE DES AINES	6 302,07	
6601	52 LOGTS ZPD - ALAMANDAS 2	29 712,26	
6602	40 LLS BUTOR	30 218,03	
6604	40 LLS STE CLOTILDE	50 775,84	
6605	56 LLS MOUHA - 1ERE TRANCHE	49 544,27	
6606	28 LLS LA ROCHE		2 588,45
6607	22 LLS LA ROCHE - 3EME TRANCHE		3 624,63
6608	40 LLS CASSEPIERRES	434,87	
6609	82 LLS LES GRANITS	208 339,02	
6610	65 LLS ZAC 2 STE-CLOTILDE	17 626,27	
6611	62 LLS PATATES A DURAND		3 844,19
6612	75 LLS TOUCOULEUR		12 671,00
6614	50 LLS RHI BRAS CANOT	103 668,27	
6615	100 LLS CHAUSSEE ROYALE		1 231 379,36
6618	76 LLS LE VERGER STE MARIE	1 372 146,35	
6619	98 LLS BAOBABS		761 620,77
6620	5 LLS FLAMBOYANTS	53 853,76	
6621	5 LLS GRANDE FONTAINE	309 832,54	
6622	56 LLS SAVANNA	385 779,42	
6624	9 LLS FLAMBOYANT	72 435,22	
6626	15 LLS FLEURIMONT	379 468,99	
6628	35 LLS CHEMIN PAVE		193 176,14
6627	34 LLS BELLEPIERRE ROSE DES SABLES	39 700,13	

Comptes annuels annexés au rapport
des commissaires aux comptes

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

SLO

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1065-DE

SOCIÉTÉ D'EQUIPEMENT
DU DÉPARTEMENT DE LA
REUNION - S.E.D.R.E

ETAT DES SOLDES

AU 31 DECEMBRE 2016

N° OP	DESIGNATION	OPERATIONS DEBITRICES	OPERATIONS CREDITRICES
LOGEMENTS			
6628	32 LLS MONTGAILLARD	70 400,00	
6629	59 LLS FLORIMONT - SAINT PAUL		734 415,90
6630	38 LLS CAMERNE - SAINT PAUL		387 727,33
6632	42 LLS LE VERGER		400 005,97
6633	70 LLS MONTMANSIR - BELLEPIERRE	356 056,60	
6634	12 LLS SAINT CHARLES		271 602,22
6635	30 LLS EPERON	387 076,16	
6637	9 LLS JOUVENCE - ST PAUL		171 809,35
6638	50 LLS CHAPELLE		420 610,29
6639	30 LLS QUATRE CANONS		160 867,15
6640	36 LLS MONET 1		140 476,33
6641	00 LLS EUDOXIE NONGE	453 369,50	
6642	44 LLS NYMPHEAS	36 875,40	
6644	64 LLS GEORGES BRASSENS	391 062,25	
6646	37 LLS CHEMIN LORY ST DENIS		30 800,02
6647	35 LLS TAMARINS ST LEU		7 050,27
6648	34 LLS EPERON EGLISE		141 787,21
6649	40 LLS MONET 3	48 343,30	
6650	40 LLS CHEMINÉE ST LEU	07 415,56	
6651	46 LLS BUTOR		310 045,50
6652	28 LLS FLAMBOYANTS ST PAUL		274 742,88
6653	19 LLS BOIS DE MERLE ST DENIS		42 832,59
6654	7 LLS CHEMIN PAVE ST PAUL	113 910,82	
6655	56 LLS CHEMINÉE 2 ST LEU	75 890,41	
6656	12 LLS LE VERGER STE MARIE	200 614,30	
6657	26 LLS LES GRADINS		129 889,22
6658	LLS EPERON BALCON T2		413 345,23
6659	20 LLS BRUNIQUEL		341 970,92
6653	25 LLS LA CALLADE SAINT PAUL		104 076,47
6660	72 LLS LE LAVOIR	68 688,01	
6657	36 LLS CHAMFDEMERLE SAINT PAUL		262 051,62
6670	44 LLS ILOT VANILLE	48 600,82	
6671	12 LLS RHI SANS SOUCI	145 369,90	
6672	160 LLS BOURBON POINTU		468 038,42
6673	36 LLS TAN ROUGE		102 818,82
6675	60 LLS LES FRANGIPAGNIERS		580 983,76
6676	56 LLS BOIS DE CORAIL		377 645,76
6677	27 LLS BOIS DE CANNELLE		08 878,60
6678	MAISON RELAIS ST ROSE		18 228,48
6681	MAISON RELAIS ST PIERRE		160 836,86
6682	25 LLS L'ISS-CHRS		104 390,75
6683	106 LLS CARRE DE L'EPERON		1 429 310,02
6685	41 LLS LES COMPTOIRS		567 223,75
6686	30 LLS PENTE DU PITON		316 065,69
6687	100 LLS LES ORANGERS		4 110 031,80
6688	120 LLS CARRE FAYARD		1 206 089,18
6689	48 LLS CORDON ROUGE		483 048,87
6691	58 LLS FLEURS JAUNES		823 814,95
6692	48 LLS BOIS DE LAIT		187 821,32
6693	100 LLS PANON STE MARIE		701 111,65
6694	23 LLS TAN TAN		245 101,35
6695	120 LLS YLANG YLANG		1 340 274,39
6696	30 LLS TERRASSES DE ROIS ROUGE		82 942,42
6697	28 PLS LFS CLEMENTINES		481 872,60
6698	41 LLS POINSETIAS PITAYA		300 207,25
6701	28+23 LLS LA CAROLINE		122 024,04
6704	12 LLS PION D'INDE		109 117,61
6705	40 LLS BOIS DE DEMOISELLE		435 009,21
6706	68 LLS LES AMANDIERS		344 860,29
6710	19 PSLA LES VAGONS		200 318,41
6717	10 LLS FUCREAS ILOT 2B		186 438,86
6719	61 LLS LE GRAND MACOUA		1 218 349,15
6999	LLS AFFECTATION ANALYTIQUE	362 700,43	
TOTAL L.L.S.		11 062 600,98	39 703 498,83

Comptes annuels déduits au rapport
des comptes annexes aux comptes

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

S E C

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1065-DE

**SOCIETE D'EQUIPEMENT
DU DEPARTEMENT DE LA
REUNION - S.E.D.R.E**

ETAT DES SOLDES

AU 31 DECEMBRE 2016

N° OP	DESIGNATION	OPERATIONS DEBITRICES	OPERATIONS CREDITRICES
	PROMOTION-ACCESSION		
3702	LOTISSEMENT MONTGAILLARD		6 441,96
3704	LES CAROSSE		40 377,31
3705	43 LES CASERNES	19 092,81	
3706	75 LES CANNELIERS		23 192,12
3707	30 LES RHI BRAS CANOT		787,97
3708	45 LES GILAOIS		43 102,92
3709	30 LES AVRONS	1 695,76	
3710	10 LES CHEMIN DUBUISSON	094,60	
3711	32 LES GRANDE RAVINE 3 BASSINS		459,58
3712	10 LES BARDEAUX	1 938,43	
3713	60 LES GRANDE FONTAINE		32 958,14
3714	20 LES CANNES	6 397,19	
3715	46 LES PALMISTES I ET II	6 788,83	
3718	47 LES FLAMBOYANTS		40 725,87
3720	LOCAUX CIAUX CHAUSSEE ROYALE	237,28	
3721	AMELIORATIONS GRANDE FONTAINE		41 974,10
3722	18 LES CRYPTOMERIAS		26 259,22
3723	30 LES GRANDE FONTAINE		04 655,90
3724	ILLOT OCEAN		101 831,85
3725	31 LES FLAMBOYANTS	12 289,22	
3726	30 LES FLAMBOYANTS III		8 649,65
3727	40 LES GRANDE FONTAINE	4 202,73	
3728	34 LES TERRAIN FERRAND	17 803,69	
3729	25 LES RHI PORTAIL		20 786,05
3731	30 LES FLAMBOYANTS IV		80 079,92
3732	20 LES GRANDE FONTAINE IV		768,96
3733	30 LES EPERON I		74 605,92
3735	25 LES LITTORAL - TROIS BASSINS		18 916,30
3738	17 LES PORTAIL II	4 735,09	
3737	27 LES TERRAIN PAYET		132 945,43
3738	LOCAUX COMMERCIAUX LA CHAPELLE	4 153,15	
3742	98 LES PAUL & VIRGINIE		47 360,09
3743	JULES VERNES ST PIERRE		56 794,20
3744	28 LES PORTAIL III		27 985,36
3746	13 LES DOS D'ANE		6 042,44
3747	RESIDENCE GEORGES BRASSENS		244 034,38
3748	55 Logts LE PARVIS		91 897,21
3750	LE CARRE DE ST GILLES		324 469,00
3751	44 Logts EMERAUDE		91 985,78
3752	25 LES VIEUX CHEMINEE		42 371,84
3753	14 LES EPERON III		25 521,67
3754	24 LES LES CHOKAS BLEUS - ST PAUL	53 976,78	
3755	ZAC BEAUSEJOUR		67 921,51
3756	JANICOT SAINT PIERRE	11 612,22	
3757	VIEUX MARCHE	25 217,05	
3758	RESIDENCE HOTELIERE ST PIERRE		16 910,64
3759	18 LES EPERON 4	29 476,52	
3760	20 LES CHAMP DE MERLE	2,20	
3761	BUREAUX MOUFIA	1 822 826,64	
3762	LOCAUX COMM.EPERON EGLISE		4 980,87
3763	14 LES RHISANS SOUCI	7 803,10	

*Comptes annexés au rapport
des commissaires aux comptes*

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

SLO

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1065-DE

SOCIETE D'EQUIPEMENT
DU DEPARTEMENT DE LA
REUNION - S.E.D.R.E

ETAT DES SOLDES
AU 31 DECEMBRE 2016

N° OP	DESIGNATION	OPERATIONS DEBITRICES	OPERATIONS CREDITRICES
	PROMOTION-ACCESSION		
3764	59 LOGTS MOULIN JOLI		269 527,34
3765	45 LOGTS COTEAUX DE L'EPERON		317 830,29
3787	29 LES RIVIERE DES GALETIS	66 719,44	
3769	FUGREAS LA MONTAGNE	3 031 031,85	
3770	BUREAU TERRAIN GAETAN		106 492,83
3772	PARC ACTIVITE ECO EPERON	968 116,47	
3773	30 LOGTS JARDIN DE L'EPERON		107 569,02
3774	12 LES RIVIERE DES GALETIS	47 247,80	
3775	IMMEUBLE POTA	233 141,89	
3776	39 LOGTS CARRE L'EPERON		271 377,86
3777	65 LOGTS LA CAROLINE	3 164,17	
3778	LE CARRE ST GILLES 2	16 571,25	
3779	POLES COMMERCIAL ET MEDICAL	145 834,56	
3781	25 VILLAS LITTORAL 3BASS	17 028,65	
3782	IMMEUBLE DE BUREAUX POLE EMPLOI	76 738,97	
3783	10 LOGTS VOICAN MASCARIN	842 717,71	
3784	IMMEUBLE DE BUREAUX LA CAROLINE		110 791,27
3785	IMMEUBLE DE BUREAUX POTHIER	26 375,42	
3786	IMMEUBLE DE BUREAUX MONTEE DES VEUVES	1 606,80	
3787	CRECHE DE L'EPERON	29 109,08	
3789	100 LOGTS ENTRÉE OUEST	190 180,33	
3790	CENTHOR	43 275,52	
3791	COMMERCES-COMPTOIRS DU BUTOR	270 269,81	
3792	COMMERCES LES AMANDIERS		65 180,22
3793	COMMERCES-PANON	2 040 868,56	
3794	POLE MEDICAL-TERRAIN L'AVION	17,36	
4684	SINISTRE CYCLEA		169 939,97
6684	SINISTRE CYCLEA	16 482,77	
	TOTAL PROMOTION-ACCESSION	10 098 660,96	3 320 614,30
	SOUS TOTAL III	21 161 380,83	43 024 111,23
TOTAL GENERAL		91 296 837,34	57 199 303,02

Comptes annuels annexes au rapport
des commissaires aux comptes

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017



ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1065-DE

SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT
DU DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
S.E.D.R.E.

ÉTAT DES EMPRUNTS

Au 31 Décembre 2016

libérant en Euros

Comptes annuels annexés au Rapport
des Comptes des Comptes des Comptes

Table with columns: N° FICHE, DÉSIGNATION, TAUX INT., DURÉE (DÉBUT, FIN), MONTANT CAPITAL VERSÉ, AMORTISSEMENT ANTERIEUR, SUR LA PÉRIODE 2016, TOTAL EGRENCES, MONTANT NET DE LA DETTE. Contains numerous rows of loan data.



SOCIETE D'EQUIPEMENT
DU DEPARTEMENT DE LA REUNION
S.D.E.M.E.

ETAT DES EMPRUNTS
Au 31 Décembre 2016
Montant en Euro

Comptes annulés annexés au rapport
des commissaires aux comptes

N°	LIBELLÉ	TAUX INT.	DURÉE		MONTANT CAPITAL VERSE	REMBOURSEMENTS OPÉRÉS			MONTANT NET DE LA DETTE
			DÉBUT	FIN		AMORTISSEMENT ANTÉRIEUR	SUR LA PÉRIODE 2016	TOTAL ÉCHEANCES	
23	OP.021 - 9 ILS FLAMBAGANT n° : 434571	3,03	01/01/1995	01/01/2026	550 706,54	270 895,63	74 457,05	502 035,44	252 711,10
	TOTAL : Programme = 5024 - 9 ILS RUI FLAMBAGNANTS ST PAUL				550 706,54	270 895,63	74 457,05	502 035,44	252 711,10
24	OP.025 - 15 ILS FLEURIMONT n° : 430618	3,03	01/06/1995	01/06/2028	507 909,87	464 533,90	57 114,34	501 041,14	405 261,69
28	OP.025 - 15 ILS FLEURIMONT n° : 430604	3,30	09/01/2002	01/01/2033	30 095,35	18 713,30	1 918,48	20 034,78	20 542,57
	TOTAL : Programme = 8828 - 15 ILS FLEURIMONT - ST PAUL				558 005,12	483 247,20	59 032,82	521 275,92	425 724,26
30	OP.025 - 16 ILS CHEMIN PAVE n° : 430982	3,03	01/11/1995	01/11/2029	2 150 200,12	1 072 300,75	85 816,58	1 161 110,33	1 028 979,79
34	OP.026 - 16 ILS CHEMIN PAVE n° : 431476	3,30	01/10/2007	01/10/2033	14 818,64	10 046,71	1 021,77	17 650,48	23 745,16
	TOTAL : Programme = 1526 - 16 ILS CHEMIN PAVE				2 211 818,26	1 088 427,46	90 142,85	1 178 831,31	1 052 724,95
36	OP.027 - 16 ILS RDSF DES SABLES n° : 438770	3,03	01/02/1996	03/02/2029	1 050 903,96	516 435,96	60 036,15	1 016 472,11	942 338,71
	TOTAL : Programme = 1527 - 16 ILS BELLEPERRE				1 050 903,96	516 435,96	60 036,15	1 016 472,11	942 338,71
38	OP.028 - 22 ILS MONTGAILLARD n° : 448761	3,03	01/05/1996	01/05/2029	1 331 391,37	779 285,55	84 516,63	863 802,18	747 247,32
66	OP.028 - 22 ILS MONTGAILLARD - CLM	0,00	30/09/1993	30/09/2030	304 098,04	155 911,27	9 539,45	365 500,72	139 397,31
	TOTAL : Programme = 1528 - 22 ILS MONTGAILLARD				1 635 489,41	935 196,80	94 056,08	1 229 302,90	886 644,63
29	OP.029 - 19 ILS FLOHIGNY n° : 450214	3,03	01/11/1995	01/11/2029	2 916 210,84	1 912 154,53	150 425,84	2 078 791,17	1 634 859,65
30	OP.029 - 19 ILS FLOHIGNY n° : 473343	2,30	01/04/2001	01/04/2033	111 637,65	43 869,87	3 230,22	47 076,10	64 562,55
	TOTAL : Programme = 1529 - 19 ILS FLOHIGNY				3 027 848,49	1 956 024,40	153 656,06	2 125 867,27	1 699 422,20
34	OP.030 - 23 ILS CAVERNE n° : 464306	1,51	04/11/1997	04/11/2030	1 550 213,38	755 487,75	59 334,71	856 362,47	742 550,97
	TOTAL : Programme = 1530 - 23 ILS QUÉRYNES ST PAUL				1 550 213,38	755 487,75	59 334,71	856 362,47	742 550,97
41	OP.030 - 23 ILS CAVERNE n° : 464306	1,51	01/08/1999	01/08/2030	2 694 194,43	1 342 150,48	101 047,14	1 463 305,61	1 351 488,81
	TOTAL : Programme = 1531 - 23 ILS LE VERGEUR 2				2 694 194,43	1 342 150,48	101 047,14	1 463 305,61	1 351 488,81
39	OP.031 - 20 ILS MONTEPLAISIR n° : 422757	2,04	01/07/2000	01/07/2031	5 918 354,50	2 657 060,06	226 621,31	2 883 741,37	3 032 311,13
	TOTAL : Programme = 1532 - 20 ILS MONTEPLAISIR-BELLEVILLE				5 918 354,50	2 657 060,06	226 621,31	2 883 741,37	3 032 311,13
33	OP.031 - 13 ILS ST-CHARLES n° : 462297	1,51	01/09/1999	01/09/2030	840 303,00	423 031,07	31 816,45	454 878,47	394 424,58
	TOTAL : Programme = 1534 - 13 ILS SAINT-CHARLES				840 303,00	423 031,07	31 816,45	454 878,47	394 424,58
41	OP.035 - 24 ILS EFFRON n° : 476344	0,75	01/10/2000	01/10/2031	1 533 598,08	710 831,87	57 350,81	778 232,65	755 615,40
	TOTAL : Programme = 1535 - 13 ILS EFFRON				1 533 598,08	710 831,87	57 350,81	778 232,65	755 615,40
39	OP.037 - 9 ILS L'OUVEANCE n° : 463214	1,51	01/04/1999	01/04/2030	620 524,70	300 079,05	29 107,92	322 346,97	288 177,73
	TOTAL : Programme = 1537 - 9 ILS L'OUVEANCE - ST PAUL				620 524,70	300 079,05	29 107,92	322 346,97	288 177,73
35	OP.038 - 55 ILS LA CHAPELLE n° : 454110	1,51	01/11/1999	01/11/2030	1 643 627,48	818 684,48	61 631,73	880 316,21	763 311,23
42	OP.038 - 55 ILS LA CHAPELLE n° : 474211	1,38	01/04/2004	01/04/2037	478 216,67	200 216,67	18 116,15	219 123,49	259 101,18
80	OP.038 - 55 ILS LA CHAPELLE n° : 490205	1,38	01/07/2004	01/07/2038	1 472 054,07	443 512,02	53 660,68	497 172,70	276 121,37
	TOTAL : Programme = 1538 - 55 ILS LA CHAPELLE				3 593 908,22	1 462 413,23	133 408,56	1 596 612,40	1 398 533,78
16	OP.039 - 30 ILS QUATRE CANNONS n° : 464111	1,51	01/11/1999	01/11/2030	2 058 053,18	1 025 109,06	77 171,17	1 102 280,23	215 284,80
	TOTAL : Programme = 1539 - 30 ILS QUATRE CANNONS				2 058 053,18	1 025 109,06	77 171,17	1 102 280,23	215 284,80
37	OP.040 - 16 ILS MONTE T n° : 471305	2,01	01/04/2005	01/04/2031	2 620 314,56	1 210 430,96	101 621,52	1 312 052,48	1 308 266,08
	TOTAL : Programme = 1540 - 16 ILS MONTE LA - ST DENIS				2 620 314,56	1 210 430,96	101 621,52	1 312 052,48	1 308 266,08
43	OP.041 - 60 ILS EUDOXIE NOUGE n° : 457313	0,18	01/03/2001	01/03/2032	3 935 935,17	1 791 105,08	141 097,04	1 932 202,12	2 003 232,96
	TOTAL : Programme = 1541 - 60 ILS EUDOXIE NOUGE				3 935 935,17	1 791 105,08	141 097,04	1 932 202,12	2 003 232,96
38	OP.042 - 44 ILS NYMPHES n° : 421310	1,11	01/04/2000	01/04/2031	2 990 144,23	1 440 118,01	107 617,48	1 535 755,42	1 442 368,81
	TOTAL : Programme = 1542 - 44 ILS NYMPHES ST DENIS				2 990 144,23	1 440 118,01	107 617,48	1 535 755,42	1 442 368,81
41	OP.044 - 65 ILS GEORGES BRASSENS n° : 437226	0,28	01/03/2001	01/03/2033	4 288 917,37	1 951 060,33	153 694,05	2 104 754,43	2 162 302,68
	TOTAL : Programme = 1544 - 64 ILS GEORGES BRASSENS				4 288 917,37	1 951 060,33	153 694,05	2 104 754,43	2 162 302,68
35	OP.045 - 17 ILS LORY LES BAINS/MAJORY n° : 926880	1,27	01/03/2003	01/03/2034	2 206 540,31	784 450,24	81 547,79	866 000,21	1 340 539,10
	TOTAL : Programme = 1545 - 17 ILS LORY LES BAINS				2 206 540,31	784 450,24	81 547,79	866 000,21	1 340 539,10
47	OP.041 - 24 ILS TAMARINS n° : 888503	1,40	01/01/2002	01/01/2033	2 345 749,31	861 433,14	87 282,18	1 038 715,32	1 305 033,99
	TOTAL : Programme = 1547 - 15 ILS TAMARINS - ST JEAN				2 345 749,31	861 433,14	87 282,18	1 038 715,32	1 305 033,99
01	OP.018 - 14 ILS EFFRON - EGLISE n° : 470479	1,28	01/10/2000	01/10/2031	475 100,79	218 259,01	18 351,20	236 610,24	241 610,21
01	OP.018 - 14 ILS EFFRON - EGLISE n° : 102356	2,70	01/09/2004	01/09/2030	1 056 173,22	222 358,28	15 966,49	258 324,77	797 848,45
	TOTAL : Programme = 1548 - 14 ILS EFFRON - EGLISE				1 531 274,01	440 617,29	34 317,69	494 935,01	1 039 458,66
35	OP.049 - 10 ILS MARTEL n° : 457327	0,36	01/06/2001	01/06/2032	2 290 410,12	1 087 814,77	85 300,83	1 173 115,60	1 216 294,52
	TOTAL : Programme = 1549 - 10 ILS MARTEL				2 290 410,12	1 087 814,77	85 300,83	1 173 115,60	1 216 294,52
56	OP.050 - 10 ILS CHEMIN PAVE n° : 908112	1,27	01/07/2003	01/07/2034	2 082 448,20	730 187,33	75 888,05	806 075,38	1 276 372,81
	TOTAL : Programme = 1550 - 10 ILS CHEMIN PAVE 2				2 082 448,20	730 187,33	75 888,05	806 075,38	1 276 372,81
22	OP.051 - 16 ILS DUTON n° : 508410	1,47	01/04/2003	01/04/2034	4 107 360,57	1 440 413,05	140 702,17	1 590 115,03	2 517 855,54
	TOTAL : Programme = 1551 - 16 ILS LES CERISES n° : 881451				1 552 690,11	648 221,10	57 892,23	764 113,33	849 470,79
	TOTAL : Programme = 1552 - 10 ILS FLAMBAGNANTS 2-CERISES				1 552 690,11	648 221,10	57 892,23	764 113,33	849 470,79
57	OP.051 - 11 ILS BOIS DE PAPARQUE n° : 913764	1,47	01/06/2003	01/06/2035	88 495,76	244 031,27	21 342,00	267 373,25	416 153,45
	TOTAL : Programme = 1553 - 14 ILS BOIS PAPARQUE				88 495,76	244 031,27	21 342,00	267 373,25	416 153,45
53	OP.052 - 2 ILS CHEMIN PAVE n° : 881475	1,40	01/11/2002	01/11/2033	255 920,69	106 352,59	9 528,85	115 911,44	140 018,24
	TOTAL : Programme = 1554 - 2 ILS CHEMIN PAVE 2				255 920,69	106 352,59	9 528,85	115 911,44	140 018,24
01	OP.021 - 9 ILS FLAMBAGNANTS n° : 434571				550 706,54	270 895,63	74 457,05	502 035,44	252 711,10
	TOTAL : Programme = 8828 - 15 ILS FLEURIMONT - ST PAUL				558 005,12	483 247,20	59 032,82	521 275,92	425 724,26
30	OP.029 - 19 ILS FLOHIGNY n° : 450214				3 027 848,49	1 956 024,40	153 656,06	2 125 867,27	1 699 422,20
	TOTAL : Programme = 1529 - 19 ILS FLOHIGNY				3 027 848,49	1 956 024,40	153 656,06	2 125 867,27	1 699 422,20
34	OP.030 - 23 ILS CAVERNE n° : 464306				1 550 213,38	755 487,75	59 334,71	856 362,47	742 550,97
	TOTAL : Programme = 1530 - 23 ILS QUÉRYNES ST PAUL				1 550 213,38	755 487,75	59 334,71	856 362,47	742 550,97
39	OP.031 - 20 ILS MONTEPLAISIR n° : 422757				5 918 354,50	2 657 060,06	226 621,31	2 883 741,37	3 032 311,13
	TOTAL : Programme = 1532 - 20 ILS MONTEPLAISIR-BELLEVILLE				5 918 354,50	2 657 060,06	226 621,31	2 883 741,37	3 032 311,13
33	OP.031 - 13 ILS ST-CHARLES n° : 462297				840 303,00	423 031,07	31 816,45	454 878,47	394 424,58
	TOTAL : Programme = 1534 - 13 ILS SAINT-CHARLES				840 303,00	423 031,07	31 816,45	454 878,47	394 424,58
41	OP.035 - 24 ILS EFFRON n° : 476344				1 533 598,08	710 831,87	57 350,81	778 232,65	755 615,40
	TOTAL : Programme = 1535 - 13 ILS EFFRON				1 533 598,08	710 831,87	57 350,81	778 232,65	755 615,40
39	OP.037 - 9 ILS L'OUVEANCE n° : 463214				620 524,70	300 079,05	29 107,92	322 346,97	288 177,73
	TOTAL : Programme = 1537 - 9 ILS L'OUVEANCE - ST PAUL				620 524,70	300 079,05	29 107,92	322 346,97	288 177,73
35	OP.038 - 55 ILS LA CHAPELLE n° : 454110				1 643 627,48	818 684,48	61 631,73	880 316,21	763 311,23
42	OP.038 - 55 ILS LA CHAPELLE n° : 474211				478 216,67	200 216,67	18 116,15	219 123,49	259 101,18
80	OP.038 - 55 ILS LA CHAPELLE n° : 490205				1 472 054,07	443 512,02	53 660,68	497 172,70	276 121,37



SOCIETE EQUIPEMENT
DU DEPARTEMENT DE LA REUNION
S.E.D.R.E.

ETAT DES EMPRUNTS
Au 31 Décembre 2016
Montant en Euros

Comptes annuels annexés au rapport des commissaires aux comptes

N° FICHE	DÉSIGNATION LIBELLÉ	TAUX INT.	DURÉE		MONTANT CAPITAL VERSÉ	REMBOURSEMENTS OPÉRÉS			MONTANT NET DE LA DETTE
			DÉBUT	FIN		AMORTISSEMENT ANTÉRIEUR	SUR LA PÉRIODE 2016	TOTAL ÉCHÉANCES	
90	OP.657 - 28 LITS LES GRADINS n° : 910074	0,75	01/09/2001	01/09/2038	1 503 917,70	495 076,22	52 633,59	547 709,80	956 217,90
	TOTAL 2 : Programme = 6667 - 28 LITS LES GRADINS				1 503 917,70	495 076,22	52 633,59	547 709,80	956 217,90
02	OP.662 - 20 LITS BRUNO LIFER n° : 1015569	2,05	01/01/2006	01/01/2040	984 825,00	230 874,33	33 011,87	263 886,20	720 938,80
	TOTAL 1 : Programme = 6662 - 20 LITS BRUNO LIFER				984 825,00	230 874,33	33 011,87	263 886,20	720 938,80
04	OP.663 - 25 LITS LA CHAÛDE n° : 1023398	3,85	01/09/2007	01/09/2041	1 120 200,00	183 745,20	31 581,30	215 326,50	904 873,50
	TOTAL 1 : Programme = 6669 - 28 LITS LA CALADE				1 120 200,00	183 745,20	31 581,30	215 326,50	904 873,50
81	OP.666 - 60 LITS LE FAYARD n° : 1054017	4,00	01/04/2009	01/04/2043	3 066 867,75	351 305,53	86 093,72	437 399,25	2 629 468,50
	TOTAL 1 : Programme = 6686 - 48 LITS LE LAVOIR				3 066 867,75	351 305,53	86 093,72	437 399,25	2 629 468,50
05	OP.661 - 35 LITS CHAMPOMELLE n° : 1052204	3,45	01/01/2008	01/01/2042	1 483 609,08	189 752,46	30 762,41	220 514,87	1 263 094,21
	TOTAL 2 : Programme = 6667 - 35 LITS CHAMPOMELLE				1 483 609,08	189 752,46	30 762,41	220 514,87	1 263 094,21
03	OP.670 - 44 LITS LOT VARELE n° : 1052047	4,00	01/11/2009	01/11/2043	1 993 138,66	308 283,26	65 408,06	373 691,32	1 619 447,34
	TOTAL 1 : Programme = 6620 - 44 LITS LOT VARELE				1 993 138,66	308 283,26	65 408,06	373 691,32	1 619 447,34
97	OP.673 - 31 LITS SANS SOUCIS/FOUCIER	1,80	01/09/2010	01/09/2059	133 836,50	21 609,31	4 582,43	26 191,74	107 644,76
	TOTAL 1 : Programme = 6691 - 12 LITS SANS SOUCIS				133 836,50	21 609,31	4 582,43	26 191,74	107 644,76
98	OP.671 - 31 LITS SANS SOUCIS/CONSTR.	1,80	01/09/2010	01/09/2049	801 577,66	199 807,51	30 127,73	230 935,24	570 642,42
	TOTAL 1 : Programme = 6673 - 31 LITS SANS SOUCIS				801 577,66	199 807,51	30 127,73	230 935,24	570 642,42
92	OP.672 - 30 LITS BOURBON POINTU/CONSTR.	3,80	01/11/2009	01/11/2049	4 897 238,59	761 441,99	157 940,59	919 382,58	3 977 856,01
	TOTAL 2 : Programme = 6675 - 30 LITS BOURBON POINTU/FOUCIER				4 897 238,59	761 441,99	157 940,59	919 382,58	3 977 856,01
94	OP.672 - 30 LITS BOURBON POINTU/CONSTR.	2,95	01/05/2008	01/05/2057	3 174 906,60	500 000,57	30 784,01	530 784,58	2 644 122,02
	TOTAL 2 : Programme = 6672 - 30 LITS BOURBON POINTU/CONSTR.				3 174 906,60	500 000,57	30 784,01	530 784,58	2 644 122,02
93	OP.672 - 30 LITS BOURBON POINTU/CONSTR.	4,80	01/11/2009	01/11/2049	2 598 113,01	415 369,02	91 481,74	506 850,76	2 091 252,25
	TOTAL 2 : Programme = 6672 - 30 LITS BOURBON POINTU/CONSTR.				2 598 113,01	415 369,02	91 481,74	506 850,76	2 091 252,25
95	OP.677 - 26 LITS KOLUMBO POINTU/FOUCIER	4,20	01/01/2008	01/01/2057	858 900,00	76 899,11	15 938,85	92 837,96	766 062,04
	TOTAL 1 : Programme = 6672 - 30 LITS BOURBON POINTU				858 900,00	76 899,11	15 938,85	92 837,96	766 062,04
111	OP.673 - 36 LITS TAN ROUGE/FOUCIER	2,05	01/10/2013	01/10/2062	620 355,78	25 350,56	11 128,43	36 479,99	583 875,79
	TOTAL 1 : Programme = 6673 - 36 LITS TAN ROUGE/FOUCIER				620 355,78	25 350,56	11 128,43	36 479,99	583 875,79
112	OP.673 - 36 LITS TAN ROUGE/CONSTR.	2,05	01/10/2013	01/10/2052	1 820 616,16	100 962,22	41 718,23	142 680,45	1 677 935,91
	TOTAL 1 : Programme = 6673 - 36 LITS TAN ROUGE				1 820 616,16	100 962,22	41 718,23	142 680,45	1 677 935,91
165	OP.675 - 34 LITS FRANGIPANNIERS/FOUCIER	2,05	01/08/2012	01/08/2061	680 155,73	24 312,37	12 391,17	46 603,54	633 552,19
	TOTAL 1 : Programme = 6675 - 34 LITS FRANGIPANNIERS				680 155,73	24 312,37	12 391,17	46 603,54	633 552,19
106	OP.675 - 34 LITS FRANGIPANNIERS/CONSTR.	2,05	01/08/2012	01/08/2051	3 518 817,85	747 773,10	82 401,25	830 174,35	2 688 643,50
	TOTAL 1 : Programme = 6675 - 34 LITS FRANGIPANNIERS				3 518 817,85	747 773,10	82 401,25	830 174,35	2 688 643,50
100	OP.676 - 50 LITS BOIS DE CORAIL/FOUCIER	2,05	01/08/2012	01/08/2061	701 001,19	38 243,18	13 851,37	52 094,55	648 906,64
	TOTAL 1 : Programme = 6676 - 50 LITS BOIS DE CORAIL/CONSTR.				701 001,19	38 243,18	13 851,37	52 094,55	648 906,64
102	OP.676 - 50 LITS BOIS DE CORAIL/CONSTR.	2,05	01/08/2012	01/08/2051	4 133 080,95	791 410,76	96 938,77	888 349,53	3 344 741,22
	TOTAL 1 : Programme = 6676 - 50 LITS BOIS DE CORAIL				4 133 080,95	791 410,76	96 938,77	888 349,53	3 344 741,22
90	OP.677 - 27 LITS BOIS DE CANNELLE/FOUCIER	1,85	01/10/2010	01/10/2059	204 008,26	17 678,27	3 754,59	21 432,86	182 575,40
	TOTAL 1 : Programme = 6677 - 27 LITS BOIS DE CANNELLE				204 008,26	17 678,27	3 754,59	21 432,86	182 575,40
91	OP.677 - 27 LITS BOIS DE CANNELLE/CONSTR.	1,85	01/10/2010	01/10/2049	1 587 593,90	185 400,03	37 615,88	223 015,91	1 402 187,99
	TOTAL 1 : Programme = 6677 - 27 LITS BOIS DE CANNELLE				1 587 593,90	185 400,03	37 615,88	223 015,91	1 402 187,99
113	OP.679 - 30 LITS MAISON RELAIS STE ROSE/FOUCIER	2,05	01/12/2013	01/12/2062	220 046,38	8 992,10	3 947,38	12 939,48	207 106,90
	TOTAL 1 : Programme = 6679 - 30 LITS MAISON RELAIS STE ROSE/CONSTR.				220 046,38	8 992,10	3 947,38	12 939,48	207 106,90
114	OP.679 - 30 LITS MAISON RELAIS STE ROSE/CONSTR.	2,05	01/12/2013	01/12/2052	695 229,05	18 909,55	16 077,69	34 987,24	660 241,81
	TOTAL 1 : Programme = 6679 - 30 LITS MAISON RELAIS STE ROSE				695 229,05	18 909,55	16 077,69	34 987,24	660 241,81
119	OP.681 - MAISON RELAIS ST. PIERRE - FONCIER	1,95	01/07/2014	01/07/2063	153 078,18	4 420,84	2 551,72	6 972,56	146 105,62
	TOTAL 1 : Programme = 6681 - 30 LITS MAISON RELAIS ST.PIERRE				153 078,18	4 420,84	2 551,72	6 972,56	146 105,62
125	OP.681 - MAISON RELAIS ST.PIERRE - CONSTR.	1,04	01/09/2014	01/09/2063	680 918,02	20 805,49	15 890,79	44 696,28	646 221,74
	TOTAL 1 : Programme = 6681 - 30 LITS MAISON RELAIS ST.PIERRE				680 918,02	20 805,49	15 890,79	44 696,28	646 221,74
118	OP.682 - CROISS-UNSS-SANT PIERRE - CONSTR.	1,55	01/07/2014	01/07/2063	781 913,98	10 409,83	17 069,86	47 479,69	734 434,29
	TOTAL 1 : Programme = 6682 - CROISS-UNSS ST.PIERRE				781 913,98	10 409,83	17 069,86	47 479,69	734 434,29
122	OP.682 - CROISS-UNSS-SANT PIERRE - FONCIER	1,05	01/09/2014	01/09/2063	163 383,28	5 198,07	2 888,67	8 086,74	155 295,54
	TOTAL 1 : Programme = 6682 - CROISS-UNSS ST.PIERRE				163 383,28	5 198,07	2 888,67	8 086,74	155 295,54
129	OP.685 - 41 LITS COMPAGNON DU BUTOR - CONSTR.	1,45	01/02/2015	01/02/2054	2 095 340,17	67 666,85	65 588,07	133 254,92	2 062 085,25
	TOTAL 1 : Programme = 6685 - 41 LITS COMPAGNON DU BUTOR				2 095 340,17	67 666,85	65 588,07	133 254,92	2 062 085,25
138	OP.685 - 41 LITS COMPAGNON DU BUTOR - FONCIER	1,05	01/02/2015	01/02/2064	322 399,49	6 465,15	8 961,80	15 426,95	306 972,54
	TOTAL 1 : Programme = 6685 - 41 LITS COMPAGNON DU BUTOR				322 399,49	6 465,15	8 961,80	15 426,95	306 972,54
151	OP.686 - 30 LITS PENÉES DU PITON - FONCIER	0,55	01/08/2016	01/08/2065	988 999,71	0,00	11 974,03	11 974,03	977 025,68
	TOTAL 1 : Programme = 6686 - 30 LITS PENÉES DU PITON				988 999,71	0,00	11 974,03	11 974,03	977 025,68
152	OP.686 - 30 LITS PENÉES DU PITON - CONSTR.	0,55	01/08/2016	01/08/2055	2 019 345,61	0,00	45 272,04	45 272,04	1 974 073,57
	TOTAL 1 : Programme = 6686 - 30 LITS PENÉES DU PITON				2 019 345,61	0,00	45 272,04	45 272,04	1 974 073,57
158	OP.687-1 - 51 LITS ORANGERS 1 - CONSTR.	0,55	01/11/2016	01/11/2055	2 322 223,51	0,00	74 705,80	74 705,80	2 247 517,71
	TOTAL 1 : Programme = 6687-1 - 51 LITS ORANGERS 1 - FONCIER				2 322 223,51	0,00	74 705,80	74 705,80	2 247 517,71
159	OP.687-1 - 51 LITS ORANGERS 1 - FONCIER	0,55	01/11/2016	01/11/2065	760 272,87	0,00	13 469,80	13 469,80	746 740,07
	TOTAL 1 : Programme = 6687-1 - 51 LITS ORANGERS 1				760 272,87	0,00	13 469,80	13 469,80	746 740,07
177	OP.687-2 - 49 LITS ORANGERS 2 - FONCIER	0,55	01/04/2017	01/04/2066	612 576,05	0,00	0,00	0,00	612 576,05
	TOTAL 2 : Programme = 6687-2 - 49 LITS ORANGERS 2 - CONSTR.				612 576,05	0,00	0,00	0,00	612 576,05
128	OP.687-2 - 49 LITS ORANGERS 2 - CONSTR.	0,55	01/04/2017	01/04/2056	3 284 353,14	0,00	0,00	0,00	2 861 779,14
	TOTAL 2 : Programme = 6687-2 - 49 LITS ORANGERS 2				3 284 353,14	0,00	0,00	0,00	2 861 779,14
126	OP.688-1 - 31 LITS CARRÉ FAYARD - CONSTR.	1,84	01/07/2015	01/07/2064	2 194 190,01	17 591,15	10 828,41	28 419,56	2 165 770,45
	TOTAL 1 : Programme = 6688-1 - 31 LITS CARRÉ FAYARD - FONCIER				2 194 190,01	17 591,15	10 828,41	28 419,56	2 165 770,45
135	OP.688-1 - 31 LITS CARRÉ FAYARD - FONCIER	1,85	01/07/2015	01/07/2064	542 024,91	9 982,02	7 290,02	17 272,04	524 752,89
	TOTAL 1 : Programme = 6688-1 - 31 LITS CARRÉ FAYARD				542 024,91	9 982,02	7 290,02	17 272,04	524 752,89
127	OP.688-2 - 81 LITS CARRÉ FAYARD - CONSTR.	1,85	01/07/2015	01/07/2064	2 740 261,94	44 275,84	47 607,40	91 883,24	2 648 378,70
	TOTAL 2 : Programme = 6688-2 - 81 LITS CARRÉ FAYARD				2 740 261,94	44 275,84	47 607,40	91 883,24	2 648 378,70
136	OP.688-2 - 81 LITS CARRÉ FAYARD - FONCIER	1,85	01/07/2015	01/07/2064	5 987 166,72	111 213,16	124 758,39	235 971,55	5 851 195,17
	TOTAL 2 : Programme = 6688-2 - 81 LITS CARRÉ FAYARD				5 987 166,72	111 213,16	124 758,39	235 971,55	5 851 195,17
137	OP.688-2 - 81 LITS CARRÉ FAYARD - FONCIER	1,85	01/07/2015	01/07/2064	1 385 183,69	71 206,79	22 845,68	44 052,47	1 313 930,92
	TOTAL 2 : Programme = 6688-2 - 81 LITS CARRÉ FAYARD				1 385 183,69	71 206,79	22 845,68	44 052,47	1 313 930,92
132	OP.689 - 48 LITS LE COROSSOLE - CONSTR.	1,05	01/10/2015	01/10/2064	2 216 900,57	65 127,01			

SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT
 DU DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
 S.E.D.R.E

ÉTAT DES EMPRUNTS
 Au 31 Décembre 2018
 Moins un Euro

Comptes annuels annexés au rapport
 des commissaires aux comptes

N° FICHE	DÉSIGNATION LIBELLÉ	TAUX INT.	DURÉE		MONTANT CAPITAL VERSÉ	REMBOURSEMENTS OPÉRÉS			MONTANT NET DE LA DETTE
			DÉBUT	FIN		AMORTISSEMENT ANTÉRIEUR	SUR LA PÉRIODE 2018	TOTAL ÉCHÉANCES	
206	OP.690 - 77 LTS COURFEU 77 - FONCIER	0.53	01/07/2019	01/07/2069	493 123.97	0,00	0,00	0,00	493 123,81
207	OP.690 - 21 LTS COURFEU 77 - CONSTR.	0.53	01/07/2019	01/07/2059	349 414,10	0,00	0,00	0,00	349 414,10
TOTAL 2 : Programme = 690 - 22 LTS COURFEU 77					842 538,07	0,00	0,00	0,00	842 538,07
145	OP.691 - 59 LTS FLEURS JAUNES - FONCIER	0.50	01/02/2016	01/02/2065	1 102 230.95	0,00	18 015,84	18 015,84	1 084 215,11
146	OP.691 - 59 LTS FLEURS JAUNES - CONSTR.	0.50	01/03/2016	01/03/2055	3 916 300,17	0,00	84 097,13	84 097,13	3 832 203,04
TOTAL 2 : Programme = 691 - 59 LTS FLEURS JAUNES					5 018 531,12	0,00	102 112,97	102 112,97	4 916 418,15
178	OP.692 - 40 LTS BOIS DE LAIT - FONCIER	1.01	01/01/2015	01/01/2024	3 132 220,00	63 415,50	67 368,00	130 783,50	3 001 436,50
177	OP.692 - 45 LTS BOIS DE LAIT - FONCIER	1.01	01/01/2015	01/01/2064	574 511,65	8 795,07	9 475,37	18 270,44	556 241,21
TOTAL 2 : Programme = 692 - 48 LTS BOIS DE LAIT					3 707 031,65	72 210,57	76 843,37	149 054,01	3 557 977,58
183	OP.693 - 100 LTS PANON 1 - FONCIER	0.55	01/02/2018	01/02/2067	1 433 910,01	0,00	0,00	0,00	1 433 910,01
184	OP.693 - 100 LTS PANON 1 - CONSTR.	0.55	01/01/2018	01/01/2057	8 084 639,15	0,00	0,00	0,00	8 084 639,15
TOTAL 2 : Programme = 693 - 100 LTS PANON 1					9 518 550,16	0,00	0,00	0,00	9 518 550,16
164	OP.694 - 23 LTS TAY TAN - FONCIER	0.55	01/02/2017	01/02/2066	292 573,51	0,00	0,00	0,00	292 573,51
185	OP.694 - 23 LTS TAY TAN - CONSTR.	0.55	01/02/2017	01/02/2016	1 598 950,73	0,00	0,00	0,00	1 598 950,73
TOTAL 2 : Programme = 694 - 23 LTS TAY TAN					1 891 524,23	0,00	0,00	0,00	1 891 524,23
147	OP.695 - 98 LTS YLANG YLANG - FONCIER	0.60	01/02/2016	01/02/2065	1 537 515,93	0,00	33 139,89	33 139,89	1 504 376,04
148	OP.695 - 98 LTS YLANG YLANG - CONSTR.	0.60	01/02/2016	01/02/2055	7 125 875,09	0,00	151 065,60	151 065,60	6 974 809,49
TOTAL 2 : Programme = 695 - 98 LTS YLANG YLANG					8 663 391,02	0,00	184 205,49	184 205,49	8 479 185,53
149	OP.695 - 25 LTS YLANG YLANG - FONCIER	1.50	01/01/2016	01/02/2015	430 610,11	0,00	3 691,01	3 691,01	426 919,10
150	OP.695 - 25 LTS YLANG YLANG - CONSTR.	1.50	01/02/2016	01/02/2015	1 975 955,81	0,00	35 613,07	35 613,07	1 940 342,74
TOTAL 2 : Programme = 695 - 7 - 25 LTS YLANG YLANG					2 406 565,91	0,00	41 304,08	41 304,08	2 365 261,82
109	OP.696 - 30 LTS TERRASSES DE BOIS ROUGE/FONCIER	2.01	01/04/2013	01/04/2022	805 523,74	39 618,82	13 654,37	44 273,19	762 249,55
110	OP.696 - 30 LTS TERRASSES DE BOIS ROUGE/CONSTR.	2.01	01/04/2013	01/04/2022	2 041 420,13	107 921,26	15 110,59	123 031,85	1 918 388,28
TOTAL 2 : Programme = 696 - 30 LTS TERRASSES DE BOIS ROUGE					2 847 943,87	138 540,11	28 764,96	167 305,04	2 680 638,80
172	OP.697 - 26 PLS LES CLEMANTINES - FONCIER	1.85	01/02/2017	01/02/2020	615 360,82	0,00	0,00	0,00	615 360,82
173	OP.697 - 26 PLS LES CLEMANTINES - CONSTR.	1.85	01/02/2017	01/02/2028	2 449 741,03	0,00	0,00	0,00	2 449 741,03
TOTAL 2 : Programme = 697 - 26 PLS LES CLEMANTINES					3 065 101,85	0,00	0,00	0,00	3 065 101,85
154	OP.698 - 41 LTS PONSERETIATYATA - FONCIER	1.35	01/02/2016	01/02/2055	1 233 356,15	0,00	17 471,66	17 471,66	1 215 884,49
155	OP.698 - 41 LTS PONSERETIATYATA - CONSTR.	1.35	01/02/2016	01/02/2055	2 398 026,07	0,00	51 234,11	51 234,11	2 346 791,96
TOTAL 2 : Programme = 698 - 41 LTS PONSERETIATYATA					3 631 382,22	0,00	68 705,77	68 705,77	3 562 676,45
163	OP.699 - 40 LTS RENAISSANCE - FONCIER	1.35	01/07/2017	01/07/2088	1 218 624,15	0,00	0,00	0,00	1 218 624,15
164	OP.699 - 40 LTS RENAISSANCE - CONSTR.	1.35	01/07/2017	01/07/2058	3 408 221,60	0,00	0,00	0,00	3 408 221,60
TOTAL 2 : Programme = 699 - 40 LTS RENAISSANCE					4 626 845,75	0,00	0,00	0,00	4 626 845,75
160	OP.701 - 25 LTS LA CAROLINE 11 - FONCIER	1.35	01/02/2019	01/02/2068	661 584,09	0,00	0,00	0,00	661 584,09
161	OP.701 - 25 LTS LA CAROLINE 11 - CONSTR.	1.35	01/02/2019	01/02/2058	2 763 118,13	0,00	0,00	0,00	2 763 118,13
TOTAL 2 : Programme = 701 - 2 - 25 LTS LA CAROLINE 11					3 424 702,22	0,00	0,00	0,00	3 424 702,22
203	OP.701-2 - 23 LTS LA CAROLINE 12 - FONCIER	1.35	01/03/2019	01/03/2068	463 022,83	0,00	0,00	0,00	463 022,83
204	OP.701-2 - 23 LTS LA CAROLINE 12 - CONSTR.	1.35	01/03/2019	01/03/2058	1 251 530,19	0,00	0,00	0,00	1 251 530,19
TOTAL 2 : Programme = 701 - 2 - 23 LTS LA CAROLINE 12					1 714 553,01	0,00	0,00	0,00	1 714 553,01
175	OP.704 - 12 LTS NON D'INDE - FONCIER	0.55	01/04/2017	01/04/2066	154 089,13	0,00	0,00	0,00	154 089,13
176	OP.704 - 12 LTS NON D'INDE - CONSTR.	0.55	01/04/2017	01/04/2016	800 605,11	0,00	0,00	0,00	800 605,11
TOTAL 2 : Programme = 704 - 12 LTS NON D'INDE					954 694,24	0,00	0,00	0,00	954 694,24
179	OP.705 - 48 LTS BOIS DE DEMOISELLE - FONCIER	1.35	01/03/2017	01/03/2066	1 017 307,09	0,00	0,00	0,00	1 017 307,09
180	OP.705 - 48 LTS BOIS DE DEMOISELLE - CONSTR.	1.35	01/03/2017	01/03/2016	4 147 936,43	0,00	0,00	0,00	4 147 936,43
TOTAL 2 : Programme = 705 - 48 LTS BOIS DE DEMOISELLE					5 165 243,51	0,00	0,00	0,00	5 165 243,51
166	OP.706 - 56 LTS LES AMANDIERS - FONCIER	0.55	01/07/2017	01/07/2065	315 042,57	0,00	0,00	0,00	315 042,57
167	OP.706 - 56 LTS LES AMANDIERS - CONSTR.	0.55	01/02/2017	01/02/2016	4 053 768,49	0,00	0,00	0,00	4 053 768,49
TOTAL 2 : Programme = 706 - 56 LTS LES AMANDIERS					4 368 811,06	0,00	0,00	0,00	4 368 811,06
168	OP.708 - 33 LTS LES CAMPRIERS - FONCIER	0.55	01/02/2014	01/02/2065	324 827,95	0,00	0,00	0,00	324 827,95
169	OP.708 - 33 LTS LES CAMPRIERS - CONSTR.	0.55	01/02/2014	01/02/2015	2 205 256,83	0,00	0,00	0,00	2 205 256,83
TOTAL 2 : Programme = 708 - 33 LTS LES CAMPRIERS					2 530 084,78	0,00	0,00	0,00	2 530 084,78
193	OP.6710 - 15 PLS LES VALTIAS	2.40	25/11/2014	25/11/2014	2 670 900,00	0,00	64 129,08	64 129,08	2 606 770,92
TOTAL 2 : Programme = 6710 - 15 PLS LES VALTIAS					2 670 900,00	0,00	64 129,08	64 129,08	2 606 770,92
170	OP.717 - 10 LTS LES FURFAS - FONCIER	0.55	01/02/2017	01/02/2065	141 778,41	0,00	0,00	0,00	141 778,41
171	OP.717 - 10 LTS LES FURFAS - CONSTR.	0.55	01/02/2017	01/02/2016	546 189,20	0,00	0,00	0,00	546 189,20
TOTAL 2 : Programme = 717 - 10 LTS LES FURFAS					687 967,61	0,00	0,00	0,00	687 967,61
190	OP.718 - 95 LTS LA GRANDE GAULETTE - FONCIER	1.60	01/02/2018	01/02/2067	1 678 143,13	0,00	0,00	0,00	1 678 143,13
191	OP.718 - 95 LTS LA GRANDE GAULETTE - CONSTR.	1.60	01/02/2018	01/02/2067	6 920 768,13	0,00	0,00	0,00	6 920 768,13
TOTAL 2 : Programme = 718 - 95 LTS LA GRANDE GAULETTE					8 598 911,26	0,00	0,00	0,00	8 598 911,26
181	OP.719 - 81 LTS LE GRAND MACCOUA - FONCIER	1.35	01/21/2015	01/01/2054	1 412 438,29	0,00	0,00	0,00	1 412 438,29
182	OP.719 - 81 LTS LE GRAND MACCOUA - CONSTR.	1.35	01/21/2015	01/01/2057	7 167 161,80	0,00	0,00	0,00	7 167 161,80
TOTAL 2 : Programme = 719 - 81 LTS LE GRAND MACCOUA					8 579 600,10	0,00	0,00	0,00	8 579 600,10

SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT
 DU DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
 S.E.D.P.E.

ETAT DES EMPRUNTS
 Au 31 Décembre 2016
 Montant en Euros

Comptes annexés au rapport
 des commissaires aux comptes

N° FICHE	DÉSIGNATION LIQUIDÉ	DUREE		MONTANT CAPITAL VERSE	RÉAMORTISSEMENTS OPÉRÉS			MONTANT NET DE LA DETTE
		TAUX INT.	DÉBUT		FIN	AMORTISSEMENT AU 31/12/2016	SUR LA PÉRIODE 2016	
350	OP 720 - 40 LITS RUEILLE DES FLEURS 1 - FONCIER	0,55	01/03/2019	01/01/2008	209 368,74	0,00	0,00	209 368,74
700	OP 720 - 40 LITS RUEILLE DES FLEURS 1 - CONSTR.	0,55	01/03/2019	01/01/2008	1 507 544,45	0,00	0,00	1 507 544,45
TOTAL2 : Programme = 6720 - 40 LITS RUEILLE DES FLEURS 1					2 716 913,19	0,00	0,00	2 716 913,19
190	OP 721 - 32 LITS RUEILLE DES FLEURS 2 - FONCIER	1,00	01/08/2018	01/05/2007	165 589,82	0,00	0,00	165 589,82
190	OP 721 - 32 LITS RUEILLE DES FLEURS 2 - CONSTR.	1,00	01/08/2018	01/05/2007	2 338 849,58	0,00	0,00	2 338 849,58
TOTAL2 : Programme = 6721 - 32 LITS RUEILLE DES FLEURS 2					3 125 439,40	0,00	0,00	3 125 439,40
150	OP 722 - 31 LITS MAHATMA GANDHI - FONCIER	1,50	01/09/2018	01/09/2007	619 801,83	0,00	0,00	619 801,83
150	OP 722 - 31 LITS MAHATMA GANDHI - CONSTR.	1,50	01/09/2018	01/09/2007	3 302 304,38	0,00	0,00	3 302 304,38
TOTAL2 : Programme = 6722 - 31 LITS MAHATMA GANDHI					4 022 106,21	0,00	0,00	4 022 106,21
100	OP 723 - 30 LITS TAMARIN DE L'INDE - FONCIER	1,35	01/09/2018	01/09/2007	2 359 544,21	0,00	0,00	2 359 544,21
100	OP 723 - 30 LITS TAMARIN DE L'INDE - FONCIER	1,35	01/09/2018	01/09/2007	625 464,74	0,00	0,00	625 464,74
TOTAL2 : Programme = 6723 - 30 LITS TAMARIN DE L'INDE					3 085 008,95	0,00	0,00	3 085 008,95
160	OP 724 - 45 LITS GOYAVE - FONCIER	0,55	01/04/2018	01/04/2007	809 476,25	0,00	0,00	809 476,25
160	OP 724 - 45 LITS GOYAVE - CONSTR.	0,55	01/04/2018	01/04/2007	3 800 311,65	0,00	0,00	3 800 311,65
TOTAL2 : Programme = 6724 - 45 LITS GOYAVE - ZAC ROG PORT					4 609 787,90	0,00	0,00	4 609 787,90
200	OP 722 - 40 LITS TI L'ENTREE - FONCIER	1,35	01/03/2019	01/03/2008	618 083,91	0,00	0,00	618 083,91
200	OP 722 - 40 LITS TI L'ENTREE - CONSTR.	1,35	01/03/2019	01/03/2008	851 913,69	0,00	0,00	851 913,69
TOTAL2 : Programme = 6722 - 40 LITS TI L'ENTREE					1 470 000,00	0,00	0,00	1 470 000,00
130	OP 683-1 - 48 LITS CARRE DE L'EPERON - FONCIER	1,80	01/01/2019	01/01/2004	1 787 155,65	64 764,18	60 451,62	1 362 240,85
130	OP 683-1 - 48 LITS CARRE DE L'EPERON - FONCIER	1,80	01/01/2019	01/01/2004	1 188 460,74	14 616,75	15 234,31	1 159 854,74
TOTAL2 : Programme = 683-1 - 48 LITS CARRE DE L'EPERON					2 975 616,39	79 380,93	75 685,93	2 221 550,53
140	OP 683-2 - 9 PLS CARRE DE L'EPERON - FONCIER	2,10	01/04/2015	01/04/2004	782 833,91	3 014,98	3 345,50	776 473,43
140	OP 683-2 - 9 PLS CARRE DE L'EPERON - CONSTRUCTION	2,10	01/04/2015	01/04/2004	397 265,72	13 852,13	14 916,86	379 607,73
TOTAL2 : Programme = 683-2 - 9 PLS CARRE DE L'EPERON					1 180 099,63	16 867,11	18 262,36	1 151 060,16
140	OP 683-3 - 49 LITS CARRE DE L'EPERON - FONCIER	0,80	01/12/2015	01/12/2004	2 086 180,55	61 511,46	62 332,12	1 462 336,97
140	OP 683-3 - 49 LITS CARRE DE L'EPERON - FONCIER	0,80	01/12/2015	01/12/2004	800 343,03	24 519,31	25 510,31	750 323,41
TOTAL2 : Programme = 683-3 - 49 LITS CARRE DE L'EPERON					2 886 523,58	86 030,77	87 842,43	2 132 650,38
TOTAL3 : TYPE D'OP = ILS - LOGEMENTS LOCATIFS					7 172 652 957,64	62 821 216,78	6 843 912,71	6 445 919 048,15
130	OP 3740 - ILS 1 CRENAIS - LA MONTAGNE	2,85	01/05/2013	01/05/2012	2 304 792,00	773 809,44	769 154,14	1 561 828,42
TOTAL3 : Programme = 3740 - DOMAINE DES FUGIEES - MONTAGNE					2 304 792,00	773 809,44	769 154,14	1 561 828,42
190	OP 3772 - ZAE ENERGIE	1,35	20/11/2015	21/05/2011	3 300 000,00	0,00	0,00	3 300 000,00
TOTAL3 : Programme = 3772 - ZAE EPERON					3 300 000,00	0,00	0,00	3 300 000,00
160	IMMEUBLE BUREAUX POLE EMPLOI	1,50	30/12/2015	30/09/2010	2 500 000,00	27 068,73	153 404,14	2 200 527,13
TOTAL3 : Programme = 3773 - IMMEUBLE BUREAUX POLE EMPLOI					2 500 000,00	27 068,73	153 404,14	2 300 527,13
TOTAL3 : TYPE D'OP = OP ANNONCES - OPERATIONS PROPRES					8 167 393,60	811 488,90	912 556,24	7 263 356,46
190	IMMEUBLE BUREAUX CAROLINE	1,90	04/01/2014	09/12/2010	1 300 000,00	0,00	77 880,43	1 222 119,57
TOTAL3 : Programme = 3784 - IMMEUBLE BUREAUX CAROLINE					1 300 000,00	0,00	77 880,43	1 222 119,57
TOTAL3 : TYPE D'OP = STR - SOCIETE					1 300 000,00	0,00	77 880,43	1 222 119,57
TOTAL GENERAL					169 583 974,84	82 921 516,89	18 417 242,18	148 745 215,85

SOCIETE D'ENRICHISSEMENT
 DU DEPARTEMENT DE
 LA REUNION S.E.D.P.E

COLLECTIVITES RECETTES ATTENDUES AU 31 DECEMBRE 2016

Comptes annuels arrêtés
 des commissaires aux comptes

COLLECTIVITES	AMT.10	CREANCES 10	CREANCES 11	CREANCES 12	CREANCES 13	CREANCES 14	CREANCES 15	CREANCES 16	50LDES
RECAPITULATIF									
TOTAL ST PAUL	1 577 460,10	55 757,52	151 501,70	27 040,18	0,00	0,00	0,00	1 856 961,16	5 666 120,68
TOTAL DESAL	647 861,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 829 548,88	2 476 917,41
TOTAL CONSEIL GENERAL	595 881,99	0,00	0,00	1 131,76	0,00	0,00	0,00	43 514,53	640 327,78
TOTAL CONSEIL REGIONAL	74 825,15	0,00	652,23	11 964,84	7 412,98	0,00	0,00	0,00	161 895,26
TOTAL LA POSSESSION	1 145 900,45	0,00	0,00	13 232,57	0,00	0,00	0,00	267 192,25	1 430 405,31
TOTAL ST DENIS	131 371,44	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 911 925,90	2 043 301,74
TOTAL STE MARIE	146 888,47	129 821,68	0,00	0,00	630 461,54	1 302,00	0,00	1 418 948,59	2 124 215,15
TOTAL SALAZIE	15 663,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 663,92
TOTAL ST LOUIS	33 081,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 081,44
TOTAL ST PIERRE	140 501,99	0,00	0,00	0,40	1 795,00	0,00	0,00	11 218,31	155 857,70
TOTAL ST LEU	210 658,39	0,00	7 532,25	0,00	0,00	7 059,00	0,00	0,00	225 287,64
TOTAL TROCIS BASSINS	791 488,74	0,00	0,00	0,00	0,00	480,00	0,00	0,00	751 888,74
TOTAL ST JOSEPH	92 836,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 836,67
TOTAL PETITE ILE	17 061,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 656,61
TOTAL SAINT-BENOIT	67 995,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148 818,55
TOTAL ST ANDRE	5 181,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 509,84	53 309,86
TOTAL BRAS FANON	165 702,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 702,82
TOTAL ENTRE DEUX	5 542,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 542,20
TOTAL LE FORT	1 134,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	- 134,92
TOTAL LE TAMPOH	23 293,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 293,02
TOTAL ETANG SALE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,62	173 831,11	0,00	0,00	173 831,11
TOTAL TCC	8 506,40	61 438,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	515 825,90
TOTAL CINOR	48 570,78	403,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 974,19
TOTAL CREOLE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 286,25	96 286,25
TOTAL GENERAL	5 964 000,70	241 421,64	164 200,94	53 369,75	439 610,47	182 629,11	87 446,91	7 985 230,01	15 117 975,33

SOCIETE D'EQUIPEMENT
DU DEPARTEMENT DE
LA REUNION-S.E.D.R.E

OPERATIONS DE CONCESSIONS D'AMENAGEMENT

N°	OPERATIONS	Comptes annuels annexés au rapport des commissaires aux comptes			
		Charges comptabilisées depuis le début de l'opération	Cessions/divors comptabilisés depuis le début de l'opération	Engagements du cédant comptabilisés depuis le début de l'opération	Engagements de couverture des risques de l'opération à terminaison
001	ZAC Bank	9 904 861,00	8 326 537,83	1 779 793,00	0,00
004	ZAC St Gilles	16 447 199,34	16 851 399,89	0,00	6 230 681,71
005	ZAC Renaissance	10 387 921,17	10 218 589,57	410 914,71	233 169,31
009	ZAC 1 Moufia	18 791 684,48	19 124 972,60	416 629,00	72 648,89
022	ZAC Casernes	10 824 607,05	6 385 852,27	4 430 750,00	-128,78
025	ZAC 2 Moufia	14 571 987,73	9 453 524,96	5 064 338,00	725 768,48
026	ZAC 2 Renaissance	8 552 105,57	11 125 753,30	685 841,00	-332 124,66
034	ZRH La Bulor	8 776 205,47	4 968 978,77	3 322 094,00	2 136 307,88
042	ZAC Eperon	70 077 882,33	38 344 777,12	20 369 560,96	8 615 914,60
045	RHI Flamboyants	10 337 683,21	9 319 965,82	1 675 564,16	657 846,77
049	RHI Grande Fontaine	10 804 391,16	5 539 974,65	4 949 120,83	-315 295,98
058	RHI Portail	10 132 317,41	8 538 901,82	1 535 737,00	0 479,37
080	ZAC Moulin Joli	76 935 852,93	47 483 731,50	4 916 541,00	3 427 025,99
081	ZAC Rivière des galets	17 044 254,24	10 082 640,17	48 050,00	995 382,38
083	ZAC du collège Etang salé	12 857 821,67	6 858 011,44	491 271,02	559 593,39
085	Terrain Fayard St André	19 666 281,98	18 420 914,98	0,00	0,00
088	Renouv urbain C.V. de Ste Marie	15 880 307,53	25 688 808,15	4 134 290,09	1 377 332,74
089	RHI Rivière des galets - Le Port	15 580 263,75	6 915 007,10	4 113 856,82	2 172 874,31
090	RHI Quartier Sans Souci	5 689 952,00	4 138 303,01	805 000,00	716 125,16
091	Renouv urbain C.V. de St Paul	46 431 806,29	10 318 645,64	13 906 563,54	15 853 342,90
092	ZAC 3 Renaissance	1 232 960,85	25 000,00		16 893 005,00
093	ZAC Centre ville Ste Rose	4 337 247,89	2 619 108,51	629 605,00	841 011,37
098	RHI Moka	2 677 201,02	1 126 950,38	382 343,00	662 879,58
	TOTAL	438 500 796,27	281 876 349,49	74 063 821,13	60 574 505,00

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017



ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1065-DE

SOCIETE D'EQUIPEMENT
DU DEPARTEMENT DE
LA REUNION-S.E.D.R.E

AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT

N°	OPERATIONS	Charges comptabilisées depuis le début de l'opération	Produits comptabilisés depuis le début de l'opération	Recettes à recevoir	Excédent de l'opération
007	ZI St Louis	502 868,04	533 092,58		30 224,54
010	ZAC St Laurent	12 188 347,88	12 571 756,88		383 408,90
013	ZAC Plateau goyaves	4 964 070,23	4 951 157,12	12 413,11	
014	ZAC Bellepierre	13 698 065,44	13 733 177,81		35 112,37
017	ZAC 2 Patates à Durand	9 342 851,71	9 310 023,96	32 827,75	
019	ZI Brd Air	565 876,75	632 853,73		66 976,98
027	Lot Industr. Ravine à Marquet	3 278 252,14	3 378 247,50		99 995,36
043	RHI Casernes	1 246 310,65	1 206 350,51	39 960,14	
046	ZAC Sans souci	498 198,00	402 624,85	95 573,15	
051	Centre ville Bras Panon	140 259,45	98 125,88	42 133,57	
052	ZAC 3 Renaissance	243 910,99	229 205,26	14 705,73	
055	ZAC Caroline	77 708,51	54 595,61	23 112,90	
059	RHI Grande Ravine	3 194 263,43	3 181 437,97	12 825,46	
060	ZAC Savannah	166 158,44	132 507,50	33 650,94	
063	RHI Multi sites St Denis	5 612 425,92	5 661 456,99		49 031,07
065	RHI La Verger	9 887 336,34	9 849 455,21	37 881,13	
067	ZA des Grègues	3 138 158,28	2 896 290,16	241 868,12	
068	ZAC Littoral Trois Bassins	713 373,28	295 409,90	416 963,38	
070	ZAC Cambraie Petite Ile	4 179 517,38	4 188 008,76		8 491,38
072	Le Verger - Tranchée 2	3 054 344,60	3 050 662,42	3 682,18	
075	RHI Petite Ile	1 255 964,27	1 237 754,68	18 209,59	
077	IDT, Activités Savannah	1 088 948,58	1 219 448,50		130 499,92
078	H(donville RN 1 Savannah)	227 638,64	207 967,71	19 670,93	
084	RHI Bruniquel	1 424 267,92	1 127 546,14	296 721,78	
087	ZAC Hypercentre Possession	16 870,10	0,00	16 870,10	
094	Zac-Fac-technoport	1 111 174,76	243 075,73	868 149,03	
095	Extension ZAF trois mares	260 689,21	0,00	260 689,21	
096	ZAE 19ème km Tampon	72 938,20	0,00	72 938,20	
097	ZAE 23ème km Tampon	95 909,17	0,00	95 909,17	
099	La Ville est port	169 692,70	0,00	169 692,70	
	TOTAL	82 416 382,20	80 383 182,86	2 826 949,36	803 740,02

SOUS-LE D'ÉQUIPEMENT
DU DÉPARTEMENT DE
LA RÉUNION S.E.D.R.E

TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2012	2013	2014	2015	2016
Capital en fin d'exercice					
Capital social	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000
Nombre d'actions ordinaires existantes	34 758	34 758	34 758	34 758	34 758
Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer:					
- Par conversion d'obligations					
- Par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	39 644 177	44 450 682	36 350 534	41 708 449	42 035 539
Résultat avant impôt, prime d'intéressement et dotation amortissements et provisions	0 740 621	13 639 090	7 520 432	7 410 026	16 767 774
Impôt sur les bénéfices		100 053	95 960		
Prime d'intéressement due au titre de l'exercice					
Résultat après impôt, prime d'intéressement et dotation amortissements et provisions	1 003 440	2 219 861	2 400 339	2 309 893	685 188
Résultat distribué					
Résultat par action					
mais avant dotations aux amortissements et provisions	28,24	389,52	213,61	213,19	482,41
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	28,87	63,87	69,06	66,46	11,71
Dividende attribué à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	83	86	88	91	90
Montant de la masse salariale de l'exercice	4 083 953	4 261 802	4 401 375	4 618 354	4 731 405
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 851 156	1 930 330	1 831 256	1 979 990	2 027 461

Comptes annuels annexés au rapport
des commissaires aux comptes

SOCIÉTÉ D'ÉQUIPEMENT
DU DÉPARTEMENT DE
LA RÉUNION - S.E.D.R.E

TABLEAU D'AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

	Résultat N-1		Dont résultat activités agrées	
ORIGINES				
Report à nouveau avant affectation du résultat		28 411 316,98		744 437,02
Résultat de l'exercice		2 309 093,37		1 781 486,91
Prélèvement sur les réserves		0,00		0,00
AFFECTATIONS				
- Affectation aux réserves				
Réserve légale				
Autres réserves	2 309 093,37		1 781 486,91	
Dividendes				
Report à nouveau après affectation du résultat		30 721 210,35		2 525 923,93
TOTAL	2 309 093,37	30 721 210,35	1 781 486,91	2 525 923,93

ADDENDUM

1. Remarque sur l'article I- FAITS MARQUANTS f), page 25

Dans le cadre du protocole transactionnel mettant fin aux conventions de gestion par la SEDRE des logements sociaux de Saint-Denis, signé le 7 décembre 2016, la SEDRE a pris un engagement hors bilan de réaliser des travaux de réhabilitation de ce parc pour un montant minimal de travaux de 15 millions d'euros selon l'échéancier suivant, prévu par l'article 5 de ce protocole :

Ordre de service	Résidence
3 ^e trim. 2018 / 1 ^{er} trim. 2019	Maïdo-Cimendef
	Alamandas
3 ^e trim. 2019 / 1 ^{er} trim. 2020	Rocade I, II et III
3 ^e trim. 2020 / 1 ^{er} trim. 2021	Casse Pierre
	Piranhas
3 ^e trim. 2021 / 1 ^{er} trim. 2022	Fruit à Pain
	Granites
3 ^e trim. 2022 / 1 ^{er} trim. 2023	Bois de Merle
	Toucouleur

Comptes annuels annexés au rapport des commissaires aux comptes

Ce calendrier est susceptible d'être révisé à tout moment en commun accord entre la Ville de Saint-Denis et la SEDRE en fonction d'éventuelles évolutions réglementaires ou de découverte d'amiante ou de sujétions techniques particulières justifiant un dépassement du minimum ci-dessus indiqué de plus de 26 %, de même qu'en fonction de la programmation des aides de l'Etat (LBU).

A défaut du respect de cet engagement par la SEDRE, la Commune pourra, de plein droit, suspendre tout paiement et recouvrer les sommes déjà réglées sans que les autres termes du protocole transactionnel ne soient affectés.

La collectivité a réglé en janvier 2017 la somme de 3 500 000 euros, et s'est engagée dans le cadre du protocole à verser 3 500 000 euros en 2018, puis 320 800 en 2019, soit **une indemnité totale de 7 320 800 euros, contrepartie de cet engagement de la SEDRE.**

2. Remarque sur l'article VI – CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES c), page 28.

La dépréciation des créances sur les locataires du parc social a été réalisée avec un changement d'estimation comptable par rapport à l'exercice précédent. Les créances ne sont plus dépréciées selon leur antériorité calendaire mais selon le volume de loyers et de charges qu'elles représentent. Les taux de dépréciations ont également été modifiés et renforcés, notamment pour prendre en compte les créances représentant entre 3 et 6 mois de loyers et provisionner intégralement les créances sur les locataires ayant quitté leur logement.

3. Remarque sur l'article VII- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES. Page 29

L'évaluation de la provision pour gros entretien n'a pu être réalisée en conformité avec le changement de méthode comptable prévu par le règlement ANC 2015-04 du 4 juin 2015. Ce changement de méthode supposait la prise en compte des données suivantes :

-l'étalement de la somme programmée dans le temps sur la durée prévisionnelle entre deux gros entretien périodique

-la vétusté du bien en fonction de son usage passé au moment de la programmation du gros entretien.

A la clôture des comptes, la SEDRE ne disposait pas de toutes les informations techniques nécessaires pour pouvoir procéder à une révision de la provision pour gros entretien selon la nouvelle norme comptable applicable à compter de l'exercice 2016, et a donc continué à appliquer la méthode utilisée lors des exercices précédents basée sur le plan quinquennal glissant des interventions programmées.

4. Remarque sur l'article XV HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES. Page 35.

Le montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes pour la certification des comptes est réparti de la manière suivante:

HDM : 42 689 €

EXA : 34 213 €

5. Remarque sur les modalités de clôture des comptes et les référentiels comptables

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que du règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Comptes annuels annexés au rapport
des commissaires aux comptes

SEDRE**EXERCICE 2016**

*Rapport établi conformément
à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Fiche signalétique

Dénomination sociale	Société d'Economie Mixte
Siret	310 863 378 00025
Code APE	6820 A
Siège social	53 rue de Paris BP 172 Saint Denis
Téléphone / Fax	0262 94 76 00/ 0262 21 55 70
Président	Monsieur Olivier SAUNIER
Directeur Général	Monsieur Philippe LAPIERRE
Nombre de salariés (au 31/12/2016)	102 salariés (etp)

Actionnariat**Capital : 2 400 000 euros**

Actionnaires	Capital (€)	%
Publics	1 906 800 €	76,06 %
Commune de Saint Paul	1 004 695,02 €	41,86 %
Département	276 184,98 €	11,51 %
Commune de Saint-Denis	163 680,00 €	6,82 %
Commune du Port	163 680,00 €	6,82 %
Commune de Saint Pierre	163 680,00 €	6,82 %
Région	53 760,00 €	2,24
Etat / AFD	81 120,00 €	3,38 %
Privés	493 200 €	20,55 %
CDC	304 080,00 €	12,67%
SIDR	77 28,00€	3,22 %
CCIR	19 200,00 €	0,80 %
Crédit Agricole	77 280,00 €	3,22 %
Chambre d'agriculture	7 680,00 €	0,32 %
SAFER	7 680,00 €	0,32 %

Les missions de la SEDRE

- L'action foncière
- L'aménagement
- Les équipements de superstructures
- Gestion du parc de logements sociaux & gestion locative.

Organisation

En terme d'organisation l'année 2016 la SEDRE a enregistré :

- 11 recrutements en Contrats à Durée Déterminée (CDD) ; liée à des besoins ponctuels de remplacement ou de renforcement.
- 1 contrat de professionnalisation
- 12 recrutements en Contrat à Durée Indéterminée (CDI) ; dont 5 transferts de situation de CDD/ contrat de professionnalisation en CDI.
- 3 ruptures conventionnelles
- 2 démissions
- 1 licenciement

Le bilan d'activités

- **Action Foncière**

Les détails des actions menées en 2016 sont les suivants :

- Sur la **ZAC Moulin Joli (La Possession)**, les opérations de maîtrise foncière de la 4^{ème} enquête ont été réalisées dans leur grande majorité.
- La maîtrise foncière de la **tranche T1B1 de la RHI Rivière des Galets (La Possession)**, a suivi son cours, notamment avec la redéfinition sur l'année 2016, des emprises définitives à exproprier.
- **L'opération ZAC 3 Renaissance (Saint-Paul)** a fait l'objet d'une enquête publique de DUP/Parcellaire qui s'est déroulé du 21 avril au 23 mai 2016. L'EPFR en charge de cette procédure d'expropriation a obtenu l'arrêté de DUP le 6 décembre 2016.
- Les prestations foncières au titre du **Projet de Renouvellement urbain (PRU) du centre-ville de Saint-Paul** et notamment les procédures d'expropriation sous DUP pour le projet de RHI Multi-sites ont permis d'obtenir après enquête publique du 18 avril au 25 mai 2016, les arrêtés de DUP/cessibilité sur 2 sites, (site de poule d'Eau et site de l'Étang)
- deux nouveaux marchés ont été confiés à la SEDRE, en mai et en août 2016, l'un relatif à la mise en œuvre des maîtrises foncières pour les **plateformes de retournements des bus pour le compte de la CINOR** sur les communes de Saint-Denis et Sainte-Marie, l'autre concerne les maîtrises foncières pour **les travaux d'amélioration des infrastructures routières** sur l'ensemble de l'île pour le compte de la **REGION REUNION**.

- **Aménager et accompagner :**

- Missions exécutées en 2016 :

Saint Paul :

- - ZAC 2 : l'année 2016 a vu la livraison de la résidence LES AMANDIERS (56 LLTS)
- - ZAC 3 : L'EPFR assure le portage foncier des terrains de la ZAC. Le dossier de DUP a fait l'objet d'un avis favorable en décembre 2016, ce qui permet d'envisager une prise de possession de l'ensemble des terrains début 2018.

La Possession :

- ZAC Moulin Joli.

le Port :

- ZAC rivière des Galets,

- RHI Rivière des Galets Village ,
- ZAC FAC – Technoport, ZAC La ville Est Port
Saint Leu :
- RHI PORTAIL : l'ensemble du programme a été réalisé.
Etang Salé :
- ZAC du Collège.
Saint Pierre :
- ANRU Ravine Blanche : la clôture du mandat, engagée en 2016, est prévue en 2017.
- RHI Casernes : la Commune a prorogé la convention de concession jusqu'au 31 décembre 2017.
Le Tampon :
- Zones d'Activités Économiques : obtention d'un permis d'aménager en septembre 2016.
- ZAE 3Mares du 19ème et du 23ème : la Commune a résilié la convention de concession porté par la SEDRE pour la ZAE du 19ème.
Saint Denis :
- ZAC Moufia 1 et 2.
- ZHRI Butor.
- Domaine des Fucréas.
Sainte Marie :
- PRU Centre Ville : réalisation d'une zone d'activités artisanale sur le secteur des Gaspards, dont la commercialisation est en passe de s'achever.
CINOR :
- Réseaux de transferts de la station d'épuration du Grand Prado : le dossier de clôture sera présenté à la collectivité en 2017.
Saint André :
- ZAC Fayard, LLTS et LLS Carré Fayard : opération quasi-achevée en aménagement ; SEDRE mandater par la Commune sur la réalisation ou la préparation de nouveaux équipements publics sur le quartier ;
- Mandat d'études Bel Ombre, mandat d'étude de renouvellement urbain du centre historique, conduite d'opération des études d'aménagement du parc du colosse tranche 2.
Sainte Rose :
- ZAC centre Ville, LLTS coulée 77 (ex. Bourg de Piton).
- Obtention d'une mission de préparation et de suivi de l'implantation d'un équipement commercial sur le centre-ville afin d'organiser au mieux le tissu commercial à venir sur la commune.

• **Les équipements de superstructures**

Opérations pour la Région	Réhabilitation de 2 lycées (mandats)
Opérations pour d'autres intervenants	<u>SDIS</u> : le SDIS a confié un mandat à la SEDRE pour la construction/réhabilitation

	de plusieurs centres de secours. <u>Pôle Sanitaire de l'Ouest.</u> <u>Centre d'accueil d'enfants polyhandicapés</u> <u>Levavasseur.</u>
Opérations propre à la SEDRE	Immeuble de Bureaux Pôle Emploi (ZAC de l'Eperon - Saint Paul) Le volcan de Mascarin Terrain Pota (Saint Paul), Ilot des Marines (Saint Paul), Les comptoirs du Butor (Saint Denis) LLTS / LLS Ylang Ylang (Saint André) 59 LLTS Fleurs Jaunes (La Possession) Pôle Médical (Saint Paul -Eperon) Résidence hôtelière (Ermitage - Saint Gilles). Opération le Centhor. Entrée Ouest Saint Paul

• **Le parc de logements sociaux et la gestion locative.**

➤ **Le parc de logements locatifs sociaux (LLS / LLTS)**

Communes	Nombre de logements livrés	Nombre de logements en cours
Saint Denis	1 101	0
Saint Paul	1335	216
La Possession	257	207
Le Port	152	83
Saint Leu	124	0
Saint Benoît	50	0
Sainte Marie	129	133
Saint André	241	0
Sainte Rose	50	27
Saint Pierre	45	0
Etang Salé	26	0
TOTAL	3510	666

➤ La programmation LBU 2016 et perspectives pour les années à venir :

Communes	Programmation 2016	Programmation 2017	Pré-programmation	Prise en considération
Saint Paul	145	113	88	215
Sainte Marie	0	50	0	33
Saint Denis	0	0	0	44
La Possession	40	0	74	0
Sainte Rose	0	0	0	32

Etang Salé	10	0	0	0
TOTAL	195	163	162	324

➤ **La gestion du parc social.**

Au 31 décembre 2016 le patrimoine locatif géré par la Société comporte 3 510 logements.

Le bilan financier

RÉSULTATS DE L'ENTREPRISE (SYNTHÈSE)

Le rapport de gestion et les comptes annuels ont été approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire de la SEDRE le 28 juin 2017.

Comptes de résultats	2014	2015	2016
Chiffre d'affaires net	36 350 534,23 €	41 788 448,51 €	42 035 538,54€
Montant des traitements et salaires (y compris charges sociales)	6 282 620,65€	6 598 343,37 €	6 748 956,41€
Total charges d'exploitation	57 235 508 €	52 356 891,03 €	54 231 324,20 €
Le résultat d'exploitation	-6 678,90 €	254 800,63 €	- 3 132 634,80 €
Résultat net	2 400 339,49 €	2 309 893,37 €	685 188,37 €

La société réalise un bénéfice de 685 k€, pour un chiffre d'affaires global de 42 035 k€. Ce résultat est significativement en deçà de la prévision initiale (-68%), et inférieur de 70 % au résultat de l'exercice précédent, tout en étant légèrement supérieur à l'estimation de résultat révisé au dernier trimestre 2016 (509 k€). Le chiffre d'affaire se maintient à un niveau satisfaisant, avec une légère progression de + 0,6 %.

Ci-joint en annexe 1 le compte de résultat ainsi que le bilan approuvé par l'Assemblée Générale.

**Le représentant du Conseil Régional,
Monsieur Dominique FOURNEL**





Séance du 12 décembre 2017
Délibération N° DCP2017_1066
Rapport / DGADDE / N° 104545

**Délibération de la Commission Permanente
du Conseil Régional**

**RAPPORT ÉCRIT DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL RÉGIONAL AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA SEMAC**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015 – 991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la délibération n° 20150039 en date du 18 décembre 2015 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente,

Vu le rapport DGADDE /N°104545 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission des Grands Chantiers, des Transports et Déplacements du 05 décembre 2017,

Considérant,

- la participation de la Région à hauteur de 9 % au capital social de la SEMAC et qu'elle donne lieu à deux sièges au sein du Conseil d'Administration,
- que Madame Sylvie MOUTOUCOMORAPOULE et Monsieur Olivier RIVIÈRE ont été désignés par l'Assemblée Plénière du 8 mars 2016 pour représenter les intérêts de la Région Réunion,
- que le projet de comptes annuels et le projet de rapport de gestion de l'exercice 2016 ont été régulièrement présentés au Conseil d'Administration du 08 juin 2017,

**La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,**

Décide, à l'unanimité,

- de prendre acte du rapport écrit du représentant du Conseil Régional au Conseil d'Administration de la SEMAC, pour l'exercice 2016 ;
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**Le Président,
Didier ROBERT**

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

SLO

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1066-DE



Conseil et Audit HDM
Membr e de BDO International
Société de Commissaires aux Comptes

29, rue Gabriel de Kervéguen
97490 SAINTE-CLOTILDE



Correspondant MAZARS
Société de Commissaires aux Comptes

4, rue Monseigneur Mondon
97400 SAINT-DENIS

SEMAC

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE 13 205 870 EUROS



SIEGE SOCIAL : 16 B Résidence Le Manchy
97470 SAINT-BENOIT

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2016**



II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, les appréciations auxquelles nous avons procédé ont notamment porté sur :

- le caractère approprié des principes comptables appliqués ;
- l'évaluation des provisions et dépréciations : les notes « *Provisions pour gros entretien* », « *Provisions pour risques et charges* » et « *Provisions pour dépréciation des créances* » de l'annexe précisent les modalités de détermination des provisions et dépréciations comptabilisées par la société. Dans le cadre de notre appréciation des estimations comptables significatives, nous avons procédé, sur la base des éléments disponibles à ce jour, à l'examen des modalités de valorisation de ces provisions et dépréciations et vérifié le caractère approprié des informations figurant à ce titre dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Sainte-Clotilde et à Saint-Denis, le 9 juin 2017

Les Commissaires aux Comptes

Conseil et Audit O.I. HDM
Membre de BDO International

EXA
Correspondant MAZARS

Guy MARIA,
Associé.



Frédéric ANDRE,
Associé.



Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

SLO

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1066-DE

Rapport annuel consolidé

Exercice 2016

SEMAM



Table des matières

Etats de synthèse.....	3
a) Bilan actif consolidé.....	3
b) Bilan passif consolidé.....	4
c) Compte de résultat.....	5
d) Tableau de flux de trésorerie.....	6
e) Tableau de variation des capitaux propres consolidés.....	7
Annexe aux comptes consolidés.....	8
a) Périmètre.....	11
b) Variation des immobilisations corporelles et incorporelles.....	17
c) Variation des immobilisations financières.....	19
d) Variation des amortissements et provisions des immobilisations corporelles.....	19
e) Variation de l'actif circulant.....	20
f) Décomposition de la trésorerie.....	21
g) Variation des provisions pour risques et charges.....	22
h) Variation des dettes financières.....	22
i) Variation des autres passifs.....	23
j) Variation du passif circulant.....	23
k) Passage du résultat social au résultat consolidé.....	24
l) Effectifs moyens et droit individuel à la formation.....	24

COMPTES CONSOLIDÉS JOINTS AU RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Etats de synthèse

L'ensemble des données chiffrées sont indiquées en milliers d'euros (K€).

a) Bilan actif consolidé

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Capital souscrit non appelé	2 008	5 012
Ecart d'acquisition	0	0
Immobilisations incorporelles	15	15
Immobilisations corporelles	427 404	419 272
Immobilisations financières	89	83
Titres mis en équivalence	0	0
Actif immobilisé	429 517	422 382
Stocks et en-cours	17 538	16 973
Clients et comptes rattachés	3 241	5 365
Impôts différés - actif	0	0
Autres créances et comptes de régularisation	79 574	73 987
Valeurs mobilières de placement	199	169
Disponibilités	9 713	7 952
Actif circulant	110 285	104 848
	0	0
Total ACTIF	539 801	527 228

Les avances de trésorerie enregistrées en créances et dépôts, ont été reclassées en immobilisations en cours dans les comptes consolidés au 31 décembre 2015 et 2016.

COMPTES CONSOLIDÉS JOINTS AU RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

SLO

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1066-DE

SEVAC

Rapport annuel consolidé

Exercice 2016

b) Bilan passif consolidé

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Capital	13 206	13 236
Primes liées au capital	0	0
Ecart de réévaluation	0	0
Réserve	(4 361)	(3 910)
Résultat net (Part du groupe)	(432)	(252)
Capitaux propres (part du groupe)	8 713	9 144
	0	0
Intérêts minoritaires	151	218
	0	0
Autres fonds propres	159 357	152 126
Ecart d'acquisition passif	0	0
Provisions et impôts différés	3 211	3 768
Provisions	162 468	155 887
	0	0
Dettes financières	273 712	247 506
Fournisseurs et comptes rattachés	2 532	3 238
Autres dettes et comptes de régularisation	92 176	81 190
Dettes	368 409	361 979
	0	0
Total PASSIF	539 801	527 228

COMPTES CONSOLIDÉS JOINTS AU RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

SLO

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1066-DE

SFMAC

Rapport annuel consolidé

Exercice 2016

c) Compte de résultat

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Chiffres d'affaires	24 829	31 392
Autres produits d'exploitation	4 825	(1 928)
Produits d'exploitation	29 655	29 464
Achats consommés	(3 288)	(5 562)
Autres charges d'exploitation	(6 876)	(6 520)
Impôts et taxes	(1 647)	(1 687)
Charges de personnel	(4 005)	(4 082)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(11 235)	(9 465)
Charges d'exploitation	(27 082)	(27 310)
Compte d'ajustement (Intra-groupe Résultat d'exploitation)	0	0
Compte de liaison (Intra-groupe Résultat d'exploitation)	(0)	0
Résultat d'exploitation	2 602	2 154
Produits financiers	120	219
Charges financières	(4 844)	(4 492)
Compte d'ajustement (Intra-groupe Résultat financier)	0	0
Compte de liaison (Intra-groupe Résultat financier)	0	0
Résultat financier	(4 523)	(4 273)
Opérations en commun	0	0
Résultat courant des entreprises intégrées	(1 921)	(2 120)
Produits exceptionnels	18 136	21 216
Charges exceptionnelles	(16 714)	(15 410)
Compte d'ajustement (Intra-groupe Résultat exceptionnel)	0	0
Compte de liaison (Intra-groupe Résultat exceptionnel)	0	0
Résultat exceptionnel	1 422	1 808
Impôts sur les résultats	0	(2)
Résultat net des entreprises intégrées	(499)	(314)
Dotations aux prov. des écarts d'acquisition (Impairment)	0	0
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	0	0
Participation des salariés	0	0
Quote-part dans les résultats des entreprises en mise en équiv.	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	(499)	(314)
Intérêts minoritaires	(57)	(62)
Résultat net (Part du groupe)	(432)	(252)
Résultat par action	0,00	0,00
Résultat dilué par action	0,00	0,00

COMPTES CONSOLIDÉS JOINTS AU RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

SLO

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1066-DE

SEM-AC

Rapport annuel consolidé

exercice 2016

d) Tableau de flux de trésorerie

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net des sociétés consolidées	(499)	(314)
	0	
Octations / reprises aux amortissements et provisions	10 035	7 000
Amortissement des subventions d'investissement	(2 938)	(2 243)
Elimination des plus ou moins value de cession d'actifs	801	(470)
Elimination de la O/P de résultat des MEE	0	0
Charges d'intérêt sur emprunts	4 644	4 492
Variation du BFR lié à l'activité	7 966	1 720
Flux nets de trésorerie générés par l'exploitation	20 859	10 736
Acquisitions d'immobilisations	(24 843)	(42 270)
Cessions d'immobilisations	5 521	3 829
Incidences des variations de périmètre	(2 259)	0
Flux de trésorerie générés par les investissements	(21 581)	(38 341)
Emissions d'emprunts	7 273	14 045
Remboursements d'emprunts	(8 857)	(12 069)
Intérêts versés	(5 016)	(4 781)
Variation nette des subventions	10 165	24 627
Augmentations / réduction de capital	1 004	2 358
Flux de trésorerie générés par le financement	4 569	24 179
Flux de trésorerie	3 598	(3 376)
Trésorerie à l'ouverture	3 866	7 045
Trésorerie à la clôture	7 284	3 669

COMPTES CONSOLIDÉS JOINTS AU RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

e) Tableau de variation des capitaux propres consolidés

La variation des capitaux propres est la suivante :

Libellé	Capital	Réserves liées au capital	Réserves de consolidation	Résultat	Total part du groupe	Minoritaires	Total capitaux propres
Situation au 31/12/2013	7 836		(1 744)	(494)	5 598		5 598
Distributions							
Affectation en réserves			(494)	494	-		
Variation du capital							
Résultat				(1 578)	(1 578)	(11)	(1 589)
Variation de périmètre			6		6	291	297
Autres mouvements							
Situation au 31/12/2014	7 836		(2 232)	(1 578)	4 026	280	4 306
Distributions							
Affectation en réserves			(1 578)	1 578	-		
Variation du capital	5 370				5 370		5 370
Résultat				(252)	(252)	(62)	(314)
Variation de périmètre							
Autres mouvements							
Situation au 31/12/2015	13 206		(3 810)	(252)	9 144	218	9 362
Distributions							
Affectation en réserves			(252)	252	-		
Variation du capital							
Résultat				(432)	(432)	(67)	(499)
Variation de périmètre							
Autres mouvements							
Situation au 31/12/2016	13 206		(4 062)	(432)	8 712	152	8 864

COMPTES CONSOLIDÉS JOINTS AU RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Annexe aux comptes consolidés

Les comptes consolidés arrêtés au 31/12/2016 ont été établis conformément aux dispositions du règlement n° 99-02 sur les comptes consolidés.

Consolidation

Les variations de périmètre concernant en 2016 l'ensemble des véhicules fiscaux pour lesquels les programmes immobiliers ont été livrés et ceux dont le rachat a été effectué par la SEMAC.

Faits marquants de l'exercice

Faits marquants de consolidation

La sortie effective du périmètre de Grand Est, qui avait été dissoute au 30 novembre 2015, et dont la clôture de liquidation a été prononcée le 24 juin 2016.

Le rachat par la SEMAC de la société de portage la Rivière des Remparts en date du 25 janvier 2016.

Faits marquants comptes sociaux SEMAC

Risques financiers sur opérations de construction en cours

Les comptes de la SEMAC établis au 31/12/16 intègrent des provisions pour dépréciation des immobilisations relatives à des opérations de construction en cours à la clôture et présentant des risques financiers à la clôture.

Ces provisions, qui s'élèvent à 2 285 K€ au 31/12/16 (contre 924 K€ au 31/12/15, soit une dotation nette de 1 361 K€ sur l'exercice 2016), se décomposent de la façon suivante :

Intitulé	Solde au 31/12/2015	Dotation 2016	Reprise	Solde au 31/12/2016
0034-CN AGEAOR ST-ANDRE	102 653 €			102 653 €
0042-CN LES FOULARDS 1	271 920 €			271 920 €
0045-CN FOLLARDS II 18LLS	19 062 €			19 062 €
0049-CN LA CHAPELLE	€	573 893 €		573 893 €
0056-CN PITOUAK 678	266 €			266 €
0058-CN CANNELLE	300 000 €	787 789 €		1 087 789 €
0126-Terrain Huet	25 900 €			25 900 €
0117-VAN GOGH	163 732 €			163 732 €
0130-CAMBRAI	40 455 €			40 455 €
TOTAL DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS	923 988 €	1 361 182 €	€	2 285 170 €

Précisions sur les opérations CANNELLE et LA CHAPELLE

Opération « CANNELLE »

- Opération située à Saint-Benoît (acquisition en 2001, maîtrise 2002-2008)
- Le coût de revient de cette opération au 31/12/16 s'élève à 2 793 K€.
- La SEMAC, qui envisage de céder cette opération, a pris l'attache de l'EPFR au 2nd semestre 2016. Une expertise immobilière diligente à l'initiative de la SEMAC a conclu à une évaluation de l'opération à 1 705 K€.
- En conséquence, il a été décidé de ramener la valeur d'inventaire de cette opération à hauteur de 1 705 K€ en constatant une dépréciation totale de 1 087 K€, soit une dotation de 787 K€ en 2016.

COMPTES CONSOLIDÉS JOINTS AU RAPPORT
 DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Opération « LA CHAPELLE »

- Opération située à Saint-André
- Le coût de revient de cette opération au 31/12/16 s'élève à 1 527 K€.
- A la date d'établissement des comptes, la SEMAG envisage de poursuivre cette opération, qui nécessiterait la mobilisation de 700 K€ de fonds propres et la poursuite de discussions avec la Commune de Saint-André et les autres parties prenantes (rappel : perspective de requalification du centre-ville repoussée, financements ANRU lointains, ...).
- A ce stade des discussions, et en l'absence d'éléments fiables permettant d'apprécier plus précisément les risques portés par cette opération, la direction de la SEMAG a décidé de procéder à la dépréciation partielle du coût de revient pour un montant de 574 K€, correspondant aux frais financiers et à la rémunération de la SEMAG incorporée depuis le lancement de cette opération.

Provision pour gros entretien

Le règlement n°2015-04 de l'ANC du 4 juin 2015, relatif aux comptes annuels des organismes de logement social, a précisé les nouvelles règles de détermination de la provision pour gros entretien et les modalités de sa comptabilisation, conformément aux dispositions du Plan Comptable Général.

> Les conditions suivantes doivent être réunies pour justifier la comptabilisation d'une provision pour gros entretien :

- existence d'un programme pluriannuel d'entretien en application de lois, règlements ou pratiques constantes de la société : obligation générale, comme tout bailleur, d'entretenir les locaux en état de servir à l'usage prévu par le contrat et obligation légale d'établir un Plan Stratégique de Patrimoine (art. L.411-9 du CCH)
- les dépenses doivent viser à apporter un entretien sans prolonger la durée de vie ; les travaux de gros entretien programmés doivent représenter une opération d'importance concernant l'ensemble de l'immeuble ou une partie significative de l'immeuble et/ou d'un composant préalablement identifié. Elles doivent, par leur importance et leur finalité, excéder la notion d'entretien habituel nécessité par l'usage courant de l'immeuble.
- Formalisation du programme pluriannuel par immeuble : les dépenses doivent être identifiées dans un programme pluriannuel, immeuble par immeuble. Ce programme doit comporter trois éléments : l'identification de l'immobilisation objet des travaux d'entretien, le positionnement dans le temps des travaux d'entretien, l'estimation de leur montant.

> Modalités de comptabilisation : la provision est constatée à compter de l'exercice au titre duquel les dépenses sont programmées et inscrites dans le programme pluriannuel. Néanmoins, comme la probabilité de sortie de ressources est liée à l'usage passé de l'immeuble, une quote-part de la provision correspondant à l'usage passé du bien sur sa durée d'usage total entre deux périodes d'entretien doit être immédiatement constatée. Le retrait d'une dépense du programme pluriannuel (réalisation de la dépense ou déprogrammation des travaux) entraîne la reprise de la provision constituée à ce titre.

> Application du nouveau règlement sur l'exercice 2016 : en l'absence de la totalité des éléments nécessaires à la parfaite application de ce règlement, la SEMAG a décidé de conserver au 31/12/16 la méthode de calcul retenue jusqu'en 2015.

Méthodes de consolidation

Les sociétés sont consolidées selon la méthode d'intégration globale dès lors que le groupe y exerce un contrôle exclusif et sont mises en équivalence si le contrôle relève de l'influence notable. En cas de contrôle conjoint les participations sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Méthodes d'évaluation

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Changement de méthode

Il n'y a pas eu de changement de méthode de présentation ou d'évaluation.

COMPTES CONSOLIDÉS NIVEAU RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Critères de consolidation

L'entrée dans le périmètre de consolidation d'une entreprise résulte en principe de sa prise de contrôle par le groupe quelles que soient les modalités juridiques de l'opération.

Les participations dont la contribution au chiffre d'affaires, au résultat d'exploitation, à l'endettement ou à la situation nette du Groupe n'est pas significative ne sont pas consolidées.

Entrée de périmètre

Lors de la première consolidation d'une entreprise la valeur d'entrée des éléments identifiables de son actif et de son passif est évaluée selon le principe de la juste valeur.

La différence constatée entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise consolidée constitue un écart d'évaluation. Les écarts d'évaluation représentatifs d'actifs immobilisés sont amortis s'ils sont relatifs à des actifs amortissables.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiables constitue l'écart d'acquisition. Les écarts d'acquisition négatifs sont présentés en provisions pour risques au bilan.

Ils sont amortis suivant un plan qui reflète aussi raisonnablement que possible les perspectives de développement au moment de l'acquisition. Leur valeur d'inventaire est examinée chaque année et un amortissement accéléré peut être pratiqué le cas échéant.

Date de clôture des comptes

La société consolidante clôture ses comptes le 31 décembre.

Retraitement des opérations de défiscalisation

Le coût de revient des immobilisations inclut le coût d'acquisition ou de production ainsi que l'ensemble des frais induits à savoir les frais de notaire, les frais de montage et de placement ainsi que les charges financières de la période de construction.

Les constructions font l'objet d'une décomposition par composant et sont amorties selon des durées homogènes.

Les apports réalisés par les investisseurs dans les sociétés de portage sont reclassés en subventions d'investissement dans les comptes consolidés et sont repris en résultat sur 45 ans dès lors que les programmes immobiliers sont livrés.

Toutefois, il convient de signaler que la durée d'amortissement retenue pour l'opération Palme a été calculée sur celle pratiquée par la société consolidée. En effet, il s'agit de locaux dont la nature et la destination diffèrent des autres opérations à ce jour (il s'agit d'ateliers). De plus, il convient de ne pas générer, à terme, de retraitements de consolidation dus à une durée d'amortissement différente de celle de l'utilisation économique du bien.

Dénouement des montages en défiscalisation

Le dénouement des montages en défiscalisation s'effectue par le rachat des parts du véhicule fiscal ou par le rachat du bien. Les coûts liés aux rachats des montages (droits d'enregistrement) activés dans les comptes sociaux sont maintenus dans les comptes consolidés. En 2016, le montant des droits d'enregistrement activés s'élève à 0 K€.

Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant

COMPTES CONSOLIDÉS JOINTS AU RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

a) Périmètre

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes :

Entités	Méthode de consolidation	2016		2015	
		% d'intérêt	% d'intégration	% d'intérêt	% d'intégration
SEMAC	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
DOMBEYA	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
DOMBEYA2	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
FLAMBOYANT	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
GEST	Intégration proportionnelle	SORTIE		49%	49%
HERMES	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
HUBERT	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
IMMOSEM2	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
LIANE	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
MAI	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
PALME	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
PALMISTES	Intégration globale	SORTIE		100%	100%
PAVILLONS	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
PROMOCANNE	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
REMPART	Intégration globale	SORTIE		100%	100%
RESOL7	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
ROCHE	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
SOLMIAS	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
VANILLE	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
QF4	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
DORIQUE 1	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
DORIQUE 4	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
DORIQUE 6	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
DORIQUE 9	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
BRAS DES CAVERNES	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
LS 34	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
LS 36	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
FEMMES DE L'EAU	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
KEROUAN	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
DORIQUE 3	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
LS 33	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
DORIQUE 5	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
IONIQUE 2	Intégration globale	100%	100%	100%	100%
IMMOSEM1	Intégration globale	100%	100%	100%	100%

Les sociétés de portage ont été incluses dans le périmètre de consolidation, conformément au règlement CRC 99-02 relatif aux entités ad hoc. En effet, la SEMAC bénéficie d'une promesse d'achat des parts ou des biens des véhicules fiscaux au terme de la période de défiscalisation. Cet engagement confère les risques et avantages à la SEMAC et conduit à consolider les sociétés de portage selon la méthode de l'intégration globale.

Variations de périmètre

Les entrées de périmètre concernent :

- La société SCI Dorique 3 : Il s'agit d'une société de portage pour laquelle les actifs ont été livrés courant 2016.
- La société SAS LS33 : Il s'agit d'une société de portage pour laquelle les actifs ont été livrés courant 2016.
- La société SARL Dorique 5 : Il s'agit d'une société de portage pour laquelle une partie des actifs a été livrée courant 2016.
- La société SARL Iorique 2 : Il s'agit d'une société de portage pour laquelle les actifs ont été livrés courant 2016.
- La société SAS Immosem 1 : Il s'agit d'une société de portage pour laquelle les actifs ont été livrés courant 2016.

Les sorties de périmètre concernent :

- La société Rivière des Remparts : La société a été dissoute suite au rachat des immeubles par la SEMAC au terme de 5 ans.
- La société Grand Est : La société a été dissoute suite au rachat des immeubles par la CIREST.

Typologie des montages en défiscalisation

On dénombre 2 types de montage en défiscalisation spécifiques :

- Opérations en propre avec crédit-bail

Il s'agit d'opérations en propre de la SEMAC cédées pendant 6 ans à une société de portage afin de bénéficier de la défiscalisation en associant des investisseurs personnes physiques ou personnes morales. La société de portage loue l'immeuble à la SEMAC par le biais d'un crédit-bail immobilier. L'exploitation est conservée au niveau de la SEMAC (loyers et charges). Les financements aidés (subventions et emprunts) sont contractés par la SEMAC avec transfert à la société de portage sous la forme d'un crédit vendeur et selon les cas d'un gage espèce. Il y a compensation durant les 6 ans d'exploitation de la société de portage entre la redevance annuelle de crédit-bail due par la SEMAC et le remboursement annuel du crédit vendeur par la société de portage (pas de flux de trésorerie).

- Opérations acquisitions VEFA avec crédit-bail

Il s'agit d'opérations acquises en VEFA par une société de portage auprès de promoteurs privés pour une durée de 6 ans afin de bénéficier de la défiscalisation en associant des investisseurs personnes physiques ou personnes morales. La société de portage loue l'immeuble à la SEMAC par le biais d'un crédit-bail immobilier. L'exploitation est conservée au niveau de la SEMAC (loyers et charges). Les financements aidés (subventions et emprunts) sont contractés par la SEMAC avec transfert à la société de portage sous la forme d'une avance libérée au fur et à mesure en fonction de l'avancement des travaux. Il y a compensation durant les 6 ans d'exploitation de la société de portage entre la redevance annuelle de crédit-bail due par la SEMAC et le remboursement annuel de l'avance par la société de portage (pas de flux de trésorerie).

Opérations internes

Toutes les opérations réciproques significatives réalisées entre les sociétés intégrées du groupe sont éliminées. Les résultats internes sur cession d'actifs entre sociétés du groupe sont éliminés s'ils sont significatifs pour le Groupe.

Immobilisation incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements économiques ont été pratiqués selon le mode linéaire sur les durées suivantes :

- Agencement, installation :	5 à 10 ans,
- Matériel industriel et de transport :	4 ans,
- Matériel informatique :	3 à 4 ans,
- Mobilier de bureau :	5 ans,
- Logiciel :	1 à 4 ans.

Les Immeubles

Les immobilisations sont évaluées à leurs coûts d'acquisition selon les dispositions du règlement n°2004-06 (prix d'achat et coût de production augmentés des frais tels que les honoraires, droits de mutation, frais d'actes,...).

De plus, la SEMAC a fait le choix pour l'activation des frais d'acquisition et des coûts d'emprunt dans le processus de valorisation des actifs. Conformément au règlement n° 2002-10, les actifs immobiliers ont été comptabilisés selon l'approche par composants.

La valeur brute a été répartie en composant selon la méthode de durée de vie des différents éléments des constructions ressortant d'études réalisées par le CSTB (Centre scientifique et technique du bâtiment) et par l'importance de ces éléments dans le coût global pour les immeubles locatifs sociaux et sur la base des coûts réels pour les actifs immobiliers détenus par la société pour son usage interne.

Repartition

Composants	Immeubles collectifs	Logements individuels	Bureaux ST BENOIT	Bureaux ST JOSEPH
Structure	93,50 %	91,90 %	32,65 %	65,98 %
Charpente et menuiseries extérieures			9,72 %	2,02 %
Menuiseries extérieures	3,30 %	5,40 %		
Electricité – climatisation			19,16 %	17,15 %
Agencement intérieur et mobilier			38,47 %	14,85 %
Etanchéité	1,10 %			
Ravalement avec amélioration	2,10 %	2,70 %		
TOTAL	100 %	100 %	100 %	100 %

Il n'a pas été constaté sur les actifs immobiliers de valeur résiduelle du fait de la nature du patrimoine de la SEMAG et de l'absence d'information sur la date et la valeur de revente.

Les amortissements pratiqués suivent les dispositions du règlement 2002-10, chaque composant étant amorti sur une durée d'utilité propre.

Composants	Immeubles collectifs	Logements individuels	Bureaux
Structure	50 ans	50 ans	50 ans
Charpente et menuiseries extérieures			15 ans
Menuiseries extérieures	25 ans	25 ans	
Electricité – climatisation			25 ans
Agencement intérieur et mobilier			15 ans
Etanchéité	15 ans		
Ravalement avec amélioration	15 ans	15 ans	

Concession d'aménagement

Traitement au bilan

Les règles d'évaluation des valeurs d'exploitation appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable Général. Il existe une exception à ce principe général sur les encours de concessions d'aménagement qui font l'objet de l'analyse ci-dessous.

Provision pour dépréciation des créances

Le quitancement est effectué à terme à échoir (logements non conventionnés).

Valorisation des créances : les créances sont valorisées à leur valeur nominale à l'actif du bilan.

Dépréciation des créances relatives à l'activité de gestion locative : la société constate une dépréciation des créances présentant un risque de non-recouvrement selon la méthode suivante :

- Créances présentant une ancienneté inférieure à 3 mois : pas de dépréciation
- Créances présentant une ancienneté comprise entre 3 et 6 mois : dépréciation de 25 %
- Créances présentant une ancienneté comprise entre 6 et 12 mois : dépréciation de 50 %
- Créances représentant plus de 12 termes de quitancement et créances sur locataires partis : dépréciation à 100 %

Dépréciation des créances relatives aux activités autres que la gestion locative : ces créances sont dépréciées au cas par cas, en fonction des pertes probables envisagées. Les créances relatives aux opérations de mandats sont toutefois exclues de cette règle d'évaluation du fait qu'elles correspondent à des opérations publiques pour compte de tiers faites avec des collectivités publiques.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût historique. Une provision est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur historique.

Provisions pour risques et charges

Les provisions constituées dans les comptes sociaux sont maintenues dans les comptes consolidés.

Provision pour gros entretien

Dans le cadre de l'application des règlements CRC n°2003-07 du 12/12/03 et 2002-10 du 12/12/02, la SEMAC a opté pour la méthode des provisions pour les dépenses de gros entretien (dépenses de deuxième catégorie).

Cette provision est déterminée sur la base d'un plan de patrimoine 2016-2030 actualisé et a été calculée sur la base des travaux prévus pour les 5 prochaines années à laquelle est appliqué un coefficient de pondération en fonction de la date de réalisation des travaux.

- Travaux réalisés en N+1 100 %
- Travaux réalisés en N+2 80 %
- Travaux réalisés en N+3 60 %
- Travaux réalisés en N+4 40 %
- Travaux réalisés en N+5 20 %

La société n'a pas procédé, pour les besoins de l'établissement des comptes au 31/12/16, à l'application du règlement ANC n°2015-04 du 4/06/2015.

Provision pour engagements de retraites

Aucune provision pour indemnité de fin de carrière n'a été constituée dans les comptes sociaux et consolidés.

Une évaluation de ces engagements a été réalisée au 31 décembre 2016. Cette étude prend en compte différents paramètres propres au salarié de la SEMAC ainsi que diverses données spécifiques à la SEMAC. Les paramètres retenus sont les suivants :

SEMAC

Rapport annuel consolidé

Excl

- Taux d'actualisation : 1,31 % taux IBOXX Corporates Bond
- Revalorisation des salaires : 2 %
- Charges sociales patronales : 51 %
- Taux de rotation : 8,74%
- Mise à la retraite par l'employeur à l'âge de à 65 ans

Ces engagements ont été évalués au 31 Décembre 2016 à 184 444 €. Au 31 décembre 2016 le solde des versements effectués auprès d'un organisme d'assurance s'élève à 62 239,17 €.

Swap de taux d'intérêt

Dans le cadre de la convention cadre FBF relative aux opérations sur instruments financiers à terme conclue avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole, la SEMAC a souscrit en 2008, un contrat de couverture du risque de taux d'intérêt contractuelisé avec la forme de SWAP à prime nulle.

En effet, la quasi-totalité de nos emprunts est indexé sur le Livret A. Les caractéristiques de ce SWAP d'un montant nominal initial de 60 M€, amortissable semestriellement et d'une durée de 20 ans, sont les suivantes :

Période	Taux
17/07/2008 au 17/07/2011	La Semac reçoit la formule du livret A (base 30/360) contre un taux fixe de 3,35 %.
17/07/2011 au 17/07/2028	La Semac reçoit la formule du livret A (base 30/360) contre (3.35 % + 2.35 % x (n/N)) Avec : n : le nombre de jours dans la période où euribor 3 mois ne fixe pas dans l'intervalle (3.8% ; 5.4%) N : le nombre de jours total dans la période

Impact sur les comptes 2016

- Montant nominal de la période allant du 17.07.15 au 17.01.16 : 39 000 000 €
- Montant nominal de la période allant du 17.01.16 au 17.07.16 : 37 500 000 €
- Montant nominal de la période allant du 17.07.16 au 17.01.17 : 36 000 000 €

En 2016, il a été comptabilisé une charge nette globale de 1 861 K€ relative au SWAP et répartie entre les différentes opérations de constructions locatives, proportionnellement aux emprunts indexés sur le livret A figurant dans la comptabilité individuelle de chaque opération concernée.

Produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel inclut les produits et les charges qui, par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, ne relèvent pas des activités courantes.

Impôt exigible et impôt différé

La charge d'impôt de l'exercice comprend l'impôt exigible de l'exercice et l'impôt différé. L'impôt différé résulte des décalages temporaires entre résultats fiscaux et résultats sociaux.

Ces impositions sont calculées et ajustées selon la méthode du report variable, en conception étendue. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés. Il convient de noter que l'essentiel des activités n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés.

Résultat par action

Le calcul du résultat par action est effectué en divisant le résultat net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice. La société SEMAC n'a émis aucun instrument diluif au cours de l'exercice.

b) Variation des immobilisations corporelles et incorporelles

La variation des immobilisations incorporelle est la suivante :

Libellé	Valeurs brutes	Amortissements & provisions	Valeur nette
Arrêté au 31/12/2014	346	(316)	30
Variation de périmètre			
Acquisitions/dotations	8	(23)	(15)
Cessions			
Reclassements			
Arrêté au 31/12/2015	354	(339)	15
Variation de périmètre			
Acquisitions/dotations	11	(11)	0
Cessions	(61)	61	-
Reclassements			
Arrêté au 31/12/2016	304	(289)	15

La variation des immobilisations corporelles est la suivante :

Libellé	Terrain	Constructions	Autres immos corporelles	Avances et Acomptes	Total
Valeur brute au 31/12/2014	27 655	327 044	51 506	-	406 205
Variation de périmètre					
Acquisitions/dotations	1 768	41 031	25 518	-	68 317
Cessions		(3 966)			(3 966)
Reclassements	3 540	33 793	(37 333)		
Autres mouvements		(49)			(49)
Valeur brute au 31/12/2015	32 963	397 852	39 691	-	470 506
Variation de périmètre					
Acquisitions/dotations	421	(1 585)	24 681		23 517
Cessions		(5 992)			(6 992)
Reclassements	1 034	28 114	(29 148)		
Autres mouvements		(33)			(33)
Valeur brute au 31/12/2016	34 418	417 350	37 483	-	489 251

Le montant des avances de trésorerie accordées aux véhicules fiscaux non encore consolidés reclassé en immobilisations en cours est détaillé comme suit :

Libellé	2 016	2 015
Dépôts et cautionnements	0	73
Créances	354,84	398,24

COMPTES CONSOLIDÉS JOINTS AU RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

i) Variation des autres passifs

La variation des autres passifs est la suivante :

Libellé	31/12/2014	Augmentation	Remboursement	Variation périètre	Autres variations	31/12/2015
Total Subventions Investissement	129 745	3 940	(2 243)	22 168	(1 482)	152 129

Libellé	31/12/2015	Augmentation	Remboursement	Variation périètre	Autres variations	31/12/2016
Total Subventions Investissement	152 129	3 830	(2 938)	6 972	(638)	159 355

Les autres variations correspondent aux minoration de subventions sur l'exercice 2016.

j) Variation du passif circulant

La décomposition du passif circulant est la suivante :

Libellé	31/12/2015	Variation Bas de bilan	Autres variations	31/12/2016
Dettes Fournisseurs	3 236	(680)		2 556
Avances et acomptes reçus sur commandes	51	(28)		25
Dettes fiscales et sociales	2 398	(345)		2 053
Comptes courants passif	625	(114)		511
Dettes s/Acq d'actifs	5 810	(1 365)		4 245
Autres dettes	51 935	4 205		56 230
Produits constatés d'avance	26 588	8 549		29 137
Total fournisseurs et autres dettes	84 473	10 284	0	94 757

La décomposition par échéance des dettes fournisseurs et autres dettes est la suivante :

Libellé	31/12/2016	< 1 an	> 1 an	> 5 ans
Dettes Fournisseurs	2 556	2 556		
Avances et acomptes reçus sur commandes	25	25		
Dettes fiscales et sociales	2 053	2 053		
Comptes courants passif	511	511		
Dettes s/Acq d'actifs	4 245	4 245		
Autres dettes	56 230	56 230		
Produits constatés d'avance	29 137	29 137		
Total fournisseurs et autres dettes	94 757	94 757	0	0

COMPTES CONSOLIDÉS JOINTS AU RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

k) Passage du résultat social au résultat consolidé

Le passage du résultat social au résultat consolidé s'établit comme suit :

Libellé	31/12/2016	31/12/2015
Cumul des résultats sociaux	-2 645	-1 682
Activation des frais / coûts de montage (1)	14	599
Homogénéisation des amortissements (2)	163	133
Reprise en résultat des avantages rétrocedés (3)	1496	1002
Neutralisation des provisions pour perte sur contrat	-	-
Marge interne sur cession d'immobilisations (4)	-250	-418
Dénouement - Rachat des actifs (5)	723	
Ecart sur résultat N-1		53
Total des retraitements	2146	1369
Résultat consolidé	-499	-314

Les principaux éléments du passage du cumul des résultats sociaux des différentes entités au résultat consolidé sont les suivants :

- 1) Activation des frais et coûts de montage : Les règles de comptabilisation à l'actif des coûts engendrés par les opérations de défiscalisation peuvent différer des règles de comptabilisation à l'actif des coûts de la SEMAC. Ce retraitement vise ainsi à assurer l'homogénéité des règles de comptabilisation à l'actif des différents coûts (frais de notaire, les frais de montage et de placement ainsi que les charges financières de la période de construction).
- 2) Homogénéisation des amortissements : Les règles d'amortissements retenues au sein de chaque entité consolidée peuvent différer des règles d'amortissements de la SEMAC. Ce retraitement vise à assurer l'homogénéité des règles d'amortissements des immobilisations sur 45 ans.
- 3) Reprise en résultat des avantages rétrocedés : Les apports réalisés par les investisseurs dans les sociétés de portage sont reclassés en subventions d'investissement dans les comptes consolidés et sont repris en résultat sur 45 ans dès lors que les programmes immobiliers sont livrés.
- 4) Marge interne sur cession d'immobilisations : Les opérations cédées par la SEMAC aux véhicules fiscaux peuvent faire apparaître une marge. Cette marge est considérée dans les comptes consolidés comme étant interne au « Groupe » et est neutralisée conformément au règlement de consolidation CRC 99-02.
- 5) Dénouement : Il s'agit de la neutralisation, sur le résultat consolidé, de la moins-value de cession liée au rachat des actifs par la SEMAC à la SAS Rivière des Remparts.
- 6) Néant sur l'exercice 2016.

l) Effectifs moyens et droit individuel à la formation

Les effectifs moyens se décomposent comme suit :

Effectifs	Personnels salariés	Personnels mis à disposition	Total
Cadres	15,54		15,54
Agents de maîtrise	16,03		16,03
Employés et ouvriers	34,41 (dont 5 employés d'immobilier)		34,41
TOTAL	65,98		65,98

SEMAC**EXERCICE 2016***Rapport établi conformément**à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales***Fiche signalétique**

Dénomination sociale	Société d'Économie Mixte
Date de création	Février 1991
Siret	380 572 453 000 39
Code APE	6820 A
Siège social	16 Résidence Le Manchy - rue Leconte de lisle - 97470 Saint benoît.
Téléphone / Fax	0262 97 56 56/ 0262 97 56 57
Mail	societe@semac.fr
Président	Monsieur Jean Claude FRUTEAU
Directeur Général	Monsieur Mario DI CARLO
Nombre de salariés (au 31/12/2016)	86 salariés (etp)

Actionnariat**Capital : 13 205 870 euros**

Actionnaires	%	Nombre de sièges
Publics	68 %	13
Ville de Saint-Benoît	34 %	6
Cirest	13 %	2
Région Réunion	9 %	2
Saint-Joseph	5 %	1
Bras-Panon	3 %	1
Sainte -Rose (représentant de l'assemblée spéciale)	4 %	1
Privés	32 %	5
CDC	18 %	2
Bourbon Bois	5 %	1
Caisse d'Épargne	3 %	1
Administrateur privé	6 %	1
total	100 %	18

Les missions de la SEMAC

- Acquérir du foncier et commercialiser
- Aménager et accompagner
- Participer au développement économique
- Construire des logements et des équipements publics
- Loger et gérer

Organisation

Les faits marquant de l'année 2016 sont :

- Clôture de la procédure d'augmentation de capital de la SEMAC pour un montant de 5,4M€.
- Entrée des communes de Salazie et de Saint-André suite à l'augmentation du capital (membres de l'intercommunalité de l'Est au complet) .

Le bilan d'activités

- **Acquérir du foncier, concevoir des programmes, construire des logements :**

Les chiffres clés en 2016 :

- Livraison de logements : 5 nouvelles opérations ont été livrées pour un total de 131 logements sur le territoire de la CASUD (56), TCO (32) et de la CIREST (43).
 - Les opérations en cours de réalisation : au 31/12/2016, l'activité de production totalise 221 logements en chantier. Soit 187 logements pour la commune de Saint-Benoît, 14 logements pour Saint-Rose et 20 logements pour Saint-Pierre
 - Prospection foncière et acquisition : acquisition de 1,30 hectares pour un potentiel de 91 logements (61 sur Saint-Benoît et 30 sur Saint-Joseph)
- Deux missions foncières : assistance technique et administrative aux acquisitions foncières pour le projet d'extension du TCSP CINOR entre le Chaudron et Quartier Français ; mission d'opérateur foncier pour la mise en place de servitudes de canalisations publiques au profit de la commune de Saint-Benoît sur le secteur de Chemin Pêche.
- **Aménager et accompagner :**
 - L'activité Aménagement en 2016 a vu une progression significative de son volume d'investissement avec un chiffre d'opérations de 2 453K€, l'activité est en net progression par rapport à 2015 (1 796 K€ soit +36 %).
 - En termes de produits, le constat est similaire avec des produits 2016 qui ont plus que doublés par rapport à 2015, à 387 k€, portés essentiellement par la ZAC Madeleine et les rémunérations de clôtures d'opérations
- **Soutenir l'activité par l'offre d'immobilier d'entreprise**
 - Le Parc d'activités des Plaines a connu son premier plein exercice en exploitation. Avec cependant, un niveau de remplissage des ateliers de 68 % au 31/12/2016, les surfaces restantes proposées à la location

peinent à trouver preneurs dans un contexte très difficile pour les entreprises de production et services visées.

• **Loger et gérer :**

- Le patrimoine de la SEMAC à la clôture de l'exercice s'élevait à :
 - 4 173 logements, dont 131 livrés sur l'exercice.
 - 3 635 m² de locaux commerciaux et professionnels.
 - 106 mandats de gestion pour le compte de tiers.

LE BILAN FINANCIER

- ✓ Pour l'exercice 2016, le chiffre d'affaires est de **31,163 K€**.
- ✓ Le rapport de gestion et les comptes annuels ont été approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire de la SEMAC le 27 juin 2017.

Année	2014	2015	2016
Chiffre d'affaires net	23 847 979€	31 163 558 €	24 829 000
Montant des traitements et salaires (y compris charges sociales)	3 874 214 €	3 829 403 €	4 005 000
Total charges d'exploitation	35 392 426 €	27 748 412 €	27 052 000
Le résultat d'exploitation	793 551 €	866 701 €	1 139 000
Résultat net	403 259 €	1 230 552 €	1 189 000

INDICATEURS DE L'ACTIVITÉ

- ✓ Le chiffre d'opérations réalisés : 15 M€.
- ✓ Les produits locatifs : 19 M€

ANALYSE FINANCIÈRE

- ✓ Les chiffres clés.

En K€	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Produits locatifs	10 850	11 970	14 302	16 094	17 383	19 331
Résultat d'exploitation	1 634	1 767	2 057	794	867	1 139
Résultat financier	- 1 958	- 2 643	- 2 913	- 1 603	- 1 013	- 462
Résultat Exceptionnel	618	1 184	1 200	1 283	1 484	630
Résultat net d'impôt	295	222	247	403	1 231	1 189

Le chiffre d'affaires de l'activité locative représente 56 % du chiffre d'affaires total.

Ci-joint en annexe 1 le compte de résultat ainsi que le bilan approuvé par l'Assemblée Générale.

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

SLO

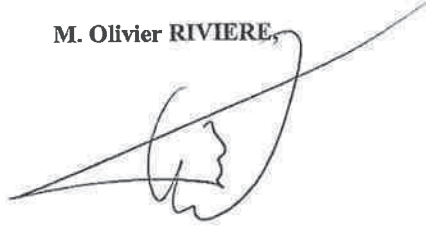
ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1066-DE

Les représentants du Conseil Régional,

Mme Sylvie MOUTOUCOMORAUPOULE,



M. Olivier RIVIERE,





Séance du 12 décembre 2017
Délibération N° DCP2017_1067
Rapport / DGADDE / N° 104546

**Délibération de la Commission Permanente
du Conseil Régional**

**RAPPORT ÉCRIT DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL RÉGIONAL AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA SODEGIS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015 – 991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la délibération n° 20150039 en date du 18 décembre 2015 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente,

Vu le rapport DGADDE /N°104546 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission des Grands Chantiers, des Transports et Déplacements du 05 décembre 2017,

Considérant,

- la participation de la Région à hauteur de 11 % au capital social de la SODEGIS, et qu'elle donne lieu à un siège au sein du Conseil d'Administration,
- que Madame Juliana M'DOIHOMA a été désignée par l'Assemblée Plénière du 05 janvier 2016 pour représenter les intérêts de la Région Réunion,
- que le projet de comptes annuels et le projet de rapport de gestion de l'exercice 2016 ont été régulièrement présentés au Conseil d'Administration du 23 juin 2017,

**La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,**

Décide, à l'unanimité,

- de prendre acte du rapport écrit du représentant du Conseil Régional au Conseil d'Administration de la SODEGIS, pour l'exercice 2016 ;
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**Le Président,
Didier ROBERT**



Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

SLO

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1067-DE



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

01 septembre 2017 à 10h00

SOMMAIRE

1. Lecture du rapport de gestion sur l'exercice 2016, établi par le Conseil d'Administration,
 - Lecture du rapport général du Commissaire Aux Comptes,
 - Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016, et quitus aux administrateurs
2. Affectation du résultat,
3. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, et approbation, le cas échéant desdites conventions
4. Fixation des jetons de présence alloués par le Conseil d'administration,
5. Cooptation d'un administrateur,
6. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

SLO

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1067-DE



PREPARATION DE LA DOCUMENTATION AFFERENTE A CETTE ASSEMBLEE -
ETABLISSEMENT DES RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU TEXTE DES
RESOLUTIONS A SOUMETTRE AUX ACTIONNAIRES

1. PREMIERE RESOLUTION :

Lecture du rapport de gestion sur l'exercice 2016, établi par le Conseil d'administration

Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, et quitus aux administrateurs

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, **APPROUVE** les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports se soldant par un déficit de - 344 724,59 € (Trois cent quarante-quatre mille sept cent vingt-quatre euros et 59 centimes). En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé.



RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Société anonyme d'économie mixte SODEGIS (Société de Développement et de Gestion d'Immobilier Social) au capital de 9 014 400 euros.

Siège social 7 rue Jean Couturier – CS 40030 – 97831 Le Tampon Cedex
Dont le numéro unique d'identification est 380 177 170 RCS de Saint Pierre de la Réunion.

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour soumettre à votre approbation les comptes sociaux de notre dernier exercice social.

Les rapports du commissaire aux comptes et le présent rapport de gestion ainsi que les comptes annuels et autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège de la Société dans les conditions et les délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

1. Activité, résultats, situation financière

Nous vous présentons une analyse succincte de l'activité, du résultat net et de la situation financière.

1.1 Le résultat

L'exercice enregistre un résultat net déficitaire de – 345 K€, contre 1 115 K€ en 2015 :

En K€	Production	Location	Promotion	Structure	2016	2015	Variation
Chiffre d'affaires	2 862	18 164	124	10	21 160	23 499	-2 339
Résultat d'exploitation	-120	2 890	-13	-4 596	-1 840	-781	-1 059
Résultat courant	46	2 581	-13	-4 581	-1 968	-1 210	-758
Résultat exceptionnel	119	1 384	46	74	1 623	2 324	-702
Résultat	165	3 964	33	-4 507	-345	1 115	-1 460



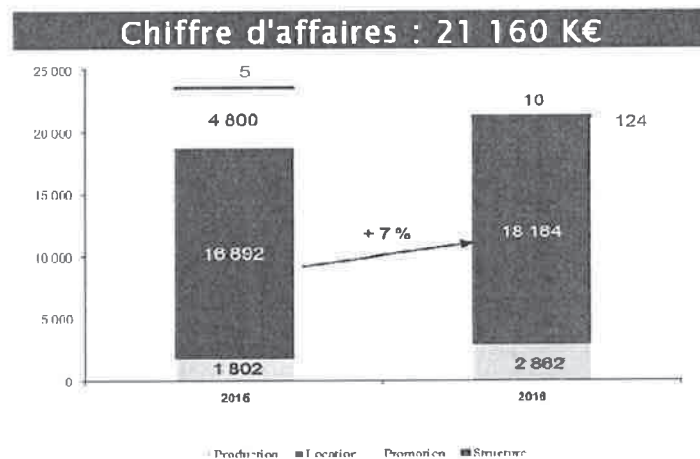
Le contexte économique à l'île de la Réunion reste difficile et le BTP est l'un des acteurs qui en subit les conséquences, avec notamment de nombreuses faillites d'entreprises. Dans le secteur du logement social, la baisse constante des fonds alloués par l'état et la réglementation fluctuante au niveau de la défiscalisation des logements conduisent à une diminution des objectifs à moyen terme.

La détérioration de la conjoncture économique à l'île de la Réunion se répercute bien évidemment au niveau de la SODEGIS par :

- o Une perte de loyer au titre de l'exercice de 1 700 K€ en raison des retards de livraison (marge brute locative - 425 K€).
- o Une baisse du volume d'investissements de - 3 M€, soit un manque à gagner de 300 K€ de rémunération.
- o L'abandon de projets (foyer Béthanie, RPA chaloupe, ...) pour un montant global de - 395 K€
- o Une diminution de la marge brute de l'activité « promotion » de - 367 K€. L'exercice 2015 avait enregistré la vente des locaux de l'Etang-Salé.

L'évolution du chiffre d'affaires est marquée par :

- o Des recettes locatives en progression de + 7 % : Impact des opérations nouvelles ;
- o L'augmentation des recettes de la concession « RHI Butte Citronnelle » de + 1 060 K€ ;
- o Une activité de « promotion » en baisse sur l'exercice. L'année 2015 avait enregistré la livraison du siège du Tampon à la SAS Alamandas-Bertaut pour un montant de 4 800 K€.





1.1 L'activité de « Production »



A l'heure de faire le bilan de l'évolution de notre programmation de logements, force est de constater que la SODEGIS subit de plein fouet la baisse annoncée, et avérée, du volume de production. Cette baisse est liée directement aux réformes successives des mécanismes du financement du logement social et aux exigences accrues des services instructeurs sur le degré de maturité des dossiers à déposer en demande de financement.

Le constat est à apprécier sur la production globale, puisque même si l'enveloppe annuelle de la Ligne Budgétaire Unique (LBU) reste constante, la part de subvention affectée au logement neuf maintenue par rapport à 2015 reste fortement en baisse par rapport aux années précédentes. Elle a été d'environ 38 M€ en 2016 contre 42 M€ en 2014.

La SODEGIS parvient à maintenir un rythme soutenu de logements programmés, avec une enveloppe LBU qui lui est affectée à un niveau annuel équivalent, mais la baisse globale et constante enregistrée ces dernières années se fait durement ressentir en 2016.

Les nouvelles réglementations impactent l'organisation de la filière du BTP, et par ricochet celle de nos chantiers. En effet, les entreprises font face à un manque de lisibilité sur leur carnet de commandes et leurs plannings tant que les marchés ne sont pas affermis.

L'exigence des services de l'Etat de rehausser le degré de maturité des dossiers de demandes de financement, avec une demande de justification du prix prévisionnel des projets sur la base d'offres de prix des entreprises, est le principal défaut du mécanisme imposé entraînant des retards de démarrage des travaux.

De ce fait, les années 2015 et 2016 auront connu une baisse significative des mises en chantiers et un décalage important de ceux-ci. Les mises en chantiers groupées qui en résulteront courant 2017 auront d'autres répercussions sur la capacité des entreprises à absorber un afflux massif de chantiers.

Malgré tout, dans ce contexte difficile de restriction budgétaire et de diminution des logements sociaux locatifs neufs, la SODEGIS s'efforce de maintenir un niveau satisfaisant de production, avec une offre diversifiée de produits locatifs, adaptée à la demande et conforme aux attentes de ses territoires.

La recherche de qualité des logements et de meilleure offre possible en termes de confort et de mieux vivre reste le fil conducteur de l'activité de production. Cette ambition guide la production dite « neuve » tout comme la réhabilitation, dans un souci toujours aussi ardent de permettre à nos résidents d'être logés dans les conditions de qualité et de confort auxquelles ils peuvent aspirer.



Résultat, dégagé par l'activité de « Production » de 165 K€, est en forte diminution par rapport à 2015.

En K€	2016			Budget 2016			2015			Variation	
	Exo	Cumul	% d'avct	Exo	Cumul	% d'avct	Exo	Cumul	% d'avct	Budget	Réalisé
Aménagement	136	792	81%	227	883	91%	146	656	67%	-90	-10
Production neuve	2 071	10 620	64%	2 048	10 498	64%	2 211	8 549	52%	23	-140
Etudes et Services	9	298	84%	28	318	90%	74	289	82%	-19	-65
Concessions	66	1 041	62%	50	1 025	61%	92	975	58%	16	-26
Mandats		160	100%		160	0	49	160	100%		-49
Sous-total Rémunération	2 282			2 353			2 573			-71	-291
Intérêts moratoires	171						228			171	-57
Diverses régularisations	59			24			249			35	-190
Primes exceptionnelles CDC	217			217			144				73
Coûts opérationnels	-2 564			-2 521			-2 441			35	-117
Résultat « Production »	165			73			753			169	-583

- **Production neuve** : La rémunération facturée s'établit à 2 071 K€ en 2016 contre 2 211 K€ l'exercice précédent et porte sur près de 41 M€ d'investissements. Les travaux exécutés ont porté : les programmations suivantes :

Programmations	2016			Budget 2016			2015		
	Exo	Cumul	% d'avct	Exo	Cumul	% d'avct	Exo	Cumul	% d'avct
2012	286	3 926	99%	187	3 826	96%	596	3 640	91%
2013	395	3 028	89%	375	3 007	88%	588	2 633	77%
2014	315	1 173	72%	305	1 163	71%	356	858	53%
2015	237	1 308	55%	247	1 318	56%	511	1 071	43%
2 016	419	649	40%	534	763	47%	71	229	14%
2 017	418	537	17%	401	421	14%	89	119	4%
2 018									
Production neuve	2 071	10 620	64%	2 048	10 498	64%	2 211	8 549	52%

- En 2016, la SODEGIS a livré 245 logements (dont 82 LLS et 163 LLTS), soit une augmentation de 7 % du parc locatif, à savoir :

Opération	Nombre de logements	LLS		LLTS		Date de livraison	Commune
Résidence Le Laurency	22					09/02/2016	Saint-Leu
Résidence Le Cap	24					14/09/2016	Saint-Leu
Résidence Les Tamariniers	81	37		44		24/11/2016	Saint-Leu
Résidence Max GOBETTI	17			17		22/12/2016	Tampon
Résidence Jean MOREL	10	1		9		26/07/2016	Tampon
Résidence Liè ETHEVE	44	44				28/10/2016	Tampon
Résidence Loulou PITOU	47			47		08/11/2016	Tampon
	245	82		163			



• **La programmation depuis 2011**

Territoires	Communes	Année de programmation							Type financement
		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
CA SUD	Tampon	77	323	136	129	20	121	150	LLS/LLTS/PLS
	St Joseph			49	21	75	40	37	LLTS
	Entre Deux			18	0	0	53	0	LLTS
	St Philippe			14	0	19	0	0	LLTS
	CASUD	77	323	217	150	114	214	187	LLS / LLTS
CIVIS	St Pierre	23						230	LLS/LLTS/PLS
	Etang Salé	0	14	56	85	18	30	0	LLS / LLTS
	Petite Ile	0	7	0	0	0	28	0	LLTS
	Saint Louis					58	0	88	
	Les Avirons					0	23	21	
	CIVIS	23	21	56	85	76	81	339	LLS / LLTS
TCO	St Leu	34	56	95	32	0	0	84	LLS / LLTS
	3 bassins	0	0	24					LLTS
	St Paul	0	0	110	0	18	0	0	LLS / LLTS
	TCO	34	56	229	32	18	0	84	LLS / LLTS
TOTAL		134	400	502	267	208	295	610	

Dossiers financés au titre de la programmation 2016 : Avec 100% de la programmation sur le territoire Sud (dont 73% sur le territoire de la CASUD et 27% sur le territoire de la CIVIS), la SODEGIS conforte son ancrage territorial même si elle aspire à continuer son développement sur l'Ouest (voir l'activité de prospection).

295 logements financés ont été mis en programmation en 2016, avec une année à nouveau marquée par un niveau bas de LBU affectée au logement locatif neuf.

Dossiers financés au titre de la programmation 2017 : Sur les 610 logements, la SODEGIS a été attributaire en 2016 d'une consultation lancée par le CROUS pour la réalisation de 300 logements étudiants (100 sur la commune de Tampon et 200 sur la commune de Saint-Pierre). Ces 2 opérations se retrouveront en phase opérationnelle au titre du financement 2017.

- L'année 2017 est marquée par les mises en chantier de 831 logements :

Opérations	Nbre	OS	Livraison
Caussade 3 (BN 177)	20	20/02/17	20/05/18
Plaine Saint-paul	18	06/02/17	06/07/18
FAHAM (Ilot 5.6)	30	01/07/17	14/07/18
AT257 RPA ST Philippe	19	15/06/17	15/10/18
AMATA	58	16/02/17	16/10/18
Manapany les Bains	21	10/07/17	10/01/19
Ilot 6.2	18	15/10/17	15/01/19
Hortensias	22	01/11/17	01/04/19
Les Platanes	28	01/11/17	01/04/19
Les Bras de la Plaine	18	01/11/17	01/04/19
Les Kakis	35	01/11/17	01/04/19
RPA Clinifuture	40	15/11/17	15/04/19
Résidence Palissandre	30	01/11/17	01/06/19
Fleurs jaunes (Ilot 6.1)	30	06/02/17	01/07/18
Maurice Lebon	55	02/02/17	01/01/19
CROUS St Pierre	200	15/11/17	15/07/19
CROUS Tampon	100	15/11/17	15/07/19
CD 61 Rue Bertaut Tampon	89	20/10/17	20/12/19
	831		



- **Les livraisons programmées pour 2017 :**

Nom	Programmation	Nbre	Livraison
FANFAN	2013	24	06/02/2017
PIVET VELIN	2013	54	28/09/2017
Bouton d'or	2012	65	24/05/2017
Parc à Mouton	2013	34	05/09/2017
Rue de l'Eglise	2013	18	01/11/2017
Josépha Fontaine	2013	15	20/03/2017
Barrage	2013	110	05/10/2017
Verveine des indes (ilot 5.1)	2014	16	14/08/2017
Z'Ambaville (ax18)	2014	9	01/12/2017
Pétunias	2014	50	10/12/2017
		395	

- **Zones d'aménagement (financement FRAFU) :** Le niveau d'investissements reste stable soit près de 2,7 M€ en 2016 et se décompose comme suit :

Programmation	2016			Budget 2016			2015		
	Exo	Cumul	% d'avct	Exo	Cumul	% d'avct	Exo	Cumul	% d'avct
2012	29	318	96%	24	313	95%	27	289	87%
2013	56	409	83%	82	435	89%	106	353	72%
2014	36	36	50%	83	83	115%			
2015	16	30	37%	37	51	64%	14	14	17%
Aménagement	136	792	81%	227	883	91%	146	656	67%

- **Etudes et Services :** Nous reprenons ci-après les prestations facturées sur l'exercice :

	2016			Budget 2016			2015		
	Exo	Cumul	% d'avct	Exo	Cumul	% d'avct	Exo	Cumul	% d'avct
Salle de loisirs Entre-Deux		13	31%		13	31%		13	31%
Lycée Schœlcher	9	186	88%	28	206	97%	21	178	83%
Université du Tampon		61	100%		61	100%	27	61	100%
Prestations	9	261	61%	28	280	63%	48	252	61%
Etude sociale, ..., Ch. Rangama		26	100%		26	100%	26	26	100%
Etudes		26	100%		26	50%	26	26	100%
	9	287	64%	28	306	62%	74	278	64%

- **Opération en cours de clôture - Salle de loisirs :** La mission a été interrompue par la commune de l'Entre-Deux, dans l'attente de la réalisation de l'endiguement nécessaire à la réalisation des travaux de confortement de la salle de loisirs.
- En 2014, la commune de Saint-Pierre nous a confié, après mise en concurrence, une mission « d'étude de faisabilité pour le découpage des parcelles communales sises Chemin RANGAMA à Bois d'Olives ». Cette mission d'étude en 3 phases (1 – Etat des lieux, 2 – Enquêtes auprès des familles, 3 – Elaboration de scénarios) s'est déroulée en 2014 et 2015, et est aujourd'hui achevée, le solde de la mission a été sollicité fin 2015.



- Les Projets en cours : Actuellement la SODEGIS travaille sur diverses missions et études urbaines :
 - Une étude d'aménagement multi-sites sur la commune de Saint-Joseph, en lien avec l'instauration du nouveau PLU de la commune à venir ;
 - Divers sites d'importance sur la commune du Tampon dont le centre de la commune, en lien également avec l'instauration du nouveau PLU de la commune à venir ;
 - Des études d'aménagement sur divers sites d'envergure sur les communes de l'Ouest de la Réunion.

- **Concessions** : Une seule opération de concession est encore en phase opérationnelle, la RHI Butte Citronnelle à Etang-Salé. Cette opération se poursuit avec d'énormes difficultés liées à l'évolution sans commune mesure des évaluations foncières par les domaines (allant jusqu'à + 500 % dans certains secteurs).

Cette contrainte s'est traduite par une refonte du programme opérationnel de la RHI validé en comité de pilotage ainsi qu'une recherche de financement complémentaire auprès de l'Etat partenaire financeur essentiel dans la réalisation de ce projet.

2017 sera l'année de la mobilisation des financements complémentaires, tout en poursuivant les travaux engagés en cours de l'année 2016, ainsi que la livraison des premiers logements financés dans le secteur Pied des Roches.

- **Mandats** : La mission de mandat pour la réhabilitation du lotissement SOBEPRE, confiée par la commune de Saint Leu, est terminée pour la partie travaux de VRD. L'ensemble des travaux a été réceptionné en 2015.

En revanche, les intérêts moratoires exigibles au 31/12/2016 s'élèvent à 399 K€. Le marché ayant été signé avant le 16 mars 2013, les intérêts moratoires ont été calculés sur le taux directeur de la BCE augmenté de 7 %.



2.2 L'activité de « Location »



En K€	2016	% des loyers	équiv. log. (€)	Budget 2016	% des loyers	équiv. log. (€)	2015	% des loyers	équiv. log. (€)	Variation	
										Budget	Réalisé
			3 545			3 662			3 300		
Loyers potentiels	15 546	97%	4 385	16 024	98%	4 376	14 749	99%	4 470	-477	797
Vacance financière	-342	-2.2%	-97	-433	-2.7%	-118	-400	-2.7%	-121	90	58
Loyers logements sociaux	15 204	95%	4 289	15 591	95%	4 258	14 349	96%	4 348	-387	855
Loyers potentiels	852	5%	240	877	5%	240	730	5%	221	-25	122
Vacance financière	-71	-8.3%	-20	-99	-11.2%	-27	-122	-17%	-37	27	51
Loyers immobilier/com.	781	5%	220	779	5%	213	608	4%	184	2	173
Loyers quittancés Total	15 985	100%	4 509	16 370	100%	4 470	14 957	100%	4 532	-385	1 028
Reprise des subventions	1 630	10%	460	1 636	10%	447	1 725	12%	523	-6	-95
Intérêts	-1 607	-10%	-453	-1 857	-11%	-507	-1 759	-12%	-533	250	152
Amortissements	-6 702	-42%	-1 891	-6 629	-40%	-1 810	-6 175	-41%	-1 871	-73	-528
Marge brute locative	9 306	58%	2 625	9 521	58%	2 600	8 749	58%	2 651	-215	557
Coût de la vacance	-34	0%	-10	-62	0%	-17	-56	0%	-17	27	22
Coût des impayés	-442	-2.8%	-125	-415	-2.5%	-113	-371	-2.5%	-112	-27	-71
Marge brute	8 830	55%	2 491	9 044	55%	2 470	8 322	56%	2 522	-214	508
TFPB - patrimoine locatif	-540	-3%	-152	-616	-4%	-168	-524	-4%	-159	75	-17
Maintenance	-1 254	-8%	-354	-1 419	-9%	-387	-1 142	-8%	-346	165	-112
Marge locative avt coût	7 036	44%	1 985	7 010	43%	1 914	6 657	45%	2 017	26	379
Coûts opérationnels	-3 072	-19%	-866	-2 954	-18%	-807	-3 056	-20%	-926	-117	-16
Marge locative nette	3 964	25%	1 118	4 055	25%	1 107	3 602	24%	1 091	-91	363

La marge de l'activité « Location », s'établit à 3 964 K€ en 2016 et progresse de près de 10 points par rapport à l'exercice précédent. Les principales évolutions de l'exercice portent sur les rubriques suivantes :

- o Une amélioration de la recette locative au 31 décembre 2016 de + 7 % par rapport à 2015 :
 - Prise en compte en année pleine de 182 logements livrés en 2015, soit + 580 K€ ;
 - Mise en service de 7 nouvelles opérations pour un total de 245 logements, soit + 259 K€ ;
 - De l'incidence de la revalorisation des loyers de l'ordre de 27 K€.

Cependant, la perte des loyers est estimée à 1 700 K€ (1 350 K€ en 2015) en raison notamment des difficultés rencontrées sur les chantiers. En effet, la livraison programmée au cours de l'exercice de 10 opérations (362 logements) a été retardée voir reportée sur l'exercice 2017.

- o La vacance financière s'améliore en 2016 passant de 2.7 % en 2015 à 2,2 % en 2016, soit un gain de loyers de 58 K€. Ce pourcentage correspond au non-quittancement des logements.
 - En 2016, une amélioration significative dans les délais de remise en état des logements ajoutée à des départs de moins en moins nombreux vient contrebalancer les refus aux propositions de relogements par les familles retenus.
 - Le taux de rotation se maintient aux alentours de 11-12 % pour la deuxième année. Bien que supérieure aux taux départemental (8.50% en 2015), la baisse constatée ces dernières années laisse présager une certaine tension au niveau de la demande dans les années à venir.
- o Le coût d'impayés se maintient à 2,5%-2,8% sur l'exercice soit un coût supplémentaire de 71 K€. Il concerne 577 familles soit 17 % de la population des locataires et représente une dette de 499K€.
- o L'effort de maintenance reste à un niveau important et s'établit à 1 254 K€ en 2016 soit 354€/logements en 2016 contre 346 €/logements en 2015. L'année 2016 a été marquée par une augmentation significative des demandes d'interventions, en cohérence avec un parc grandissant. 3 945 demandes ont été enregistrées, soit une moyenne de 300 demandes par mois.



3.3 Activité de « Promotion »



L'activité de « Promotion » enregistre la vente de 3 lots commerciaux contre 15 lots lors de l'exercice précédent :

Opérations	2016				BUDGET 2016				2015			
	CA	Superf.	€/M ²	MB	CA	Superf.	€/M ²	MB	CA	Superf.	€/M ²	MB
Siège Alamandas Neufs									4 800	2 277	2 108 €	
					73	56	1 300 €	47	4 800	2	2 108 €	
Lacaussade					84	84	1 000 €	43	39	56	684 €	11
Cœur Village					160	136	1 176 €	37				
Sentier Belda					64	46	1 391 €	50				
Bellevue A	64	46	1 391 €	50	64	46	1 397 €	54	1 129	507	2 225 €	388
Siège					221	210	1 052 €	79				
Fabrique d'allumettes 3					158	117	1 348 €	21				
Fabrique d'allumettes	130	115	1 126 €	-4	148	153	969 €	39				
Combavas					908	802	1 132 €	319	1 168	564	2 071 €	399
Anciens	194	162	1 202 €	46								
Foncier	124			-13								1
	318			33	908			319	5 968			400

Le résultat de la commercialisation depuis sa mise en place en 2012 :

	2016	2015	2014	2013	2012
Lots	3	15	3	12	2
Superficie	162	564	112	936	147
Chiffre d'affaires	194	1 168	231	1 265	144
Marge Brute ancien	46	400	77	408	49
Superficie		2 277	1 092		
Places de parking		4 800	50		
Chiffre d'affaires		5	3 019		
Marge Brute neuf		0	212		
Marge Brute totale	46	400	289	408	49
Résultat net après coûts de structure	-34	182	-74	241	27

Les locaux commerciaux disponibles à la vente se décomposent de la manière suivante :

Opérations	Commune	Année de livraison	Nbre lots	Eqv. Logts	SH.U.T (m ²)	Loué	Libre	Sodegis	Disponible à la Vente
Combavas	Etang-Salé	2011	1	1	56	1			1
Bellevue A	Le Tampon	1995	5	4	298	5			5
Les Orchidées 1	Le Tampon	1998	4	2	163	4			4
Les Orchidées 2	Le Tampon	2001	1	2	123	1			1
A. Patel	Le Tampon	2005	4	6	473	4			4
Sentier Belda	Les Avirons	2001	2	2	136	1	1		2
Lacaussade 1	Saint Joseph	1995	1	1	56		1		1
Cœur de Village 40	Saint Joseph	1996	1	1	84	1			1
Usine à Vétyver 1	Saint Joseph	1996	2	2	140			2	0
Fabrique d'Allumettes 3	Saint Leu	2007	2	2	148		2		2
R. Barre	Etang-Salé	2015	1	1	86			1	0
Jules Arlanda	Le Tampon	2015	1	1	52	1			1
Patrimoine locatif et structure			25	24	1 814	18	4	3	22

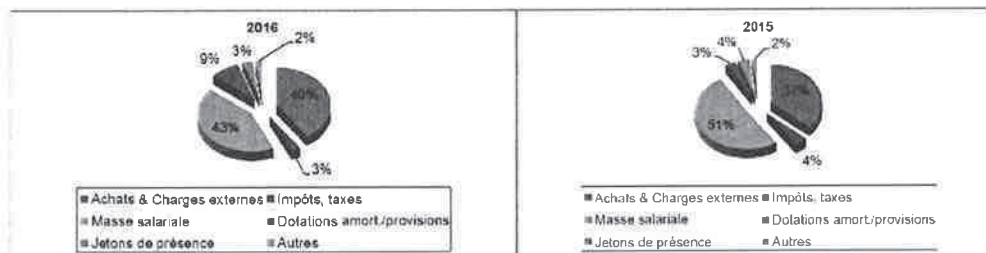


4.4 La « Structure »

Les dépenses de structure enregistrent une augmentation de 867 K€ par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 4 507 K€.

En K€	2016	Budget 2016	2015	Variation	
				Budgété	Réalisé
Achats	93	63	46	30	47
Autres charges externes	1 859	1 464	1 459	395	400
Impôts, taxes et vers. Assimilés	134	146	166	-12	-31
Charges de personnel	2 066	1 850	2 089	216	-23
Autres charges	156	167	149	-11	6
Charges financières	53	50	30	3	23
Charges except.	39		40	39	-1
Dotations aux amort./provisions	414	228	130	186	284
Impôts sur bénéfices					
Charges	4 814	3 968	4 109	846	705
Prestations	10	10	5		5
Résultat de structure	4 507	3 743	3 640	764	867

20% 24%



Les charges de structure progressent par rapport à l'exercice précédent et portent principalement sur les rubriques suivantes :

- Les loyers relatifs au siège 190
 - La location des serveurs, baie de disques, licences, Nas sur les sites et standards, photocopieurs 100
 - Les locations non reconduites des sites de l'Etang-Salé/Tampon (-44 K€) et des matériels (-41 K€) -80
 - Des prestations d'entretien des locaux structures 70
 - Dotations aux amortissements liés aux agencements et mobiliers 100
 - Charges d'intérêts d'emprunts 20
 - Dans l'objectif de bien définir notre besoin au moment de notre entrée dans le siège du Tampon (août 2015), le recours au personnel intérimaire, principalement sur les postes d'accueil, technicien et de caisse ont été priorités. Ces contrats ont été dès octobre 2016 pérennisés par la signature de CDD. 200
- 600**



Activité des filiales – SAS ALAMANDAS-BERTAUT

Le nouveau siège social est situé au n° 7 rue Jean Couturier 97430 Le Tampon, cadastré section BY n° 794 et 797 d'une surface cadastrale de 4.249 m². L'immeuble à usage de bureaux est réparti sur 6 niveaux divisibles comprenant 52 emplacements de stationnement en rez-de-chaussée qui a développé à son achèvement une surface utile d'environ 2.277 m².

La construction de cet ensemble immobilier a été réalisée par la SODEGIS, en qualité de promoteur. Le financement de cette acquisition en état futur d'achèvement par la SAS ALAMANDAS-BERTAUT (VEFA signée le 12 février 2014), se décompose de la manière suivante :

- D'un emprunt bancaire souscrit auprès de la CEPAC à concurrence de 3 700 K€, sur une durée de 15 ans portant un taux d'intérêt de 3,94 % (contrat signé le 12 février 2014)
- D'apports en numéraire au capital réparti entre SODEGIS (60 K€) et CDC (40 K€)
- D'apports en compte courant d'associés à concurrence de 1 200 K€ qui seront mis à disposition par les associés proportionnellement à leurs apports en numéraire et au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

La réception technique de l'immeuble est intervenue le 1^{er} juillet 2015. L'entrée dans les locaux des équipes de la SODEGIS a eu lieu le 24 août 2015.

Le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2016 s'établit à 18 957 € et se décompose de la manière suivante :

Données en K€	2016	%	2015	%	Variation
Revenus	354		178		176
Surface	2 277		2 277		0
Prix au m²/an	155 €		78 €		77 €
prix au m²/mois	13 €		13 €		0 €
Charges refacturées (TFPB et entretien)	5		1		4
Loyers potentiels chargés	359		179		180
Prix au m²/an	158 €		157 €		1 €
prix au m²/mois	13 €		13 €		0 €
Coût des impayés (taux d'impayés retenu 2 %)	0	0%	0	0%	0
Intérêts sur emprunts	-145	-34%	-82	-46%	-62
Amortissements Frais de premier établissement	-2	0%	-2	-1%	0
Amortissements	-157	-37%	-79	-44%	-79
Marge brute locative avant maintenance et TFPB	55	13%	16	9%	39
Rémunération des C/C d'associés (SODEGIS/CDC)	-24	-6%	-25	-14%	1
Honoraires de gestion Sodegis	-10	-2%	-5	-3%	-5
Honoraires de commissaire aux comptes	-2	0%	-2	-1%	0
Autres charges externes	0	0%	-1	0%	1
s/total résultat fiscal	19	4%	-17	-9%	35
Impôts sur les sociétés		0%		0%	0
Résultat	19	4%	-17	-9%	35
Autofinancement courant	-18	-4%	-30	-17%	12

Le tableau des filiales et participations :

Société	Siret	Capital	Autres capitaux propres	% détenu	Participations			Chiffre d'affaires HT	Résultat net	Prêts et avances consenties	Cautions et avals données par SODEGIS
					Brutes	Prov.	Nettes				
Alamandas-Bertaut SAS	798 294 87200014	100	91	60%	60	0	60	359	19	840	Néant
Total		100	91	0	60	0	60	359	19	840	0



2. Les faits marquants de l'exercice



Cette année 2016 conjugue divers éléments particulièrement impactants pour la SODEGIS et son développement à venir.

Stratégie de territoire : Lors du Conseil d'Administration SODEGIS du 15 avril 2016, le cadre de la stratégie de territoire de la SODEGIS a été posé. « le Conseil prend acte des tendances territoriales majeures issues de la concertation menée par la SODEGIS et notamment les deux volets d'intervention (classique-métier et sociétale) qui orienteront les réflexions et activités de développement pour donner lieu à l'élaboration d'une stratégie territoriale de la SODEGIS ».

Réhabilitation du patrimoine locatif : La SODEGIS souhaite préserver son patrimoine afin de garantir le confort et de bonnes conditions de vie à l'ensemble de ses résidents. Pour ne pas laisser le temps jouer en sa défaveur, la SODEGIS s'engage dans un programme de réhabilitation avec une première partie opérationnelle effective dès 2016 et se déclinant sur les années suivantes.

Excellence en matière de RSE : L'évaluation intermédiaire AFAQ 26000 par l'AFNOR, l'évaluation BIOM à 45% - niveau excellence - et l'obtention du renouvellement du label CEEP-CSR 2016 confortent notre dynamique RSE à un haut niveau de performance.

Changement de direction : Le Directeur Général Philippe ASERVADOMPOULE a quitté ses fonctions en novembre 2016. M. Patrick CORRE a été nommé pour assurer, par intérim, la Direction Générale de la SODEGIS.



La feuille de route 2017

La nomination d'une nouvelle Direction Générale en 2017 va conduire à la définition d'une organisation en adéquation avec les nouvelles perspectives de la SODEGIS. Cette conduite du changement et l'accompagnement de nos équipes internes vont être des priorités pour l'année 2017.

Le second semestre va aussi être marqué par le renouvellement des instances représentant le personnel. Celles-ci seront des parties prenantes de la mise en œuvre des projets futurs de la SODEGIS.

L'année 2017 sera ponctuée par les projets suivants :

Espace PLUS : 2017 sera l'année du lancement de l'Espace PLUS sur la commune du Tampon à proximité directe du siège de la SODEGIS. Il s'agit d'un lieu d'apprentissage et de travail collaboratif inédit à La Réunion au service des salariés SODEGIS, des locataires, des territoires et des entreprises. L'Espace PLUS proposera la location de deux salles modernes et connectées pour des événements à caractère professionnel : réunions de travail, co-working, formations, recrutements, séminaires, conférences, concours, examens, ateliers d'apprentissage ou culturels. Un espace dédié aux locataires, « La co-loc », sera l'un des challenges en termes de mise en œuvre pour l'année 2017.

Livraisons sur de nouveaux territoires : Actant une présence accrue sur l'ouest, la SODEGIS livrera en 2017 la résidence « Saline Barrage » dans un quartier en plein développement à Saint-Paul. Cette opération se compose de 4 bâtiments pour un total de 110 logements et 4 espaces commerciaux. A Trois Bassins, pour une première collaboration avec la commune, la SODEGIS livrera la résidence « FANFAN ».

La formalisation des projets d'aménagement : Les équipes de la SODEGIS seront mobilisées en 2017 pour faire aboutir de nombreux projets en cours : suivi des études de conception, constitution des dossiers de subvention, obtention des validations par les collectivités territoriales, inscription dans les documents de planification urbaine. Avec l'avancement et l'évolution des 5 projets stratégiques suivants :

- **Azalées** (Commune du Tampon) : Immobilier d'entreprises : 13 316m² sur 3 tours / 14 niveaux
- **Bruniquel** (Commune de Saint-Paul) : 60 logements - Bureaux : 8 140 m², 1000 m² de services, 175 m² restaurant.
- **Etudes urbaines** :
 - **Le parc boisé** (Commune du Port) : 862 m² commerces et services – 158 logements
 - **Centre-ville** (Commune du Tampon) : 12 215 m² commerces - 780 logements
 - **Cayenne Butor les Quais** (Commune de Saint-Joseph) : 69 logements – Emprise de l'étude 56 ha.

EN 2017, LA STRATEGIE DEVRA RESTER COHERENTE, DIVERSIFIEE ET RICHE. LA SODEGIS A CONNU UNE ANNEE 2016 TRES MOUVEMENTEE, MAIS SON DYNAMISME ET SA JEUNESSE LUI PERMETTRA DE MENER A BIEN SES PROJETS DE VIE !



Informations sociales

o Données chiffrées :

En K€	2016		2016		2015		Variation	
	Réalisé	%	Budgété	%	Réalisé	%	Budgété	Réalisé
Rémunération	4 765	66%	4 568	66%	4 608	65%	4,3%	3,4%
Cotisations	2 261	31%	2 152	31%	2 205	31%	5,1%	2,5%
Impôts, taxes et vers. Assimilés	247	3%	242	3%	250	4%	2,2%	-1,0%
Masse salariale	7 273	100%	6 962	100%	7 063	100%	4,5%	3,0%

En K€	2016		2016		2015		Variation	
	Réalisé	%	Budgété	%	Réalisé	%	Budgété	Réalisé
Production	2 375	33%	2 273	33%	2 079	29%	4,5%	14,2%
Location	2 731	38%	2 772	40%	2 807	40%	-1,5%	-2,7%
Structure	2 166	30%	1 917	28%	2 176	31%	13,0%	-0,4%
Secteurs d'activités	7 273	100%	6 962	100%	7 063	100%	4,5%	3,0%

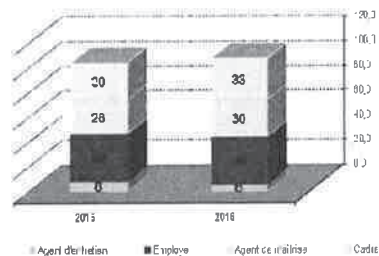
o Ventilation de l'effectif par secteur d'activités

En Equivalent Temps Plein	2016		2016		2015		Variation	
	Réalisé	%	Budgété	%	Réalisé	%	Budgété	Réalisé
Production	31	31%	29	26%	29	27%	6,9%	6,7%
Location	50	50%	60	55%	57	53%	-16,7%	-11,8%
Structure	20	20%	21	19%	21	20%	-4,8%	-5,1%
Effectif total	101	100%	110	100%	107	100%	-8,2%	-5,5%

Au 31 décembre 2016, l'effectif de la SODEGIS s'établit à 101 salariés en équivalent temps plein soit une diminution de 5.5 %.

A l'inverse, la rémunération brute de 4 765 K€ connaît une hausse globale de + 157 K€ par rapport à l'exercice 2015, soit près de + 3%. Cette tendance s'explique en majeure partie par une diminution de l'effectif (recours plus important à l'intérim), une revalorisation individuelle, le versement du dernier tiers de la prime du 14^e mois, et le coût du départ du Directeur général tel que validé en séance du Conseil d'Administration du 22 novembre 2016.

- o **Effectif par catégorie professionnelle :** La catégorie « Employés » représente 37 % de l'effectif total de la société, dont 8 Agents d'entretiens. Les catégories « Cadres » et « Agents de maîtrise » sont respectivement à 33 % et 30 %. L'augmentation du nombre de cadres est liée à des promotions internes.



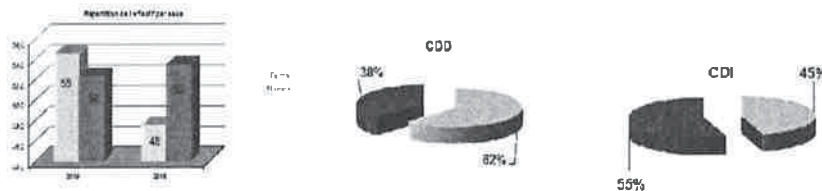


- **Répartition de l'effectif par sexe :** La répartition de l'effectif par sexe s'établit en fin d'exercice à 47 % de femmes et 53 % d'hommes. La SODEGIS continue à être créatrice d'emploi et participe à l'effort de développement de ses territoires avec l'intégration de 22 personnes (9,2 ETP) dont un contrat d'apprentissage de façon directe au sein de notre entreprise en 2016.

Malgré une conjoncture économique tendue et les aléas des activités sur le moyen terme, le niveau de recrutement en contrat à durée déterminée (CDD) a été maintenu. Ce type de contrat est adapté à la conjoncture et permet aux salariés d'accéder à la formation tout en étant en contact avec le monde de l'emploi.

Avec une moyenne d'âge d'environ 32 ans et 53% de femmes, l'augmentation des effectifs sur 2016 est conforme à la mise en œuvre de la stratégie territoriale sur les bassins Sud et Ouest. Au niveau de la production, les équipes ont été réajustées, tant au niveau administratif qu'opérationnel, pour « absorber » le volume de deux années de production se trouvant en phase « travaux ». Au niveau de la gestion locative, des postes « clientèle » ont été intégrés pour accompagner le besoin au niveau du siège et des agences.

Malgré ces difficultés opérationnelles, la Sodegis maintient sur 2016 son effectif en contrat à durée indéterminée à plus de 89%.





Informations concernant les mandataires sociaux



Le Conseil d'Administration est formé de 12 membres. Les mandats détenus par les administrateurs de la SODEGIS au cours de l'exercice 2016 sont présentés ci-dessous (hors celui de la SODEGIS) :

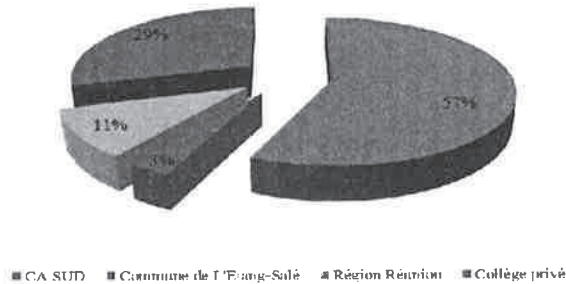
Monsieur Bachil VALY Gérant Administrateur	Président du Conseil d'Administration SARL GANVALY SCI VABE SEMIR SPL ENERGIE REUNION
Monsieur Harry MUSSARD Administrateur	Pact Réunion
Monsieur Patrick LEBRETON Administrateur	SEMAC
Monsieur Olivier BAJARD Administrateur Président Directeur Général Directeur Territorial Gérant Fondé de pouvoir	SHLMR Pact Réunion ADIL SODIAC ARMOS Société Locale d'Epargne la Réunion Mayotte Habitat Réunion Habitat SHLMR Action Logements Réunion IFIRUN SCI Logement Réunion
Monsieur Christophe LOISEAU Administrateur Représentant légal	SEDRE SEMATRA SODIAC SAS ALAMANDAS-BERTAUT SAS TECHSUD 1 SAS ACTI' SEM SAS BDL TERRITORIA
Monsieur Harold CAZAL Président Gérant Administrateur	SAS TERRA NOVA Foncière de la Plaine SARL SFP Aménagement SARL CBo Territoria SA SIDR SAEM Optic Développement SAS



6. Autres mentions légales

6.1. Actionnariat et administrateurs

o Répartition du capital



o Conseil d'Administration

Représentants la Communauté d'Agglomération du Sud

M. Bachil VALY Président

M. Daniel MAUNIER 1^{er} Vice-Président
 M. Patrick LEBRETON 2^{ème} Vice-Président
 M^{me} Clarita TURPIN 3^{ème} Vice-Président
 M. Harry MUSSARD
 M. José CLAIN
 M. François ROUSSETY

Représentants les actionnaires privés

SAS Action Logement – M. Olivier BAJARD
 CDC – M. Christophe LOISEAU
 Société Foncière de la Plaine - M. Harold CAZAL

Représentant la Région Réunion

M^{me} Juliana M'DOIHOMA

Représentant la Commune de l'Etang-Salé

M. Guy PAYET

Représentants du personnel

M^{me} Elise FRANQUE
 M. Frédéric BENARD

Représentants des locataires

G.L.R. représenté par M^{me} Jeanine PITREBOTH
 CNL représentée par Mme Marie-Céline DUCHEMAN



2. Conventions réglementées



- Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé :
 - **Conseil d'Administration du 30 janvier 2015** : Autorisation de découvert d'un montant de 10 millions euros afin de préfinancer les opérations de construction de logements sociaux bénéficiant du plafond d'engagement pour la période de 2014 à 2016. Les conditions financières du contrat de découvert sont :
 - Période : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016
 - Taux : TMM + 1.50 % (150 points de base)
 - Commission : 0.30 % annuelle prorata

Le montant des intérêts facturés par la CDC au titre de 2016 : 180 385,90 €

- Conventions et engagements autorisés au cours d'exercices antérieurs, dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice :
 - **Conseil d'Administration du 27 février 2014** : Contrat de prestation de services, d'assistance administrative, comptable et financière entre la SODEGIS et la SAS ALAMANDAS-BERTAUT.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2016 est de 10 000 €.

- **Conseil d'Administration du 25 octobre 2013** : Mise en place d'une avance en compte courant d'associés au profit de la SAS ALAMANDAS-BERTAUT. Au 31 décembre 2016 l'avance de trésorerie versée à par la SODEGIS s'est élevée à 840 K€.

La rémunération facturée au titre de l'exercice 2016 est de 14 669,39 €.



5. Evènements postérieurs au 31 décembre 2016

Aucun évènement significatif n'est intervenu après la date de clôture et celle de l'établissement des comptes annuels.

6.4. Délais de paiement

Les informations prévues par les articles L.441-6-1 et D.441-4 du code de commerce, sont présentées dans les tableaux suivants :

Dettes fournisseurs au 31/12/2016	2016	%	2015	%
Fournisseurs et comptes rattachés - Stock immobilier	876	8%	711	6%
Fournisseurs et comptes rattachés - Mandats	404	4%	77	1%
Fournisseurs et comptes rattachés - Aménagement	116	1%	479	4%
Fournisseurs et comptes rattachés - Exploitation	1 853	17%	1 464	11%
Fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés	7 909	71%	10 101	79%
Total	11 157	100%	12 832	100%

Échéances de dettes fournisseurs	2016	%	2015	%
Échéances échues (antérieurs au 31/12/16)	6 885	62%	7 177	56%
Échéances courantes (janvier et mars 2017)				
Échéances particulières (postérieures au 01/03/2017)				
Total	6 885	62%	7 177	56%
Factures retenues de garanties	2 533	23%	2 702	21%
Factures non parvenues	1 739	16%	2 953	23%
Total	11 157	100%	12 832	100%

Les paiements sont réalisés à partir de la date de réception des factures (ou validation par la maîtrise d'œuvre) en trois campagnes mensuelles de règlements (le 10, 20 et le 30). Ponctuellement, des conditions particulières de règlement peuvent être négociées avec les entreprises, notamment dans le cadre de marchés de travaux.

Les conditions générales de règlement pratiquées par la SODEGIS sont les suivantes :

- Factures sur travaux d'améliorations : paiement à 20 jours ;
- Factures sur les marchés de travaux : paiement à 30 jours ;
- Factures sur prestations ou services : paiement de 30 à 45 jours.



5. Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

Le détail des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices est présenté ci-dessous :

	2012	2013	2014	2015	2016
Capital en fin d'exercice					
Capital social	4 258	9 014	9 014	9 014	9 014
Nombre d'actions existantes	170 320	200 320	200 320	200 320	200 320
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	15 680	18 432	22 574	23 499	21 160
Résultat avant impôts , participation salariés et dotat. amort.et prov.	4 975	6 853	6 282	6 310	7 860
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts , participation salariés et dotat. amort.et prov.	1 118	981	1 118	1 115	-163
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultat par action					
Résultat après impôts , participation salariés, avant dotat. amort.et prov.	29	34	31	31	39
Résultat net	7	5	6	6	-1
Dividende attribué à chaque action					
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	94,7	95,9	102,6	106,8	101,0
Montant de la masse salariale de l'exercice	3 563	3 710	3 896	4 608	4 765
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1 630	1 710	1 879	2 205	2 261

7. Propositions du Conseil d'Administration

Les résolutions proposées par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale concernent notamment les points suivants :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, et quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, et approbation, le cas échéant, des dites conventions ;
- Fixation des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

SLO

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1067-DE



Comptes sociaux 2016

BILAN ACTIF

BILAN PASSIF

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

Faits caractéristiques de l'exercice

Principes, règles et méthodes comptables

Notes d'informations relatives au bilan

Notes d'informations relatives au compte de résultat

Autres informations





BILAN

Au 31/12/2016

ACTIF

en K€	Notes	Exercice 2016			2015
		Brut	Amort. et provisions	Net	Net
Actif immobilisé :					
Immobilisations incorporelles :					
- fonds commercial					
- autres		684	233	451	86
Immobilisations corporelles		299 436	61 502	237 933	248 128
Immobilisations financières (1)		92 856		92 856	74 513
Total I	3.1	392 975	61 735	331 240	322 727
Actif circulant :					
Stocks et en-cours [autres que marchandises]	3.2	11 870	11	11 858	13 563
Marchandises				0	0
Avances et acomptes versés sur commandes				0	0
Créances (2) :					
- clients et comptes rattachés	3.3	3 968	1 687	2 281	3 344
- autres (3)	3.4	71 497	72	71 425	56 377
Valeurs mobilières de placement	3.7	853		853	2 214
Disponibilités (autres que caisse)		9 736		9 736	9 928
Caisse		14		14	4
Total II		97 937	1 770	96 167	85 431
Charges constatées d'avance (2)	3.8	214		214	105
Charges à répartir sur plusieurs exercices (2) (III)				0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III)		491 126	63 505	427 621	408 263
(1) Dont à moins d'un an				913	940
(2) Dont à plus d'un an				23 539	16 720
(3) Dont comptes courants d'associés				855	720



BILAN

PASSIF

Au 31/12/2016

<i>en K€</i>	Notes	2016	2015
Capitaux propres :			
Capital	3.9	9 014	9 014
Primes d'émission de fusion et d'apport. ...	3.9	275	275
Ecart de réévaluation			
Réserves :			
- réserve légale	3.9	447	391
- réserves statutaires ou contractuelles			
- réserves réglementées			
- autres			
<i>Dont réserves activités agréées</i>		49	
Report à nouveau	3.9	4 994	3 459
<i>Dont report à nouveau activités agréées</i>		926	
Résultat de l'exercice	3.9	-345	1 115
<i>Dont résultat de l'exercice des activités agréées</i>		-51	975
Subventions d'investissement	3.10	62 026	58 040
Provisions réglementées			
Total I		76 411	72 295
Provisions pour risques et charges (II)	3.11	9 397	7 890
Dettes (4) :			
Emprunts et dettes assimilées	3.12	230 118	222 826
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	3.13	11 157	12 832
Autres (3)	3.14	14 316	6 186
Total III		255 592	241 843
Produits constatés d'avance (2) (IV)	3.15	86 221	86 234
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		427 621	408 263
<i>(4) Dont à plus de 5 ans</i>		189 882	180 901
<i>Dont à plus d'un an et moins de 5 ans</i>		66 005	57 513
<i>Dont à moins d'un an</i>		83 362	89 664



COMPTE DE RESULTAT

Au 31/12/16

	en K€	Notes	2016	2015	Variation	En %	Dont activités agréées	
							2016	2015
Production vendue de biens			2 598	6 149	-3 551	-58%		
Production vendue de services			18 562	17 349	1 212	7%	17 904	16 696
Chiffres d'affaires	4.1		21 160	23 499	-2 339	-10%	17 904	16 696
Production stockée			2 995	5 123	-2 128	-42%	1 621	5 123
Production immobilisée			1 692	1 856	-164	-9%	1 692	1 856
Subventions d'exploitation			217	144	73		198	121
Reprises sur amortissements & provisions (exploitation)	3.18		320	810	-489	-60%	289	229
Transfert de charges d'exploitation			2 858	-386	3 244	-840%	117	74
Reprises sur provision gros entretien	3.18		1 169	431	738	171%	1 169	431
Autres produits			3	45	-42	-94%	3	44
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION			30 414	31 521	-1 107	-4%	22 993	24 574
Achats	4.3		-5 955	-11 473	5 518	-48%	-1 885	-5 306
Autres achats & services externes (hors personnel extérieur)	4.3		-7 321	-5 570	-1 751	31%	-7 097	-5 221
Impôts, taxes et versements assimilés			-1 493	-1 438	-55	4%	-1 430	-1 351
Charges de personnel	4.5		-7 026	-6 813	-213	3%	-6 613	-6 220
Personnel externe	4.3		-300	-100	-200	201%	-291	-93
Subventions d'aide à l'emploi			3	16	-13	-81%		16
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3.1.5		-6 049	-5 800	-249	4%	-5 489	-5 370
Dotations aux provisions (exploitation)	3.1.1		-314	-218	-96	44%	-471	-218
Dotations pour risques et charges (Exploitation)			-2 866	-1	-2 865			
Dotations à la provision gros entretien	3.1.2		-466	-416	-49	12%	-456	-416
Autres charges de gestion courante			-467	-488	21	-4%	-458	-472
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION			-32 253	-32 302	48	0%	-24 189	-24 651
RESULTAT D'EXPLOITATION			-1 840	-781	-1 059	136%	-1 196	-77
Produits financiers (hors revenu des VMP)			1 297	882	415	47%	1 297	882
Transfert de charges financières								
Produits nets sur valeur mobilière de placement			239	495	-257	-52%	67	265
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	4.6		1 536	1 377	159	12%	1 364	1 148
Dotations aux amortissements et aux provisions financières								
Charges financières (hors charges sur cessions VMP)			-1 664	-1 806	142	-8%	-1 517	-1 728
TOTAL CHARGES FINANCIERES	4.6		-1 664	-1 806	142	-8%	-1 517	-1 728
RESULTAT FINANCIER	4.6		-128	-429	301	-70%	-153	-580
RESULTAT COURANT			-1 968	-1 210	-758	63%	-1 349	-657
Sur opération de gestion, exercices antérieurs & cessions			33 621	29 182	4 439	15%	1 042	543
Q/P des subv°, rep. sur provisions & transfert de charges	3.10		1 630	1 725	-95	-6%	1 346	1 460
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	4.7		35 251	30 908	4 344	14%	2 387	2 003
Sur opération de gestion, exercices antérieurs & cessions			-33 628	-28 583	-5 045	18%	-1 090	-371
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	4.7		-33 628	-28 583	-5 045	18%	-1 090	-371
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4.7		1 623	2 324	-702	-30%	1 298	1 632
Impôts sur les sociétés	4.8							
RESULTAT NET COMPTABLE	4.2		-345	1 115	-1 460	-131%	-51	975



SOMMAIRE

Pages



1	Faits caractéristiques de l'exercice	5
2	Principes, règles et méthodes comptables	6
2.1	Principes et conventions générales	
2.2	Règles et méthodes comptables	
2.3	Société de défiscalisation – Traitement comptable	
2.4	Modalités d'établissement du compte de résultat de l'activité agréée	
2.5	Permanence ou changement de méthodes	
3	Notes d'informations relatives au bilan	13
3.1	Immobilisations	
3.2	Valeurs d'exploitation - Stocks et encours	
3.3	Clients et comptes rattachés	
3.4	Créances d'exploitation et créances diverses	
3.5	Etat des créances	
3.6	Avances aux dirigeants	
3.7	Valeurs mobilières de placement	
3.8	Charges constatées d'avance	
3.9	Capitaux propres	
3.10	Subventions d'investissements	
3.11	Provisions pour risques & charges	
3.12	Emprunts et dettes assimilées	
3.13	Fournisseurs et comptes rattachés	
3.14	Autres	
3.15	Produits constatés d'avance	
3.16	Eléments concernant plusieurs postes de bilan	
3.17	Etat des dettes	
3.18	Etat des provisions	
4	Notes d'informations relatives au compte de résultat	30
4.1	Ventilation du Chiffre d'affaires	
4.2	Résultat par secteur d'activités	
4.3	Achats et services externes	
4.4	Récupération des charges locatives	
4.5	Charges de personnel	
4.6	Résultat financier	
4.7	Résultat exceptionnel	
4.8	Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	
4.9	Suivi des déficits	
5	Autres informations	36
5.1	Dettes garanties par suretés réelles	
5.2	Engagements hors bilan	
5.3	Comptes consolidés	
5.4	Evènements postérieurs au 31 décembre 2016	
5.5	Tableau des filiales et Participations	
5.6	Tableau des concessions d'aménagement	



ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces éléments constituent l'annexe au bilan, avant répartition, de l'exercice clos le 31 décembre 2016 dont le total est de 427 620 827,79 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 344 724.59 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 23 juin 2017 par le Conseil d'Administration. Ces comptes annuels sont présentés en milliers d'Euros, arrondis au millier d'Euros le plus proche.

1. Faits caractéristiques de l'exercice

Cette année 2016 conjugue divers éléments particulièrement impactants pour la SODEGIS et son développement à venir.

Stratégie de territoire : Lors du Conseil d'Administration SODEGIS du 15 avril 2016, le cadre de la stratégie de territoire de la SODEGIS a été posé : « le Conseil prend acte des tendances territoriales majeures issues de la concertation menée par la SODEGIS et notamment les deux volets d'intervention (classique-métier et sociétale) qui orienteront les réflexions et activités de développement pour donner lieu à l'élaboration d'une stratégie territoriale de la SODEGIS ».

Réhabilitation du patrimoine locatif : La SODEGIS souhaite préserver son patrimoine afin de garantir le confort et de bonnes conditions de vie à l'ensemble de ses résidents. Pour ne pas laisser le temps jouer en sa défaveur, la SODEGIS s'engage dans un programme de réhabilitation avec une première partie opérationnelle effective dès 2016 et se déclinant sur les années suivantes.

Excellence en matière de RSE : L'évaluation intermédiaire AFAQ 26000 par l'AFNOR, l'évaluation BIOM à 45% - niveau excellence - et l'obtention du renouvellement du label CEEP-CSR 2016 confortent notre dynamique RSE à un haut niveau de performance.

Changement de direction : Le Directeur Général a quitté ses fonctions en novembre 2016. M. Patrick CORRE a été nommé pour assurer, par intérim, la Direction Générale de la SODEGIS.



Principes, règles et méthodes comptables



2.1. Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du Code de commerce et au décret comptable du 29 novembre 1983, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

Les recommandations énoncées par le guide comptable professionnel des sociétés d'économie mixte immobilières ont également été respectées.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite du coût historique.

2.2. Règles et méthodes comptables

2.2.1. Immeubles de rapport

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leurs coûts historiques (coûts d'acquisition ou coûts de production avec incorporation des coûts internes).

Les frais financiers supportés jusqu'à la date d'achèvement des travaux au titre du préfinancement sont incorporés dans le coût d'entrée des immobilisations.

2.2.2. Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition (prix d'achat incluant les frais d'acquisition).

A la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire des titres est appréciée sur la base de la quote-part des capitaux propres détenus, en tenant compte des plus ou moins-values latentes éventuelles et des perspectives d'activités.

Si nécessaire, la valeur brute des titres est réduite par la constitution d'une provision pour dépréciation.

2.2.3. Amortissements techniques

Les immobilisations incorporelles (licences et logiciels) sont amorties sur un rythme linéaire compris entre 3 et 5 ans.

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles sont calculées selon le plan suivant (linéaire) :

- | | |
|--|-------------|
| ○ Constructions et aménagements (bâtiments administratifs) | 15 à 50 ans |
| ○ Matériels de bureau | 3 à 5 ans |
| ○ Mobiliers de bureau | 3 à 5 ans |



Les immeubles de rapport sont amortis par composants et de manière linéaire, selon les règles suivantes, arrêtées par le Conseil d'Administration en sa séance du 2 décembre 2005 :

- Les immeubles existant sont répartis en quatre familles :
 - **Famille 1** : Ensemble des immeubles locatifs sociaux, hors immeubles surexposés en façade océanique. Ensemble techniquement homogène, en semi-collectif, et de même usage.
 - **Famille 2** : Immeubles exposés en façade océanique (Usine à Vétyver, La Cressonnière, Les Quais, Choka Bleu, Canal Lilis et La Cure).
 - **Famille 3** : Locaux commerciaux et d'activité en pieds d'immeubles.
 - **Famille 4** : Ateliers des Sables et Pépinières – La durée d'amortissement de la structure est identique à celle du bail à construction. Ce bail à construction a pris fin au mois d'octobre 2011 suite à l'augmentation du capital par apport en nature portant sur ses terrains. La durée initiale d'amortissement de la structure n'a pas été modifiée.
- Les composants retenus, et leurs durées d'amortissement sont les suivants :

Composants	Familles			
	1	2	3	4
A Structure	50 ans	50 ans	50 ans	selon bail
B Menuiseries extérieures	25 ans	20 ans		
C Couverture - Etanchéité en toiture	20 ans	18 ans		
D Peintures extérieures d'étanchéité	15 ans	12 ans		
E Ascenseurs	20 ans	20 ans		
F Equipements techniques de confort et de sécurité	15 ans	15 ans		15 ans
G Equipements et aménagements extérieurs	15 ans	15 ans		15 ans
H Equipements et agencements intérieurs	15 ans	15 ans	15 ans	15 ans

- Pour son patrimoine existant au 1^{er} janvier 2005, la société a opté pour la méthode de reconstitution du coût historique amorti, et appliqué, à partir de l'analyse statistique de son patrimoine existant, les coefficients de répartition par composants ci-après :

A	Structure	88.40%
B	Menuiseries extérieures	6.00%
C	Couverture – Etanchéité en toiture	3.80%
D	Peintures extérieures d'étanchéité	1.80%

- Et au coût réel pour les opérations livrées depuis le 1^{er} janvier 2005.
- Les immeubles sont amortis dès la mise en service de l'immeuble. Lorsqu'ils font partie intégrante d'un programme locatif, faisant l'objet d'un financement global, les travaux de VRD sont amortis selon les mêmes modalités que les travaux de construction auxquels ils sont rattachés.

2.2.4. Stocks et encours

Les stocks et encours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. Les intérêts des capitaux empruntés pendant la période de construction sont intégrés dans le prix de revient.

Une provision pour dépréciation est constituée en cas de distorsion entre le prix de vente estimé et le prix de vente relevé à proximité de l'opération concernée.



2.5. Les concessions d'aménagement

Les opérations relevant de ces conventions sont comptabilisées à « l'avancement ». Les encours, en comptes 38, sont évalués en permanence « à terminaison », par inscription d'une provision pour charges prévisionnelles et en correspondance avec les CRAC annuels.

Les recettes estimées des concessions sont comptabilisées en compte 389, en diminution des actifs. Les opérations d'aménagement en concession n'ont pas d'autre impact sur le résultat que la comptabilisation de la rémunération d'opérateur de la société, honoraires et/ou transfert de coûts internes, selon les contrats.

2.2.6. Les opérations en accession à la propriété et les lotissements

La comptabilisation de ces opérations, est faite en encours et stocks, conformément aux directives et à la nomenclature du guide comptable professionnel des Sociétés d'économie mixte immobilières.

2.2.7. Créances locataires

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation de créances est constituée pour pallier les éventuels risques de non-recouvrement. Le quittancement est effectué en début de mois pour l'ensemble du patrimoine.

2.2.8. Provisions pour dépréciation des créances locataires

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale. Conformément à l'article 423-1-5 du Code de construction et de l'Habitat (CCH) et au règlement ANC 2015-04, elles font, le cas échéant, l'objet d'une dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Des provisions pour créances douteuses à hauteur de 100% du montant de la créance ont été systématiquement pratiquées pour les locataires sortis ou présentant une créance supérieure à 12 mois d'encours de loyers.

Pour les locataires présents, en fonction de l'encours de loyers, les taux statistiques de dépréciation ont été appliqués :

0 et 3 mois	3 et 6 mois	6 et 9 mois	9 et 12 mois
0%	25%	50%	75%

Créances irrécouvrables : Un comité des impayés examine les dossiers des locataires résiliés, et arrête la liste des dossiers considérés comme définitivement « irrécouvrables » après épuisement des procédures contentieuses, quelle que soit l'ancienneté de la créance. Ces créances « irrécouvrables » sont soldées en fin d'exercice et passées en perte.

2.2.9. Les opérations en mandat

La société conduit des opérations de travaux en mandat pour le compte de collectivités (Région, Communes...) et des opérations d'amélioration de l'habitat pour le compte de particuliers. Ces opérations sont suivies, à l'actif et au passif, en comptes 461, soldes consolidés opération par opération. Hors la rémunération que la société perçoit au titre de son mandat, ces opérations n'ont aucun impact sur le résultat.



2.10. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Il s'agit principalement de certificats de dépôts.

2.2.11. Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Depuis l'exercice 2007, la mise en place des comptes de trésorerie (compte 18) permet de suivre en toute sécurité, la trésorerie des opérations et de la société, l'équilibre des balances analytiques et un meilleur suivi de la rémunération de la société.

2.2.12. Subventions

Les subventions d'équipement affectées au financement de la construction des immeubles de rapport sont inscrites en compte 131 dès l'obtention de la décision de financement. Ces subventions sont reprises au compte de résultat (compte 777) de la manière suivante :

- Pour les subventions liées à des actifs amortissables, la subvention est reprise au même rythme que celui retenu pour l'amortissement technique par composants.
- Pour les subventions liées à des actifs non amortissables (terrains), la subvention est reprise de manière linéaire sur 10 ans.

2.2.13. Provisions pour risques et charges

- **Provisions pour gros entretien :** Les dépenses justifiant des conditions relevant des gros entretiens font l'objet d'une provision. Ces dépenses sont identifiées dans un plan pluriannuel d'entretien défini à 5 ans et déterminé en concertation avec le service technique. Ce plan pluriannuel comporte trois éléments :
 - l'identification de l'immobilisation objet des travaux d'entretien ;
 - le positionnement dans le temps des travaux d'entretien ;
 - l'estimation de leur montant

La provision est constatée à compter de l'exercice au titre duquel les dépenses sont programmées et inscrites dans le programme pluriannuel.

Les dotations de l'exercice correspondent aux dotations échelonnées sur la périodicité des programmes d'entretien ainsi que, le cas échéant, lors de l'inscription dans le programme pluriannuel, aux rattrapages liés à l'usage passé.

Les reprises portent à la fois sur les dépenses réalisées et sur les dépenses « déprogrammées ».

- **Provisions pour charges prévisionnelles :** A la fin de chaque exercice et pour chaque opération d'aménagement, il est procédé à une évaluation des coûts des droits à construire ou des terrains cédés depuis le début de l'opération. Conformément aux dispositions du règlement du CRC 99-05 du 23 juin 1999, cette évaluation, effectuée à partir des comptes rendus financiers annuels (CRACL), est globale.



Elle est réalisée en appliquant à l'ensemble des coûts prévisionnels cumulés de l'opération le pourcentage calculé comme suit :

Montant des produits comptabilisés depuis le début de l'opération

Montant des produits cumulés prévus par le CRACL

Les produits s'entendent hors participations reçues ou à recevoir de la collectivité territoriale concédante. Le pourcentage obtenu s'applique sur le total des dépenses prévues par le CRACL. Les coûts correspondants aux cessions, ainsi évalués, sont rapprochés des coûts cumulés comptabilisés depuis le début de l'opération.

Lorsque les coûts comptabilisés sont supérieurs ou égaux au résultat du calcul des coûts estimés, il n'y a pas lieu de régulariser. Dans le cas contraire, une provision globale, par opération, sera dotée.

2.2.14. Impôt sur les Sociétés

Depuis l'exercice 2006, les activités de production et de gestion de logements sociaux, locatifs ou en accession, constituent un secteur distinct, non soumis à l'impôt sur les sociétés (IS). Le résultat des autres métiers – études, mandats, immobilier d'entreprises, lotissements et opérations d'accession non sociales – est soumis à l'IS.

Le résultat fiscal de ces deux secteurs est obtenu par affectation des coûts de structure aux marges brutes de chaque activité. Ces coûts sont ventilés, soit par affectation directe, soit par imputation des temps passés, soit enfin au prorata de la « clé activité » (chiffre d'affaires et coûts internes).

2.3. Société de défiscalisation – Traitement comptable

- **Marges financières** : Les opérations financées via un montage faisant appel à la défiscalisation génèrent des produits financiers sur les prêts participatifs accordés aux véhicules de portage. Les marges financières, résultant des décalages de déblocage de fonds et des taux contractualisés avec la CDC, font l'objet d'un traitement particulier. Il convient de distinguer deux cas de figure :
 - « VEFA interne » : les intérêts de préfinancement sont intégrés dans le coût de revient de l'immobilisation. Les produits financiers générés sont donc neutralisés en totalité en produits constatés d'avance.
 - « VEFA promoteur » : les intérêts de préfinancement sont comptabilisés en charges de l'exercice et seule la marge (différentiel entre les produits financiers sur prêts participatifs et charges d'intérêts sur la période de préfinancement) est neutralisée en produits constatés d'avance.

A la date de livraison, ces produits constatés d'avance sont figés et sont destinés à minorer le coût d'acquisition de l'immobilisation.

- **Comptabilisation des contrats de « VEFA interne »** : A la signature de la VEFA entre la structure projet de la SODEGIS et conformément à la méthode de comptabilisation des contrats long terme retenue (PCG, art 380-1), le produit de VEFA a été comptabilisé en créance sur immobilisation et neutralisé par un produit constaté d'avance sur opération de défiscalisation. A la cession de l'opération au véhicule de portage, le produit de cession est dégagé.



Modalités d'établissement du compte de résultat de l'activité agréée



La clé activité a été retenue pour la répartition des postes de résultat entre activités agréées et autres activités. Le périmètre de la « clé activité » :

- Le chiffre d'affaires ;
- Le montant des rémunérations de l'ensemble des activités ;
- Le produit de cession des immeubles (commerces, logements anciens et neufs hors VEFA, logements financés par la défiscalisation) ;
- La facturation d'intérêts moratoires.

Les activités de production et de gestion de logements sociaux, locatifs et accession, constituent le secteur agréé.

2.5. Permanence ou changement de méthodes

2.5.1. Changement de méthode

L'ANC (Autorité des Normes Comptables) a publié le 4 juin 2015 le règlement n° 2015-04 relatif aux comptes annuels des organismes de logement social dont les principales dispositions, s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016 avec possibilité d'anticiper ces changements aux comptes de l'exercice 2015. L'arrêté du 7 octobre 2015 conjoint du Ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, du Ministère des finances et comptes publics et du Ministère de l'intérieur, a homologué ce règlement comptable applicable aux organismes d'HLM à comptabilité privée, aux sociétés anonymes d'habitat à loyers modéré d'HLM et aux sociétés d'économie mixtes de gestion de logements sociaux.

A l'exception de la comptabilisation du résultat de l'activité agréée des sociétés d'économie mixte, qui a fait l'objet de mesures spécifiques dès l'année 2015, la SODEGIS a choisi d'appliquer le Règlement de l'ANC n° 2015-04 à compter de l'exercice 2016.

2.5.2. Evaluation des créances clients :

Le règlement ANC n° 2015-04 a apporté des précisions sur les critères déclenchant la dépréciation des créances locataires, compte tenu du risque de non-recouvrement. Les critères de dépréciation sont les suivants :

- **Pour les locataires partis :** La dépréciation de la créance à 100% est systématique (article R. 423-1-5 du CCH). Il n'y a pas de test de dépréciation à effectuer.
- **Pour les locataires présents :**
 - Existence d'un encours de loyers, charges et accessoires représentant plus d'un an de loyers : La notion de créance irrécouvrable est corrélée au volume et non à l'ancienneté des créances. Dès lors que l'encours de loyers, charges et accessoires représente plus d'un an, toute la créance est dépréciée à 100%. À noter que l'encours ne comprend pas les dépôts de garantie, les refacturations locatives, les redditions de charges, et les rappels d'allocations familiales.
 - Existence de créances inférieures à 12 termes de quittancement : le test de dépréciation est appliqué.

Le règlement ANC n° 2015-04 précise que pour apprécier la perte de valeur des créances, l'entité peut utiliser des méthodes statistiques issues de données tirées de sa propre exploitation. Au titre de l'exercice 2016 la SODEGIS a continué à appliquer les taux issus de ses propres statistiques.



Les statistiques de dépréciation des créances locatives en termes de quittancement sont les suivantes.



0 et 3 mois	3 et 6 mois	6 et 9 mois	9 et 12 mois
0%	25%	50%	75%

Les méthodes appliquées par la société répondent au nouveau règlement. Par conséquent, aucun impact relatif au changement de méthodes n'a été traduit dans les comptes.

2.1.1.2 Provisions pour gros entretien :

L'article 214-9 du Plan comptable général dispose que les dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions qui ont pour seul objet de vérifier le bon état de fonctionnement des installations et d'y apporter un entretien sans prolonger leur durée de vie au-delà de celle initialement prévue. Elles peuvent être comptabilisées :

- soit selon l'approche par composants (comptabilisation en tant que composant du coût initial et amortissement de manière spécifique de ces dépenses) ;
- soit sous forme de provisions pour gros entretien ou grandes révisions.

Pour les organismes ayant opté pour la provision pour gros entretien, celle-ci est déterminée sur la base des coûts des programmes pluriannuels.

Le règlement 2015-04 définit les modalités de constitution de la provision conformément aux dispositions comptables :

- Provision constituée immeuble par immeuble
- Le programme pluriannuel comporte trois éléments :
 - Identification de l'immeuble objet des travaux ;
 - Positionnement dans le temps des travaux ;
 - Estimation du montant
- Dotations échelonnées sur la périodicité des programmes d'entretien (et non sur la durée des plans pluriannuels glissants)
- Reprise en totalité de la provision en cas de déprogrammation des travaux (pas de recyclage)

La provision est constatée à compter de l'exercice au titre duquel les dépenses sont programmées et inscrites dans le programme pluriannuel. Néanmoins, une quote-part de la provision correspondant à l'usage passé du bien sur sa durée d'usage total entre deux périodes d'entretien doit être immédiatement constatée (rattrapage).

L'impact du changement de méthode comptable à l'ouverture représente une augmentation des réserves à hauteur de 475 135 € et a été intégralement impacté sur le poste « Report à nouveau ».



Notes d'informations relatives au bilan



3.1. Immobilisations

3.1.1. Tableau de mouvements des immobilisations

Immobilisations	2015	Augmentation		Diminution		2016
		Acquisition, création	Virements de poste	Virements de poste	Cession ou mise HS	
Frais d'établissement						
Autres immobilisations incorporelles	287	15	381		0	684
Baux emphyt., à construction						
Incorporelles	287	15	381		0	684
Terrains Ateliers/Pépinières	1 789					1 789
Terrains bâtis - patrimoine	21 970				41	21 929
Terrains bâtis - structure	28					28
Agencements et aménagements de terrains	4					4
Terrains	23 792				41	23 750
Bâtiments administratifs	1 198	10	23	161		1 069
Immeubles Logements locatifs sociaux	196 533	1 216	338	338	655	197 094
Construction sol d'autrui	4 078			3		4 076
Logements locatifs sociaux	200 611	1 216	338	340	655	201 170
Commerces	17 989		308	169	171	17 957
Structure	1 406	49				1 454
Patrimoine en gestion	220 007	1 264	645	509	826	220 581
Autres Immobilisations corporelles	596	34	30		6	624
Immobilisations corporelles achevées	245 593	1 308	698	670	873	246 025
Terrains	5 704	848	1 692	663	2 499	5 082
Constructions et frais annexes	47 184	24 440	63	1 079	27 465	43 143
VRD et aménagements	5 028	2 512	3		3 157	4 386
Coût de production des immobilisations						
Immobilisations en cours	57 917	27 801	1 759	1 743	33 121	52 612
Avances et acomptes	596	917	44	757		799
Immobilisations corporelles en cours	58 512	28 717	1 802	2 500	33 121	53 411
Corporelles	304 105	30 025	2 500	3 170	33 994	299 436
Titres immobilisés	60					60
Participations et créances rattachées	74 249	18 955			601	92 603
Prêts aux acquéreurs	112				9	102
Autres prêts						
Dépôts et cautionnements	92	0			1	91
Intérêts courus						
Financières	74 513	18 955			612	92 856
	378 905	48 995	2 882	3 170	34 606	392 975



1.2. Immobilisations corporelles



En 2016, la SODEGIS a livré 245 logements (dont 82 LLS et 163 LLTS), soit une augmentation de 7% du parc locatif, à savoir :

Opération	Nombre de logements	LLS	LLTS	Date de livraison	Commune
Résidence Le Laurency	22		22	09/02/2016	Saint-Leu
Résidence Le Cap	24		24	14/09/2016	Saint-Leu
Résidence Les Tamariniers	81	37	44	24/11/2016	Saint-Leu
Résidence Max GOBETTI	17		17	22/12/2016	Tampon
Résidence Jean MOREL	10	1	9	26/07/2016	Tampon
Résidence Liè ETHEVE	44	44		28/10/2016	Tampon
Résidence Loulou PITOU	47		47	08/11/2016	Tampon
	245	82	163		

Au 31 décembre 2016, le parc locatif de la société s'analyse comme suit :

Patrimoine locatif	Nombre (équiv./logts)	SH
Logements locatifs sociaux	3 394	219 262 m ²
Immobilier d'entreprises	151	10 509 m ²
Locaux et commerces en pied d'immeubles	17	1 588 m ²
Structure & Gérances	3	226 m ²
Total	3 565	231 585 m²

Les locaux commerciaux disponibles à la vente se décomposent de la manière suivante :

Opérations	Commune	Année de livraison	Nbre lots	Equv. Logts	SH.U.T (m ²)	Loué	Libre	Sodegis	Disponible à la Vente
Combavas	Etang-Salé	2011	1	1	56	1			1
Bellevue A	Le Tampon	1995	5	4	298	5			5
Les Orchidées 1	Le Tampon	1998	4	2	163	4			4
Les Orchidées 2	Le Tampon	2001	1	2	123	1			1
A. Patel	Le Tampon	2005	4	6	473	4			4
Sentier Belda	Les Avirons	2001	2	2	136	1	1		2
Lacaussade 1	Saint Joseph	1995	1	1	56		1		1
Cœur de Village 40	Saint Joseph	1996	1	1	84	1			1
Usine à Vétiver 1	Saint Joseph	1996	2	2	140			2	0
Fabrique d'Allumettes 3	Saint Leu	2007	2	2	148		2		2
R. Barre	Etang-Salé	2015	1	1	86			1	0
Jules Arlanda	Le Tampon	2015	1	1	52	1			1
Patrimoine locatif et structure			25	24	1 814	18	4	3	22

3.1.3. Immobilisations en cours

Le poste des immobilisations corporelles en-cours passe de 58 512 K€ à 53 447 K€. L'en-cours s'analyse comme suit :

- 42 456 K€ portant sur 395 logements sociaux dont la livraison est programmée en 2017
- 9 126 K€ de travaux, études et avant projets pour des opérations en programmation de 2014 à 2017 portant sur près de 1 072 logements.
- 762 K€ portant sur les travaux de remplacement de composants



1.4. Immobilisations financières

	2015	+	-	2016
SAS Alamandas-Bertaut	60			60
Participations et créances rattachées	60			60
Prêts au personnel				
Dépôts	92	0	1	91
Cautiionnements				
Prêts participatifs	74 249	18 955	601	92 603
Prêts acqué/accédants à la propriété - LES	2		2	
Prêts aux acquéreurs/autres accédants emprunteurs	110		8	102
Autres Prêts	74 453	18 955	612	92 796
	74 513	18 955	612	92 856

Cette rubrique comprend principalement :

- **Participations et créances rattachées** : Les titres de participation au 31 décembre 2016 s'élèvent à 60 K€ (se référer au Tableau 5.5 - Tableau des Filiales et Participations).
- **Les prêts participatifs** : Dans le modèle de financement des « opérations de défiscalisation », la société consentira des prêts participatifs à la « société projet » pour lui permettre de financer l'acquisition de l'immeuble. Le financement de ces apports en fonds propres est assuré par l'octroi des prêts « CDC » et de subventions « LBU ». Les sommes appelées se sont élevées à 18 955 K€ sur l'exercice 2016 :

opérations en VEFA	Sociétés	2 015	+	-	2 016
Oiseaux de Paradis	LS 12	2 826		30	2 796
Les Pêcheurs	LS 4	2 606		30	2 577
Les Rosiers	LS 11	7 302		68	7 234
Désiré 2	Logis 3	828		14	814
P'Tit Canal	LS 5	2 461		41	2 420
Flamboyant (Raymond Barre)	Logis 3	1 603		25	1 577
Henri Madoré (Ex Sceau Salomon)	LS 55	6 370		52	6 318
Takamaka	Logis 4	1 753		29	1 724
Paille en queue	Logis 2	1 285		19	1 265
Rolland RAÉLISON	LS 56	4 364		54	4 311
Jules ARLANDA	LS 44	8 562		111	8 451
Harry PAYET (Philidor T - Mimosas)	LS 19	3 591		59	3 531
Laurency (Chaloupe Médiathèque)	Logis 2	2 456	186	38	2 604
Le Cap (BH228)	Logis 2	2 158	644	13	2 789
Aubépines (ex Boulistes)	Logis 1	1 568	297	1	1 864
Les Amaryllis - Coin Tranquille	LOGIS 4	933	169	8	1 094
Tamarinier	Dombeya 3	7 068	2 219	4	9 283
Lié ETHEVE (Poker d'As 2)	LS 75	3 971	828		4 799
Loulou Pitou	LS 101	3 200	2 286	5	5 480
Bouton d'Or	LS 20	5 390	570		5 960
Parc à Mouton	LS 77	1 323	827		2 151
Josépha Fontaine	Logis 6		1 660		1 660
Barrage	SNC DORIQUE	552	6 793		7 345
Pivet Velin	LS 74	422	31		453
Rue de l'Eglise	LOGIS 5	729			729
FanFan	LS 76	928	1 255		2 183
Z'AMBAVILLE (Ex AX 18)	PC 97		22		22
Verveine des Indes (Ilot 5.1)	PC 95		608		608
Pétunias	LS 79		266		266
Paul et Gaston	Logis 10		294		294
		74 249	18 955	601	92 603



- Les prêts accordés par la société aux acquéreurs de « LES », en crédit vendus remboursables à terme après apurement des prêts principaux, sur les dernières opérations « LES » réalisées de 2002 à 2005. Le montant de l'encours est garanti par privilège de vendeur.

3.1.5. Tableau de mouvements des amortissements

En augmentation de 10 % sur l'exercice, ces amortissements s'élèvent à 61 735 K€ :

Immobilisations	2015	Augmentations			Diminutions		2016
		Linéaires	Autres méthodes	Virements de poste	Virements de poste	Cession ou mise HS	
Frais d'établissement						0	233
Autres immobilisations incorporelles	201	32					
INCORPORELLES	201	32				0	233
Agencements et aménagements de terrains	4						4
Terrains	4						4
Bâtiments administratifs	214	27				7	234
Immeubles Logements locatifs sociaux	49 934	5 056				410	54 580
Constructions sol d'autrui - logements sociaux	848	112					960
Constructions commerces & Ateliers	4 654	741				57	5 337
Constructions	55 650	5 936				475	61 111
Matériel de bureau et informatique	130	19				5	143
Mobilier	97	60				0	157
Divers	86	2					87
Autres Immobilisations corporelles	312	81				5	387
CORPORELLES	55 966	6 017				480	61 502
	56 167	6 049				480	61 735



2. Valeurs d'exploitation - Stocks et encours

3.2.1. Tableau de mouvements des stocks

La valeur nette des stocks et encours, passe de 13 563 K€ à 11 870 K€ et s'analyse comme suit :

Nature des Stocks	2015	Augmentations		Diminutions		2016
		Acquisitions	Virements de poste	Virements de poste	Cession ou mise HS	
Approvisionnements						
Terrains à aménager	199	6		3	9	193
- Terrains	5 672	841		2 011		4 503
- Constructions	152					152
- VRD	5 219	2 056	55	3 462		3 869
- Frais annexes	642	158		246		554
	11 686	3 055	55	5 719		9 077
- Financements						
- Coût de production des produits achevés	-698		470			-228
	-698		470			-228
Immeubles en cours	10 985	3 055	525	5 719		8 849
Immeubles achevés disponibles à la vente	2 210		268	10		2 468
Immeubles achevés temporairement loués						
Coût des produits finis vendus ou immobilisés						
Autres stocks (études)	168	315		41	82	360
Immeubles achevés disponibles à la vente	2 379	315	268	52	82	2 827
- Etudes	80					80
- Terrains	8 660	342				9 003
- Constructions	1 008					1 008
- VRD	17 424	1 015				18 439
- Frais annexes	1 581	128				1 709
- Prov ch.prév	5 011		2 665			7 676
- Coût revient estimés des ventes	-33 765			4 150		-37 915
Encours de concession d'aménagement	0	1 485	2 665	4 150		0
TOTAL GENERAL	13 563	4 862	3 457	9 923	91	11 870

3.2.2. Terrains à aménager

Les réserves les plus importantes sont constituées des terrains suivants :

Terrains	Date d'achat	Surface/m²	Coût terrain	Prix M²	frais annexes	Total
St Vincent de Paul	01/09/2000	8 790	69	8	63	132
Dijoux JD	11/03/1994	1 982	18	9	6	24
Barret	25/04/1995	298	8	26	1	9
Etudes					28	28
		11 070	95		99	193



2.3. Immeubles en cours

Passant de 10 985 K€ fin 2015 à 8 849 K€ au 31 décembre 2016, ce poste s'analyse comme suit :

LIBELLE	2016	2015	Variation	Renvoi
Les Sables	1	1	0	
<i>s/total Accession</i>	1	1	0	a
Nid joli	45	45	0	b
Désiré	5		5	3 parcelles
<i>s/total Lotissements</i>	49	45	5	
Barrage	3 040	2 569	470	
Bouton d'Or	1 787	1 717	70	
Tamariniers		1 180	-1 180	
Laurency		1 090	-1 090	
Parc à mouton	1 152	1 072	81	
CHEMIN EDF	778	766	12	
Le Cap		712	-712	
Grande Ravine les hauts	1 003	570	433	
Les Boulistes		423	-423	
Josépha Fontaine	577	340	237	
Divers	460	502	-42	
<i>s/total Zones d'aménagement</i>	8 799	10 941	-2 142	c
	8 849	10 985	-2 136	

- a.** Encours résiduel rattaché à la dernière parcelle d'une superficie de 400 m² de l'opération « Les Sables ». Rétrocession à la Commune envisagée (aménagement paysager, ...).
- b.** Il s'agit d'un encours sur le terrain « ex-Agathe » (opération Nid Joli).
- c.** Cette rubrique regroupe principalement les dépenses engagées (terrains et travaux VRD) dans le cadre du financement FRAFU des opérations logements.

3.2.4. Immeubles achevés disponibles à la vente

La valeur des stocks, immeubles bâtis et parcelles en lotissement, se décompose de la manière suivante :

Sections	2016		2015		Variation	Observations
	Immeubles achevés	Provision	Immeubles achevés	Provision		
Cœur de Village	233		233		0	3 parcelles
Nid joli	51		51		0	Voiries à rétrocéder à la ville
Désiré	48		48		0	6 parcelles à vendre
Jules Vienne	62	11	72		-10	7 parcelles à vendre
Takamaka	34		34		0	2 parcelles à vendre
Lotissements	428	11	438	0	-10	
Locaux activités Camphrier	284		284		0	3 lots d'une superficie de 233 m ²
Lotissement Laurency	208					3 lots d'une surface de 1 494 m ²
Lotissement Tamariniers	59					3 lots à construire
Locaux activités Poker d'As	1 488		1 488		0	743 m ² de SF sur deux niveaux
Promotion	2 040	0	1 772	0	0	
Etudes pré-opérationnelles	360		168		191	
Total	2 827	11	2 379	0	181	



3. Clients et comptes rattachés

	Montants bruts	Amortiss. & Prov.	Montants nets 2016	Montants bruts	Amortiss. & Prov.	Montants nets 2015
Clients locataires	2 259	-1 673	586	1 856	-1 508	348
Acquéreurs	34	-4	30	34	-4	30
Emprunteurs	80	0	80	78	0	78
Clients douteux ou litigieux	0	0	0	0	0	0
Autres clients	1 596	-10	1 586	2 896	-8	2 888
	3 968	-1 687	2 281	4 865	-1 520	3 344

- **Clients locataires :** Après examen en commission des impayés, les créances locataires (logements et commerces) ont été passées en perte sur l'exercice pour 277 K€.

Le coût d'impayés se maintient à 2,5-2,8% sur l'exercice soit un coût supplémentaire de 71K€, et concerne 577 familles soit 17 % de la population des locataires et représentant une dette de 499 K€.

- **Les créances sur accédant-emprunteurs :** Le recouvrement de cette dette est géré par Réunion-Habitat, et ne présente pas de risque, les prêts bénéficiant d'un fonds de garantie.
- **Autres clients :** Le poste « autres clients » comprend essentiellement des créances facturées dans le cadre des missions confiées à la société, notamment :
 - La conduite d'opération sur le Lycée V. Schœlcher (16 K€) ;
 - Des études pré-opérationnelles de CAP Méchant (17 K€) ;
 - Des mandats d'amélioration (12 K€) ;
 - Un acompte d'un montant total de 1 125 K€ dû depuis 17/12/2014 (paiement effectif le 31 mai 2017) par la ville de Saint Leu dans le cadre du mandat SOBEPRE. Le montant des intérêts moratoires comptabilisés s'élève à 399 K€ (dont 386 K€ facturés au 31/10/2016).

3.4. Créances d'exploitation et créances diverses

	Montants bruts	Amort. & Prov.	Montants nets 2016	Montants bruts	Amort. & Prov.	Montants nets 2015
Subventions d'équipement à recevoir	15 130	0	15 130	13 308	0	13 308
	15 130	0	15 130	13 308	0	13 308
Fournisseurs débiteurs	47		47	47		47
Autres subventions à recevoir	289	0	289	74	0	74
TVA	1 078	0	1 078	1 097	0	1 097
Autres créances d'exploitation	10 815	0	10 815	8 885	0	8 885
Groupe et associés	855		855	735		735
Opérations pour compte (mandats)	612	-72	540	292	-55	236
Autres comptes débiteurs	42 671	0	42 671	31 995	0	31 995
	56 367	-72	56 295	43 125	-55	43 069
	71 497	-72	71 425	56 432	-55	56 377



- o Les subventions et participations à recevoir pour 69 228 K€, dont :

- Au titre des opérations de construction de logements sociaux : 15 130 K€

Désignation	Montant convention	2016	2015	Variation	Année de livraison
VEFA BOTAURUS STELLARIS	1 100	1 100	0	1 100	2019
LES KAKIS	945	945	0	945	2019
CD 61 RUE BERTAUT TAMPON	900	900	200	700	2019
Barrage	1 660	865	1 121	-256	2016
RPA CLINIFUTUR ST JOSEPH	800	800	0	800	2019
AMATA (LA RIVIERE SAINT LOUIS)	672	672	672	0	2018
LES PLATANES	656	656	0	656	2019
VEFA PETUNIAS	925	648	925	-278	2017
Mimosas - Harry Payet	1 463	610	610	0	2015
ILOT 6,1	600	600	600	0	2018
VEFA PAUL ET GASTON	529	529	0	529	2018
Tamariniers	2 183	508	467	42	2016
MANAPANY LES BAINS	443	443	443	0	2019
RPA ST PHILIPPE	420	420	420	0	2018
LACAUSSADE 3	400	400	400	0	2018
HORTENSIAS	400	400	0	400	2019
ILOT 6,2	360	360	360	0	2019
PLAINE SAINT PAUL	360	360	360	0	2018
Paille En Queue	595	350	350	0	2015
< 300 K€	18 406	3 563	6 380	-2 819	
	33 817	15 130	13 308	1 818	

- Au titre principalement des opérations en concession d'aménagements : 10 815 K€

Section	2016	2015	Variation
CBLQ	356	356	0
ZAC RHI Butte Citronnelle	7 554	7 127	427
Rémunération des prêts participatifs à recevoir	603	578	26
- Philidor Techer (Minosias)	50	60	-10
- TAKAMAKA	49	49	0
- CHALOUPE	299	299	0
- POKER D'AS 1	211	211	0
- LAURENCY	397		397
- POKER D'AS 2 (Lié Ethève)	168		168
- AMARYLLIS	190		190
- LE CAP	155		155
- AUBEPINES	669		669
Produits à recevoir (Avenants VEFA à signer)	2 188	619	1 568
Diverses prestations	114	205	-91
	10 815	8 885	1 930

- Au titre des opérations de mandats : 612 K€

Opérations	Brut	Provision	2016	Brut	Provision	2015
Mandats d'amélioration	3		3	18	0	18
Mandats Associations syndic	72	72	0	69	55	14
Médiathèque du tampon	0		0	0		0
Case Hoareau - CMS - Nid Joli	2		2	2		2
Mandats SOBEPRE	535		535	202		202
	612	72	540	292	55	236



- Au titre des opérations en « VEFA » : 42 671 K€

Sociétés	Opérations	2016	2015	Variation	Année de livraison
LS 5	PTit Canal		2	-2	2014
LS 20	Bouton d'Or	986	1 479	-493	2017
LS 74	Pivet Velin	5 964	6 051	-87	2016
LS 75	Poker d'As 2		696	-696	2016
LS 76	Fanfan	349	1 570	-1 221	2017
LS 77	Parc à Mouton	1 553	2 330	-777	2017
LS 97	FAHAM (Ex ILOT 5.6)	4 337		4 337	2018
LS 119	AMATA (Ex HE168-169)	8 199		8 199	2018
s/total INGEPAR		21 388	12 127	9 260	
Logis 1	Aubépines (Les boulistes)		250	-250	2016
Logis 2	Laurency		170	-170	2016
Logis 2	Le Cap	0	577	-577	2016
Logis 4	Amaryllis		148	-148	2016
Logis 5	Rue de l'Eglise	1 168	1 168	0	2017
Logis 6	Josépha Fontaine (MOULIN MAIS)	273	2 318	-2 046	2017
IONIQUE 4	Fleurs Jaunes (Ex Ilot 6.1)	3 957		3 957	2018
Logis 8	Lacaussade 3 (BN 177 St Jo)	2 290		2 290	2018
Logis 9	AW 1872/1873 PLAINE SAINT PAUL	2 805		2 805	2018
Logis 11	AT257 RPA ST PHILIPPE	2 202		2 202	2018
s/total OFOI		12 693	4 632	8 061	
PC 95	Z'AMBAVILLE (Ex AX 18)	1 151		1 151	2017
PC 95	Verveine des Indes (Ilot 5.1)	1 267		1 267	2017
s/total Interinvest		2 418	0	2 418	
SnC Dorique	BARRAGE	5 803	12 596	-6 793	2017
Dombeya 3	Tamariniers		1 992	-1 992	2016
s/total HSBC		5 803	14 587	-8 785	
	VEFA logements	42 302	31 347	10 954	
Alamandas Bethaut	Immeuble de bureau - Siège SODEGIS		104	-104	2015
Casud	Immeuble de bureau - Siège CASUD	328	328	0	2015
SCI Reg Top	Local 49 siège Etang Salé		2	-2	2014
	Cession immeuble de bureau	328	434	-106	
Divers produits à recevoir	Prime exceptionnelle CDC		114	-114	
	Divers	41	99	-58	
		42 671	31 995	10 675	

- **TVA** : Ce poste comprend quatre demandes de remboursement pour un montant de 700 K€ au titre des mois d'août à décembre 2016. Le paiement effectif est intervenu au cours du premier trimestre 2017.
- **Groupe et associés** : Dans le cadre du financement du siège de la SODEGIS, une avance en compte courant a été consentie par le Conseil d'Administration du 25 octobre 2013 à la SAS ALAMANDAS-BERTAUT d'un montant de 720 K€. Ce montant a été porté à 840 K€ suite au rachat partiel de l'avance en compte courant d'associés consentie par la CDC.



5. Etat des Créances

Rubrique et postes	Montant brut au bilan	Echéance	
		A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts aux acquéreurs	102	2	101
Autres prêts	92 603	911	91 692
Autres créances immobilisées	91		91
CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	92 796	913	91 883
Fournisseurs débiteurs	47	47	0
Clients douteux ou litigieux			
Locataires et organisme payeurs d'APL	2 259	586	1 673
Créances sur acquéreurs	34	34	
Autres créances clients	1 675	1 675	
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Etat - opérations particulières			
Etat - autres créances	27 312	12 977	14 336
Groupe et associés	855	15	840
Créances diverses			
Capital souscrit appelé non versé			
Opération pour le compte de tiers	612	612	
Autres créances	42 671	35 981	6 690
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	75 465	51 926	23 539
Charges constatées d'avance	214	214	
	168 474	53 052	115 422

3.6. Avances aux dirigeants

Conformément aux articles L.225-43 et L.223-21 du Code de Commerce, aucune avance ou crédit n'a été alloué aux dirigeants de la société.

3.7. Valeurs mobilières de placement

Le poste « Valeurs mobilières de placement » est constitué de placement à court terme

- sur un compte CSL Logement social d'un montant de 553 K€ ;
- d'un placement d'un montant de 300 K€, « CAT », ayant fait l'objet d'un nantissement sur la durée de 5 ans en garantie d'un prêt souscrit auprès de la CEPAC d'un montant en principal de 596 K€ (09/2016).

3.8. Charges constatées d'avance

Ce poste enregistre les dépenses payées d'avance pour un montant de 214 K€. On retrouve principalement diverses cotisations (Armos, EDF, ...).



9. Capitaux propres

3.9.1. Capital social

Au 31 décembre 2016, le capital social, d'un montant de 9 014 K€ est divisé en 200 320 actions et se décompose de la manière suivante :

Actionnaires	Nombre	Montant (*)	%
CA SUD	113 714	5 117	57%
Commune de L'Etang-Salé	6 762	304	3%
Région Réunion	21 170	953	11%
sous-total public	141 646	6 374	71%
CDC	30 000	1 350	15%
SOLENDI	11 911	536	6%
DODIN International	7 769	350	4%
SOFIDER	5 352	241	3%
CRCA de la Réunion	3 625	163	2%
Société Foncière de la Plaine	17	1	0%
sous-total privé	58 674	2 640	29%
Capital social	200 320	9 014	100%

(*) : montant nominal de l'action = 45,00 euros

3.9.2. Variation des capitaux propres

Désignation	2015	Résultat de l'exercice	Affectation du résultat (AG 6/05/16)	Report à Nouveau Bénéficiaire changement méth.	2016	Dont résultat des activités agréées
Capital souscrit-appelé, versé collectivités	6 374				6 374	
Capital souscrit-appelé, versé origine privée	2 640				2 640	
Prime d'émission	275				275	
Réserve légal	391		56		447	49
Autres réserves / réserves diverses					0	
Report à nouveau	3 459		1 059	475	4 994	926
Résultat de l'exercice 2015	1 115		-1 115		0	
Résultat de l'exercice 2016		-345			-345	-51
	14 255	-345	0	475	14 385	924



10. Subventions d'investissements

Intitulé	Subventions d'équipement				QP Sub. virée au résultat			Montant net
	2015	+	-	2016	2015	+	2016	
Subventions d'équipement	57 393	5 950	0	63 343	10 349	1 266	11 614	51 728
Etablissements publics réservataires	3 997	0	0	3 997	991	51	1 042	2 955
Subvention d'équipements autres partenaires	11 158	27	-360	10 824	3 168	314	3 482	7 343
	72 548	5 977	-360	78 164	14 508	1 630	16 138	62 026

Les conventions suivantes sont venues augmenter ce poste à hauteur de 5 977 K€ :

Désignation	nbre de logements	Montant Subvention
Résidence Palissandre	30	270
FAHAM (Ex ILOT 5.6)	30	280
VEFA Botaurus Stellaris	55	1 100
CD61 Rue BERTAUT Tampon	89	700
RPA Clinifutur St Joseph	40	800
Hortensias	22	400
LES Platanes	28	656
Les Bras de la Plaine	18	270
Les KAKIS	35	945
VEFA Paul et Gaston	23	529
Etude Faisabilité ECS Solaire		27
	370	5 977

A l'inverse, les réajustements de subventions à la baisse à hauteur de 360 K€ ont concerné l'opération « Pépinière d'Entreprises du Sud » suite à la notification du rapport définitif de contrôle par les services de l'Etat.

3.11. Provisions pour risques & charges

	2015	Dotations	Reprise	Virement de poste	2016
Provisions pour risques	84	182	-84		182
Provisions pour gros entretiens	2 564	466	-1 169	-475	1 386
Provisions charges prévisionnelles	5 011	2 684	-20		7 676
Provisions pour garanties données au client	231		-95	18	154
	7 890	3 332	-1 367	-458	9 397

- **Provisions pour risques** : Cette rubrique était constituée de deux dossiers aux prud'hommes. Cette provision a été reprise suite aux jugements favorables intervenus sur l'exercice.
- **Provisions pour gros entretiens** : Il s'agit du cumul des travaux de gros entretiens budgétés, au plan technique de patrimoine de la société, pour les 5 prochaines années, de 2017 à 2021. La provision de travaux de gros entretiens représente 136 € par logement au 31 décembre 2016.



- **Provisions pour charges prévisionnelles sur concessions d'aménagement** : Cette prov. est neutre au niveau du résultat, et a été constituée conformément aux règles comptabilisation des concessions d'aménagement. On retrouve les opérations suivantes :

	2016	2015
FRAFU Butte Citronnelle	7 189	4 504
RHI CBLQ	487	507
	7 676	5 011

- **Provisions pour garanties données au client** : Correspond à la couverture dommage ouvrage donnée dans le cadre des opérations de mandat d'amélioration.

3.12. Emprunts et dettes assimilées

	2016	2015
Emprunts CDC-PAE, finançant le logement locatif social	181 961	162 827
Emprunts 1%, finançant le logement locatif social	3 412	3 592
Emprunt BFC, finançant les bureaux, commerces, ...	1 879	2 179
Emprunts BR - Ateliers des Sables TR	2 248	2 374
Emprunts CEPAC - Aménagements siège	733	787
Emprunts CEPAC - Mobilier	566	
Emprunt SOFIDER	85	152
Financement du patrimoine (LT) – opération en gestion	190 885	171 910
Emprunts CDC-PAE	33 197	42 792
Emprunts 1%, finançant le logement locatif social		
Financement foncier - Gaia	3 360	5 573
Emprunts CDC-PAE-BR	36 556	48 365
ICNE	1 105	1 086
Financement du patrimoine (CDC PAE LT) – opération en cours	37 661	49 451
	228 547	221 361
Dépôts de garantie	1 572	1 465
	230 118	222 826

3.13. Fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fournisseurs au 31/12/2016	2016	%	2015	%
Fournisseurs et comptes rattachés - Stock immobilier	876	8%	711	6%
Fournisseurs et comptes rattachés - Mandats	404	4%	77	1%
Fournisseurs et comptes rattachés - Aménagement	116	1%	479	4%
Fournisseurs et comptes rattachés - Exploitation	1 853	17%	1 464	11%
Fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés	7 909	71%	10 101	79%
Total	11 157	100%	12 832	100%

Échéances de dettes fournisseurs	2016	%	2015	%
Échéances échues (antérieurs au 31/12/16)				
Échéances courantes (janvier et mars 2017)	6 885	62%	7 177	56%
Échéances particulières (postérieures au 01/03/2017)				
Total	6 885	62%	7 177	56%
Factures retenues de garanties	2 533	23%	2 702	21%
Factures non parvenues	1 739	16%	2 953	23%
Total	11 157	100%	12 832	100%

14. Autres

	2016	2015	Variation
Clients créditeurs	4 881	4 463	418
Dettes fiscales et sociales	666	954	-288
Opérations pour le compte de tiers	43	65	-22
Autres dettes	1 729	702	1 026
Concours bancaires CDC	6 998	1	6 997
Autres	14 316	6 186	8 131

- **Clients créditeurs** : Ce poste est constitué d'acomptes perçus dans le cadre des opérations bénéficiant d'un financement FRAFU pour 3 364 K€ et de soldes créditeurs locataires pour 1517 K€ (dont excédent d'acomptes sur provisions de charges 425 K€).

Opérations	2016	2015	Variation
ZA les boulistes		193	-193
Bouton d'Or	1 040	1 040	
Josépha Fontaine	238		238
ZA Médiathèque Saint Leu		472	-472
Parc à Mouton	572	544	28
LE Cap (BH228)		266	-266
BARRAGE	1 244		1 244
GRANDE RAVINE LES HAUTS	269		269
Tamariniers (ZA)		613	-613
Etat/avances sur subventions	3 364	3 128	236
Loc.-insuffisance d'acpte sur charges récupérables	10	37	-27
Locataires, avances et acomptes	1 083	880	203
Loc-excédent d'acptes sur provisions de charges	425	418	6
	1 517	1 335	182
	4 881	4 463	418

- **Autres dettes** : Cette rubrique enregistre les loyers à verser aux sociétés de défiscalisation à hauteur de 650 K€, ainsi qu'une avance de trésorerie d'un montant de 977 K€ par la structure de portage IONIQUE 5 (convention de délégation de paiement).



15. Produits constatés d'avance

- **Vente en Etat Futur d'Achèvement (VEFA) - Logements** : Cette rubrique enregistre le prix de vente des opérations logements financées par le mécanisme de la défiscalisation

LIBELLE	2016	2015	Variations
Laurency (Chaloupe Médiathèque)		3 339	-3 339
Les boulistes		2 453	-2 453
Amaryllis		1 449	-1 449
Tamariniers		13 004	-13 004
Bouton d'or	9 654	9 654	
Parc à mouton	5 071	5 071	
Le Cap		3 770	-3 770
Poker d'as 2		6 819	-6 819
Pivot Velin	8 986	8 986	
Rue de l'Eglise	2 542	2 542	
Fanfan	3 417	3 417	
Josépha Fontaine	2 671	2 671	
BARRAGE	18 980	18 980	
AMATA	9 447		9 447
Z'AMBAVILLE (Ex AX 18)	1 734		1 734
Verveine des Indes (Ilot 5.1)	2 658		2 658
FAHAM (Ex ILOT 5.6)	4 998		4 998
Fleurs Jaunes (Ex Ilot 6.1)	4 559		4 559
Lacaussade 3 (BN 177 St Jo)	2 638		2 638
Plaine Saint Paul	3 232		3 232
RPA St Philippe	2 534		2 534
Neutralisation du produit de VEFA	83 122	82 155	967
Ptit Canal (ex Colimaçons)	50	50	
Neutralisation du résultat VEFA	50	50	
	83 173	82 205	967

- **Rémunération des prêts participatifs** : Il s'agit de la neutralisation de la rémunération portant sur les prêts participatifs des opérations « Internes » en cours de construction. Concernant les opérations en « VEFA promoteur », le résultat financier dégagé pendant cette même période a également été neutralisé :

LIBELLE	2016	2015	Variations
Oiseaux du paradis	23	23	
Les Rosiers, Plaisance	19	19	
Les Pêcheurs	2	2	
VEFA « promoteur »	43	43	
Tamariniers	263	41	223
Jules ARLANDA	234	234	
Bouton d'or	234	89	145
Poker d'as 2	185	75	110
Rolland RAÉLISON	147	147	
Henri Madoré (Sceau de Salomon)	130	130	
Chaloupe Médiathèque	116	108	7
Divers < 100 K€	578	370	209
VEFA « Internes »	1 888	1 194	694
	1 932	1 237	694



- **Produits constatés d'avance – Concessions d'aménagement** : Il s'agit de neutralisation des résultats dégagés par les opérations de concession d'aménagements :

Opérations		RHI CBLQ COAM 0001	FRAFU Butte Citronnelle COAM 0014	Total 2016
Total produits au 31/12/16	a	15 012	24 020	39 032
Participation Collectivité	b	5 313	9 776	15 089
Recettes (hors participation)	c=(a-b)	9 699	14 244	23 943
Recettes budgétées (hors participation)	d	10 096	20 232	30 329
% Avancement	e=c/d	96%	70%	
Budget des dépenses	f	-15 400	-32 842	-48 242
Coût estimatif des cessions	g=f*e	-14 793	-23 122	-37 915
Dépenses réalisées	h	-14 306	-15 933	-30 240
Provisions pour charges prév.	i=g-h	-487	-7 189	-7 676
Recettes réalisées	a	15 012	24 020	39 032
Dépenses réalisées	h	14 306	15 933	30 240
Résultat	j=a-h	706	8 086	8 792
Neutralisation des résultats	j+i	219	898	1 116

3.16. Eléments concernant plusieurs postes de bilan

	Produits à recevoir	avec lesquelles la société a un lien de participation
Avances et acomptes sur immobilisations	799	
Participations		60
Créances rattachées à des participations		
Avances et acomptes versés sur commandes	47	
Créances clients et comptes rattachés	33	
Autres créances	2 878	855
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		

	Charges à payer	avec lesquelles la société a un lien de participation
Capital souscrit appelé non versé		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 105	
Emprunts et dettes financières divers	1	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	425	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	586	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 152	
Dettes fiscales et sociales	525	
Autres dettes	711	



3.17. Etat des Dettes

Rubrique et poste	Montant brut au bilan	Echéance		
		A un an au plus	A plus d'un an Et cinq ans au plus	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	224 029	7 803	33 154	183 073
Dépôts et cautionnements reçus	1 572			1 572
Dettes rattachées à des participations				
Emprunts et dettes assortis de conditions particulières				
Autres emprunts et dettes assimilées	4 518	805	2 910	5 237
Emprunts et dettes financières	230 118	8 607	36 064	189 882
Clients créditeurs	4 881	4 881		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 157	8 624	2 533	
Dettes fiscales et sociales	666	666		
Créditeurs divers				
Opérations pour le compte de tiers	43	43		
Versements restant à effectuer sur titres				
Autres dettes	1 729	1 729		
Produits constatés d'avance	86 221	58 812	27 408	
Dettes d'exploitation	104 696	74 754	29 942	
	334 814	83 362	66 005	189 882

3.18. Etat des Provisions

Nature des provisions		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Virement de poste	Montant Fin d'exercice
Amortissements dérogatoires						
Provisions pour investissement						
Autres provisions réglementées						
Provisions réglementées	Total 1.....					
Provisions pour litige		84	182	84		182
Provisions pour garanties données au client		231		87	10	154
Provisions pour risques sur opérations immobilières						
Provisions pour Gros Entretiens		2 564	466	1 169	-475	1 386
Provisions pour charges sur opérations immobilières						
Autres provisions pour risques et charges y/c COAM		5 011	2 684	20		7 676
Provisions pour risques et charges	Total 2.....	7 890	3 332	1 360	-465	9 397
Provisions pour dépréciation sur immobilisations		10		10		
Provisions pour dépréciation des stocks et encours		10	11	10		11
Provisions pour dépréciation des créances						
Locataires		1 508	285	119		1 673
Acquéreurs		4				4
Autres clients		64	18			82
		1 576	303	119		1 759
Provisions pour dépréciation	Total 3.....	1 586	314	130		1 770
		9 476	3 646	1 489	-465	11 167
(1) dont dotations et reprises:	- d'exploitation		3 646	1 489		
	- financières					
	- exceptionnelles					



Notes d'informations relatives au compte de résultat



4.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se décompose de la manière suivante :

Désignation	2016	2015	Variations
Ventes d'études		26	-26
Vente immeubles bâtis		4 800	-4 800
Ventes de terrains, droits de construire et immeubles	124		124
Produits des conventions d'aménagement	2 475	1 323	1 152
Production vendue de biens	2 598	6 149	-3 551
Loyers et charges	17 747	16 490	1 257
<i>Prestations de services</i>	398	458	-60
<i>Produits des activités annexes</i>	417	402	15
Prestations de services	815	859	-45
Production vendue de services	18 562	17 349	1 212
	21 160	23 499	-2 339

- L'exercice 2015 enregistrait la vente d'un immeuble de bureaux d'une superficie de 2 277 m² ainsi que 52 places de parking à la SAS Alamandas-Bertaut pour un montant 4 800 K€.
- Les produits des conventions d'aménagements d'un montant de 2 475 K€ portent sur l'opération « Butte Citronnelle », contre 1 323 K€ l'exercice précédent.
- Les loyers issus de l'activité de location, incluant les revenus locatifs (15 985 K€) et les charges refacturées aux locataires (1 762 K€).
- Les produits des activités annexes, incluant les prestations de services liées aux activités de gestion immobilière et de construction et le chiffre d'affaires des autres activités.

Désignation	2016	2015	Variations
Prestations de services - MOUS			0
Prestations de services - conduite d'opération	9	48	-39
Rémunération de l'activité de prêteur			0
Rémunération opérations en VEFA	379	356	23
Rémunération des mandats		49	-49
Autres honoraires	10	5	5
Prestations de services	398	458	-60
Refacturation aux locataires – travaux	225	213	13
Refacturation aux locataires – frais de contentieux	61	42	18
Refacturation taxe foncière	56	51	5
Production électricité Vte à EDF	44	65	-21
Autres produits annexes	31	31	0
Produits des activités annexes	417	402	15
Prestations de services	815	859	-45



Résultat par secteur d'activités



Le résultat net s'établit à - 345 K€ au 31/12/2016 contre 1 115 K€ l'exercice précédent. Les principaux agrégats du compte de résultat se ventilent par secteur d'activités comme suit :

En K€	2016	2015	Variation
Livraison	245	182	63
Nbre de logements	3 394	3 149	245
Nbre autres locaux (équivalent/logement)	151	151	0
Patrimoine (en équiv. / logements)	3 545	3 300	245

Loyer potentiel	15 546	14 749	797
Coût de la vacance	-342	-400	58
Loyers quittancés logements	15 204	14 349	855
Loyer potentiel	852	730	122
Coût de la vacance	-71	-122	51
Loyers quittancés Immobilier d'entreprises - commerces	781	608	173
Total loyers	15 985	14 957	1 028
Logements	6 868	6 378	491
Immobilier d'entreprises - commerces	168	279	-112
Marge brute	7 036	6 657	379
Coûts opérationnels	-3 072	-3 056	-16
Marge nette Location	3 964	3 602	363
% de marge nette	25%	24%	1%
<i>Volume de production neuve</i>	45 645	51 454	-5 810
<i>% de rémunération</i>	5%	5%	
Production immobilisée	2 071	2 211	-140
Foncier/aménagement	136	146	-9
Etudes et prestations	9	74	-65
Aménagement en concession	66	92	-26
Mandats amélioration		49	-49
Sous-total Rémunération	2 282	2 573	-290
Coûts opérationnels	-2 117	-1 820	-298
Marge nette Production	165	753	-588
Logements			0
Commerces	46	400	-354
Fonciers	-13		-13
Marge nette Promotion	33	400	-367
Coût de structure	-4 507	-3 640	-867
Résultat global	-345	1 115	-1 459



5. Achats et services externes

Les « achats et services externes » diminuent de 3 567 K€ d'un exercice à l'autre, passant ainsi de 17 143 K€ à 13 576 K€. Cette évolution provient pour l'essentiel :

- Des travaux relatifs :
 - A la réalisation des réseaux secondaires des opérations logements pour 2 984 K€ (-1993K€) et à l'opération Butte Citronnelle à hauteur de 2 475 K€ (+ 1 152 K€) ;
 - L'exercice 2015, enregistrait le coût de l'ensemble de bureaux cédé à la SAS Alamandas-Bertaut pour un montant de 4 800 K€
- De l'augmentation des budgets alloués :
 - A la location des logements loués auprès des sociétés de défiscalisation (+ 673 K€) ;
 - A l'impact en année pleine de la location du siège (+ 218 K€) ;
 - A la maintenance du patrimoine (+ 999 K€) et à l'intérim (+ 200 K€).

Désignation	Charges récupérables	2016	Charges récupérables	2015	Variations
Achats stockés-autres approv. produits entretiens					0
Etudes et prestations de service		82		45	37
Travaux, honoraires et frais annexes		5 459		11 100	-5 641
Achats non stockés de matières et fournitures	164	415	156	328	86
s/total achats	164	5 955	156	11 473	-5 518
Redevances de crédit-bail		1 846		1 172	673
Location longue durée	0	736	0	517	218
Entretien courant & gros entretien	850	3 186	686	2 186	999
Primes d'assurances		116		108	8
Documentation, ...		31		31	-1
Personnel extérieur à la SEM		300		100	200
Honoraires, ...		728		699	29
Annonces et insertions, publicité		105		217	-112
Autres	5	574	5	639	-65
Autres achats et services externes	855	7 621	690	5 670	1 951
Charges externes	1 019	13 576	846	17 143	-3 567

4.4. Récupération des charges locatives

Les charges non récupérées au titre de l'exercice 2016 représentent 1,20 % des loyers quittancés soit 194 K€ contre 179 K€ l'exercice précédent, soit :

Désignation	2016	2015	Variation
Achats non stockés de matières et fournitures	164	156	8
Entretien courant & gros entretien sur biens immobiliers	850	686	164
Ristourne redevance			0
Frais postaux, télécommunications, ...	5	5	1
Charges externes	1 019	846	173
Impôts et taxes et versements assimilés	693	598	95
Charge de personnel	244	269	-24
Autres comptes de charges	937	866	71
Total charges récupérables	1 956	1 712	244
Provisions quittancées	1 762	1 533	229
Total produits	1 762	1 533	229
	-194	-179	-15
% des loyers quittancés	-1,22%	-1,27%	-0,05%



5. Charges de personnel



4.5.1. Evolution de la masse salariale

En K€	2016		2016		2015		Variation	
	Réalisé	%	Budgété	%	Réalisé	%	Budgété	Réalisé
Rémunération	4 765	66%	4 568	66%	4 608	65%	4,3%	3,4%
Cotisations	2 261	31%	2 152	31%	2 205	31%	5,1%	2,5%
s/total	7 026	97%	6 720	97%	6 813	96%	4,5%	3,1%
Impôts, taxes et vers. Assimilés	247	3%	242	3%	250	4%	2,2%	-1,0%
Masse salariale	7 273	100%	6 962	100%	7 063	100%	4,5%	3,0%

En K€	2016		2016		2015		Variation	
	Réalisé	%	Budgété	%	Réalisé	%	Budgété	Réalisé
Production	2 375	33%	2 273	33%	2 079	29%	4,5%	14,2%
Location	2 731	38%	2 772	40%	2 807	40%	-1,5%	-2,7%
Structure	2 166	30%	1 917	28%	2 176	31%	13,0%	-0,4%
Secteurs d'activités	7 273	100%	6 962	100%	7 063	100%	4,5%	3,0%

La masse salariale progresse de plus de + 3 % par rapport à l'exercice précédent.

4.5.2. Ventilation de l'effectif

- **Par secteur d'activités :**

En Equivalent Temps Plein	2016		2016		2015		Variation	
	Réalisé	%	Budgété	%	Réalisé	%	Budgété	Réalisé
Production	31	31%	29	26%	29	27%	6,9%	6,7%
Location	50	50%	60	55%	57	53%	-16,7%	-11,8%
Structure	20	20%	21	19%	21	20%	-4,8%	-5,1%
Effectif total	101	100%	110	100%	107	100%	-8,2%	-5,5%

Au 31 décembre 2016, l'effectif de la SODEGIS s'établit à 101 salariés en équivalent temps plein soit une diminution de 5,5 %.

- **Effectif par catégorie professionnelle :** La catégorie « Employés » représente 37 % de l'effectif total de la société, dont 8 Agents d'entretien. Les catégories « Cadres » et « Agents de maîtrise » sont respectivement à 33 % et 30 %. L'augmentation du nombre de cadres est liée à des promotions internes.



9. Résultat financier



Désignation	2016	2015	Variation
Intérêts des emprunts – CDC patrimoine locatif	1 378	1 612	-234
Intérêts des emprunts – Solider	7	8	-1
Intérêts des emprunts – BFC	98	112	-14
Intérêts des emprunts – Caisse Epargne	33	7	25
Intérêts des emprunts - BR	108	29	79
Intérêts bancaires (agios)	0	0	0
Intérêts autres dettes/organismes collecteurs (1%)	40	38	2
Charges financières	1 664	1 806	-142
Revenus des prêts participatifs	1 297	882	415
Revenus des acquéreurs			0
Revenus VMP/CE CSL	53	176	-123
Produits VMP-Banque de la Réunion		76	-76
Rémunération facturée sur Compte courant SAS Alamandas-Bertaut	15	15	-1
Intérêts moratoires Commune de Saint-Leu	171	228	-57
Produits financiers	1 536	1 377	159
Résultat financier	-128	-429	301

4.7. Résultat exceptionnel

Désignation	2016				2015			
	Sortie Actif	Autres	QP subv.	Total	Sortie Actif	Autres	QP subv.	Total
Vceac/immobilisations corporelles	32 379			32 379	28 213			28 213
VNC des composants remplacés	395			395	190			190
Abandon Prêts participatifs			103	103			61	61
Dépenses couvertes par l'assurance		199		199		42		42
Autres charges exceptionnelles de gestion		553		553		76		76
Charges exceptionnelles	32 774	752	103	33 628	28 403	119	61	28 583
Autres produits exceptionnels de gestion		859		859		477		477
Cession d'immobilisations	32 573			32 573	28 627			28 627
Quote-part des subventions			1 630	1 630			1 725	1 725
Indemnités d'assurances		169		169		16		16
Régularisation positive sur charges locatives		20		20		61		61
Produits exceptionnels	32 573	1 048	1 630	35 251	28 627	555	1 725	30 908
	-200	296	1 528	1 623	224	436	1 664	2 324

Poste « Sortie Actif » :

Nom Opération	Nombre de logements	Sociétés de défiscalisation	Cession d'immob.	Valeur nette comptable	+/- Value
Fabrique d'Allumettes	2		130	-134	-4
Bellevue A	1		64	-14	50
Cessions de commerces	3		194	-148	46
VEFA LAURENCY	22	LOGIS 2	3 728	-3 728	
MAX GOBETTI (Ex AUPEBINES)	17	LOGIS 1	3 108	-3 108	
JEAN MOREL (Ex AMARYLLIS)	10	LOGIS 4	1 635	-1 635	
TAMARINIERS	81	DOMBEYA 3	13 004	-13 004	
LE CAP (BH228)	24	LOGIS 2	3 922	-3 922	
Lié ETHEVE (Poker d'As 2)	44	LS 75	6 983	-6 983	
Cessions de logements aux sociétés de défiscalisation	198		32 379	-32 379	0
Remplacement de composants			0	-247	-247
			32 573	-32 774	-200



poste « Autres » : Cette rubrique est composée principalement de diverses opérations de régularisation (Abandons de projets - 400 K€, dégrèvement TFPB Yoshito + 155 K€, liquidation d'entreprises, ...).

4.8. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Le résultat fiscal se ventile, entre les secteurs non soumis à l'impôt sur les sociétés et les secteurs assujettis, de la manière suivante :

	Activités		Résultat fiscal
	Exonérées	Fiscalisées	
Résultat comptable	-103	-242	-345
- Réintégrations	56	16	72
Amortissement excédentaire		5	5
Taxe sur les véhicules		8	8
Jetons de présence	56	3	60
Moins value nette à long terme			
- Déductions			
Contribution sociale de solidarité			
RESULTAT IMPOSABLE	-47	-226	-273
Impôts sur les sociétés			

4.9. Suivi des déficits

	Activités		Total
	Exonérées	Fiscalisées	
Déficits antérieurs		151	151
Déficits imputés au titre de l'exercice			
Déficits créés		226	226
Situation au 31/12/2016		377	377



Autres informations



5.1. Dettes garanties par des sûretés réelles

o Logements

Nature	Date	Durée	Capital initial	En cours Au 31/12/2016	% DE GARANTIE CGLLS	Encours au 31/12/2016 garanti
30 LLS LA CURE	1994	34	1 714	722	60%	433
45 LLS CITRONNELLES	1994	34	2 449	1 032	60%	619
10 LLS CENT MARCHES	1994	34	616	260	60%	156
6 LLS CARAMBOLES	1994	34	273	115	60%	69
34 LLS POINSETIAS	1994	34	2 116	963	60%	578
26 LLS BOUGAINVILERS	1995	34	1 577	741	40%	296
20 LLS BR DES ETANGS	1995	34	1 181	555	20%	111
36 LLS LACAUSSE	1996	34	1 965	967	40%	387
30 LLS CH GALETS 1	1996	34	1 878	882	20%	176
72 LLS H DELISLE	1996	34	4 441	2 087	20%	417
11 LLS BR DES ETANGS 2	1996	34	652	321	70%	225
29 LLS LE RUISSEAU	1995	34	1 741	818	20%	164
16 LLS CASABIANCA	1996	32	950	477	40%	191
12 LLTS LACAUSSE	1997	32	738	355	50%	178
38 LLS CHAPELLE	1997	32	2 492	1 230	40%	492
22 LLS LES REMPARTS	1996	34	1 240	627	20%	125
10 LLS LA FORET	1997	32	580	286	40%	114
44 LLS U. VETYVER	1997	32	2 537	1 295	40%	518
40 LLS C VILLAGE-VINCENDO	1997	32	2 492	1 251	40%	500
45 LLTS C.VILLAGE-VINCENDO	1997	32	2 701	1 309	50%	654
57 LLTS CAZALA	1998	32	3 046	1 476	50%	738
32 LLTS CH GALETS 2	1997	32	1 629	789	50%	395
24 LLS CONCESSION	1998	32	1 461	788	50%	394
29 LLS LES QUAIS	1997	32	1 700	864	50%	432
26 LLS CHOKA BLEU	1997	32	1 500	771	50%	386
18 LLTS LA CURE 2	1998	32	967	496	50%	248
83 LLS ORCHIDEES 1	1997	32	3 124	1 539	40%	616
08 LLTS DON JUAN	1999	32	465	257	50%	128
24 LLS BENJOINS	1999	32	1 301	718	70%	502
27 LLTS ORCHIDEES 2-1	1999	32	1 469	811	50%	405
62 LLS ORCHIDEES 2-2	1999	32	3 341	1 946	50%	973
31 LLS LA CRESSONNIERE 1	2000	32	1 704	1 049	40%	420
14 LLTS LA CRESSONNIERE 2	2000	32	681	398	40%	159
40 lls Tourterelles Et Salé	2001	35	3 065	1 960	40%	784
32 LLTS BR PANON	2001	35	1 607	985	40%	394
23 LLTS SENTIER LA VIERGE	2000	32	1 155	675	40%	270
31 LLTS Molière	2001	35	1 519	930	40%	372
63 LLS Molière	2001	35	2 223	1 414	40%	566
30 LLS Rempart Cheval	2001	35	1 625	995	40%	398
29 LLTS Santolines	2002	35	1 566	959	40%	383
36 LLS Kerbel	2002	35	2 251	1 489	40%	596
46 LLTS fabrique d'allumettes	2002	35	2 398	1 621	40%	649
18 lls Sanassama - Réhabilitation	2014	25	586	605	20%	121
RHI Butte Citronnelle - Etang-Salé	2015	6	4 000	3 360	20%	672
			78 719	43 187		17 404



o Commerces/structure

Nature	Date	Capital initial	Durée	Capital au 31/12/2016	VNC des biens	Observations
Ateliers des sables ZIE	06/10/2002	1 550	15	111	3 981	Hypothèque 1 ^{er} rang/biens immobiliers
Pépinières des sables Tr 1	18/12/2007	1 100	15	552	3 556	Hypothèque 1 ^{er} rang/biens immobiliers
Financement locaux commerciaux	31/12/2008	1 982	15	647	1 859	Hypothèque 1 ^{er} rang/locaux financés
3 commerces - Alamandas	28/10/2014	640	15	569	985	Hypothèque 1 ^{er} rang/biens immobiliers
BFC		5 272		1 880	10 382	
Commerces Cressonières	09/12/2005	109	15	37	91	Hypothèque 1 ^{er} rang/biens immobiliers
Commerces Sentier Belda	09/12/2005	143	15	48	125	Hypothèque 1 ^{er} rang/biens immobiliers
Commerces Fab Allumettes III	09/12/2005	172	15	39	142	Hypothèque 1 ^{er} rang/biens immobiliers
SOFIDER		424		125	359	
Pépinières des sables Tr 2	07/08/2013	2 524	15	2 248	4 819	Hypothèque 1 ^{er} rang/biens immobiliers
BR		2 524		2 248	4 819	
Aménagements du siège	29/11/2013	800	15	733	1 365	a
	30/09/2016	596	5	566		b
CEPAC		1 396		1 300	1 365	
		9 616		5 552	16 925	

- a. Garanties de la CEGC à hauteur de 50 % du montant du crédit.
 b. Nantissement sur la durée de 5 ans d'un CAT n°0912012935083 d'un montant de 300 K€.

Une délégation intégrale et irrévocable des produits de loyers a été consentie sur les emprunts cités.

5.2. Engagements hors bilan

o Engagements donnés :

	Montant Au 31/12/2016	Echéances			Montant au 31/12/2015
		< 1 an	<= 1 à 5 ans	> 5 ans	
Cautions et garanties					
Hypothèques sur biens immobiliers					
Engagements de rachat de terrains	250		250		195
Engagements de rachat de titres de SAS et de biens immobiliers (a)	122 589	11 386	83 546	27 657	96 863
Garanties financières d'achèvement					
	122 839	11 386	83 796	27 657	97 058

- a. La SODEGIS bénéficie d'une promesse de vente des porteurs de parts des structures de portage, et ces derniers bénéficient d'une promesse d'achat accordée par la SODEGIS. Ces promesses réciproques seront obligatoirement exercées à l'issue de la période de défiscalisation pour l'euro symbolique. L'option d'achat pourra également être exercée sur l'actif. Le solde des prêts participatifs à la date de cession pour les opérations concernées constituera le montant de la transaction.



o **Engagements reçus :**



	Montant au 31/12/2016	Echéances			Montant Au 31/12/2015
		< 1 an	<> 1 à 5 ans	> 5 ans	
Garanties d'emprunts CDC des Collectivités/CGLLS	218 517	7 800	33 154	177 564	211 191
Engagements de ventes de titres de SAS et de biens immobiliers (a)	122 589	11 386	83 546	27 657	96 863
Garanties financières d'achèvement					
	341 106	19 186	116 699	205 220	308 055

- o **Engagements pris en matière de pensions, retraites :** Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière ont été valorisés à hauteur de 357 K€. Cette valorisation a été effectuée sur la base des hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation fin de période : OAT TEC10
- D'hypothèses de mortalité (source INSEE)
- D'hypothèses de rotation du personnel
- D'un départ à la retraite à 62 ans.

En K€	2016	< 1 an	<> 1 à 5 ans	> 5 ans	2015
Production	105			105	88
Location	190		20	170	175
Structure	62		10	51	73
	357	0	30	327	336

5.3. Comptes consolidés

La SODEGIS ne publie pas de comptes consolidés. Les entreprises contrôlées, de manière exclusive ou conjointe ou dans lesquelles une influence notable est exercée, présentent tant individuellement que collectivement un intérêt négligeable.

5.4. Evènements postérieurs au 31 décembre 2016

Aucun évènement significatif n'est intervenu après la date de clôture et celle de l'établissement des comptes annuels.

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

SLO

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1067-DE



5.5. Tableau des Filiales et Participations

Société	Forme	Siret	Capital	Autres Capitaux Propres	% détenu	Participations			Chiffre d'affaires HT	Résultat Net comptable	Prêts et Avances consenties	Cautions et avals données par SODEGIS	Date de Clôture Exercice
						Brutes	Prov.	Nettes					
Alamandas-Bertaot	SAS	798 294 87200014	100	91	60%	60	0	60	359	19	840	Néant	31/12/2016
Total			100	91	0	60	0	60	359	19	840	0	

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

SLO

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1067-DE



5.6. **Tableau des concessions d'aménagement**

Nom de l'opération	Concedant	Date de Signature convention	Date fin convention	Résultat Prévisionnel hors part. conc.	Participation du concedant	Cumul Dépenses au 31-12-16	Cumul Recettes au 31-12-16	Dont Participation du concedant	Stock 31/12/2016	Provision charges	Neutrallsat° résultat	Participation A recevoir
CBLQ (a) - (b)	St Joseph	22/11/1991	31/12/2014	610	5 303	14 372	15 012	5 313		487	219	10
Baies Roses (b)	Entre-Deux	17/12/2002	17/12/2006		181	368	368	181				
Av R Barre (b)	Etang-Salé	17/09/2003	17/09/2007		251	664	664	251				
Butte Citronnelle	Etang-Salé	28/12/2004	31/12/2021	8 086	12 610	15 933	24 020	9 776		7 189	898	2 835
				8 726	18 345	31 337	40 064	15 521		7 676	1 117	2 825

(a) Provisionné en votre qualité de la collectivité pour clôture de l'opération du CCMC de clôture en cours auprès de la Collectivité.



Envoyé en préfecture le 18/12/2017
Reçu en préfecture le 18/12/2017
Affiché le 18/12/2017
ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1067-DE



2 DEUXIEME RESOLUTION :

Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, DECIDE d'affecter comme ci-après le résultat de l'exercice :

. Dotation à la réserve légale	0.00
<i>Dont affectation aux activités agréées</i>	0.00
. Au Report à nouveau	-344 724.59
<i>Dont Affectation aux activités agréées</i>	-57 094.88
Report à nouveau après affectation	4 648 785.04

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

SLO

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1067-DE



3. TROISIEME RESOLUTION :

Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, et approbation, le cas échéant, des dites conventions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, **APPROUVE** que les conventions susmentionnées ont été conclues.

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

SLO

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1067-DE



4. QUATRIEME RESOLUTION :

Fixation des jetons de présence alloués au Conseil d'administration

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, FIXE le montant annuel maximum des jetons de présence susceptibles d'être alloués au Conseil d'administration pour l'exercice 2017 et les exercices ultérieurs jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement, à la somme de 116 872 €, nette de toutes cotisations et prélèvements sociaux et fiscaux, soit un montant toutes charges comprises de 232 043 €.

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

SLO

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1067-DE



5. CINQUIEME RESOLUTION :

Ratification de la cooptation d'un administrateur

Le Conseil d'Administration SODEGIS en date du 17 février 2017 a coopté la Société Action Logement Immobilier en la personne de M. Olivier BAJARD comme représentant permanent.

Ainsi, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générale ordinaires

RATIFIE la cooptation en qualité de nouvel administrateur la société Action Logement Immobilier, Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000.000 €, représentée par M. Olivier BAJARD, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

SLO

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1067-DE



6. SIXIEME RESOLUTION :

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'Assemblée Générale CONFERE tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer toutes le formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicité prévus par la législation en vigueur.

SODEGIS**EXERCICE 2016**

*Rapport établi conformément
à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Fiche signalétique

Dénomination sociale	Société Anonyme d'Economie Mixte
Date de création	21 novembre 1990
Siret	380 177 170 000 20
Code APE	6820 A
Siège social	6 place de la Principauté d'Andorre BP 905, 97427 l'Etang Salé
Téléphone / Fax	0262 91 79 20 / 0262 91 79 1
Mail	sodegis@sodegis.re
Président	Bachil VALY
Directeur Général	Philippe ASERVADOMPOULE
Nombre de salariés (au 31/12/2016)	101 employés (etp)

Actionnariat

Capital social: 9 014 KE

	Nombre	Montant*	%
Communauté d'agglomération du Sud	113 714	5 117	57 %
Région Réunion	21 170	953	11 %
Etang Salé	6 762	304	3 %
Sous total public	141 646	6 374	71 %
CDC	30 000	1 350	15 %
Solendi réunion	11 911	536	6 %
Dodin International	7 769	350	4 %
SOFIDER	5 352	241	3%
CRCA de La Réunion	3 625	163	2 %
Société Foncière de la Plaine	17	1	0 %
Sous total privé	58 674	2 640	29 %
Capital social	200 320	9 014	100 %

* le montant nominal de l'action est de 45,00 euros.

Les missions de la SODEGIS

- Monter et conduire des opérations de résorption d'habitat insalubre, et de restructuration-densification de centres urbains ou centres bourgs
- Equiper des parcelles destinées à l'habitat intermédiaire en maisons individuelles ;
- Réaliser des zones d'activité
- Produire du foncier équipé pour la construction de logements sociaux en location ou accession.
- Participer au développement d'un parc de logements sociaux

- Contribuer au développement économique et à la création d'emplois, par la réalisation d'ateliers artisanaux à loyers bonifiés, et par la construction d'une pépinière d'entreprises.
- Assister les maîtres d'ouvrage publics ou privés pour la réalisation de grands équipements
- Assister les ménages à faibles revenus dans le montage et la conduite d'opérations de rénovation et d'améliorations lourdes de leur habitat
- Gestionnaire du parc de logements locatifs sociaux.

Le bilan d'activités

ACTIVITÉ DE PRODUCTION.

Foncier et mandat d'étude d'aménagements :

- La SODEGIS travaille sur diverses missions et études urbaines :
 - L'opération d'aménagement de 40 Ha : Butte Citronnelle à l'Étang-Salé, est encore en phase opérationnelle. Cette opération se poursuit avec d'énormes difficultés liées à l'évolution sans commune mesure des évaluations foncières par « Les Domaines (allant jusqu'à + 500 % dans certains secteurs) ;
 - en 2014, la commune de Saint-Pierre a confié à la SODEGIS, après mise en concurrence, une mission « d'étude de faisabilité pour le découpage des parcelles communales sises chemin RANGAMA à Bois d'Olives » Cette mission d'étude en 3 phases s'est déroulée en 2014 et 2015, et est aujourd'hui achevée, le solde de la mission a été sollicité fin 2015.

Projets en cours :

la SODEGIS travaille actuellement sur :

- une étude d'aménagement multi-sites sur la commune de Saint-Joseph, en lien avec l'instauration du nouveau PLU de la commune à venir ;
- Divers sites d'importance sur la commune du Tampon dont le centre de la commune, en lien également avec l'instauration du nouveau PLU de la commune à venir ;
- Des études d'aménagement sur divers sites d'envergure sur les communes de l'Ouest de la Réunion.
- une conduite d'opération pour la réhabilitation d'un bâtiment de l'Université du Tampon (travaux en cours de finalisation),
- une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la Région concernant l'extension et la réhabilitation d'un lycée à Saint-Louis (travaux en cours de finalisation),

Logements :

En 2016, la SODEGIS a :

- livré 245 logements, dont 82 LLS et 163 LLTS.
- Recensé 419 logements en phase travaux.
- Obtenu le financement de 295 logements .

Au titre de la programmation 2016, la SODEGIS conforte son ancrage sur le territoire SUD. 73 % de ces logements financés se trouvent sur le territoire de la CASUD et 27 % sur le territoire de la CIVIS. Toutefois, la SODEGIS souhaiterait continuer son développement vers l'Ouest.

ACTIVITÉ DE LOCATION.

- **Parc locatif:** Au 31 décembre 2016, la SODEGIS détient un patrimoine de 114 opérations correspondant à 3 394 logements, dont 1672 LLS et 1 722 LLTS.

Le bilan financier

<u>LES INDICATEURS D'ACTIVITÉS</u>	Résultat de l'activité de production : 175 K€
	- Montant de la rémunération : 2 071K€. - Coûts opérationnels : 3 072 K€
	Résultat de l'activité de location.
	- Marge locative nette : 3 964 K€

Le bilan financier

RÉSULTATS DE L'ENTREPRISE (SYNTHÈSE)

Le rapport de gestion et les comptes annuels ont été approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire de la SODEGIS le 23 juin 2017.

Comptes de résultats	2015	2016
Chiffre d'affaires net	23 499 000 €	21 160 000 €
Charge de personnel	7 063 000 €	7 026 000 €
Total charges d'exploitation	32 302 000 €	32 253 000 €
Le résultat d'exploitation	- 781 000 €	- 1 840 000 €
Résultat net	1 115 000 €	- 345 000 €

En annexe :

- le compte de résultat ainsi que le bilan approuvé par l'Assemblée Générale.

La représentante du Conseil Régional,



Mme Julianna M'DOIHOMA



Séance du 12 décembre 2017
Délibération N° DCP2017_1068
Rapport / DTD / N° 104922

**Délibération de la Commission Permanente
du Conseil Régional**

**ÉTUDE TECHNIQUE, JURIDIQUE ET FINANCIÈRE POUR LA GESTION ET
L'EXPLOITATION DES GARES ROUTIÈRES ET DES PÔLES D'ÉCHANGES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ,

Vu le budget de l'exercice 2017,

Vu la délibération n°2015_0039 en date du 18 décembre 2015 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente,

Vu la délibération n° DCP2016_0229 en date du 07 juin 2016 approuvant la mise en place d'une Convention cadre pluriannuelle sur la période 2016 – 2018 déclinant les missions confiées à la SPL Maraïna au titre des études de développement et d'aménagement du territoire (EDA) et de la convention d'application « Stratégies de gestion des gares routières, pôles d'échanges et infrastructures dédiées au RRTG »,

Vu le rapport DTD/N°104922 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission des Grands Chantiers, des Transports et Déplacements du 05 décembre 2017,

Considérant,

- La compétence de la Région Réunion, pour l'organisation des transports non urbains et à la demande, la construction, la gestion et l'exploitation des infrastructures, des gares routières et pôles d'échanges des transports non urbains de voyageurs au 1^{er} janvier 2017,
- La nécessité de modernisation et de sécurisation des gares routières et pôles d'échanges actuels, pour rendre les transports collectifs plus attractifs et ainsi contribuer au développement de leur usage,
- La nécessité de définir une politique de financement, de gestion et d'exploitation des gares routières transférées à la Région, et d'étendre cette réflexion à d'autres pôles d'échanges actuels et à venir, notamment en lien avec le futur RRTG,

**La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,**

Décide, à l'unanimité,

- de valider le cahier des charges de l'étude technique, juridique et financière pour la gestion et l'exploitation des gares routières et pôles d'échanges ;

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

SLO

ID: 974-239740012-20171212-DCR2017_1068-DE

- d'engager une enveloppe prévisionnelle de **150.000 €** sur l'autorisation d'engagement P165-0004 « Études TEE maîtrise d'ouvrage Région » du chapitre 908, article fonctionnel 908-18 du budget 2017 de la Région Réunion, pour réaliser cette étude ;
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**Le Président,
Didier ROBERT**



Séance du 12 décembre 2017
Délibération N° DCP2017_1069
Rapport / DSI / N° 104919

**Délibération de la Commission Permanente
du Conseil Régional**

MISE EN PLACE DE WEBCAMS TOURISTIQUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2017,

Vu la délibération n° 20150039 en date du 18 décembre 2015 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente,

Vu le rapport DSI / 104919 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Économie et Entreprises en date du 28 novembre 2017,

Considérant,

- les sollicitations des acteurs du tourisme pour la mise en place de caméras qui représentent un attrait pour les visiteurs,
- la disponibilité d'accès internet sur les hotspots déployés dans le cadre du projet Wi-Run,
- la disponibilité de crédits sur l'opération Wi-Run,

**La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,**

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver la mise en place de webcams touristiques et leur exploitation, sur une durée d'un an et demi ;
- de prélever les crédits correspondants, soit un montant de **60 000,00 €** en investissement et **21 000,00 €** en fonctionnement, sur les Autorisations de Programme et d'Engagement votés par la Commission Permanente du 02 décembre 2014 pour l'opération Wi-Run ;
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**Le Président,
Didier ROBERT**

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

SLO

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1069-DE



Séance du 12 décembre 2017
Délibération N° DCP2017_1070
Rapport / DSI / N° 104514

**Délibération de la Commission Permanente
du Conseil Régional**

**MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE RELATIF A L'EXTENSION DU RÉSEAU
RÉGIONAL HAUT DÉBIT 'GAZELLE'.
COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉ**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2017,

Vu la délibération n° 20150039 en date du 18 décembre 2015 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente,

Vu le rapport DSI / 104514 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Économie et Entreprises du 21 novembre 2017,

**La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,**

Décide,

- de prendre acte le compte rendu d'activités de l'année 2016 ci-annexé, de l'état d'avancement de l'opération ainsi que du bilan financier de la SPL MARAÏNA sur l'opération relative à l'extension du Réseau Régional à Haut Débit Gazelle ;
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**Le Président,
Didier ROBERT**

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

SLO

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1070-DE

REGION REUNION



REGION REUNION

www.regionreunion.com



MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE RELATIF A L'EXTENSION DU RESEAU REGIONAL HAUT DEBIT « GAZELLE »

Compte Rendu Annuel d'Activité Année 2016

Juin 2017



Maraina

Au service des territoires

Société Publique Locale Maraina

38 rue Colbert – 97460 Saint-Paul

Tel : 0262 91 91 60 – Fax : 0262 91 91 69- Email : contact@spl-maraina.com

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

SLO

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1070-DE

SOMMAIRE

I.	PRESENTATION DE LA MISSION	5
I.1	PRESENTATION GENERALE	5
I.2	PROGRAMME DES ETUDES A REALISER	5
I.3	LES INTERVENANTS.....	7
II.	CADRE JURIDIQUE, ADMINISTRATIF ET FINANCIER.....	8
II.1	RAPPEL DES DECISIONS ADMINISTRATIVES	8
II.2	ACTES ADMINISTRATIFS ENGAGES	9
II.3	BILAN FINANCIER PREVISIONNEL APPROUVE	10
III.	ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION.....	11
III.1	ETAT D'AVANCEMENT OPERATIONNEL	11
III.2	ETAT D'AVANCEMENT FINANCIER.....	20
IV.	PREVISIONNEL DE L'OPERATION POUR L'ANNEE 2017.....	21
IV.1	AVANCEMENT OPERATIONNEL PREVISIONNEL.....	21
IV.2	ECHÉANCIER DES APPELS DE FONDS	21
V.	CONCLUSION	22
V.1	BILAN OPERATIONNEL AU 31/12/2016 ET OBJECTIFS D'ACTIVITE POUR 2017	22
V.2	BILAN FINANCIER AU 31/12/2016 ET PROPOSITION D'UN NOUVEAU BILAN POUR 2017.....	23
VI.	ANNEXES	26
VI.1	EVOLUTION DU BILAN DANS LE TEMPS	26
VI.2	PLANNING ACTUALISE AU 31/12/2016	27
VI.3	RECAPITULATIF DES DEPENSES ACQUITTEES DE L'ANNEE 2016	28

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017



ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1070-DE

I. PRESENTATION DE LA MISSION

I.1 PRESENTATION GENERALE

Le 16 mai 2003, la commission permanente du Conseil Régional a approuvé le lancement de la réalisation d'un réseau régional mutualisé à haut débit utilisant notamment les infrastructures d'EDF.

La première phase, réalisée en maîtrise d'ouvrage EDF, a consisté en la pose de fibres optiques sur les lignes à haute tension (63kV) selon la technique du Câble Optique Enroulé (COE).

Ce cœur de réseau a été complété par des infrastructures en fibres optiques enterrées déployées par la collectivité pour raccorder les principaux équipements de France Télécom sur toute l'île.

L'ensemble de ces ouvrages ont ensuite été confiés à La Réunion Numérique dans le cadre d'une Délégation de Service Public, ce dernier étant chargé de compléter le réseau, de l'activer, de l'exploiter et de fournir des services de Communications Électroniques aux opérateurs dans des conditions équitables, transparentes et non discriminatoires.

Ainsi, le réseau régional à haut débit Gazelle permet à l'ensemble des opérateurs de l'île de fournir des services haut débit en ADSL et en Wimax à tous les réunionnais, ainsi que des prestations très haut débit aux entreprises et collectivités en fibre optique.

Toutefois, la fibre optique actuellement déployée ne permet pas toujours de raccorder à des coûts raisonnables les sites finaux demandés par les opérateurs.

Par ailleurs, la Collectivité dispose de sites répartis sur l'île qui aujourd'hui ne sont pas raccordés à la fibre optique. De même, plusieurs sites d'établissements de santé utilisant l'imagerie médicale ne disposent pas d'une connectivité qui leur permettrait d'améliorer l'offre de soin, d'éviter des déplacements de patients.

Il est donc proposé d'étendre le réseau Gazelle à ces différents sites et faciliter ainsi le raccordement en fibre optique de toutes les entreprises ou sites publics se trouvant sur le parcours ou à proximité des bâtiments de la Collectivité.

I.2 PROGRAMME DES ETUDES A REALISER

Le mandat de Maîtrise d'Ouvrage comprend :

- La définition des conditions administratives et techniques selon lesquelles l'ouvrage sera étudié et exécuté ;

- La préparation du choix du maître d'œuvre, signature du contrat de maîtrise d'œuvre, après approbation du choix du maître d'œuvre par le maître de l'ouvrage, et gestion du contrat de maîtrise d'œuvre ;
- La préparation de l'approbation des avant-projets et accord sur le projet ;
- La préparation du choix de l'entrepreneur, signature du contrat de travaux, après approbation du choix de l'entrepreneur par le maître de l'ouvrage, et gestion du contrat de travaux ;
- Le versement de la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre et des travaux ;
- La préparation à la réception de l'ouvrage,
- L'accomplissement de tous actes afférents aux attributions mentionnées ci-dessus.

I.3 LES INTERVENANTS

(Cf. tableau ci-après)

Organismes	Qualité	Interlocuteurs	N° tél/GSM	Mail
REGION REUNION	Maître d'ouvrage	Bruno LAURET	0262 48 73 19	bruno.lauret@cr-reunion.fr
		Denis FABREGUE	0262 92 29 35	denis.fabregue@cr-reunion.fr
		Sébastien MAS		sebastien.mas@cr-reunion.fr
SPL MARAÏNA	Mandataire	Gilbert RIVIERE	0262 91 91 60	gilbert.riviere@spl-maraina.com
		Bernard FERRY	0262 91 91 60	bernard.ferry@spl-maraina.com
		Thomas GUIROUS	0262 91 91 60	thomas.guirous@spl-maraina.com
		Magalie TECHER	0262 91 91 60	magalie.techer@spl-maraina.com
		Anne-Lise VERNICHON	0262 91 91 60	anne-lise.vernichon@spl-maraina.com
LA REUNION NUMERIQUE	Délégataire	Frédéric DOUARIN	0262 67 10 14	fdouarin@lareunionnumerique.net
TESIS	Développeur e-santé	Antione LERAT	0262 77 01 01	a.lerat@tesis.re
SAFEGE S/T Miriade	Maître d'œuvre	François BALANEC	0692 95 83 48	francois.balanec@safege.fr
		Julie LEVELU	0262 47 64 62	julie.levelu@safege.fr
		Laurent CHABERT	0674 27 55 19	laurent.chabert@safege.fr
		Roland DUDEK	0692 95 00 21	roland.dudek@safege.fr
		Christophe LE NEURES	0677 59 86 98	christophe.leneures@safege.fr
		Frédéric SALLE	0614 01 10 53	fsalle@miriade.fr

II. CADRE JURIDIQUE, ADMINISTRATIF ET FINANCIER

II.1 RAPPEL DES DECISIONS ADMINISTRATIVES

- **11/12/2012** **Délibération de la commission permanente**
 - Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative à « la réalisation des travaux d'extension du réseau régional à haut-débit gazelle », de son contenu, et de son montant prévisionnel et engagement des crédits correspondants à la rémunération du mandataire.
- **26/03/2013** **Avis du Comité Technique et d'Engagement (CTE) – SPL Maraiïna**
 - Formulation d'un avis circonstancié favorable sur la faisabilité de l'opération.
- **19/04/2013** **Décision du Conseil d'Administration (CA) - SPL Maraiïna**
 - Approbation de la Convention de Mandat à la SPL Maraiïna pour un montant global de l'opération de 9 486 436,00 € TTC, dont une rémunération de 405 302,00 € TTC.
- **20/08/2013** **Délibération de la commission permanente**
 - Engagement des crédits pour les études et travaux du projet d'extension du réseau Gazelle.
- **03/10/2013** **Notification de la convention de mandat à la SPL Maraiïna**
- **19/01/2015** **Notification de l'avenant n°1 à la convention de mandat à la SPL Maraiïna**
- **10/06/2015** **Notification de l'avenant n°2 à la convention de mandat à la SPL Maraiïna**
- **01/09/2015** **Approbation du CRAC 2014 en Commission Permanente**
- **08/11/2016** **Approbation du CRAC 2015 en Commission Permanente**
- **08/11/2016** **Approbation du PRO en Commission Permanente**

II.2 ACTES ADMINISTRATIFS ENGAGES

Intitulé	Bilan approuvé	Titulaire	Date de notification	Engagements			Réalisé		
				Montant € TTC	Montant des avenants	Reste à engager	Réalisé au 31/12/2016	Reste à réaliser	% d'avancement
3100 Honoraires de MOE	410534,00			355800,00	17332,88	37311,12	220474,11	152536,72	62,01
Marchés de Prestations Intellectuelles 1.4.01248 MOE Extension Gazelle		03001 SAFEGE	05/06/2014	355800,00	17332,88		220474,11	220474,11	
3240 Honoraires de CSFS	40000,00			37237,20		2762,00	3461,15	33776,05	9,29
Marchés de Prestations Intellectuelles 1.5.01764 Mission de CSFS de niveau 2		01008 SICOPEC REUNION	11/05/2013	37237,20			3461,15	3461,15	
3250 Contrôle externe	175000,00			172244,87		2765,13	172244,86	0,01	100,00
Marchés de Services				172244,87			172244,86		
2015.37.001 BC N°1 - Mission de contrôle de l'intégrité des infrastructures de télécommunication		0617 GRANDU OCEAN INDIEN SAS		5444,787			5444,77		
2015.37.002 BC N°2 - Mission de contrôle de l'intégrité des infrastructures de télécommunication		0617 GRANDU OCEAN INDIEN SAS		22641,78			22641,76		
2015.37.003 BC N°3 - Mission de contrôle de l'intégrité des infrastructures de télécommunication		0617 GRANDU OCEAN INDIEN SAS		11826,30			11826,30		
2015.37.004 BC N°4 - Mission de contrôle de l'intégrité des infrastructures de télécommunication		0617 GRANDU OCEAN INDIEN SAS		1691,52			1691,52		
2015.37.005 BC N°5 - Mission de contrôle de l'intégrité des infrastructures de télécommunication		0617 GRANDU OCEAN INDIEN SAS		13429,05			13429,05		
2015.37.006 BC N°6 - Mission de contrôle de l'intégrité des infrastructures de télécommunication		0617 GRANDU OCEAN INDIEN SAS		2611,60			2611,60		
2015.37.007 BC N°7 - Mission de contrôle de l'intégrité des infrastructures de télécommunication		0617 GRANDU OCEAN INDIEN SAS		5302,04			5302,04		
2015.37.008 BC N°8 - Mission de contrôle de l'intégrité des infrastructures de télécommunication		0617 GRANDU OCEAN INDIEN SAS		4603,66			4603,66		
2015.37.009 BC N°9 - Mission de contrôle de l'intégrité des infrastructures de télécommunication		0617 GRANDU OCEAN INDIEN SAS		4704,56			4704,56		
2015.37.010 BC N°10 - Mission de contrôle de l'intégrité des infrastructures de télécommunication		0617 GRANDU OCEAN INDIEN SAS		4464,78			4464,77		
2015.37.011 BC N°11 - Mission de contrôle de l'intégrité des infrastructures de télécommunication		0617 GRANDU OCEAN INDIEN SAS		24879,05			24879,05		
2015.37.012 BC N°12 - Mission de contrôle de l'intégrité des infrastructures de télécommunication		0617 GRANDU OCEAN INDIEN SAS		5940,38			5940,38		
2015.37.013 BC N°13 - Mission de contrôle de l'intégrité des infrastructures de télécommunication		0617 GRANDU OCEAN INDIEN SAS		13502,48			13502,48		
3270 Honoraires de Géométrie	146000,00			145151,37		14848,63	145151,36	0,01	100,00
Marchés de Services				145151,37			145151,36		
13-00011/001 Levés topographiques GAZELLE Relance - Lot 1 = BC 1		00385 Cabinet Euphrasie Pacotias		29800,99			29800,99		
13-00011/005 Levés topographiques GAZELLE Relance - Lot 1		00385 Cabinet Euphrasie Pacotias		1793,51			1793,51		
13-00011/006 Levés topographiques GAZELLE Relance - Lot 1 - BC 6		00385 Cabinet Euphrasie Pacotias		541,96			541,96		
LOT 3/001 Levés topographiques GAZELLE Relance - Lot 3 - BC 1		00385 Cabinet Euphrasie Pacotias		30583,33			30583,33		
LOT 3/002 Levés topographiques GAZELLE Relance - Lot 3 - BC 2		00385 Cabinet Euphrasie Pacotias		17121,13			17121,13		
LOT 3/003 Levés topographiques GAZELLE Relance - Lot 3 - BC 3		00385 Cabinet Euphrasie Pacotias		215,64			215,64		
LOT 3/004 Levés topographiques GAZELLE Relance - Lot 3		00385 Cabinet Euphrasie Pacotias		759,23			759,23		
LOT 4/001 Levés topographiques GAZELLE Relance - Lot 4 = BC 1		00385 Cabinet Euphrasie Pacotias		31985,26			31985,26		
LOT 4/002 Levés topographiques GAZELLE Relance - Lot 4 = BC 2		00385 Cabinet Euphrasie Pacotias		651,00			651,00		
LOT 4/003 Levés topographiques GAZELLE Relance - Lot 4 = BC 3		00385 Cabinet Euphrasie Pacotias		906,51			906,51		
LOT 4/004 Levés topographiques GAZELLE Relance - Lot 4 = BC 4		00385 Cabinet Euphrasie Pacotias		154,61			154,61		
LOT 4/005 Levés topographiques GAZELLE Relance - Lot 4 = BC 5		00385 Cabinet Euphrasie Pacotias		221,67			221,67		
LOT 1/002 Levés topographiques GAZELLE Relance - Lot 1 = BC 2		00385 Cabinet Euphrasie Pacotias		14177,15			14177,15		
LOT 1/003 Levés topographiques GAZELLE Relance - Lot 1 = BC 3		00385 Cabinet Euphrasie Pacotias		527,31			527,31		
LOT 1/004 Levés topographiques GAZELLE Relance - Lot 1 = BC 4		00385 Cabinet Euphrasie Pacotias		461,40			461,40		
LOT 2/001 Levés topographiques GAZELLE Relance - Lot 2 = BC 1		00385 Cabinet Euphrasie Pacotias		29370,52			29370,52		
LOT 2/002 Levés topographiques GAZELLE Relance - Lot 2 = BC 2		00385 Cabinet Euphrasie Pacotias		967,55			967,55		
LOT 2/003 Levés topographiques GAZELLE Relance - Lot 2 = BC 3		00385 Cabinet Euphrasie Pacotias		321,59			321,59		
5110 Rémunération SPL Matraïna	406002,00			405302,00	2700,00		137302,99	270499,01	33,68
Rémunération mandataire				405302,00	2700,00		137302,99		
14-00597 Mandat de maîtrise d'ouvrage pour l'extension du réseau "Gazelle"		00001 REGION REUNION	03/10/2013	405302,00	2700,00		137302,99		
6104 Publication et insertion dans la presse	15349,00			10902,61		4446,39	10902,61		100,00
Factures				5413,33			5413,33		
14-00594 FA35883		00010 LE QUOTIDIEN	13/02/2014	668,90			668,90		
14-00595 FA 98310		00009 LE JIR - LE JOURNAL	13/02/2014	655,60			655,60		
14-00596 Facture n°2544200 du 20/12/13		00011 DILA - BOAMP	11/02/2014	976,50			976,50		
14-00997 FA103964		00009 LE JIR - LE JOURNAL	31/07/2014	349,46			349,46		
14-01017 FA PA 363 673		00010 LE QUOTIDIEN	30/07/2014	429,13			429,13		
14-01249 FA 106458		00009 LE JIR - LE JOURNAL	31/10/2014	659,20			659,20		
14-01255 FA PA 367 492		00010 LE QUOTIDIEN	14/10/2014	679,47			679,47		
14-01268 FA N° PA 363 998		00010 LE QUOTIDIEN	30/10/2014	518,34			518,34		
14-01374 Relance FAN°104205		00009 LE JIR - LE JOURNAL	23/12/2014	476,33			476,33		
Lettre commande				5489,26			5489,26		
14-00980 Avis attribution MOE Extension Gazelle		00011 DILA - BOAMP		488,25			488,25		
14-00994 Avis parution marché TOPO GAZELLE		00011 DILA - BOAMP		976,50			976,50		
14-01216 Avis publication TOPO GAZELLE Relance		00011 DILA - BOAMP		976,50			976,50		
14-01318 Mission de CSFS Niveau 2		00009 LE JIR - LE JOURNAL		305,77			305,77		
14-01319 Mission de CSFS Niveau 2		00010 LE QUOTIDIEN		357,61			357,61		
14-01733 Avis parution marché CONTROLE DE L'INTEGRITE		00009 LE JIR - LE JOURNAL		341,51			341,51		
14-01734 Avis parution marché CONTROLE DE L'INTEGRITE		00010 LE QUOTIDIEN		295,03			295,03		
14-02481 Avis de parution TRAVAUX		00011 DILA - BOAMP		976,50			976,50		
14-03561 Avis parution marché CONTROLE DE L'INTEGRITE		00010 LE QUOTIDIEN		366,56			366,56		
14-03567 Avis de parution TRAVAUX		00009 LE JIR - LE JOURNAL		405,03			405,03		

II.3 BILAN FINANCIER PREVISIONNEL APPROUVE

Approuvé par la commission permanente le 08/11/2016

Intitulé	€ HT	TVA	€ TTC
3003 Extension du réseau régional à haut débit "gazelle"	8743258,06	743176,94	9486435,00
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	848538,25	72125,75	920664,00
3100 Honoraires de MOE	378372,35	32161,65	410534,00
3210 Honoraires de géotechnicien	13824,88	1175,12	15000,00
3220 Honoraires de contrôle technique	86004,61	7310,39	93315,00
3240 Honoraires de CSPS	36866,36	3133,64	40000,00
3250 Contrôle externe	161290,32	13709,68	175000,00
3290 Honoraires de Géomètre	147465,44	12534,56	160000,00
3800 Révision des prix	24714,29	2100,71	26815,00
4 TRAVAUX	7496534,56	637205,44	8133740,00
4115 Travaux infrastructures	6671889,40	567110,60	7239000,00
4170 Révisions	212165,90	18034,10	230200,00
4180 Imprévus	212165,90	18034,10	230200,00
4181 Tolérance Moe	400313,36	34026,64	434340,00
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	376038,71	31963,29	408002,00
5110 Rémunération SPL Marçaina	376038,71	31963,29	408002,00
6 AUTRES DEPENSES	22146,54	1882,46	24029,00
6101 Reprographie	3000,00	255,00	3255,00
6102 Supports de communication	5000,00	425,00	5425,00
6104 Publication et insertion dans la presse	14146,54	1202,46	15349,00

Montant prévisionnel global de l'opération : 8 743 258,06 € HT soit 9 486 435,00 € TTC.

III. ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION

III.1 ETAT D'AVANCEMENT OPERATIONNEL

- 26/08/2013 Réunion préalable au démarrage de la mission
- 07/10/2013 Transmission par la SPL Maraina à la Région de l'appel de fonds n°1
- 12/12/2013 Publication du marché de maîtrise d'œuvre
- 10/02/2014 Date limite de remise des plis du marché de maîtrise d'œuvre
- 11/02/2014 Ouverture des plis du marché de maîtrise d'œuvre
- 20/02/2014 Transmission à l'ensemble des candidats d'une demande de complément de leur dossier de candidature
- 28/03/2014 Réunion pour la mise à jour de la liste des établissements de santé à raccorder avec TESIS
- 31/03/2014 Transmission du CRAC de l'année 2013 par la SPL Maraina à la Région
- 14/04/2014 Transmission du RAO relatif à la consultation de maîtrise d'œuvre à la DAJM
- 29/04/2014 Avis favorable du jury puis attribution du marché de maîtrise d'œuvre par la CAO au candidat SAFEGE
- 28/05/2014 Réception par la SPL Maraina de l'arrêté relatif à l'autorisation de signer le marché de maîtrise d'œuvre au nom et pour le compte de la Région
- 04/06/2014 Dépôt du marché au contrôle de légalité
- 06/06/2014 Notification du marché de maîtrise d'œuvre
- 16/06/2014 Transmission du marché de prestations topographiques à la Région pour validation
- 17/06/2014 Réunion de démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre
- 18/06/2014 OS 1 – Démarrage des études préliminaires
- Fin Juin Recueil des données nécessaires à la conception des études

- 24/06/2014 Validation par la Région du marché de prestations topographiques
- 04/07/2014 Transmission par la SPL Maraiña à la Région de l'appel de fonds n°2
- Juillet 2014 Collecte des données nécessaires à la réalisation des études préliminaires
- 23/07/2014 Réunion d'avancement de la phase études préliminaires SPL Maraiña / SAFEGE
- 28/07/2014 OS n°2 de suspension des études préliminaires
- 19/08/2014 Décision de la Région sur avis de la SPL Maraiña de classer sans suite le marché « levés topographiques »
- 22/08/2014 Réunion d'avancement de la phase études préliminaires SPL Maraiña / SAFEGE
- 03/09/2014 Transmission par la SPL Maraiña à la Région pour avis, des pièces du marché « levés topographiques - relancé »
- 08 et 09/2014 Rencontre de l'ensemble des gestionnaires de voirie concernés par les travaux envisagés
- 09/09/2014 Avis positif par la Région sur les pièces du marché « levés topographiques dans le cadre des travaux d'extension du réseau régional haut-débit gazelle- relancé »
- 10/09/2014 Publication de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence pour le marché « levés topographiques - relancé »
- 04/09/2014 Rendu des études préliminaires version n°1
- 17/09/2014 Réunion de présentation des études préliminaires au COTECH
- 18/09/2014 Envoi de la SPL Maraiña à la Région Réunion de l'avenant 1 à la convention de mandat pour signature
- 19/09/2014 Réunion de travail SPL Maraiña / SAFEGE / LA REUNION NUMERIQUE – Passage en revue de l'ensemble des sites
- 22/09/2014 Transmission par la SPL Maraiña des remarques sur les études préliminaires version n°1 au maître d'œuvre
- 03/10/2014 Rendu des études préliminaires version n°2
- 15/10/2014 Transmission par la SPL Maraiña des remarques sur les études préliminaires version n°2 au maître d'œuvre
- 20/10/2014 Date limite de remise des plis du marché « levés topographiques - relancé »

- 23/10/2014 Transmission par la SPL Maraiïna à la Région pour avis, des pièces du marché « mission de CSPS de niveau 2 pour une opération de 2^{ème} catégorie »
- 27/10/2014 Rendu des études préliminaires version n°3
- 28/10/2014 Publication de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence pour le marché « mission de CSPS de niveau 2 pour une opération de 2^{ème} catégorie »
- 31/10/2014 Courrier de proposition de validation des études préliminaires par la SPL Maraiïna à la Région Réunion
- 18/11/2014 Validation par la Région en CEPERMA de l'avenant n°1 à la convention de mandat
- 24/11/2014 Courrier de validation des études préliminaires par la Région Réunion à la SPL Maraiïna
- 24/11/2014 Transmission par la SPL Maraiïna à la Région du rapport d'analyse des offres concernant le marché « levés topographiques - relancé »
- 25/11/2014 Date limite de remise des plis du marché « mission de CSPS de niveau 2 pour une opération de 2^{ème} catégorie »
- 28/11/2014 Courrier de validation des études préliminaires par la SPL Maraiïna à SAFEGE
- 01/12/2014 Réunion de travail SPL Maraiïna / REGION REUNION / LA REUNION NUMERIQUE afin de compléter la liste des sites à raccorder au réseau régional haut-débit gazelle
- 15/12/2014 Réception par la SPL Maraiïna de la liste des sites complémentaires et transmission à SAFEGE pour l'élaboration de la proposition d'avenant
- 23/12/2014 Attribution du marché « levés topographiques - relancé » en Commission d'appel d'offre
- 07/01/2015 Réception par la SPL de la proposition d'avenant 1 au marché de Moe – études préliminaires complémentaires
- 14/01/2015 Signature par la Moe de l'OS n°3 – définition des besoins pour les prestations de contrôle extérieurs (contrôle des fourreaux existants) prévue dans le cadre de la MC1
- 09/01/2015 Réunion de travail entre la SPL et SAFEGE
- 19/01/2015 Notification par la région à la SPL de l'avenant n°1 à la convention de mandat
- 19/01/2015 Envoi par la SPL aux candidats de la consultation du marché de CSPS d'un courrier de négociation

- 06/02/2015 Transmission par la SPL à la Région du courrier de demande de validation de l'avenant n°1 au marché de Moe
- 13/02/2015 Transmission par la SPL Maraiïna à la Région de l'appel de fonds n°3
- 13/02/2015 Envoi par la SPL aux candidats de la consultation du marché de CSPS d'un courrier de demande de précision
- 24/02/2015 Transmission par la région à la SPL de l'arrêté autorisant à signer au nom et pour le compte de la Région l'avenant 1 au marché de Moe
- 03/03/2015 Notification de l'avenant 1 au marché de Moe
- 13/03/2015 Transmission par la SPL à la Région de la demande d'autorisation de signature du marché « CSPS de niveau 2 »
- 18/03/2015 Transmission par SAFEGE à la SPL du rapport des études préliminaires complémentaires
- 20/03/2015 Notification des lots 1, 2, 3 et 4 du marché de prestations topographiques
- 20/03/2015 Réunion de démarrage pour la prestation, de topographie avec le mandataire et les 2 sous-traitants
- 20/03/2015 Transmission des bons de commande n°1 sur les 4 lots du marché de prestation topographique – rendu du BC1 prévu le 01/06/2015
- 23/03/2015 Transmission par la SPL à SAFEGE des remarques sur le rapport des études préliminaires complémentaires
- 24/03/2015 Transmission par SAFEGE à la SPL du rapport V2 des études préliminaires complémentaires
- 31/03/2015 Transmission par la SPL à la Région du projet de CRAC 2014 pour avis
- 08/04/2015 Sollicitation de la SPL à la Région pour la validation du rapport des études préliminaires complémentaires
- 13/04/2015 Courrier de la Région à la SPL de validation des études préliminaires complémentaires
- 13/04/2015 Réception par la SPL de l'autorisation de signer le marché de CSPS
- 20/04/2015 Courrier de la SPL à la Moe de validation des études préliminaires complémentaires
- 23/04/2015 Courrier de la SPL au cabinet EUPHRASIE / PALACIOS relatif à l'alerte sur le retard de la prestation topographique
- 23/04/2015 Transmission par la SPL à la Région du DCE « mission de contrôle de l'intégrité des infrastructures de télécommunication » pour avis avant publication

- 27/04/2015 *Approbation du CRAC 2014 par le Conseil d'Administration de la SPL*
- 29/04/2015 *Transmission par la SPL Maraina à la Région de l'appel de fonds n°4*
- 04/05/2015 *Publication du marché « mission de contrôle de l'intégrité des infrastructures de télécommunication »*
- 12/05/2015 *Notification du marché de CSPS à la société SOCOTEC REUNION*
- 13/05/2015 *Transmission par la SPL à la Région de l'avenant 2 à la convention de mandat pour validation*
- 01/06/2015 *Date limite de réception des offres pour le marché « mission de contrôle de l'intégrité des infrastructures de télécommunication »*
- 04/06/2015 *Courrier de mise en demeure de la SPL au cabinet EUPHRASIE / PALACIOS concernant le retard de la prestation topographique*
- 10/06/2015 *Notification de la Région à la SPL de l'avenant 2 à la convention de mandat*
- 10/06/2015 *Transmission par la SPL à la Région du CRAC 2014 pour validation en commission permanente*
- 23/06/2015 *Transmission par la SPL à la Région de la demande d'autorisation de signature du marché « mission de contrôle de l'intégrité des infrastructures de télécommunication »*
- 30/06/2015 *Courrier de convocation à une réunion de la SPL au cabinet EUPHRASIE / PALACIOS concernant le retard de la prestation topographique*
- 02/07/2015 *Réunion entre la SPL Maraina, le Cabinet EUPHRASIE / PALACIOS et ses sous-traitants pour évoquer le retard accumulé sur la prestation en cours et travailler à un échéancier de rendu des prestations manquantes*
- 06/07/2015 *Transmission par la SPL Maraina au cabinet EUPHRASIE / PALACIOS d'un courrier établissant le bilan de la réunion du 02/07/2015 et fixant un échéancier pour la remise des prestations au plus tard le 17/08/2015*
- 06/07/2015 *Transmission de la région à la SPL Maraina de l'autorisation de signer le marché « mission de contrôle de l'intégrité des infrastructures de télécommunication »*
- 15/07/2015 *Transmission par la SPL Maraina à l'ensemble des propriétaires de fourreaux convoités, d'un courrier sollicitant un accord pour réaliser les prestations de contrôle d'intégrité*
- 17/07/2015 *Transmission par la SPL Maraina à la Région de l'appel de fonds n°5*

- 21/07/2015 Signature par la MOE de l'OS n°4 – démarrage de la phase AVP
- 24/07/2015 Notification du marché « mission de contrôle de l'intégrité des infrastructures de télécommunication » à la société Graniou
- 12/08/2015 Signature par la MOE de l'OS n°5 – démarrage de la phase AVP – rectification du délai d'exécution (erreur dans l'OS n°4)
- 17/08/2015 Transmission par la SPL Maraina à Graniou du bon de commande n°1 (interventions sur fourreaux Région)
- 17/08/2015 Réunion de travail entre la SPL Maraina et la MOE concernant l'avancement de la phase AVP
- 21/08/2015 Transmission par la SPL Maraina au Cabinet Euphrasie/Palacios du bon de commande n°2 sur les lots 1, 2, 3 et 4
- 21/08/2015 Transmission par la SPL Maraina aux gestionnaires des sites d'une lettre d'information sur l'intervention de la société Graniou
- 01/09/2015 Transmission par la SPL Maraina à Graniou du bon de commande n°2 (interventions sur fourreaux dans l'enceinte des sites à raccorder)
- 01/09/2015 Approbation du CRAC 2014 par la Commission Permanente
- 04/09/2015 Transmission par la SPL Maraina d'un courrier de relance sollicitant un accord pour réaliser les prestations de contrôle d'intégrité aux propriétaires de réseaux n'ayant pas répondu
- 25/09/2015 Transmission par la SPL Maraina à la Région d'un courrier de demande d'autorisation de signature de l'avenant n°2 au marché de MOE
- 02/10/2015 Remise par la MOE des études d'AVP (version 1)
- 05/10/2015 Transmission par la Région à la SPL Maraina d'un courrier donnant l'autorisation de signer de l'avenant n°2 au marché de MOE
- 07/10/2015 Réunion de présentation de l'AVP au COTECH
- 14/10/2015 Transmission par la SPL Maraina à la MOE du rapport d'analyse de l'AVP version n°1
- 26/10/2015 Notification de l'avenant n°2 à la MOE
- 27/10/2015 Transmission par la SPL Maraina au Cabinet Euphrasie/Palacios du bon de commande n°3 sur les lots 1 et 4
- 29/10/2015 Remise par la MOE des études d'AVP dans leur version n°2
- 06/11/2015 Transmission par la SPL Maraina au Cabinet Euphrasie/Palacios du bon de commande n°4 sur le lot 1
- 12/11/2015 Transmission par la SPL Maraina à la Région de l'appel de fonds n°6

- 16/11/2015 Transmission par la SPL Maraina à Graniou des bons de commande n°3 à 9 (interventions sur fourreaux CIREST, TCO, Commune de Saint-Paul, Commune du Port, Commune de Sainte-Marie, Commune de Saint-Joseph, Université)
- 19/11/2015 Transmission par la SPL Maraina à la Région d'un courrier sollicitant la validation des études AVP
- 24/11/2015 Transmission par la SPL Maraina à la Région d'un courrier de demande d'autorisation de signature de l'avenant n°1 au marché de GRANIYOU
- 07/12/2015 Transmission par SPL Maraina au CABINET EUPHRASIE/PALACIOS d'un courrier notifiant la décision d'appliquer les pénalités de retard sur le BC n° 1 du lot n°1
- 17/12/2015 Transmission par la Région à la SPL Maraina d'un courrier validant les études AVP
- 05/01/2016 Réception par la SPL Maraina de l'autorisation de signer l'avenant 1 au marché de GRANIYOU
- 13/01/2016 Réunion de démarrage de la phase PRO (SPL Maraina/MOE)
- 22/01/2016 Réunion d'avancement avec Graniou sur les prestations de contrôle de l'intégrité des fourreaux
- 26/01/2016 Transmission par la SPL Maraina à Graniou du BC 10
- 08/02/2016 Signature par la MOE de l'OS n°6 – démarrage de la phase PRO
- 09/02/2016 Notification de l'avenant 1 au marché de GRANIYOU
- 09/02/2016 Transmission par la SPL Maraina à Graniou des BC 1 à 9 rectifiés + BC 11 et 12
- 11/02/2016 Réunion de présentation de l'opération à la CASUD avec les Communes membres
- 15/02/2016 Réunion de présentation de l'opération au TCO avec les Communes membres
- 15/02/2016 Réunion de présentation de l'opération à la CINOR avec les Communes membres
- 18/02/2016 Transmission par la SPL Maraina à Graniou du BC 13
- 19/02/2016 Réunion de présentation de l'opération à la CIVIS avec les Communes membres
- 23/02/2016 Réunion de présentation de l'opération à la CIREST avec les Communes membres
- 07/03/2016 Réunion de travail entre la SPL Maraina et la MOE sur la phase PRO

- 10/03/2016 Réunion de présentation de l'opération à la Commune de Saint-Paul
- 11/03/2016 Transmission par la SPL Maraina au Cabinet Euphrasie/Palacios du bon de commande n°5 sur le lot 1, du bon de commande n°3 sur le lot 2 et du bons de commande n°4 sur le lot 4
- 21/03/2016 Transmission par la SPL Maraina au Cabinet Euphrasie/Palacios du bon de commande n°3 rectificatif sur le lot 1
- 22/03/2016 Réunion de travail avec les services infrastructures télécoms et ouvrages d'art de la DRR
- 14/03/2016 Signature par la MOE de l'OS n°7 – suspension de la phase PRO
- 12/04/2016 Signature par la MOE de l'OS n°8 – reprise de la phase PRO
- 22/04/2016 Réunion d'avancement avec Graniou sur les prestations de contrôle de l'intégrité des fourreaux
- 26/04/2016 Transmission par la SPL Maraina à Graniou des BC 10 à 13 rectifiés
- 03/05/2016 Rendu du PRO V1 par la MOE
- 18/05/2016 Réunion de travail avec les services de la ville de Saint-Denis concernant l'opportunité de mettre en place une mutualisation de travaux sous le boulevard sud
- 19/05/2016 Transmission par la SPL Maraina à la Région de l'appel de fonds n°7
- 30/05/2016 Transmission par la SPL Maraina à la MOE de son rapport d'analyse du PRO V1
- 13/06/2016 Réunion de travail avec les services de la ville de Saint-Denis concernant l'opportunité de mettre en place une mutualisation de travaux sous le boulevard sud
- 14/06/2016 Réunion de travail sur les études de projet (SPL Maraina / MOE)
- 20/06/2016 Réunion de travail avec les services de la ville de Saint-Denis concernant l'opportunité de mettre en place une mutualisation de travaux sous le boulevard sud
- 20/06/2016 Réunion de travail sur les études de projet (SPL Maraina / MOE)
- 29/06/2016 Réunion de présentation des études de projet au COTECH
- 05/07/2016 Transmission par la SPL Maraina à la Région d'un courrier de proposition d'approbation des études de projet
- 08/07/2016 Réunion de travail relative à la mise en œuvre d'une mutualisation de travaux sous le boulevard sud

- 13/07/2016 Réunion de présentation des extensions niveau PRO aux services de la DRR
- 18/07/2016 Réunion de présentation des extensions niveau PRO aux services de la Direction des Routes du Conseil Départemental
- 20/07/2016 Transmission par la SPL Maraina au Cabinet Euphrasie/Palacios du bon de commande n°6 sur le lot 1 et du bon de commande n°3 sur le lot 3
- 20/07/2016 Signature par la MOE de l'OS n°9 – démarrage phase ACT - DCE
- 25/07/2016 Réunion de travail pour la mutualisation des travaux sous la rue Maury à Saint-Joseph
- 26/07/2016 Transmission par courrier par la SPL Maraina à la Commune de Saint-Leu d'un dossier relatif aux travaux d'extension prévus sur la Commune
- 05/08/2016 Transmission par la SPL Maraina à la Région dans le cadre du L 49 du CPCE de la liste des travaux de Génie-Civil prévus dans le cadre de l'opération
- 26/08/2016 Décision de la région d'abandonner la mutualisation de travaux sous le bd sud à St Denis
- 16/09/2016 Transmission par la SPL Maraina au Cabinet Euphrasie/Palacios du bon de commande n°4 sur le lot 4
- 23/09/2016 Réunion de travail SPL Maraina/MOE sur DCE
- 04/08/2016 Réception par la SPL Maraina du DOE de Graniou
- 26/10/2016 Publication du marché de travaux
- 08/11/2016 Approbation du CRAC 2015 en Commission Permanente
- 08/11/2016 Approbation du PRO en Commission Permanente
- 22/11/2016 Approbation de l'avenant n°3 au marché de MOE par la Commission d'Appel d'Offres
- 01/12/2016 Date Limite de Réception des Offres du marché de Travaux
- 02/12/2016 Réunion de travail SPL Maraina/MOE pour la préparation à l'analyse des offres
- 07/12/2016 Signature par la MOE de l'OS n°9 – démarrage phase ACT – Analyse des Offres
- 15/12/2016 Notification de l'avenant n°3 au marché de MOE

III.2 ETAT D'AVANCEMENT FINANCIER

Intitulé	Bilan approuvé TTC	Réalisé			% d'avancement
		Réalisé en 2016	Cumul Réalisé au 31/12/2016	Reste à réaliser	
1 DEPENSES	9486435.00	231030.50	689739.08	8796695.92	7.27
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	920664.00	186710.75	541533.48	379130.52	58.82
3100 Honoraires de MOE	410534.00	83088.67	220676.11	189857.89	53.75
3210 Honoraires de géotechnicien	15000.00			15000.00	
3220 Honoraires de contrôle technique	93315.00			93315.00	
3240 Honoraires de CSPS	40000.00	3461.15	3461.15	36538.85	8.65
3250 Contrôle externe	175000.00	96152.72	172244.86	2755.14	98.43
3290 Honoraires de Géomètre	160000.00	4008.21	145151.36	14848.64	90.72
3800 Révision des prix	26815.00			26815.00	
4 TRAVAUX	8133740.00			8133740.00	
4115 Travaux infrastructures	7239000.00			7239000.00	
4170 Révisions	230200.00			230200.00	
4180 Imprévus	230200.00			230200.00	
4181 Tolérance Moe	434340.00			434340.00	
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	408002.00	42571.64	137302.99	270699.01	33.65
5110 Rémunération SPL Marañna	408002.00	42571.64	137302.99	270699.01	33.65
6 AUTRES DEPENSES	24029.00	1748.11	10902.61	13126.39	45.37
6101 Reprographie	3255.00			3255.00	
6102 Supports de communication	5425.00			5425.00	
6104 Publication et insertion dans la presse	15349.00	1748.11	10902.61	4446.39	71.03
2 RECETTES	9486436.00	193634.03	800830.44	8685605.56	8.44
7 Mandant	9486436.00	193634.03	800830.44	8685605.56	8.44
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	9078434.00	151062.40	663527.46	8414906.54	7.31
7101 Rémunération du mandataire	408002.00	42571.63	137302.98	270699.02	33.65
SOLDE	1.00		111091.36		

IV. PREVISIONNEL DE L'OPERATION POUR L'ANNEE 2017

IV.1 AVANCEMENT OPERATIONNEL PREVISIONNEL

L'année 2017 devra permettre :

- La notification du marché de travaux ;
- Le démarrage des travaux ;
- La mise en œuvre de conventions entre la Région et les collectivités pour la mise à disposition de fourreaux existants ;
- La réalisation d'environ 60 % des travaux.

IV.2 ECHEANCIER DES APPELS DE FONDS

Le montant prévisionnel des appels de fonds (hors rémunération) pour l'année 2017 s'élève à 4 384 419.34 € TTC, réparti trimestriellement de la manière suivante :

Intitulé	Prévisions en TTC				
	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Total 2017
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)		2760033,34	786687,00	837699,00	4384419,34

La répartition prévisionnelle des dépenses par poste est détaillée au tableau ci-après.

Intitulé	Bilan approuvé	Prévisionnel 2017				Année
		Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	
1 DEPENSES	9486435,00	47569,00	2824431,28	882676,88	883676,88	4638354,04
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	920664,00	34360,00	46000,00	35000,00	36000,00	151360,00
3100 Honoraires de MOE	410534,00	34360,00	30000,00	20000,00	20000,00	104360,00
3210 Honoraires de géotechnicien	15000,00					
3220 Honoraires de contrôle technique	93315,00					
3240 Honoraires de CSPS	40000,00		6000,00	5000,00	5000,00	16000,00
3250 Contrôle externe	175000,00		10000,00	10000,00	5000,00	25000,00
3290 Honoraires de Géomètre	160000,00					
3800 Révision des prix	26815,00				6000,00	6000,00
4 TRAVAUX	8133740,00		2740666,97	801700,00	801700,00	4344066,97
4115 Travaux infrastructures	7239000,00		2740666,97	801700,00	801700,00	4344066,97
4170 Révisions	230200,00					
4180 Imprévus	230200,00					
4181 Tolérance Moe	434340,00					
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	408002,00	13209,00	35764,31	45976,88	45976,88	140927,07
5110 Rémunération SPL Maraña	408002,00	13209,00	35764,31	45976,88	45976,88	140927,07
6 AUTRES DEPENSES	24029,00		2000,00			2000,00
6101 Reprographie	3255,00		500,00			500,00
6102 Supports de communication	5425,00		1000,00			1000,00
6104 Publication et insertion dans la presse	15349,00		500,00			500,00
2 RECETTES	9486436,00	13209,00	2795797,34	832664,00	883676,00	4525346,34
7 Mandant	9486436,00	13209,00	2795797,34	832664,00	883676,00	4525346,34
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	9078434,00		2760033,34	786687,00	837699,00	4384419,34
7101 Rémunération du mandataire	408002,00	13209,00	35764,00	45977,00	45977,00	140927,00

V. CONCLUSION

V.1 BILAN OPERATIONNEL AU 31/12/2016 ET OBJECTIFS D'ACTIVITE POUR 2017

❖ Bilan opérationnel au 31/12/2016

L'année 2016 a permis :

- Une concertation élargie autour de l'avant-projet ;
- La finalisation de la prestation de levés topographiques ;
- La finalisation de la prestation pour le contrôle des fourreaux existants ;
- La réalisation des études de projet ;
- La validation des études de projet ;
- L'élaboration du DCE pour le marché de travaux ;
- Le lancement de la consultation pour le marché de travaux.

❖ Objectifs d'activité pour 2017

L'année 2017 devra permettre :

- La notification du marché de travaux ;
- Le démarrage des travaux ;
- La mise en œuvre de conventions entre la Région et les collectivités pour la mise à disposition de fourreaux existants ;
- La réalisation d'environ 60 % des travaux.

V.2 BILAN FINANCIER AU 31/12/2016 ET PROPOSITION D'UN NOUVEAU BILAN POUR 2017

Intitulé	Bilan approuvé	Réalisé au 31/12/2016		Prévisionnel
		Réalisé en TTC	Reste	
1 DEPENSES	9486435,00	689739,08	8796695,92	8796695,92
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	920664,00	541533,48	379130,52	278211,74
3100 Honoraires de MOE	410534,00	220676,11	189857,89	189857,89
3210 Honoraires de géotechnicien	15000,00		15000,00	
3220 Honoraires de contrôle technique	93315,00		93315,00	
3240 Honoraires de CSPS	40000,00	3461,15	36538,85	36538,85
3250 Contrôle externe	175000,00	172244,86	2755,14	25000,00
3290 Honoraires de Géomètre	160000,00	145151,36	14848,64	
3800 Révision des prix	26815,00		26815,00	26815,00
4 TRAVAUX	8133740,00		8133740,00	8196575,47
4115 Travaux infrastructures	7239000,00		7239000,00	7301835,47
4170 Révisions	230200,00		230200,00	230200,00
4180 Imprévus	230200,00		230200,00	230200,00
4181 Tolérance Moe	434340,00		434340,00	434340,00
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	408002,00	137302,99	270699,01	308782,32
5110 Rémunération SPL Maraîna	408002,00	137302,99	270699,01	308782,32
6 AUTRES DEPENSES	24029,00	10902,61	13126,39	13126,39
6101 Reprographie	3255,00		3255,00	3255,00
6102 Supports de communication	5425,00		5425,00	5425,00
6104 Publication et insertion dans la presse	15349,00	10902,61	4446,39	4446,39
2 RECETTES	9486436,00	800830,44	8685605,56	8685605,56
7 Mandant	9486436,00	800830,44	8685605,56	8685605,56
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	9078434,00	663527,46	8414906,54	8376823,56
7101 Rémunération du mandataire	408002,00	137302,98	270699,02	308782,00
SOLDE	1,00	111091,36		

Les évolutions entre le bilan approuvé en Commission Permanente le 08/11/2016 et le nouveau bilan proposé pour 2017 sont les suivantes :

➤ HONORAIRES OPERATIONNELS

- Ligne 3100 - Honoraires de MOE : Cette ligne n'est pas modifiée ;
- Ligne 3210 – Honoraires de géotechnicien : Cette ligne passe de 15 000 € TTC à 0 € TTC, soit une diminution de 15 000 € TTC soit 100 %. Cette diminution se justifie par la non nécessité de réaliser de mission géotechnique.
- Ligne 3220 Honoraires de contrôle technique : Cette ligne passe de 93 315 € TTC à 0 € TTC, soit une diminution de 93 315 € TTC soit 100 %. Cette diminution se justifie par la non nécessité de réaliser de mission de contrôle technique ;
- Ligne 3240 – Honoraires de CSPS : Cette ligne n'est pas modifiée ;
- Ligne 3250 – Contrôle externe : Cette ligne passe de 175 000 € TTC à 197 244.86 € TTC soit une augmentation de 22 244.86 € TTC soit 12.71 % ; Cette augmentation se justifie par la nécessité de réaliser des diagnostics amiantes sur certains bâtiments avant la réalisation des travaux ; Les crédits supplémentaires nécessaires proviennent des lignes diminuées de la partie honoraires opérationnels ;
- Ligne 3290 – Honoraires de géomètre : Cette ligne passe de 160 000 € TTC à 145 151.36 € TTC, soit une diminution de 14 848.64 € TTC ou 9.28 %. Cette diminution se justifie par un réajustement du montant des prestations réalisées sur le marché attribué au Cabinet Euphrasie Palacios ;
- Ligne 3800 – Révision des prix : Cette ligne n'est pas modifiée ;

Le montant total des dépenses de la partie Honoraires Opérationnels passe de 920 644.00 € TTC à 819 745.22 € TTC soit une diminution de 100 918.78 € TTC soit 10.96 %.

Une partie des crédits supplémentaires des lignes 3210 – Honoraires de géotechnicien, 3220 – Honoraires de contrôle technique et 3290 – Honoraires de géomètre est réaffectée à la ligne 3250 – Contrôle externe puis à la partie Travaux.

➤ TRAVAUX

- Ligne 4115 - Travaux infrastructures : Cette ligne passe de 7 239 000.00 € TTC à 7 301 835.47 € TTC soit une augmentation de 62 835.47 € TTC soit 0.86 % ; Cette augmentation se justifie par la réaffectation d'une partie des crédits supplémentaires de la partie Honoraires opérationnels.
- Ligne 4170 – Révisions : Cette ligne n'est pas modifiée ;
- Ligne 4180 – Imprévus : Cette ligne n'est pas modifiée ;
- Ligne 4181 – Tolérance MOE : Cette ligne n'est pas modifiée ;

Le montant total des dépenses de la partie Travaux passe 8 133 740.00 € TTC à 8 196 575.47 € TTC soit une augmentation de 62 835.47 € TTC soit 0.77 %

La partie Travaux récupère des crédits supplémentaires de la partie Honoraires opérationnels.

➤ REMUNERATION DU MANDATAIRE

- Ligne 5110 – Rémunérations du mandataire : Cette ligne passe de 408 002.00 € TTC à 446 085.31 € TTC soit une augmentation de 38 083.31 € TTC soit 9.33 % ; Cette augmentation se justifie par la passation d'un avenant n°3 à la convention de mandat relatif à la passation de conventions de mises à disposition de fourreaux existants avec les collectivités propriétaires.

Le montant total des dépenses de la partie Rémunérations du mandataire passe de 408 002.00 € TTC à 446 085.31 € TTC soit une augmentation de 38 083.31 € TTC soit 9.33 %.

La partie Rémunération du mandataire récupère les crédits manquants auprès de la partie Honoraires opérationnels.

➤ **AUTRES DEPENSES**

- Ligne 6101 – Reprographie : Cette ligne n'est pas modifiée ;
- Ligne 6102 – Supports de communication : Cette ligne n'est pas modifiée ;
- Ligne 6104 – Publication et insertion dans la presse : Cette ligne n'est pas modifiée ;

Le montant total des dépenses de la partie Autres dépenses reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé, c'est-à-dire 24 029 € TTC.

CONCLUSION :

Les lignes du bilan ont été mises à jour.

Pour la partie Honoraires opérationnels, une partie des crédits supplémentaires des lignes 3210 – Honoraires de géotechnicien, 3220 – Honoraires de contrôle technique et 3290 – Honoraires de géomètre est réaffectée à la ligne 3250 – Contrôle externe puis à la partie Travaux.

Le montant total des dépenses de la partie Honoraires Opérationnels passe de 920 644.00 € TTC à 819 745.22 € TTC soit une diminution de 100 918.78 € TTC.

La partie Travaux récupère des crédits supplémentaires de la partie Honoraires opérationnels.

Le montant total des dépenses de la partie Travaux passe 8 133 740.00 € TTC à 8 196 575.47 € TTC soit une augmentation de 62 835.47 € TTC.

La partie Rémunération du mandataire récupère les crédits manquants auprès de la partie Honoraires opérationnels.

Le montant total des dépenses de la partie Rémunérations du mandataire passe de 408 002.00 € TTC à 446 085.31 € TTC soit une augmentation de 38 083.31 € TTC.

Le montant total des dépenses de la partie Autres dépenses reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé, c'est-à-dire 24 029 € TTC.

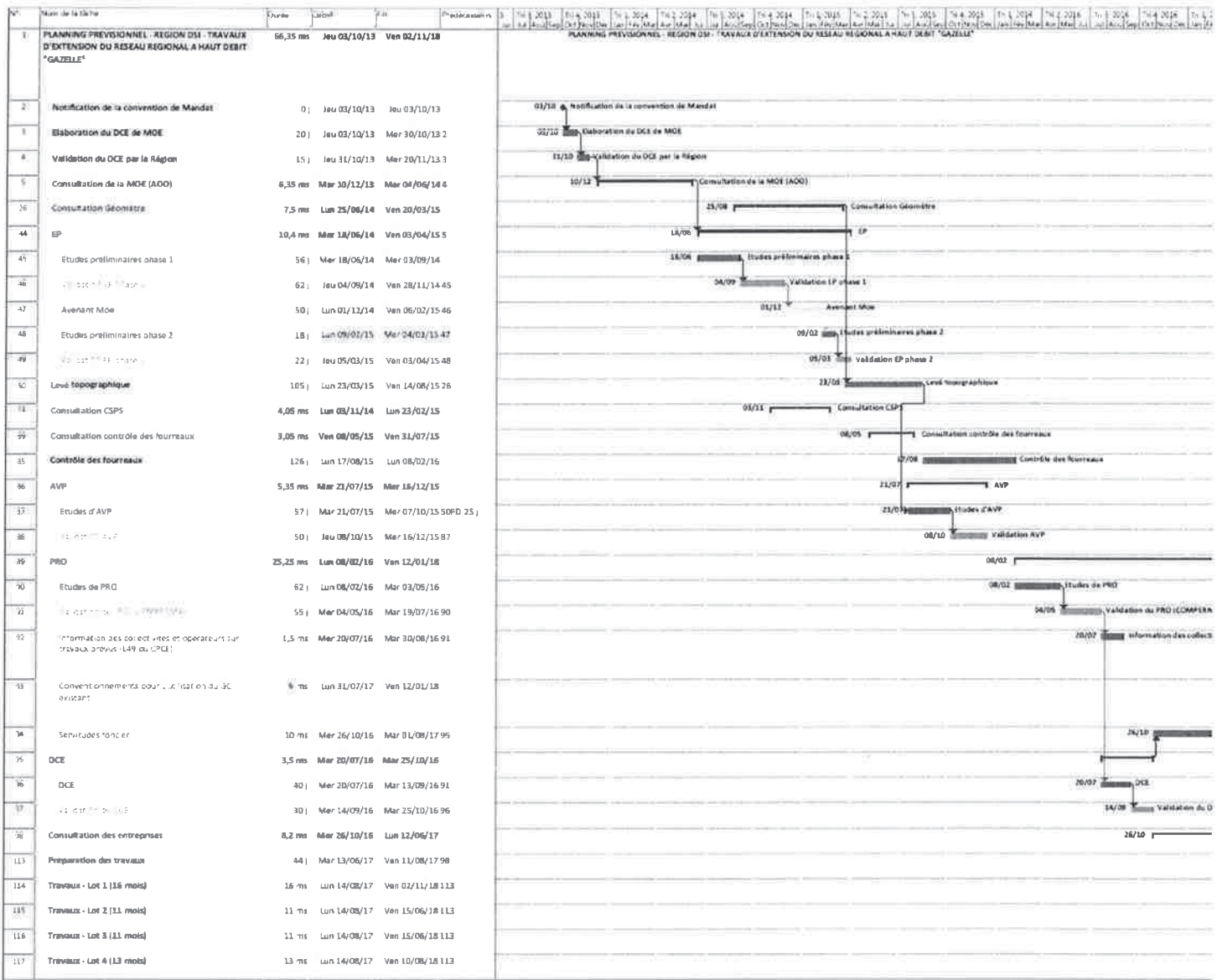
Le montant total des dépenses du bilan proposé au 01/01/2017 reste identique au montant total des dépenses du bilan approuvé en Commission Permanente le 08/11/2016, c'est-à-dire 9 486 435 € TTC.

VI. ANNEXES

VI.1 EVOLUTION DU BILAN DANS LE TEMPS

Intitulé	Bilan approuvé	Cumul du réalisé au 31/12/2016		Cumul du réglé au 31/12/2016	Prévisionnel			Nouv
		Réalisé	Reste		2017	2018	Au-delà	
1 DEPENSES	9486435,00	689739,08	8796695,92	762669,57	4638354,04	3590415,24	567926,64	9486435,00
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	920664,00	541533,48	379130,52	533403,62	151360,00	119538,85	7312,89	819700,00
3100 Honoraires de MOE	410534,00	220676,11	189857,89	214462,21	104360,00	80000,00	5497,89	410534,00
3210 Honoraires de géotechnicien	15000,00		15000,00					
3220 Honoraires de contrôle technique	93315,00		93315,00					
3240 Honoraires de CSPS	40000,00	3461,15	36538,85	3461,15	16000,00	20538,85		40000,00
3250 Contrôle externe	175000,00	172244,86	2755,14	172244,86	25000,00			172244,86
3290 Honoraires de Géomètre	160000,00	145151,36	14848,64	143235,40				145151,36
3800 Révision des prix	26815,00		26815,00		6000,00	19000,00	1815,00	26815,00
4 TRAVAUX	8133740,00		8133740,00		4344066,97	3299750,00	552758,50	8196000,00
4115 Travaux infrastructures	7239000,00		7239000,00		4344066,97	2405010,00	552758,50	7301000,00
4170 Révisions	230200,00		230200,00			230200,00		230200,00
4180 Imprévus	230200,00		230200,00			230200,00		230200,00
4181 Tolérance Moe	434340,00		434340,00			434340,00		434340,00
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	408002,00	137302,99	270699,01	218363,34	140927,07	160000,00	7855,25	446000,00
5110 Rémunération SPL Marina	408002,00	137302,99	270699,01	218363,34	140927,07	160000,00	7855,25	446000,00
6 AUTRES DEPENSES	24029,00	10902,61	13126,39	10902,61	2000,00	11126,39		24029,00
6101 Reprographie	3255,00		3255,00		500,00	2755,00		3255,00
6102 Supports de communication	5425,00		5425,00		1000,00	4425,00		5425,00
6104 Publication et insertion dans la presse	15349,00	10902,61	4446,39	10902,61	500,00	3946,39		15349,00
2 RECETTES	9486436,00	800830,44	8685605,56	881890,79	4525346,34	3596416,00	563843,22	9486436,00
7 Mandant	9486436,00	800830,44	8685605,56	881890,79	4525346,34	3596416,00	563843,22	9486436,00
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	9078434,00	663527,46	8414906,54	663527,46	4384419,34	3436416,00	555988,22	9078434,00
7101 Rémunération du mandataire	408002,00	137302,98	270699,02	218363,33	140927,00	160000,00	7855,00	446000,00
SOLDE	1,00	111091,36		119221,22				

VI.2 **PLANNING ACTUALISE AU 31/12/2016**



VI.3 RECAPITULATIF DES DEPENSES ACQUITEES DE L'ANNEE 2016

Intitulé	Bilan	Engagé	Tiers	Réalisé	Réglé
1 DEPENSES	9486435,00	1146750,93		231030,50	762669,57
3 HONORAIRES OPERATIONNELS	920664,00	727846,32		186710,75	533403,62
3100 Honoraires de MOE	410534,00	373212,88		83088,67	214462,21
00009 Facture n° F16MRU016			00441 MIRIADE	15295,95	15295,95
00010 FA N°F16MRU115			00301 SAFEGE	37251,16	37251,16
00011 FA N°F16MRU175			00301 SAFEGE	8210,74	8210,74
00012 ERG_Facture n° F16MRU224			00301 SAFEGE	16116,92	16116,92
00013 F16MRU331			00301 SAFEGE	6213,90	
3240 Honoraires de CSPS	40000,00	37237,20		3461,15	3461,15
00001 FA N°6230580/REUY3			00108 SOCOTEC REUNION	3461,15	3461,15
3250 Contrôle externe	175000,00	172244,87		96152,72	172244,86
00003 DGD BC n°2 - rectificatif			0617 GRANIOU OCEAN INDIEN SAS	997,11	997,11
00001 DGD sur BC rectificatif n°3			0617 GRANIOU OCEAN INDIEN SAS	11826,50	11826,50
00001 Facture BC n°4 - rectificatif			0617 GRANIOU OCEAN INDIEN SAS	1691,52	1691,52
00001 DGD sur BC rectificatif n°5			0617 GRANIOU OCEAN INDIEN SAS	13429,05	13429,05
00001 DGD sur BC rectificatif n°6			0617 GRANIOU OCEAN INDIEN SAS	2611,60	2611,60
00001 DGD sur BC rectificatif n°7			0617 GRANIOU OCEAN INDIEN SAS	5502,04	5502,04
00001 DGD sur BC rectificatif n°8			0617 GRANIOU OCEAN INDIEN SAS	4603,66	4603,66
00001 DGD sur BC rectificatif n°9			0617 GRANIOU OCEAN INDIEN SAS	4704,56	4704,56
00001 FC 2016 00200402			0617 GRANIOU OCEAN INDIEN SAS	4464,77	4464,77
00001 Facture 2016 00200403			0617 GRANIOU OCEAN INDIEN SAS	24879,05	24879,05
00001 Facture 2016 00200404			0617 GRANIOU OCEAN INDIEN SAS	5940,38	5940,38
00001 FA N°201600200405			0617 GRANIOU OCEAN INDIEN SAS	15502,48	15502,48
3290 Honoraires de Géomètre	160000,00	145151,37		4008,21	143235,40
00001 Facture n°048-04-16			00385 Cabinet Euphrasie Palacios	1793,51	1793,51
00001 FA N°106-07-16			00385 Cabinet Euphrasie Palacios	541,96	541,96
00001 FA N°107-07-16			00385 Cabinet Euphrasie Palacios	215,64	215,64
00001 FA N°179-12-16			00385 Cabinet Euphrasie Palacios	759,23	759,23
00001 Facture n°047-04-16			00385 Cabinet Euphrasie Palacios	154,61	154,61
00001 ERG_Facture n°139-10-16			00385 Cabinet Euphrasie Palacios	221,67	221,67
00001 Facture n°046-04-16			00385 Cabinet Euphrasie Palacios	321,59	321,59
5 REMUNERATIONS DU MANDATAIRE	408002,00	408002,00		42571,64	218363,34
5110 Rémunération SPL Maraina	408002,00	408002,00		42571,64	218363,34
00013 NH 13			00001 REGION REUNION	11216,09	11216,09
00014 NH 14			00001 REGION REUNION	2786,09	2786,09
00015 NH 15			00001 REGION REUNION	14063,09	14063,09
00016 NH 16			00001 REGION REUNION	14506,37	14506,37
6 AUTRES DEPENSES	24029,00	10902,61		1748,11	10902,61
6104 Publication et insertion dans la presse	15349,00	10902,61		1748,11	10902,61
00001 FA N°3301780			00011 DILA - BOAMP	976,50	976,50
00001 ERG_Facture n° PA 402 566			00010 LE QUOTIDIEN	366,56	366,56
00001 FA N° 128171			00009 LE JIR - LE JOURNAL	405,05	405,05
2 RECETTES	9486436,00	9483736,00		193634,03	881890,79
7 Mandat	9486436,00	9483736,00		193634,03	881890,79
7100 Justification des Dépenses (Appel d'offres)	9078434,00	9078434,00		151062,40	663527,46
00007 APPEL DE FONDS 7			00001 REGION REUNION	17706,17	17706,17
00008 APPEL DE FONDS 8			00001 REGION REUNION	133356,23	133356,23
7101 Rémunération du mandataire	408002,00	405302,00		42571,63	218363,33
00013 NH 14			00001 REGION REUNION	11216,09	11216,09
00014 NH 15			00001 REGION REUNION	2786,08	2786,08
00015 NH 15			00001 REGION REUNION	14063,09	14063,09
00017 NH 16			00001 REGION REUNION	14506,37	14506,37



Séance du 12 décembre 2017
Délibération N° DCP2017_1071
Rapport / DSI / N° 104916

**Délibération de la Commission Permanente
du Conseil Régional**

MARCHE DE MAINTENANCE DES OUTILS DE RÉSERVATION DE LA PLATE-FORME DE TOURISME NUMÉRIQUE RÉGIONALE, SUR UNE DURÉE DE DEUX ANS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2017,

Vu la délibération n° 20150039 en date du 18 décembre 2015 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente,

Vu le rapport DSI / 104916 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Économie et Entreprises du 28 novembre 2017,

Considérant,

- le lancement prochain d'un schéma directeur du tourisme numérique,
- la fin du marché d'exploitation de la plate-forme de réservation prévue le 21 janvier 2018,
- la nécessité de maintenir en fonctionnement cette plate-forme au bénéfice de tous les acteurs du secteur en attendant la réalisation du schéma directeur,

**La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,**

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver la mise en place du marché de maintenance des outils de réservation pour deux ans ;
- d'engager les crédits correspondants, soit un montant de **120 000,00 euros** sur l'Autorisation de Programme A133-0014 « TIC - Très Haut Débit » votée au chapitre 935 du budget 2017 de la Région ;
- de prélever les crédits correspondants, soit un montant de **120 000,00 euros** sur l'article fonctionnel 93.56 du budget 2017 de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**Le Président,
Didier ROBERT**



Séance du 12 décembre 2017
Délibération N° DCP2017_1072
Rapport / DIDN / N° 104725

**Délibération de la Commission Permanente
du Conseil Régional**

**PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ RÉGIONALE AUX APPELS À PROJETS DU
PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS D'AVENIR (PIA3)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Convention du 07 avril 2017 entre l'État et Bpifrance relative au programme d'investissements d'avenir (action « Concours d'innovation »),

Vu la Convention du 07 avril 2017 entre l'État et Bpifrance relative au programme d'investissements d'avenir (action « Accompagnement et transformation des filières »)

Vu le budget de l'exercice 2017,

Vu la délibération n° 20150039 en date du 18 décembre 2015 portant délégation d'attribution du Conseil Régional à la Commission Permanente,

Vu le rapport DIDN / 104725 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Économie et Entreprises en date du 07 décembre 2017,

Considérant,

- Le courrier de Monsieur le Préfet de Région en date du 13 avril 2017 relatif à la mise en œuvre du volet territorial du PIA3,
- Le courrier en réponse de Monsieur le Président de Région en date du 25 avril 2017 de confirmation de la participation régionale au PIA3,
- Le courrier de Monsieur le Président de Région en date du 28 avril 2017 à l'attention de Monsieur le Commissaire Général à l'Investissement,
- Le courrier en réponse de Monsieur le Premier Ministre en date du 07 juin 2017 à l'attention de Monsieur le Président de Région,

**La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,**

Décide, à l'unanimité,

- d'approuver :
 - la participation régionale aux appels à projets du PIA3 selon les modalités suivantes :
 - ▶ 500 000 € au titre de l'appel à projet "projets d'innovation portés par les PME"

► **1 000 000 €** au titre de l'appel à projet "Accompagnement et transformation des filières ;

- les termes des trois conventions et des deux cahiers des charges ;

- d'approuver l'envoi d'un courrier adressé à l'État pour lui demander d'abaisser les seuils d'assiette d'éligibilité des projets relatifs à l'appel à projet « Accompagnement et transformation des filières » de 1 million d'euros à **600 000 euros** ;
- d'affecter les crédits correspondants d'un montant de **1 500 000 €** à *Bpifrance*, opérateur désigné par l'État pour la gestion des volets 1 & 2 du PIA 3 (projets d'innovation porté par les PME et Accompagnement et transformation des filières) suivant la répartition ci-dessus ;
- d'engager la somme de **1 500 000 €** sur l'autorisation de programme P130-0001 « aides régionales aux entreprises » sur le chapitre 909 du budget 2017 de la région ;
- de prélever les crédits correspondants d'un montant de **1 500 000 €** sur l'article fonctionnel 9091 du budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**Le Président,
Didier ROBERT**



CONVENTION REGIONALE

Programme d'Investissements d'Avenir (PIA)

Action « Accompagnement et transformation des filières »

A la Réunion

Entre :

- ♦ l'Etat, représenté par le Préfet de région, Amaury de Saint-Quentin
ci-après dénommé l' « Etat »

Et

- ♦ La Région Réunion,
représentée par le Président du Conseil régional, Didier Robert
dûment habilité à cet effet par la délibération de la commission permanente du Conseil
Régional n°XXX, en date du XXX
ci-après dénommée la « REGION »

Et

- ♦ **d'une part,**
l'**EPIC Bpifrance**, dont le siège est à Maisons-Alfort (94710) 27-31 avenue du Général Leclerc,
identifié sous le n° 483 790 069 RCS Créteil, représenté par M. Pierre LEPETIT, Président
Directeur-Général
Ci-après dénommé l' « **Opérateur** »,
- ♦ **d'autre part,**
Bpifrance Financement SA, dont le siège est à Maisons-Alfort (94710), 27-31 avenue du
Général Leclerc, identifié sous le n° 320 252 489 RCS Créteil, au capital de 839.907.320 €,
représentée par M. Nicolas DUFOURCQ, Président Directeur-Général, intervenant, tant pour
son compte que pour le compte de ses filiales, et ci-après dénommée « **Bpifrance** » ou le
« **Gestionnaire** »,

Vu la Convention du 7 avril 2017 entre l'Etat et Bpifrance relative au Programme d'Investissements d'Avenir (action « Accompagnement et transformation des filières»);

Vu le courrier de la REGION du 28 avril 2017 en réponse à l'appel à candidature,

Vu la notification du Premier Ministre du 7 juin 2017,

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil régional n°XXX en date du XXX approuvant la présente convention,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

La montée en gamme de l'offre de l'industrie française pour gagner en compétitivité suppose un effort continu de productivité, d'innovation, de qualité et de service. Le développement des nouveaux modèles crée de nombreuses opportunités d'émergence rapide de nouveaux acteurs positionnés sur des marchés extrêmement variés. Le dynamisme de ces acteurs et leur capacité d'innovation peut avoir un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie française, justifiant à ce titre une attention particulière dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA).

La nécessité (i) de poursuivre l'adaptation des entreprises française aux mutations de l'environnement économique global - en particulier la montée en puissance de l'économie numérique ; (ii) de renforcer la compétitivité de l'industrie nationale par rapport à ses principaux concurrents ; (iii) de maintenir une base industrielle ancrée sur le territoire national, qui est une condition au maintien et à la croissance de l'emploi, impose la poursuite, le renforcement et l'adaptation, dans le cadre du PIA 3, des actions engagées en faveur des entreprises, et notamment des plus petites d'entre elles, dans les PIA 1 et 2.

Le tissu des PME françaises est un indispensable support à la croissance économique nationale. Le développement d'une politique d'innovation au service des PME est un levier du développement économique. Le dynamisme de ces acteurs, leur ancrage territorial et leur capacité d'innovation peut avoir un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie française, justifiant à ce titre une attention particulière du PIA.

La loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 prévoit une dotation de 250 M€, en subventions et avances remboursables, spécifiquement fléchée vers l'action en faveur du développement territorial des PME. Cette enveloppe permet à chaque région de choisir, dans le cadre d'un pilotage commun avec l'Etat, une déclinaison spécifique d'actions susceptibles d'être sectorisées en fonction de leurs priorités. L'octroi des financements est co-décidé, avec un principe de cofinancement paritaire.

La régionalisation des actions du programme d'investissements d'avenir offre notamment un accès naturel aux financements publics pour les projets que les pôles de compétitivité ont contribué à identifier, à construire ou à labelliser sur leur territoire d'action.

Le PIA 3 propose aux régions de définir des appels à projets territorialisés sur trois actions, pour lesquelles une approche territoriale paraît particulièrement pertinente :

- « Concours d'innovation », dénommé « Projets d'innovation » dans un contexte régional. Cette action est opérée par Bpifrance ;
- « Accompagnement et transformation des filières ». Cette action est opérée par Bpifrance ;
- « Ingénierie de formations professionnelles et d'offres d'accompagnement innovantes ». Cette action est opérée par la Caisse des dépôts et consignations.

. La Région souhaite mettre en œuvre ces actions en Réunion au profit des entreprises régionales, dans le contexte spécifique de ses priorités stratégiques, notamment présentées dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation. Dans ce contexte, la Région apporte notamment son soutien, à parité avec l'État, aux projets d'accompagnement et de transformation des filières, afin de favoriser leur croissance et leur compétitivité.

Par courrier du 28 avril 2017, en réponse à l'appel à candidature, la Région a indiqué qu'elle souhaitait mobiliser 1 000 000 Euros sur l'action « accompagnement et transformation des filières ». Par courrier du 7 juin 2017, le Premier Ministre a notifié son accord sur cette proposition, confirmant ainsi la mobilisation globale de 2 000 000 € pour cette action.

EN CONSEQUENCE DE QUOI IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre de l'action « Accompagnement et structuration des filières », opérée par Bpifrance, à la Réunion (« le Dispositif » régional).

ARTICLE 2 - CONSTITUTION DU DISPOSITIF REGIONAL

- 2.1 L'Etat et la Région décident d'intervenir à parité dans le cadre du Dispositif : à 1€ apporté par l'Etat au Dispositif correspond 1€ apporté par la Région.
- 2.2 Le montant apporté par l'Etat au Dispositif dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir est défini par une lettre du 7 juin 2017 adressée par le Premier ministre au Président du Conseil régional. Cette lettre précise la ventilation de l'enveloppe régionale entre les trois actions régionalisées. Cette ventilation est établie sur le fondement des propositions faites par les régions.
Les fonds correspondants sont confiés à Bpifrance, qui en assure la gestion.
- 2.3 La Région s'engage à apporter le même montant au Dispositif, sur ses crédits propres. Les fonds correspondants sont confiés à Bpifrance, qui en assure la gestion. Les conditions de mise à disposition des fonds de la Région auprès de Bpifrance dans le cadre du Dispositif sont régies par une convention de gestion spécifique, qui est établie entre Bpifrance et la Région, en accord avec les termes de la présente convention.
- 2.4 Les crédits apportés conjointement par l'Etat et par la Région à l'action "*accompagnement et structuration des filières*" peuvent servir de contrepartie nationale à la mobilisation de fonds structurels européens, pour financer la part de l'assiette des projets limitée aux éventuels investissements matériels.
- 2.5 Au terme d'une première période de 12 mois, à compter du 1^{er} janvier 2018, le solde des crédits non engagés peut faire l'objet d'une nouvelle ventilation au sein du Dispositif entre les trois actions régionalisées. Cette nouvelle ventilation est proposée au Commissariat général à l'investissement par le COFIL défini à l'article 3.4.1. Elle est validée par une lettre adressée par le Premier ministre au Président du Conseil régional.

- 2.6. Au terme d'une période de 24 mois, à compter du 1^{er} janvier 2018, le solde des crédits non engagés peut faire l'objet d'une nouvelle ventilation au sein du Dispositif entre les trois actions régionalisées. Cette nouvelle ventilation est proposée au Commissariat général à l'investissement par le COPIL défini à l'article 3.4.1. Elle est validée par une lettre adressée par le Premier ministre au Président du Conseil régional.
- 2.7. Au terme d'une période de 30 mois, à compter du 1^{er} janvier 2018, le solde des crédits apportés par l'Etat, qui n'aurait pas fait l'objet d'un engagement, peut faire l'objet d'une reprise par l'Etat.
- 2.8. La dotation apportée par l'État, objet de l'article 2.2, peut être modifiée à la baisse en cas de manquements aux termes de cette convention.

ARTICLE 3 - DESCRIPTION DU DISPOSITIF REGIONAL

3.1. Objectifs poursuivis et types de projets soutenus

L'action « accompagnement et transformation des filières » vise à renforcer la compétitivité des filières stratégiques française en permettant le recours à des moyens de production ou des infrastructures de recherche partagés, l'échange de données et d'informations, le partage des visions technologiques et de marché ainsi que l'initiation de démarches commerciales partagées.

Les projets soutenus doivent démontrer un apport concret et déterminant à une filière industrielle et à sa structuration, en bénéficiant notamment à plusieurs petites et moyennes entreprises (PME) ou entreprises de taille intermédiaire indépendantes (ETI) issues de cette filière. Ils doivent en outre démontrer, à terme, une autonomie financière vis-à-vis du soutien public. Ils peuvent notamment prendre la forme de :

- création d'unités industrielles partagées permettant à des entreprises d'une même filière s'inscrivant dans une stratégie globale de mutualiser leurs investissements pour participer activement à la stratégie de la filière ou de bénéficier d'un accès à des moyens ouverts ;
- mise en commun de compétences techniques permettant aux entreprises d'une même filière de mutualiser leurs travaux de recherche et développement ainsi que les investissements nécessaires à la conduite des preuves de concept, des tests et de tous autres travaux leur permettant d'améliorer collectivement leur compétitivité,
- mise en place d'outils collaboratifs permettant aux entreprises s'inscrivant dans une stratégie d'intérêt collectif pour une filière ou un sous-secteur d'une filière, de partager des outils à vocation non technologique dans des domaines aussi variés que la logistique, les achats, l'informatique, l'intelligence économique, les RH, le design, le marketing, l'économie circulaire, l'écologie industrielle, ... avec un plan d'affaires dédié.

Afin d'assurer une bonne articulation avec le dispositif national équivalent, l'action régionale « accompagnement et transformation des filières » se limite aux projets dont l'assiette est supérieure à 600 000 €, pour lesquels le montant d'aides sollicité est inférieur à 2M€ et qui s'inscrivent par ailleurs dans les priorités exprimées dans le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

Ces projets devront s'inscrire dans les priorités exprimées par le Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation.

3.2. Encadrement communautaire applicable.

L'intervention au titre du Dispositif se fait dans le respect des articles 106, 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne relatifs aux aides d'Etat, et des textes dérivés y relatifs (ci-après dénommée, la « Réglementation Communautaire»). En particulier, le dispositif d'aide s'appuie sur les régimes cadres exemptés relatifs aux aides à la RDI (n° SA 40391), aux aides à finalité régionale (n° SA 39252), aux aides en faveur des PME (n° SA 40453), aux aides à la formation (SA 40207), ainsi que sur le règlement n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 concernant les aides « *de minimis* ».

Conformément à l'obligation prévue dans chacun de ces régimes, Bpifrance rédige et transmet à la Commission européenne un rapport annuel sur les aides octroyées.

3.3. Sélection des bénéficiaires

3.3.1. Nature du processus de sélection

La sélection des lauréats s'opère dans le cadre d'appels à projets fermés, dans le respect de la présente convention. Les décisions se prennent par consensus entre l'Etat, représenté par le Préfet de Région, et le Conseil Régional. De manière dérogatoire, des interventions hors appel à projets peuvent également être effectuées, sous réserve de l'autorisation préalable du CGI.

L'Etat, Bpifrance et la Région se fixent comme objectif que le délai entre la date de relevé des dossiers issus de l'appel à projet et la contractualisation avec le bénéficiaire n'excède pas six mois.

3.3.2. Élaboration du cahier des charges

Les thématiques abordées sont définies par le Comité de pilotage régional en tenant compte des priorités du SRDEII.

La première rédaction du cahier des charges de chaque appel à projets est proposée par Bpifrance au Comité de pilotage régional, dans le respect des principes édictés par la présente convention et conformément aux orientations données par le COFIL régional

Le cahier des charges de l'appel à projets est approuvé par le Préfet de Région et le Président du conseil régional. Cette approbation fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs régionaux.

Les cahiers des charges sont transmis pour information par Bpifrance au COFIL national cinq jours ouvrés avant validation par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional.

3.3.3. Critères d'éligibilité et de sélection des projets

Les principaux critères retenus pour l'éligibilité et la sélection des projets lauréats sont définis avec précision dans le cadre du cahier des charges des appels à projets, dans le respect des principes édictés par la présente convention, ainsi que le respect des principes par vu par la convention nationale du 7 avril 2017 visée ci-dessus.

Seules les entreprises en situation financière saine au sens du droit communautaire sont éligibles. En outre, elles disposent d'un niveau de fonds propres au moins égal au montant de l'aide, cumulée, qui leur est versée.

Bpifrance s'assure notamment de la solidité financière des bénéficiaires sélectionnés.

ARTICLE 4. GOUVERNANCE

4.1. Le comité de pilotage régional (le "COPIL régional")

Le Comité de pilotage régional (le "COPIL régional") est constitué du Préfet de région ou de son représentant et, du Président du Conseil régional ou de son représentant,. Le COPIL régional est coprésidé par le Préfet de Région et le Président de Région. Bpifrance assure le secrétariat du COPIL régional.

Le COPIL régional :

- propose les orientations stratégiques de l'action régionale et est saisi de toute question stratégique au cours de la mise en œuvre de la mesure ;
- définit les objectifs de performance à atteindre sur l'ensemble du processus ;
- propose le texte des appels à projets à la validation du Président du Conseil Régional et du Préfet de Région ;
-
- effectue un bilan de la procédure de sélection et des dossiers financés ;
- en tant que de besoin, définit la composition du jury chargé d'auditioner les projets ;
-
- est associé à l'évaluation de la mesure et des projets.

4.2. Le comité de sélection régional (CSR)

Le comité de sélection régional est composé de trois membres : un représentant de l'Etat, un représentant de la Région et un représentant de Bpifrance.

Le comité de sélection régional choisit les meilleurs projets à l'issue de l'instruction menée par Bpifrance.

Le processus de sélection comporte une audition par un jury dont la composition et le mode de décision sont définis par le CSRet qui comprend *a minima* un représentant de l'Etat, de la Région et de Bpifrance.

Le comité de sélection régional peut, en tant que de besoin, se tenir de façon dématérialisée.

4.3. Bpifrance

Bpifrance est responsable de la gestion des appels à projets : lancement, publicité, gestion administrative des dossiers de candidature, traçabilité des dossiers, répartition des expertises, organisation des auditions, respect du calendrier. Il assure le secrétariat des comités et organise notamment les auditions et des réunions des comités en s'assurant de la bonne information des membres et des porteurs de projet. Les modalités de lancement et de publicité des appels à projets font l'objet d'une concertation avec le COPIL régional.

Bpifrance est responsable de l'instruction des projets pour le compte du COPIL régional. Il rapporte devant le comité de sélection régional les résultats de son instruction.

Il est responsable de la contractualisation avec les porteurs et du suivi technique et financier des projets jusqu'à leur terme. Durant le déroulement du projet, Bpifrance informe le CSR de tout risque nouveau ou significativement accru, ou de toute modification significative du projet. Ce dernier reste libre à tout moment de prendre toute décision sur le projet. Bpifrance propose au CSR des amendements éventuels à la convention d'aide après instruction technique. Le CSR formule un avis sur ces propositions.

Bpifrance est également chargé :

- de la transmission au COPIL régional et au CGI de points d'étapes et de tableaux de bord au moins cinq jours ouvrés avant la tenue des comités de pilotage (points restant à résoudre préalablement à une sélection finale des projets, etc.) ;
- de la transmission au CSR d'information de reporting sur l'avancement des projets sélectionnés ;
- du contrôle de l'atteinte des objectifs fixés aux étapes clés des projets et du versement des soutiens.
- de l'information à la Commission européenne telle que précisée à l'article 8.5 des conventions entre l'Etat et Bpifrance susvisées.

Il est chargé de transmettre les textes des appels à projets régionaux au COPIL national et informe le COPIL national de l'ensemble des projets sélectionnés ou refusés dans le cadre d'appels à projets régionaux.

4.4 Le Commissariat général à l'investissement

Le Commissariat général à l'investissement s'assure que les cahiers des charges des appels à projets sont conformes à la présente convention.

Le Commissariat général à l'investissement s'assure que la procédure de sélection respecte les exigences de qualité et de transparence contenues dans la présente convention et dans le cahier des charges de l'appel à projets.

ARTICLE 5 - PROCESSUS DE DECISION

Le processus de sélection est le suivant :

1. Réception des projets : les dossiers sont déposés sur une plateforme sécurisée faisant apparaître les logos de l'Etat et de la Région. Bpifrance informe le CSR de la réception de tous les projets déposés dans le cadre de l'appel à projets ;

2. Présélection : à la clôture de chaque appel à projets, Bpifrance conduit pour chaque projet candidat une première analyse en termes d'éligibilité du projet à partir du dossier déposé, complétée par une analyse relative à la pertinence vis-à-vis de l'appel à projets.

Sur la base de cette analyse, le CSR sélectionne les projets afin que leurs porteurs soient auditionnés. Tous les projets font l'objet d'une audition par un jury. Le CSR décide des projets retenus pour l'instruction.

3. Instruction : l'instruction des dossiers est conduite par Bpifrance pour le compte du COPIL régional, dans le cadre d'une procédure transparente. Au cours de l'instruction, Bpifrance a recours à des experts internes ou externes validés par le comité de pilotage régional. Les experts externes sont rémunérés pour leur prestation. Ces experts éclairent l'instruction et les décisions sur les plans techniques, économiques et réglementaires.

Pendant l'instruction, Bpifrance est chargé de:

- analyser le caractère innovant du projet,
 - valider les assiettes de dépenses éligibles en distinguant notamment les dépenses relevant de la recherche industrielle et celle relevant du développement expérimental ;
 - analyser le plan d'affaire proposé (business plan) ;
 - analyser la capacité financière des entreprises à mener à terme le projet ;
 - analyser et évalue les risques majeurs du projet ;
 - proposer un soutien public en regard de la réponse du projet aux objectifs des programmes, analysée conformément au 3.3.3.
4. Décision : à l'issue de l'instruction, Bpifrance présente son rapport d'instruction et ses recommandations et propositions de soutien lors d'une réunion du CSR.

Le CSR sélectionne les meilleurs projets et en définit les modalités de soutien financier. Les conclusions du CSR sont transmises au CGI par Bpifrance. Le CGI dispose d'un droit de veto exerçable sous cinq jours ouvrés.

Sur la base de l'avis du CSR, le Préfet et le Président du Conseil régional décident de l'aide attribuée au projet. Ils cosignent la lettre de notification informant les porteurs de projet de la sélection de leur projet et des modalités de financement retenues.

5. Contractualisation : Bpifrance contractualise avec les porteurs de projets sur cette base. Le financement de chaque projet intervient à parité entre l'Etat et la Région.

ARTICLE 4 - DISPOSITIONS FINANCIERES ET COMPTABLES

Les dispositions financières et comptables relatives au Dispositif sont définies :

- pour l'Etat, dans les conventions visées ci-dessus et,

■ pour la REGION, dans la convention définie à l'article 2.3.

ARTICLE 5 - FRAIS

- 5.1 En plus des frais exposés pour la gestion de l'action, Bpifrance peut avoir à faire appel à des prestations extérieures, soit au titre d'expertises, soit au titre de procédures de recouvrement ou de contentieux sur les dossiers d'aides. Les prestations extérieures sont diligentées après accord du COPIL régional ou du CSR.
- 5.2 La participation aux frais de gestion et aux frais externes est prise en charge à parité par l'Etat et la Région.
- 5.3 Le montant de cette participation est calculé à la fin de chaque trimestre civil sur la période considérée.

ARTICLE 6 - COMMUNICATION

Dans tous les documents et communications portant notamment sur des projets financés au titre de la présente convention, ainsi que sur son site internet, les signataires s'engagent à préciser que les opérations retenues sont réalisées dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir lancé par l'Etat et par la Région. La communication doit viser à rappeler l'objectif de l'action concernée et à la valoriser

Bpifrance soumet aux représentants de l'Etat et de la Région pour validation les projets de communiqués de presse et documents de communication relatifs aux projets sélectionnés dans le cadre de la présente convention, ou à l'action dans son ensemble.

Tout manquement constaté par le Commissariat général à l'investissement aux obligations susmentionnées fait l'objet d'une mise en demeure par l'Etat et la Région d'exécuter l'obligation dans un délai qu'il détermine.

ARTICLE 7 - SUIVI ET EVALUATION

Bpifrance fournit à l'Etat et à la Région un bilan annuel comprenant le récapitulatif des aides accordées selon le type d'action et le type d'aide dans le cadre de la présente convention et le montant des remboursements perçus ainsi que l'état des entrées en contentieux et des recouvrements et de la situation du fonds d'intervention.

Le dispositif régional peut également faire l'objet de démarches d'évaluation au titre du PIA dans les conditions prévues par la convention entre l'Etat et Bpifrance relative au Programme d'Investissements d'Avenir (action «Accompagnement et structuration des filières »).

ARTICLE 8 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les parties. Elle reste en vigueur jusqu'au terme des conventions entre l'Etat et Bpifrance susvisées.

Version du 09 oct 2017

Fait à XXX, le XXX

En XXX exemplaires originaux

Envoyé en préfecture le 18/12/2017
Reçu en préfecture le 18/12/2017
Affiché le 18/12/2017 **SLO**
ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1072-DE

Le Préfet de Région

Le Président du Conseil régional

Amaury de Saint-Quentin

Didier Robert

Le Président
de l'EPIC Bpifrance

Le Président directeur général
de Bpifrance Financement

Pierre Lepetit

Nicolas Dufourcq

V 10oct2017

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

SLO

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1072-DE



Programme d'Investissements d'Avenir (PIA3) Action : « Projets d'Innovation »

Appel à projets

Propos préliminaires

Afin de poursuivre l'adaptation des entreprises françaises aux mutations de l'environnement économique global, de renforcer la compétitivité de l'industrie nationale par rapport à ses principaux concurrents et de maintenir une base industrielle ancrée sur le territoire national, l'Etat et les Régions ont décidé d'investir pour le développement de l'innovation (l'innovation s'entendant au sens large : technologie, modèle économique, design, expérience utilisateur, innovation de procédé, d'organisation, et sociale etc...). Aussi, le Premier Ministre a-t-il décidé de mettre en œuvre un troisième Programme d'Investissement d'Avenir (PIA3) pour soutenir, aux côtés des Régions, le développement de l'innovation et ainsi favoriser la croissance et la compétitivité de l'économie française.

Ce nouveau dispositif vient renforcer les dispositifs existants et complète la palette d'outils de financement en faveur des entreprises de la Réunion, qu'ils soient régionaux, nationaux ou européens.

Le présent appel à projets correspond à l'action « soutien aux projets d'innovation » pour lequel un financement est mobilisé à parité entre l'Etat (via le Programme d'Investissements d'Avenir) et la Région Réunion et mis en œuvre par Bpifrance, opérateur de ce volet.

Un appel à projets est organisé du 1^{er} janvier 2018 au [...] à l'attention des PME du territoire régional.

V 10oct2017

Envoyé en préfecture le 18/12/2017
Reçu en préfecture le 18/12/2017
Affiché le 18/12/2017 
ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1072-DE

Il a pour objet de sélectionner les meilleurs projets répondant aux objectifs de l'action, et en cohérence avec la stratégie retenue par la Région Réunion dans le cadre de son Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Ceci permettra de faire bénéficier les entreprises du territoire d'un soutien financier pour la concrétisation de leurs projets d'innovation à des stades de faisabilité, de R&D, de développement expérimental et d'industrialisation de nouveaux produits, services et procédés.

**L'appel à projets « Projets d'Innovation à la Réunion - PIA3 »
est ouvert dans la limite des crédits disponibles
du au [.....] sur le site [PIA3 - Réunion xxxxxxxxxxxxxx.fr]**

1. Contexte et objectifs de l'appel à projets

I - L'environnement économique réunionnais

A - Un tissu économique particulier

La Réunion se caractérise par un modèle économique particulier. Le territoire compte plus de 44 000 entreprises dont 75 % d'entre elles évoluent dans le commerce et les services¹. Les micro-entreprises représentent plus de 9/10 des entreprises (95,5 %), les PME pèsent 3,5 % de l'ensemble. Les ETI et grandes entreprises représentent 0,5 % du total des entreprises. Le poids des entreprises artisanales est de 33,4 %. Dans le même temps, selon l'INSEE², La Réunion se caractérise par un taux de survie des entreprises particulièrement faible. En effet, le taux de survie des entreprises à 5 ans est en moyenne de 51 %. Ainsi, plus de la moitié des entreprises créées en 2006 ont fermé avant leur cinquième anniversaire.

B - Une ouverture économique nécessaire

Le modèle économique réunionnais reste donc marqué par sa vulnérabilité. Sur le plan macroéconomique, l'île est dépendante des facteurs déterminants de sa croissance tels que la consommation des ménages et des administrations et de l'investissement, fortement soutenus par les transferts publics communautaires et nationaux. A cet égard, les échanges économiques réunionnais se caractérisent par une très forte dépendance à l'égard des importations qui représentent 94,32 % des échanges commerciaux avec l'extérieur et notamment de la métropole dont les produits importés s'élèvent à plus de 50 % du total des produits importés. Les premiers clients de La Réunion sont, quant à eux, depuis 2010, la France métropolitaine (32% du total des exportations), les pays de l'UE (22%), les îles de l'Océan Indien (Comores, Madagascar, Seychelles, Maurice, Mayotte) pour 19 %. Le territoire reste marqué par la prédominance de ces échanges avec le continent européen. D'une façon générale, l'île souffre du manque d'ouverture économique vers l'extérieur. Seul 1 % des entreprises réunionnaises exporte alors que ces dernières subissent de plus en plus la concurrence des grands pays émergents qui se développent dans la zone. C'est pourquoi, La Réunion est confrontée, de manière impérative, à l'ouverture de son économie pour atténuer les effets de sa dépendance à l'égard d'un modèle unique de développement. Mais l'ouverture passe d'abord par l'innovation comme facteur clé de compétitivité.

¹ Selon le tableau Economique de La Réunion, INSEE 2014

² Diaporama établi par l'INSEE du 16 octobre 2014

V 10oct2017

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1072-DE

C - Innover pour gagner en compétitivité

En effet, compte tenu de la concurrence des pays à bas salaires, l'innovation est devenue un critère de distinction de l'économie réunionnaise. Pour relever le défi de l'innovation, la Région Réunion a développé une Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3) ainsi qu'un Schéma Régional de Développement Economique d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) pour fédérer les acteurs économiques autour du thème de l'innovation et de la recherche. Cet éco-système de Recherche & Développement s'appuie sur un réseau de structures d'accompagnement et de laboratoires publics et privés de Recherche. Mais l'effort de Recherche & Développement des entreprises locales s'avère insuffisant. En effet, 60 % des entreprises réunionnaises ont rencontré des freins importants à la mise en oeuvre de programmes de Recherche&Développement³.

D - La Région Réunion encourage l'excellence

Le Conseil Régional a donc pris la pleine mesure de ces enjeux en concentrant son effort financier public sur plusieurs axes prioritaires identifiés par la S3 tels que la bioéconomie tropicale, l'é-co-tourisme expérientiel, l'économie de la connaissance, numérique et décarbonnée. L'ambition régionale est de construire progressivement un cadre propice pour l'émergence et le développement de projets, créateurs de richesses et d'emplois pour les prochaines années. Il s'agit là, de développer et de mobiliser les talents du territoire à travers le renforcement des outils de recherche, des compétences, de la culture de l'innovation et surtout par la mobilisation des entreprises, acteurs clefs du développement de l'innovation. Le SRDEII, récemment adopté, constitue la déclinaison opérationnelle de cette ambition régionale en faveur de l'excellence.

II - Saisir l'opportunité du Programme des Investissements d'Avenir pour soutenir l'effort d'innovation des entreprises réunionnaises

Pour relever le défi de la montée en gamme des entreprises réunionnaises, le Conseil Régional, autorité de gestion des fonds européens, a mobilisé plus de 139 millions d'euros en faveur de la recherche et de l'innovation dans le cadre de la programmation opérationnelle européenne 2014-2020. Cependant, l'effort doit être collectif pour être efficace.

C'est pourquoi, le Conseil Régional souhaite, à présent, poursuivre son soutien en faveur des entreprises innovantes en participant au dispositif "Soutien des projets innovants portés par les PME " lancé dans le cadre du troisième volet du Programme des Investissements d'Avenir (PIA3) en partenariat avec l'Etat et Bpifrance.

A travers sa participation à ce dispositif, la Région Réunion entend s'appuyer pleinement sur l'expertise et le savoir-faire reconnus de Bpifrance en matière de caractérisation, de détection de l'innovation ainsi que d'accompagnement financier des entreprises innovantes. A travers cette collaboration, il s'agira d'encourager les entreprises réunionnaises à poursuivre toujours davantage leur effort d'innovation afin de libérer les énergies créatrices et les talents du territoire.

C'est en s'appuyant sur ce constat que l'Etat et la Région Réunion souhaitent apporter leur soutien aux TPE et PME régionales engagées dans une démarche de recherche, de développement et d'innovation pour favoriser leur croissance et leur compétitivité.

³ Selon l'étude INSEE "innovation péi: des handicaps partiellement surmontés"

V 10oct2017

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

SLO

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1072-DE

L'action « **Projets d'Innovation à la Réunion - PIA3** » s'articule avec le SRDEII, Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (2016-2021) ainsi qu'avec la SRI-SI, stratégie régionale d'innovation pour une spécialisation intelligente, qui décrivent le cadre d'intervention régional pour soutenir l'innovation dans les entreprises.

Dans ce contexte, l'Etat et la Région souhaitent apporter leur soutien aux entreprises engagées dans une démarche de recherche, de développement et d'innovation pour favoriser leur croissance et leur compétitivité.

L'appel à projets a pour objectif de favoriser la mise sur le marché de produits et de services innovants à forte valeur ajoutée. Les projets candidats doivent viser notamment des retombées économiques et technologiques directes sous forme de nouveaux produits, procédés, services et technologies.

2. Nature des projets attendus

2.1 Objectifs

Le soutien visera les TPE et PME engagées dans une démarche de recherche, de développement et d'innovation (dont l'innovation non technologique) pour favoriser leur croissance et leur compétitivité.

2.2 Domaines ciblés

Les projets attendus lors de cet appel à projet doivent s'inscrire notamment dans le cadre du SRDEII, Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation.

2.3 Modalités de l'aide

Cet appel à projets vise à soutenir 2 types de projets⁴:

a. Des projets en phase de « faisabilité » (soutenus par des subventions):

- Au travers du volet « faisabilité », il s'agit de favoriser la mise sur le marché de produits et de services innovants à forte valeur ajoutée. Les projets candidats doivent viser notamment des retombées économiques et technologiques directes sous forme de nouveaux produits, procédés, services et technologies.
- L'objectif est notamment de couvrir des études préalables au développement d'une innovation portant sur ces thématiques, à savoir les travaux de formalisation du projet, les études préalables dans tout ou partie des dimensions du projet (ingénierie commerciale et marketing, technique, juridique et propriété intellectuelle, financière, managériale et

⁴ Un unique projet ne peut pas être déposé sur les deux volets de l'appel à projets simultanément et les projets collaboratifs ne sont pas éligibles.

V 10oct2017

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1072-DE

organisationnelle) ainsi que la planification détaillée des étapes de RDI ou les premiers développements (preuve de concept, validation technologique ...).

- Les projets attendus, qui devront être portés par des TPE ou des PME, sont à un stade amont de leur développement et doivent être réalisés de préférence en 18 mois au plus .
- L'assiette minimale de travaux présentée est d'au **minimum 200 000 € par projet, en phase de faisabilité.**
- Les projets sélectionnés reçoivent une aide financière sous forme de **subvention**, comprise entre **100 000 et 200 000 € maximum par projet**⁵.

b. Des projets en phase de « développement et industrialisation » (soutenus par des avances récupérables):

- Au travers du volet « développement et industrialisation », il s'agit d'encourager la création durable d'activités innovantes, notamment à dominante industrielle, et de créer de l'emploi en région. Le dispositif s'adresse ainsi aux entreprises ayant un projet de développement de nouveaux produits et services ou un projet innovant d'expérimentation industrielle, contribuant à la réindustrialisation et à la création d'emplois durables. Les projets peuvent également viser une diversification ou une évolution innovante du process industriel, une innovation de procédé ou d'organisation.
- Les projets sélectionnés reçoivent une aide financière sous forme **d'avance récupérable**, pouvant aller de **100 000 € à 500 000 € maximum par projet.**
- L'assiette minimale de travaux présentée est d'au **minimum 200 000 € par projet** ; le projet devant être réalisé de préférence en **24 mois au plus.**
- L'Etat et la Région auditionneront le porteur de projet pour les demandes d'aide supérieures à 400 000 €.

Les dépenses éligibles pour cette partie sont constituées :

- des dépenses internes ou externes liées à la réalisation du projet ;
- des investissements non récupérables (affectés au programme) ;
- de l'amortissement sur la durée du programme des investissements récupérables.

NB : Les investissements de remplacement ne sont pas éligibles à l'aide.

c. Pour tous les projets :

- Le taux d'intervention pourra être modulé en fonction des caractéristiques et de l'état d'avancement du projet, du niveau de risque, du profil de l'entreprise, de l'incitativité réelle de l'aide.
- Le taux et le montant de l'aide accordée respectent les intensités maximales des aides telles que fixées par la réglementation européenne applicable aux aides d'Etat.

⁵ Pour les projets les plus structurants présentant des travaux en plusieurs tranches ou lots, l'aide pourra s'entendre par lot.

V 10oct2017

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

SLO

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1072-DE

- Dans le cadre de ce présent appel à projets, les projets comportant des travaux de faisabilité, recherche, développement et innovation, ainsi que d'expérimentation industrielle innovante seront financés. En conséquence, les aides accordées dans ce cadre sont prioritairement adossées au régime cadre exempté de notification N°SA. 40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2020.
- Les dossiers déposés sur la plateforme de collecte Bpifrance [« PIA3 projets d'innovation - Réunion »] doivent comporter une présentation du projet qui explique les innovations mises en œuvre et susceptibles de différencier le marché cible, les enjeux, le business plan, et ce avec une analyse critique sur les facteurs de réussite du projet. Le dossier sera rédigé dans un format libre comprenant entre 5 à 10 pages Le budget des dépenses à engager est détaillé.
- Dans tous les cas, les porteurs doivent démontrer une capacité financière suffisante pour assurer le financement du projet présenté (dans le cadre d'un plan de financement incluant l'aide reçue au titre de l'action et d'éventuelles levées de fonds complémentaires). Des cofinancements par les porteurs de projets ou par des tiers sont systématiquement recherchés.

2.4 Nature des porteurs de projets.

Les porteurs de projets éligibles au titre de l'action sont des PME (au sens communautaire⁶), dont l'établissement porteur du projet est situé sur le territoire de la région des Réunion, éventuellement en cours de création, au sens des articles 1832 et suivants du code civil, immatriculées au registre du commerce.

Les entreprises accompagnées doivent par ailleurs pouvoir être éligibles à des aides d'Etat et ne pas être en difficultés au sens de l'Union Européenne, c'est-à-dire répondre à l'un des critères suivants :

- s'il s'agit d'une société à responsabilité limitée, lorsque plus de la moitié de son capital social a disparu, plus du quart de ce capital ayant été perdu au cours des douze derniers mois ;
- s'il s'agit d'une société dont certains associés au moins ont une responsabilité illimitée pour les dettes de la société, lorsque plus de la moitié des fonds propres, tels qu'ils sont inscrits dans les comptes de la société, a disparu, plus du quart de ces fonds ayant été perdu au cours des douze derniers mois ;
- pour toutes les formes d'entreprises, lorsqu'elles se trouvent dans une procédure de sauvegarde, de redressement judiciaire ou de liquidation.

⁶: Sont reconnues PME au sens communautaire les entreprises employant moins de 250 salariés, réalisant soit un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros, soit un total de bilan inférieur à 43 millions d'euros. Un dépassement de seuil n'a d'effet qu'après deux exercices consécutifs.

V 10oct2017

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017



ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1072-DE

Les entreprises sous le coup d'une procédure de récupération d'aides illégales ainsi que celles non à jour de leurs obligations fiscales, sociales et environnementales ne sont pas éligibles.

Est également exclu tout financement des entreprises qui sont incapables, avec leurs propres ressources financières ou avec les ressources que sont prêts à leur apporter leurs propriétaires/actionnaires et leurs créanciers, d'enrayer des pertes qui les conduisent, en l'absence d'une aide des collectivités publiques, vers une disparition économique quasi certaine à court ou moyen terme.

Pour chaque entreprise, le montant de l'aide attribuée ne pourra excéder les fonds propres de l'entreprise à la date de décision.

2.5 Critères de sélection

L'instruction des dossiers est conduite par Bpifrance dans le cadre d'une procédure transparente, respectant l'égalité de traitement des candidats. Elle peut faire appel autant que de besoin à des expertises externes et internes à l'administration de l'Etat et de la Région de façon à éclairer les instances décisionnelles.

Les critères retenus pour la sélection des bénéficiaires sont en particulier les suivants :

Pour les projets en phase de faisabilité :

- degré de réponse aux enjeux de la (des) filière(s) impactées ;
- degré de rupture en termes d'innovation (technologique ou non) ;
- retombées économiques et emplois potentiels du projet ;
- capacité du porteur à mener à bien le projet.

Pour les projets en phase de développement - industrialisation :

Le projet doit présenter un réel potentiel de développement de l'activité et de l'emploi sur le territoire et concourir à structurer l'environnement économique local. Ils sont appréciés en fonction de l'intensité de leurs retombées économiques (emplois créés, volume d'activité développé ou rapatrié,...).

Les critères retenus pour la sélection des bénéficiaires sont les suivants :

- l'exemplarité du projet vis-à-vis des problématiques régionales d'industrialisation (innovation dans la conduite de projet, valorisation des atouts du site, degré de réponse aux enjeux de la (des) filière(s) stratégique(s) concernés...);

- les bonnes pratiques associées au programme (effort de recherche-développement, politique de coopérations interentreprises, collaboration renforcée avec les partenaires institutionnels locaux, actions développées de protection de l'environnement, gestion avancée des emplois, des compétences et des actions de formation-qualification....) ;
- la solidité financière des bénéficiaires et la capacité de l'entreprise à rembourser l'aide à partir des résultats économiques du projet ;
- l'équilibre des ressources du plan de financement ;
- les retombées économiques et en termes d'emplois du projet.

3. Processus de sélection, décision et suivi

3.1 Processus de sélection et de décision

Bpifrance est l'organisme instructeur du dispositif.

Les dossiers devront être déposés sur la plateforme de collecte [«projets d'innovation à la Réunion - PIA3»]. L'Etat, Bpifrance et la Région se fixent comme objectif que le délai entre le dépôt d'un dossier et la contractualisation avec le bénéficiaire n'excède pas trois mois pour les projets ne nécessitant pas une instruction approfondie.

La sélection des projets est assurée sur proposition de Bpifrance par jury régional composé d'un représentant de l'Etat et d'un représentant de la Région. Les décisions se prennent au sein de ce jury régional par consensus entre l'Etat et la Région.

3.2. Contractualisation et suivi

Après notification, chaque bénéficiaire signera un contrat avec Bpifrance.

Bpifrance est responsable du suivi de la mise en œuvre des projets sélectionnés.

Le versement de l'aide sera opéré en deux temps. Le premier versement permettra d'assurer le préfinancement du projet. Le solde sera versé suite à la remise d'un état récapitulatif des dépenses engagées et d'un rapport de fin de programme précisant l'usage des crédits publics et l'avancement du projet.

Le taux d'intervention du financement pourra être modulé en fonction des caractéristiques du projet, du niveau de risque, du profil de l'entreprise, de l'incitativité réelle de l'aide.

Les modalités de versement et de remboursement (pour les avances récupérables) des aides accordées aux entreprises sont précisées dans les contrats conclus entre Bpifrance et les bénéficiaires des aides.

V 10oct2017

Envoyé en préfecture le 18/12/2017
Reçu en préfecture le 18/12/2017
Affiché le 18/12/2017 
ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1072-DE

Bpifrance s'engage à suivre la bonne exécution des projets avec le bénéficiaire des crédits. En cas de non-conformité des dépenses exposées avec le projet présenté lors du dépôt du dossier, ou en cas d'abandon du projet, un reversement total ou partiel de l'aide sera exigé.

Pour les projets en phase de faisabilité, le rapport de fin de programme devra comporter lors de sa remise les résultats obtenus lors de la phase d'étude de faisabilité du projet, en lien avec les objectifs décrits dans le dossier de candidature. En outre, il permettra de définir les options technico-économiques retenues, d'en caractériser les principaux risques et d'établir les modalités de leur maîtrise progressive à travers une démarche de projet pour les étapes suivantes du développement.

Pour les projets en phase de développement – industrialisation, le montant des échéances de remboursement tient compte des prévisions d'activité du bénéficiaire et prévoit un montant de remboursement forfaitaire minimum, quelle que soit l'issue du projet.

3.3. Communication

Une fois le projet sélectionné, l'entreprise bénéficiaire est tenue de mentionner le soutien apporté par le programme d'investissements d'avenir et par la Région dans ses actions de communication et la publication de ses résultats (mention unique : « ce projet a été soutenu par le programme d'investissements d'avenir et la Région Réunion », accompagnée des logos du programme d'investissements d'avenir et de la Région).

L'État et la Région se réservent le droit de communiquer sur les objectifs généraux de l'appel à projets, ses enjeux et ses résultats et dans le respect du secret des affaires.

3.4 Conditions de reporting

Le bénéficiaire est tenu de communiquer à la demande de Bpifrance, de l'Etat et de la Région les éléments d'information nécessaires à l'évaluation de l'action et d'organiser autant que de besoin les réunions de suivi en présence de Bpifrance, de l'Etat et de la Région.

Contacts et informations

Les équipes de Bpifrance se tiennent à la disposition des porteurs de projet pour les accompagner dans la préparation de leurs dossiers.

Dépôt de dossier : site [Projet d'innovation Réunion PIA3]

V 10oct2017

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

SLO

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1072-DE

Annexe 1 :
Dossier de Candidature (en ligne)

Le dossier de dépôt doit comprendre les éléments suivants :

- **Une description du projet (typiquement de 5 pages ; 10 maximum) comprenant :**
 - une présentation du porteur du projet et des partenaires éventuels et de leur capacité à porter le projet ;
 - une liste de références (scientifique ou business) devra être jointe,
 - une description de la solution envisagée/ de l'investissement, en lien avec les besoins du marché,
 - une description du degré de rupture/ d'innovation (technologique ou non) ;
 - la présentation des premiers objectifs à atteindre dans une période de douze mois pour l'axe faisabilité, six mois pour l'axe développement et industrialisation pour valider la pertinence du projet.
 - Le budget des dépenses à engager (selon modèle Annexe Financière, à compléter) accompagné d'une description précise de l'emploi des fonds publics envisagé. Les dépenses éligibles sont internes ou externes HT directement liées à l'ensemble des études à conduire.

L'aide pourra couvrir notamment :

- les frais de personnel : chercheurs, techniciens et autres personnels d'appui s'ils sont employés pour le projet ;
 - les coûts des instruments et du matériel, dans la mesure où et aussi longtemps qu'ils sont utilisés pour le projet. Lorsque ces instruments et ce matériel ne sont pas utilisés pendant toute leur durée de vie dans le cadre du projet, seuls les coûts d'amortissement correspondant à la durée du projet, calculés conformément aux principes comptables généralement admis, sont jugés admissibles ;
 - les coûts de la recherche contractuelle, des connaissances et des brevets achetés ou pris sous licence auprès de sources extérieures à des conditions de pleine concurrence, ainsi que les coûts des services de conseil et des services équivalents utilisés exclusivement aux fins du projet ;
 - les frais généraux additionnels et les autres frais d'exploitation, notamment les coûts des matériaux, fournitures et produits similaires, supportés directement du fait du projet.
- **Un ensemble de documents pour le(s) bénéficiaire(s) :**
 - la fiche de demande d'aide dûment complétée et signée par le représentant légal ;
 - un RIB ;
 - la preuve de l'existence légale, consistant en un extrait Kbis récent,
 - la dernière liasse fiscale complète si elle existe ou dernier bilan et compte de résultats approuvés par l'assemblée générale ainsi que le rapport du commissaire aux comptes. Cette pièce n'est pas demandée pour les établissements publics ;
 - une liste des projets de la même thématique déjà soutenus par les pouvoirs publics dans lequel le porteur ou un des membres du consortium est engagé.
 - pour les projets de type développement et industrialisation, le formulaire de minimis dûment rempli (disponible sur le site Bpifrance).



CONVENTION REGIONALE

Programme d'Investissements d'Avenir (PIA)

Action « Projets d'innovation »

A la REUNION

Entre :

- ♦ l'Etat, représenté par le Préfet région, Amaury de Saint-Quentin, ci-après dénommé l' « Etat »

Et

- ♦ la Région Réunion, représentée par le Président du Conseil régional, Didier Robert, dûment habilité à cet effet par la délibération de la commission permanente du Conseil Régional n°XXX, en date du XXX ci-après dénommée la « Région »

Et

- ♦ **d'une part,**
l'**EPIC Bpifrance**, dont le siège est à Maisons-Alfort (94710) 27-31 avenue du Général Leclerc, identifié sous le n° 483 790 069 RCS Créteil, représenté par M. Pierre LEPETIT, Président Directeur-Général
Ci-après dénommé l'« **Opérateur** »,
- ♦ **et d'autre part,**
Bpifrance Financement SA, dont le siège est à Maisons-Alfort (94710), 27-31 avenue du Général Leclerc, identifié sous le n° 320 252 489 RCS Créteil, au capital de 839.907.320 €, représentée par M. Nicolas DUFOURCQ, Président Directeur-Général, intervenant, tant pour son compte que pour le compte de ses filiales, et ci-après dénommée « **Bpifrance** » ou le « **Gestionnaire** »,

Vu la Convention du 7 avril 2017 entre l'Etat et Bpifrance relative au Programme d'Investissements d'Avenir (action « Concours d'innovation »),

Vu le courrier du Président de la REGION du 28 avril 2017 en réponse à l'appel à candidature,

Vu la notification du Premier Ministre en date du 7 juin 2017,

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil régional n°XXX en date du XXX approuvant la présente convention,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

La montée en gamme de l'offre de l'industrie française pour gagner en compétitivité suppose un effort continu de productivité, d'innovation, de qualité et de service. Le développement des nouveaux modèles crée de nombreuses opportunités d'émergence rapide de nouveaux acteurs positionnés sur des marchés extrêmement variés. Le dynamisme de ces acteurs et leur capacité d'innovation peut avoir un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie française, justifiant à ce titre une attention particulière dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA).

La nécessité (i) de poursuivre l'adaptation des entreprises française aux mutations de l'environnement économique global - en particulier la montée en puissance de l'économie numérique ; (ii) de renforcer la compétitivité de l'industrie nationale par rapport à ses principaux concurrents ; (iii) de maintenir une base industrielle ancrée sur le territoire national, qui est une condition au maintien et à la croissance de l'emploi, impose la poursuite, le renforcement et l'adaptation, dans le cadre du PIA 3, des actions engagées en faveur des entreprises, et notamment des plus petites d'entre elles, dans les PIA 1 et 2.

Le tissu des PME françaises est un indispensable support à la croissance économique nationale. Le développement d'une politique d'innovation au service des PME est un levier du développement économique. Le dynamisme de ces acteurs, leur ancrage territorial et leur capacité d'innovation peut avoir un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie française, justifiant à ce titre une attention particulière du PIA.

La loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 prévoit une dotation de 250 M€, en subventions et avances remboursables, spécifiquement fléchée vers l'action en faveur du développement territorial des PME. Cette enveloppe permet à chaque région de choisir, dans le cadre d'un pilotage commun avec l'Etat, une déclinaison spécifique d'actions susceptibles d'être sectorisées en fonction de leurs priorités. L'octroi des financements est co-décidé, avec un principe de cofinancement paritaire.

La régionalisation des actions du programme d'investissements d'avenir offre notamment un accès naturel aux financements publics pour les projets que les pôles de compétitivité ont contribué à identifier, à construire ou à labelliser sur leur territoire d'action.

Le PIA 3 propose aux régions de définir des appels à projets territorialisés sur trois actions, pour lesquelles une approche territoriale paraît particulièrement pertinente :

- « Concours d'innovation », dénommé « Projets d'innovation » dans un contexte régional. Cette action est opérée par Bpifrance ;
- « Accompagnement et transformation des filières ». Cette action est opérée par Bpifrance ;
- « Ingénierie de formations professionnelles et d'offres d'accompagnement innovantes ». Cette action est opérée par la Caisse des dépôts et consignations.

La Réunion La Région souhaite mettre en œuvre ces actions en La Réunion au profit des entreprises régionales, dans le contexte spécifique de ses priorités stratégiques, notamment présentées dans le cadre du Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation. Dans ce contexte, la Région apporte notamment son soutien, à parité avec l'État, aux projets d'innovation, afin de favoriser leur croissance et leur compétitivité.

Par courrier du 28 avril 2017, en réponse à l'appel à candidature, la Région a indiqué qu'elle souhaitait mobiliser 500 000 Euros sur l'action « Projets d'Innovation ». Par courrier du 7 juin 2017, le Premier Ministre a notifié son accord sur cette proposition, confirmant ainsi la mobilisation globale de 1 000 000 Euros pour cette action en région REUNION.

EN CONSEQUENCE DE QUOI IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre de l'action « Projets d'innovation » opérée par Bpifrance, à la Réunion (« le Dispositif » régional).

ARTICLE 2 - CONSTITUTION DU DISPOSITIF REGIONAL

- 2.1 L'Etat et la REGION décident d'intervenir à parité dans le cadre du Dispositif : à 1€ apporté par l'Etat au Dispositif correspond 1€ apporté par la Région.
- 2.2 Le montant apporté par l'Etat au Dispositif dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir est défini par une lettre séparée adressée par le Premier ministre au Président du Conseil régional. Cette lettre précise la ventilation de l'enveloppe régionale entre les trois actions régionalisées. Cette ventilation est établie sur le fondement des propositions faites par les régions.
Les fonds correspondants sont confiés à Bpifrance, qui en assure la gestion.
- 2.3 La REGION s'engage à apporter le même montant au Dispositif, sur ses crédits propres. Les fonds correspondants sont confiés à Bpifrance, qui en assure la gestion. Les conditions de mise à disposition des fonds de la Région auprès de Bpifrance dans le cadre du Dispositif sont régies par une convention de gestion spécifique, qui est établie entre Bpifrance et la REGION, en accord avec les termes de la présente convention.
- 2.4 Les fonds structurels européens ne peuvent pas être mobilisés dans le cadre de l'action "projets d'innovation".
- 2.5 Au terme d'une première période de 12 mois, à compter du 1^{er} janvier 2018 le solde des crédits non engagés peut faire l'objet d'une nouvelle ventilation entre les trois actions régionalisées du PIA. Cette nouvelle ventilation est proposée au Commissariat général à l'investissement par le COPIL défini à l'article 3.4.1. Elle est validée par une lettre adressée par le Premier ministre au Président du Conseil régional.
- 2.6 Au terme d'une période de 24 mois, à compter du 1^{er} janvier 2018, le solde des crédits non engagés peut faire l'objet d'une nouvelle ventilation entre les trois actions régionalisées. Cette nouvelle ventilation est proposée au Commissariat général à l'investissement par le COPIL

défini à l'article 3.4.1. Elle est validée par une lettre adressée par le Premier ministre au Président du Conseil régional.

- 2.7. Au terme d'une période de 30 mois, à compter du 1^{er} janvier 2018, le solde des crédits apportés par l'Etat, qui n'aurait pas fait l'objet d'un engagement, peut faire l'objet d'une reprise par l'Etat.
- 2.8. La dotation apportée par l'État, objet de l'article 2.2, peut être modifiée à la baisse en cas de manquements aux termes de cette convention.

ARTICLE 3 - DESCRIPTION DU DISPOSITIF REGIONAL

3.1. Objectifs poursuivis par l'action « Projets d'innovation » et types de projets soutenus

L'action « Projets d'innovation » vise à accélérer l'émergence d'entreprises leader sur leur domaine et pouvant prétendre à une envergure nationale. Pour cela, l'action soutient les projets les plus innovants et les plus ambitieux, portés par les PME du territoire régional. Les thématiques auxquelles répondent ces projets innovants sont en cohérence avec le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

Dans le cadre de cette action, l'innovation s'entend dans un sens large (technologie, modèle économique, design, expérience utilisateur...). Au-delà des éléments d'innovation, de technique ou de thématiques, le dispositif cible des projets offrant une vision marché claire et dont le porteur montre sa capacité à devenir un acteur majeur de ces marchés.

Afin d'assurer une bonne articulation avec les autres dispositifs nationaux, l'action régionale « Projets d'innovation » se limite aux projets à vocation régionale répondant aux caractéristiques ci-dessous :

- projets individuels, c'est-à-dire portés par une unique PME ;
- projets dont l'assiette des dépenses est supérieure à 200 k€ ;
- projets sollicitant un soutien public compris entre 100 k€ et 500 k€.

3.2. Encadrement communautaire applicable.

L'intervention au titre du Dispositif se fait dans le respect des articles 106, 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne relatifs aux aides d'Etat, et des textes dérivés y relatifs (ci-après dénommée, la « Réglementation Communautaire»). En particulier, le dispositif d'aide s'appuie sur les régimes cadres exemptés relatifs aux aides à la RDI (n° SA 40391), aux aides à finalité régionale (n° SA 39252), aux aides en faveur des PME (n° SA 40453), aux aides à la formation (SA 40207), ainsi que sur le règlement n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 concernant les aides « *de minimis* ».

Conformément à l'obligation prévue dans chacun de ces régimes, Bpifrance rédige et transmet à la Commission européenne un rapport annuel sur les aides octroyées.

3.3. Sélection des bénéficiaires

3.3.1. Nature du processus de sélection

La sélection des lauréats s'opère dans le cadre d'appels à projets fermés, dans le respect de la présente convention. Les décisions se prennent au sein du Comité de sélection régional prévu par l'article 3.4.2 par consensus entre l'Etat et la Région.

L'Etat, Bpifrance et la Région se fixent comme objectif que le délai entre le dépôt d'un dossier et la contractualisation avec le bénéficiaire n'excède pas trois mois pour les projets sans instruction approfondie et cinq mois pour ceux nécessitant une instruction approfondie (audition ou expertise externe).

3.3.2. Élaboration du cahier des charges

Les thématiques abordées sont définies par le Comité de pilotage régional en tenant compte des priorités du SRDEII.

La première rédaction du cahier des charges de chaque appel à projets est proposée par Bpifrance au Comité de pilotage régional, dans le respect des principes édictés par la présente convention et conformément aux orientations données par le COPIL régional.

Le cahier des charges de l'appel à projets est approuvé par le Préfet de Région et le Président du conseil régional. Cette approbation fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs régionaux.

Les cahiers des charges sont transmis pour information par Bpifrance au COPIL national cinq jours ouvrés avant validation par le Préfet de Région et le Président du Conseil régional.

3.3.3. Critères d'éligibilité et de sélection des projets

Les principaux critères retenus pour l'éligibilité et la sélection des projets lauréats sont définis avec précision dans le cadre du cahier des charges des appels à projets, dans le respect des principes édictés par la présente convention, ainsi que le respect des principes articulés dans les deux conventions nationales visées ci-dessus.

Seules les entreprises en situation financière saine sont éligibles. En outre, elles disposent d'un niveau de fonds propres au moins égal au montant de l'aide, cumulée, qui leur est versée.

Bpifrance s'assure notamment de la solidité financière des bénéficiaires sélectionnés.

ARTICLE 4. - GOUVERNANCE

4.1. Le comité de pilotage régional (le « COPIL régional »)

Le Comité de pilotage régional (le « COPIL régional ») est composé du Préfet de région ou de son représentant et du Président du Conseil régional ou de son représentant. Bpifrance assure le secrétariat du COPIL régional.

Les décisions sont prises à l'unanimité de ses deux membres (selon un principe de co-décision).

Le COPIL régional :

- propose les orientations stratégiques de l'action régional et est saisi de toute question stratégique au cours de la mise en œuvre de la mesure ;
- définit les objectifs de performance à atteindre sur l'ensemble du processus ;
- propose le texte des appels à projets à la validation du Président du Conseil Régional et du Préfet de Région ;
- délègue le processus de sélection des meilleurs projets à un comité de sélection régional
- est associé à l'évaluation de la mesure et des projets.

3.4.2. Le comité de sélection régional (CSR)

Le comité de sélection (ou "jury régional") est composé de trois membres : un représentant de l'Etat, un représentant de la Région, un représentant de Bpifrance. Il sélectionne les meilleurs projets candidats à l'action régionale à l'issue du processus d'instruction mené par Bpifrance.

Le processus de sélection peut comporter une audition par le comité de sélection régional. Cette audition est organisée à la demande du COPIL régional pour les projets sollicitant une aide supérieure à 400K€.

La liste des projets sélectionnés est transmise par Bpifrance au CGI, qui dispose de cinq jours pour émettre un veto. Si aucun veto n'est émis, la liste des projets sélectionnés est réputée approuvée;

Le comité de pilotage peut, en tant que de besoin, se tenir de façon dématérialisée.

3.4.3. Bpifrance

Bpifrance est responsable de la gestion des appels à projets : lancement, publicité, gestion administrative des dossiers de candidature, traçabilité des dossiers, répartition des expertises, organisation des auditions, respect du calendrier. Il assure le secrétariat des comités et organise notamment les auditions et des réunions des comités en s'assurant de la bonne information des membres et des porteurs de projet. Les modalités de lancement et de publicité des appels à projets font l'objet d'une concertation avec le COPIL régional.

Bpifrance est responsable de l'instruction des projets pour le compte du CSR. Il rapporte devant le comité de sélection régional les résultats de son instruction.

Il est responsable de la contractualisation avec les porteurs et du suivi technique et financier des projets jusqu'à leur terme. Durant le déroulement du projet, Bpifrance informe le comité de sélection régional de toute modification significative du projet. Ce dernier reste libre à tout moment de prendre toute décision sur le projet. Bpifrance informe le comité de sélection régional des amendements éventuels à la convention d'aide après instruction technique.

Bpifrance est également chargé :

- de la transmission au COPIL régional et au CGI de points d'étapes et de tableaux de bord au moins cinq jours ouvrés avant la tenue des comités de pilotage ;
- de la transmission au comité de sélection régional d'information de reporting sur l'avancement des projets sélectionnés ;
- du contrôle de l'atteinte des objectifs fixés aux étapes clés des projets et du versement des soutiens.
- de l'information à la Commission européenne telle que précisée à l'article 8.5 des conventions entre l'Etat et Bpifrance susvisées.

Il est chargé de transmettre les textes des appels à projets régionaux au COPIL national et informe le COPIL national de l'ensemble des projets sélectionnés ou refusés dans le cadre d'appels à projets régionaux.

3.3.4. Le Commissariat général à l'investissement

Le Commissariat général à l'investissement s'assure que les cahiers des charges des appels à projets sont conformes à la présente convention.

Le Commissariat général à l'investissement s'assure que la procédure de sélection respecte les exigences de qualité et de transparence contenues dans la présente convention et dans le cahier des charges de l'appel à projets.

ARTICLE 5 : PROCESSUS DE DECISION

Le processus de sélection est le suivant :

1. Réception des projets : Bpifrance informe le comité de sélection régional de la réception de tous les projets déposés dans le cadre de l'appel à projets ;
2. Présélection : pour chaque projet candidat, Bpifrance conduit sous 5 jours ouvrés une première analyse en termes d'éligibilité du projet à partir du dossier déposé, complétée par une analyse relative à la pertinence vis-à-vis de l'appel à projets.

Bpifrance informe le comité de sélection régional de sa décision ou non d'instruire le projet. Le Comité de sélection régional peut toutefois demander à Bpifrance d'instruire les projets qui auraient été écartés par Bpifrance suite à cette première analyse. Le Comité de sélection régional peut demander à auditionner ou à faire auditionner par un jury les porteurs de projets dont la demande d'aide excède 400 k€ ;

3. Instruction : l'instruction des dossiers est conduite par Bpifrance pour le compte du CSR, dans le cadre d'une procédure transparente. Lorsque les projets présentant une demande d'aide supérieure à 400 k€ ne sont pas auditionnés par le comité de sélection régional, ou ses représentants, Bpifrance a recours à un expert externe, rémunéré pour sa prestation. Ces experts éclairent l'instruction et les décisions sur les plans techniques, économiques et réglementaires.

Pendant l'instruction, Bpifrance est chargé de:

- analyser le caractère innovant du projet,
- valider les assiettes de dépenses éligibles en distinguant notamment les dépenses relevant de la recherche industrielle et celle relevant du développement expérimental ;
- analyser le plan d'affaire proposé (business plan) ;
- analyser la capacité financière des entreprises à mener à terme le projet ;
- analyser et évaluer les risques majeurs du projet ;

proposer un soutien public en regard de la réponse du projet aux objectifs des programmes, analysée conformément au 2.3.

4. Décision : à l'issue de l'instruction, Bpifrance présente son rapport d'instruction et ses recommandations et propositions de soutien au comité de sélection régional.

Le comité de sélection régional choisit les meilleurs projets et en définit les modalités de soutien financier. Les conclusions du comité de sélection régional sont transmises au CGI par Bpifrance. Le CGI dispose d'un droit de veto exerçable sous cinq jours ouvrés.

5. Notification : sur la base de la décision du CSR, le Préfet et le Président du Conseil régional co-signent la lettre de notification informant les porteurs de projet de la sélection de leur projet et des modalités de financement retenues.

6 Contractualisation : Bpifrance contractualise avec les porteurs de projets sur cette base. Le financement de chaque projet intervient à parité entre l'Etat et la Région.

ARTICLE 6 - DISPOSITIONS FINANCIERES

Les dispositions financières et comptables relatives au Dispositif sont définies :

- pour l'Etat, dans les conventions visées ci-dessus et,
- pour la Région, dans la convention définie à l'article 2.3.

En plus des frais exposés pour la gestion de l'action, Bpifrance peut avoir à faire appel à des prestations extérieures, soit au titre d'expertises, soit au titre de procédures de recouvrement ou de contentieux sur les dossiers d'aides. Les prestations extérieures sont diligentées après accord du COPIL régional ou du CSR.

La participation aux frais de gestion et aux frais externes est prise en charge à parité par l'Etat et la Région.

Le montant de cette participation est calculé à la fin de chaque trimestre civil sur la période considérée.

ARTICLE 7 - CONFIDENTIALITE, SECRET BANCAIRE ET SECRET PROFESSIONNEL

7.1 Obligations de la Région et de l'Etat

La Région et l'Etat sont dûment informés que les informations communiquées dans le cadre de la présente convention sont couvertes par le secret des affaires, des accords de confidentialité et/ou par le secret bancaire conformément à l'article L 511-33 du Code Monétaire et Financier et de ses textes subséquents

La Région et l'Etat s'engagent à garder le secret le plus absolu sur les informations, documents, données auxquels ils auront accès et qui sont couverts par lesdits secrets et à empêcher par tous les moyens la reproduction et l'utilisation de ces documents, données ou informations liés expressément ou non aux travaux dans le cadre de la présente convention et s'interdisent de les transmettre à des tiers sans l'autorisation expresse et préalable de Bpifrance.

Ils doivent s'assurer notamment que ces informations ne seront accessibles qu'aux seules personnes ayant à en connaître et que celles-ci soient dûment et préalablement averties de ces obligations légales ; ils appliqueront cette limitation à l'ensemble des personnels, préposés et sous-traitants ainsi qu'aux préposés de ces derniers.

Ils s'engagent, en leur nom, au nom de leurs salariés, sous-traitants et plus généralement de toute personne qui leur serait liée à respecter sans aucune limite de temps le secret bancaire et le secret des affaires ; cette obligation perdurera nonobstant la fin de la convention pour quelque cause que ce soit, à moins que les informations concernées soient tombées dans le domaine public.

En cas d'injonction par une autorité de contrôle ou une autorité judiciaire demandant la communication de toute ou partie des informations couvertes par les secrets ci-dessus énoncés et les engagements contractuels, ils devront informer Bpifrance dans les plus brefs délais ; les modalités de communication de ces informations seront décidées en concertation.

7.2 Obligations des Parties

Chaque Partie s'oblige, en ce qui concerne la teneur des dispositions de la présente convention ainsi que des informations dont chacune pourrait avoir connaissance dans le cadre de l'exécution de la convention, dès lors que ces informations ont un caractère sensible notamment sur le plan financier, économique, déontologique, technique, commercial, ou déclarées tel quel par l'autre Partie ou à raison de leur caractère personnel, à :

- Les garder strictement confidentielles et s'abstenir de les communiquer à quiconque, sauf aux fins nécessaires à la bonne exécution de la présente convention et au respect des conditions de reporting spécifiques au PIA prévues dans la convention du 7 avril 2017;
- S'abstenir de les exploiter, directement ou indirectement, ou permettre leur exploitation par un tiers, à une fin autre que la bonne exécution de la convention.

Chaque partie s'engage en particulier à garder strictement confidentielles les informations recueillies du fait de la présence dans les locaux de l'autre partie et à observer la plus grande discrétion quant aux techniques et procédés de l'autre Partie dont elle aurait été amenée à partager la connaissance.

Il ne saurait cependant y avoir engagement de confidentialité pour les informations :

- Qui sont déjà régulièrement en possession des Parties,
- Qui sont publiquement disponibles au moment où elles sont portées à leur connaissance ou rendues publiques postérieurement par des tiers ou déclarées explicitement comme non confidentielles.

ARTICLE 8 - COMMUNICATION

Dans tous les documents et communications portant notamment sur des projets financés au titre de la présente convention, ainsi que sur son site internet, les signataires s'engagent à préciser que les opérations retenues sont réalisées dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir lancé par l'Etat et par la Région opéré par Bpifrance. La communication doit viser à rappeler l'objectif de l'action concernée et à la valoriser

Bpifrance soumet aux représentants de l'Etat et de la Région pour validation les projets de communiqués de presse et documents de communication relatifs aux projets sélectionnés dans le cadre de la présente convention, ou à l'action dans son ensemble.

Tout manquement constaté par le Commissariat général à l'investissement aux obligations susmentionnées fait l'objet d'une mise en demeure par l'Etat et la Région d'exécuter l'obligation dans un délai qu'il détermine.

ARTICLE 7 - SUIVI ET EVALUATION

Bpifrance fournit à l'Etat et à la Région un bilan annuel comprenant le récapitulatif des aides accordées selon le type d'action et le type d'aide dans le cadre de la présente convention et le montant des remboursements perçus ainsi que l'état des entrées en contentieux et des recouvrements et de la situation du fonds d'intervention.

Le dispositif régional peut également faire l'objet de démarches d'évaluation au titre du PIA dans les conditions prévues par la convention entre l'Etat et Bpifrance relative au Programme d'Investissements d'Avenir (action « Concours d'innovation »).

ARTICLE 8 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les parties. Elle reste en vigueur jusqu'au terme de la convention entre l'Etat et Bpifrance susvisées.

Fait à XXX, le XXX

En XXX exemplaires originaux

Le Préfet de Région

Le Président du Conseil régional

Amaury de Saint-Quentin

Didier Robert

Version du 09/10/2017

Envoyé en préfecture le 18/12/2017
Reçu en préfecture le 18/12/2017
Affiché le 18/12/2017 
ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1072-DE

**Le Président
de l'EPIC Bpifrance**

**Le Président directeur général
de Bpifrance Financement**

Pierre Lepetit

Nicolas Dufourcq



Programme d'Investissements d'Avenir (PIA3)

Action : « Filières - La Réunion - PIA3 »

Appel à projets

Propos préliminaires

La montée en gamme de l'offre de l'industrie française pour gagner en compétitivité suppose un effort continu de productivité, d'innovation, de qualité et de service. Le développement des nouveaux modèles crée de nombreuses opportunités d'émergence rapide d'acteurs positionnés sur des marchés extrêmement variés. Le dynamisme de ces acteurs et leur capacité d'innovation peut avoir un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie française, justifiant à ce titre une attention particulière dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA).

Afin de poursuivre l'adaptation des entreprises françaises aux mutations de l'environnement économique global, de renforcer la compétitivité de l'industrie nationale par rapport à ses principaux concurrents et de maintenir une base industrielle ancrée sur le territoire national, l'Etat et les Régions ont décidé d'investir pour le développement de l'innovation (l'innovation s'entendant au sens large : technologie, modèle économique, design, expérience utilisateur, innovation de procédé, d'organisation, et sociale, etc...). Aussi, le Premier Ministre a-t-il décidé de mettre en œuvre un troisième Programme d'Investissement d'Avenir (PIA3) pour soutenir, aux côtés des Régions candidates, le développement de l'innovation et ainsi favoriser la croissance et la compétitivité de l'économie française.

I - L'environnement économique réunionnais

A - Un tissu économique particulier

La Réunion se caractérise par un modèle économique particulier. Le territoire compte plus de 44 000 entreprises dont 75 % d'entre elles évoluent dans le commerce et les services¹. Les micro-entreprises représentent plus de 9/10 des entreprises (95,5 %), les PME pèsent 3,5 % de l'ensemble. Les ETI et grandes entreprises représentent 0,5 % du total des entreprises. Le poids des entreprises artisanales est de 33,4 %. Dans le même temps, selon l'INSEE², La Réunion se caractérise par un taux de survie des entreprises particulièrement faible. En effet, le taux de survie des entreprises à 5 ans est en moyenne de 51 %. Ainsi, plus de la moitié des entreprises créées en 2006 ont fermé avant leur cinquième anniversaire.

¹Selon le tableau Economique de La Réunion, INSEE 2014

²Diaporama établi par l'INSEE du 16 octobre 2014

B – Favoriser les collaborations entre entreprises pour en faire un levier économique

Cependant, si le modèle économique réunionnais est vulnérable, il ne constitue pas pour autant un handicap. La petite taille des entreprises limite, certes, les économies d'échelle mais facilite, en même temps, l'adaptation aux formes nouvelles d'organisation de l'économie (économie de la connaissance, économie collaborative...) grâce à la proximité des acteurs. Il convient donc de renforcer l'intensité des relations entre les acteurs économiques pour surmonter la faiblesse des entreprises locales. En effet, l'accélération du passage de la cohabitation à la collaboration de ces acteurs devient un enjeu essentiel. C'est pourquoi, le soutien aux filières comme acteurs économiques intégrés et collaboratifs est un axe majeur de développement pour la collectivité régionale.

C – Renforcer et dynamiser les filières locales dans le cadre d'une démarche contractuelle

Afin de favoriser la coopération toujours plus étroite des entreprises, le Schéma Régional de Développement Economique d'Internationalisation et d'Innovation (SRDEII) adopté en 2016 par la collectivité régionale, a identifié le renforcement et la dynamisation des filières comme objectif prioritaire pour les années à venir. Cet accompagnement passera d'abord par une cartographie de celles-ci pour identifier l'ensemble de leurs chaînes de valeur et leurs avantages comparatifs respectifs.

Une fois l'identification effectuée, l'objectif de la collectivité régionale sera d'établir avec l'ensemble de ces filières des "contrats de filières" précisant leurs ambitions respectives en matière de création de richesses, d'emplois, de transition énergétique dans le cadre d'un plan d'action partagé.

Car les filières constituent de puissants instruments intégrant à la fois producteurs, transformateurs, et consommateurs autour d'une démarche circulaire et durable.

D – La Région Réunion encourage la structuration des filières

Par ailleurs, afin d'accompagner la structuration de filières, la collectivité régionale, autorité de gestion des fonds européens 2014 – 2020, a développé des outils financiers ayant pour objectif de proposer un appui technique (conseils, démarche qualité, essais en laboratoire...), de renforcer et de mutualiser leurs compétences, de promouvoir le savoir-faire des entreprises locales, de favoriser leur mise en réseau à travers le développement de programmes d'actions à destination de ces acteurs intégrés. La collectivité souhaite aujourd'hui aller plus loin dans cet objectif en s'associant à l'Etat et à son opérateur, Bpifrance.

II – Saisir l'opportunité du Programme des Investissements d'Avenir pour soutenir l'effort de transformation des filières économiques réunionnaises

Le soutien régional aux filières réunionnaises a pour objet de faciliter leur pérennité. Il a vocation à encourager leur compétitivité en favorisant le recours à des infrastructures de test, d'essais ou de R&D sur un mode collaboratif bénéficiant à plusieurs PME.

Cette stratégie entre en résonance avec celle du troisième volet du Programme des Investissements d'Avenir développé par l'Etat et dont la Région Réunion s'est fait l'écho.

Dans ce cadre, le Conseil Régional souhaite, à présent, saisir l'opportunité du PIA3 pour poursuivre son soutien en faveur des filières locales en participant au dispositif "Accompagnement et transformation de filières" en partenariat avec l'Etat et Bpifrance.

A travers sa participation à ce dispositif, la Région Réunion entend s'appuyer pleinement sur l'expertise et le savoir-faire reconnus de Bpifrance en matière de détection des projets structurants et d'accompagnement financier complexe des entreprises pour les encourager à poursuivre toujours davantage leur effort de structuration et d'intégration afin de libérer les énergies créatrices et les talents du territoire.

**L'appel à projets «Réunion – Accompagnement et Transformation des Filières – PIA3»
est ouvert du [...] pour la 1^{ère} session
et du [...] pour la 2^{ème} session
sur le site [PIA3 - Réunion – Filières],
dans la limite des crédits disponibles
le dossier est à déposer sur le site :**

1. Nature des projets attendus

a. Nature des projets.

Les projets attendus ont, pour la plupart, une thématique qui correspond à un ou plusieurs objectifs de la Stratégie Régionale d'Innovation – Spécialisation Intelligente (SRI-SI). Les projets doivent jouer un rôle structurant pour une filière prioritaire de l'économie régionale, tout en s'inscrivant en cohérence avec l'écosystème régional. En tout état de cause ils doivent être porteurs de fortes perspectives d'activité et d'emploi industriel particulièrement en France. Les projets attendus relèvent **de travaux visant à renforcer la compétitivité de filières stratégiques françaises.**

Pour rappel, les trois domaines d'innovation mobilisateurs de la SRI-SI sont :

- La Réunion, productrice de solutions en bio-économie tropicale ;
- La Réunion, plateforme agile de transformation vers une économie de la connaissance, numérique et décarbonnée ;
- La Réunion, fournisseur de solutions en éco-tourisme expérientiel

Ces projets doivent démontrer un apport concret et déterminant à une filière industrielle et à sa structuration, en bénéficiant notamment à **plusieurs petites et moyennes entreprises (PME)** issues de cette filière. Ils doivent en outre démontrer, à terme, une autonomie financière vis-à-vis du soutien public.

Ils peuvent notamment prendre la forme de :

- **création d'unités industrielles partagées** permettant à des entreprises d'une même filière s'inscrivant dans une stratégie globale de mutualiser leurs investissements pour participer activement à la stratégie de la filière ou de bénéficier d'un accès à des moyens ouverts,
- **mise en commun de compétences techniques** permettant aux entreprises d'une même filière de mutualiser leurs travaux de recherche et développement ainsi que les investissements nécessaires à la conduite des preuves de concept, des tests et de tous autres travaux leur permettant d'améliorer collectivement leur compétitivité,

- **mise en place d'outils collaboratifs** permettant aux entreprises s'inscrivant dans une stratégie d'intérêt collectif pour une filière ou un sous-secteur d'une filière, de partager des outils à vocation non technologique dans des domaines aussi variés que la logistique, les achats, l'informatique, l'intelligence économique, les RH, le design, le marketing, l'économie circulaire, l'écologie industrielle, ... avec un plan d'affaires dédié.

Les projets doivent répondre aux enjeux de l'industrie du futur, tels que définis dans le plan régional de l'industrie du futur engagé par la Région et en cohérence avec les orientations du plan national fixé par le Gouvernement.

Les financeurs seront particulièrement vigilants à ce que les projets soutenus ne bénéficient pas seulement aux plus grandes entreprises mais que l'ensemble des PME puisse y avoir accès.

Les projets retenus pour le présent appel à projets pourront notamment concerner :

- des actions collectives de filière impliquant des entreprises et respectant les critères suivants :
 - rayonnement régional de filière afin de permettre à toutes les entreprises d'une filière d'en bénéficier ;
 - portage du projet et notamment des équipements par les entreprises ;
 - existence d'un modèle économique démontrant à terme une autonomie financière vis-à-vis du soutien public ;
- le renforcement des compétences et des équipements des centres techniques et plateformes technologiques accessibles aux entreprises, et notamment aux PME.

La durée de réalisation d'un projet ne devra pas excéder trois ans.

b. Nature des porteurs de projets.

Les projets candidats sont portés par une entreprise ou éventuellement par une structure fédérant plusieurs entreprises, voire une entité représentative des entreprises de la filière (telle une fédération professionnelle, un GIE, une association...). Afin d'assurer une bonne articulation avec le dispositif national équivalent, l'action régionale « Réunion - Accompagnement et Transformation des Filières - PIA3 » se limite aux projets dont l'assiette est supérieure à 1M€, pour lesquels le montant d'aides sollicité est inférieur à 2M€ et qui s'inscrivent par ailleurs dans les priorités exprimées dans le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

c. Conditions, nature des financements de l'État et dépenses éligibles.

L'intervention publique s'effectue dans le respect de la réglementation communautaire en matière d'aides d'État (articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne). Il est notamment tenu compte, pour apprécier la compatibilité des aides d'État avec le marché intérieur, du Règlement (UE) No 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014. Le soutien apporté aux projets se fait sous formes d'aides d'État constituées de façon mixte de subventions et d'avances récupérables.

Ces projets peuvent bénéficier d'une aide allouée au titre d'aide à l'investissement, ou de soutien au fonctionnement pour la mise en place et l'exploitation du projet. Cette aide peut s'élever jusqu'à 50% maximum des dépenses éligibles (investissement et fonctionnement). Ces taux sont des taux maximum, qui pourront être modulés à l'issue de l'instruction du dossier.

2- Processus de sélection.

a. Critères d'éligibilité et de sélection des projets.

Pour être éligible, un projet doit:

- être complet au sens administratif (cf. dossier de candidature) ;
- avoir un enjeu important en termes d'industrialisation, de perspectives d'activité et d'emploi, en correspondant :
 - à un ou plusieurs Domaines d'Innovation Stratégiques (DIS) de la SRI,
 - à une ou plusieurs des filières de l'appel à projets (cf 1.a);
- satisfaire la contrainte de montant minimum indiquée au paragraphe 1 ;
- être porté par une entreprise ou une structure présentant une solidité financière en cohérence avec l'importance des travaux menés dans le cadre du ou des projets présentés, ainsi qu'avec les aides sollicitées ;
- en cas de mise en place d'une structure dédiée, disposer d'un modèle d'affaires avec un autofinancement à terme de cette structure ;
- bénéficier au développement industriel et commercial des entreprises de la filière visée, et en particulier des PME.

Les projets éligibles sont instruits et sélectionnés notamment sur la base des critères suivants :

- développement des avantages concurrentiels des secteurs industriels dans la concurrence mondiale ; développement et industrialisation de nouveaux produits ou services à fort contenu innovant et valeur ajoutée ;
- soutien à la pérennité et au développement du tissu industriel (notamment renforcement de la compétitivité de PME et ETI des filières) ;
- cohérence du projet par rapport à l'écosystème régional et à la visibilité de l'offre pour les entreprises régionales,
- impact en termes d'activité économique et d'emploi (particulièrement en Réunion) dans un horizon de 5 à 10 ans ;
- impacts écologiques et énergétiques et contribution à la transition écologique et énergétique sous un angle plus stratégique ;
- pertinence des objectifs commerciaux (marchés ou segments de marchés visés, produits et services envisagés, parts de marchés et volumes espérés, etc.) ;
- qualité du modèle économique, du plan d'affaires et de financement présenté ;
- capacité de valorisation des travaux du projet notamment en termes de propriété intellectuelle (brevets, licences, ...)
- qualité de la prise en compte des questions concernant les besoins de formation professionnelle liées aux transformations des filières que le projet accompagne.

b. Processus et calendrier de sélection

- Les projets sont expertisés et décidés sur la base d'une première analyse des dossiers reçus en termes d'éligibilité.
- Les projets jugés pertinents par le comité de pilotage de l'action entrent ensuite en phase d'instruction approfondie. A la demande de Bpifrance, les porteurs de projet pourront compléter en tant que de besoin leur dossier de candidature au cours de l'instruction.
- L'instruction approfondie est conduite sous la responsabilité de Bpifrance. Au cours de cette instruction, Bpifrance peut avoir recours à des experts externes.
- La décision finale d'octroi de l'aide est prise par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional après avis du jury régional suite à l'audition du porteur de projet et à la présentation des conclusions de l'instruction effectuées par Bpifrance. Le CGI dispose d'un droit de véto sur cette décision.

3. Mise en œuvre, suivi des projets et allocation des fonds.

a. Conventonnement.

Bpifrance assure au nom de l'Etat et de la Région, la notification des aides aux porteurs de projets.

Chaque bénéficiaire signe une convention avec Bpifrance qui assure le suivi de la mise en œuvre des projets sélectionnés en lien avec la Région et l'Etat.

Les modalités de versement et de remboursement des aides accordées aux entreprises sont précisées dans les conventions conclues entre Bpifrance et les bénéficiaires des aides.

Une réunion avec les partenaires devra se tenir à l'initiative du porteur de projet 6 mois avant la date de fin du projet prévue dans le contrat, pour présenter les éléments du rapport de fin de programme et échanger sur les perspectives futures du projet.

Le rapport de fin de programme devra comporter, lors de sa remise, les résultats obtenus lors de la phase d'étude de faisabilité ou de développement/industrialisation du projet, en lien avec les objectifs décrits dans le dossier de candidature. En outre, il permettra d'explicitier les options technico-économiques retenues, d'en caractériser les principaux risques et d'établir les modalités de leur maîtrise progressive à travers une démarche de projet pour les étapes suivantes du développement.

Bpifrance s'engage à suivre la bonne exécution des projets avec le bénéficiaire des crédits. En cas de non-conformité des dépenses exposées avec le projet présenté lors du dépôt du dossier, ou en cas d'abandon du projet, un reversement total ou partiel de l'aide sera exigé. Bpifrance informe le comité de pilotage régional du suivi des projets retenus et mettra à disposition du jury régional le rapport de fin de programme.

b. Communication

Une fois le projet sélectionné, chaque bénéficiaire est tenu de mentionner le soutien apporté par le PIA et la Région dans ses actions de communication, ou la publication des résultats du projet, avec la mention unique : « Ce projet a été soutenu par le programme

d'investissements d'avenir et la Région Réunion », accompagnée du logo du programme d'investissements d'avenir et de la Région.

L'État et la Région se réservent le droit de communiquer sur les objectifs généraux de l'action, ses enjeux et ses résultats dans le respect du secret des affaires. Toute autre communication est soumise à l'accord préalable du bénéficiaire.

c. Conditions de reporting

Le bénéficiaire est tenu de communiquer tout au long du projet à Bpifrance, à l'Etat et à la Région, les éléments d'informations nécessaires à l'évaluation du projet (performance commerciale, emplois créés, brevets déposés, effets environnementaux et énergétiques..). Ces éléments, et leurs évolutions, sont précisés dans conditions générales de la convention d'aide entre Bpifrance et le bénéficiaire.

Contacts et informations

Le présent appel à projets est financé à parité entre l'Etat (via le programme d'investissements d'avenir) et la Région Réunion et mis en œuvre par Bpifrance, opérateur de ce volet.

Les équipes de Bpifrance, chargés par la Région et les services déconcentrés concernés de l'Etat (DIRECCTE) se tiennent à la disposition des porteurs de projet pour les accompagner dans la préparation de leurs dossiers :

- M XXXXXXXXXXXX
- M YYYYYYYYYYYY

Dépôt de dossier : [site PIA3 – Filières – Réunion]

Pour toute question complémentaire sur les objectifs de cet appel à projets

-  correspondant DIRECCTE : M XXXXXXXXXXXXX
-  correspondant Région Réunion : M YYYYYYYYYYYYYYYY

**CONVENTION FINANCIERE REGIONALE
« PROGRAMME INVESTISSEMENT D'AVENIR – PIA 3 »
EN REGION XXX**

La Région XXX,
représentée par son Président, M...,
dûment habilité(e) à l'effet des présentes, en vertu de la délibération n° CPdu...,

ci-après désignée « la REGION »,

D'une part,

Et

Bpifrance Financement, société anonyme au capital de 839 907 320 euros, identifiée sous le numéro 320 252 489, RCS Créteil, dont le siège social est à Maisons-Alfort 94710, 27/31 avenue du Général Leclerc - représentée par Arnaud CAUDOUX, agissant en qualité de Directeur Exécutif,

ci-après dénommée «Bpifrance»,

ci-après dénommées chacune individuellement « le partenaire » et collectivement « les partenaires ».

Vu les Conventions du 7 avril 2017 entre l'Etat et Bpifrance relative au Programme d'Investissements d'Avenir (action « Concours d'innovation » et action « accompagnement et transformation de filières ») ;

Vu courrier de la Région du XXX en réponse à l'appel à candidature

Vu notification du PM du XXX

Vu la « Convention Régionale Tripartite » du ...2017 entre l'Etat, la REGION, l'EPIC Bpifrance, et Bpifrance Financement relative à l'Action « Programme d'Innovation »,

Vu la « Convention Régionale Tripartite » du ...2017 entre l'Etat, la REGION, l'EPIC Bpifrance, et Bpifrance Financement relative à l'Action « Accompagnement et transformation des filières »,

Vu la délibération du conseil régional en date du...2017 approuvant la présente convention financière.

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUI :

La loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017, relative aux Programmes d'Investissement d'Avenir, prévoit une dotation de 250 M€, en subventions et avances récupérables, spécifiquement fléchée vers l'action en faveur du développement territorial des PME. Cette enveloppe permet à chaque Région de choisir, dans le cadre d'un pilotage commun avec l'Etat, une déclinaison spécifique d'actions susceptibles d'être sectorisées en fonction de leurs priorités.

Le PIA 3 propose aux Régions de définir des appels à projets territorialisés sur deux actions opérées par Bpifrance, pour lesquelles une approche territoriale paraît particulièrement pertinente :

- « Concours d'innovation », dénommé « Projets d'innovation » dans un contexte régional ;
- « Accompagnement et transformation des filières » ;

Les Conventions Régionales Tripartites signées entre l'Etat, la Région XXX et Bpifrance sur les actions « Projets d'innovation » et « Accompagnement et Transformation des Filières » prévoient les conditions dans lesquelles ces deux actions seront mises en œuvre. Elle confie notamment à Bpifrance la gestion des ressources mobilisées par les financeurs (Etat et Région) sur ces deux actions.

La présente convention est destinée à définir les modalités de gestion des ressources régionales.

EN CONSEQUENCE DE QUOI IL EST CONVENU CE QUI SUI :

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour objet de définir les modalités de mobilisation et de gestion des ressources régionales dédiées aux deux actions « projets d'innovation » et « accompagnement et transformation des filières » du PIA3.

ARTICLE 2 – CONSTITUTION D'UN FONDS REGIONAL PIA 3 XXX

Pour la mise en œuvre du partenariat régional, un Fonds « PIA 3 XXX », est constitué par le Conseil Régional XXX et confié auprès de Bpifrance qui en assure la gestion.

Ce dispositif commun créé entre les Partenaires pour le financement des projets régionaux d'innovation est appelé : le « Fonds Régional d'Intervention PIA 3 en XXX ».

Le Fonds est doté par la REGION.

Bpifrance intervient en complément de la dotation régionale et à parité au moyen des ressources nationales que Bpifrance gère au nom et pour le compte de l'Etat dans le cadre du programme des investissements d'avenir.

Les fonds versés font l'objet d'une comptabilité séparée permettant de rendre compte à la REGION de l'utilisation des dotations versées pour assurer les missions définies dans le cadre des conventions régionales tripartites.

ARTICLE 3 – DESCRIPTION DES ACTIONS

Les cibles, les modalités d'intervention et de sélection des projets financés dans le cadre des deux actions sus-visées sont fixées par les deux conventions tripartites et précisées par chacun des appels à projets qui sera publié.

3-1 Les Projets d'Innovation

L'action « Projets d'innovation » vise à accélérer l'émergence d'entreprises leader sur leur domaine et pouvant prétendre à une envergure nationale. Pour cela, l'action permet le soutien, en subvention et/ou en avances remboursables, des projets les plus innovants et les plus ambitieux, portés par les PME du territoire régional. Les thématiques auxquelles répondent ces projets innovants sont en cohérence avec le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII).

Afin d'assurer une bonne articulation avec les autres dispositifs nationaux, l'action régionale « Projets d'innovation » se limite aux projets à vocation régionale répondant aux caractéristiques ci-dessous :

- projets individuels, c'est-à-dire portés par une unique entreprise ;
- projets dont l'assiette des dépenses est supérieure à 200 k€ ;
- projets sollicitant un soutien public compris entre 100 k€ et 500 k€.

3-2 Les Projets Accompagnement et Transformation des Filières

L'action « accompagnement et transformation des filières » vise à renforcer la compétitivité des filières stratégiques française en permettant le recours à des moyens de production ou des infrastructures de recherche partagés, l'échange de données et d'informations, le partage des visions technologiques et de marché ainsi que l'initiation de démarches commerciales partagées.

Les projets soutenus, en subvention ou en avances remboursables, doivent démontrer un apport concret et déterminant à une filière industrielle et à sa structuration, en bénéficiant notamment à plusieurs petites et moyennes entreprises (PME) ou entreprises de taille intermédiaire indépendantes (ETI) issues de cette filière. Ils doivent en outre démontrer, à terme, une autonomie financière vis-à-vis du soutien public. Afin d'assurer une bonne articulation avec le dispositif national équivalent, l'action régionale « accompagnement et transformation des filières » se limite aux projets dont l'assiette est supérieure à 1M€, pour lesquels le montant d'aides sollicité est inférieur à 2M€ et qui s'inscrivent par ailleurs dans les priorités exprimées dans le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

ARTICLE 4 - MODALITES DE GESTION DU FONDS PIA 3 XXX

4.1 Dotation du Fonds

La dotation de la REGION est fixée à la somme de ...Millions d'Euros (... Euros) dont... Millions d'Euros au titre de l'action « projet d'innovation » et ...Millions d'Euros au titre de l'action « filières ».

La dotation est versée selon les modalités ci-après :

- ...euros dès la signature des présentes,

- Le solde, soit ...euros, dès qu'il sera constaté une utilisation de la dotation versée à hauteur de 80%, sur la base des aides accordées et sur production d'un état récapitulatif faisant apparaître les montants accordés, signés, versés et restant à verser, les noms des bénéficiaires, ainsi que le montant des frais de gestion.

Les appels de dotations seront effectués indépendamment sur chacune des actions précitées en fonction des taux d'utilisation des dotations.

La présente dotation fera l'objet d'un virement sur le compte bancaire de Bpifrance Financement dont le RIB sera adressé à la REGION.

La présente dotation sera augmentée des indus ou remboursements constatés au titre des aides financées par la présente convention.

Dans ce cadre, Bpifrance Financement crée au sein de sa comptabilité un fonds dénommé « Fonds PIA 3 XXX » Ce fonds comprend huit compartiments correspondant à huit sections comptables ci-après dénommées et dotées de la manière suivante :

Pour l'action « Projets d'Innovation » :

- (i) Subventions « PIA 3 Projets d'Innovation XXX » (66,67% maximum de la dotation, net de la réserve de frais),
- (ii) Avances Récupérables « PIA 3 Projets d'Innovation XXX » (33,33% maximum de la dotation, net de la réserve de frais),
- (iii) Frais de gestion « PIA 3 Projets d'Innovation »,
- (iv) Frais externes « PIA 3 Projets d'innovation »,

Pour l'action « Filières » :

- (v) Subventions « PIA 3 Filières XXX » (50% maximum de la dotation, net de la réserve de frais),
- (vi) Avances Récupérables « PIA 3 Filières XXX » (50% maximum de la dotation, net de la réserve de frais),
- (vii) Frais de gestion « PIA 3 Filières »
- (viii) Frais externes "PIA 3 Filières".

Ces huit compartiments sont financièrement solidaires entre eux en cas d'insuffisance de dotations de l'un d'entre eux pour couvrir les engagements totaux envers les bénéficiaires dudit Fonds sous réserve de l'accord explicite de la Région.

Les sommes affectées sur chaque compartiment pourront donc être réallouées entre les compartiments en cours d'exécution de la convention, par échange de correspondance électronique entre les partenaires et après accord de l'Etat et de la Région.

4.2 Emplois des fonds

Les emplois des fonds de la dotation de la REGION sont constitués :

- du montant des aides octroyées sur celle-ci, objet de contrats signés,
- du montant des frais de gestion, tels que définis ci-après,
- du montant des frais externes tels que définis ci-après.

ARTICLE 5 – FRAIS DE GESTION

Pour la mise en œuvre de ses obligations dans le cadre de la présente convention de partenariat, Bpifrance assure, d'une part des missions d'instruction, d'expertise interne, de mise en place et de suivi des contrats d'aide (versements, remboursements, indus, constats d'échec, répétitions éventuelles), et d'autre part un suivi de la présente convention.

L'ensemble de ces activités est rémunéré en tant que frais de gestion.

La participation de la REGION aux frais de gestion est fixée à 2,5 % TTC du montant des aides accordées sur la dotation de la REGION.

Le montant de cette participation sera calculé à la fin de chaque trimestre civil sur la période considérée, et prélevé toutes taxes comprises sur le montant de la dotation versé par la REGION.

ARTICLE 6 – FRAIS EXTERNES

Bpifrance peut en outre avoir à faire appel à des prestations extérieures, soit au titre d'expertises, soit au titre de procédures de recouvrement ou de contentieux sur les dossiers d'aides, soit au titre de l'évaluation de l'action ci-après dénommés "frais externes". Les prestations externes sont diligentées après accord du Comité de sélection régional ou du comité de pilotage.

La participation des partenaires aux frais externes sera prise en charge à parité sur dotation de la REGION et de l'Etat.

Le montant de cette participation sera calculé à la fin de chaque trimestre civil sur la période considérée et imputé toutes taxes comprises directement sur le Fonds.

ARTICLE 7 – DEBIT ET CREDIT DU FONDS D'INTERVENTION ET AFFECTATION DES REMBOURSEMENTS PERÇUS

7.1 Débit et crédit du Fonds

Toutes les écritures relatives au Fonds sont comptabilisées sur un compte spécifique à ce Fonds, ouvert dans les livres de Bpifrance Financement.

Toutes les opérations relatives aux subventions octroyées aux bénéficiaires dans le cadre de la gestion du Fonds d'intervention sont comptabilisées sur les compartiments Subventions dédiés de chaque Action du Fonds : Subventions « PIA 3 Projets d'Innovation XXX » et Subventions « PIA 3 Filières XXX ».

Bpifrance crédite les compartiments « Subventions PIA 3 » :

- (i) du montant des dotations de la REGION, selon les modalités précisées à l'article 4 ci-dessus,
- (ii) du montant des reprises d'engagements,
- (iii) des sommes reversées ou à reverser par les bénéficiaires des aides au titre des indus ou des répétitions.

Bpifrance débite les compartiments « Subventions PIA 3 » :

- (i) du montant des aides objet de contrats signés,
- (ii) des frais de gestion facturés selon les modalités de l'article 5 ci-dessus,
- (iii) des frais externes facturés selon les modalités de l'article 6 ci-dessus.

Toutes les opérations relatives aux Avances Récupérables octroyées aux bénéficiaires dans le cadre de la gestion du Fonds d'intervention sont comptabilisées sur les compartiments Avances Récupérables dédiés de chaque Action du Fonds : Avances Récupérables « PIA 3 Projets d'Innovation XXX » et Avances Récupérables « PIA 3 Filières XXX ».

Bpifrance crédite les compartiments « Avances Récupérables PIA 3 » :

- (i) du montant des dotations de la Région selon les modalités définies à l'article 4 ci-dessus,
- (ii) des remboursements, indus ou répétitions reçus ou à recevoir par les bénéficiaires des aides.

Bpifrance débite les compartiments « Avances Récupérables PIA 3 » :

- (i) du montant des aides objet de contrats signés,
- (ii) des frais de gestion facturés selon les modalités de l'article 5 ci-dessus,
- (iii) des frais externes facturés selon les modalités de l'article 6 ci-dessus.

ARTICLE 8 – ECHANGE D'INFORMATIONS, PROMOTION ET COMMUNICATION

8.1 Echange d'informations

Les Partenaires s'engagent à se communiquer réciproquement, dès qu'ils en ont connaissance, après accord des entreprises concernées, toute information relative aux projets qu'ils souhaitent soutenir conjointement ou qui peuvent faire l'objet d'un accompagnement par l'autre partenaire, ainsi que tout élément de nature à conforter l'efficacité de leurs dispositifs respectifs en faveur de l'innovation et du développement économique.

Compte tenu du caractère confidentiel des projets financés, toute communication relative à un bénéficiaire ou à son projet nécessitera d'obtenir préalablement l'accord écrit du bénéficiaire conformément à l'article 11 ci-dessous.

8.2 Promotion et communication

Les Partenaires mèneront en concertation des actions de prospection et de communication auprès des bénéficiaires potentiels.

Cette collaboration entre également dans le cadre du travail collaboratif avec les autres partenaires du réseau régional de l'innovation.

La promotion des actions liées à la mise en œuvre de cette convention fera l'objet, en tant que de besoin, d'accord des deux partenaires.

Ces actions de communication suivront les modalités suivantes :

- intégration de façon lisible des logotypes des parties (Région, Bpifrance, Programme des Investissements d'Avenir) sur les supports de communication relatifs aux aides en faveur des entreprises innovantes,
- mention, lors de toute opération de communication relative aux aides en faveur des entreprises innovantes, du soutien de la REGION et de l'intervention de Bpifrance, de la participation financière du Programme des Investissements d'Avenir à travers de la mention « ce projet a été soutenu par le PIA et la Région dans le cadre du contrat de plan Etat-Région » et invitation des représentants des partenaires à ces opérations,
- prise de parole par les partenaires lors des opérations de communication susvisées,
- l'utilisation des signes distinctifs, marques ou logos dans des brochures, courriers, sites internet et sur tout autre support, ne pourra se faire qu'avec un accord préalable écrit du partenaire titulaire du signe distinctif, de la marque et/ou du logo concerné.

Les Partenaires s'engagent mutuellement par ailleurs à citer leur partenariat dans leur communication interne et externe.

ARTICLE 9 – SUIVI ET EVALUATION

Bpifrance fournira à la REGION un bilan annuel comprenant le récapitulatif des aides accordées selon le type d'aide dans le cadre de la présente convention et le montant des remboursements perçus ainsi que l'état des entrées en contentieux et des recouvrements et de la situation du Fonds.

Le Partenariat Régional pourra également faire l'objet de démarches d'évaluation au titre du Programme d'Investissement d'Avenir dans les conditions prévues par la convention du 7 avril 2017.

ARTICLE 10 – CONTRÔLE

Bpifrance ne peut utiliser les fonds mis à disposition du Fonds que pour les opérations décrites dans le cadre de la présente convention.

Bpifrance s'oblige à accepter le contrôle technique et financier portant sur l'utilisation du Fonds.

Ce contrôle, sur pièces ou sur place, pourra être exercé dans un délai maximum de 5 ans après l'échéance de la présente convention, par toute personne dûment mandatée par le Président du Conseil Régional, notamment :

- en cours de réalisation ou d'exécution de la convention,
- après utilisation complète du Fonds.

Dans ce cadre, Bpifrance s'engage à :

- remettre sur simple demande de la REGION tout document comptable et administratif nécessaire à la réalisation du contrôle financier,
- permettre l'accès à ses locaux pour les besoins de celui-ci.

ARTICLE 11 – CONFIDENTIALITE SECRET BANCAIRE ET SECRET PROFESSIONNEL

11.1 Obligations de la REGION

La REGION est dûment informée que les informations communiquées dans le cadre de la présente convention sont couvertes par le secret des affaires, des accords de confidentialité et/ou par le secret bancaire conformément à l'article L 511-33 du Code Monétaire et Financier et de ses textes subséquents

La REGION s'engage à garder le secret le plus absolu sur les informations, documents, données auxquels elle aura accès et qui sont couverts par lesdits secrets et à empêcher par tous les moyens la reproduction et l'utilisation de ces documents, données ou informations liés expressément ou non aux travaux dans le cadre de la présente convention et s'interdit de les transmettre à des tiers sans l'autorisation expresse et préalable de Bpifrance.

Elle doit s'assurer notamment que ces informations ne seront accessibles qu'aux seules personnes ayant à en connaître et que celles-ci soient dûment et préalablement averties de ces obligations légales ; elle appliquera cette limitation à l'ensemble des personnels, préposés et sous-traitants ainsi qu'aux préposés de ces derniers.

Elle s'engage, en son nom, au nom de ses salariés, sous-traitants et plus généralement de toute personne qui lui serait liée à respecter sans aucune limite de temps le secret bancaire et le secret des affaires ; cette obligation perdurera nonobstant la fin de la convention pour quelque cause que ce soit, à moins que les informations concernées soient tombées dans le domaine public.

En cas d'injonction par une autorité de contrôle ou une autorité judiciaire demandant la communication de toute ou partie des informations couvertes par les secrets ci-dessus énoncés et les engagements contractuels, elle devra informer Bpifrance dans les plus brefs délais ; les modalités de communication de ces informations seront décidées en concertation.

11.2 Obligations des Parties

Chaque Partie s'oblige, en ce qui concerne la teneur des dispositions de la présente convention ainsi que des informations dont chacune pourrait avoir connaissance dans le cadre de l'exécution de la convention, dès lors que ces informations ont un caractère sensible notamment sur le plan financier, économique, déontologique, technique, commercial, ou déclarées tel quel par l'autre Partie ou à raison de leur caractère personnel, à :

- Les garder strictement confidentielles et s'abstenir de les communiquer à quiconque, sauf aux fins nécessaires à la bonne exécution de la présente convention et au respect des conditions de reporting spécifiques au PIA prévues dans la convention du 7 avril 2017;
- S'abstenir de les exploiter, directement ou indirectement, ou permettre leur exploitation par un tiers, à une fin autre que la bonne exécution de la convention.

Chaque partie s'engage en particulier à garder strictement confidentielles les informations recueillies du fait de la présence dans les locaux de l'autre partie et à observer la plus grande discrétion quant aux techniques et procédés de l'autre Partie dont elle aurait été amenée à partager la connaissance.

Il ne saurait cependant y avoir engagement de confidentialité pour les informations :

- Qui sont déjà régulièrement en possession des Parties,
- Qui sont publiquement disponibles au moment où elles sont portées à leur connaissance ou rendues publiques postérieurement par des tiers ou déclarées explicitement comme non confidentielles.

11.3 Protection des données à caractère personnel

Chaque Partie est tenue au respect des règles relatives à la protection des données à caractère personnel, auxquelles elle a accès dans l'exécution de la convention.

Chaque Partie s'engage à assurer la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données à caractère personnel qu'elle aura à traiter dans le cadre de la convention en mettant tout en œuvre afin que celles-ci ne soient pas déformées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

Les Parties conviennent qu'elles procèdent aux formalités relatives au traitement des données à caractère personnel conformément aux obligations résultant de la loi du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004.

Les Parties s'engagent à garder strictement confidentielles et sans limite de temps les informations contenues dans les dossiers examinés et concernant les projets et les bénéficiaires des aides relevant de la présente convention et/ou dont elles pourraient avoir connaissance dans le cadre de ce partenariat.

Elles conviennent toutefois qu'elles pourront informer leurs conseils, avocats, experts technique et comptables respectifs à la condition de les soumettre à une obligation de confidentialité identique.

ARTICLE 12 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention, valable pour une durée de dix ans, prend effet à compter de la signature des présentes.

Les obligations résultant des dispositions relatives au contrôle et à la confidentialité stipulées aux articles ci-dessus demeurent en vigueur au-delà de la durée conventionnelle.

En tout état de cause, en cas de non renouvellement, les engagements pris restent soumis à la présente convention jusqu'à l'exécution complète des contrats d'aide par les entreprises bénéficiaires du Fonds.

ARTICLE 13 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

A tout moment il pourra être procédé à une révision de la présente convention.

La partie demanderesse devra alors saisir par lettre recommandée avec accusé de réception son cocontractant, trois (3) mois au moins avant la date d'effet souhaité des modifications.

Toute modification ne pourra intervenir que par la signature d'un avenant qui, pour la REGION, devra être dûment approuvée par l'assemblée plénière de la REGION.

ARTICLE 14 – RESILIATION

En cas d'inexécution de ses obligations contractuelles par l'une des parties, l'autre partie peut résilier de plein droit la présente convention après un délai de un (1) mois minimum suivant mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet.

Ce délai court à compter de la date de réception postale de la mise en demeure qui doit être dûment motivée.

Au cours de cette période, les deux parties restent tenues d'exécuter leurs obligations contractuelles.

La résiliation devient effective, sauf si dans ce délai :

- les obligations citées dans la mise en demeure ont été exécutées ou ont fait l'objet d'un commencement d'exécution,
- l'inexécution des obligations est consécutive à un cas de force majeure au sens de l'article 1148 du Code Civil.

Dans le cas de non-exécution d'une obligation résultant d'un cas de force majeure, la partie défaillante devra en informer immédiatement l'autre partie afin de prévoir conjointement toutes mesures nécessaires pour en limiter les conséquences.

Dans l'hypothèse où le cas de force majeure dépasse trois (3) mois consécutifs, l'autre partie pourra résilier la convention par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la partie défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation de la présente convention.

Par ailleurs, à tout moment les parties pourront s'entendre pour mettre fin de façon anticipée à la présente convention.

En tout état de cause, en cas de résiliation, amiable ou non, les engagements pris restent soumis à la présente convention jusqu'à l'exécution complète des contrats d'aide par les entreprises bénéficiaires du Fonds.

La résiliation pourra notamment être prononcée par la REGION dans les cas suivants :

- abandon des actions concernées par la présente convention,
- utilisation des fonds à d'autres fins que celles régies par la présente convention.

Dans les trois mois de la date d'effet de la résiliation, Bpifrance adressera à la REGION un état récapitulatif détaillé des ressources et emplois tels que définis aux articles ci-dessus de la présente convention, arrêté à la date de résiliation, et procédera aux éventuels reversements.

En outre, après ces reversements, Bpifrance adressera chaque année à la REGION un état des sommes perçues des bénéficiaires d'aides sur dotation de la REGION et lui en reversera le montant jusqu'à clôture de tous lesdits dossiers, sous déduction des frais de recouvrement et contentieux éventuels, dont le détail sera joint.

ARTICLE 15 – CLOTURE ET APUREMENT DU FONDS

La clôture de la convention intervient après la clôture de tous les dossiers d'aides octroyées sur la dotation de la REGION, étant rappelé qu'aucun nouvel accord d'aide ne peut être donné au-delà de la date de fin de la convention, stipulée à l'article 12.

Afin de procéder à l'apurement du fond, dans les trois mois de la clôture de la convention, Bpifrance adressera à la REGION un état récapitulatif détaillé des ressources et emplois de la convention

Le surplus constaté le cas échéant et les remboursements à venir concernant les projets imputés sur la partie régionale seront soit, après accord de la REGION, transférés dans un autre outil de soutien régional à l'innovation soit reversés annuellement dans les six mois de la fin de chaque exercice civil sous déduction des frais mentionnés ci-dessus, dont le détail sera joint.

ARTICLE 16 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur siège respectif.

ARTICLE 17 – REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation du Tribunal Administratif compétent.

Annexes à la présente convention :

- « Convention Régionale » du ...2017 entre l'Etat, la REGION, l'EPIC Bpifrance, et Bpifrance Financement relative à l'Action « Programme d'Innovation »,
- « Convention Régionale » du ...2017 entre l'Etat, la REGION, l'EPIC Bpifrance, et Bpifrance Financement relative à l'Action « Accompagnement et transformation des filières ».

Fait à _____, le ... / ... / ...

En 2 exemplaires originaux.

Le Président de la REGION

**Le Directeur Exécutif
Bpifrance Financement**

Arnaud CAUDOUX



Séance du 12 décembre 2017
Délibération N° DCP2017_1073
Rapport / DAE / N° 104966

**Délibération de la Commission Permanente
du Conseil Régional**

**OCTROI DE MER - ACTIONS D'AMÉLIORATION DU DISPOSITIF D'EXONÉRATION
A L'IMPORTATION ET PROPOSITIONS DE MODIFICATION DU RÉGIME DE
TAXATION**

Vu la décision n°940/2014/UE du Conseil Européen du 17 décembre 2014,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget de l'exercice 2017,

Vu la loi n°2015-762 du 29 juin 2015 relative à l'octroi de mer modifiant la loi n°2004-639 du 02 juillet 2004,

Vu la loi n°2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016 modifiant la loi du 02 juillet 2004 relative à l'octroi de mer,

Vu le décret n°2015-1077 du 26 août 2015 pris pour l'application de la loi n°2004-639 du 02 juillet 2004 relative à l'octroi de mer, modifiée par la loi n°2015-762 du 29 juin 2015,

Vu la délibération N°20150039 en date du 18 décembre 2015 donnant délégation d'attribution du Conseil régional à la Commission Permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional du 30 juin 2015 (rapport DAE/20150017),

Vu les délibérations de la Commission Permanente du Conseil Régional des 04 août 2015 (rapport DAE/20150523), 13 octobre 2015 (rapport DAE/20150819), 03 novembre 2015 (rapport DAE/2015102125), 29 mars 2016 (rapport DAE/N°102358), 08 novembre 2016 (rapport DAE/N°103177) et du 27 juin 2017 (rapport DAE/N°104226),

Vu le rapport DAE / N°104966 de Monsieur le Président du Conseil Régional,

Vu l'avis de la Commission Économie et Entreprises du 05 décembre 2017,

Considérant,

- la volonté du Conseil Régional de poursuivre la réforme du dispositif d'octroi de mer,
- les demandes des entreprises,
- les observations et demandes signalées par les services des douanes et par les socioprofessionnels,

**La Commission Permanente du Conseil Régional de La Réunion,
Après en avoir délibéré,**

Décide,

- d'approuver les propositions de modification de la liste des secteurs éligibles de l'octroi de mer à l'importation ;
- de valider la liste des secteurs éligibles ainsi modifiée figurant en annexe 1 ;
- d'approuver les propositions de modification de la liste des intrants exonérés de l'octroi de mer à l'importation ;
- de valider la liste des intrants ainsi modifiée figurant en annexe 2 ;
- d'approuver les propositions de régularisation et de modification du tarif externe d'octroi de mer ;
- de valider le tarif externe ainsi modifié, figurant en annexe 3 ;
- d'autoriser le Président à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

**Le Président,
Didier ROBERT**

Annexe 1 : Les secteurs d'activité éligibles

1. Activités de production éligibles

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017



ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1073-DE

Code NAF Libellé du secteur

03.1	Pêche
03.2	Aquaculture
08.12	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin
08.93	Production de sel
10.1	Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande
10.2	Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques
10.3	Transformation et conservation de fruits et légumes
10.4	Fabrication d'huiles et graisses végétales et animales
10.5	Fabrication de produits laitiers
10.6	Travail des grains ; fabrication de produits amylicés
10.7	Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires
10.8	Fabrication d'autres produits alimentaires
10.9	Fabrication d'aliments pour animaux
11.0	Fabrication de boissons
12.0	Fabrication de produits à base de tabac
13.3	Ennoblement textile
13.9	Fabrication d'autres textiles
14.1	Fabrication de vêtements, autres qu'en fourrure
14.2	Fabrication d'articles en fourrure
14.3	Fabrication d'articles à mailles
15.12	Fabrication d'articles de voyage, de maroquinerie et de sellerie
16.1	Sciage et rabotage du bois
16.2	Fabrication d'articles en bois, liège, vannerie et sparterie
17.12	Fabrication de papier et de carton
17.2	Fabrication d'articles en papier ou en carton
18.1	Imprimerie et services annexes
18.20	Reproduction d'enregistrements
20.1	Fabrication de produits chimiques de base, de produits azotés et d'engrais, de matières plastiques de base et de caoutchouc synthétique
20.2	Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques
20.3	Fabrication de peintures, vernis, encres et mastics
20.4	Fabrication de savons, de produits d'entretien et de parfums
20.5	Fabrication d'autres produits chimiques
21.2	Fabrication de préparations pharmaceutiques
22.1	Fabrication de produits en caoutchouc
22.2	Fabrication de produits en plastique
23.1	Fabrication de verre et d'articles en verre
23.2	Fabrication de produits réfractaires
23.3	Fabrication de matériaux de construction en terre cuite
23.4	Fabrication d'autres produits en céramique et en porcelaine
23.5	Fabrication de ciment, chaux et plâtre
23.6	Fabrication d'ouvrages en béton, en ciment ou en plâtre
23.7	Taille, façonnage et finissage de pierres
23.9	Fabrication de produits abrasifs et de produits minéraux non métalliques n.c.a.
24.2	Fabrication de tubes, tuyaux, profilés creux et accessoires correspondants en acier
24.3	Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier
24.5	Fonderie
25.1	Fabrication d'éléments en métal pour la construction
25.2	Fabrication de réservoirs, citernes et conteneurs métalliques
25.3	Fabrication de générateurs de vapeur, à l'exception des chaudières pour le chauffage central
25.4	Fabrication d'armes et de munitions
25.5	Forge, emboutissage, estampage ; métallurgie des poudres
25.6	Traitement et revêtement des métaux ; usinage
25.7	Fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie
25.9	Fabrication d'autres ouvrages en métaux
26.1	Fabrication de composants et cartes électroniques
26.2	Fabrication d'ordinateurs et d'équipements périphériques
26.3	Fabrication d'équipements de communication

26.4	Fabrication de produits électroniques grand public
26.5	Fabrication d'instruments et d'appareils de mesure, d'essai et de navigation, horlogerie
26.7	Fabrication de matériels optique et photographique
26.8	Fabrication de supports magnétiques et optiques
27.1	Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques et de matériel de distribution et de commande électrique
27.2	Fabrication de piles et d'accumulateurs électriques
27.3	Fabrication de fils et câbles et de matériel d'installation électrique
27.4	Fabrication d'appareils d'éclairage électrique
27.5	Fabrication d'appareils ménagers
27.9	Fabrication d'autres matériels électriques
28.1	Fabrication de machines d'usage général
28.2	Fabrication d'autres machines d'usage général
28.3	Fabrication de machines agricoles et forestières
28.4	Fabrication de machines de formage des métaux et de machines-outils
28.9	Fabrication d'autres machines d'usage spécifique
29.1	Construction de véhicules automobiles
29.2	Fabrication de carrosseries et remorques
29.3	Fabrication d'équipements automobiles
30.1	Construction navale
30.3	Construction aéronautique et spatiale
30.9	Fabrication de matériels de transport n.c.a.
31.0	Fabrication de meubles
32.12	Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie
32.13	Fabrication d'articles de bijouterie fantaisie et articles similaires
32.2	Fabrication d'instruments de musique
32.3	Fabrication d'articles de sport
32.4	Fabrication de jeux et jouets
32.5	Fabrication d'instruments et de fournitures à usage médical et dentaire
32.9	Activités manufacturières n.c.a.
33.1	Réparation d'ouvrages en métaux, de machines et d'équipements
33.2	Installation de machines et d'équipements industriels
35.1	Production, transport et distribution d'électricité
35.3	Production et distribution de vapeur et d'air conditionné
36.0	Captage, traitement et distribution d'eau
38.2	Traitement et élimination des déchets
38.32	Récupération de matériaux triés
39.00	Dépollution et autres services de gestion des déchets
43.3	Travaux de finition
43.9	Autres travaux de construction spécialisés
4540Z	Commerce et réparation de motocycles
4631Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de fruits et légumes
46.34	Commerce de gros de boissons
4669A	Commerce de gros (commerce interentreprises) de matériel électrique
4677Z	Commerce de gros (commerce interentreprises) de déchets et débris
4722Z	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé
5610A	Restauration traditionnelle
58.1	Édition de livres et périodiques et autres activités d'édition
59.11	Production de films cinématographiques, de vidéos et de programmes de télévision
74.1	Activités spécialisées de design
81.3	Services d'aménagement paysager
82.92	Activités de conditionnement
9003A	Création artistique relevant des arts plastiques
95.24	Réparation de meubles et d'équipements du foyer

Envoyé en préfecture le 18/12/2017
Reçu en préfecture le 18/12/2017
Affiché le 18/12/2017
ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1073-DE

Les entreprises relevant de ces codes NAF sont exonérées au titre de leurs activités de production de biens meubles, et ce conformément à la loi relative à l'octroi de mer du 02 juillet 2004 modifiée par celle du 29 juin 2015.

Les entreprises relevant de codes NAF non repris dans la liste ci-dessus peuvent bénéficier du dispositif d'exonération au titre de leur activité de production de biens meubles dans le respect de la loi relative à l'octroi de mer du 02 juillet 2004 modifiée par celle du 29 juin 2015.

Ne sont pas éligibles les activités de livraisons de biens immeubles et les seules activités de pose sur site.

2. Activités agricoles éligibles

Toutes les activités relevant des codes NAF 01.1 au 01.7 et 02.1 au 02.4

3. Activités touristiques éligibles

CODE NAF	Libellé du secteur
50.10	Transports maritimes et côtiers de passagers
50.30	Transports fluviaux de passagers
55.1	Hôtels et hébergement similaire
55.2	Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée
55.3	Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs
55.9	Autres hébergements
91.02	Gestion des musées
91.03	Gestion des sites historiques et attractions touristiques similaires
91.04	Gestion des jardins botaniques, zoologiques et réserves naturelles
93.21	Activités Parcs d'attraction
93.29	Autres activités récréatives et de loisirs

Les activités relevant du code NAF 93.29 concernent les activités de loisirs touristiques suivantes : vol en ULM, vol par câbles, randonnées pédestres et équestres, canyoning, escalade, parapente

4. Autres activités éligibles

CODE NAF	Libellé du secteur
13.30*	Ennoblement textile
18.12*	Impression directe sur textiles
18.13*	Activités de pré-presses
51.1	Transports aériens de passagers
61.1	Télécommunications filaires
61.2	Télécommunications sans fil
61.3	Télécommunications par satellite
61.9	Autres activités de télécommunication

* Les activités relevant des codes NAF 13.30, 18.12 et 18.13 concernent les activités de sérigraphie au titre de laquelle les entreprises peuvent bénéficier du dispositif d'exonération.

Quelle que soit l'activité, tous les biens d'investissement admis en exonération doivent être conservés pendant un délai de trois ans à compter de la date d'enregistrement de la déclaration en douane de mise à la consommation

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

SLO

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1073-DE

Annexe 2 : Liste des intrants exonérés

Annexe 2-1 : La liste des exonérations des biens et des intrants pour les activités de production et assimilées

CODE	LIBELLE
02091090	Graisse de porc sans parties maigres, non fondue ni autrement extraite, fraîche, réfrigérée, congelée, salée ou en saumure, séchée ou fumée (à l'excl. du lard)
02099000	Graisse de volailles non fondue ni autrement extraite, fraîche, réfrigérée, congelée, salée ou en saumure, séchée ou fumée
03029000	(Eufs de poisson
03031200	Saumons du Pacifique, congelés (à l'excl. des saumons rouges [Oncorhynchus nerka])
03036612	Merlus argentins [Merluccius hubbsi], congelés
03048100	Filets de saumons du Pacifique des espèces [Oncorhynchus nerka, Oncorhynchus gorbuscha, Oncorhynchus keta, Oncorhynchus tshawytscha, Oncorhynchus kisutch, Oncorhynchus masou et Oncorhynchus rhodurus], de saumons de l'Atlantique [Salmo salar] et de saumons du Danube [Hucho hucho], congelés
03049525	Chair, même hachée, de morues [Gadus Morhua], congelée (à l'excl. des filets et du surimi)
03054100	Saumons du Pacifique fumés, y compris les filets, autres que les abats de poissons comestibles
03054200	Harengs [Clupea harengus, Clupea pallasii], fumés, y.c. les filets (à l'excl. des abats)
03061699	Crevettes d'eau froide [Pandalus spp.], même non décortiquées, y.c. les crevettes non décortiquées préalablement cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées (sauf fumées)
03061792	Crevettes du genre [Penaeus], même non décortiquées, congelées, y.c. les crevettes non décortiquées préalablement cuites à l'eau ou à la vapeur (sauf fumées)
03061799	Autres Crevettes congelées, même non décortiquées, congelées, y.c. les crevettes non décortiquées préalablement cuites à l'eau ou à la vapeur (à l'excl. des crevettes fumées, crevettes de la famille [Pandalidae], crevettes roses du large [Parapenaeus longirostris] et crevettes du genre [Penaeus])
03062480	Crabes, même non décortiqués, vivants, frais, réfrigérés, séchés, salés ou en saumure, y.c. les crabes non décortiqués préalablement cuits à l'eau ou à la vapeur (à l'excl. des crabes fumés et crabes tourteau [Cancer pagurus])
03074911	Sépiols du genre 'Sepioida', même séparées de leur coquille, congelées (à l'excl. du genre 'Sepioida rondeleti')
04051011	Beurre naturel, d'une teneur en poids de matières grasses >= 80% mais <= 85%, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (sauf beurre déshydraté et ghee)
04051019	Beurre naturel, d'une teneur en poids de matières grasses >= 80% mais <= 85% (à l'excl. des produits en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg ainsi que du beurre déshydraté et du ghee)
04051030	Beurre recombiné, d'une teneur en poids de matières grasses >= 80% mais <= 85% (sauf beurre déshydraté et ghee)
04051090	Beurre d'une teneur en poids de matières grasses > 85% mais <= 95% (sauf beurre déshydraté et ghee)
04052090	Pâtes à tartiner laitières d'une teneur en poids de matières grasses > 75% mais < 80%
04059010	Matières grasses provenant du lait, d'une teneur en poids de matières grasses >= 99,3% et d'une teneur en poids d'eau <= 0,5%
04061020	Fromages frais [non affinés], y.c. le fromage de lactosérum, et caillébotte, d'une teneur en poids de matières grasses <= 40%
04061030	Mozzarella frais (non affinés), même dans un liquide d'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 40 %
04062000	Fromages râpés ou en poudre, de tous types
04063010	Fromages fondus, autres que râpés ou en poudre, dans la fabrication desquels ne sont pas entrés d'autres fromages que l'emmental, le gruyère et l'appenzell et, éventuellement, à titre additionnel, du fromage de Glaris aux herbes [dit 'schabziger'], conditionnés pour la vente au détail, d'une teneur en matières grasses en poids de la matière sèche <= 56%
04069013	Emmental (sauf râpé ou en poudre et celui destiné à la transformation)
04069086	autres fromages, d'une teneur en poids d'eau dans la matière non grasse excédant 47 % mais n'excédant pas 52 %
04069088	Fromages d'une teneur en poids de matières grasses <= 40% et d'une teneur en poids d'eau dans la matière non grasse > 62% mais <= 72%, n.d.a
04069099	Fromages d'une teneur en poids de matières grasses > 40%, n.d.a.
04081120	Jaunes d'œufs, séchés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, impropres à des usages alimentaires
04081180	Autres Jaunes d'œufs séchés
04089180	Œufs d'oiseaux, dépourvus de leurs coquilles, séchés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants, propres à des usages alimentaires (à l'excl. des jaunes d'œufs)
05040000	Boyaux, vessies et estomacs d'animaux (autres que ceux de poissons), entiers ou en morceaux, à l'état frais, réfrigéré, congelé, salé ou en saumure, séché ou fumé
EX 05119190	Œufs de truites
EX 0601	Plantes en pots dont le diamètre est < ou = à 7 cm destinés à la production horticole
06011030	Bulbes de tulipes, en repos végétatif
EX 06011030	Orchidées dont la hampe ou la largeur est < ou = à 15 cm, en pots ou autres supports, destinées à la production horticole
06011040	Bulbes de glaïeuls, en repos végétatif
06011090	Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en repos végétatif (à l'excl. des produits servant à l'alimentation humaine, des bulbes de jacinthes, de narcisses, de tulipes et de glaïeuls ainsi que des plants, plantes et racines de chicorée)
06012010	Plants, plantes et racines de chicorée (à l'excl. des racines de chicorée de la variété 'Cichorium intybus sativum')
06012090	Bulbes, oignons, tubercules, racines tubéreuses, griffes et rhizomes, en végétation ou en fleur (à l'excl. des produits servant à l'alimentation humaine, des orchidées, des jacinthes, des narcisses, des tulipes ainsi que des plants, plantes et racines de chicorée)
EX 0602	Plantes en pots dont le diamètre est < ou = à 7 cm destinés à la production horticole
EX 0602	Autres végétaux (arbres, arbustes,...) en motte ou en pots dont le diamètre est < ou = à 7 cm, destinés à la production horticole
06021090	Boutures non racinées et greffons (autres que de vigne)
06022090	Arbres, arbustes, arbrisseaux et buissons, à fruits comestibles, greffés ou non (à l'excl. des plants de vigne)
06029030	Plants de légumes et plants de fraisiers
06029045	Boutures racinées et jeunes plants, d'arbres, arbustes et arbrisseaux de plein air (à l'excl. des arbres, arbustes et arbrisseaux fruitiers et forestiers)
06029070	Boutures racinées et jeunes plants de plantes d'intérieur (à l'excl. des cactées)
07109000	Mélanges de légumes
07122000	Oignons, séchés, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés
07123900	Champignons et truffes, séchés, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés (à l'excl. des champignons du genre 'Agaricus', des oreilles-de-Judas 'Auricularia spp.' et des trémelles 'Tremella spp.')
07129005	Pommes de terre, séchées, même coupées en morceaux ou en tranches, mais non autrement préparées
07129030	Tomates, séchées, même coupées en morceaux ou en tranches ou bien broyées ou pulvérisées, mais non autrement préparées
07129050	Carottes, séchées, même coupées en morceaux ou en tranches ou bien broyées ou pulvérisées, mais non autrement préparées
07129090	Légumes et mélanges de légumes, séchés, même coupés en morceaux ou en tranches ou bien broyés ou pulvérisés, mais non autrement préparés (à l'excl. des pommes de terre, des oignons, des champignons, des truffes, du maïs doux, des tomates et des carottes)

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1073-DE

08011100	Noix de coco, desséchées
08021290	Amandes douces, fraîches ou sèches, sans coques
08022100	Noisettes 'Corylus spp.', fraîches ou sèches, en coques
08022200	Noisettes [Corylus spp.], fraîches ou sèches, sans coques
08023200	Noix communes, fraîches ou sèches, sans coques
08025100	Pistaches, fraîches ou sèches, en coques
08025200	Pistaches, fraîches ou sèches, sans coques
08029085	Fruits à coques, frais ou secs, même sans leurs coques ou décortiqués (à l'excl. des noix de coco, du Brésil, de cajou, de Pécan, d'arec [bétel] ou de kola ainsi que des amandes, des noisettes, des noix communes, des châtaignes, des marrons, des pistaches, des graines de pignons doux et des noix macadamia)
08042090	Figues, sèches
08055010	Citrons 'Citrus limon, Citrus limonum', frais ou secs
08062010	Raisins de Corinthe
08062030	Sultanines
08062090	Raisins, secs (à l'excl. des raisins de Corinthe et des sultanines)
08111090	Fraises, non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants
08112031	Framboises, non cuites ou cuites à l'eau ou à la vapeur, congelées, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants
08119095	Fruits, comestibles, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants (à l'excl. des fraises, des cerises, des framboises, des mûres de ronce ou de mûrier, des mûres-framboises, des groseilles à grappes ou à maquereau, des myrtilles des espèces 'Vaccinium myrtillus', 'Vaccinium myrtilloides' et 'Vaccinium angustifolium', des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des litchis, des fruits du jaquier [pain des singes], des sapotilles, des fruits de la passion, des caramboles, des pitahayas, des noix de coco, des noix de cajou, des noix du Brésil, des noix d'arec [ou de bétel], des noix de kola et des noix macadamia)
08131000	Abricots, séchés
08132000	Pruneaux séchés
08134095	Autres fruits séchés que Abricots, Pruneaux, Pommes, Pêches, y compris les brugnons et nectarines, Poires, Papayes, Tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier (pain des singes), sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas
08135015	Mélanges de fruits séchés, sans pruneaux (à l'excl. des mélanges de fruits à coque, bananes, dattes, figues, ananas, avocats, goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas)
08135099	Mélanges de fruits à coque comestibles et séchés, de bananes, de dattes, de figues, d'ananas, d'avocats, de goyaves, de mangues, de mangoustans, d'agrumes et de raisins, comprenant des pruneaux ou des figues
08140000	Écorces d'agrumes ou de melons (y c. de pastèques), fraîches, congelées, présentées dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation ou bien séchées
09019090	Succédanés du café contenant du café
09041100	Poivre non broyé, ni pulvérisé
EX 09042190	Piment rouge entier séché
EX 09042200	Piment rouge séché broyé (poudre)
090520	Vanille broyée ou pulvérisée
09061100	Cannelle 'Cinnamomum zeylanicum Blume', non broyées ni pulvérisées
09062000	Cannelle et fleurs de cannelier, broyées ou pulvérisées
09071000	Girofles, antiofles, clous et griffes, non broyés ni pulvérisés
09072000	Girofles, antiofles, clous et griffes, broyés ou pulvérisés
09081100	Noix muscades, non broyées ni pulvérisées
09081200	Noix muscades, broyées ou pulvérisées
09083100	Amomes et cardamomes, non broyés ni pulvérisés
09092100	Graines de coriandre, non broyées ni pulvérisées
09092200	Graines de coriandre, broyées ou pulvérisées
09093100	Graines de cumin, non broyées ni pulvérisées
09093200	Graines de cumin, broyées ou pulvérisées
09096100	Baies de genièvre et graines d'anis, de badiane, de carvi, de fenouil, non broyées ni pulvérisées
09096200	Graines d'anis, de badiane, de carvi, de fenouil et baies de genièvre, broyées et pulvérisées
09109105	Curry
09109910	Graines de fenugrec
09109933	Thym, non broyé ni pulvérisé (à l'excl. du serpolet)
09109939	Thym, broyé ou pulvérisé
09109999	Épices, broyées ou pulvérisées (sauf poivre [du genre Piper], piments du genre Capsicum ou du genre Pimenta, vanille, cannelle et fleurs de cannelier, girofles [antiofles, clous et griffes], noix de muscade, macis, amomes et cardamomes, graines d'anis, de badiane, de fenouil, de coriandre, de cumin et de carvi, baies de genièvre, gingembre, safran, curcuma, thym, feuilles de laurier, curry, graines de fenugrec et épices en mélanges)
EX 110100	Farines de blé de type biologique ou label rouge ou sans gluten
11031110	Gruaux et semoules de froment (blé) dur
11052000	Flocons, granulés et agglomérés sous forme de pellets
11061000	Farines, semoules et poudres de légumes à cosse secs du n° 0713
11063090	Farines, semoules et poudres des produits du chapitre 8 'fruits comestibles, écorces d'agrumes ou de melons' (sauf bananes)
11081200	Amidon de maïs
11081300	Fécule de pommes de terre
11081400	Fécule de manioc [cassave]
11081910	Amidon de riz
11081990	Amidons et fécules (à l'excl. des amidons et fécules de froment [blé], de maïs, de pommes de terre, de manioc et de riz)
11082000	Inuline
11090000	Gluten de froment [blé], même à l'état sec
12019000	Fèves de soja, même concassées (à l'excl. des fèves de soja destinées à l'ensemencement)
12024100	Arachides, en coques (à l'excl. des arachides destinées à l'ensemencement, grillées ou autrement cuites)
12024200	Arachides, décortiquées, même concassées (à l'excl. des arachides destinées à l'ensemencement, grillées ou autrement cuites)
12040090	Graines de lin, même concassées (à l'excl. des graines destinées à l'ensemencement)
12060091	Graines de tournesol, même concassées, décortiquées et graines de tournesol en coques striées gris et blanc (à l'excl. des graines destinées à l'ensemencement)
12060099	Graines de tournesol, même concassées (à l'excl. des graines destinées à l'ensemencement, des graines décortiquées et des graines en coques striées gris et blanc)
12071000	Noix et amandes de palmistes
12074090	Graines de sésame, même concassées (à l'excl. des graines destinées à l'ensemencement)
12075090	Graines de moutarde, même concassées (à l'excl. des graines destinées à l'ensemencement)
12079190	Graines d'oeillette ou de pavot, même concassées (à l'excl. des graines destinées à l'ensemencement)

12079991	Graines de chanvre, même concassées (à l'excl. des graines destinées à l'ensemencement)	Reçu en préfecture le 18/12/2017
12079996	Graines et fruits oléagineux, même concassés (à l'excl. des graines destinées à l'ensemencement ainsi que des fruits à coques comestibles des olives, des fèves de soja, des arachides, du coprah et des graines de lin, de navette, de colza, de tournesol, de coton, de ricin, de sésame, de moutarde, d'ailette, de pavot, de melon ou de chanvre, ainsi que des noix et amandes)	740012-20171212-DCP2017_1073-DE
12119086	Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitocides ou simil., frais ou secs, mêmes coupés, concassés ou pulvérisés (à l'excl. des racines de ginseng, des feuilles de coca, de la paille de pavot, des espèces du genre Ephedra ainsi que des fèves de tonka)	
12129995	Noyaux et amandes de fruits et autres produits végétaux servant principalement à l'alimentation humaine, n.d.a.	
13021300	Extraits de houblon	
13021905	Oléorésine de vanille	
13021970	Autres sucres et extraits végétaux	
13022010	Matières pectiques, pectinates et pectates, à l'état sec	
13022090	Matières pectiques, pectinates et pectates, à l'état liquide	
13023210	Mucilages et épaississants de caroubes ou de graines de caroubes, même modifiés	
13023290	Mucilages et épaississants de graines de guarée, même modifiés	
13023900	Mucilages et épaississants dérivés des végétaux, même modifiés (à l'excl. de l'agar-agar et des mucilages et épaississants de caroubes, de graines de caroube ou de graines de guarée)	
EX 140490	Fibres de coco compressées pour les systèmes d'épuration	
15042090	Graisses et huiles de poissons et leurs fractions fluides, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des huiles de foies)	
15060000	Graisses et huiles animales et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des graisses et huiles de porcins, de volailles, de bovins, d'ovins, de caprins, de poissons et de mammifères marins ainsi que de la stéarine solaire, de l'huile de saindoux, de l'oléostéarine, de l'oléomargarine, de l'huile de suif, de la graisse de saint et des substances grasses dérivées)	
15091090	Huile d'olive, obtenue, à partir des fruits de l'olivier, uniquement par des procédés mécaniques ou physiques, dans des conditions n'altérant pas l'huile (à l'excl. de l'huile vierge lampante)	
15099000	Huile d'olive et ses fractions, traitées mais non chimiquement modifiées, obtenues, à partir des fruits de l'olivier, uniquement par des procédés mécaniques ou physiques, dans des conditions n'altérant pas l'huile	
15119019	Fractions solides de l'huile de palme, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, présentées en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	
15119099	Huile de palme et ses fractions fluides, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. de l'huile de palme brute et de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)	
15131919	Fractions solides de l'huile de coco [coprah], même raffinées, mais non chimiquement modifiées, présentées en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg	
15131999	Huile de coco [coprah] et ses fractions fluides, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, présentées en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. de l'huile de coco brute et de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)	
15141990	Autres huiles de navette ou de colza à faible teneur en acide érucique et leurs fractions	
15149990	Huiles de navette ou de colza d'une teneur élevée en acide érucique huiles fixes dont la teneur en acide érucique est >= 2% et huiles de moutarde, et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. des huiles brutes et des huiles destinées à des usages techniques ou industriels)	
15151100	Huile de lin et ses fractions	
15151910	Autres graisses et huiles destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine	
15151990	Autres graisses et huiles destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine- autres	
15152990	Autres Huile de maïs et ses fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées (à l'excl. de l'huile brute et de l'huile destinée à des usages techniques ou industriels)	
15159099	Graisses et huiles végétales fixes et leurs fractions, même raffinées, mais non chimiquement modifiées, concrètes, présentées en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg, ou fluides, n.d.a. (à l'excl. des graisses et huiles brutes ainsi que des graisses et huiles destinées à des usages techniques ou industriels)	
15162098	Autres Graisses et huiles végétales et leurs fractions > 1 Kg	
15180091	Graisses et huiles animales ou végétales et leurs fractions, cuites, oxydées, déshydratées, sulfurées, soufflées, standolisées ou autrement modifiées chimiquement (à l'excl. des graisses du n° 1516 ainsi que de la limoxyne [huile de lin oxydée])	
15180099	Mélanges ou préparations non alimentaires de graisses ou d'huiles animales ou végétales ou de fractions de différentes graisses ou huiles du présent chapitre, n.d.a.	
16041291	Préparations et conserves de harengs entiers ou en morceaux, en récipients hermétiquement clos (à l'excl. des préparations et conserves de harengs hachés ainsi que des filets de harengs, crus, simpl. enrobés de pâte ou de chapelure [panés], même précuits dans l'huile, congelés)	
EX 16024990	Couennes de porc déshydratées	
16042005	Préparations de surimi	
16051000	Crabes préparés ou conservés	
16055900	Mollusques, préparés ou conservés (à l'excl. des huîtres, coquilles Saint-Jacques, moules, seiches, sépioles, pieuvres, ormeaux, escargots et clams, coques et arches fumés)	
17021100	Lactose, à l'état solide, et sirop de lactose, sans addition d'aromatants ou de colorants, contenant en poids >= 99% de lactose, exprimé en lactose anhydre calculé sur matière sèche	
17023010	Isoglucose, à l'état solide, ne contenant pas de fructose ou contenant en poids à l'état sec < 20% de fructose	
17023050	Glucose en poudre cristalline blanche, même agglomérée, ne contenant pas de fructose ou contenant en poids à l'état solide < 20% de fructose (à l'excl. de l'isoglucose)	
17023090	Glucose, à l'état solide, et sirop de glucose, sans addition d'aromatants ou de colorants, ne contenant pas de fructose ou contenant en poids à l'état sec < 20% de fructose (à l'excl. de l'isoglucose et du glucose en poudre cristalline blanche, même agglomérée)	
17024010	Isoglucose, à l'état solide, contenant en poids à l'état sec >= 20% mais < 50% de fructose (à l'excl. du sucre inverti [ou interverti])	
17024090	Glucose, à l'état solide, et sirop de glucose, sans addition d'aromatants ou de colorants, contenant en poids à l'état sec >= 20% mais < 50% de fructose (à l'excl. de l'isoglucose et du sucre inverti [ou interverti])	
17025000	Fructose chimiquement pur	
17029050	Maltodextrine, à l'état solide, et sirop de maltodextrine, sans addition d'aromatants ou de colorants	
17029071	Sucres et mélasses, caramélisés, contenant en poids à l'état sec >= 50% de saccharose	
17029079	Sucres et mélasses, caramélisés, contenant en poids à l'état sec < 50% de saccharose (à l'excl. des sucres et mélasses en poudre, même agglomérée)	
17029095	Sucres, y.c. le sucre inverti [ou interverti], à l'état solide, et sucres et sirops de sucres contenant en poids à l'état sec 50% de fructose, sans addition d'aromatants ou de colorants (à l'excl. des sucres de canne ou de betterave, du saccharose et du maltose chimiquement purs, du lactose, du sucre d'érable, du glucose, du fructose, de la maltodextrine et de leurs sirops, ainsi que de l'isoglucose, du sirop d'inuline et des sucres et mélasses caramélisés)	
17049030	Préparation dite 'chocolat blanc'	
17049051	Pâtes et masses, y.c. le massepain, en emballages immédiats d'un contenu net >= 1 kg	
17049075	Caramel	
17049099	Autres Sucreries sans cacao	
18031000	Pâte de cacao, non dégraissée	
18040000	Beurre, graisse et huile de cacao	
18050000	Poudre de cacao, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	

18061015	Poudre de cacao, avec addition de sucre ou d'autres édulcorants, ne contenant pas ou contenant en poids de sucre interverti calculé en saccharose) ou d'isoglucose calculé également en saccharose
18061030	Poudre de cacao, additionnée de sucre ou d'autres édulcorants, d'une teneur en poids de saccharose (y.c. le sucre interverti calculé en saccharose) ou d'isoglucose calculé également en saccharose, >= 65%, et < 80%
18062010	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao, présentés soit en blocs ou en barres d'un poids > 2 kg, soit à l'état liquide, pâteux ou en poudres, granulés ou simil., en récipients ou en emballages immédiats, d'un contenu > 2 kg, d'une teneur en poids de beurre de cacao >= 31% ou d'une teneur totale en poids de beurre de cacao et de matières grasses provenant du lait >= 31% (sauf poudre de cacao)
18062030	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao, présentés soit en blocs ou en barres d'un poids > 2 kg, soit à l'état liquide ou pâteux ou en poudres, granulés ou formes simil., en récipients ou en emballages immédiats, d'un contenu > 2 kg, d'une teneur totale en poids de beurre de cacao et de matières grasses provenant du lait >= 25% mais < 31% (à l'excl. de la poudre de cacao)
18062050	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao, présentés soit en blocs ou en barres d'un poids > 2 kg, soit à l'état liquide ou pâteux ou en poudres, granulés ou formes simil., en récipients ou en emballages immédiats, d'un contenu > 2 kg, d'une teneur en poids de beurre de cacao >= 18% mais < 31% (à l'excl. de la poudre de cacao)
18062080	Glaçage au cacao, en récipients ou en emballages immédiats, d'un contenu > 2 kg
18062095	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao, présentés soit en blocs ou en barres d'un poids > 2 kg, soit à l'état liquide ou pâteux ou en poudres, granulés ou formes simil., en récipients ou en emballages immédiats, d'un contenu > 2 kg, d'une teneur en poids de beurre de cacao < 18% (à l'excl. du glaçage au cacao, de la poudre de cacao et des préparations dites 'chocolate milk crumb')
EX 18063290	Pépites de chocolats
18069039	Chocolat et articles en chocolat, non fourrés (à l'excl. des produits présentés en tablettes, barres ou bâtons ainsi que des bonbons au chocolat [pralines] se présentant sous forme d'une bouchée)
18069090	Préparations alimentaires contenant du cacao, en récipients ou en emballages immédiats, d'un contenu <= 2 kg (à l'excl. de la poudre de cacao, du chocolat, des bonbons au chocolat [pralines] se présentant sous forme d'une bouchée et autres articles en chocolat, des sucreries contenant du cacao, des pâtes à tartiner contenant du cacao ainsi que des préparations pour boissons contenant du cacao)
19019019	Extraits de malt, d'une teneur en extrait sec < 90% en poids
19019099	Autres préparations alimentaires de farines, gruaux, semoules, amidons, féculés ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant moins de 40 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, non dénommées ni comprises ailleurs; préparations alimentaires de produits des nos 0401 à 0404, ne contenant pas de cacao ou contenant moins de 5 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, non dénommées ni comprises ailleurs
19021910	Pâtes alimentaires, non cuites ni farcies ni autrement préparées, ne contenant ni oeufs ni farine ou semoule de froment [blé] tendre
19024010	Couscous non préparé
19024090	Couscous, cuit ou autrement préparé
EX 19030000	Tapioca en granulés
19049080	Céréales en grain ou sous forme de flocons ou de grains autrement travaillés, précuites ou autrement préparées, n.d.a. (à l'excl. du riz, du maïs, de la farine, du gruau et de la semoule, des produits alimentaires obtenus par soufflage ou grillage, des préparations alimentaires à base de flocons de céréales non grillés ou de mélanges de flocons de céréales grillés et non grillés ou de céréales soufflées et du bulgur de blé)
19053199	Biscuits additionnés d'édulcorants, même contenant du cacao, d'une teneur en poids de matières grasses provenant du lait < 8% (à l'excl. des doubles biscuits fourrés ainsi que des produits entièrement ou partiellement enrobés ou recouverts de chocolat ou d'autres préparations contenant du cacao)
19053299	Autres gaufres et gaufrettes
19059010	Pain azyme [mazoth]
19059020	Hosties, cachets vides des types utilisés pour médicaments, pains à cacheter, pâtes séchées de farine, d'amidon ou de féculé en feuilles et produits simil.
20011000	Concombres et cornichons, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique
EX 20019020	Piments rouges en saumure
20019030	Mais doux [Zea mays var. saccharata], préparé ou conservé au vinaigre ou à l'acide acétique
20019065	Olives, préparées ou conservées au vinaigre ou à l'acide acétique
20019097	Légumes, fruits et parties comestibles de plantes, préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique (à l'excl. des concombres, des cornichons, du chutney de mangue, des fruits du genre 'Capsicum', du maïs doux, des ignames, des patates douces et parties comestibles simil. de plantes d'une teneur en poids d'amidon ou de féculé >= 5%, des champignons, des coeurs de palmier, des olives, des poivrons ou piments doux, des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des litchis, des fruits du jaquier [pain des singes], des sapotilles, des fruits de la passion, des caramboles, des pitahayas, des noix de coco, des noix de cajou, des noix du Brésil, des noix d'arec [ou de bétel], des noix de kola et des noix macadamia)
20029091	Tomates, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, d'une teneur en poids de matière sèche > 30%, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. des tomates entières ou en morceaux)
20031030	Champignons du genre 'Agaricus', préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique (à l'excl. des champignons conservés provisoirement et cuits à coeur)
20039010	Truffes, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique
20039090	Champignons, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique (à l'excl. des champignons du genre [Agaricus])
20049091	Oignons, simpl. cuits, congelés
20049098	Légumes et mélanges de légumes, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, congelés (à l'excl. des confits au sucre, des tomates, des champignons, des truffes, des pommes de terre, du maïs doux [Zea mays var. saccharata], de la choucroute, des câpres, des olives, des pois [Pisum sativum], des haricots verts [Phaseolus spp.] et des oignons simplement cuits, non mélangés)
20051000	Légumes, présentés sous la forme de préparations finement homogénéisées, conditionnés pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g
20052010	Pommes de terre, sous forme de farines, semoules ou flocons, non congelées
20052080	Pommes de terre, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelées (à l'excl. des produits sous forme de farines, semoules ou flocons ainsi que des pommes de terre en fines tranches, frites, même salées ou aromatisées, en emballages hermétiquement clos, propres à la consommation en l'état)
EX 20055100	Haricots en grains déshydratés
20057000	Olives, préparées ou conservées autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelées
20058000	Mais doux [Zea mays var. saccharata], préparé ou conservé autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelé
20060038	Légumes, fruits, noix, écorces de fruits et autres parties de plantes comestibles, confits au sucre [égouttés, glacés ou cristallisés], d'une teneur en sucre > 13% en poids (à l'excl. des cerises, du gingembre, des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des litchis, des fruits du jaquier [pain des singes], des sapotilles, des fruits de la passion, des caramboles, des pitahayas, des noix de coco, des noix de cajou, des noix du Brésil, des noix d'arec [ou de bétel], des noix de kola et des noix macadamia)
20060099	Légumes, fruits, noix, écorces de fruits et autres parties de plantes comestibles, confits au sucre [égouttés, glacés ou cristallisés], d'une teneur en sucre <= 13% en poids (à l'excl. du gingembre, des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des litchis, des fruits du jaquier [pain des singes], des sapotilles, des fruits de la passion, des caramboles, des pitahayas, des noix de coco, des noix de cajou, des noix du Brésil, des noix d'arec [ou de bétel], des noix de kola et des noix macadamia)
20071099	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants, présentées sous la forme de préparations finement homogénéisées, conditionnées pour la vente au détail comme aliments pour enfants ou pour usages diététiques, en récipients d'un contenu <= 250 g (à l'excl. des produits d'une teneur en sucre > 13% en poids et des produits à base de goyaves, de mangues, de mangoustans, de papayes, de tamarins, de pommes de cajou, de litchis, de fruits du jaquier [pain des singes], de sapotilles, de fruits de la passion, de caramboles et de pitahayas)

20079920	Purées et pâtes de marrons, obtenues par cuisson, d'une teneur en sucres > 30% en poids (à l'excl. des préparations homogénéisées du n° 200710)
20079933	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fraises, obtenues par cuisson, d'une teneur en sucres > 30% en poids (à l'excl. des préparations homogénéisées du n° 200710)
20079935	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de framboises, obtenues par cuisson, d'une teneur en sucres > 30% en poids (à l'excl. des préparations homogénéisées du n° 200710)
20079939	Autres Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants d'une teneur en sucres excédant 30 % en poids
20079950	Confitures, gelées, marmelades, purées et pâtes de fruits, obtenues par cuisson, d'une teneur en sucres > 13% mais <= 30% en poids (à l'excl. des confitures, gelées, marmelades, des purées et pâtes d'agrumes ainsi que des préparations homogénéisées du n° 200710)
EX 20079997	Purée et compote de pomme
20081110	Beurre d'arachide
20081198	Arachides, préparées ou conservées, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. des arachides grillées, confites au sucre ainsi que du beurre d'arachide)
20081913	Amandes et pistaches, grillées, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg
20081919	Fruits à coque et autres graines, y.c. les mélanges, préparés ou conservés, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (sauf préparés ou conservés au vinaigre ou à l'acide acétique, confits au sucre mais non conservés dans du sirop et à l'excl. des confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson, ainsi que des arachides, amandes et pistaches grillées, des noix de coco, des noix de cajou, des noix du Brésil, des noix d'arec [ou de bétel], des noix de kola et des noix macadamia et leurs mélanges d'un contenu en poids en fruits à coques tropicaux > 50%)
20081993	Amandes et pistaches grillées, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg
20081995	Fruits à coques, grillés, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. des arachides, des amandes, des pistaches et des fruits à coques tropicaux [noix de coco, de cajou, du Brésil, d'arec ou de bétel, de kola et noix macadamia])
20081999	Autres fruits à coques (autres que tropicaux) y compris les mélanges en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 1 kg
20082051	Ananas, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucres > 17% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg
20082059	Ananas, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucre > 13% et <= 17% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg
20083055	Mandarines (y.c. les tangerines et les satsumas), clémentines, wilkings et autres hybrides simil. d'agrumes, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg
20084051	Poires, préparées ou conservées, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucres > 13% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg
20084059	Poires, préparées ou conservées, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucres <= 13% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg
20085061	Abricots, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucres > 13% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg
20085069	Abricots, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucre > 9% et <= 13% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg
20085071	Abricots, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucres > 15% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg
20086039	Cerises, préparées ou conservées, avec addition d'alcool, ayant un titre alcoométrique massique acquis > 11,85% mas (à l'excl. des cerises ayant une teneur en sucres > 9% en poids)
20086050	Cerises, préparées ou conservées, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg
20086070	Cerises, préparées ou conservées, sans addition d'alcool ou de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net >= 4,5 kg
20086090	Cerises, préparées ou conservées, sans addition d'alcool ou de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net < 4,5 kg
20087061	Pêches, y.c. les brugnons et nectarines, préparées ou conservées, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, d'une teneur en sucres > 13% en poids, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg
20087069	Préparations de fruits de pêche, y compris les brugnons et les nectarines
20088050	Fraises, préparées ou conservées, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg
20088070	Fraise sans addition d'alcool avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net n'excédant pas 1 kg
20089399	Airelles rouges [Vaccinium macrocarpon, Vaccinium oxycoccos, Vaccinium vitis-idaea], préparées ou conservées, sans addition d'alcool ou de sucre, (à l'excl. des confitures, des gelées, des marmelades, de la purée et des pâtes obtenues par cuisson)
20089751	Mélanges de goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas, y.c. les mélanges contenant en poids >= 50 % de ces fruits et de noix de coco, noix de cajou, noix du Brésil, noix d'arec [ou de bétel], noix de kola et noix macadamia, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg
20089759	Mélanges de fruits ou d'autres parties de plantes comestibles, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (à l'excl. des mélanges de fruits à coques, des mélanges contenant en poids 50 % de fruits tropicaux et de fruits à coques tropicaux tels que définis dans les notes complémentaires 7 et 8 du chapitre 20, d'arachides et d'autres graines, ainsi que des préparations du type Muesli à base de flocons de céréales non grillés visées au n° 1904 20 10)
20089776	Mélanges de goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas, y.c. les mélanges contenant en poids >= 50 % de ces fruits et de noix de coco, noix du Brésil, noix d'arec [ou de bétel], noix de kola et noix macadamia, préparés ou conservés, sans addition d'alcool mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (à l'excl. des mélanges dans lesquels aucun des fruits composants ne dépasse 50 % en poids du total des fruits)
20089797	Mélanges de goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas, y.c. les mélanges contenant en poids >= 50 % de ces fruits tropicaux et de noix de coco, noix de cajou, noix du Brésil, noix d'arec [ou de bétel], noix de kola et noix macadamia, préparés ou conservés, sans addition d'alcool ou de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net < 4,5 kg
20089919	Gingembre avec addition d'alcool
20089923	Raisins, préparés ou conservés, avec addition d'alcool (à l'excl. des raisins ayant une teneur en sucres > 13% en poids)
20089945	Prunes, préparées ou conservées, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg
20089948	Goyaves, mangues, mangoustans, papayes, tamarins, pommes de cajou, litchis, fruits du jaquier [pain des singes], sapotilles, fruits de la passion, caramboles et pitahayas, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg
20089949	Fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net > 1 kg (sauf confits au sucre mais non conservés dans du sirop et à l'excl. des confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson, des fruits à coques, des arachides et autres graines, des ananas, des agrumes, des poires, des abricots, des cerises, des pêches, des fraises, des airelles, du gingembre, des raisins, des prunes, des fruits de la passion, des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des litchis, des fruits du jaquier [pain des singes], des sapotilles, des caramboles et des pitahayas)
20089967	Fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, sans addition d'alcool, mais avec addition de sucre, en emballages immédiats d'un contenu net <= 1 kg (sauf confits au sucre mais non conservés dans du sirop et à l'excl. des confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson, des fruits à coques, des arachides et autres graines, des ananas, des agrumes, des poires, des abricots, des cerises, des pêches, des fraises, des airelles, du gingembre, des fruits de la passion, des goyaves, des mangues, des mangoustans, des papayes, des tamarins, des pommes de cajou, des litchis, des fruits du jaquier [pain des singes], des sapotilles, des caramboles et des pitahayas)

20089999	Fruits et autres parties comestibles de plantes, préparés ou conservés, sans addition d'alcool ou de sucre, non préparés ou conservés en vinaigre ou à l'acide acétique, confits au sucre mais non conservés dans du sirop et à l'excl. des confitures, gelées de fruits, marmelades, purées et pâtes de fruits obtenues par cuisson, des fruits à coques, des arachides et autres graines, des ananas, des agrumes, des poires, des abricots, des cerises, des pêches, des fraises, des avelles, des prunes, du maïs, des ignames, des patates douces et des patates arrondies de plantes simil.)
21011100	Extraits, essences et concentrés de café
21011292	Préparations à base d'extraits, d'essences ou de concentrés de café
21011298	Préparations à base de café
21012092	Préparations à base d'extraits, d'essences ou de concentrés de thé ou de maté
21031000	Sauce de soja
21033090	Moutarde préparée
21039090	Autres préparations pour sauces et sauces préparées; condiments et assaisonnements
2106102020	Concentré de protéines de soja dont la teneur en poids en protéines, calculée sur la base du poids sec, est de 65 % ou plus, mais ne dépasse pas 90 %, à l'état de poudre ou sous forme texturée
EX 21069020	Crème de lait utilisée pour la fabrication de boissons
21069059	Autres sirops de sucre, aromatisés ou additionnés de colorants
21069092	Autres préparations alimentaires ne contenant pas de matières grasses provenant du lait, de saccharose, d'isoglucose, de glucose, d'amidon ou de fécule ou contenant en poids moins de 1,5 % de matières grasses provenant du lait, moins de 5 % de saccharose ou d'isoglucose, moins de 5 % de glucose ou d'amidon ou de fécule
21069098	Autres préparations alimentaires
EX 22042179	Vins en vrac destinés à la production des spiritueux, des liqueurs et autres apéritifs
EX 22042983	Vins en vrac destinés à la production des spiritueux, des liqueurs et autres apéritifs
EX 22060059	Vins en vrac destinés à la production des spiritueux, des liqueurs et autres apéritifs
22071000	Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique >= 80% vol
22072000	Alcool éthylique et eaux-de-vie dénaturés de tous titres
EX 2208	Préparations alcooliques utilisées en boulangerie et pâtisserie
EX 22083030	Whisky single malt destiné à la production des spiritueux, et des liqueurs
EX 22083071	autre whisky blended, présenté en récipients d'une contenance n'excédant pas 2 l, destiné à la production des spiritueux et des liqueurs
22090011	Vinaigres de vin, comestibles, présentés en récipients d'une contenance <= 2 l
22090019	vinaigre de vin >2 L
22090091	Vinaigres comestibles et succédanés de vinaigre comestibles obtenus à partir d'acide acétique, présentés en récipients d'une contenance <= 2 l (à l'excl. des vinaigres de vin)
22090099	Vinaigres comestibles et succédanés de vinaigre comestibles obtenus à partir d'acide acétique, présentés en récipients d'une contenance > 2 l (à l'excl. des vinaigres de vin)
23031011	Résidus de l'amidonnerie du maïs, d'une teneur en protéines, calculée sur la matière sèche, > 40% en poids (à l'excl. des eaux de trempes concentrées)
23032010	Pulpes de betteraves
23099031	Préparations, y.c. les prémélanges, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, mais ne contenant ni amidon ni fécule ni produits laitiers et contenant en poids <= 10% d'amidon ou de fécule et < 10% de produits laitiers (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail)
23099035	Préparations, y.c. les prémélanges, des types utilisés pour l'alimentation des animaux, contenant du glucose ou du sirop de glucose, de la maltodextrine ou du sirop de maltodextrine, mais ne contenant ni amidon ni fécule ou en contenant <= 10% en poids, d'une teneur en poids de produits laitiers >= 50%, mais < 75% (à l'excl. des aliments pour chiens ou chats conditionnés pour la vente au détail)
EX 23099041	Aliments pour poissons
EX 24031990	Tabacs préparés destinés aux manufactures
2505	Sables naturels de toute espèce, même colorés, à l'exclusion des sables métallifères du chapitre 26
25010051	Sels dénaturés ou destinés à d'autres usages industriels, y.c. le raffinage (à l'excl. des sels destinés soit à la transformation chimique soit à la conservation ou à la préparation de produits destinés à l'alimentation humaine ou animale)
25010091	Sel propre à l'alimentation humaine
251310	Pierre ponce
2514 à 2517	Tous produits de ces positions
2520 à 2523	Tous produits de ces positions
25252000	Mica en poudre
25261000	Stéatite naturelle, même dégrossie ou simplement débitée, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire; talc non broyés ni pulvérisés
25262000	Stéatite naturelle, broyée ou pulvérisée
EX 25293000	Leucite, néphéline et néphéline syénite utilisés dans les peintures
25301000	Vermiculite, perlite et chlorites, non expansées
25309000	Autres matières minérales non dénommées ni comprises ailleurs
26011100	Minerais de fer et leurs concentrés, non agglomérés (à l'excl. des pyrites de fer grillées [cendres de pyrites])
26180000	Laitier granulé [sable-laitier] provenant de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier
27030000	Tourbe, y.c. la tourbe pour litière, même agglomérée
2706	Goudrons de houille, de lignite ou de tourbe et autres goudrons minéraux, même déshydratés ou étêtés, y compris les goudrons reconstitués
27075000	Mélanges d'hydrocarbures aromatiques distillant >= 65% de leur volume (y.c. les pertes) à 250°C d'après la méthode ASTM D 86 (à l'excl. des produits de constitution chimique définie)
270810	Brai
27101211	Huiles légères et préparations destinées à subir un traitement défini
27101221	White spirit
27101911	Huiles moyennes destinées à subir un traitement défini
27101925	Huiles moyennes destinées à d'autres usages: autre pétrole lampant
27101971	Huiles lubrifiantes et autres destinées à subir un traitement défini
27101975	Huiles lubrifiantes et autres préparations contenant en poids >= 70 % d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base, destinées à subir une transformation chimique (sauf celles destinées à subir un traitement défini au sens de la note complémentaire 5 du chapitre 27)
27101985	Huiles blanches et paraffine liquide, contenant en poids >= 70 % d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumeux, et dont ces huiles constituent l'élément de base (sauf celles destinées à subir une transformation chimique)
27101999	autres huiles lubrifiantes et autres
27121090	Vaseline purifiée
2715	Mélanges bitumineux à base d'asphalte ou de bitume naturels, de bitume de pétrole, de goudron minéral ou de brai de goudron minéral (mastics bitumineux, cut-backs, par exemple)
28152000	Hydroxyde de potassium (potasse caustique)

2817	Oxyde de zinc; peroxyde de zinc
282420	Minium et mine orange
283529	Autres Phosphates
28365000	Carbonate de calcium
28399000	Autres silicates; silicates des métaux alcalins du commerce
29031100	Chlorométhane (chlorure de méthyle) et chloroéthane (chlorure d'éthyle)
29051200	Propane-1-ol (alcool propylique) et propane-2-ol (alcool isopropylique)
29094980	Autres éthers-alcools et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés
2915	Acides monocarboxyliques acycliques saturés et leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides; leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés
29221200	Diéthanolumine et ses sels
29239000	Autres sels et hydroxydes d'ammonium quaternaires
30012010	Extraits, à usages opothérapeutiques, de glandes ou d'autres organes ou de leurs sécrétions, d'origine humaine
30019020	Glandes et autres organes, à usages opothérapeutiques, à l'état desséché, même pulvérisés ainsi que d'autres substances d'origine humaine, préparées à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, n.d.a.
30021010	Antisérum
30029050	Cultures de micro-organismes (à l'excl. des levures)
30029090	Toxines et produits simil. [p.ex. le parasite de la malaria] (à l'excl. des vaccins et des cultures de micro-organismes)
30039000	Médicaments constitués par des produits mélangés entre eux, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, mais ni présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail (sauf produits des n° 3002, 3005 ou 3006, médicaments contenant des antibiotiques, des hormones, des stéroïdes utilisés comme hormones mais sans antibiotiques, ou des alcaloïdes ou leurs dérivés sans hormones ni antibiotiques)
30059050	Bandes et autres pansements, en matières textiles (autres que les 'tissus nontissés'), imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires (à l'excl. des ouates, gazes et articles en ces matières ainsi que des pansements adhésifs et autres articles ayant une couche adhésive)
30059099	Bandes et autres pansements, imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires (à l'excl. des produits en matières textiles ainsi que des pansements adhésifs et autres articles ayant une couche adhésive)
30064000	Ciments et autres produits d'obturation dentaire, ciments pour la réfection osseuse
30065000	Trousses et boîtes de pharmacie garnies, pour soins de première urgence
Chapitre 31	Engrais
32019090	Extraits tannants d'origine végétale (à l'excl. des extraits de quebracho, de mimosa, de chêne, de châtaignier, de sumac et de vallonées); tanins et leurs sels, éthers, esters et autres dérivés
32030010	Matières colorantes d'origine végétale, y.c. les extraits tinctoriaux, même de constitution chimique définie; préparations à base de matières colorantes d'origine végétale, des types utilisés pour colorer toute matière ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)
32030090	Matières colorantes d'origine animale, y.c. les extraits tinctoriaux (sauf les noirs d'origine animale), même de constitution chimique définie; préparations à base de matières colorantes d'origine animale ou bien destinées à entrer comme ingrédients dans la fabrication de préparations colorantes (à l'excl. des préparations des n° 3207, 3208, 3209, 3210, 3212, 3213 et 3215)
3204	Matières colorantes organiques synthétiques, même de constitution chimique définie; préparations visées à la note 3 du présent chapitre, à base de matières colorantes organiques synthétiques; produits organiques synthétiques des types utilisés comme agents d'avivage fluorescents ou comme luminophores, même de constitution chimique définie
3206	Autres matières colorantes; préparations visées à la note 3 du présent chapitre, autres que celles des nos 3203, 3204 ou 3205; produits inorganiques des types utilisés comme luminophores, même de constitution chimique définie
32071000	Pigments, opacifiants et couleurs préparés et préparations simil., des types utilisés pour la céramique, l'émaillerie ou la verrerie
3208 à 3211	Tous produits de ces positions
3212	Pigments (y compris les poudres et flocons métalliques) dispersés dans des milieux non aqueux, sous forme de liquide ou de pâte, des types utilisés pour la fabrication de peintures; feuilles pour le marquage au fer; teintures et autres matières colorantes présentées dans des formes ou emballages pour la vente au détail
3214	Mastie de vitrier, ciments de résine et autres mastics; enduits utilisés en peinture; enduits non réfractaires des types utilisés en maçonnerie
3215	Encres d'imprimerie, encres à écrire ou à dessiner et autres encres, même concentrées ou sous formes solides
33012911	Huiles essentielles de girofle, de niaouli ou d'ylang-ylang, non déterpénées, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues'
33012991	Huiles essentielles, déterpénées, y.c. celles dites 'concrètes' ou 'absolues' (à l'excl. des huiles essentielles d'agrumes, de géranium, de jasmin, de lavande, de lavandin, de menthes, de vétiver, de girofle, de niaouli ou d'ylang-ylang)
33019030	Oléorésines d'extraction, de Quassia amara, d'aloes, de manne et d'autres végétaux (à l'excl. de celles extraites de la vanille, de la réglisse et du houblon)
33019090	Solutions concentrées d'huiles essentielles dans les graisses, les huiles fixes, les cires ou matières analogues, obtenues par enfleurage ou macération, eaux distillées aromatiques et solutions aqueuses d'huiles essentielles
33021010	Préparations contenant tous les agents aromatisants qui caractérisent une boisson ayant un titre alcoométrique acquis excédant 0,5 % vol
33021090	Mélanges de substances odoriférantes et mélanges (y compris les solutions alcooliques) à base d'une ou de plusieurs de ces substances des types utilisés pour les industries alimentaires
33051000	Shampoings
EX 33079000	Désodorisant utilisé dans les peintures
EX 34012010	Bondillons destinés à la fabrication de savons
34012090	Savons liquides ou pâteux
34013000	Produits et préparations organiques tensio-actifs destinés au lavage de la peau, sous forme de liquide ou de crème, conditionnés pour la vente au détail, même contenant du savon
340211	Agents de surface organiques, même conditionnés pour la vente au détail : Anioniques
34021300	Agents de surface organiques, non ioniques, même conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des savons)
34021900	Agents de surface organiques, même conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des savons et des agents de surface anioniques, cationiques ou non ioniques)
34022090	Préparations pour lessives et préparations de nettoyage conditionnées pour la vente au détail
34029010	Préparations tensio-actives
34029090	Autres préparations pour lessives et préparations de nettoyage
34031990	Préparations lubrifiantes, y.c. les huiles de coupe, les préparations pour le dégrillage des écrous, les préparations antirouille ou anticorrosion et les préparations pour le démolage, à base de lubrifiants, contenant en poids < 70% d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux (sauf préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleteries ou d'autres matières)
34039900	Autres préparations lubrifiantes
34051000	Cirages, crèmes et préparations simil. pour l'entretien des chaussures ou du cuir, même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations (à l'excl. des cires artificielles et préparées du n° 3404)
34059090	Brillants pour le verre, même sous forme de papier, ouates, feutres, nontissés, matière plastique ou caoutchouc alvéolaires, imprégnés, enduits ou recouverts de ces préparations
34070000	Pâtes à modeler, y.c. celles présentées pour l'amusement des enfants; compositions dites 'cires pour l'art dentaire' présentées en assortiments, dans des emballages de vente au détail ou en plaquettes, fers à cheval, bâtonnets ou sous des formes simil.; autres compositions pour l'art dentaire, à base de plâtre
35019090	Caséinates et autres dérivés des caséines

35021190	Ovalbumine, propre à l'alimentation humaine, séchée [en feuilles, écailles, cristaux, poudres, etc.]
35021990	Ovalbumine, propre à l'alimentation humaine (à l'excl. de l'ovalbumine séchée [en feuilles, écailles, cristaux, poudres, etc.]
35030010	Gélatines, y c. celles présentées en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, même ouvrées en surface ou colorées, et leurs dérivés (à l'excl. des gélatines impures)
35030080	Ichtyocolle; autres colles d'origine animale (à l'excl. des colles de caséine du n° 3501)
35040010	Concentrés de protéines du lait contenant, en poids calculé sur matière sèche, > 85 % de protéines
35051050	Amidons et féculés estérifiés ou éthérifiés (à l'excl. de la dextrine)
35051090	autres amidons et féculés modifiés
35052010	Colles d'une teneur en poids d'amidons ou de féculés, de dextrine ou d'autres amidons ou féculés modifiés, < 25% (à l'excl. des produits conditionnés pour la vente au détail comme colles et d'un poids net <= 1 kg)
35061000	Produits de toute espèce à usage de colles ou d'adhésifs, conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net <= 1 kg
35069100	Adhésifs à base de polymères des n° 3901 à 3913 ou de caoutchouc (à l'excl. des produits conditionnés pour la vente au détail comme colles ou adhésifs, d'un poids net <= 1 kg)
35069900	Colles et autres adhésifs préparés, n.d.a.
35071000	Présure et ses concentrats
35079090	Enzymes et enzymes préparées, n.d.a. (à l'excl. de la présure et de ses concentrats, de la lipoprotéine lipase et de l'Aspergillus alcaline protéase)
EX 3701	Produits destinés à la reproduction par le procédé de tirage offset
37013000	Plaques et films plans, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, dont la dimension d'au moins un côté > 255 mm
37019900	Plaques et films plans, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, pour la photographie en monochrome, en autres matières que le papier, le carton ou les textiles (à l'excl. des plaques et films pour rayons X, des films à développement et tirage instantanés ainsi que des plaques et films dont la dimension d'au moins un côté > 255 mm)
EX 3703	Produits destinés à la reproduction par le procédé de tirage offset
EX 3704	Produits destinés à la reproduction par le procédé de tirage offset
37040090	Papiers, cartons et textiles, photographiques, impressionnés mais non développés
EX 3707	Produits destinés à la reproduction par le procédé de tirage offset
37071000	Emulsions pour la sensibilisation des surfaces, pour usages photographiques
37079021 et 37079029	Révélateurs et fixateurs
38021000	Charbons activés (à l'excl. des produits ayant le caractère de médicaments ou conditionnés pour la vente au détail en tant que désodorisants pour réfrigérateurs, automobiles, etc.)
38029000	Kieselguhr activé, autres matières minérales naturelles activées et noirs d'origine animale, y c. le noir animal épuisé (à l'excl. des charbons activés, des produits chimiques activés ainsi que de la diatomite calcinée sans agents frittants)
38040000	Lessives résiduelles de la fabrication des pâtes de cellulose, même concentrées, désucriées ou traitées chimiquement, y c. les lignosulfonates (à l'excl. du tall oil, de la soude caustique et de la poix de sulfate [poix de tall oil])
38051010	Essence de térébenthine
38069000	Autre essence de colophane et huiles de colophane, gommes fondues
38070010	Goudrons de bois
38089110	Insecticides à base de pyréthrinoides, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des marchandises du n° 380850)
38089130	Insecticides à base de carbamates, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des marchandises du n° 380850)
38089140	Insecticides à base d'organo-phosphorés, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des marchandises du n° 380850)
38089190	Insecticides, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des produits à base de pyréthrinoides, d'hydrocarbures chlorés, de carbamates ou d'organo-phosphorés ainsi que des marchandises du n° 380850)
38089311	Herbicides, à base de phénoxyphytohormones, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des marchandises du n° 380850)
38089210	Fongicides inorganiques présentés à l'état de préparations cupriques (à l'excl. des marchandises du n° 380850)
38089220	Fongicides inorganiques présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des produits à l'état de préparations cupriques ainsi que des marchandises du n° 380850)
38089230	Fongicides à base de dithiocarbamates, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des produits inorganiques ainsi que des marchandises du n° 380850)
38089250	Fongicides à base de diazoles ou de triazoles, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des produits inorganiques ainsi que des marchandises du n° 380850)
38089290	Autres fongicides
38089313	Herbicides, à base de triazines, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des marchandises du n° 380850)
38089315	Herbicides, à base d'amides, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des marchandises du n° 380850)
38089321	Herbicides, à base de dérivés de dinitroanilines, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des marchandises du n° 380850)
38089323	Herbicides, à base de dérivés d'urée, d'uraciles ou de sulphonylurées, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des marchandises du n° 380850)
38089327	Herbicides, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des produits à base de phénoxyphytohormones, de triazines, d'amides, de carbamates, de dérivés de dinitroanilines et de dérivés d'urée, d'uraciles ou de sulphonylurées ainsi que des marchandises du n° 380850)
38089390	Régulateurs de croissance pour plantes présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des marchandises du n° 380850)
38089410	Désinfectants et produits simil., à base de sels d'ammonium quaternaire, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des marchandises du n° 380850)
38089420	Désinfectants et produits simil., à base de composés halogénés, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des marchandises du n° 380850)
38089490	Désinfectants et produits simil., présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des produits à base de sels d'ammonium quaternaire ou de composés halogénés ainsi que des marchandises du n° 380850)
38089910	Rodenticides, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des marchandises du n° 380850)
38089990	Produits phytosanitaires, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles (à l'excl. des insecticides, des fongicides, des herbicides, des désinfectants, des rodenticides ainsi que des marchandises du n° 380850)
38091050	Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations [parements préparés et préparations pour le mordançage, p.ex.], à base de matières amyloées, d'une teneur en poids de ces matières >= 70% mais < 83%, des types utilisés dans l'industrie textile, l'industrie du papier, l'industrie du cuir ou les industries simil., n.d.a.
38099200	Agents d'apprêt ou de finissage, accélérateurs de teinture ou de fixation de matières colorantes et autres produits et préparations [parements préparés et préparations pour le mordançage, p.ex.], des types utilisés dans l'industrie du papier ou dans les industries simil., n.d.a. (à l'excl. des produits à base de matières amyloées)
38101000	Préparations pour le décapage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à brasler composées de métal et d'autres produits

38109090	Flux à souder ou à braser pour le soudage ou le brasage des métaux (à l'excl. des pâtes et poudres, des électrodes et des baguettes de soudage, en métaux communs ou en carbures métalliques, enrobées ou fourrées de fondants ainsi que des préparations des types utilisés pour l'enrobage ou le fourrage des électrodes ou des baguettes de soudage)
38111900	Autres Préparations antidétonantes
38112100	Additifs préparés pour huiles lubrifiantes, contenant des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux
38119000	Inhibiteurs d'oxydation, additifs peptisants, améliorants de viscosité, additifs anticorrosifs et autres additifs préparés, pour huiles minérales (y.c. l'essence) ou pour autres liquides utilisés aux mêmes fins que les huiles minérales (à l'excl. des préparations antidétonantes et des additifs pour huiles lubrifiantes)
38122090	Plastifiants composites pour caoutchouc ou matières plastiques, n.d.a. (à l'excl. d'un mélange de réaction contenant du phtalate de benzyle et de 3-isobutyryloxy-1-isopropyl-2,2-diméthylpropyle et du phtalate de benzyle et de 3-isobutyryloxy-2,2,4-triméthylpentyle)
38123990	Stabilisateurs composites pour caoutchouc ou matières plastiques (à l'excl. des préparations antioxydantes)
38140010	Solvants et diluants organiques composites et préparations conçues pour enlever les peintures ou les vernis, à base d'acétate de butyle (à l'excl. des dissolvants pour vernis à ongles)
38140090	autres solvants et diluants organiques composites et préparations conçues pour enlever les peintures ou les vernis (à l'excl. des dissolvants pour vernis à ongles et des produits à base d'acétate de butyle)
38159090	Initiateurs de réaction, accélérateurs de réaction et préparations catalytiques, n.d.a. (à l'excl. des accélérateurs de vulcanisation, des catalyseurs supportés et des catalyseurs constitués d'acétate d'éthyltriphénylphosphonium sous forme de solution dans du méthanol)
3816	Ciments, mortiers, bétons et compositions similaires réfractaires, autres que les produits du no 3801
38190000	Liquides pour freins hydrauliques et autres liquides préparés pour transmissions hydrauliques, ne contenant ni huiles de pétrole ni huiles de minéraux bitumineux ou en contenant < 70% en poids
38200000	Préparations antigel et liquides préparés pour dégivrage
38210000	Milieux de culture préparés pour le développement et l'entretien des micro-organismes (y.c. les virus et les organismes similaires) ou des cellules végétales, humaines ou animales
38220000	Réactifs de diagnostic ou de laboratoire sur tout support et réactifs de diagnostic ou de laboratoire préparés, même présentés sur un support ainsi que des matériaux de référence certifiés (à l'excl. des réactifs composés de diagnostic conçus pour être employés sur le patient, des réactifs destinés à la détermination des groupes ou des facteurs sanguins, du sang animal préparé à des fins de diagnostic ainsi que des vaccins, toxines, cultures de micro-organismes et produits simil.)
3823	Acides gras monocarboxyliques industriels; huiles acides de raffinage; alcools gras industriels
38241000	Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie
38244000	Additifs préparés pour ciments, mortiers ou bétons
38246019	Sorbitol, en solution aqueuse, contenant du D-mannitol dans une proportion > 2% en poids calculée sur sa teneur en D-glucitol (à l'excl. du D-Glucitol [sorbitol])
38247600	Mélanges contenant du trichloroéthane-1,1,1 [méthylchloroforme]
382499 Sauf 38249945	Autres Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie; produits chimiques et préparations des industries chimiques ou des industries connexes (y compris celles consistant en mélanges de produits naturels), non dénommés ni compris ailleurs À l'excl. Des Préparations désincrustantes et similaires
3901	Polymères de l'éthylène, sous formes primaires
3902 à 3903	Tous produits de ces positions
3904	Polymères du chlorure de vinyle ou d'autres oléfines halogénées, sous formes primaires
3905 à 3916	Tous produits de ces positions
39171010	Boyaux artificiels en protéines durcies ou en matières plastiques cellulosiques en protéines durcies
39171090	Boyaux artificiels en protéines durcies ou en matières plastiques cellulosiques en matières plastiques cellulosiques
EX 391721	Tubes et tuyaux rigides en polymère de l'éthylène d'un diamètre supérieur à 160 mm
EX 391721	Tuyaux en polymère de l'éthylène annelés
391722	Tubes et tuyaux rigides en polymères du propylène
EX 39172390	Pailles à boire
39172900	Tubes et tuyaux rigides, en matières plastiques (à l'excl. des tubes et tuyaux en polymères de l'éthylène, du propylène ou du chlorure de vinyle)
39173100	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, pouvant supporter une pression >= 27,6 MPa
Ex 39173200	Tubes et tuyaux souples en PVC d'un diamètre supérieur à 630 mm
Ex 39173200	Pailles
Ex 39173200	Boyaux polyamides
391733	Autres tubes et tuyaux non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, avec accessoires
39173900	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, renforcés d'autres matières ou associés à d'autres matières (à l'excl. des produits pouvant supporter une pression >= 27,6 MPa)
EX 39173900	Pailles
391740	Accessoires (joints, coudes, raccords, par exemple), en matières plastiques pour tubes et tuyaux
3919	Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules et autres formes plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, même en rouleaux
EX 392010	Films multicouches comprenant au moins une couche en polyéthylène et une ou plusieurs couches d'un polymère autres que le polyéthylène
EX 39201024	Films étirables d'une épaisseur égales ou inférieures à 35 microns
EX 39201025	Films supérieurs à 120 microns, de largeur 267 mm
EX 39201028	Films PEHD d'une largeur égale ou inférieure à 110 mm
EX 39201040	Films d'une largeur développée supérieure à 3900 mm
39201081	Pâte à papier synthétique, sous forme de feuilles humides, composée de fibrilles non cohérentes en polyéthylène, mélangées ou non à des fibres de cellulose dans une proportion de 15 % ou moins, contenant, comme agent humidifiant, de poly(alcool vinylique) dissous dans l'eau
EX 39201089	Films d'une largeur développée supérieure à 3900 mm
EX 39201089	Films multicouches d'une largeur de 290 mm et de 354 mm
EX 39201089	Plaques en polyéthylène
EX 39201089	Films inférieurs à 230 microns, de largeur 287 mm
39202021	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en polymères du propylène d'une épaisseur n'excédant pas 0,10 mm biaxialement orientés
39202029	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en polymères du propylène d'une épaisseur n'excédant pas 0,10 mm autre que biaxialement orientés
39202080	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en polymères du propylène d'une épaisseur excédant 0,10 mm
EX 39203000	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en polymère de styrène à l'exclusion des bandes laitières en polystyrène pour la fabrication de pots de yaourt
39204310	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en polymères du chlorure de vinyle contenant en poids au moins 6 % de plastifiants d'une épaisseur n'excédant pas 1 mm
39204390	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en polymères du chlorure de vinyle contenant en poids au moins 6 % de plastifiants d'une épaisseur excédant 1 mm
39204910	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en polymères du chlorure de vinyle d'une épaisseur n'excédant pas 1 mm autre que contenant en poids au moins 6 % de plastifiants

39204990	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en polymères du chlorure de vinyle d'une épaisseur n'excédant pas 150 micromètres et contenant en poids au moins 6 % de plastifiants
39205100	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en poly(méthacrylate de méthyle) non alvéolaire, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)
39205910	Copolymère d'esters acryliques et méthacryliques, sous forme de film de pellicule d'une épaisseur n'excédant pas 150 micromètres
39205990	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères acryliques
39206100	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polycarbonates non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)
39206212	Pellicule en polyéthylène téréphtalate, d'une épaisseur de 72 micromètres ou plus mais n'excédant pas 79 micromètres, destinées à la fabrication de disques magnétiques souples; feuilles en polyéthylène téréphtalate, d'une épaisseur de 100 micromètres ou plus mais n'excédant pas 150 micromètres, destinées à la fabrication de plaques d'impression photopolymères
39206219	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en poly(éthylène téréphtalate) d'une épaisseur n'excédant pas 0,35 mm autre que pellicule en poly(éthylène téréphtalate)
39206290	Autres plaques, feuilles en poly(éthylène téréphtalate) d'une épaisseur excédant 0,35 mm
39206300	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyesters non saturés, non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)
39206900	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyesters non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs; produits en polycarbonates, en poly(éthylène téréphtalate) ou non saturés; revêtements de sols, de murs ou de plafonds)
39207100	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en cellulose régénérée
39207310	Pellicules en rouleaux ou en bandes, pour la cinématographie ou la photographie en acétate de cellulose
39207380	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en acétate de cellulose
39207910	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en fibre vulcanisée
39207990	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en autres dérivés de la cellulose
39209100	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en poly(butyril de vinyle) non alvéolaire, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)
39209200	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en polyamides
39209300	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en résines aminiques
39209400	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en résines phénoliques non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)
39209921	Feuilles ou lames en polyamide, non enduites, ou seulement enduites ou recouvertes de matières plastiques
39209928	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation non alvéolaires, n.d.a., non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs, des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918 et des feuilles et lames en polyimide, non enduites, ou seulement enduites ou recouvertes de matières plastiques)
39209952	Feuilles en poly(fluorure de vinyle); feuille en poly(alcool vinylique), biaxialement orientée, non enduite, d'une épaisseur n'excédant pas 1 mm et contenant en poids 97 % ou plus de poly(alcool vinylique)
39209953	Membrane échangeuse d'ions, en matière plastique fluorée, destinée à être utilisée dans des cellules d'électrolyse chlore-soude
39209959	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en produits de polymérisation d'addition
39209990	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en autres matières plastiques non alvéolaires, non renforcées, ni stratifiées,
EX 392111	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames alvéolaires en polymères du styrène à l'exclusion de feuilles ou plaques en polystyrène expansé destinés à l'isolation des bâtiments
39211200	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères alvéolaires du chlorure de vinyle, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918 et des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)
39211310	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyuréthanes alvéolaires flexibles, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918 et des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)
39211390	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyuréthanes alvéolaires rigides, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918 et des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)
39211400	Produits alvéolaires en cellulose régénérée
39211900	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames alvéolaires en autres matières plastiques
39219010	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyesters, renforcées, stratifiées, munies d'un support ou pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits alvéolaires auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)
39219030	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en résines phénoliques, renforcées, stratifiées, munies d'un support ou pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)
39219041	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en résines aminiques stratifiées sous haute pression, avec couche décorative sur une ou sur les deux faces, mais non autrement travaillées ou alors simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire
39219043	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en résines aminiques, stratifiées, renforcées, munies d'un support ou pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs, revêtements de sols et produits stratifiés sous haute pression avec couche décorative sur une ou sur les deux faces)
39219049	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en résines aminiques non stratifiées, renforcées, stratifiées, munies d'un support ou pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)
39219055	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques en produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation, même modifiés chimiquement
39219060	Plaques, feuilles, pellicules en polychlorure de vinyle
39219090	Autres plaques, feuilles
EX 3922	Tous produits de cette position destinés à la construction et éléments fixes uniquement
EX 392310	Terrines Cloches et socles en plastiques Barquettes scellables Moules pour conditionnement sous vide
EX 39231000	Pots et leurs couvercles en polypropylène à l'exclusion des pots et leurs couvercles en polypropylène destinés au conditionnement d'aliments et épices
EX 39231000	Seaux en polypropylène
EX 39232100	Doypacks aluminisés pour conditionnement alimentaire
EX 39232100	Sachets pour semences animales
EX 39232100	Sacs en liasse de type « wicket » pour le conditionnement

EX 39232100	Sachets sous vide, pour le conditionnement des denrées alimentaires
39232990	Sacs, sachets, pochettes et cornets, en matières plastiques (autres que les polymères de l'éthylène ou le polyéthylène de vinyle)
EX 39233010	Vaporisateurs de moins de 2 L.
EX 39233010	Flacons multicouches, Flacons et bouteilles d'un volume inférieur à 0,16L, Préformes, Tubes
EX 39233010	Bidons de 2 L
EX 39233010	Flacons et bouteilles de 200 ml, 250 ml, 500 ml
EX 39233010	Flacons et bouteilles 500 ml et 750 ml en polytétrahéptate d'éthylène (PET)
EX 39233090	Bonbonnes, bouteilles, flacons et articles similaires en plastique supérieurs à 2L à l'exclusion des bidons
EX 39233090	Bidons de 3 L et 4L.
EX 39233090	Bidons de 5L en polytétrahéptate d'éthylène (PET)
EX 39233090	Jerrycans de 20L et de 30L.
EX 39233090	Seaux de 20L et de 30L
39234090	Bobines, fusettes, canettes et supports simil., en matières plastiques (à l'excl. des bobines et supports simil. pour l'enroulement de films et pellicules photographiques et cinématographiques ou de bandes, films, etc., des n° 8523 et 8524)
39235010	Capsules de bouchage ou de surbouchage, en matières plastiques
39235090	Bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques (à l'excl. des capsules de bouchage ou de surbouchage)
39239000	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques (à l'excl. des boîtes, caisses, casiers et articles simil., des sacs, sachets, pochettes et cornets, des bonbonnes, bouteilles, flacons et articles simil., des bobines, fusettes, canettes et supports simil. ainsi que des bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture)
39241000	Vaisselle et autres articles pour le service de la table ou de la cuisine, en matières plastiques
39249000	Articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en matières plastiques (à l'excl. de la vaisselle et des articles pour usages sanitaires ou hygiéniques tels que baignoires, douches, lavabos, bidets, réservoirs de chasse, cuvettes d'aisance, leurs sièges et couvercles, etc.)
39251000	Réservoirs, foudres, cuves et récipients analogues, d'une contenance excédant 300 l
39253000	Volets, stores, y.c. les stores vénitiens, et articles simil., et leurs parties, en matières plastiques (à l'excl. des accessoires et garnitures)
39259010	Accessoires et garnitures destinés à être fixés à demeure aux portes, fenêtres, escaliers, murs ou autres parties de bâtiment, en matières plastiques
39259020	Profilés et chemins de câbles pour canalisations électriques, en matières plastiques
39259080	Autres articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, non dénommés ni compris ailleurs
39262000	Vêtements et accessoires du vêtement, y.c. les gants, mitaines et moufles, obtenus par piqûre ou collage de feuilles de matières plastiques (à l'excl. des marchandises du n° 9619)
39263000	Garnitures pour meubles, carrosseries ou simil., en matières plastiques (à l'excl. des articles d'équipement pour la construction destinés à être fixés à demeure sur des parties de bâtiments)
39264000	Statuettes et autres objets d'ornementation, en matières plastiques
39269092	Ouvrages fabriqués à partir de feuilles en matières plastiques
EX 39269097	Autres ouvrages en matières plastiques à l'exclusion des taloches en polystyrène expansé
40081100	Plaques, feuilles et bandes en caoutchouc alvéolaire
40092100	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés seulement à l'aide de métal ou autrement associés seulement à du métal, sans accessoires
40093100	Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés seulement à l'aide de matières textiles ou autrement associés seulement à des matières textiles, sans accessoires
40 11	Chambres à air et pneumatiques, pour véhicules à traction animale
40 12	Pneumatiques rechapés ou usagés en caoutchouc, bandages, bandes de roulement pour pneumatiques et « flaps », en caoutchouc
40 13	Chambres à air, en caoutchouc
40169300	Joints en caoutchouc vulcanisé non durci (à l'excl. des articles en caoutchouc alvéolaire)
40169400	Pare-chocs, même gonflables, pour l'accostage des bateaux, en caoutchouc vulcanisé non durci (à l'excl. des produits en caoutchouc alvéolaire)
40169957	Ouvrages en caoutchouc vulcanisé non durci qui, en raison de leur nature, sont destinés exclusivement ou principalement aux véhicules automobiles des n° 8701 à 8705, n.d.a. (à l'excl. des ouvrages en caoutchouc alvéolaire ainsi que des pièces en caoutchouc-métal)
40169991	Pièces en caoutchouc-métal en caoutchouc vulcanisé non durci (à l'excl. des ouvrages en caoutchouc alvéolaire et de celles qui, en raison de leur nature, sont destinées exclusivement ou principalement aux véhicules automobiles des n° 8701 à 8705)
40169997	Ouvrages en caoutchouc vulcanisé non durci, n.d.a. (à l'excl. des ouvrages en caoutchouc alvéolaire)
41044959	Cuir et peaux de bovins [y.c. les buffles], d'une surface unitaire > 2,6 m² [28 pieds carrés], à l'état sec [en croûte], épilés, même refendus (sauf autrement préparés, entiers ainsi que pleine fleur non refendue et côtés fleur)
41063200	Cuir et peaux de porcins, à l'état sec [en croûte], épilés, même refendus (sauf autrement préparés ainsi que simpl. prêtannés)
41071111	Box-calfs pleine fleur, non refendue, de cuir et peaux entiers de veaux, d'une surface unitaire <= 2,6 m² [28 pieds carrés]
41079910	Cuir et peaux [y.c. cuir et peaux parcheminés] de parties et autres pièces de cuir et peaux de bovins [y.c. les buffles], préparés après tannage ou après dessèchement, épilés (à l'excl. des cuirs et peaux pleine fleur non refendue, des cuirs et peaux côtés fleur, des cuirs et peaux chamoisés, vernis, plaqués ou métallisés)
42021291	Mallettes porte-documents, serviettes, cartables et contenants simil., à surface extérieure en matières plastiques, y.c. la fibre vulcanisée, ou en matières textiles (à l'excl. des produits à surface extérieure en feuilles de matières plastiques ou en matière plastique moulée)
42032910	Gants de protection pour tous métiers
42023210	Portefeuilles, porte-monnaie, étuis à clés ou à cigarettes, blagues à tabac et articles simil. de poche ou de sac à main, à surface extérieure en feuilles de matières plastiques
42023900	Portefeuilles, porte-monnaie, étuis à clés ou à cigarettes, blagues à tabac et articles simil. de poche ou de sac à main, à surface extérieure en fibre vulcanisée ou en carton, ou recouverts, en totalité ou en majeure partie, de ces mêmes matières ou de papier, y.c. les étuis à lunettes en matière plastique moulée
42034000	Accessoires du vêtement, en cuir naturel ou reconstitué (à l'excl. des gants, des mitaines, des moufles, des ceintures, des ceinturons, des baudriers, des chaussures, des coiffures, des parties de chaussures ou de coiffures ainsi que des articles du chapitre 95 [p.ex. protège-tibias ou masques d'escrime])
42050019	Articles en cuir naturel ou reconstitué, à usages techniques (à l'excl. des courroies de transmission ou de transport)
42050090	Ouvrages en cuir naturel ou reconstitué (sauf meubles; appareils d'éclairage; articles de bijouterie fantaisie; boutons et leurs parties; boutons de manchette; jouets, jeux et engins sportifs; fouets, cravaches et articles simil.; articles de sellerie ou de bourrellerie; sacs, mallettes, écrins et contenants simil.; vêtements et accessoires du vêtement; articles à usages techniques; articles en matières à tresser; filets confectionnés)
44011000	Bois de chauffage en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes simil.
44013930	Sciures de bois, non agglomérées
44013980	Déchets et débris de bois, non agglomérés (à l'excl. des sciures)
44021000	Charbon de bambou (y.c. le charbon de coques ou de noix), même aggloméré (à l'excl. des fusains et du charbon de bambou conditionné comme médicament, mélange d'encens ou activé)
4403	Bois bruts, même écorcés, désaubiérés ou équarris
4404	Bois feuillards; échelas fendus; pieux et piquets en bois, appointés, non sciés longitudinalement; bois simplement dégrossis ou arrondis, mais non tournés ni courbés ni autrement travaillés, pour cannes, parapluies, manches d'outils ou similaires; bois en éclisses, lames, rubans et similaires

48084000	Papiers kraft, crépés ou plissés, même gaufrés, estampés ou perforés, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié
48089000	Papiers et cartons crépés, plissés, gaufrés, estampés ou perforés, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont au moins un côté > 36 cm et l'autre > 15 cm à l'état non plié (à l'excl. des articles du n° 48074000 et des papiers kraft)
48092000	Papiers dits 'autocopiants', même imprimés, en rouleaux ou en feuilles
48099000	Papiers pour duplication ou reports (y c. les papiers couchés, enduits ou imprégnés pour stencils ou pour plaques offset), même imprimés, en rouleaux d'une largeur > 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté au moins > 36 cm à l'état non plié (à l'excl. des papiers dits 'autocopiants')
48101300	Papiers et cartons, des types utilisés pour écriture, impression ou autres fins graphiques, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en rouleaux de tout format
48101400	Papiers et cartons, des types utilisés pour écriture, impression ou autres fins graphiques, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un des côtés <= 435 mm et l'autre <= 297 mm à l'état non plié
48101900	Papiers et cartons, des types utilisés pour écriture, impression ou autres fins graphiques, sans fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ou dont <= 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par de telles fibres, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont un côté > 435 mm ou dont un côté <= 435 mm et l'autre > 297 mm à l'état non plié
48102200	Papier couché léger, dit 'LWC', du type utilisé pour écriture, impression ou autres fins graphiques, poids total <= 72 g/m ² , poids de couche <= 15 g/m ² par face, sur un support dont >= 50% en poids de la composition fibreuse sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé mécanique, couché au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur les deux faces, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format
48102930	Papiers et cartons, des types utilisés pour écriture, impression ou autres fins graphiques, dont > 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique, couché au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en rouleaux de tout format (sauf papier couché léger [LWC] et papiers et cartons pour machines de bureau et simil.)
48102980	Papiers et cartons, des types utilisés pour écriture, impression ou autres fins graphiques, dont > 10% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique, couché au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en feuilles de forme carrée ou rectangulaire de tout format (sauf papier couché léger [LWC] et papiers et cartons pour machines de bureau et simil.)
48103210	Papiers et cartons kraft, couchés ou enduits de kaolin sur une ou sur les deux faces, blanchis uniformément dans la masse et dont > 95% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués par des fibres de bois obtenues par un procédé chimique, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format, d'un poids > 150 g/m ² (sauf produits utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques)
48103900	Papiers et cartons kraft, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (sauf produits utilisés à des fins graphiques et les papiers et cartons blanchis uniformément dans la masse et dont > 95% en poids de la composition fibreuse totale sont constitués de fibres de bois obtenues par un procédé chimique)
48109210	Papiers et cartons multicouches dont chaque couche est blanchie, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des papiers et cartons kraft ainsi que des produits des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques)
48109230	Papiers et cartons multicouches dont une seule couche extérieure est blanchie, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des papiers et cartons kraft ainsi que des produits des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques)
48109290	Papiers et cartons multicouches, couchés au kaolin ou à d'autres substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des papiers et cartons kraft, des produits des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques ainsi que des produits dont chaque couche ou dont une seule couche extérieure est blanchie)
48109980	Papiers et cartons, couchés à des substances inorganiques sur une ou sur les deux faces, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des papiers et cartons de pâte blanchie couchés ou enduits de kaolin, des papiers et cartons des types utilisés pour l'écriture, l'impression ou d'autres fins graphiques, des papiers et cartons kraft ou multicouches et de tout autre couchage ou enduction)
481110	Papiers et cartons goudronnés, bitumés ou asphaltés
48114190	Papiers et cartons, auto-adhésifs, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des papiers et cartons d'une largeur <= 10 cm dont l'enduit consiste en caoutchouc, naturel ou synthétique, non vulcanisé et des produits du n° 4810)
48114900	Papiers et cartons gommés ou adhésifs, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des papiers et cartons auto-adhésifs ainsi que des produits du n° 4810)
48115100	Papiers et cartons enduits, imprégnés ou recouverts de matière plastique (à l'exclusion des adhésifs) blanchis, d'un poids au mètre carré excédant 150 g
48115900	Papiers et cartons, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, enduits, imprégnés ou recouverts de matière plastique, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des adhésifs ainsi que des papiers et cartons blanchis d'un poids > 150 g/m ²)
48116000	Papiers et cartons enduits, imprégnés ou recouverts de cire, de paraffine, de stéarine, d'huile ou de glycérol, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des produits des n° 4803, 4809 et 4818)
48119000	Papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, couchés, enduits, imprégnés, recouverts, coloriés en surface, décorés en surface ou imprimés, en rouleaux ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire, de tout format (à l'excl. des produits des n° 4803, 4809, 4810, 481110 à 481160 et 4818)
48120000	Blocs filtrants et plaques filtrantes, en pâte à papier
481420	Papiers peints et revêtements muraux similaires, constitués par du papier enduit ou recouvert, sur l'endroit, d'une couche de matière plastique grainée, gaufrée, colorée, imprimée de motifs ou autrement décorée
48162000	Papiers dits « autocopiants » même conditionnés en boîtes
48171000	Enveloppes, en papier ou en carton
EX 48191000	Les cartonnettes (carton plat) Les valisettes de jus de fruits et de glaces Les bag in box (BIB) Les intercalaires anti-dérapantes
EX 48191000	Emballages en carton à double cannelure
EX 48192000	Emballages sous forme de briques
EX 48192000	Emballages sous forme de coffrets ou d'étuis en carton imprimé en couleur selon la technologie quadrichromie
48193000	Sacs, en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, d'une largeur à la base >= 40 cm
48194000	Sacs, sachets, pochettes et cornets, en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose (à l'excl. des pochettes pour disques et des sacs d'une largeur à la base >= 40 cm)
48195000	Emballages, y c. les pochettes pour disques, en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose (à l'excl. des boîtes et caisses en papier ou en carton ondulé, des boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou en carton non ondulé ainsi que des sacs, sachets, pochettes et cornets)
48196000	Cartonnages de bureau, de magasin ou simil., rigides (à l'excl. des emballages)
EX 482110	Étiquettes imprimées non autoadhésives
EX 482190	Étiquettes de tous genres, en papier ou en carton, non imprimées, non auto-adhésives

48229000	Tambours, bobines, fusettes, canettes et supports simil., en pâte à papier, papier ou carton, même des types utilisés pour l'enroulement des fils textiles)
48232000	Papier et carton-filtre, en bandes ou en rouleaux d'une largeur <= 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté > 36 cm à l'état non plié, ou découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire
48237010	Emballages alvéolaires pour oeufs, en pâte à papier moulée
48237090	Articles moulés ou pressés en pâte à papier, n.d.a
48239040	Papiers et cartons, des types utilisés pour écriture, impression ou autres fins graphiques, n.d.a.
48239085	Papiers, cartons, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, en bandes ou en rouleaux d'une largeur <= 36 cm ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire dont aucun côté > 36 cm à l'état non plié, ou découpés de forme autre que carrée ou rectangulaire, n.d.a.; ouvrages en pâte à papier, papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose, n.d.a.
49089000	Décalcomanies de tous genres (à l'excl. des articles vitrifiables)
49119100	Images, gravures et photographies, n.d.a.
49119900	Imprimés, n.d.a.
52041900	Fils à coudre de coton, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, non conditionnés pour la vente au détail
52079000	Fils de coton, contenant en prédominance, mais < 85% en poids de coton, conditionnés pour la vente au détail (sauf les fils à coudre)
52082299	Tissus de coton blanchi excédant 165 cm
52085200	Tissus de coton, contenant au moins 85 % en poids de coton, d'un poids imprimés à armure toile, d'un poids excédant 100 g/m ²
52104900	Autres tissus de coton, contenant moins de 85 % en poids de coton, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles, d'un poids n'excédant pas 200 g/m ² en fils de diverses couleurs
53050000	Coco, abaca (chanvre de Manille ou Musa textilis Nee), ramie et autres fibres textiles végétales non dénommées ni comprises ailleurs, bruts ou travaillés mais non filés; étoupes et déchets de ces fibres (y compris les déchets de fils et les effilochés)
53101010	Tissus de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du no 5303, écrus, d'une largeur n'excédant pas 150 cm
54011018	Fils à coudre de filaments synthétiques, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à âme dits core yarn ainsi que des fils texturés)
54011090	Fils à coudre de filaments synthétiques, conditionnés pour la vente au détail
54024400	Fils simples, d'élastomères de filaments synthétiques, sans torsion ou d'une torsion <= 50 tours/m, non conditionnés pour la vente au détail (à l'excl. des fils à coudre, des fils texturés ainsi que des fils de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides)
54041900	Mono filaments synthétiques de >= 67 décitex et dont la plus grande dimension de la coupe transversale <= 1 mm (à l'excl. des mono filaments d'élastomères et de polypropylène)
54049010	lames et formes similaires (paille artificielle, par exemple) dont la largeur apparente n'excède pas 5 mm de polypropylène
54049090	Lames et formes simil. [paille artificielle, p.ex.], en matières textiles synthétiques, d'une largeur apparente <= 5 mm (à l'excl. des articles en polypropylène)
54076990	Tissus de fils de filaments synthétiques contenant au moins 85 % en poids de filaments de polyester
54077300	Autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments synthétiques en fils de diverses couleurs
54079100	Autres tissus de fils de filaments synthétiques, écrus ou blanchis
54082100	Autres tissus, contenant au moins 85 % en poids de filaments ou de lames ou formes similaires, artificiels teints
55034000	Fibres synthétiques discontinues, non cardées ni peignées ni autrement transformées pour la filature de polypropylène
55081010	Fils à coudre de fibres synthétiques discontinues, non conditionnés pour la vente au détail
5512	Tissus de fibres synthétiques discontinues contenant au moins 85 % en poids de fibres synthétiques discontinues
56013000	Tontissus, noeuds et noppes [boutons], de matières textiles
56031110	Nontissés, enduits ou recouverts, n.d.a., de filaments synthétiques ou artificiels, d'un poids <= 25 g/m ²
56031190	Nontissés, même imprégnés ou stratifiés, n.d.a., de filaments synthétiques ou artificiels, d'un poids <= 25 g/m ² (sauf enduits ou recouverts)
56031290	Nontissés, même imprégnés ou stratifiés, n.d.a., de filaments synthétiques ou artificiels, d'un poids > 25 g/m ² mais <= 70 g/m ² (sauf enduits ou recouverts)
56031490	Nontissés, même imprégnés ou stratifiés, n.d.a., de filaments synthétiques ou artificiels, d'un poids > 150 g/m ² (sauf enduits ou recouverts)
56039390	Nontissés, même imprégnés ou stratifiés, n.d.a., d'un poids > 70 g/m ² mais <= 150 g/m ² (sauf enduits ou recouverts et à l'excl. des nontissés de filaments synthétiques ou artificiels)
56039490	Nontissés, même imprégnés ou stratifiés, n.d.a., d'un poids > 150 g/m ² (sauf enduits ou recouverts et à l'excl. des nontissés de filaments synthétiques ou artificiels)
56074990	Ficelles, cordes et cordages, de polyéthylène ou de polypropylène, tirant <= 50 000 décitex [5 g/m], tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. des ficelles lieuses ou bottleuses)
56075030	Ficelles, cordes et cordages, de nylon ou d'autres polyamides ou de polyesters, tirant <= 50 000 décitex [5 g/m], tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique
56075090	Ficelles, cordes et cordages, de fibres synthétiques, tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. des produits de polyéthylène, de polypropylène, de polyesters, de nylon ou d'autres polyamides)
56079090	Ficelles, cordes et cordages, tressés ou non, même imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matière plastique (à l'excl. des produits de fibres synthétiques, de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 5303, de sisal ou d'autres fibres textiles du genre 'Agave', d'abaca [chanvre de Manille ou 'Musa textilis Nee'] ou d'autres fibres [de feuilles] dures)
56081990	Filets à mailles nouées, en nappes ou en pièces, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages, en matières textiles synthétiques ou artificielles (à l'excl. des filets confectionnés)
56089000	Filets à mailles nouées, en nappes ou en pièces, obtenus à partir de ficelles, cordes ou cordages; filets confectionnés pour la pêche et autres filets confectionnés, en matières textiles végétales (à l'excl. des filets et résilles à cheveux ainsi que des épauettes, filets à papillons et articles simil. pour la pratique des sports)
56090000	Articles en fils, lames ou formes simil. des n° 5404 et 5405, ficelles, cordes ou cordages du n° 5607, n.d.a.
58063100	Rubannerie, tissée, de coton, d'une largeur <= 30 cm, n.d.a.
58063210	Rubannerie, tissée, de fibres synthétiques ou artificielles, à lisières réelles, d'une largeur <= 30 cm, n.d.a.
58063900	Autres rubaneries en autres matières textiles
59019000	Toiles à calquer ou transparentes pour le dessin; toiles préparées pour la peinture; bougran et tissus simil. raidis des types utilisés pour la chapellerie (à l'excl. des tissus enduits de matière plastique)
5903	Tissus imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou stratifiés avec de la matière plastique, autres que ceux du no 5902
59119090	Articles techniques en matière plastique
60024000	Étoffes de bonneterie d'une largeur <= 30 cm, à teneur en fils d'élastomères >= 5% en poids (sans fils de caoutchouc et à l'excl. des velours, peluches, y.c. les étoffes dites 'à longs poils', étoffes à boucles en bonneterie, étiquettes, écussons et articles simil., ainsi que des étoffes de bonneterie imprégnées, enduites, recouvertes ou stratifiées)
60053500 et 60053700	Étoffes de bonneterie-chaîne, y.c. celles fabriquées sur métiers à galonner, de fibres synthétiques, teintes (sauf pour rideaux et vitrages, dentelles Raschel)
61051000	Chemises et chemisettes, en bonneterie, de coton, pour hommes ou garçonnets (sauf chemises de nuit, T-shirts et maillots de corps)
61052010	Chemises et chemisettes, en bonneterie, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (sauf chemises de nuit, T-shirts et maillots de corps)
61061000	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, en bonneterie, de coton, pour femmes ou fillettes (sauf T-shirts et gilets de corps)
61062000	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, en bonneterie, de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (sauf T-shirts et gilets de corps)
61091000	T-shirts et maillots de corps, en bonneterie, de coton,

61099020	T-shirts et maillots de corps, en bonneterie, de laine ou de poils fins ou de fibres synthétiques ou artificielles (laine ou poils fins)	Envoyé en préfecture le 18/12/2017
61099090	T-shirts et maillots de corps, en bonneterie, de matières textiles (sauf de coton, fibres synthétiques ou artificielles, laine ou poils fins)	310
62029300	Anoraks, blousons et articles simil., de fibres synthétiques ou artificielles, pour femmes ou fillettes (à l'excl. des articles en bonneterie et des costumes tailleurs, ensembles, vestes, blazers, pantalons et parties supérieures des ensembles de sport)	10-37A-239740012-20171212-DCP2017_1073-DE
62034290	Shorts, de coton, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf slips et caleçons et maillots, culottes et slips de bain)	
62034390	Shorts, de fibres synthétiques, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf slips et caleçons et maillots, culottes et slips de bain)	
62041200	Costumes tailleurs, de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons de ski et vêtements de bain)	
62044200	Robes de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons et fonds de robes)	
62044300	Robes de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons et fonds de robes)	
62044990	Robes de matières textiles, pour femmes ou fillettes (autres que de soie ou de déchets de soie laine, poils fins, coton, fibres synthétiques ou artificielles, autres qu'en bonneterie et sauf combinaisons et fonds de robes)	
62045200	Jupes et jupes-culottes, de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf jupons)	
62046311	Pantalons de travail, de fibres synthétiques, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf salopettes à bretelles)	
62052000	Chemises et chemisettes, de coton, pour hommes ou garçonnets (autres qu'en bonneterie et sauf chemises de nuit et gilets de corps)	
62063000	Chemisiers, blouses, blouses-chemisiers et chemisettes, de coton, pour femmes ou fillettes (autres qu'en bonneterie et sauf gilets de corps et chemises de jour)	
62092000	Vêtements et accessoires du vêtement, de coton, pour bébés (à l'excl. de ceux en bonneterie et des bonnets et des couches et langes pour bébés [voir le n° 9619])	
62105000	Vêtements de tissus, autres qu'en bonneterie, caoutchoutés ou imprégnés, enduits ou recouverts de matière plastique ou d'autres matières, pour femmes ou fillettes (autres que les vêtements des types des n° 620211 à 620219), ainsi que les vêtements et accessoires du vêtement pour bébés)	
63039990	Vitrages, rideaux et stores d'intérieur, cantonnières et tours de lit	
630510	Sacs et sachets d'emballage de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du no 5303	
63053219	Contenants souples pour matières en vrac obtenus à partir de lames ou formes similaires de polyéthylène ou de polypropylène, autre qu'en bonneterie	
63061900	Bâches et stores d'extérieur en autres matières textiles	
63072000	Ceintures et gilets de sauvetage en tous types de matières textiles	
63079098	Articles de matières textiles, confectionnés, y c les patrons de vêtements, n.d.a (à l'excl. de ceux en feutre, en bonneterie et les draps à usage unique, en nontissés, utilisés au cours des procédures chirurgicales)	
64062010	Semelles extérieures et talons de chaussures, en caoutchouc	
64062090	Semelles extérieures et talons de chaussures en matière plastique	
64069090	Parties de chaussures et guêtres, jambières et articles similaires, et leurs parties (à l'excl. des parties en amiante, des talons en caoutchouc ou en matière plastique, des semelles extérieures en cuir naturel, en cuir reconstitué, en caoutchouc ou en matière plastique, des dessus et leurs parties, autres que les contreforts et bouts durs et des accessoires amovibles)	
6801 à 6802	Tous produits de ces positions	
6803	Ardoise naturelle travaillée et ouvrages en ardoise naturelle ou agglomérée (ardoisine)	
68042100	Meules et articles simil., sans bâtis, à aiguiser, polir, rectifier, trancher ou tronçonner en diamants naturels ou synthétiques agglomérés (sauf pierres à aiguiser ou à polir à la main et sauf meules, etc spécialement travaillées pour fraises de dentiste)	
68052000	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur papier ou carton seulement, même découpés, cousus ou autrement assemblés	
68053000	Abrasifs naturels ou artificiels en poudre ou en grains, appliqués sur un autre fond que des matières textiles seulement ou que du papier ou du carton seulement, même découpés, cousus ou autrement assemblés	
68061000	Laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales simil., même mélangées entre elles, en masses, feuilles ou rouleaux	
68062010	Argile expansée	
68062090	Vermiculite expansée, mousse de scories et produits minéraux similaires expansés, même mélangés entre eux	
6807	Chappes d'étanchéité du numéro ci-contre	
6808 à 6811	Tous produits de ces positions	
681290	Carreaux de revêtement à base d'amiante	
68138100	Garnitures de freins et plaquettes de freins, à base de substances minérales ou de cellulose, même combinées à des matières textiles ou d'autres matières (sauf contenant de l'amiante)	
6901 à 6902	Tous produits de ces positions	
6904 à 6908	Tous produits de ces positions	
EX 69091900	Disques en Zircon destinés à la fabrication de couronnes dentaires	
6910	Éviers, lavabos, colonnes de lavabo, baignoires, bidets, cuvettes d'aisances, réservoir de chasse, urinoirs et appareils fixes similaires pour usages sanitaires, en céramique	
69131000	Statuettes et autres objets d'ornementation en porcelaine n.d.a	
69149000	Ouvrages en céramique autres que la porcelaine n.d.a	
70023100	Tubes en quartz ou en autre silice fondus non travaillés	
7003	Verre dit « coulé », en plaques, feuilles ou profilés, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillé	
70031299	Plaques et feuilles en verre coulé, colorées dans la masse, opacifiées, plaquées (doublées) ou à couche absorbante ou réfléchissante, mais non autrement travaillées (autres qu'en verre d'optique ou qu'en verre armé)	
Ex 7004	Verre étiré ou soufflé, en feuilles, même à couche absorbante ou réfléchissante, mais non autrement travaillé, autre que le verre optique	
Ex 7005	Verre coulé ou laminé et « verre à vitres » (même armés ou plaqués en cours de fabrication), simplement doucis ou polis sur une ou deux faces en plaques ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire	
Ex 7006	Plaques en verre	
70071910	Verres trempés émaillés	
70071980	Autres verres trempés	
70072900	Autres verres formés de feuilles contrecollées	
70080081	Vitrages isolants formés de deux plaques de verre scellées hermétiquement sur leur pourtour par un joint et séparées par une couche d'air, d'autre gaz ou de vide (autres que colorés dans la masse, opacifiés, plaqués [doublés] ou à couche absorbante ou réfléchissante)	
70080089	Vitrages isolants à deux parois séparées par des fibres de verre, ou à trois couches ou plus (autres que colorés dans la masse, opacifiés, plaqués [doublés] ou à couche absorbante ou réfléchissante)	
70099100	Miroirs en verre non encadrés	
70109043	Bouteilles et flacons en verre non coloré, d'une contenance nominale excédant 0,33 l mais inférieure à 1 l pour produits alimentaires et boissons	
7016	Pavés, dalles, briques, carreaux, tuiles et autres articles, en verre pressé ou moulé, même armé, pour le bâtiment ou la construction; cubes, dés et autre verrerie, même sur support, pour mosaïques ou décorations similaires, verres assemblés en vitraux; verre dit « multicellulaire » ou verre « mousse » en blocs, panneaux, plaques, coquilles ou formes similaires	
70179000	Verrerie de laboratoire, d'hygiène ou de pharmacie, même graduée ou jaugée (sauf en verre à coefficient de dilatation linéaire <= 5 x 10 ⁻⁶ par kelvin entre 0°C et 300°C, ou en quartz ou autres silices fondus, sauf récipients de transport ou d'emballage et sauf instruments, appareils et matériel de mesure ou de contrôle, et instruments, appareils et matériel médicaux du chapitre 90)	
70181019	Perles de verre (sauf taillées et polies mécaniquement et autres que les ouvrages obtenus avec ces perles)	
70181090	Imitations de corail et articles simil. de verrerie (autres que les ouvrages obtenus avec ces matières et sauf les imitations de perles fines ou de culture ou de pierres gemmes)	

70189090	Autres produits en verres autres que Perles de verre, imitations de perles fines ou de culture, imitations de pierres gemmes et articles similaires de verrerie et autres que microsphères de verre d'un diamètre n'excédant pas 1 mm
70193100	Mats de fibres de verre en couches irrégulières
70193200	Voiles de fibres de verre en couches irrégulières
70193900	Nappes, matelas, panneaux et produits simil., non tissés, de fibres de verre (à l'excl. des mats et des voiles)
70194000	Tissus de fibres de verre de stratifiés [rovings]
70195900	Tissus de fibres de verre, largeur > 30 cm (sauf à armure toile de poids < 250 g/m ² de filaments tissant par fils simples <= 136 tex et sauf tissus en stratifiés [rovings])
70199000	Fibres de verre, y c. la laine de verre, et ouvrages en ces matières (sauf fibres discontinues; stratifiés [rovings], mèches et fils; laine de verre coupée; tissus, y c. les rubans; voiles, mats, nappes, panneaux et produits simil. non tissés; laines minérales et ouvrages en ces laines; pièces isolantes électriques; fibres optiques, faisceaux ou câbles de fibres, brosses et pinceaux en fibres de verre; perruques pour poupées)
70200030	Ouvrages en verre d'un coefficient de dilatation linéaire <= 5 x 10 ⁻⁶ par kelvin entre 0°C et 300°C, n.d.a. (sauf en quartz ou en autre silice fondus)
70200080	Ouvrages en verre, n.d.a.
71012100	Perles de culture brutes
71023900	Autres diamants travaillés, mais non montés ni sertis, non industriels
71039100	Rubis, saphirs et émeraudes
71039900	Pierres gemmes précieuses ou fines, travaillées, même assorties, mais non enfilées, ni montées, ni serties, et pierres gemmes, précieuses ou fines, travaillées, non assorties, enfilées temporairement pour la facilité du transport (autres que simpl. sciées ou dégrossies, et sauf diamants, rubis, saphirs, émeraudes et imitations de pierres gemmes, précieuses ou fines)
71061000	Argent, sous forme de poudre
71069100	Argent, y c. l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné, sous formes brutes
71069200	Argent, y c. l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné, sous formes mi-ouvrées
71081100	Or, sous forme de poudre
71081200	Or, y c. l'or platiné, sous formes brutes, à usages non monétaires (à l'excl. des poudres)
71081310	Barres, fils et profilés, de section pleine; plaques; feuilles et bandes, dont l'épaisseur, support non compris, > 0,15 mm, en or, y c. l'or platiné
711019	Platine sous formes mi-ouvrées
71102900	Palladium sous formes mi-ouvrées
EX 71131100	Chaînes au mètre, fermoirs, chatons en argent
EX 71131900	Chaînes au mètre, fermoirs, chatons en autres métaux
72104100	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, zingués, ondulés (à l'excl. des produits zingués électrolytiquement)
72104900	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, zingués, non ondulés (à l'excl. des produits zingués électrolytiquement)
72106100	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus d'alliages d'aluminium et de zinc
72106900	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus d'aluminium (autres que revêtus d'alliages d'aluminium et de zinc)
72107010	l'fer-blanc et bandes de fer-blanc d'une largeur >= 600 mm et d'une épaisseur < 0,5 mm, étamés [recouvert d'une couche métallique d'une teneur en étain >= 97% en poids], simpl. verni, ainsi que produits laminés plats en fer ou en aciers non alliés revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et oxyde de chrome, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, vernis
72107080	Produits laminés plats en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, peints, vernis ou revêtus de matières plastiques (autres que le fer-blanc simpl. verni, et autres que revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et d'oxydes de chrome, vernis)
72109030	Produits laminés plats en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, plaqués
72109080	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus (sauf produits étamés, plombés, zingués, peints, vernis, plaqués, étamés et imprimés, revêtus d'aluminium et de zinc, de matières plastiques, d'oxydes de chrome ou de chrome et oxydes de chrome)
72166190	Profilés en fer ou en aciers non alliés, simpl. obtenus à froid à partir de produits laminés plats (autres qu'en C, L, U, Z, qu'en oméga ou en tube ouvert et sauf en tôle nervurée)
72169900	Profilés en fer ou en aciers non alliés, obtenus ou parachevés à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées ou simpl. forgés ou forgés ou autrement obtenus à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, n.d.a. (autres que ceux obtenus à partir de produits laminés plats)
73081000	Ponts et éléments de ponts
73082000	Tours et pylônes
73084000	Matériel d'échafaudage, de coffrage, d'étaçonnement ou d'étagage
73089051	Panneaux multiplis constitués de deux parements en tôles nervurées et d'une âme isolante
73089059	Autres constructions et parties de constructions
Ex 73089098	Racks industriels de stockage
Ex 73089098	Profilés en aciers pliés galvanisés d'une longueur supérieure ou égale à 6 mètres linéaires
Ex 73089098	Ronds à béton en acier
EX 73089098	Cages de maternité
7309 sauf 73090051	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier, d'une contenance excédant 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge
73101000	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires, pour toutes matières en fonte, fer ou acier, d'une contenance n'excédant pas 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge
73102111	Boîtes à conserves des types utilisés pour les denrées alimentaires d'une contenance de moins de 50 l
73102119	Boîtes à conserves des types utilisés pour les boissons
73102191	Boîtes à fermer par soudage ou sertissage d'une épaisseur de paroi inférieure à 0,5 mm
73102910	Réservoirs, fûts, bidons, boîtes, tambours et récipients en fonte, fer ou acier d'une épaisseur de paroi inférieure à 0,5 mm
73102990	Boîtes à fermer par soudage ou sertissage d'une épaisseur de paroi égale ou supérieure à 0,5 mm
7312 à 7315	Tous produits de ces positions
7317 à 7318	Tous produits de ces positions
73199010	Aiguilles à coudre, à ravauder ou à broder à la main, en fer ou en acier
73202089	Ressorts en hélice, en fer ou en acier (autres que formés à chaud, de compression, de traction, ressorts spiraux plats, ressorts de montres, ressorts pour manches et cannes de parapluies et de parasols et sauf ressorts-amortisseurs de la Section 17)
73209010	Ressorts spiraux plats en fer ou en acier (sauf ressorts en hélice et ressorts de montres)
73209090	Ressorts et lames de ressorts en fer ou en acier (sauf ressorts spiraux plats, ressorts ayant la forme de disques, ressorts en hélice, ressorts à lames et leurs lames, ressorts de montres, rondelles-ressorts, rondelles élastiques et sauf ressorts-amortisseurs et ressorts à barre à torsion de la Section 17)
73239900	Autres articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fonte, fer ou acier, paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en fer ou en acier
7324 à 7325	Tous produits de ces positions
73261100	Boulets et articles similaires pour broyeurs forgés ou estampés mais non autrement travaillés
73261910	Ouvrages en fer ou en acier, forgés, sans autres ouvraisons, n.d.a. (sauf boulets et articles simil. pour broyeurs)

73261990	Ouvrages en fer ou en acier, estampés, sans autres ouvrasons, n d a (sauf boullets et articles simil
73262000	Ouvrages en fil de fer ou d'acier, n d a
73269030	Échelles et escabeaux en fer ou en acier
EX73269040	Conteneurs IBC (Intermediate Bulk Container) sur palette
73269050	Bobines pour câbles, tuyaux, etc.
73269060	Volets d'aération non mécaniques, gouttières, crochets et autres ouvrages pour l'industrie du bâtiment, n d a., en fer ou en acier
73269092	autres ouvrages en fer ou en acier forgés
73269094	Ouvrages en fer ou en acier, estampés, n d a
73269096	Ouvrages en fer ou en acier, frittés
EX 73269098	Couvercles métalliques
EX 73269098	Panneaux bruts de signalisation
EX 73269098	Disques en métal destinés à la fabrication de couronnes dentaires
74020000	Cuivre non affiné, anodes en cuivre pour affinage électrolytique
7407 à 7408	Tous produits de ces positions
74091100	Tôles et bandes en cuivre affiné, épaisseur > 0,15 mm, enroulées (sauf tôles et bandes déployées ainsi que bandes isolées pour l'électricité)
74091900	Autres tôles et bandes en cuivre affiné, épaisseur > 0,15 mm,
74099000	Tôles et bandes en alliages de cuivre, épaisseur > 0,15 mm (sauf en alliages à base de cuivre-zinc [laiton], de cuivre-étain [bronze], de cuivre-nickel [cupronickel] ou de cuivre-nickel-zinc [maillechort], et sauf tôles et bandes déployées et bandes isolées pour l'électricité)
7411 à 7414	Tous produits de ces positions
74152900	Boulons, rivets, goupilles, chevilles, clavettes et simil., non filetés, en cuivre (sauf rondelles [y.c. les rondelles destinées à faire ressort])
74153300	Vis, boulons, écrous et articles simil., filetés, en cuivre (à l'excl. des crochets et pitons à pas de vis, des tire-fond, des bouchons métalliques, bondes et articles simil., filetés)
7419	Autres ouvrages en cuivre
7505	Barres, profilés et fils en nickel
7507	Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en nickel
7508	Autres ouvrages en nickel
7604	Barres et profilés en aluminium
7606	Tôles et bandes en aluminium, d'une épaisseur excédant 0,2 mm
7608	Tubes et tuyaux en aluminium
EX 76101000	Porte en aluminium correspondant à la norme CE EN 14351-1
761090 et 7611	Tous produits de ces positions
76121000	Étuis tubulaires en aluminium
76129030	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients simil., en aluminium, fabriqués à partir de feuilles et bandes minces d'une épaisseur <= 0,2 mm
76129080	Autres réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires en aluminium (y compris les étuis tubulaires rigides ou souples), pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance n'excédant pas 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge
7614	Torons, câbles, tresses et similaires en aluminium, non isolés pour l'électricité
76161000	Pointes, clous, crampons appointés, vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles et simil., en aluminium (sauf agrafes présentées en barrettes et sauf chevilles vissées, tampons et articles simil., filetés)
761691 à 761699	Autres ouvrages en aluminium, autres
Ex 7804	Barres en plomb
7805	Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en plomb
79011100	Zinc sous forme brute, non allié, teneur en poids en zinc >= 99,99%
79011210	Zinc sous forme brute, non allié, teneur en poids en zinc >= 99,95% mais < 99,99%
79011230	Zinc sous forme brute, non allié, teneur en poids en zinc >= 98,5% mais < 99,95%
79011290	Zinc sous forme brute, non allié, teneur en poids en zinc < 98,5%
7904	Barres, profilés et fils, en zinc
79050000	Tôles, feuilles et bandes, en zinc
7906	Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en zinc
79070000	Ouvrages en zinc, n d a
8003	Barres, profilés et fils, en étain
8006	Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en étain
81049000	Ouvrages en magnésium, n d a
81059000	Ouvrages en cobalt, n d a
81089030	Barres, profilés et fils en titane, n d a
81089090	Ouvrages en titane, n d a
81122190	Chrome sous forme brute; poudres de chrome (sauf alliages de chrome à teneur en poids en nickel > 10%)
820713	Outils de forage ou de sondage
820719	Outils de forage ou de sondage avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant et 'autres'
82073090	Outils interchangeables à emboutir, à estamper ou à poinçonner pour le travail de matières autres que le métal
82075090	Outils interchangeables à percer des matières autres que les métaux, avec partie travaillante en d'autres matières que le diamant ou les agglomérés de diamant (à l'excl. des outils de forage ou de sondage, des forets de maçonnerie et des outils à tarauder)
82078090	Outils interchangeables à tourner des matières autres que les métaux
82089000	Couteaux et lames tranchantes, en métaux communs, pour machines ou appareils mécaniques (sauf pour le travail du métal ou du bois, sauf pour appareils de cuisine ou pour machines de l'industrie alimentaire, et sauf pour machines agricoles, horticoles ou forestières)
82090020	Plaquettes amovibles pour outils, non montées, constituées par des carbures métalliques frittés ou des cernets
83052000	Agrafes présentées en barrettes, en métaux communs
83071000	Tuyaux flexibles en fer ou en acier, même avec accessoires
83079000	Tuyaux flexibles en métaux communs autres que le fer ou l'acier, même avec accessoires
83081000	Agrafes, crochets et oeillets, en métaux communs, pour vêtements, chaussures, bâches, maroquinerie, ou pour toutes confections ou équipements
83082000	Rivets tubulaires ou à tige fendue
83091000	Bouchons-couronnes en métaux communs
83099010	Capsules de bouchage ou surbouchage en plomb; capsules de bouchage ou surbouchage en aluminium, diamètre > 21 mm (à l'excl. des bouchons-couronnes)
83099090	Bouchons [y.c. les bouchons à pas de vis et les bouchons-verseurs], couvercles, capsules pour bouteilles, bondes filetées, plaques de bondes, scellés et autres accessoires d'emballage, en métaux communs (sauf bouchons-couronnes, capsules de bouchage ou de surbouchage en plomb, capsules de bouchage ou de surbouchage en aluminium, d'un diamètre > 21 mm)
EX 83100000	Panneaux bruts de signalisation
EX 83100000	Ensembles composants LED

8402	Chaudières à vapeurs (générateurs de vapeurs) autres que les chaudières pour le chauffage central ; chaudières à eau chaude et de la vapeur à basse pression ; chaudières dites « à eau surchauffée »
Ex 8404	Appareils auxiliaires pour chaudières du numéro 84 02
8405 à 8410	Tous produits de ces positions
8411	Turbines à gaz
8412	Autres moteurs et machines motrices
Ex 8413	Pompes pour liquides, même comportant un dispositif mesureur, élévateurs à liquides à usage industriel ou agricole
84139100	Parties de pompes pour liquides, n d a
Ex 8414	Pompes, moto-pompes et turbo-pompes à air et à vide, compresseurs, moto-compresseurs et turbocompresseurs d'air et d'autres gaz, à usage industriel ou agricole
841451	Ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé d'une puissance n'excédant pas 125 W
841459	Autres types de ventilateurs (axiaux, centrifuges et autres)
8415 à 8417	Tous produits de ces positions.
EX 8418	Réfrigérateurs, congélateurs, conservateurs et autres appareils pour la production du froid à équipement électrique ou autre; pompes à chaleur autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n° 8415
841911	Chauffe-eau non électrique, à chauffage instantané ou à accumulation
841919	Chauffe-eau non électriques à chauffage instantané ou à accumulation - autres
84192000	Stérilisateurs médico-chirurgicaux ou de laboratoire
841931	Séchoirs pour produits agricoles
841932	Séchoirs pour le bois, les pâtes à papier, papiers ou cartons
841939	Séchoirs - autres
841940	Appareils de distribution ou de rectification
841950	Echangeurs de chaleur
841960	Appareils et dispositifs pour la liquidation de l'air et des gaz
841981	Appareils et dispositifs pour la préparation de boissons chaudes ou la cuisson des aliments
841989	Autres appareils et dispositifs pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température
841990	Parties de ces appareils à l'exclusion de celles des appareils du n° 84 19 20
8420 à 8421	Tous produits de ces positions:
Ex 8422	Machines et appareils servant à nettoyer ou à sécher les bouteilles ou autres récipients ; machines et appareils à remplir, fermer, capsuler ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs et autres contenants ; machines et appareils à emballer les marchandises ; machines et appareils à gazéifier les boissons ; et leurs parties
842320	Bascales à pesage continu sur transporteurs
84233000	Bascales à pesées constantes et balances et bascules ensacheuses ou doseuses (à l'excl. des balances à pesage continu sur transporteurs)
84238190	Appareils et instruments de pesage d'une portée <= 30 kg (sauf pese-personnes), balances de ménage ou de magasin; balances sensibles à un poids <= 50 mg; bascules à pesage continu sur transporteurs; bascules à pesée constante; balances et bascules ensacheuses ou doseuses; appareils et instruments des n° 8423 81 10 et 8423 81 30)
842382	Autres appareils et instrument de pesage d'une portée excédant 30 kg mais n'excédant pas 5000 Kg
842389	Autres appareils et instrument de pesage
Ex 842390	Parties et poids des appareils de la position 84 23 20, 84 23 82, 84 23 89
Ex 8424	Appareils mécaniques (même à main) à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre, pistolets aéroglyphes et appareils similaires, machine et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet similaires, et leurs parties
8425 à 8448	Tous produits de ces positions:
Ex 8449 à 8453	Tous produits de ces positions à usage industriel à l'exclusion de ceux à usage domestique
8454 à 8468	Tous produits de ces positions:
8471	Tous produits de cette position
Ex 8473	Parties et accessoires (autres que les coffrets, housses et similaires) reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines ou appareils du n° 84 71
8474 à 8475	Tous produits de ces positions:
8477 à 8478	Tous produits de ces positions:
Ex 8479	Machines et appareils mécaniques ayant une fonction propre, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre à usage industriel ou agricole
8480 à 8482	Tous produits de ces positions:
Ex 8483	Arbres de transmission (y compris les arbres à cames et vilebrequins) et manivelles ; paliers et coussinets, engrenages et roues de friction ; broche filetées à billes « vis à billes » ; réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse, y compris les convertisseurs de couple ; volants et poulies, y compris les poulies à moulles ; embrayages et organes d'accouplement, y compris les joints d'articulation pour moteurs des véhicules repris aux n°87 01, 87 02, 87 04, 87 05
8484	Joints métalloplastiques, jeux et assortiments de joints de composition différente pour moteurs repris aux n° 87 01, 87 02, 87 04, 87 05
8487	Parties de machines ou d'appareils, non dénommées ni comprises ailleurs dans le présent chapitre, ne comportant pas de connexions électriques, de parties isolées électriquement, de bobinages, de contacts ou d'autres caractéristiques électriques
8501	Moteurs et machines génératrices électriques à l'exclusion des groupes électrogènes
8502	Groupe électrogène et convertisseurs rotatifs électriques
8503	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines des n°85 01 ou 85 02
8504	Transformateurs électriques, convertisseurs électriques statiques (redresseurs, par exemple bobines de réactance et selfs)
8505	Electro-aimants; aimants permanents et articles destinés à devenir des aimants permanents après aimantation; plateaux, mandrins et dispositifs magnétiques ou électromagnétiques similaires de fixation; accouplements, embrayages, variateurs de vitesse et freins électromagnétiques; têtes de levage électromagnétiques
85061011	Piles et batteries de piles électriques, au bioxyde de manganèse, alcalines, en forme de piles cylindriques (sauf hors d'usage)
85065010	Piles et batteries de piles électriques, au lithium, en forme de piles cylindriques (sauf hors d'usage)

8507 à 8508	Tous produits de ces positions
85111000	Bougies d'allumage pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression
85114000	Démarrateurs, même fonctionnant comme génératrices, pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression
85115000	Génératrices pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression (autres que dynamos-magnétiques et démarrateurs fonctionnant comme génératrices)
85119000	Parties des appareils et dispositifs électriques d'allumage et de démarrage, génératrices etc. du n° 8511, n.d.a.
85122000	Appareils électriques d'éclairage ou de signalisation visuelle, pour automobiles (à l'excl. des lampes du n° 8539)
85124000	Essuie-glaces, dégivrateurs et dispositifs antibuée électriques, des types utilisés pour automobiles
8514 à 8515	Tous produits de ces positions
EX 85161080	Thermoplongeurs destinés à équiper les ballons de chauffe-eau
85168080	Résistances chauffantes
85181095	Microphones et leurs supports (autres que microphones dont la gamme de fréquences est comprise entre 300 Hz et 3,4 kHz, d'un diamètre <= 10 mm et d'une hauteur <= 3 mm, des types utilisés pour les télécommunications et microphones sans fil avec émetteur incorporé)
85182995	Haut-parleurs sans enceinte (autres que ceux dont la gamme de fréquences est comprise entre 300 Hz et 3,4 kHz, d'un diamètre <= 50 mm, des types utilisés pour les télécommunications)
85183095	Casques d'écoute et écouteurs électro-acoustiques, même combinés avec un microphone, et ensembles ou assortiments constitués par un microphone et un ou plusieurs haut-parleurs (autres que combinés de postes téléphoniques d'usagers par fil et autres qu'appareils téléphoniques, prothèses auditives et casques avec écouteurs incorporés, même avec microphone)
85235110	Dispositifs de stockage rémanent des données, à base de semi-conducteurs, pour l'enregistrement des données provenant d'une source externe [cartes mémoires ou cartes à mémoire électronique flash], non enregistrés
85255000	Appareils d'émission
85256000	Appareils d'émission pour la radiodiffusion ou la télévision, incorporant un appareil de réception
85258011	Caméras de télévision comportant au moins 3 tubes de prise de vues
85258019	Autres caméras de télévision
8526	Appareils de radiodétection et de radiosondage (radar), appareils de radionavigation et appareils de radio-télécommande
85285931	Moniteurs LCD, en couleurs, n'incorporant pas d'appareil de réception de télévision, pouvant afficher des signaux provenant de machines automatiques de traitement de l'information et présentant un niveau de fonctionnalité acceptable (à l'excl. des types exclusivement ou principalement destinés à une machine automatique de traitement de l'information du n° 8471)
Ex 8529	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n°85 2550, 8525 60, 85258011, 85258019, 85 26 et 8528
8530	Tous produits de cette position
Ex 8531	Appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle (sonneries, sirènes, tableaux annonciateurs, appareils avertisseurs pour la protection contre le vol ou l'incendies, par exemple), à usage public, autres que ceux des n° 85 12 ou 85 30
8532 à 8538	Tous produits de ces positions
85392192	Lampes et tubes halogènes, au tungstène, d'une tension > 100 V
85392198	Lampes et tubes halogènes, au tungstène, d'une tension <= 100 V (à l'excl. des types utilisés pour motocycles ou autres véhicules automobiles)
85392290	Lampes et tubes à incandescence, puissance <= 200 W, tension > 100 V (autres que lampes et tubes halogènes, au tungstène, lampes à réflecteurs et lampes à rayons ultraviolets ou infrarouges)
85392992	Lampes et tubes à incandescence, d'une tension > 100 V (autres que lampes et tubes halogènes, au tungstène, lampes d'une puissance <= 200 W, projecteurs et lampes à rayons ultraviolets ou infrarouges)
85392998	Lampes et tubes à incandescence, d'une tension <= 100 V (autres que lampes et tubes halogènes, au tungstène, et lampes des types utilisés pour motocycles ou autres véhicules automobiles)
85393110	Lampes et tubes à décharge, fluorescents, à cathode chaude, à deux culots
85393190	Lampes et tubes à décharge, fluorescents, à cathode chaude, à un ou plus de deux culots
85393900	Lampes et tubes à décharge (autres que fluorescents, à cathode chaude, à vapeur de mercure ou de sodium, à halogénure métallique et à rayons ultraviolets)
85394900	Lampes et tubes à rayons ultraviolets ou infrarouges
854140	Dispositifs photosensibles à semi-conducteur, y compris les cellules photovoltaïques même assemblées en modules ou constituées en panneaux, diodes émettrices de lumière
85423990	Circuits intégrés électroniques (sauf sous forme de circuits intégrés à puces multiples et à l'excl. de ceux utilisés comme processeurs, contrôleurs, mémoires et amplificateurs)
85437090	Machines et appareils électriques ayant une fonction propre, n.d.a. dans le chapitre 85
85439000	Parties de machines et appareils électriques ayant une fonction propre, n.d.a. dans le chapitre 85
8544 à 8548	Tous produits de ces positions
Chapitre 86	Tous les produits repris aux positions de ce chapitre
Ex 8706	Châssis des véhicules automobiles des n°87 01, 87 02, 87 04, 87 05
Ex 8707	Carrosseries des véhicules automobiles des n°87 01, 87 02, 87 04, 87 05 y compris les cabines
87089135	Radiateurs pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux (non destinés au montage de certains véhicules, cités à la position 8708 91 20)
87089199	Parties de radiateurs, pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (non destinés au montage de certains véhicules de la sous-position 8708 91 20 et autres qu'en aciers estampés)
87089997	Parties et accessoires pour tracteurs, véhicules pour le transport de >= 10 personnes, chauffeur inclus, voitures de tourisme, véhicules pour le transport de marchandises et véhicules à usages spéciaux, n.d.a. (sauf en aciers estampés)
8709	Chariots de manutention automobiles, leurs parties et leurs pièces détachées
Ex 8716	Remorques pour le transport de marchandises
8802	Autres véhicules aériens, véhicules spatiaux et leurs véhicules lanceurs
Ex 8803	Parties des appareils du n° 88 02
Ex 8902 et Ex 8903	Bateaux de pêche armés pour la pêche professionnelle (sur présentation de l'attestation des affaires maritimes)
8907	Autres engins flottants
90138030	Autres dispositifs à cristaux liquides
9014 à 9015	Tous les produits de ces positions
Ex 9016	Balances sensibles à un poids de 5 cg ou moins avec ou sans poids électriques ou électroniques
90184990	Instruments et appareils pour l'art dentaire, n.d.a.

9020000	Appareils respiratoires et masques à gaz (à l'excl. des masques de protection dépourvus de mécanisme d'entretien et autres appareils de réanimation et autres appareils de thérapie respiratoire)
90211010	Articles et appareils d'orthopédie
90211090	Attelles, gouttières et autres articles et appareils pour fractures
90212110	Dents artificielles, en matières plastiques
90219090	Articles et appareils à tenir à la main, à porter sur la personne ou à implanter dans l'organisme, afin de compenser une déficience ou une infirmité (à l'excl. des articles et appareils de prothèse ainsi que des appareils pour faciliter l'audition aux sourds, y.c. leurs parties et accessoires, et des stimulateurs cardiaques complets)
9024	Tous produits de cette position
9025	Densimètres, aéromètres, pèse-liquide et instruments flottants similaires, thermomètres, pyromètres , baromètres, hygromètres et psychromètres, enregistreurs ou non, mêmes combinés entre eux, électriques ou électroniques
9026	Tous les produits de ces positions
90271010	Analyseurs de gaz ou de fumées, électroniques
90273000	Spectromètres, spectrophotomètres et spectrographes utilisant les rayonnements optiques: UV, visibles, IR
90275000	Instruments et appareils utilisant les rayonnements optiques: UV, visibles, IR (à l'excl. des spectromètres, spectrophotomètres et spectrographes ainsi que des analyseurs de gaz ou de fumées)
90278017	Instruments et appareils électroniques pour analyses physiques ou chimiques, pour essais de viscosité, de porosité, de dilatation, de tension superficielle ou simil. ou pour mesures calorimétriques, acoustiques ou photométriques , n.d.a.
90278099	Instruments et appareils pour analyses physiques ou chimiques, pour essais de tension superficielle ou simil. ou pour mesures calorimétriques ou acoustiques , non électroniques, n.d.a.
9028	Compteurs de gaz, de liquides ou d'électricité, y compris les compteurs pour leur étalonnage
Ex 9029 à 9031	Tous produits de ces positions électriques ou électroniques
9032	Instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques
94012000	Sièges pour véhicules automobiles
94016900	Sièges, avec bâti en bois, non rembourrés
Ex 940180	Autres sièges en pierre
94019010	Parties de sièges pour véhicules aériens, n.d.a.
94019030	Parties de sièges, en bois, n.d.a.
94019080	Parties de sièges, n.d.a. (à l'excl. des articles en bois)
Ex 940389	Meubles en pierre
94054035	Appareils d'éclairage électrique en matières plastiques, pour tubes fluorescents, n.d.a.
94054039	Appareils d'éclairage électrique en matières plastiques, n.d.a.
94054095	Appareils d'éclairage électrique autres qu'en matières plastiques, pour tubes fluorescents, n.d.a.
94054099	Appareils d'éclairage électrique autres qu'en matières plastiques, n.d.a.
94059200	Parties en matières plastiques d'appareils d'éclairage, de lampes-réclames, d'enseignes lumineuses, de plaques indicatrices lumineuses, et simil., n.d.a.
94059900	Parties d'appareils d'éclairage, de lampes-réclames, d'enseignes lumineuses, de plaques indicatrices lumineuses, et simil., n.d.a.
9406 sauf 94061000 et 94069038	Constructions préfabriquées
95030021	Poupées représentant uniquement l'être humain, habillées ou non
95059000	Articles pour fêtes, carnaval ou autres divertissements, y.c. les articles de magie et articles-surprises, n.d.a.
95062900	Skis nautiques, aquaplanes et autre matériel pour la pratique des sports nautiques (à l'excl. des planches à voile)
96020000	Matières végétales ou minérales à tailler, travaillées, et ouvrages en ces matières, n.d.a.; ouvrages moulés ou taillés en cire, en paraffine, en stéarine, en gommes ou résines naturelles, en pâtes à modeler, et autres ouvrages moulés ou taillés, n.d.a.; gélatine non durcie, travaillée et ouvrages en cette matière
96062200	Boutons en métaux communs (non recouverts de matières textiles) (sauf boutons-pressions et boutons de manchette)
96071900	Fermetures à glissière sans agrafes et autres qu'en métaux communs
96072010	Parties de Fermetures à glissière en métal
96072090	Autres parties de fermetures à glissières
97019000	Collages et tableautins simil.

Les produits listés dans cette annexe sont exonérés pour les secteurs de production et assimilés (agriculture, pêche et autres activités éligibles) pour autant que ces produits soient nécessaires aux activités sectorielles décrites. En ce qui concerne les biens amortissables au sens fiscal, admis en exonération, ils doivent être maintenus au sein de l'entreprise pendant un délai de 3 ans à compter de la date d'enregistrement de la déclaration en douane de mise à la consommation.

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

SLO

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1073-DE

Annexe 2-2: La liste des exonérations des biens spécifiques pour le secteur agricole

CODE	LIBELLE
EX 0601 ET 0602	Jeunes plants à racines nues
EX 0601	Plantes en pots dont le diamètre est < ou = à 7 cm destinés à la production horticole
EX 06011030	Orchidées, dont la hampe ou la largeur est < ou = à 15 cm, en pots ou autres supports, destinées à la production horticole
EX 0602	Plantes en pots dont le diamètre est < ou = à 7 cm destinés à la production horticole
EX 0602	Autres végétaux (arbres, arbustes,...) en motte ou en pots dont le diamètre est < ou = à 7 cm, destinés à la production horticole
06029010	Blanc de champignons, substrats de culture de champignons
0703	Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires de semences ou destinés à l'ensemencement.
EX 14049000	Supports de culture de fibre de coco
15151100	Huile de lin et ses fractions
15151910	Autres graisses et huiles destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine
15151990	Autres graisses et huiles destinées à des usages techniques ou industriels autres que la fabrication de produits pour l'alimentation humaine- autres
2505	Sables naturels de toute espèce, même colorés, à l'exclusion des sables métallifères du chapitre 26
251310	Pierre ponce
2514 à 2517	Tous produits de ces positions
2520 à 2523	Tous produits de ces positions
25309000	Autres matières minérales non dénommées ni comprises ailleurs
27030000	Tourbe, y. c. la tourbe pour litière, même agglomérée
2706	Goudrons de houille, de lignite ou de tourbe et autres goudrons minéraux, même déshydratés ou étetés, y compris les goudrons reconstitués
270810	Brai
2715	Mélanges bitumineux à base d'asphalte ou de bitume naturels, de bitume de pétrole, de goudron minéral ou de brai de goudron minéral (mastics bitumineux, cut-backs, par exemple)
2817	Oxyde de zinc; peroxyde de zinc
282420	Minium et mine orange
Ex 300490	Autres médicaments (à l'exclusion des produits des nos 3002, 3005 ou 3006) constitués par des produits mélangés ou non mélangés, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, présentés sous forme de doses (y compris ceux destinés à être administrés par voie percutanée) ou conditionnés pour la vente au détail
Chapitre 31	Engrais
3206	Autres matières colorantes; préparations visées à la note 3 du présent chapitre, autres que celles des nos 3203, 3204 ou 3205; produits inorganiques des types utilisés comme luminophores, même de constitution chimique définie
3208 à 3211	Tous produits de ces positions
3212	Pigments (y compris les poudres et flocons métalliques) dispersés dans des milieux non aqueux, sous forme de liquide ou de pâte, des types utilisés pour la fabrication de peintures; feuilles pour le marquage au fer, teintures et autres matières colorantes présentées dans des formes ou emballages pour la vente au détail
3214	Mastic de vitrier, ciments de résine et autres mastics; enduits utilisés en peinture; enduits non réfractaires des types utilisés en maçonnerie
38051010	Essence de térébenthine
3808	Insecticides; antirongeurs, fongicides, herbicides, inhibiteurs de germination et régulateurs de croissance pour plantes, désinfectants et produits similaires, présentés dans des formes ou emballages de vente au détail ou à l'état de préparations ou sous forme d'articles tels que rubans, mèches et bougies soufrés et papier tue-mouches
3816	Ciments, mortiers, bétons et compositions similaires réfractaires, autres que les produits du no 3801
3823	Acides gras monocarboxyliques industriels; huiles acides de raffinage; alcools gras industriels
3901	Polymères de l'éthylène, sous formes primaires
3902 à 3903	Tous produits de ces positions
3904	Polymères du chlorure de vinyle ou d'autres oléfines halogénées, sous formes primaires
3905 à 3916	Tous produits de ces positions
39171010	Boyaux artificiels en protéines durcies ou en matières plastiques cellulosiques en protéines durcies
39171090	Boyaux artificiels en protéines durcies ou en matières plastiques cellulosiques en matières plastiques cellulosiques
EX 391721	Tubes et tuyaux rigides en polymère de l'éthylène d'un diamètre supérieur à 160 mm
EX 391721	Tuyaux en polymère de l'éthylène annelés
391722	Tubes et tuyaux rigides en polymères du propylène
EX 391723	Gouttières et tuyaux en PVC de qualité alimentaire
EX 39172390	Pailles à boire
39172900	Tubes et tuyaux rigides, en matières plastiques (à l'excl. des tubes et tuyaux en polymères de l'éthylène, du propylène ou du chlorure de vinyle)
39173100	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, pouvant supporter une pression >= 27,6 MPa
Ex 39173200	Tubes et tuyaux souples en PVC d'un diamètre supérieur à 630 mm
Ex 39173200	Pailles
Ex 39173200	Boyaux polyamides
391733	Autres tubes et tuyaux non renforcés d'autres matières ni autrement associés à d'autres matières, avec accessoires
39173900	Tubes et tuyaux souples, en matières plastiques, renforcés d'autres matières ou associés à d'autres matières (à l'excl. des produits pouvant supporter une pression >= 27,6 MPa)
EX 39173900	Pailles
391740	Accessoires (joints, coudes, raccords, par exemple), en matières plastiques pour tubes et tuyaux
3919	Plaques, feuilles, bandes, rubans, pellicules, et autres plates, auto-adhésifs, en matières plastiques, même en rouleaux
EX 392010	Films multicouches comprenant au moins une couche en polyéthylène et une ou plusieurs couches d'un polymère autres que le polyéthylène
EX 39201024	Films étirables d'une épaisseur égales ou inférieures à 35 microns
EX 39201028	Films PEHD d'une largeur égale ou inférieure à 110 mm
EX 39201040	Films d'une largeur développée supérieure à 3900 mm
39201081	Pâte à papier synthétique, sous forme de feuilles humides, composée de fibrilles non cohérentes en polyéthylène, mélangées ou non à des fibres de cellulose dans une proportion de 15 % ou moins, contenant, comme agent humidifiant, de poly(alcool vinylique) dissous dans l'eau
EX 39201089	Films d'une largeur développée supérieure à 3900 mm
39202021	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en polymères du propylène d'une épaisseur n'excédant pas 0,10 mm biaxialement orientés
39202029	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en polymères du propylène d'une épaisseur n'excédant pas 0,10 mm autre que biaxialement orientés
39202080	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en polymères du propylène d'une épaisseur excédant 0,10 mm
39203000	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en polymère de styrène

39204310	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en polymères du chlorure de vinyle contenant d'une épaisseur n'excédant pas 1 mm
39204390	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en polymères du chlorure de vinyle contenant d'une épaisseur excédant 1 mm
39204910	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en polymères du chlorure de vinyle d'une épaisseur n'excédant pas 1 mm autre que contenant en poids au moins 6 % de plastifiants
39204990	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en polymères du chlorure de vinyle d'une épaisseur excédant 1 mm autre que contenant en poids au moins 6 % de plastifiants
39205100	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en poly(méthacrylate de méthyle) non alvéolaire, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)
39205910	Copolymère d'esters acryliques et méthacryliques, sous forme de film de pellicule d'une épaisseur n'excédant pas 150 micromètres
39205990	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères acryliques
39206100	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polycarbonates non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)
39206212	Pellicule en poly(éthylène téréphtalate), d'une épaisseur de 72 micromètres ou plus mais n'excédant pas 79 micromètres, destinées à la fabrication de disques magnétiques souples; feuilles en poly(éthylène téréphtalate), d'une épaisseur de 100 micromètres ou plus mais n'excédant pas 150 micromètres, destinées à la fabrication de plaques d'impression photopolymères
39206219	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en poly(éthylène téréphtalate) d'une épaisseur n'excédant pas 0,35 mm autre que pellicule en poly(éthylène téréphtalate)
39206290	Autres plaques, feuilles en poly(éthylène téréphtalate) d'une épaisseur excédant 0,35 mm
39206300	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyesters non saturés, non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)
39206900	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyesters non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs; produits en polycarbonates, en poly(éthylène téréphtalate) ou non saturés; revêtements de sols, de murs ou de plafonds)
39207100	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en cellulose régénérée
39207310	Pellicules en rouleaux ou en bandes, pour la cinématographie ou la photographie en acétate de cellulose
39207380	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en acétate de cellulose
39207910	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en fibre vulcanisée
39207990	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en autres dérivés de la cellulose
39209100	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en poly(butylal de vinyle) non alvéolaire, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)
39209200	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en polyamides
39209300	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en résines aminiques
39209400	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en résines phénoliques non alvéolaires, non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)
39209921	Feuilles ou lames en polyimide, non enduites, ou seulement enduites ou recouvertes de matières plastiques
39209928	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation non alvéolaires, n.d.a., non renforcées ni stratifiées, ni munies d'un support, ni pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs, des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918 et des feuilles et lames en polyimide, non enduites, ou seulement enduites ou recouvertes de matières plastiques)
39209952	Feuilles en poly(fluorure de vinyle); feuille en poly(alcool vinylique), biaxialement orientée, non enduite, d'une épaisseur n'excédant pas 1 mm et contenant en poids 97 % ou plus de poly(alcool vinylique)
39209953	Membrane échangeuse d'ions, en matière plastique fluorée, destinée à être utilisée dans des cellules d'électrolyse chlore-soude
39209959	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en produits de polymérisation d'addition
39209990	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en autres matières plastiques non alvéolaires, non renforcées, ni stratifiées,
392111	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames alvéolaires en polymères du styrène
39211200	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères alvéolaires du chlorure de vinyle, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918 et des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)
39211310	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyuréthanes alvéolaires flexibles, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918 et des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)
39211390	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyuréthanes alvéolaires rigides, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918 et des barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire de la sous-position 3006 10 30)
39211400	Produits alvéolaires en cellulose régénérée
39211900	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames alvéolaires en autres matières plastiques
39219010	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyesters, renforcées, stratifiées, munies d'un support ou pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits alvéolaires auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)
39219030	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en résines phénoliques, renforcées, stratifiées, munies d'un support ou pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)
39219041	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en résines aminiques stratifiées sous haute pression, avec couche décorative sur une ou sur les deux faces, mais non autrement travaillées ou alors simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire
39219043	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en résines aminiques, stratifiées, renforcées, munies d'un support ou pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (sauf produits auto-adhésifs, revêtements de sols et produits stratifiés sous haute pression avec couche décorative sur une ou sur les deux faces)
39219049	Plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en résines aminiques non stratifiées, renforcées, stratifiées, munies d'un support ou pareillement associées à d'autres matières, non travaillées ou simpl. ouvrées en surface ou simpl. découpées de forme carrée ou rectangulaire (à l'excl. des produits auto-adhésifs et des revêtements de sols, de murs ou de plafonds du n° 3918)
39219055	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en matières plastiques en produits de polymérisation de réorganisation ou de condensation, même modifiés chimiquement
39219060	Plaques, feuilles, pellicules en polychlorure de vinyle
39219090	Autres plaques, feuilles
EX 3922	Tous produits de cette position destinés à la construction et éléments fixes uniquement

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017



ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1073-DE

EX 392310	Terrines Cloches et socles en plastiques Barquettes scellables Moules pour conditionnement sous vide Caisses de collecte de fruits et légumes
EX 39232100	Sachets pour semences animales
EX 39232100	Sacs en liasse de type « wicket » pour le conditionnement
EX 39232100	Sachets sous vide, pour le conditionnement des denrées alimentaires
39232990	Sacs, sachets, pochettes et cornets, en matières plastiques (autres que les polymères de l'éthylène ou le poly(chlorure de vinyle))
EX 39233010	Flacons d'un volume inférieur à 0,16L, Préformes, tubes
EX 39233090	Bonbonnes, bouteilles, flacons en plastiques > 2L à l'exclusion des bidons
39234090	Bobines, fusettes, canettes et supports simil., en matières plastiques (à l'excl. des bobines et supports simil. pour l'enroulement de films et pellicules photographiques et cinématographiques ou de bandes, films, etc., des n° 8523 et 8524)
39235010	Capsules de bouchage ou de surbouchage, en matières plastiques
39235090	Bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques (à l'excl. des capsules de bouchage ou de surbouchage)
39239000	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques (à l'excl. des boîtes, caisses, casiers et articles simil., des sacs, sachets, pochettes et cornets, des bonbonnes, bouteilles, flacons et articles simil., des bobines, fusettes, canettes et supports simil. ainsi que des bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture)
39251000	Réservoirs, foudres, cuves et récipients analogues, d'une contenance excédant 300 l
39253000	Volets, stores, y.c. les stores vénitiens, et articles simil., et leurs parties, en matières plastiques (à l'excl. des accessoires et garnitures)
39259010	Accessoires et garnitures destinés à être fixés à demeure aux portes, fenêtres, escaliers, murs ou autres parties de bâtiment, en matières plastiques
39259020	Profilés et chemins de câbles pour canalisations électriques, en matières plastiques
39259080	Autres articles d'équipement pour la construction, en matières plastiques, non dénommés ni compris ailleurs
4011	Chambres à air et pneumatiques, pour véhicules à traction animale
4012	Pneumatiques rechapés ou usagés en caoutchouc; bandages, bandes de roulement pour pneumatiques et « flaps », en caoutchouc
4013	Chambres à air, en caoutchouc
4403	Bois bruts, même écorcés, désaubierés ou équarris
4404	Bois feuillards; échelas fendus; pieux et piquets en bois, appointés, non sciés longitudinalement; bois simplement dégrossis ou arrondis, mais non tournés ni courbés ni autrement travaillés, pour cannes, parapluies, manches d'outils ou similaires; bois en éclisses, lames, rubans et similaires
4405	Laine (paille) de bois; farine de bois
4406 à 4408	Tous produits de ces positions
4409	Bois (y compris les lames et frises à parquet, non assemblées) profilés (languetés, rainés, bouvetés, feuillurés, chanfreinés, joints en V, moulurés, arrondis ou similaires) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout
4410 à 4413	Tous produits de ces positions
4418	Tous produits de cette position
44209010	Bois marquetés et bois incrustés
Ex 442190	Lattis en bois ou roseaux (dit « lattis armés »); treillages et clotures
45041019	Bouchons cylindriques, en liège aggloméré (à l'excl. des articles pour vins mousseux)
45049020	Bouchons en liège aggloméré (à l'excl. des articles cylindriques)
481110	Papiers et cartons goudronnés, bitumés ou asphaltés
481420	Papiers peints et revêtements muraux similaires, constitués par du papier enduit ou recouvert, sur l'endroit, d'une couche de matière plastique grainée, gaufrée, colorée, imprimée de motifs ou autrement décorée
54071000	Tissus obtenus à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides ou de polyesters
EX 57050030	Paillage culture
630510	Sacs et sachets d'emballage de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du no 5303
6801 à 6802	Tous produits de ces positions
6803	Ardoise naturelle travaillée et ouvrages en ardoise naturelle ou agglomérée (ardoisine)
EX 680690	Laine de roche
6807	Chappes d'étanchéité du numéro ci-contre
6808 à 6811	Tous produits de ces positions
681290	Carreaux de revêtement à base d'amiante
6901 à 6902	Tous produits de ces positions
6904 à 6908	Tous produits de ces positions
6910	Eviers, lavabos, colonnes de lavabo, baignoires, bidets, cuvettes d'aisances, réservoir de chasse, urinoirs et appareils fixes similaires pour usages sanitaires, en céramique
7003	Verre dit « coulé », en plaques, feuilles ou profilés, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillé
70031299	Plaques et feuilles en verre coulé, colorées dans la masse, opacifiées, plaquées (doublées) ou à couche absorbante ou réfléchissante, mais non autrement travaillées (autres qu'en verre d'optique ou qu'en verre armé)
Ex 7004	Verre étiré ou soufflé, en feuilles, même à couche absorbante ou réfléchissante, mais non autrement travaillé, autre que le verre optique
Ex 7005	Verre coulé ou laminé et « verre à vitres » (même armés ou plaqués en cours de fabrication), simplement doux ou polis sur une ou deux faces en plaques ou en feuilles de forme carrée ou rectangulaire
Ex 7006	Plaques en verre
7016	Pavés, dalles, briques, carreaux, tuiles et autres articles, en verre pressé ou moulé, même armé, pour le bâtiment ou la construction; cubes, dés et autre verrerie, même sur support, pour mosaïques ou décorations similaires; verres assemblés en vitraux; verre dit « multicellulaire » ou verre « mousse » en blocs, panneaux, plaques, coquilles ou formes similaires
70193100	Mats de fibres de verre en couches irrégulières
70193200	Voiles de fibres de verre en couches irrégulières
70193900	Nappes, matelas, panneaux et produits simil., non tissés, de fibres de verre (à l'excl. des mats et des voiles)
70194000	Tissus de fibres de verre de stratifils [rovings]
70195900	Tissus de fibres de verre, largeur > 30 cm (sauf à armure toile de poids < 250 g/m² de filaments titrant par fils simples <= 136 tex et sauf tissus en stratifils [rovings])
70199000	Fibres de verre, y.c. la laine de verre, et ouvrages en ces matières (sauf fibres discontinues; stratifils [rovings], mèches et fils; laine de verre coupée; tissus, y.c. les rubans; voiles, mats, nappes, panneaux et produits simil. non tissés; laines minérales et ouvrages en ces laines; pièces isolantes électriques; fibres optiques, faisceaux ou câbles de fibres; brosses et pinceaux en fibres de verre; perrigues pour poupées)
72104100	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, zingués, ondulés (à l'excl. des produits zingués électrolytiquement)
72104900	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, zingués, non ondulés (à l'excl. des produits zingués électrolytiquement)
72106100	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur >= 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus d'alliages d'aluminium et de zinc

72106900	Produits laminés plats, en fer ou aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus d'alliages d'aluminium et de zinc
72107010	Fer-blanc et bandes de fer-blanc d'une largeur \geq 600 mm et d'une épaisseur $<$ 0,5 mm, étamés (recouvert d'une couche métallique d'une teneur en étain \geq 97% en poids), simpl. verni, ainsi que produits laminés plats en fer ou en aciers non alliés revêtus d'une couche de chrome et oxyde de chrome, d'une largeur \geq 600 mm, laminés à chaud ou à froid, vernis
72107080	Produits laminés plats en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, laminés à chaud ou à froid, peints, vernis ou revêtus de matières plastiques (autres que le fer-blanc simpl. verni, et autres que revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et d'oxydes de chrome, vernis)
72109030	Produits laminés plats en fer ou aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, laminés à chaud ou à froid, plaqués
72109080	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur \geq 600 mm, laminés à chaud ou à froid, revêtus (sauf produits étamés, plombés, zingués, peints, vernis, plaqués, étamés et imprimés, revêtus d'aluminium et de zinc, de matières plastiques, d'oxydes de chrome ou de chrome et oxydes de chrome)
72166190	Profilés en fer ou en aciers non alliés, simpl. obtenus à froid à partir de produits laminés plats (autres qu'en C, L, U, Z, qu'en oméga ou en tube ouvert et sauf en tôle nervurée)
72169900	Profilés en fer ou en aciers non alliés, obtenus ou parachevés à froid et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées ou simpl. forgés ou forgés ou autrement obtenus à chaud et ayant subi certaines ouvraisons plus poussées, n.d.a. (autres que ceux obtenus à partir de produits laminés plats)
EX 7308	Parties de bâtiments d'élevage, serres
73081000	Ponts et éléments de ponts
73082000	Tours et pylônes
73084000	Matériel d'échafaudage, de coffrage, d'étalement ou d'éclayage
73089051	Panneaux multiplis constitués de deux parements en tôles nervurées et d'une âme isolante
73089059	Autres constructions et parties de constructions
Ex 73089098	Racks industriels de stockage
EX 73089098	Cages de maternité
7309 sauf 73090051	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier, d'une contenance excédant 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge
73101000	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires, pour toutes matières en fonte, fer ou acier, d'une contenance n'excédant pas 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge
73102111	Boîtes à conserves des types utilisés pour les denrées alimentaires d'une contenance de moins de 50 l
73102119	Boîtes à conserves des types utilisés pour les boissons
73102191	Boîtes à fermer par soudage ou sertissage d'une épaisseur de paroi inférieure à 0,5 mm
73102910	Réservoirs, fûts, bidons, boîtes, tambours et récipients en fonte, fer ou acier d'une épaisseur de paroi inférieure à 0,5 mm
73102990	Boîtes à fermer par soudage ou sertissage d'une épaisseur de paroi égale ou supérieure à 0,5 mm
7312 à 7315	Tous produits de ces positions
7317 à 7318	Tous produits de ces positions
7324 à 7325	Tous produits de ces positions
73261100	Boulets et articles similaires pour broyeurs forgés ou estampés mais non autrement travaillés
73261910	Ouvrages en fer ou en acier, forgés, sans autres ouvraisons, n.d.a. (sauf boulets et articles simil. pour broyeurs)
73261990	Ouvrages en fer ou en acier, estampés, sans autres ouvraisons, n.d.a. (sauf boulets et articles simil. pour broyeurs)
73262000	Ouvrages en fil de fer ou d'acier, n.d.a.
73269030	Échelles et escabeaux en fer ou en acier
73269050	Bobines pour câbles, tuyaux, etc
73269060	Volets d'aération non mécaniques, gouttières, crochets et autres ouvrages pour l'industrie du bâtiment, n.d.a., en fer ou en acier
73269092	Autres ouvrages en fer ou en acier forgés
73269094	Ouvrages en fer ou en acier, estampés, n.d.a.
73269096	Ouvrages en fer ou en acier, frittés
7407 à 7408	Tous produits de ces positions
7411 à 7414	Tous produits de ces positions
7419	Autres ouvrages en cuivre
7505	Barres, profilés et fils en nickel
7507	Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en nickel
7508	Autres ouvrages en nickel
7604	Barres et profilés en aluminium
7606	Tôles et bandes en aluminium d'une épaisseur excédant 0,2 mm
7608	Tubes et tuyaux en aluminium
761090 et 7611	Tous produits de ces positions
7614	Torons, câbles, tresses et similaires en aluminium, non isolés pour l'électricité
761691 à 761699	Autres ouvrages en aluminium, autres
Ex 78 04	Barres en plomb
7805	Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en plomb
7904	Barres, profilés et fils en zinc
79050000	Tôles, feuilles et bandes en zinc
7906	Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en zinc
79070000	Ouvrages en zinc, n.d.a.
8003	Barres, profilés et fils, en étain
8006	Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en étain
820713	Outils de forage ou de sondage
820719	Outils de forage ou de sondage avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant et 'autres'
8402	Chaudières à vapeurs (générateurs de vapeurs) autres que les chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression, chaudières dites « à eau surchauffée »
Ex 8404	Appareils auxiliaires pour chaudières du numéro 84 02
8405 à 8410	Tous produits de ces positions
8411	Turbines à gaz
8412	Autres moteurs et machines motrices
Ex 8413	Pompes pour liquides, même comportant un dispositif mesureur, élévateurs à liquides à usage industriel ou agricole
Ex 8414	Pompes, moto-pompes et turbo-pompes à air et à vide, compresseurs, moto-compresseurs et turbocompresseurs d'air et d'autres gaz, à usage industriel ou agricole
841451	Ventilateurs de table, de sol, muraux, plafonniers, de toitures ou de fenêtres, à moteur électrique incorporé d'une puissance n'excédant pas 125 W
841459	Autres types de ventilateurs (axiaux, centrifuges et autres)
8415 à 8417	Tous produits de ces positions

EX 8418	Réfrigérateurs, congélateurs, conservateurs et autres appareils pour la production du froid et équipements électriques ou autres pompes à chaleur autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n° 8415
841911	Chauffe eau non électrique, à chauffage instantané ou à accumulation
841919	Chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané ou à accumulation - autres
841931	Séchoirs pour produits agricoles
841932	Séchoirs pour le bois, les pâtes à papier, papiers ou cartons
841939	Séchoirs - autres
841940	Appareils de distribution ou de rectification
841950	Echangeurs de chaleur
841960	Appareils et dispositifs pour la liquidation de l'air et des gaz
841981	Appareils et dispositifs pour la préparation de boissons chaudes ou la cuisson des aliments
841989	Autres Appareils et dispositifs pour le traitement de matières par des opérations impliquant un changement de température
841990	Parties de ces appareils à l'exclusion de celles des appareils du n° 84 19 20
8420 à 8421	Tous produits de ces positions
Ex 8422	Machines et appareils servant à nettoyer ou à sécher les bouteilles ou autres récipients ; machines et appareils à remplir, fermer, capsuler ou étiqueter les bouteilles, boîtes, sacs et autres contenants ; machines et appareils à emballer les marchandises ; machines et appareils à gazeifier les boissons ; et leurs parties
842320	Bascules à pesage continu sur transporteurs
842382	Autres appareils et instrument de pesage d'une portée excédant 30 kg mais n'excédant pas 5000 Kg
842389	Autres appareils et instrument de pesage
Ex 842390	Parties et poids des appareils de la position 84 23 20, 84 23 82, 84 23 89
Ex 8424	Appareils mécaniques (même à main) à projeter, disperser ou pulvériser des matières liquides ou en poudre ; pistolets aéroglyphes et appareils similaires ; machine et appareils à jet de sable, à jet de vapeur et appareils à jet similaires ; et leurs parties
8425 à 8448	Tous produits de ces positions
Ex 8449 à 8453	Tous produits de ces positions à usage industriel à l'exclusion de ceux à usage domestique
8454 à 8468	Tous produits de ces positions
8471	Tous produits de cette position
Ex 8473	Parties et accessoires (autres que les coffrets, housses et similaires) reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines ou appareils du n° 84 71
8474 à 8475	Tous produits de ces positions
8477 à 8478	Tous produits de ces positions
Ex 8479	Machines et appareils mécaniques ayant une fonction propre, non dénommés ni compris ailleurs dans le présent chapitre à usage industriel ou agricole
8480 à 8482	Tous produits de ces positions
Ex 8483	Arbres de transmission (y compris les arbres à cames et vilebrequins) et manivelles ; paliers et coussinets, engrenages et roues de friction ; broche filetées à billes « vis à billes » ; réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse, y compris les convertisseurs de couple ; volants et poulies, y compris les poulies à moulles ; embrayages et organes d'accouplement, y compris les joints d'articulation pour moteurs des véhicules repris aux n° 87 01, 87 02, 87 04, 87 05
8484	Joints métalloplastiques, jeux et assortiments de joints de composition différente pour moteurs repris aux n° 87 01, 87 02, 87 04, 87 05
8485	Parties de machines ou d'appareils, non dénommées ni comprises ailleurs dans le présent chapitre, ne comportant pas de connexions électriques, de parties isolées électriquement, de bobinages, de contacts ou d'autres caractéristiques électriques
8501	Moteurs et machines génératrices électriques à l'exclusion des groupes électrogènes
8502	Groupe électrogène et convertisseurs rotatifs électriques
8503	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux machines des n° 85 01 ou 85 02
8504	Transformateurs électriques, convertisseurs électriques statiques (redresseurs, par exemple bobines de réactance et selfs)
8505	Tous produits de ces positions
8507 à 8508	Tous produits de ces positions
8514 à 8515	Tous produits de ces positions
8526	Appareils de radiodétection et de radio-sondage (radar), appareils de radionavigation et appareils de radio-télécommande
Ex 8529	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n° 85 25 10, 85 25 20, 85 26 et 85 28
8530	Tous produits de cette position
Ex 8531	Appareils électriques de signalisation acoustique ou visuelle (sonneries, sirènes, tableaux annonciateurs, appareils avertisseurs pour la protection contre le vol ou l'incendie, par exemple), à usage public, autres que ceux des n° 85 12 ou 85 30
8532 à 8538	Tous produits de ces positions
854140	Dispositifs photosensibles à semi-conducteur, y compris les cellules photovoltaïques même assemblées en modules ou constituées en panneaux ; diodes émettrices de lumière
8544 à 8548	Tous produits de ces positions
Chapitre 86	Tous les produits repris aux positions de ce chapitre
8701	Tracteurs (à l'exclusion des chariots-tracteurs du no 8709)
EX 8705	Voitures automobiles à usages spéciaux, pour l'irrigation ou l'épandage de produits agricoles
Ex 8706	Châssis des véhicules automobiles des n° 87 01, 87 02, 87 04, 87 05
Ex 8707	Carrosseries des véhicules automobiles des n° 87 01, 87 02, 87 04, 87 05 y compris les cabines
8709	Chariots de manutention automobiles, leurs parties et leurs pièces détachées
Ex 8716	Remorques pour le transport de marchandises, Remorques et semi-remorques autochargeuses ou autodéchargeuses, pour usages agricoles
8802	Autre véhicules aériens ; véhicules spatiaux et leurs véhicules lanceurs
Ex 8803	Parties des appareil du n° 88 02
8907	Autres engins flottants
9014 à 9015	Tous les produits de ces positions
Ex 9016	Balances sensibles à un poids de 5 eg ou moins avec ou sans poids électriques ou électroniques
9024	Tous produits de cette position
9025	Densimètres, aéromètres, pèse-liquide et instruments flottants similaires, thermomètres, pyromètres, baromètres, hygromètres et psychromètres, enregistreurs ou non, mêmes combinés entre eux, électriques ou électroniques
9026	Tous les produits de ces positions
9028	Compteurs de gaz, de liquides ou d'électricité, y compris les compteurs pour leur étalonnage
Ex 9029 à 9031	Tous produits de ces positions électriques ou électroniques
9032	Instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques
94054035	Appareils d'éclairage électrique en matières plastiques, pour tubes fluorescents, n.d.a.
94054039	Appareils d'éclairage électrique en matières plastiques, n.d.a.
94054095	Appareils d'éclairage électrique autres qu'en matières plastiques, pour tubes fluorescents, n.d.a.
94054099	Appareils d'éclairage électrique autres qu'en matières plastiques, n.d.a.
94059200	Parties en matières plastiques d'appareils d'éclairage, de lampes-réclames, d'enseignes lumineuses, de plaques indicatrices lumineuses, et simil., n.d.a.
94059900	Parties d'appareils d'éclairage, de lampes-réclames, d'enseignes lumineuses, de plaques indicatrices lumineuses, et simil., n.d.a.

9406 sauf 94061000
et 94069038

Constructions préfabriquées

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017



ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1073-DE

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

S L O

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1073-DE

Annexe 2-3 : La liste des exonérations des biens pour le secteur touristique

CODE	LIBELLE
4006 à 4007	Tous produits de ces positions.
4010	Courroies transporteuses ou de transmission, en caoutchouc vulcanisé
Ex 4205	Articles de maroquinerie n'ayant pas le caractère de contenant (sous-mains, signets, etc.) en cuir naturel ou reconstitué
Ex 4416	Futaillages, cuves, baquets et autres ouvrages de tonnellerie et leurs parties en bois.
4419	Articles en bois pour la table ou la cuisine.
Ex 442190	Ustensiles de ménage en bois
460120	Nattes, paillasons et claies en matières végétales.
4602	Ouvrages de vannerie obtenus directement en forme à partir de matières à tresser ou confectionnés à l'aide des articles du n° 46-01 ; ouvrages en luffa
Ex 4814	Papiers peints et revêtements muraux similaires
4910	Calendriers de tous genres, imprimés, y compris les blocs de calendriers à effeuiller.
5007	Tissus de soie ou de déchets de soie
5111 à 5113	Tous produits de ces positions.
5208 à 5212	Tous produits de ces positions.
5309 à 5311	Tous produits de ces positions.
5407 à 5408	Tous produits de ces positions.
5512 à 5515	Tous produits de ces positions.
5516	Tissus de fibres artificielles discontinues.
5604	Fils et cordes de caoutchouc, recouverts de textiles, fils textiles, lames et formes similaires des numéros 54-04 ou 54-05, imprégnés, enduits, recouverts ou gainés de caoutchouc ou de matières plastique.
5701 à 5703	Tous produits de ces positions.
5705	Autres tapis et revêtements de sol en matières textiles, même confectionnés.
5801 à 5805	Tous produits de ces positions.
5809 à 5811	Tous produits de ces positions.
5902	Nappes tramées pour pneumatiques obtenues à partir de fils à haute ténacité de nylon ou d'autres polyamides de polyesters ou de rayonne viscosé
5904 à 5907	Tous produits de ces positions.
5909	Tuyaux pour pompes et tuyaux similaires en matières textiles, même avec amatures ou accessoires en autres matières.
Ex 5911	Produits et articles textiles pour usages techniques visés à la note 7 du présent chapitre à l'exclusion des gazes et toiles à bluter, même confectionnées
Ex 6301	Couvertures autres que les couvertures chauffantes électriques.
6302 à 6304	Tous produits de ces positions.
6306	Bâches, voiles pour embarcations, planches à voile ou chars à voile stores d'extérieur, tentes et articles de campement
6308	Assortiments composés de pièces de tissus et de fils, même avec accessoires pour la confection de tapis, de tapisseries, de nappes de table ou de serviettes brodées, ou d'articles textiles similaires, en emballages pour la vente au détail.
6601	Parapluies, ombrelles et parasols (y compris les parapluies cannes, les parasols de jardin et articles similaires).
Ex 6603	Parties, garnitures et accessoires pour articles des n° 66-01
6806	Laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales similaires ; vermiculite expansée, argiles expansées, mousse de scories et produits minéraux similaires expansés ; mélanges et ouvrages en matières minérales à usages d'isolants thermiques ou sonores ou pour l'absorption du son, à l'exclusion de ceux des numéros 68-11, 68-12 ou de chapitre 69.
6909	Appareils et articles pour usages chimiques ou autres usages techniques, en céramique ; auges, bacs et récipients similaires pour l'économie rurale, en céramique ; cruchons et récipients similaires de transport ou d'emballage en céramique.
6911 et 6912	Tous produits de ces positions.
7007	Verre de sécurité, consistant en verres trempés ou formés de feuilles contrecollées.
7009	Miroirs en verre, même encadrés, y compris les miroirs rétroviseurs.
701090	Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux, pots, emballages tubulaires, autres récipients de transport ou d'emballage, en verre ; bocaux à conserves en verre ; bouchons, couvercles et autres dispositifs de fermeture, en verre.
7013	Objets en verre pour le service de la table, pour la cuisine, la toilette, le bureau, l'ornementation des appartements ou usages similaires, autres que ceux des n° s 70-10 ou 70-18.
Ex 7114	Articles d'orfèvrerie et leurs parties, plaqués ou doublés de métaux précieux.
7310	Tous les produits de cette position.
7321 et 7322	Tous produits de ces positions.
Ex 7323	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fonte, fer ou acier.
7326	Autres ouvrages en fer ou en acier.
7417 à 7419	Tous produits de ces positions.
7508	Autres ouvrages en nickel.
7612	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires en aluminium (y compris les étuis tubulaires rigides ou souples) pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés) d'une contenance n'excédant pas 300 litres, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge.
7615 et 7616	Tous produits de ces positions.
7804	Tables, feuilles et bandes en plomb, poudres et paillettes de plomb.
8003	Barres, profilés et fils en étain.
Ex 8007	Articles de ménage, d'hygiène, d'économie domestique et leurs parties en étain.
820150	Sécateurs (y compris les cisailles à volaille) maniés à une main.
8205 à 8206	Tous produits de ces positions.
8210	Appareils mécaniques actionnés à la main, d'un poids de 10 kg ou moins, utilisés pour préparer, conditionner ou servir les aliments ou les boissons.
Ex 8211	Couteaux (autres que ceux du n° 82-08) à lame tranchante ou dentelée.
8212 et 8213	Tous produits de ces positions.
Ex 8214	Autres articles de coutellerie (tondeuses, fendoirs, couperets, hachoirs de bouchers ou de cuisine et coupe-papier, par exemple)
8215	Cuillers, fourchettes, louches, écumeurs, pelles à tarte, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pinces à sucre et articles similaires.
8303 et 8304	Tous produits de ces positions.
8306	Cloches, sonnettes, gongs et articles similaires, non électriques, en métaux communs ; statuettes et autres objets d'ornement en métaux communs ; cadres pour photographies, gravures ou similaires en métaux communs ; miroirs en métaux communs.
8310	Plaques indicatrices, plaques-enseignes, plaques-adresses et plaques similaires, chiffres, lettres et enseignes diverses en métaux communs, à l'exclusion de ceux du n° 94-05.
8403 à 8404	Tous produits de ces positions.
8418	Réfrigérateurs, congélateurs-conservateurs et autres matériels, machines et appareils pour la reproduction du froid, à équipement électrique ou autre ; pompes à chaleur autres que les machines et appareils pour le conditionnement de l'air du n° 84-15.
Ex 8422	Machines à laver la vaisselle.

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçue en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

ID: N°4 8867 0012 00171412 DGP

2017_1073-DE

Ex 8423	Appareils et instruments de pesage, à l'exclusion des balances et balances compteuses de pièces, doseuses et autres balances à usages spéciaux, poids et parties de ces appareils.
8450	Machines à laver le linge, même avec dispositif de séchage.
Ex 8451	Machines et appareils (autres que les machines du n° 84-50) pour le lavage, le nettoyage, l'essorage, le séchage, le repassage, le pressage (y compris les presses à fixer) le blanchiment, la teinture, l'apprêt, le finissage.
8452	Machines à coudre, autres que les machines à coudre les feuillettes du n° 84-40, meubles, embases et couvercles spécialement conçus pour machines à coudre ; aiguilles pour machine à coudre.
8469 à 8470	Tous produits de ces positions
8472	Autres machines et appareils de bureau (duplicateurs hectographiques ou à stencils, machines à imprimer les adresses, distributeurs automatiques de billets de banque, machines à trier, à compter ou à encartoucher les pièces de monnaie, appareils à tailler les crayons, appareils à perforer ou à agrafer, par exemple).
Ex 8473	Parties et accessoires (autres que les coffrets, housses et similaires) reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinés aux machines ou appareils des n° s 84-69,84-70,84-72.
8476	Machines automatiques de vente de produits (timbres-poste, cigarettes, denrées alimentaires, boissons, par exemple), y compris les machines pour changer la monnaie.
Ex 8502	Groupes électrogènes.
8509	Appareils électromécaniques à moteur électrique incorporé, à usage domestique.
8516	Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques ; appareils électriques pour le chauffage des locaux, du sol ou pour usages similaires ; appareils électrothermiques pour la coiffure (sèche-cheveux, appareils à friser, chauffe-fers à friser, par exemple) ou pour sécher les mains ; fers à repasser électriques ; autres appareils électrothermiques pour usages domestiques, résistances chauffantes, autres que celles du n° 85-45.
Ex 8517	Appareils électriques pour la téléphonie ou la télégraphie par fil, à l'exception des appareils de télécommunication par courant porteur.
8518 à 8520	Tous produits de ces positions.
8527	Appareils récepteurs pour la radiotéléphonie, la radiotélégraphie ou la radiodiffusion, même combinés, sous une même enveloppe, à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou à un appareil d'horlogerie.
Ex 8529	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils du n° 85-27.
8802	Autres véhicules aériens ; véhicules spatiaux et leurs véhicules lanceurs
8804	Parachutes (y compris les parachutes dirigeables et les parapentes) et rotachutes; leurs parties et accessoires
8901	Paquebots, bateaux de croisières, transbordeurs, cargos, péniches et bateaux similaires pour le transport de personnes et de marchandises
8903	Yachts et autres bateaux et embarcations de plaisance ou de sport ; bateaux à rames et canoës
Ex 8906	Bateaux de sauvetage.
9105 à 9106	Tous produits de ces positions.
9201	Pianos, même automatiques ; clavecins et autres instruments à cordes à clavier.
9207	Instruments de musique dont le son est produit ou doit être amplifié par des moyens électriques (orgues, guitares, accordéons par exemple).
9401 à 9405	Tous produits de ces positions
9504	Articles pour jeux de société, y compris les jeux à moteur ou à mouvement, les billards, les tables spéciales pour jeux de casino et les jeux de quilles automatiques (bowling par exemple).
95062900	Skis nautiques, aquaplanes et autre matériel pour la pratique des sports nautiques (à l'excl. des planches à voile)
950640	Articles et matériel pour le tennis de table.
9617	Bouteilles isolantes et autres récipients isothermiques montés, dont l'isolation est assurée par le vide, ainsi que leurs parties (à l'exclusion des ampoules en verre).

Annexe 3

Tarif général externe d'octroi de mer et d'octroi de mer régional

SH 4	DESIGNATION DES MARCHANDISES	TAUX EXTERNE	
		OM	OMR
Chapitre 01	Animaux vivants	4 %	2,5%
<i>SAUF</i>			
01012100	Chevaux vivants reproducteurs de race pure	0 %	0 %
0102, 0103, 0104 et 0105	Animaux vivants de l'espèce bovine, porcine, ovine et caprine Coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes et pintades, vivants, des espèces domestiques	0 %	0 %
Ex 01061900	Cervidés vivants	0 %	0 %
01063300	Autruches vivantes	0 %	0 %
Chapitre 02	Viandes et abats comestibles	4 %	2,5%
<i>SAUF</i>			
0201 à 0206	Viandes et abats comestibles des espèces bovine, porcine, ovine, caprine et chevaline	0 %	0 %
021011, 021012, 021019 et 02109939	Jambon, épaules et morceaux, crus, salés ou en saumure, séchés ou fumés de la viande porcine Viandes salées ou en saumure, séchées ou fumées (à l'excl. des espèces porcine, bovine, ovine et caprine, de rennes, de primates, de baleines, de dauphins et marsouins [mammifères de l'ordre des cétacés], de lamantins et dugongs [mammifères de l'ordre des siréniens])	0 %	0 %
Chapitre 03	Poissons et crustacés, mollusques et autres invertébrés aquatiques	4 %	2,5%
<i>SAUF</i>			
Ex 03	Produits de la pêche capturés et débarqués par des navires exerçant pour le compte des armements de pêche locaux (Z820)	0 %	0 %
Ex 0305	Morues séchées, salées ou en saumure, même cuites avant ou pendant le fumage	0 %	0 %
0306	Crustacés, même décortiqués...; farine poudres... propres à l'alimentation humaine	15,5%	2,5%
030616	► Crevettes d'eau froide congelées (Pandalus spp., Crangon crangon)	4 %	2,5%
030617	► Autres crevettes congelées	4 %	2,5%
030626	► Crevettes d'eau froide non congelées (Pandalus spp., Crangon crangon)	4 %	2,5%
030627	► Autres crevettes non congelées	4 %	2,5%
0307	Mollusques, même séparés de leur coquille...	15,5%	2,5%

Chapitre 04	Les produits laitiers ; œufs d'oiseaux ; miel naturel ; produits comestibles d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs	4 %	2,5%
SAUF			
0401 et 0402	Lait et crème de lait, frais (non concentrés, ni sucrés). Conserves (concentrées ou sucrées)	0 %	0 %
0404	Lactosérum,... ; Produits consistant en composants naturels de lait,..., non dénommés ni compris ailleurs	0 %	0 %
04090000	Miel naturel	15,5%	2,5%
Chapitre 05	Autres produits d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs	4 %	2,5%
SAUF			
0511	Semences d'insémination artificielle	0 %	0 %
Chapitre 06	Plantes vivantes et produits de la floriculture	4 %	2,5%
SAUF			
Ex 0601 et Ex 0602	Plantes à racines nues ou en motte destinées à la culture	0 %	0 %
0603 et 0604	Fleurs, feuillages, tous produits de ces positions	15,5%	2,5%
06042090	Autres feuillages frais	0 %	0 %
Chapitre 07	Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires	0,0%	0%
SAUF			
Ex 070310 à Ex 070320	Oignons et aulx à l'état frais ou réfrigéré	15,5%	2,5%
Ex 0703	Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires de semences ou destinés à l'ensemencement	0 %	0 %
07096091, 07096095, 07096099	Piments du genre « capsicum » ou « pimenta », à l'état frais ou réfrigéré	15,5%	2,5%
0710 et 0711	Légumes non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur ou congelés ; légumes conservés provisoirement mais impropres à l'alimentation en l'état	4 %	2,5%
0712	Légumes secs	4 %	2,5%
Chapitre 08	Fruits comestibles ; Écorces d'agrumes ou de melons	4 %	2,5%
Chapitre 09	Café, thé, maté et épices	4 %	2,5%
SAUF			
090111 et 090112	Café non torréfié	0 %	0 %
09012100 et 09012200	Café torréfié même décaféiné	15,5%	2,5%
090190	Coques et pellicule de café ; succédanés de café	15,5%	2,5%

0902	Thé même aromatisé	4 %	2,5%
090510	Vanille non broyée ni pulvérisée	25,5%	2,5%
090520	Vanille broyée ou pulvérisée	0%	0%
091011 et 091012	Gingembre	15,5%	2,5%
091020	Safran	15,5%	2,5%
09103000	Curcuma	15,5%	2,5%
Chapitre 10	Céréales	0 %	0 %
Chapitre 11	Produits de la minoterie : malt ; amidon et féculés ; inuline ; gluten de froment	0 %	0 %
SAUF			
11010015	Farine de froment (blé) tendre et d'épeautre	4 %	2,5%
1105	Farines, semoules, poudres, flocons, granulés, pellets de pomme de terre	4 %	2,5%
1106	Farines, semoules, poudres de légumes à cosses secs...	4 %	2,5%
1108	Amidons et féculés, inulines	4 %	2,5%
11090000	Gluten de froment (blé)	4 %	2,5%
Chapitre 12	Graines et fruits oléagineux ; graines semences et fruits divers ; plantes industrielles ou médicinales ; paille et fourrage	4 %	2,5%
SAUF			
12024100 et 12024200	Arachides, en coques, décortiquées et même concassées (à l'excl. des arachides destinées à l'ensemencement, grillées ou autrement cuites)	0 %	0 %
1209	Graines, fruits et spores à ensemenecer	0 %	0 %
1210	Cônes de houblon frais ou secs, même broyés sous forme de pellets, lupuline	0 %	0 %
12119086	Plantes, parties de plantes, graines et fruits des espèces utilisées principalement en parfumerie, en médecine ou à usages insecticides, parasitocides ou simil., frais ou secs, mêmes coupés, concassés ou pulvérisés	0 %	0 %
12129300	Cannes à sucre, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées	0 %	0 %
1214	Rutabagas, betteraves fourragères, racines fourragères, foin, luzerne, trèfle, sainfoin, choux fourragers, lupin, vesces, et produits fourragers similaires, même agglomérés sous forme de pellets	0 %	0 %
Chapitre 13	Gommes, résines et autres sucres et extraits végétaux	4 %	2,5%
Chapitre 14	Matières à tresser et autres produits d'origine végétale non dénommés ni compris ailleurs	0 %	0 %
SAUF			

1404	Produits végétaux non dénommés ni compris ailleurs	4 %	2,5%
Ex 14049000	Supports de culture en fibres de cocos	0 %	0 %
Chapitre 15	Graisses et huiles animales ou végétales, produits de leur dissociation ; graisses alimentaires élaborées ; cires d'origine animale ou végétale	4 %	2,5%
SAUF			
1501	Graisses de porc (y compris saindoux) et graisses de volailles, autres que celles du 0209 ou du 1503	0 %	0 %
Ex 1507	▶ Huiles végétales... raffinées pour l'alimentation humaine	15,5%	2,5%
Ex 1507	▶ Huiles brutes et autres huiles	0 %	0 %
Ex 1508	▶ Huiles végétales... raffinées pour l'alimentation humaine	15,5%	2,5%
Ex 1508	▶ Huiles brutes et autres huiles	0 %	0 %
Ex 1509	▶ Huiles végétales ... raffinées pour l'alimentation humaine	15,5%	2,5%
Ex 1509	▶ Huiles brutes et autres huiles	0 %	0 %
Ex 1510	▶ Huiles végétales ... raffinées pour l'alimentation humaine	15,5%	2,5%
Ex 1510	▶ Huiles brutes et autres huiles	0 %	0 %
Ex 1511	▶ Huiles végétales... raffinées pour l'alimentation humaine	15,5%	2,5%
Ex 1511	▶ Huiles brutes et autres huiles	0 %	0 %
Ex 1512	▶ Huiles végétales ... raffinées pour l'alimentation humaine, sauf huile de tournesol du 151219	15,5%	2,5%
Ex 1512	▶ Huiles brutes et autres huiles, sauf huile de tournesol du 151219	0 %	0 %
151219	Huile de tournesol	25,5%	2,5%
Ex 1513	▶ Huiles végétales ... raffinées pour l'alimentation humaine	15,5%	2,5%
Ex 1513	▶ Huiles brutes et autres huiles	0 %	0 %
Ex 1514	▶ Huiles végétales ... raffinées pour l'alimentation humaine	15,5%	2,5%
Ex 1514	▶ Huiles brutes et autres huiles	0 %	0 %
Ex 1515	▶ Huiles végétales ... raffinées pour l'alimentation humaine	15,5%	2,5%
Ex 1515	▶ Huiles brutes et autres huiles	0 %	0 %
Ex 1516	▶ Huiles végétales raffinées pour l'alimentation humaine	15,5%	2,5%
Ex 1516	▶ Huiles brutes et autres huiles	0 %	0 %
1517	▶ Margarines et autres produits	0 %	0 %

Ex 1517	Huiles raffinées alimentaires autres que celles du 1516	15,5%	2,5%
Chapitre 16	Préparations de viande, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques	10,5 %	2,5%
SAUF			
16010091	Saucisses et saucissons, secs ou à tartiner, non cuits	0 %	0 %
16022010	Préparations et conserves de foie d'oie ou de canard	25,5%	2,5%
Ex 160241	Préparations crues de jambon ou de leurs morceaux, d'épaule ou de leurs morceaux (Z821)	0 %	0 %
Ex 160242	Préparations autres que crues et conserves de jambons ou de leurs morceaux, d'épaules ou de leurs morceaux (Z821)	15,5%	2,5%
160300	Extraits et jus de viande, de poissons ou de crustacés, de mollusques ou d'autres invertébrés aquatiques	4 %	2,5%
1604	Préparations et conserves de poissons	4 %	2,5%
Ex 1604	Préparations et conserves de sardines, de thons et de maquereaux	0 %	0%
Ex 16042090	Nutriments énergétiques pour supplémentation calorique, repris à la liste des Produits et Prestations ancien TI.PS sous le code 103N01 (Z822)	0,0%	0,0%
160431	Caviar	25,5%	2,5%
160432	Succédanés du caviar	25,5%	2,5%
1605	Crustacés autres que les crevettes, mollusques et autres invertébrés aquatiques, préparés ou conservés	15,5%	2,5%
160521	► Crevettes préparées et conservées, non présentées dans un contenant hermétique	4 %	2,5%
160529	► Autres crevettes préparées et conservées	4 %	2,5%
Chapitre 17	Sucres et sucreries	4 %	2,5%
SAUF			
1701	Sucres de canne ou de betterave et saccharose, à l'état solide	7,5 %	2,5 %
Ex 1702	Nutriments énergétiques pour supplémentation calorique, repris à la liste des Produits et Prestations (ancien TIPS n° 103N01). (Z822)	0 %	0 %
1703	Mélasses	0 %	0 %
1704	Sucreries sans cacao (y compris le chocolat blanc)	15,5%	2,5%
Chapitre 18	Cacao et ses préparations	4 %	2,5%
SAUF			
18010000	Cacao en fèves et brisures de fèves, bruts ou torréfiés	0 %	0 %

1806	Chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao	15,5%	2,5%
180610	► Chocolat en poudre	4 %	2,5%
Ex 180620	► Chocolat en masse ou granulés (Z823)	4 %	2,5%
Ex 180620	► Couvertures de chocolat (Z824)	0 %	0 %
Ex 180632	► Chocolat en masse ou granulés (Z825)	4 %	2,5%
Chapitre 19	Préparations à base de céréales, de farines, d'amidons, de féculés ou de lait ; pâtisseries	4 %	2,5%
SAUF			
1901	Extraits de malt ; préparations alimentaires de farine, semoules, amidons, féculés ou extraits de malt ne contenant pas de cacao ou moins de 40 % en poids de cacao	15,5%	2,5%
19011000	► Préparations pour l'alimentation des enfants, conditionnées pour la vente au détail	0 %	0 %
Ex 1901	► Nutriments pour la supplémentation calorique repris au titre I-1-5-1-2 de la Liste des Produits et Prestations (LPP) (Z826)	0 %	0 %
190220	Pâtes alimentaires farcies	15,5%	2,5%
190230	Autres pâtes alimentaires	15,5%	2,5%
190240	Couscous	15,5%	2,5%
1905	Produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie...	15,5%	2,5%
Ex 1905 90	► Pains frais congelés ou surgelés, y compris ceux dont la composition a été enrichie en sucre, en matières grasses ou en autres matières (Z827)	0 %	0 %
Chapitre 20	Préparations de légumes, de fruits ou d'autres parties de plantes	4 %	2,5%
SAUF			
20055100	Haricots « VIGNA SPP, PHASEOLUS SPP » en grains, préparés ou conservés autrement qu'au vinaigre ou à l'acide acétique, non congelés	15,5%	2,5%
2008	Fruits et parties comestibles de plantes préparés ou conservés..., tous produits de ces positions	10,5%	2,5%
2009	Jus de fruits... tous produits de la position	25,5%	2,5%
Ex 20 09	► Jus de fruits concentrés destinés à la transformation (Z828)	0 %	0 %
Ex 20 09	► Jus de fruits pour enfants répondant aux caractéristiques de l'arrêté du 1er juillet 1976 relatifs aux aliments diététiques et de régime de l'enfance publié au JORF du 14/09/76 sous réserve de la production d'une attestation de conformité par l'importateur (Z829)	4 %	2,5%

Chapitre 21	Préparations alimentaires diverses	15,5%	2,5%
SAUF			
2102	Levures, poudre à lever préparées	0 %	0 %
2103	Préparations alimentaires pour sauces	4 %	2,5%
2104	Préparations alimentaires pour soupes ou potages	4 %	2,5%
Ex 2104	► Nutriment énergétique pour supplémentation calorique, repris au titre I-1-5-1-2 de la liste des produits et prestations (LPP) (Z822)	0 %	0 %
Ex 2106	Nutriment énergétique pour supplémentation calorique, repris au titre I-1-5-1-2 de la liste des produits et prestations (LPP)(Z822)	0 %	0 %
Chapitre 22	Boissons, liquides alcooliques et vinaigres	25,5%	2,5%
SAUF			
2201	Eaux	4 %	2,5%
Ex 2202	► Jus de fruits pour enfants répondant aux caractéristiques de l'arrêté du 1er juillet 1976 relatifs aux aliments diététiques et de régime de l'enfance publié au JO du 14/09/76 sous réserve de la production d'une attestation de conformité par l'importateur (Z829)	4 %	2,5%
Ex 2202	► Lait diététique répondant aux caractéristiques de l'arrêté du 1er juillet 1976 relatifs aux aliments diététiques et de régime de l'enfance publié au JO du 14/09/1976 sous réserve de la production d'une attestation de conformité par l'importateur (Z831)	0 %	0 %
Ex 2202	► Nutriment énergétique pour supplémentation calorique, repris au titre I-1-5-1-2 de la liste des produits et prestations (LPP)(Z822)	0 %	0 %
Ex 2202	► Complément nutritionnel "RENUTRYL 500" (Z830)	3 %	2,5%
220300	Bières	34 %	2,5%
220410	Vins mousseux	48,5%	2,5%
220421	Tous produits de la position	34 %	2,5%
Ex 220429	Vins présentés en récipients d'une capacité supérieure à 200L (Z832)	10,5%	2,5%
2205	Vermouths et autres vins de raisins frais préparés à l'aide de plantes ou de matières aromatiques	48,5%	2,5%
220600	Autres boissons fermentées... tous produits de la position	34 %	2,5%
2207	Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de 80 % vol ou plus; alcool éthylique et eaux-de-vie dénaturés de tous titres	4 %	2,5%

2208	Alcools éthyliques non dénaturés d'un titre alcoométrique vol. de moins de 80 % ; eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses	61,5%	2,5%
220840	► Rhum et autres alcools forts à base de rhums du ex 2208 (Z834)	30,5%	2,5%
Ex 220870	► Liqueurs à base de rhum (Z834)	34 %	2,5%
Ex 220890	► Autres boissons spiritueuses à base de rhum (Z834)	34 %	2,5%
220900	Vinaigres	4 %	2,5%
Chapitre 23	Résidus et déchets des industries alimentaires ; aliments préparés pour animaux	0 %	0 %
SAUF			
2303	Résidus d'amidonnerie et résidus similaires, pulpes de betterave, bagasse de canne à sucre et autres déchets de sucrerie	4 %	2,5%
23032090	Bagasses de cannes à sucre et autres déchets de sucrerie (à l'excl. des pulpes de betteraves)	0 %	0 %
230700	Lies de vin ; tartre brut	4 %	2,5%
2309	Préparations des types utilisés pour l'alimentation des animaux	4 %	2,5%
Ex 23091051	Aliments secs pour chiens de type « croquettes » à l'exception des produits couverts par la directive modifiée 2008/38/CE DE LA COMMISSION du 5 mars 2008 établissant une liste des destinations des aliments pour animaux visant des objectifs nutritionnels particuliers	15,5%	2,5%
Ex 23099035	Poudre de lait pour l'allaitement des animaux	0 %	0 %
23099091 au 23099096	► Produits du 2309 90 91 au 2309 90 96 (Z835)	0 %	0 %
Chapitre 24	Tabacs et succédanés de tabacs fabriqués	48,5%	2,5%
SAUF			
Ex 2401	Tabacs bruts ou non fabriqués, destinés aux manufactures de cigarettes (Z836)	0 %	0 %
2402	Cigares, cigarillos et cigarettes, en tabac ou en succédanés de tabac	57,5%	2,5%
Chapitre 25	Sel ; soufre ; terres et pierres ; plâtres, chaux et ciments	0 %	0 %
SAUF			
Ex 250100	Sel (y compris sel de table et sel dénaturé) et chlorure de sodium	4 %	2,5%
Ex 25010099	► Sels à lécher, sel de désherbage, sel pour l'alimentation du bétail (Z838)	0 %	0 %
2521	Castines ; pierres à chaux ou à ciment	4 %	2,5%
2523	Ciments...	3 %	2 %

2524 à 2530	Amiante, mica, stéatites borates, feldspath et matières minérales non dénommées ni compris ailleurs	4 %	2,5%
Ex 253090	Supports de culture	0 %	0 %
Chapitre 26	Minerais, scories et cendres	4 %	2,5%
Chapitre 27	Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation ; matières bitumeuses ; cires minérales	4 %	2,5%
SAUF			
2701	Houilles... tous produits de la position	0 %	0 %
EX 27011290	Charbon destiné à la production électrique (Z839)	4 %	2,5%
Ex 27101231	Carburant pour aviation légère	0 %	0 %
27101231 à 27101290	Essences de pétrole	20,5%	2%
Ex 271019	► Gazole	2,5%	2,5 %
Ex 271019 et Ex 271012	► Gazole et essence colorés destinés au secteur de la pêche (Z919)	0 %	0 %
Ex 271019	► Gazole non routier (Z919)	0 %	0 %
Ex 271019	► Fuel oil	0 %	0 %
Ex 27101962 à 27101968	Fuel destiné à la production électrique (27101962 à 27101968) (Z839)	4 %	2,5%
27101921	Pétrole lampant : carburéacteurs	0 %	0 %
271112	Propanes	0 %	0 %
271113	Butanes	0 %	0 %
27 13 27 14 27 15	Coke de pétrole... Bitumes et asphaltes... Mélanges bitumeux...	0 %	0 %
27 16	Énergie électrique	0 %	0 %
Chapitre 28	Produits des industries chimiques ou des industries connexes	0 %	0 %
SAUF			
28 28	Hypochlorites; hypochlorite de calcium du commerce; chlorites; hypobromites (eau de Javel)	0 %	0 %
Chapitre 29	Produits chimiques organiques	0 %	0 %
Chapitre 30	Produits pharmaceutiques	3 %	2 %
SAUF			
30021091	Hémoglobine, globulines du sang et sérums globulines.	0 %	0 %
Ex 30021098	Fractions du sang, produits immunologiques modifiés, même obtenus par voie biotechnologique d'origine humaine. (Z841)	0 %	0 %

30029010	Sang humain	0 %	0 %
Ex 300490	Insecticides pour bétail (BUTOX) (Z775)	0 %	0 %
Chapitre 31	Engrais	0 %	0 %
Chapitre 32	Extraits tannants ou tinctoriaux ; tanins et leurs dérivés ; pigments et autres matières colorantes ; peintures et vernis ; mastics ; encres	4 %	2,5%
SAUF			
3206	Autres matières colorantes...	0 %	0 %
3208 à 3210	Vernis, peintures..., tous produits de ces positions	15,5%	2,5%
3212	Pigments..., tous produits de la position	15,5%	2,5%
32141010	Mastics de vitrier, ciments de résine et autres mastics	0 %	0 %
32151100 et 32151900	Encres d'imprimerie	0 %	0 %
Chapitre 33	Huiles essentielles et résinoïdes ; produits de parfumerie ou de toilette préparés et préparation cosmétiques	15,5%	2,5%
SAUF			
3302	Mélange de substances odoriférantes... tous produits de la position	0 %	0 %
330300	Parfums, eaux de toilette...	25,5%	2,5%
3304	Produits de beauté... tous produits de ces positions	20,5%	2,5%
33051000	Shampoings	4 %	2,5 %
33061000	Dentifrices	3 %	2 %
33062000	Fils utilisés pour nettoyer les espaces interdentaires (fils dentaires)	3 %	2%
Ex 3307	Désodorisants de locaux (Z842)	4 %	2,5%
Ex 33079000	Solutions destinées au mouillage des lentilles de contact (Z843)	4 %	2,5%
Chapitre 34	Savons, agents de surface organiques, prép. pour lessives, lubrifiantes, cires artificielles, préparées, produits d'entretien, bougies et similaires, pâtes à modeler, « cires pour l'art dentaire ».	4 %	2,5%
SAUF			
Ex 3401	► Savons de ménage sous toutes formes (Z844)	0 %	0 %
34011100	► Savons de toilette sous toutes formes	10,5%	2,5%
3404	Cires artificielles et cires préparés	0 %	0 %

Chapitre 35	Matières albuminoïdes ; produits à base d'amidons ou de féculés modifiés ; colles ; enzymes	4 %	2,5%
Chapitre 36	Poudres et explosifs ; articles de pyrotechnie ; allumettes ; alliages pyrophoriques ; matières inflammables	4 %	2,5%
Chapitre 37	Produits photographiques et cinématographiques	15,5%	2,5%
SAUF			
Ex 37011000	Plaques photographiques et films, plans pour la radiographie à usage médical, dentaire ou vétérinaire (Z846)	4 %	2,5%
3702	Pellicules photographiques sensibilisées, non impressionnées, de la position	0 %	0 %
3705	Plaques pellicules photographiques, impressionnées et développées, autres que les films cinématographiques	4 %	2,5%
3706	Films cinématographiques impressionnés et développés comportant ou non l'enregistrement du son ou ne comportant que l'enregistrement du son	20,5%	2,5%
370610	Films d'une largeur égale ou supérieur à 35mm	0 %	0 %
Chapitre 38	Produits divers des industries chimiques	4 %	2,5%
SAUF			
Ex 3808	Produits phytosanitaires relevant d'une autorisation de mise sur le marché (AMM)	0 %	0 %
38160000	Ciments (Z848),	3 %	2 %
38160000	Mortiers, bétons et autres composés similaires réfractaires(Z847)	0 %	0 %
Ex 38249996	Bacteriolit	0 %	0 %
Chapitre 39	Matières plastiques et ouvrages en ces matières	4 %	2,5%
SAUF			
3901 à 3914	Polymères... résines... sous formes primaires	0 %	0 %
3916	Mono Filaments... tous produits de la position	0 %	0 %
EX 391721	Tubes et tuyaux rigides, en polymères de l'éthylène d'un diamètre inférieur ou égal à 160 mm	15,5%	2,5%
391723	Tubes, tuyaux et leurs accessoires (joints, coudes, ...) en polymères de chlorure de vinyle	15,5%	2,5%
Ex 39172390	Tubes d'adduction d'eau en PVC bi-orienté ayant une pression de service de 25 bars (PN 25) (Z849)	0 %	0 %
Ex 391732	Tubes, tuyaux et leurs accessoires (joints, coudes, ...) en polymère de chlorure de vinyle (Z850) d'un	15,5%	2,5%

	diamètre inférieur ou égal à 630 mm		
3918	Revêtements de sols... tous produits de la position	0 %	0 %
Ex 39199000	Plaques, feuille, bandes, rubans, ... en polychlorure de vinyle ou en polyéthylène (Z851) Produits autres qu'en polyéthylène (Z852)	15,5%	2,5%
392010	Autres plaques, feuilles, pellicules, ..., en polymères de l'éthylène	15,5%	2,5%
Ex 39201040	Bâches pour serre d'une largeur développée supérieure à 3900 mm	0 %	0 %
Ex 39201089	Bâches pour serre d'une largeur développée supérieure à 3900 mm	0 %	0 %
39203000	Autres plaques, feuilles, pellicules, ..., en polymères de styrène	15,5%	2,5%
Ex 39219060	Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames en polyéthylène (Z853)	15,5%	2,5%
3923	Articles de transport ou d'emballage, en matières plastiques ; bouchons, couvercles, capsules et autres dispositifs de fermeture, en matières plastiques	15,5%	2,5%
39232990	► Poches de recueil de selles et d'urines pour malades (Z854)	4 %	2,5%
39252000	Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils	15,5%	2,5%
39253000	Volets, stores (y compris les stores vénitiens) et articles similaires, et leurs parties	15,5%	2,5%
Ex 39269097	Accessoires d'irrigation en plastique (Z855)	0 %	0 %
Chapitre 40	Caoutchouc et ouvrages en caoutchouc	4 %	2,5%
SAUF			
4001 à 4006	Caoutchouc naturel, synthétique et factice, ...	0 %	0 %
4008	Plaques, feuilles, bandes, baguettes et profilés en caoutchouc vulcanisé non durci	0 %	0 %
4012	Pneumatiques rechapés	15,5%	2,5%
40141000	Préservatifs	0 %	0 %
Chapitre 41	Peaux (autres que les pelleteries) et cuirs	4 %	2,5%
Chapitre 42	Ouvrages en cuir ; articles de bourrellerie ou de sellerie ; ouvrages en boyaux	4 %	2,5%
SAUF			
4202	Malles, valises et mallettes, sacs à main, serviettes, cartables, étuis à lunettes pour jumelles,...	15,5%	2,5%
420212	► Malles, valises, serviettes, cartables et contenant similaires en matières plastiques ou textiles	4 %	2,5%

4203	Vêtements et accessoires du vêtement, en cuir naturel ou reconstitué	15,5%	2,5%
42050090	Autres ouvrages en cuir naturel ou reconstitué	15,5%	2,5%
Chapitre 43	Pelleteries et fourrures ; pelleteries factices	4 %	2,5%
Chapitre 44	Bois, charbon de bois et ouvrages en bois	4 %	2,5%
SAUF			
4403	Bois bruts, même écorcés désaubiés ou équarris	0 %	0 %
4407	Bois sciés ou dédosés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, poncés ou collés par assemblage en bout, d'une épaisseur excédent 6 mm	0 %	0 %
Ex 440711, Ex 440712 et Ex 440719	► Bois rabotés et bois poncés de conifères (Z742)	4 %	2,5%
4408	Feuilles de placage ...	0 %	0 %
4410 à 4413	Panneaux de particules et panneaux similaires...	0 %	0 %
44160000	Futailles, cuves, baquets et autres ouvrages de tonnellerie et leurs parties en bois	0 %	0 %
44170000	Outils, montures et manches d'outils, formes, embauchoirs et tendeurs pour chaussures, en bois	0 %	0 %
4418	Ouvrages de menuiserie et pièces de charpentes pour construction y compris les panneaux cellulaires, les panneaux pour parquets et les bardeaux	15,5%	2,5%
44184000	Coffrages pour le bétonnage	0 %	0 %
4420	Bois marquetés et bois incrustés..., objets d'ornement en bois	15,5%	2,5%
Chapitre 45	Liège et ouvrages en liège	4 %	2,5%
Chapitre 46	Ouvrages de sparterie ou de vannerie	4 %	2,5%
Chapitre 47	Pâtes de bois ou d'autres matières fibreuses cellulosiques ; papiers ou cartons à recycler (déchets et rebuts)	4 %	2,5%
Chapitre 48	Papiers et cartons ; ouvrages en pâte de cellulose, en papier ou en carton	4 %	2,5%
SAUF			
48010000	Papier journal, en rouleaux ou en feuilles	0 %	0 %
Ex 4804	Papiers et cartons kraft, non couchés ni enduits sous forme de bobine	0 %	0 %
Ex 4805	Autres papiers et cartons, non couchés ni enduits, sous forme de bobines	0 %	0 %
48084000	Paillage naturel (Z876)	0 %	0 %
481720	Cartes-lettres, cartes postales non illustrées et cartes pour correspondance	0 %	0 %
481810	Papier hygiénique	15,5%	2,5%

48182091	Essuie-mains en rouleaux	0 %	0 %
48182099	Essuie-mains autres qu'en rouleaux	4 %	2,5 %
48191000	Boîtes et caisses en papier ou carton ondulé	15,5%	2,5%
48192000	Boîtes et cartonnages, pliants, en papier ou carton non ondulé	15,5%	2,5%
48195000	Autres emballages, y compris les pochettes pour disques	15,5%	2,5%
482110	Étiquettes de tous genres, en papier ou carton, imprimées.	15,5%	2,5%
Ex 4823	Formulaires dits « en continu », imprimés	15,5%	2,5%
Ex 4823	Autres imprimés (Z859)	4 %	2,5%
Chapitre 49	Produits de l'édition, de la presse ou des autres industries graphiques ; textes manuscrits ou dactylographiés et plans	0 %	0 %
SAUF			
4905	Ouvrages cartographiques de tous genres y compris les cartes murales, les plans topographiques et les globes et imprimés	4 %	2,5%
4908	Décalcomanies de tous genres	15,5%	2,5%
490900	Cartes postales imprimées ou illustrées comportant des vœux, avec ou sans enveloppe	15,5%	2,5%
49100000	Calendriers de tous genres imprimés	15,5%	2,5%
4911	Autres imprimés (imprimés publicitaires, catalogues commerciaux...) y compris les images les gravures et les photographies	15,5%	2,5%
Ex 491199	Plans et dessins d'architectes, d'ingénieurs et autres plans et dessins industriels, commerciaux, topographiques ou similaires, pouvant être accompagnés de simples devis ou notes techniques ou autres documents obtenus principalement à partir de fichiers informatiques.	0 %	0 %
Chapitre 50	Soie	4 %	2,5%
Chapitre 51	Laine, poils fins ou grossiers ; fils et tissus de crin	4 %	2,5%
Chapitre 52	Coton	4 %	2,5%
Chapitre 53	Autres fibres textiles végétales ; fils de papier et tissus de fils de papier	4 %	2,5%
53050000	Fibres de coco (Z876)	0 %	0 %
Chapitre 54	Filaments synthétiques ou artificiels	4 %	2,5%
54072011	Paillage/toile hors sol (Z876)	0 %	0 %
Chapitre 55	Fibres synthétiques ou artificielles discontinues	4 %	2,5%

Chapitre 56	Ouates, feutres et non-tissés ; fils spéciaux ; ficelles, cordes et cordages ; articles de corderie	4 %	2,5%
Chapitre 57	Tapis et autres revêtements de sol en matières textiles	20,5%	2,5%
Chapitre 58	Tissus spéciaux ; surfaces textiles touffetées ; dentelles, tapisseries, passementeries, broderies	4 %	2,5%
Chapitre 59	Tissus imprégnés, enduits, recouverts ou stratifiés ; articles techniques en matières textiles	4 %	2,5%
Chapitre 60	Étoffes de bonneterie	4 %	2,5%
Chapitre 61	Vêtements et accessoires du vêtement en bonneterie	4 %	2,5%
SAUF			
Chapitre 62	Vêtements et accessoires du vêtement autres qu'en bonneterie	4 %	2,5%
SAUF			
6215	Cravates, nœuds papillons et foulards cravates	15,5%	2,5%
Chapitre 63	Autres articles textiles confectionnés ; assortiments ; friperie et chiffons	4 %	2,5%
SAUF			
Ex 6305	Sacs et sachets d'emballage obtenus à partir de lames ou de formes similaires de polypropylène (Z860)	0 %	0 %
Chapitre 64	Chaussures, guêtres et articles analogues ; parties de ces objets	4 %	2,5%
Chapitre 65	Coiffures et parties de coiffures	4 %	2,5%
SAUF			
Ex 65061010 et Ex 65061080	Casques pour 2 roues (Z861)	0 %	0 %
Chapitre 66	Parapluies, ombrelles, parasols, cannes, cannesièges, fouets, cravaches et leurs parties	4 %	2,5%
Chapitre 67	Plumes et duvets apprêtés et articles en plumes ou en duvet ; fleurs artificielles ; ouvrages en cheveux	15,5%	2,5%
Chapitre 68	Ouvrages en pierres, plâtre, ciment, amiante, mica ou matières analogues	4 %	2,5%
SAUF			
6810	Ouvrages en ciment, en béton ou en pierres artificielles, même armés	0 %	0 %

Chapitre 69	Produits céramiques	4 %	2,5%
SAUF			
6901	Briques, dalles, carreaux et autres pièces céramiques en farines siliceuses fossiles (kieselguhr, tripolite, diatomite, par exemple) ou en terres siliceuses analogues	0 %	0 %
6902	Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques analogues de construction, réfractaires, autres que ceux en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues	0 %	0 %
6903	Autres articles céramiques réfractaires (cornues, creusets, moufles, busettes, tampons, supports, coupelles, tubes, tuyaux, gaines, baguettes, par exemple), autres que ceux en farines siliceuses fossiles ou en terres siliceuses analogues	0 %	0 %
6904	Briques de construction, hourdis, cache-poutrelles et articles similaires, en céramique	0 %	0 %
6905	Tuiles, éléments de cheminée, conduits de fumée, ornements architectoniques, en céramique, et autres poteries de bâtiment	0 %	0 %
6906	Tuyaux, gouttières et accessoires de tuyauterie, en céramique	0 %	0 %
6907	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, non vernissés ni émaillés, en céramique; cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, non vernissés ni émaillés, en céramique, même sur support	0 %	0 %
6908	Carreaux et dalles de pavement ou de revêtement, vernissés ou émaillés, en céramique ; cubes, dés et articles similaires pour mosaïques, vernissés ou émaillés, en céramique, même sur support	0 %	0 %
6911	Vaisselle, autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en porcelaine	15,5%	2,5%
6913	Statuettes et autres objets d'ornementation en céramique	15,5%	2,5%
Chapitre 70	Verres et ouvrages en verre	4 %	2,5%
SAUF			
70031990	Verre dit « coulé » en plaques et feuilles, non armées, autres qu'en verres d'optique	0 %	0 %
70051005	Glace non armée, à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante à couche non réfléchissante, en plaques ou en feuilles	0 %	0 %
70051030	Autres glaces non armées, à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante d'une épaisseur excédant 3,5 mm mais n'excédant pas 4,5 mm, en plaques ou en feuilles	0 %	0 %
70051080	Autres glaces non armées, à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante d'une épaisseur excédant 4,5 mm, en plaques ou en	0 %	0 %

	feuilles		
70052180	Autres glaces non armées colorées dans la masse, opacifiées, plaquées (doublées) ou simplement doucies d'une épaisseur excédant 4,5 mm, en plaques ou en feuilles	0 %	0 %
70052980	Autres glaces (verre flotté et verre douci ou poli sur une ou deux faces) en plaques ou en feuilles, d'une épaisseur excédant 4,5 mm	0 %	0 %
700800	Vitrages isolants à parois multiples	0 %	0 %
7010	Bonbonnes, bouteilles, flacons, bocaux... autres récipients en verre...	0 %	0 %
Ex 7013	Objets en cristal pour le service de la table, la cuisine, la toilette...	25,5%	2,5%
Chapitre 71	Perles fines ou de culture ; pierres gemmes ou similaires, métaux précieux, plaques ou doublés, de métaux précieux et ouvrages en ces matières ; bijouterie de fantaisie ; monnaies	25,5%	2,5%
SAUF			
7106	Argent (y compris l'argent doré ou vermeil et l'argent platiné), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre	4 %	2,5%
7107	Plaqué ou doublé d'argent sur métaux communs, sous formes brutes ou mi-ouvrées	4 %	2,5%
7108	Or (y compris l'or platiné), sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre	4 %	2,5%
7109	Plaqué ou doublé d'or sur métaux communs ou sur argent, sous formes brutes ou mi-ouvrées	4 %	2,5%
7110	Platine, sous formes brutes ou mi-ouvrées, ou en poudre	4 %	2,5%
7111	Plaqué ou doublé de platine sur métaux communs, sur argent ou sur or, sous formes brutes ou mi-ouvrées	4 %	2,5%
7112	Déchets et débris de métaux précieux ou de plaqué ou doublé de métaux précieux; autres déchets et débris contenant des métaux précieux ou des composés de métaux précieux du type de ceux utilisés principalement pour la récupération des métaux précieux	4 %	2,5%
7117	Bijouterie de fantaisie	15,5%	2,5%
7118	Monnaies	4 %	2,5%
71189000	► Monnaies ayant cours légal et pouvoir libératoire (Z862)	0 %	0 %
Chapitre 72	Fonte, fer et acier	0 %	0 %
SAUF			

7210	Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, plaqués ou revêtus	3 %	2 %
721661et 72169900	Profilés en fer ou en aciers non alliés obtenus à partir de produits laminés plats	15,5%	2,5%
Chapitre 73	Ouvrages en fonte, fer et acier	4 %	2,5%
SAUF			
7301	Palplanches en fer ou en acier, même percées ou faites d'éléments assemblés; profilés obtenus par soudage, en fer ou en acier	0 %	0 %
7302	Éléments de voies ferrées, en fonte, fer ou acier : rails, contre-rails et crémaillères, aiguilles, pointes de cœur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou changement de voies, traverses, éclisses, coussinets, coins, selles d'assise, plaques de serrage, plaques et barres d'écartement et autres pièces spécialement conçues pour la pose, le jointement ou la fixation des rails	0 %	0 %
7303	Tubes, tuyaux et profilés creux, en fonte	0 %	0 %
7304	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, en fer ou en acier	0 %	0 %
7305	Autres tubes et tuyaux (soudés ou rivés, par exemple), de section circulaire, d'un diamètre extérieur excédant 406,4 mm, en fer ou en acier	0 %	0 %
7306	Autres tubes, tuyaux et profilés creux (soudés, rivés, agrafés ou à bords simplement rapprochés, par exemple), en fer ou en acier	0 %	0 %
7307	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en fonte, fer ou acier	0 %	0 %
7308	Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, portes d'écluses, tours, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, rideaux de fermeture, balustrades, par exemple)	15,5%	2,5%
73082000	► Pylônes d'éclairage (Z863)	4 %	2,5%
73084000	► Échafaudages (Z864)	4 %	2,5%
730890	Constructions et parties de constructions	25,5%	2,5%
Ex 73089059	Gaines métalliques perforées de « pulsion » de l'air ambiant à très haute induction de type « SPYROPACK »	15,5 %	2,5 %
Ex 73089098	Racks industriels	15,5%	2,5 %

Ex 73089098	► Glissières, barrières de sécurité et leurs pièces (extrémités, raccordements) au sens de la norme NF EN1317-1 (novembre 1998) et du GC77 du SETRA (Ministère de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire) du 7308 90 98 (Z865)	0 %	0 %
730900 et 7310	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières, en fonte, fer ou aciers, sans dispositifs mécaniques ou thermiques	15,5%	2,5%
731100	Récipients pour gaz comprimés ou liquéfiés, en fonte, fer ou acier	0 %	0 %
Ex 7314	Grillages et treillis soudés des codes 731420 à 731449	15,5 %	2,5 %
Ex 7326	Autres ouvrages en fer ou en acier, Sauf : 73 26 11 00, 7326 20 00, 7326 90 30, 7326 90 50.	15,5%	2,5%
Ex 7326	Autres ouvrages en fer ou en acier du 73 26 11 00, 7326 20 00, 7326 90 30, 7326 90 50.	4 %	2,5%
Ex 73269098	Connecteurs pour câbles de fibre optique (Z866).	4 %	2,5%
Chapitre 74	Cuivre et ouvrages en cuivre	4 %	2,5%
Chapitre 75	Nickel et ouvrages en nickel	4 %	2,5%
Chapitre 76	Aluminium et ouvrages en aluminium	4 %	2,5%
SAUF			
7601	Aluminium sous forme brute	0 %	0 %
7602	Déchets et débris d'aluminium	0 %	0 %
7603	Poudres et paillettes d'aluminium	0 %	0 %
7605	Fils en aluminium	0 %	0 %
7607	Feuilles et bandes minces en aluminium d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris)	0 %	0 %
7608	Tubes et tuyaux en aluminium	15,5%	2,5%
760810	► Tubes et tuyaux en aluminium non allié	4 %	2,5%
Ex 760820	Tubes et tuyaux en alliage d'aluminium munis d'accessoires, pour la conduite des gaz ou de liquides, destinés à des aéronefs civils	4 %	2,5%
7609	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes,...) en aluminium	0 %	0 %

7610	Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, portes d'écluses, tours, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, balustrades, par exemple), et menuiseries.	15,5%	2,5%
76109010	Mâts d'éclairage (pylônes) en aluminium (Z867)	4 %	2,5%
76109090	Échafaudages en aluminium (Z868)	4 %	2,5%
7614	Torons, câbles, tresses et similaires en aluminium, non isolés, pour l'électricité	0 %	0 %
7616	Autres ouvrages en aluminium	15,5%	2,5%
76161000	Pointes, clous, vis, boulons...et articles similaires	4 %	2,5%
76169910	Ouvrages coulés ou moulés	4 %	2,5%
76169990	Échelles en aluminium (Z869)	4 %	2,5%
Chapitre 78	Plomb et ouvrages en plomb	4 %	2,5%
Chapitre 79	Zinc et ouvrages en zinc	4 %	2,5%
Chapitre 80	Étain et ouvrages en étain	4 %	2,5%
Chapitre 81	Autres métaux communs ; cermets ; ouvrages en ces matières	4 %	2,5%
Chapitre 82	Outils et outillages, articles de coutellerie et couverts de table en métaux commun ; parties de ces articles en métaux communs	4 %	2,5%
SAUF			
8201	Bêches, pelles, pioches, pics, houes, binettes, fourches, râtaux et racloirs; haches, serpes et outils similaires à taillant; sérateurs de tous types; faux et faucilles, couteaux à foin ou à paille, cisailles à haies, coins et autres outils agricoles, horticoles ou forestiers, à main	0 %	0 %
8202	Scies à main; lames de scies de toutes sortes (y compris les fraises-scies et les lames non dentées pour le sciage)	0 %	0 %
8203	Limes, râpes, pinces (même coupantes), tenailles, brucelles, cisailles à métaux, coupe-tubes, coupe-boulons, emporte-pièce et outils similaires, à main	0 %	0 %
8204	Clés de serrage à main (y compris les clés dynamométriques); douilles de serrage interchangeables, même avec manches	0 %	0 %
8205	Outils et outillage à main (y compris les diamants de vitriers) non dénommés ni compris ailleurs; lampes à souder et similaires; étaux, serre-joints et similaires, autres que ceux constituant des accessoires ou des parties de machines-outils; enclumes; forges portatives; meules avec bâtis, à main ou à pédale	0 %	0 %

8206	Outils d'au moins deux des nos 8202 à 8205, conditionnés en assortiments pour la vente au détail	0 %	0 %
Chapitre 83	Ouvrages divers en métaux commun	4 %	2,5%
SAUF			
8301	Cadenas, serrures et verrous (à clef, à secret ou électriques), en métaux communs; fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure, en métaux communs; clefs pour ces articles, en métaux communs	0 %	0 %
8302	Garnitures, ferrures et articles similaires en métaux communs pour meubles, portes, escaliers, fenêtres, persiennes, carrosseries, articles de sellerie, malles, coffres, coffrets ou autres ouvrages de l'espèce; patères, porte-chapeaux, supports et articles similaires, en métaux communs; roulettes avec monture en métaux communs; ferme-portes automatiques en métaux communs	0 %	0 %
8311	Fils, baguettes, tubes, plaques, électrodes et articles similaires en métaux communs ou en carbure	0 %	0 %
Chapitre 84	Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils et engins mécaniques ; parties de ces machines ou appareils	4 %	2,5%
SAUF			
Ex Chap 84	Equipements destinés à l'usage de personnes handicapées (Z905)	0 %	0 %
8402	Chaudières à vapeur (générateurs de vapeur)	0 %	0 %
84082031	Moteurs pour tracteurs agricoles et forestiers à roues, d'une puissance n'excédant pas 50 kW	0 %	0 %
84082035	Moteurs pour tracteurs agricoles et forestiers à roues, excédant 50 kW mais n'excédant pas 100 kW	0 %	0 %
84082037	Moteurs pour tracteurs agricoles et forestiers à roues, excédant 100 kW	0 %	0 %
Ex 8412	Autres moteurs et machines motrices destinés aux aérogénérateurs éoliens (Z870)	0 %	0 %
8414	Tous produits de cette position et leurs parties	4 %	2,5%
Ex 8414	► Pompes à air ou à vide, compresseurs d'air ou d'autres gaz (Z872) et leurs parties (Z874)	0 %	0 %
84145100	► Ventilateurs	4 %	2,5%
841459	► Autres ventilateurs	4 %	2,5%

Ex 84146000	► Hottes, à usage domestique(Z871)	10,5%	2,5%
Ex 841490	► Parties et pièces détachées de ventilateurs ou de hottes à usage domestique (Z873)	10,5%	2,5%
8415	Appareils pour le conditionnement de l'air	15,5%	2,5%
84191100 et 84191900	Chauffe-eaux et chauffe bains, non électriques	10,5%	2,5%
EX 84199085	Parties de chauffe-eaux et de chauffe-bains, non électriques	10,5 %	2,5 %
EX 84199085	Ballons de chauffe-eaux solaires verticaux d'une capacité de 100L à 300L, à piquages verticaux et à anode intégrée	0 %	0 %
84221100	Machines à laver la vaisselle de type ménager	10,5%	2,5%
842441, 842449 et 842482	Autres appareils pour l'agriculture et l'horticulture	0 %	0 %
Ex 8428	Siège monte escaliers et élévateurs à l'usage de personnes handicapées (Z877)	0 %	0 %
843210 à 843240	Machines, appareils et engins agricoles, horticoles ou sylvicoles pour la préparation ou le travail du sol ou pour la culture;	0 %	0 %
843320	Faucheuses, y compris les barres de coupe à monter sur tracteur	0 %	0 %
843330	Autres machines et appareils de fenaison	0 %	0 %
843340	Presses à paille ou à fourrage, y compris les presses ramasseuses	0 %	0 %
843351	Moissonneuses-batteuses	0 %	0 %
843352	Autres machines et appareils pour le battage	0 %	0 %
843353	Machines pour la récolte des racines ou tubercules	0 %	0 %
843359	Récolteuses-hacheuses	0 %	0 %
843360	Machines pour le nettoyage ou le triage des œufs, fruits ou autres produits agricoles	0 %	0 %
843390	Parties de machines (Z855)	0 %	0 %
8434	Machines à traire et appareils de laiterie	0 %	0 %
8435	Presses et pressoirs, fouloirs et appareils analogues pour la fabrication du vin...	0 %	0 %
8436	Autres machines et appareils agricoles...	0 %	0 %
Ex 8450	Machine à laver le linge d'une capacité en poids de linge sec n'excédant pas 6 kgs (Z878)	10,5%	2,5%
Ex 8450	Machine à laver le linge d'une capacité en poids de linge sec excédant 6 kgs (Z879)	4 %	2,5%

8456 à 8466	Machines outils et leurs parties	0 %	0 %
Ex 848340	Produits de cette position, destinés aux boîtes de vitesse automatique de véhicules pour personnes handicapées (Z880)	0 %	0 %
Chapitre 85	Machines, appareils et matériels électriques et parties ; appareils d'enregistrement ou de reproduction du son, des images et du son en TV et parties et accessoires de ces appareils	4 %	2,5%
SAUF			
Ex Chap 85	Equipements destinés à l'usage de personnes handicapées (Z905)	0 %	0 %
Ex 8501, Ex 8502, Ex 8503	Parties reconnaissables destinées aux aérogénérateurs éoliens du 8502 (Z870)	0 %	0 %
Ex 85045020	Bobines de réactance du type utilisé avec les appareils de télécommunication (Z881)	0 %	0 %
8508	Aspirateurs	10,5%	2,5%
Ex 8508	Aspirateurs du type industriel et leurs parties (Z882)	4 %	2,5%
8509	Appareils électromécaniques à moteur électrique incorporé, à usage domestique	10,5%	2,5%
8510	Rasoirs et tondeuses et appareil à épiler, à moteur électrique incorporé	10,5%	2,5%
Ex 85114000	Démarrateurs remanufacturés destinés aux véhicules	0 %	0 %
Ex 85115000	Alternateurs remanufacturés destinés aux véhicules	0 %	0 %
Ex 851610	Chauffe-eau et thermoplongeurs électriques, à usage domestique (Z883)	10,5%	2,5%
Ex 8517	Appareils de télécommunication par courant porteur utilisant des câbles de fibres optiques (Z884)	0 %	0 %
8518	Microphones et leurs supports; haut-parleurs, même montés dans leurs enceintes; casques d'écoute et écouteurs, même combinés avec un microphone, et ensembles ou assortiments constitués par un microphone et un ou plusieurs haut-parleurs; amplificateurs électriques d'audiofréquence; appareils électriques d'amplification du son et leurs parties	10,5%	2,5%
8519	Appareils d'enregistrement du son; appareils de reproduction du son; appareils d'enregistrement et de reproduction du son	10,5 %	2,5 %
8521	Appareils d'enregistrement ou de reproduction vidéophonique même incorporant un récepteur de signaux vidéophoniques (sauf caméscope avec tuner et démodulateur)	10,5%	2,5%

Ex 8521	► Caméscopes avec tuner (Z885)	0 %	0 %
Ex 85219000	► Démodulateurs (Z886)	0 %	0 %
8522	Parties et accessoires destinées aux appareils des n° 8519 à 8521	20,5%	2,5%
Ex 8522	► Parties de caméscopes avec tuner (Z885)	0 %	0 %
8523	Disques, bandes et autres supports pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues, enregistrés ou non.	0 %	0 %
Ex 852580	Caméscopes sans tuner et appareil de prise de vues fixes vidéo du genre " appareil photographique numérique" (Z887)	0 %	0 %
85261000	Appareils de radiodétection et de radiosondage (radar)	0 %	0 %
8527	Appareils récepteurs pour la radiotéléphonie, la radiotélégraphie ou le radiodiffusion, combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou à un appareil d'horlogerie	20,5%	2,5%
Ex 8527	► Appareils récepteurs de radiodiffusion non combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son du 8527	10,5%	2,5%
8528	Appareils récepteurs de TV, même incorporant un appareil. récepteur de radiodiffusion ou un appareil. d'enregistrement ; moniteurs vidéo et projecteurs vidéo	10,5%	2,5%
Ex 8528	► Démodulateurs des Ex 85 28 71 (Z886) ► Démodulateurs incorporant un modem d'accès à internet (Z886)	0 %	0 %
Ex 8529	Parties et pièces détachées de caméscopes et appareils de prise de vues fixes du genre "appareil photographique numérique" (Z887)	0 %	0 %
85291031	Antennes paraboliques	0 %	0 %
Ex 85291069	Antennes météorologiques (Z888)	0 %	0 %
Ex 85291080	Filtres et séparateurs d'antennes météorologiques (Z890)	0 %	0 %
Ex 85291095	Parties reconnaissables comme étant exclusivement réservées aux antennes météorologiques (Z889) et réflecteurs d'antennes météorologiques (Z889)	0 %	0 %
85299097	Autres parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils de 85 25 à 85 28	0 %	0 %
Ex 85414090	Cellules photovoltaïques, assemblées en modules ou constituées en panneaux (Z891)	0 %	0 %

Ex 85437090	Répartiteurs (Z892)	0 %	0 %
85447000	Câbles de fibre optique	0 %	0 %
Chapitre 86	Véhicules et matériels pour voies ferrées ou similaires et leurs parties ; appareils mécaniques de signalisation pour voies de communication	4 %	2,5%
Chapitre 87	Voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres, leurs parties et accessoires	4 %	2,5%
SAUF			
870110 et Ex 870190	Motoculteurs Tracteurs agricoles et forestiers	0 %	0 %
Ex 8702	Véhicules pour le transport de 10 personnes ou plus, chauffeur inclus	15,5%	2,5%
Ex 8702	► Véhicules pour le transport de 40 personnes et plus (Z893) en place assise, <u>chauffeur inclus</u> , ou dont la longueur totale est supérieure ou égale à 10 mètres.	4 %	2,5%
Ex 8702	► Véhicules spécialement aménagés pour personnes handicapées, tels que leur transformation représente au moins 15 % de la valeur du véhicule (Z894)	0 %	0 %
Ex 8703	► Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles pour le transport de personnes d'une cylindrée supérieure à 2500 cm³ (Z895)	34 %	2,5%
Ex 870324 et Ex 870333	► Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles pour le transport de personnes d'une cylindrée supérieure à 2000 cm³ et inférieure à 2500 cm³ des 8703 24 et 8703 33 (Z896)	25,5%	2,5%
Ex 870323 et Ex 870332	► Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles pour le transport de personnes d'une cylindrée de 2000 cm³ inclus à 1500 cm³ exclus des 8703 23 et 8703 32 (Z897)	20,5%	2,5%
Ex 870322 et Ex 870331	► Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles pour le transport de personnes d'une cylindrée de 1500 cm³ inclus à 1000 cm³ exclus des 8703 22 et 8703 31 (Z898)	15,5%	2,5%
Ex 870321	► Voitures de tourisme et autres véhicules automobiles pour le transport de personnes d'une cylindrée inférieure ou égale à 1000 cm³ du 8703 21 (Z899), y compris les quads	10,5%	2,5%

Ex 8703	► Véhicules spécialement aménagés pour personnes handicapées tels que leur transformation représente au moins 15 % de la valeur du véhicule (Z700)	0 %	0 %
Ex 8703	► Véhicules autres que particulières (ambulances/corbillards) (Z701)	4 %	2,5%
Ex 870321 à Ex 870390	Véhicules « hybrides » de cylindrée < 2500 cm3 du 870321 à 870390 (Z702)	4 %	2,5%
EX 870380	Véhicules de tourisme à moteur électrique (Z742)	0 %	0 %
Ex 8703	Véhicules de rallye non immatriculables, sous condition de réexportation dans une durée de 9 mois	0 %	0 %
Ex 8704	► Véhicules à 4 roues motrices d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes ; de cylindrée supérieure à 2000 cm3 (Z703)	25,5%	2,5%
Ex 8704	► Véhicules à 4 roues motrices d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes ; de cylindrée de 2000 cm3 inclus à 1500 cm3 exclus (Z897)	20,5%	2,5%
Ex 8704	► Véhicules à 4 roues motrices d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes; de cylindrée de 1500 cm3 inclus à 1000 cm3 exclus (Z898)	15,5%	2,5%
Ex 8704	► Véhicules à 4 roues motrices d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes; de cylindrée inférieure ou égale à 1000 cm3 (Z899)	10,5%	2,5%
Ex 8704	► Véhicules à 4 roues motrices d'un poids en charge maximal n'excédant pas 5 tonnes; de type " plateau " (conformément à la définition de l'annexe II de l'arrêté du 05/11/1984) (Z002)	4 %	2,5%
Ex 8704	► Véhicules spécialement aménagés pour personnes handicapées tels que leur transformation représente au moins 15% de la valeur du véhicule (Z700)	0 %	0 %
Ex 8708	Parties et accessoires pour autocars et autobus destinés à l'industrie du montage des voitures automobiles pour le transport en commun des personnes (Z704)	0 %	0 %
Ex 8708	Boîtes de vitesse automatiques à l'usage de personnes handicapées (Z880)	0 %	0 %
Ex 871150	Motocycles y compris cyclomoteurs et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-car, side-cars d'une cylindrée de plus de 800 cm3 du 871150	25,5%	2,5%

Ex 871140	Motocycles y compris cyclomoteurs et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-car, side-cars d'une cylindrée comprise entre 500 cm3 exclus et 800 cm3 inclus du 871140	20,5%	2,5%
Ex 87112098 et Ex 871130	Motocycles y compris cyclomoteurs et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-car, side-cars d'une cylindrée comprise entre 125 cm3 exclus et 500 cm3 inclus des 87112098 et 871130	15,5%	2,5%
Ex 871110 et Ex 871120	Motocycles y compris cyclomoteurs et cycles équipés d'un moteur auxiliaire, avec ou sans side-car, side-cars d'une cylindrée comprise entre 50 cm3 exclus et 125 cm3 inclus des 871110 et 871120 (Z705)	10,5%	2,5%
8713	Fauteuils roulants et autres véhicules pour invalides	0 %	0 %
Chapitre 88	Navigation aérienne ou spatiale	4 %	2,5%
Chapitre 89	Navigation maritime ou fluviale	4 %	2,5%
SAUF			
890610	Navire de guerre	0 %	0 %
Chapitre 90	Instruments et appareils d'optique, de photo ou de cinéma, de mesure, de contrôle ou de précision ; instruments et appareils médicaux et chirurgicaux ; parties et accessoires	4 %	2,5%
SAUF			
Ex Chap 90	Equipements destinés à l'usage de personnes handicapées (Z905)	0 %	0 %
Ex 9005	Jumelles et longues-vues, avec ou sans prisme, et leurs parties (Z707)	15,5%	2,5%
Ex 9006	► Appareils photographiques de type domestique et leurs dispositifs, parties et accessoires (Z708)	0 %	0 %
Ex 9006	► Autres appareils et leurs dispositifs, parties et accessoires	15,5%	2,5%
9007 et 9008	Caméras et projecteurs cinématographiques, projecteurs d'images fixes	15,5%	2,5%
902110	Articles et appareils d'orthopédie ou pour fractures	0 %	0 %
Chapitre 91	Horlogerie	15,5%	2,5%
Chapitre 92	Instruments de musique ; parties et accessoires de ces instruments	4%	2,5%
Chapitre 93	Armes, munitions et leurs parties et accessoires	25,5%	2,5%

Chapitre 94	Meubles ; mobiliers médico-chirurgical ; articles de literie et similaires ; appareils d'éclairage non dénommés ni compris ailleurs ; lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires ; constructions préfabriquées	4 %	2,5%
SAUF			
9401	Sièges et leurs parties	10,5%	2,5%
Ex 94017100 à Ex 9401 80 00	► Sièges auto pour enfants des positions 9401 71 00 à 9401 80 00 (Z709)	4 %	2,5%
9403	Autres meubles et leurs parties	15,5%	2,5%
9404	Sommiers, articles de literies et articles similaires	10,5%	2,5%
9404 21 90	Matelas en matières plastiques	25,5%	2,5%
Chapitre 95	Jouets ; jeux, articles pour divertissements ou pour sports ; leurs parties et accessoires	4%	2,5%
Ex Chap 95	Equipements destinés à l'usage de personnes handicapées (Z905)	0 %	0 %
SAUF			
950430	Jeux fonctionnant par l'introduction d'une pièce de monnaie ou d'un jeton	25,5%	2,5%
9505	Articles pour fêtes, carnaval ou autres divertissements, y compris articles de magie et articles surprises	15,5%	2,5%
9506	Articles de sport	4 %	2,5%
9507	Cannes à pêche, hameçons et autres articles pour la pêche à la ligne ; épuisettes pour tous usages : leurres (autres que ceux des n°9208 ou 9705) et articles de chasse similaires.	4 %	2,5%
9508	Manèges, balançoires, stand de tir et autres attractions foraines ; cirques ambulants et ménageries ambulantes ; théâtres ambulants.	4 %	2,5%
Chapitre 96	Ouvrages divers	4 %	2,5%
SAUF			
Ex Chap 96	Equipements destinés à l'usage de personnes handicapées (Z905)	0 %	0 %
9601	Ivoire, os, écaille de tortue, corne, bois d'animaux, corail, nacre et autres matières animales à tailler, travaillés, et ouvrages en ces matières	15,5%	2,5%
96020000	Matières végétales ou minérales à tailler, travailler, et ouvrages en ces matières...	15,5%	2,5%
96050000	Assortiments de voyage pour la toilette des personnes....	15,5%	2,5%
9613	Briquets et allumeurs... et leurs parties	15,5%	2,5%
9614	Pipes, fume-cigare et fume-cigarette et leurs parties	15,5%	2,5%

Envoyé en préfecture le 18/12/2017

Reçu en préfecture le 18/12/2017

Affiché le 18/12/2017

SLO

ID : 974-239740012-20171212-DCP2017_1073-DE

961610	Vaporisateurs de toilette, leurs montures et têtes de montures	15,5%	2,5%
Chapitre 97	Objets d'art, de collection ou d'antiquité	15,5%	2,5%